



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2017

- 2** - LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF
- 8** - LE RAPPORT GÉNÉRAL ASSOCIATIF
- 72** - LES RAPPORTS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES
- 319** - LE GLOSSAIRE



# LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

- 3 - EXTRAIT DES STATUTS
- 4 - EXTRAIT DE LA CHARTE ASSOCIATIVE
- 5 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 6 - LA COMMISSION PERMANENTE
- 7 - LE CONSEIL DE DIRECTION

## 1.1 - EXTRAIT DES STATUTS

L'ACSEA, historiquement rattachée au mouvement des sauvegardes, a pour vocation d'apporter à des enfants, adolescents ou adultes en difficulté les soutiens, accompagnements et protections spécifiques dont ils peuvent avoir besoin, ponctuellement ou durablement, durant leur vie.

Elle a également vocation à intervenir dans le cadre des politiques familiales et de la petite enfance.

A ce titre, elle gère des établissements sociaux et médico-sociaux légalement autorisés, habilités ou conventionnés.

Afin d'atteindre ces buts, l'ACSEA met en œuvre tous les moyens appropriés qui lui sont nécessaires en :

- Inscrivant son action, seule ou en partenariat, sur l'ensemble du territoire normand ;
- Contribuant à l'ensemble des missions des Codes de l'Action Sociale et des Familles, de la Santé Publique et du Travail ;
- S'inscrivant dans les réseaux de l'économie sociale et solidaire par toutes formes appropriées, notamment par : la gestion de restaurants sous forme d'entreprise adaptée, par des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens et de services ou encore la formation professionnelle auprès de publics en difficulté ;
- Développant un partenariat inter associatif et en agissant en collaboration avec l'ensemble des personnes morales ou privées poursuivant les mêmes buts ;

et, d'une manière générale, conduit ou participe à toute activité en lien avec ses buts.

*Article 2 des statuts*

La sauvegarde du Calvados, fondée en 1932 est une association loi 1901. Elle s'inscrit dans la droite ligne du courant historique des Sauvegardes puisque son premier service, le service social près des tribunaux pour enfants, voit le jour en 1945. Très rapidement, l'association se positionne sur le champ du handicap en ouvrant le premier établissement destiné à accueillir des mineurs, « Champ Goubert », en 1949.

Association laïque, son action est constamment guidée par l'ensemble des droits fondamentaux reconnus à l'être humain.

Depuis une trentaine d'années, l'ACSEA a étendu sa raison d'être aux adultes afin de les soutenir dans leur autonomie via des accompagnements adaptés, en matière de lutte contre les exclusions, d'insertion socio-professionnelle ou de protection.

Dans ce cadre, l'ACSEA :

- Accompagne des enfants, des adolescents et des adultes en difficulté au sein d'organismes d'observation, d'investigation, de médiation, d'éducation en milieu ouvert, d'éducation au sein de service de placement, de prévention, de protection, de soins, d'insertion et de formation professionnelle.
- Conseille les usagers, mais également, forte de ses observations et de son expertise, contribue à l'élaboration des politiques publiques afin qu'elles apportent des réponses appropriées aux situations individuelles ou collectives concernant les plus fragiles d'entre nous, parfois exclus de la société.
- Soutient et protège les personnes. L'ACSEA se veut solidaire de ces dernières. Elle reconnaît l'utilité sociale de chacune, indépendamment de son efficacité économique. Elle collabore aux initiatives et réalisations tendant aux mêmes fins en lien notamment avec les associations et organismes poursuivant un but similaire.
- Éduque et place les personnes au cœur de ses interventions en prenant en compte ce qui fait sens pour elles et en s'appuyant sur leurs potentialités.
- Aide et guide les personnes en situation de souffrance, de vulnérabilité ou d'exclusion. La militance de l'association et l'énergie des professionnels sont mobilisées pour prévenir les risques d'exclusion, restaurer la personne et la promouvoir.
- L'ACSEA inscrit son action et ses missions dans le champ de l'économie sociale et solidaire, en promouvant la philosophie et les valeurs de cette dernière.

## 1.2 - LA CHARTE ASSOCIATIVE

Les personnes en situation de souffrance, de vulnérabilité ou d'exclusion sont au cœur des préoccupations de l'ACSEA. Toutes les énergies mobilisées par la militance de l'association, l'activité de ses professionnels, ses propositions vis-à-vis des pouvoirs publics, ses axes de développement, son organisation tendent vers un même but :

**La prévention de toute forme d'exclusion,  
la restauration de la Personne et du Lien Social et sa promotion**

Association d'action sociale et de solidarité , l'ACSEA est une organisation, non lucrative, **HUMANISTE** et **MILITANTE** qui veut promouvoir la citoyenneté active en s'appuyant sur :

- les droits de l'Homme et de l'Enfant,
- la laïcité,
- le respect des différences.

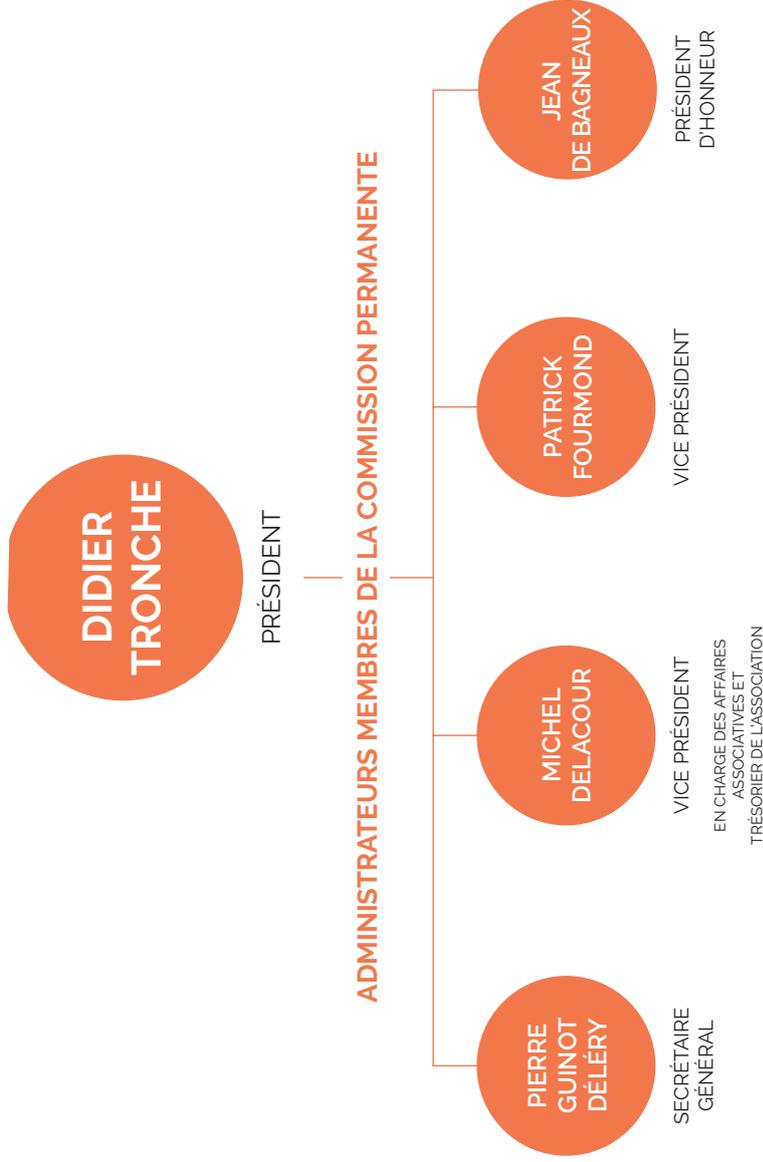
### L'ACSEA, association humaniste

- Place les personnes au cœur de ses interventions, en prenant prioritairement en compte ce qui donne sens à leur existence.
- Les reconnaît dans leur globalité, leur histoire, leur groupe d'appartenance et leur environnement.
- Les situe en tant qu'acteurs des décisions les concernant, de l'organisation de leur accompagnement et de l'évaluation des actions menées.
- Les soutient dans l'exercice de leurs droits.
- Valorise le potentiel de chacun.
- Considère le temps comme l'un des facteurs essentiels de la réalisation de ses projets personnels au-delà de l'intervention de l'Association.

### L'ACSEA, association militante

- Fait le choix d'un fonctionnement «co-opératif» qui favorise l'engagement de chacun de ses membres au service d'une cause commune, qu'ils soient usagers, adhérents, administrateurs, professionnels ou partenaires.
- Se veut solidaire des personnes en difficulté : en reconnaissant l'utilité sociale de chacun indépendamment de son efficacité économique ;
  - en contribuant à un développement durable dans lequel les personnes concernées s'impliquent pour prendre en charge leur destinée ;
  - en témoignant de leurs conditions d'existence, de leur souffrance, de leurs aspirations et potentialités ;
  - en mettant en œuvre des dispositifs de proximité qui articulent réponses individuelles et actions sur les environnements.
- Est force de propositions :
  - en s'appuyant sur l'évaluation de ses activités et sur ses capacités d'observation et d'expertise ;
  - en apportant sa contribution à l'élaboration des politiques publiques ;
  - en prenant l'initiative d'innovations et d'expérimentations.

# 1.3 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



## AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<b>DOMINIQUE BEYNIER</b> PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS	<b>GUY DUCOS</b> ASSOCIATION R/PUR	<b>JEAN-PIERRE GUILLO</b> GÉRANT, CONSULTANT	<b>MICHEL LACROIX DEMAZES</b> ARCHITECTE RETRAITE	<b>BRUNO CHAMBON</b> ADMINISTRATEUR DE L'ASSOCIATION HANDY/RARE & POLY
<b>YVES BIHEL</b> AVOCAT À LA COUR RETRAITÉ	<b>GÉRARD GOGIBU</b> COMMISSAIRE AUX COMPTES RETRAITÉ	<b>JACKIE IZARD</b> RETRAITÉ	<b>ALINE SCOUARNEC</b> PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS	
<b>BRUNO CARABIE</b> RETRAITÉ	<b>PHILIPPE GUERARD</b> ASSOCIATION ADVOCACY BN	<b>JACQUES JACOB</b> MEDECIN RETRAITE	<b>JEAN-LUC TOURBEZ</b> EXPERT IMMOBILIER RETRAITE	

MISE À JOUR - AVRIL 2018

## 1.4 - LA COMMISSION PERMANENTE

### ADMINISTRATEURS

**Didier TRONCHE**

Président

**Jean de BAGNEAUX**

Président d'Honneur

**Patrick FOURMOND**

Vice-Président en charge des Affaires Associatives

**Michel DELACOUR**

Vice-Président en charge des Affaires Financières et Patrimoniales

**Pierre GUINOT DELERY**

Secrétaire Général

### DIRECTION GÉNÉRALE

**Dominique ROCHE**

Directeur Général

**Laëtitia FILLATRE**

Directeur Administratif et Financier

**Eric KNAUS**

Directeur Recherche et Développement

**Antoine CERCEY**

Directeur Ressources humaines

**Pascale DAHOUX**

Assistante de Direction

# 1.5 - LE CONSEIL DE DIRECTION

## DIRECTION GÉNÉRALE

**Directeur Général**  
**Directeur Administratif et Financier**  
**Directeur Recherche et Développement**  
**Directeur des Ressources Humaines**  
**Chargée de communication**  
**Responsable du service informatique**  
**Juriste et déléguée à la protection des données**

Dominique ROCHE  
 Laëtitia FILLATRE  
 Eric KNAUS  
 Antoine CERCEY  
 Eve LAFOREST  
 Emmanuel LORGET  
 Élodie FRAGO

## PÔLE PROTECTION ENFANCE FAMILLE

### DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

- Action Éducative en Milieu Ouvert
- Service Éducatif en Milieu Ouvert
- Service de Protection en Milieu Ouvert
- Service d'Investigation, de Médiation et d'Activités Pénales

Salvatore STELLA - Directeur  
 Anaïs HERIN - Directrice adjointe

### DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT EDUCATIF

- Foyers Éducatifs
- Service de Placement Familial Spécialisé

Jean-Luc GODET - Directeur  
 Véronique COUSIN - Directrice adjointe

## PÔLE HANDICAP AUTONOMIE DÉPENDANCE

### SECTEUR HANDICAP ENFANCE

#### INSTITUT DE DÉMOUVILLE

- Institut Médico-Professionnel de Démouville
- Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile

Christophe CORNET - Directeur  
 Ludovic BOURDON - Directeur adjoint

#### INSTITUT CHAMP GOUBERT

- Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique
- Centre d'Accueil Familial Spécialisé

Didier MARGUERITE - Directeur  
 David LEMIERE - Directeur adjoint

#### INSTITUT CAMILLE BLAISOT

- Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique

Eric KNAUS - Directeur

#### IME L'ESPOIR

- Institut Médico-Educatif «L'Espoir»

Martine FERAY - Directrice

### DÉPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT HANDICAP ADULTE ET DÉPENDANCE

- Maison d'Accueil Spécialisée
- Foyer de Vie

Sylvie LEFRANCOIS - Directeure

## PÔLE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

### DÉPARTEMENT INSERTION PRÉVENTION

- Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté
- Service d'Action Préventive
- Trait d'Union

Fabienne FORVEILLE - Directeur

### DÉPARTEMENT MAJEURS PROTÉGÉS

- Service ATC

Valérie PATRIX - Directrice

### DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

- ACSEA Formation
- Établissement et Service d'Aide par le Travail «Intermédiaire Hors les Murs»
- Entreprise Adaptée Conchylicole «La Calvadosienne»
- Entreprise Adaptée Restauration «L'Accueil!»

Stéphane TYPHAIGNE - Directeur  
 Dominique BORDET - Directrice Adjointe

## PÔLE SANTÉ

### DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

- Centre de Guidance (CMPP/BAPU)
- Centre de Guidance (CAMSP)
- Dispositif Maison des Adolescents du Calvados (entité ACSEA)

Véronique DESRAMÉ - Directrice  
 Fabrice ZANELLO - Médecin directeur



# LE RAPPORT GÉNÉRAL ASSOCIATIF

- 9 - LE RAPPORT GÉNÉRAL ASSOCIATIF
- 11 - LES INSTANCES ASSOCIATIVES
- 44 - LA VIE ASSOCIATIVE ET INTER-ASSOCIATIVE
- 49 - L'ACTIVITÉ
- 59 - LE RAPPORT FINANCIER

## 2 - LE RAPPORT GÉNÉRAL ASSOCIATIF

Le rapport d'activité de 2016 s'organisait autour de trois notions qui peuvent être citées ici pour mémoire : la construction, l'éthique et la rupture.

Nous pourrions reprendre ces trois aspects et les rendre opérants pour aborder l'année 2017 qui, bien entendu, s'inscrit dans la même veine, tout en y ajoutant celle de sécurisation et d'organisation.

En effet, suite à la révision de nos statuts et dans un souci de construire une organisation des délégations claire et structurante, l'année a été principalement axée, au-delà des missions et activités régulières et récurrentes des services et établissements, sur un travail de construction des délégations de pouvoir, tout d'abord du président vers le directeur général ainsi que toutes les subdélégations du directeur général vers les directeurs de départements ou de service.

Mais c'est également le déploiement du logiciel d'organisation du temps de travail « OCTIME » dont l'objectif, à terme, vise à uniformiser l'application de nos pratiques en matière de gestion du temps de travail ainsi qu'une optimisation du temps des cadres intermédiaires qui sont en première ligne dans les services sur ce sujet.

Sur la question de la « rupture », il convient de noter que dans plusieurs endroits de l'association, y compris au siège, il a fallu pouvoir apaiser des tensions pour éviter des ruptures de communication dans des moments de changements importants et surtout dans un contexte politique incertain du fait des élections présidentielles et des grandes ruptures sociétales émergentes dans le monde rendant difficile une vision claire de l'avenir de nos activités et de nos missions sur fonds de sentiment d'éloignement des centres de décision du terrain.

---

### LA CONSTRUCTION ET L'ORGANISATION

Un énorme travail d'organisation des délégations a été conduit avec l'appui du cabinet Cornillier à Paris avec la reprise du document unique de délégation, la rédaction des délégations de pouvoir travaillées grâce à la juriste du siège, en lien avec notre cabinet d'avocat et qui ont permis, grâce à de nombreuses séances de travail et de réunions sur le sujet, de pouvoir aboutir à la fin juin à des documents finalisés qui ont fait l'objet de rencontres entre les délégants et les délégataires début septembre pour être définitivement signées par chacun.

Ont également été organisées des séances de formation pour tous les membres du conseil de direction sur deux thèmes importants que sont les Instances Représentatives du Personnel et leur pilotage ainsi que sur le sujet de la responsabilité civile et pénale des cadres de direction. Ces formations, organisées à leur demande et dans le cadre des moyens d'exercice des responsabilités confiées étaient indispensables pour asseoir ces délégations. Ces formations seront régulièrement organisées pour maintenir les connaissances des directeurs dans des domaines où les changements sont permanents.

Cette année a également largement été consacrée à la construction de la convention Protection de l'Enfance avec de nombreuses navettes qui ont permis la signature du document final, construction mais plutôt consolidation du comité stratégique de pilotage avec le Conseil départemental et la ville pour ce qui concerne le service de prévention spécialisée.

Lors du séminaire de direction de 2016, nous avons évoqué la nécessité d'un espace collaboratif entre le directeur général et les directeurs de service pour travailler sur des sujets de direction, en plus du conseil de direction, pour favoriser les échanges, voire la co-décision, sur les domaines touchant aux délégations des directeurs.

L'année écoulée a favorisé ces rencontres qui se sont tenues régulièrement.

En matière de construction, au-delà des chantiers évoqués ci-dessus, il convient de noter l'importance des formations partagées sur la construction d'une culture commune avec les directions des établissements du CPOM en matière de tarification : SERAFIN/ PH, EPRD avec les administrateurs tout comme le séminaire de travail CD/C.A pour faire le bilan de notre projet associatif actuel et lancer les premiers travaux qui se dérouleront encore sur 2018 et qui concernent également tous les salariés pour écrire le nouveau projet associatif à venir.

C'est aussi une année difficile au niveau des services pour organiser la concertation et il a fallu travailler en proximité entre le siège et les services pour apaiser les tensions sur les foyers éducatifs, liées au fonctionnement expérimental du PEAD mais aussi sur le Foyer d'Harcourt implanté dans un quartier où, malheureusement, l'intégration du service a conduit à de vives tensions qui nous ont conduit à devoir nous réimplanter dans une

autre ville de l'agglomération.

Le siège a du également faire face à des tensions internes qui se sont soldées par le départ volontaire du responsable de service avec une réorganisation complète du service informatique et une direction nouvelle exercée par une directrice « juridique et des systèmes d'information », un renforcement des moyens et une plus forte reconnaissance des compétences et responsabilités des salariés en poste qui ont participé activement à la définition de leur propre organisation de service permettant ainsi une meilleure adaptation aux exigences d'efficacité demandées à nos organisations.

Enfin, sur ce thème la reprise du centre d'hébergement d'urgence « le cap Horn » géré par la collectivité « CAEN LA MER » et qui nous a été proposé en reprise au cours du mois d'octobre pour une ouverture au 1er janvier. Ce travail s'est fait concomitamment avec le plan « grand froid » et il convient de saluer ici la compétence et l'engagement de chacun à avoir su conduire toutes ces actions de front dans un contexte de changement drastique de politique publique dans ce dur problème de l'urgence sociale.

---

## L'ÉTHIQUE

Cette valeur fondamentale dans nos modes d'intervention est le fil rouge de nos actions encore cette année. En effet, notre travail d'accompagnement de l'association l'AMFP, s'est déroulé dans cette volonté de rendre cette petite association plus efficiente avec des modes de gestion transparents et conformes à l'engagement pris de les aider, grâce au mandat de gestion signé entre les présidents, à se structurer et à terme, si les parties en convenaient et que le Conseil général en appuie le passage, leur permettre d'intégrer l'ACSEA sous des modalités concrètes à définir.

Ce travail a demandé beaucoup d'investissement au siège pour chacune des directions métiers et, à ce jour, nous ne connaissons pas la position du Département mais nous avons rempli nos engagements dans cet esprit de coopération et de soutien.

C'est également un travail de lien dans le respect des enjeux de chaque partie, que les deux directeurs de l'ACSEA et de l'EPSM se sont réunis à de nombreuses reprises avec les directions de la MDA pour travailler à la pérennisation de cette action reconnue par tous, mais fonctionnant depuis plus de dix ans avec un statut et des financements hors des cadres administratifs habituels.

Enfin, nous l'avions évoqué l'an passé, l'ACSEA, qui avait décidé de porter plainte en diffamation contre un journal local, a gagné ce procès en première instance, faisant ainsi reconnaître sa probité et la dénonciation calomnieuse dont elle a pu être victime. Cette affaire reste pendante suite à l'appel introduit par la partie adverse. Elle devrait être jugée prochainement.

Enfin, plusieurs inaugurations ont eu lieu, parfois avec l'accueil de personnalités qui ont pris du temps pour partager ces moments avec nous et qu'ils en soient ici remerciés.

Mais c'est également un grand merci à chacun d'entre vous tous qui contribuez à cette belle mission, administrateurs, bénévoles et salariés.

On ne peut finir cette introduction sans remercier toutes celles d'entre les personnes accueillies qui ont participé à toutes les activités associatives et qui souvent restent dans l'ombre.

## 2.1 - LES INSTANCES ASSOCIATIVES

### 2.1.1 - L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale s'est tenue cette année à La Fonderie à Hérouville Saint Clair à l'issue de la manifestation associative « Faites de la musique ». Après avoir ouvert cette assemblée générale, qui s'est tenue le 28 juin 2017, le président Didier TRONCHE, a présenté son rapport moral et d'orientation.

Puis ont été présentés les rapports d'activité, financier et du commissaire aux comptes, le vote du montant de la cotisation et la cooptation de Monsieur Bruno CHAMBON au Conseil d'administration.

### 2.1.2 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LA COMMISSION PERMANENTE

Ces deux organes de gouvernance se sont réunis de façon très régulière,

**Les conseils d'administration** ont eu plusieurs domaines importants à travailler :

Les projets d'établissement et de service aux fins de validation,

- Le soutien à l'AMFP dans le cadre de notre mandat de gestion et le projet de reprise de la gestion du CHU dit « le Cap HORN »
- Le suivi régulier de l'évolution de la restructuration de l'ICB suite à l'audit interne et le licenciement du directeur,
- Le travail sur les questions de relation avec la préfecture dans le cadre des mesures d'urgence liées aux attentats et des phénomènes de radicalisation susceptibles d'être rencontrés par l'ACSEA. Ce sujet a donné lieu à la mise en place d'une cellule interne de veille et d'analyse partagée (administrateurs /directeurs) des situations « à risque ».
- Les travaux prévus par voie réglementaire : les budgets prévisionnels et les comptes administratifs en s'appuyant sur le travail important de la commission financière et patrimoniale.

**La commission permanente** : Cette instance collégiale réunissant administrateurs et directeurs du siège, s'est réunie chaque mois à raison d'une demi-journée dans cette formation. Les travaux entre administrateurs ont continué sous l'animation du président dans un souci de travailler ensemble à l'élaboration d'une « lettre de cadrage » pour la mise en œuvre du nouveau projet associatif.

Ces rencontres ont permis de rendre régulièrement compte de l'activité du siège et des différents mandats ou partenariats en œuvre avec l'ACSEA.

### 2.1.3 - LA DIRECTION GÉNÉRALE

Un fonctionnement, initié dès 2012, qui donne son plein effet déjà en 2014. Les directions « métier » d'une part et les conseillers techniques ou chargés de mission rattachés tous directement au directeur général d'autre part, doivent permettre d'avoir une vision complémentaire par des approches différentes facilitant ainsi la vision globale au service d'une décision plus rapide et plus collégiale. Ces méthodes de travail restent innovantes et difficiles à conduire dans la durée, notamment cette année pendant laquelle l'absence non remplacée du directeur R et D n'a pas permis que l'équipe soit au complet.

A cela, il convient d'ajouter de graves dysfonctionnements au sein du service informatique avec l'arrivée d'un RSI, mais un départ en septembre nous a obligé à repenser l'organisation générale de cette partie en lien avec la direction juridique pour affirmer notre volonté de nous préparer au virage numérique. Ces deux départs et ces changements organisationnels ont largement contribué à une désorganisation qui trouve enfin remède fin 2017.

Cependant, et comme nous le disions l'année dernière, les différentes délégations données ont permis à chacun, selon ses périmètres délégués, de conduire tous les chantiers qui sont évoqués ci-dessous, démultipliant ainsi nos possibilités d'intervention et permettant également de générer des espaces possibles pour l'exercice des différents mandats extérieurs du directeur général, à savoir :

Si les mandats sont « intuitu personae », ils engagent l'association et sont exercés, pour ceux qui suivent, par le directeur général dans la délégation qui lui est faite de représenter l'association dans ces aspects technique et stratégiques.

L'animation de la délégation régionale de l'UDES, s'est poursuivie. Elle a demandé de nombreuses rencontres avec les acteurs de l'Emploi, de la Formation, les élus régionaux et territoriaux. Des réunions du collège régional ont eu lieu une fois tous les trois mois ainsi que de nombreuses conférences téléphoniques auxquelles il convient d'ajouter la promotion de NEXEM, notre nouvelle organisation patronale, au sein de laquelle nous sommes largement associés, y compris par une mobilisation importante du DRH dans le cadre de la réforme conventionnelle et la commission R.H. Nous avons aussi pu participer au CREFOP Normand, accompagner les prises de fonction et suivre les mandats, notamment ceux concernant la CRESS mais aussi toutes les instances Formation/Emploi en région et rencontres politiques. A ceci, il convient d'ajouter toutes les contributions de la DR UDES dans les différents schémas régionaux de l'emploi, de la formation, de l'emploi des travailleurs handicapés, entre autres.

La désignation par les syndicats de l'ESS, de conseillers prudhommaux via l'UDES, nous a également demandé de nombreuses réunions sur toute la Normandie mais tous les postes étaient pourvus et au moment de la rédaction de ce rapport, tous les nouveaux conseillers ont prêté serment et sont désignés dans les différents C.P.H du territoire régional.

La vie de la délégation régionale NEXEM et les différentes actions de communication conduites au local ont également été extrêmement denses cette année. Il en va de même avec les rencontres nationales et les conférences téléphoniques mensuelles tant avec l'UDES que NEXEM.

Autant dire une activité extrêmement intense du directeur général sur la partie de la fonction employeur déléguée et de ses différents mandats.

Enfin, l'ARS a conduit des travaux importants dans le cadre du nouveau Programme Régional de Santé et le mandat exercé au sein de la commission médico-sociale a permis de pouvoir associer l'ACSEA et de bénéficier des informations nécessaires à la refonte complète des orientations régionales et des objectifs ciblés par l'administration régionale de la santé dans ses nouveaux contrats d'objectifs et de moyens. A ce sujet, le directeur général et le directeur financier ont commencé à conduire une démarche interne d'auto-diagnostic partagé en s'appuyant sur le cadre de la direction R et D et avec l'accompagnement du CREAM/ORS. La démarche d'auto-évaluation qualitative des fiches action du CPOMM2 étant conduite par l'autre cadre de cette direction.

Enfin, un travail transversal a été conduit sur plusieurs sujets : l'accompagnement de l'AMFP 14, l'évolution de l'autorisation de la MDA 14, la reprise du centre d'hébergement d'urgence : « le CAP HORN », le travail sur le projet de l'ICB, ainsi que les rencontres avec les différentes administrations pour la validation du projet.

Chacun des services également rend compte de ses activités dans les pages qui suivent.

# A - DIRECTION RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Des mouvements de personnels ont impacté fortement l'activité de la direction :

- Le directeur recherche et développement a assuré de janvier à fin juin une mission d'intérim dans l'un des établissements de l'association dont il a repris la direction à temps plein au 1er juillet. Le poste de directeur recherche et développement est resté vacant le reste de l'année.
- Un chargé d'appui à la recherche et au développement a rejoint l'équipe fin septembre (création de poste).

## AUTORISATIONS

La direction recherche et développement (DRD) a eu un rôle de vigilance et d'alerte auprès des directions des établissements et services dans le cadre du renouvellement de leur autorisation, et a apporté quand cela le nécessitait, des éléments de compréhension et d'aide à la décision facilitant les échanges avec les autorités délivrant les autorisations (ITEP Champ Goubert / SESSAD).

## — DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ (DACQ)

L'objectif de l'année 2017 était d'acculturer l'ensemble des professionnels de l'association à cette démarche récente.

L'implication de la DRD auprès des différents établissements et services, s'est traduite par une présence aux différents comités de pilotage, des apports méthodologiques, un accompagnement des équipes dans la définition des travaux à mener, la création d'outils et de supports, etc.

Au regard de l'ambition associative, cette dynamique a nécessité beaucoup d'énergie tout au long de l'année.

### ACCULTURATION

La DRD a poursuivi son accompagnement méthodologique auprès des structures déjà engagées dans la DACQ.

Les comités de pilotage DACQ du Département Accompagnement Handicap Adulte et Dépendance (Foyer de vie et Maison d'Accueil Spécialisée), de l'IME l'Espoir, du SESSAD, constitués dès 2016, ont principalement travaillé à la mise en œuvre de Plans d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ). Les membres de ces comités se sont acculturés durant l'année 2017 à la démarche d'amélioration continue de la qualité, permettant la poursuite de sa mise en œuvre.

Le Service d'Accompagnement Tutélaire Calvadosien, après l'écriture de son projet de service en 2015, la conduite de son évaluation interne en 2016, a mis en œuvre les actions d'amélioration en découlant, ce qui a permis aux professionnels, au-delà des membres du comité de pilotage, d'intégrer concrètement les mécanismes de la démarche et de poursuivre la dynamique engagée. Sur la fin de l'année, le service a préparé la venue des évaluateurs externes.

ACSEA Formation a sur l'année 2017 dû se mettre en conformité avec le décret qualité optant pour le renseignement du DATADOCK (plateforme en ligne). Une réflexion a été menée, en lien avec la DRD, pour rapprocher les attendus du décret qualité à la démarche d'amélioration continue de la qualité associative.

### NOUVEAUX DÉPLOIEMENTS

Parallèlement, la DRD a poursuivi en 2017 le déploiement de la DACQ dans les autres structures. Pour ce faire, différents moyens de sensibilisation ont été utilisés sous l'impulsion des structures : réunions

institutionnelles, réunions d'équipes de direction, comités de pilotage interne DACQ, etc.

En 2017, ont été accompagnés dans la mise en œuvre de leur démarche :

- Le Département Milieu Ouvert, le Département Accueil Familial et Hébergement Éducatif, le Département Insertion Prévention,
- l'ITEP Champ Goubert, le Centre d'Accueil Familial Spécialisé et l'IMPro de Démouville.

### **IMPLICATION DES USAGERS : UN CHANGEMENT DE CULTURE EN MOUVEMENT**

La DACQ a réaffirmé l'implication des personnes accueillies et accompagnées avec le principe fort de co-élaboration à l'ensemble des travaux.

Si plusieurs structures ont encore eu recours à des questionnaires, des initiatives impliquant plus directement les usagers sont à saluer :

- Association des majeurs protégés aux travaux d'amélioration dans le cadre de groupes de travail au sein du SATC
- Intégration des personnes accompagnées et des familles au sein des comités de pilotage de l'ICB et du DAHAD
- Co-élaboration avec les personnes accompagnées dans le cadre d'une co-formation ATD Quart Monde - AEMO
- Réflexion avec les membres du CVS dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement de l'ESAT
- Diagnostic partagé du projet d'établissement avec les représentants des familles au CVS de l'ITEP Champ Goubert
- Groupe sur la co-élaboration avec les familles à l'IME l'Espoir
- Représentation théâtrale autour du Projet d'établissement du Foyer de vie par les adultes.

### **PROJETS D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE : UNE DIZAINE D'ÉQUIPES ACCOMPAGNÉES**

La DRD a soutenu méthodologiquement dans l'écriture ou la réactualisation de leur projet d'établissement ou service et dans la définition de leurs orientations stratégiques, les directions du Service de Placement Familial Spécialisé, de l'ITEP Champ Goubert, du Centre d'Accueil Familial Spécialisé, de l'IME l'Espoir, du Département Insertion Prévention (DIP) pour le service Trait d'Union et le Service d'Action Préventive, de l'ESAT Intermédiaire hors les murs et de la Maison des Adolescents du Calvados.

### **ÉVALUATIONS INTERNES : DES CONTRAINTES DE TEMPS IMPORTANTES**

La direction a accompagné les Foyers Éducatifs, le Service d'Investigations, de Médiation et d'Activités Pénales et le service Trait d'Union dans la conduite de leur évaluation interne.

Compte tenu des délais courts de réalisation de ces évaluations, la direction a travaillé directement au sein de groupes de travail. Dans ce contexte contraint, ce positionnement a permis d'élaborer rapidement les critères d'évaluation et de guider les équipes dans l'analyse des informations et la définition des préconisations.

### **ÉVALUATIONS EXTERNES : UN RÔLE DE CONSEIL RENFORCÉ**

La direction a participé à la sélection des prestataires devant mener les évaluations externes du Service de Placement Familial Spécialisé et du Service d'Accompagnement Tutélaire Calvadosien (co-élaboration du cahier des charges, pré-sélection des candidats, jury final). Elle a été reçue en entretien dans le cadre de ces évaluations pour présenter la démarche d'amélioration continue de la qualité associative.

## COMITÉ DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ (CODACQ)

L'instance associative, animée par la DRD, a poursuivi ses travaux en 2017 sur l'élaboration de trames d'outils communes pouvant se décliner dans chaque structure, s'attachant à prendre en compte les spécificités des différents établissements et services de l'association. Cette instance a également été le lieu d'échanges et de partage d'expériences sur la mise en œuvre de la démarche dans chaque structure, permettant notamment la définition de réponse associative.

Par ailleurs, la direction recherche et développement a participé aux travaux :

- de la Commission évaluation du Groupement National des Directeurs d'Associations du secteur éducatif, social et médico-social (GNDA).
- du groupe qualité «bas-normand» regroupant les responsables qualité de plusieurs associations sociales et médico-sociales de l'Orne, de la Manche et du Calvados.

---

## CPOMM ARS-ACSEA

Conformément aux attendus inscrits dans le second CPOMM signé entre l'ARS et l'ACSEA (prorogé jusqu'au 31 décembre 2018) et afin d'engager les réflexions autour de l'élaboration du troisième contrat, l'évaluation des fiches actions a été menée sur 2017.

Une méthodologie commune a été définie autour de thèmes transversaux prenant en compte le contexte et les attentes actuels :

- l'accompagnement des usagers au travers de :
  - L'inclusion, la subsidiarité
  - La prévention
  - La continuité des parcours
  - La territorialisation, la proximité, l'environnement, le partenariat
- l'évolution des compétences des professionnels et des profils des emplois, le changement et l'évolution des pratiques
- le respect du cadre budgétaire et financier

Ces évaluations ont été menées, en fonction de l'action développée, soit par établissement (IME l'Espoir [Expérimentation passerelle / Projet d'insertion professionnelle et sociale], CAMSP, IMPro de Démouville [SITP Pro / SIPF Pro]), soit de façon mutualisée entre établissements (Dispositifs ITEP [ICB et Champ Goubert], USI [IMPro et Champ Goubert]) avec la définition de critères d'évaluation communs.

L'évaluation des fiches action liées aux travaux - déménagement (IME l'Espoir, MAS) est venue témoigner des impacts sur les conditions de vie des personnes accompagnées, les conditions de travail des professionnels et la qualité de vie au travail et l'implication des salariés dans les projets.

Enfin, l'évaluation d'actions non inscrites au second CPOMM liées à la prévention a également été menée pour témoigner des nouvelles offres développées dans les structures.

- La direction recherche et développement a proposé cette méthodologie et a accompagné les directions et les équipes dans la conduite de ces évaluations, dont les résultats seront communiqués sur le premier semestre 2018.

Le comité de pilotage et le comité de suivi ARS-ACSEA initialement constitués pour le suivi de la mise en œuvre du CPOMM 2, ne se sont pas réunis cette année, la grande majorité des actions ayant déjà été développées.

La direction recherche et développement a participé, sur le dernier trimestre 2017, à l'ensemble des travaux de diagnostic du CPOMM 2 dans le cadre de l'élaboration du troisième contrat. Cette démarche est accompagnée par l'URIOPSS et le CREA-ORS en lien avec l'ARS. L'absence de directeur conjuguée à l'arrivée tardive d'un chargé d'appui au développement a rendu difficile le développement de projets en 2017.

---

## DEVELOPPEMENT ET PROJETS

L'absence de directeur conjuguée à l'arrivée tardive d'un chargé d'appui au développement a rendu difficile le développement de projets en 2017.

### **MANDAT DE GESTION AMFP 14**

La direction recherche et développement a apporté un appui administratif dans la mise en œuvre du mandat de gestion qui lie l'ACSEA à l'AMFP 14 (organisation des réunions, élaboration et diffusion des comptes rendus).

### **PROJET ASSOCIATIF**

La direction est intervenue en soutien administratif dans l'état des lieux du projet associatif 2010, étape préalable au séminaire CA-CD des 22-23-24 novembre 2017 « vers un nouveau projet associatif ».

Cet appui administratif s'est poursuivi sur la démarche d'élaboration du projet associatif 2019-2023, en lien avec le service communication de l'association et le cabinet qui accompagne la démarche.

### **APPELS À PROJETS**

La direction recherche et développement a démarré sur la fin de l'année 2017 une veille sur les appels à projets susceptibles de correspondre aux activités de l'association. Après une lecture approfondie des appels aux projets, la direction recherche et développement transmet les éléments synthétiques aux établissements et services concernés. Sur 2017, la direction recherche et développement n'a accompagné aucune direction sur des réponses à appels à projets.

# B – RESSOURCES HUMAINES

B-1 - DONNÉES SOCIALES **COMMENTÉES**

B-2 - DIALOGUE **SOCIAL**

B-3 - NÉGOCIATION **ANNUELLE OBLIGATOIRE ET AUTRES ACCORDS**

B-4 - **FORMATION**

# B-1 - DONNÉES SOCIALES COMMENTÉES

## B-1-1 - RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR PÔLE

### PÔLE PROTECTION ENFANCE FAMILLE

EFFECTIFS

DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

13,6%

AEMO : 96  
SEM0 : 38  
SIMAP : 25  
SPMO : 10

DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET  
HÉBERGEMENT ÉDUCATIF

12,3%

FOYERS  
ÉDUCATIFS : 101  
SPFS : 52

### PÔLE HANDICAP AUTONOMIE DÉPENDANCE

EFFECTIFS

SECTEUR HANDICAP ENFANCE

38,0%

ICB : 139  
IMPRO : 114  
CHAMP GOUBERT : 107  
IME : 79  
SESSAD : 33  
CAFS : 26

DÉPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT  
HANDICAP ADULTE ET DÉPENDANCE

5,5%

MAS : 50  
FOYER DE VIE : 18

### PÔLE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

EFFECTIFS

DÉPARTEMENT INSERTION  
PRÉVENTION

5,6%

SAP : 32  
STDU : 28  
SAJD : 9

DÉPARTEMENT  
MAJEURS PROTÉGÉS

7,9%

SATC : 98

DÉPARTEMENT EMPLOI  
FORMATION INSERTION

9,3%

ACSEA FORMATION : 60  
EAC : 28  
EAR : 17  
ESAT : 11

### PÔLE SANTÉ

EFFECTIFS

DÉPARTEMENT PRÉVENTION  
SANTÉ

5,1%

CENTRE DE GUIDANCE : 45  
MDA ACSEA : 19

### DIRECTION GÉNÉRALE

2,7%

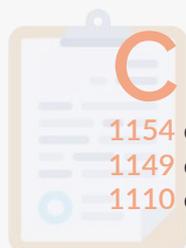
EFFECTIFS : 34

## B-1-2 - POINT SUR LES EFFECTIFS AU 31/12



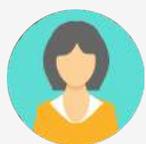
**1 243** salariés présents  
**92,84 %** de CDI.

- **Augmentation** de l'effectif mensuel moyen associatif
- **Diminution** des CDD présents au 31/12
- **Tendance** : stabilité générale des effectifs



## B-1-3 - ÉQUILIBRE FEMMES / HOMMES

De manière générale, les niveaux d'effectif « hommes » et « femmes » se maintiennent, et ce, dans l'ensemble des catégories d'emplois.



**67,18%**  
DES EFFECTIFS  
GLOBAUX

Le taux de féminisation de l'effectif total reste important.  
(66,24% en 2016 et 66,09% en 2015).



La négociation d'un accord d'entreprise sur l'égalité s'est poursuivie au cours de l'année 2017 **dans l'objectif de la signature d'un accord au printemps 2018.**

NON CADRE FEMME

2017	2016	2015
58,89%	58,20%	58,25%

CADRE FEMME

2017	2016	2015
8,29%	8,04%	7,84%



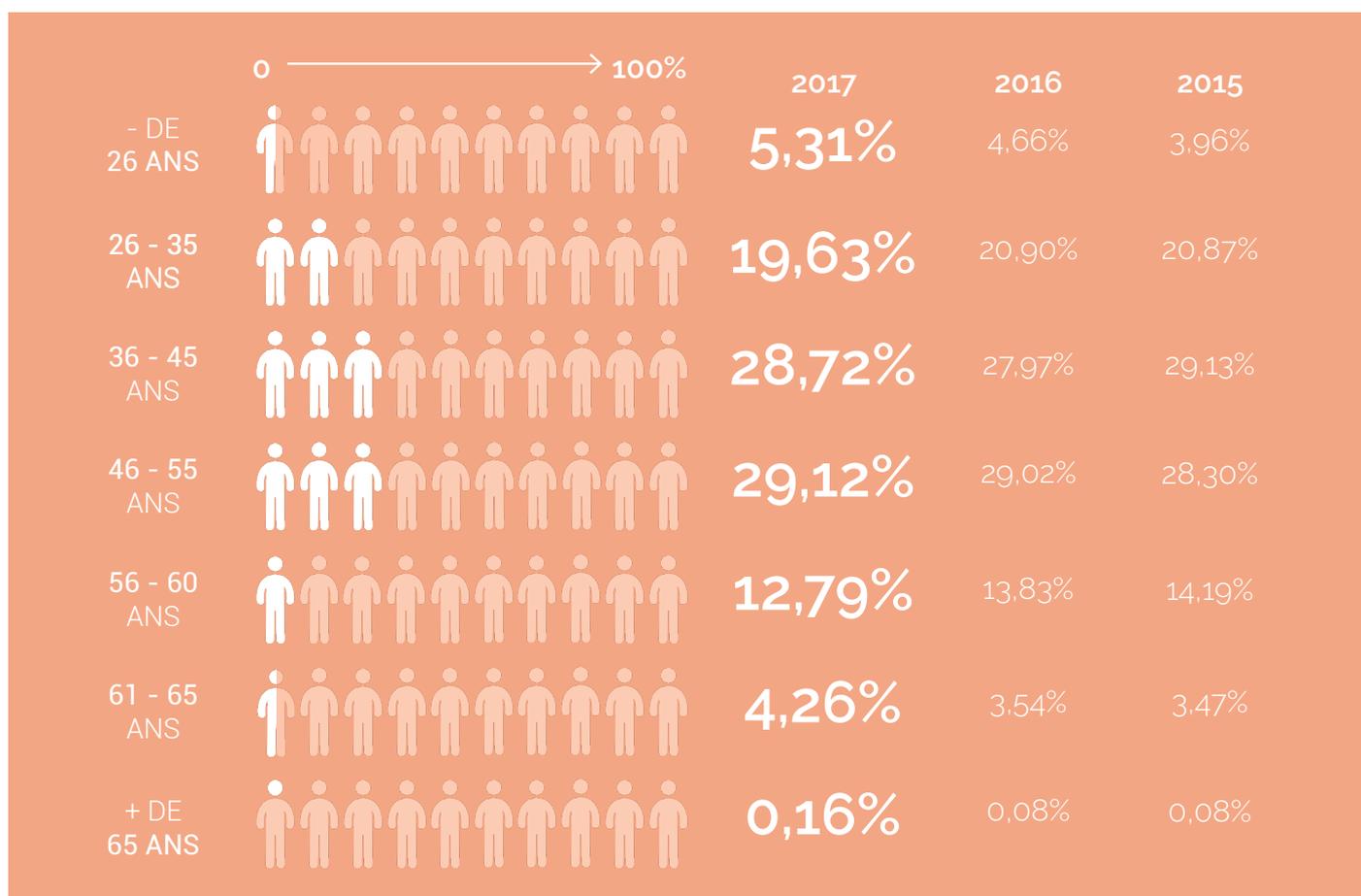
NON CADRE HOMME

2017	2016	2015
27,59%	28,30%	28,22%

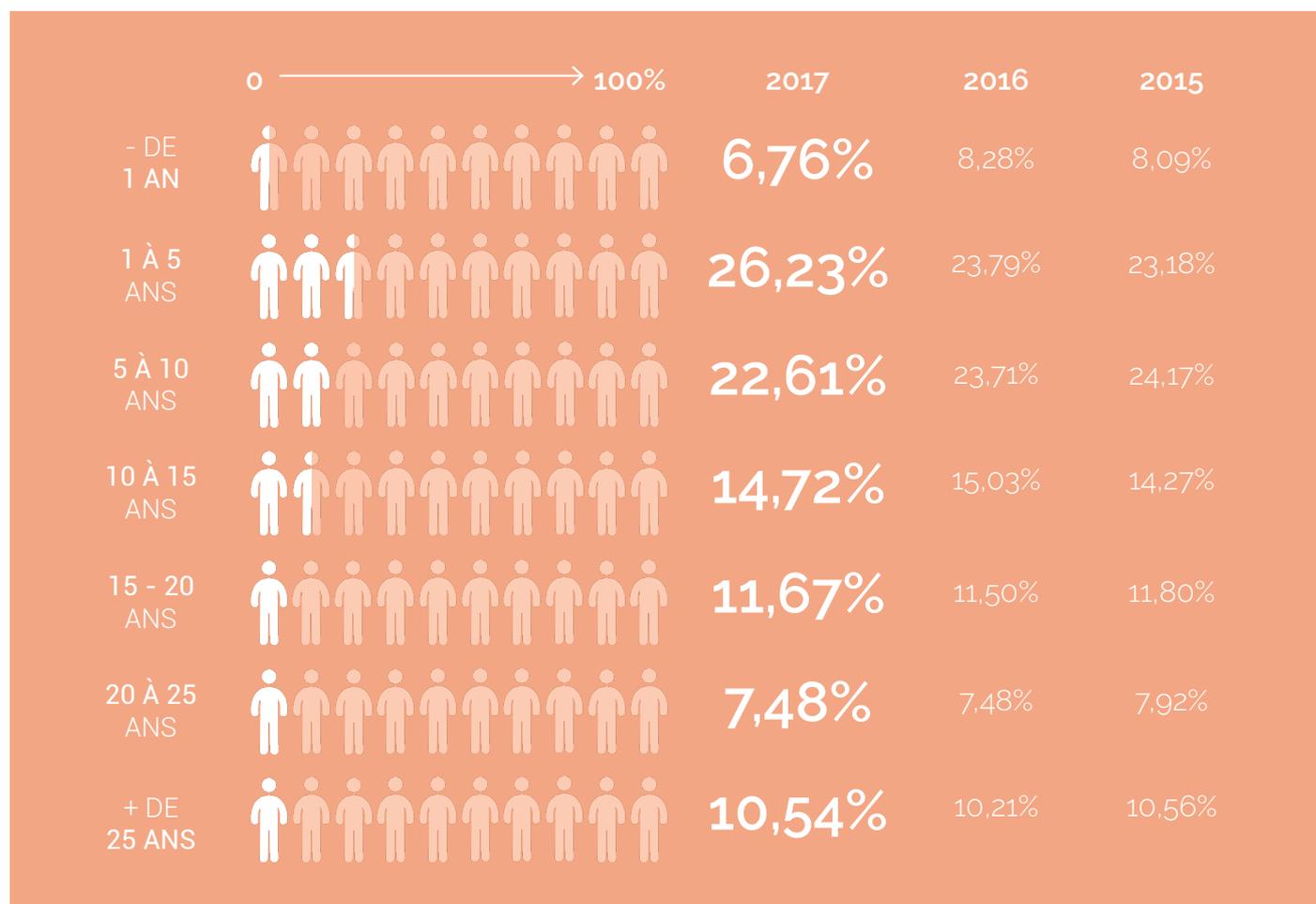
CADRE HOMME

2017	2016	2015
5,23%	5,47%	5,69%

## B-1-4 - EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE



## B-1-5 - EFFECTIFS PAR ANCIENNETÉ



## B-1-6 - RÉPARTITION PAR TYPE D'EMPLOI

La situation des effectifs par catégorie d'emploi reste stable compte tenu des évolutions d'activité des établissements et services. Toutefois, deux points peuvent être relevés pour cette année 2017 :

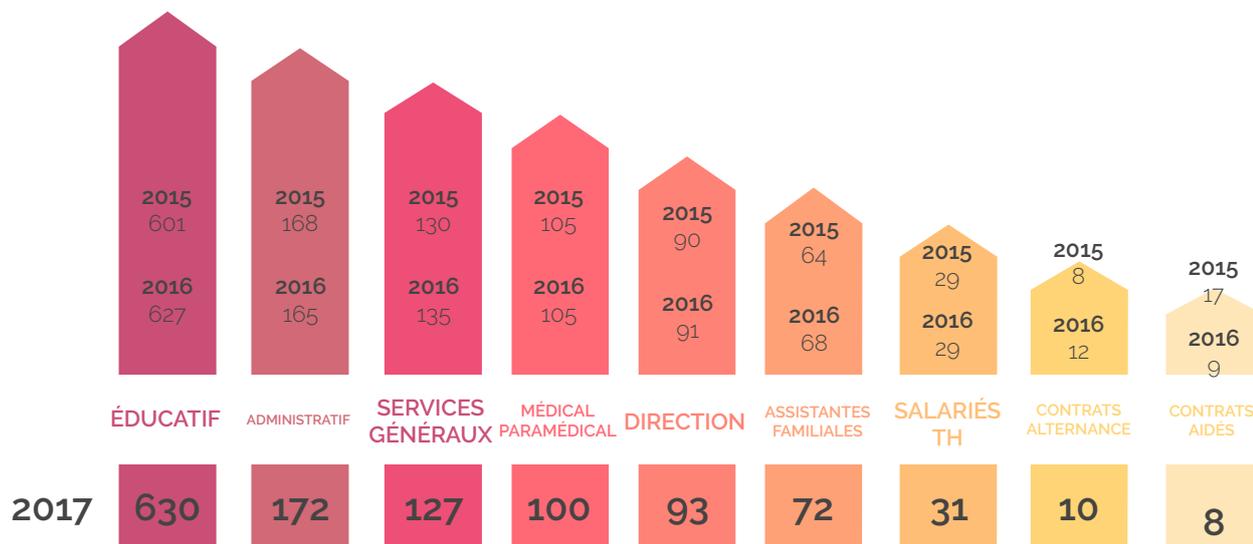


Les restrictions budgétaires gouvernementales sur le financement des contrats aidés ont eu pour conséquence une **diminution du nombre de contrats CUI / CAE à l'ACSEA** : 17 personnes étaient présentes au 31/12/2015, 8 au 31/12/2017.



Une **augmentation du nombre des assistantes familiales**, conséquence directe de la création du CAFS au 1er janvier 2017.

Pour rappel, les données suivantes tiennent compte des CDD présents au 31/12 :



## B-1-7 - L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS



La politique volontariste de l'ACSEA lui permet de dépasser une nouvelle fois cette année la simple obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) pour l'ensemble de l'effectif de l'association.



**78**  
PERSONNES  
PHYSIQUES AYANT  
UN HANDICAP

reconnu et travaillant en milieu ordinaire, ce qui représente 6,28% de l'effectif présent au 31/12 (cet effectif s'entend hors salariés T.H. des entreprises adaptées).

## B-2 - DIALOGUE SOCIAL

### B-2-1 - LE COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE

Les attributions du CCE concernent la marche générale de l'ACSEA et les champs qui excèdent les limites des pouvoirs des directeurs d'établissement. Les autres questions sont traitées au niveau des comités d'établissement, qui ont les mêmes attributions que les comités d'entreprise.

La compétence du CCE n'est généralement pas exclusive de celle des comités d'établissement. Dans les matières où la décision appartient à l'association ou à la direction générale, les comités d'établissement sont consultés lorsque la mise en œuvre de la décision du projet ou son application à l'établissement nécessite l'élaboration de dispositions particulières relevant normalement du directeur d'établissement ou de mesures d'adaptation à ce niveau.

Six réunions du CCE se sont déroulées au cours de l'année 2017.

Le CCE est composé de membres élus par les salariés de l'ACSEA :

**27**  
TITULAIRES

**25**  
SUPPLÉANTS

### B-2-2 - DES INSTANCES DE PROXIMITÉ

Le dialogue social à l'ACSEA s'articule également autour d'instances de proximité :

**12**  
INSTANCES  
COMITÉ  
D'ÉTABLISSEMENT

**12**  
INSTANCES CHSCT

**12**  
INSTANCES  
DÉLÉGUÉS DU  
PERSONNEL

L'année 2018 sera l'occasion de travailler un accord d'entreprise sur la structuration des IRP visant la mise en place du comité social et économique (CSE) au prochain renouvellement (2019), conformément aux récentes ordonnances rénovant le dialogue social.

## B-3 - NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE ET AUTRES ACCORDS

### B-3-1 - LA NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE (NAO)

La Négociation Annuelle Obligatoire - NAO 2017 - a débuté le 15 novembre 2017.

Bien que l'ACSEA et les partenaires sociaux se soient entendus sur un certain nombre de thèmes, il n'en ressort pas d'accord à proprement parler, cela se traduira par un procès verbal de désaccord.

## B-3-2 - L'ACCORD D'ENTREPRISE ACSEA SUR LES TITRES RESTAURANT

Les parties ont convenu que la valeur faciale des titres restaurants, actuellement à 5,30 euros, devait être valorisée. L'objectif est une évolution progressive du montant au profit des salariés des établissements et services ne pouvant bénéficier d'un système de cuisine interne et de restauration : 6,30 euros au 1<sup>er</sup> avril 2017 puis 7,30 Euros au 1<sup>er</sup> avril 2018, étant entendu que la prise en charge sera répartie pour moitié entre l'ACSEA et chaque salarié.

Cet accord d'entreprise, signé le 6 décembre 2016 par l'ACSEA et l'unanimité des organisations syndicales représentatives, a été soumis à l'agrément ministériel. Il a été agréé après avis favorable de la Commission nationale d'agrément en sa séance du 23 mai 2017.

## B-3-3 - L'ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF AU TAUX DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE AU DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

L'accord d'entreprise de la formation professionnelle 2017 a été signé par l'ensemble des organisations syndicales de l'association le 6 décembre 2016. Cet accord prévoyait une contribution supplémentaire à la formation à hauteur de 0,3 %, s'ajoutant au taux de 2 % prévu par la loi et l'accord de branche.

Cependant, la Commission nationale d'agrément a décidé de ne pas agréer cet accord en sa séance du 6 juillet 2017.

## B-3-4 - AVENANT AU CONTRAT DE PRÉVOYANCE ENTREPRISE À ADHÉSION OBLIGATOIRE CONDITIONS PARTICULIÈRES

Un avenant au contrat optionnel prévoyance a été signé avec effet au 1er janvier 2017. Sans changer les taux de cotisation, il ouvre droit, en cas de décès du salarié, à la prise en charge d'une indemnité pour frais d'obsèques à hauteur des dépenses supportées (hors frais de concession) dans la limite de 100% du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS).

## B-3-5 - AVENANTS 340 ET 341 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DU 15 MARS 1966

Les avenants 340 et 341 du 29 novembre 2017 concernant l'augmentation de la valeur du point et la revalorisation des bas salaires sont agréés (arrêté du 8 février 2018 paru au Journal officiel du 17 février 2018).

→ Avenant 340 : valeur du point à 3,77 euros à compter du 1er février 2017

L'avenant 340 augmente la valeur du point à hauteur de 3,77 euros (au lieu de 3,76 euros). Il s'applique, avec effet rétroactif, depuis le 1er février 2017.

→ Avenant 341 : revalorisation des bas salaires à compter du 1er janvier 2018

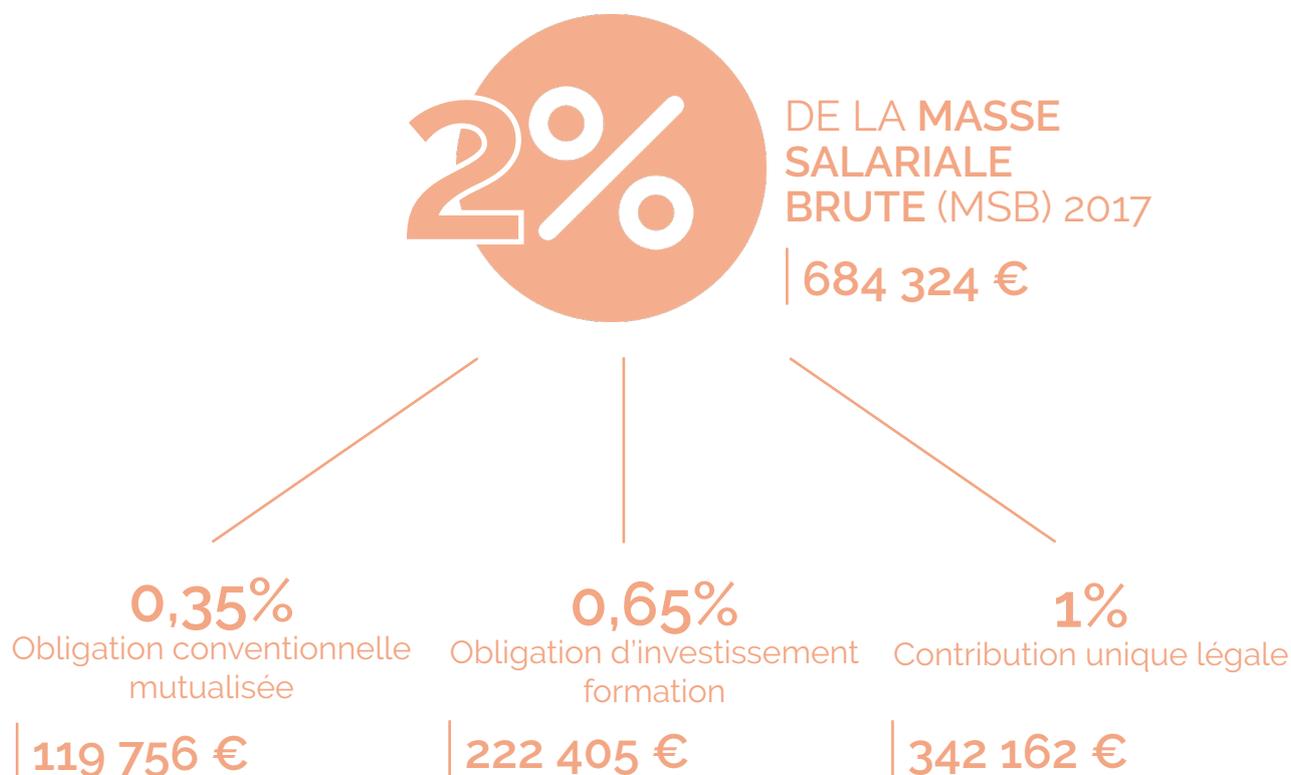
L'avenant 341 prévoit une évolution des grilles pour les emplois dont les premiers coefficients étaient sous le montant du Smic.

Il concerne les emplois suivants :

- agent de bureau (annexe 2),
- agent administratif (annexe 2),
- moniteur-adjoint d'animation et/ou d'activité (annexe 3),
- agent de service intérieur (annexe 5),
- ouvrier qualifié (annexe 5),
- agent de planning (annexe 10),
- agent magasinier-cariste (annexe 10),
- ouvrier de production ou d'entretien (annexe 10),
- agent magasinier manutentionnaire (annexe 10).

## B-4 - FORMATION

### B-4-1 - INVESTISSEMENT FORMATION DE L'ACSEA



### B-4-2 - CONVENTION DE SERVICES AVEC UNIFAF

Du fait du non-agrément de l'accord d'entreprise visant le maintien d'une contribution formation à 2,3%, il n'a pas été possible de signer une convention de services sur mesure avec Unifaf pour l'année 2017. Malgré cela, une convention de services simplifiée a été établie entre l'association et l'OPCA et a tout de même permis de proposer quelques ateliers aux salariés de l'ACSEA :

- **un atelier permettant d'élaborer son plan de formation**, proposé aux référents formation de l'association
- **un atelier sur le suivi administratif et budgétaire**, proposé aux référents formation et aux chefs de services administratifs et financiers
- **un atelier « entretien professionnel »** pour les nouveaux salariés de l'association en charge d'une équipe
- **un atelier « Développement Professionnel Continu »** pour présenter les évolutions du dispositif qui a été modifié fin 2016

De nouvelles actions sont en projet dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle convention de services 2018.

# LA MUTUALISATION EN QUELQUES CHIFFRES

	PLAN DE FORMATION ASSOCIATIF (GPAF)	FORMATIONS TRANSVERSALES (INTERPLANS)	FORMATIONS INTERNES (DISPENSÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE)
 <b>FONDS UTILISÉS</b>	<b>17 395,48 €</b> dont 12 603 € de fonds spéciaux*	<b>28 000 €</b> sur trois ans (2016-2017-2018) pris en charge sur les FPSPP	<b>0,00 €</b>
 <b>NOMBRE D'ACTIONS DE FORMATION</b>	<b>9 actions</b> 15 sessions distinctes	<b>1 action</b> 6 sessions en 2017	<b>22 actions</b> 40 sessions distinctes
 <b>NOMBRE D'HEURES DE FORMATION</b>	<b>1 176 heures</b>	<b>1 440 heures</b>	<b>918 heures</b>
 <b>NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES</b>	<b>127 salariés</b> soit 10,2 % de l'effectif total associatif **	<b>20 salariés</b> soit 1,6 % de l'effectif total associatif **	<b>239 salariés</b> soit 19,2 % de l'effectif total associatif **

\* Fonds mutualisés de branche et période de professionnalisation

\*\* sur un effectif de 1243 personnes au 31/12/2017 (source : bilan social)

# ZOOM SUR LE GPAF 2017



## Habilitation électrique (CESR)

- **Objectif** : Exécuter en sécurité des opérations simples d'ordre non électriques ; avoir un comportement adapté à chaque situation.
- **Salariés formés** : 10



## Initiation travail en hauteur (CESR)

- **Objectif** : Sensibiliser aux risques représentés par le travail en hauteur ; informer sur les matériels existants pour éviter les chutes.
- **Salariés formés** : 10



## Conduite et prévention - stage perte d'adhérence (CESR)

- **Objectif** : Etre capable de conduire un véhicule de façon professionnelle, préventive, rationnelle et sécuritaire.
- **Salariés formés** : 19



## Prévention et secours civiques de niveau 1 (La Croix-Rouge et UDSP)

- **Objectif** : Apprendre à exécuter les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins ; alerter les secours.
- **Salariés formés** : 22



## Gestes et postures - manutention (Profass Formation)

- **Objectif** : Sensibiliser les agents aux risques liés à la manipulation et à certaines postures de travail.
- **Salariés formés** : 4



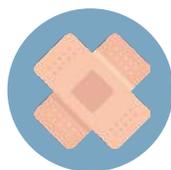
## Gestes et postures - soutien aux personnes (Profass Formation)

- **Objectif** : Identifier les risques physiques en utilisant les connaissances anatomiques et physiologiques du corps humain.
- **Salariés formés** : 9



## Sauveteur secouriste du travail - formation initiale (CESR)

- **Objectif** : Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, mettre en application ses compétences en matière de prévention.
- **Salariés formés** : 12



## Sauveteur secouriste du travail - formation recyclage (CESR)

- **Objectif** : Maintenir et actualiser ses compétences de sauveteur secouriste du travail ; obtenir le renouvellement de son certificat (SST).
- **Salariés formés** : 17

## Volet citoyen



## Régulation des phénomènes de violence et d'agressivité (Pluriformation)

- **Objectif** : Identifier la violence en situation professionnelle et en distinguer les formes pour y apporter des réponses appropriées et fixer les conditions d'un exercice professionnel satisfaisant.
- **Salariés formés** : 24

# ATELIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET FORMATION TRANSVERSALE

PAR NOMBRE DE SALARIÉS FORMÉS



## VOLET INFORMATIQUE

Excel : 65  
Webmail : 30  
Word : 27  
Pages : 21

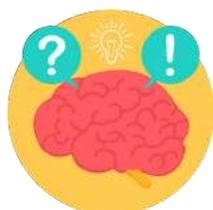
Filemaker : 14  
Ical : 11  
Ical + Mail : 5  
Powerpoint : 7

Initiation outils du SIRH : 1  
Dossier de l'utilisateur : 18  
Initiation Mac : 6



## VOLET JURIDIQUE

Le cadre juridique de la confidentialité : 16  
Protection juridique des mineurs : 16



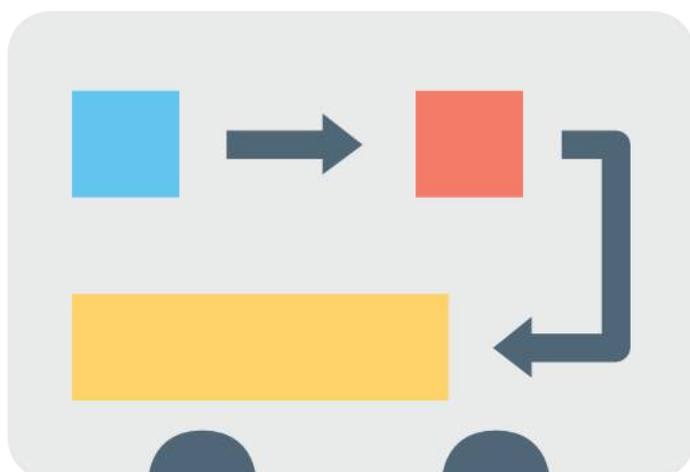
## VOLET PSYCHOPÉDAGOGIQUE

Remédiation cognitive : 20



# FORMATIONS DE L'ENCADREMENT

PAR NOMBRE DE SALARIÉS FORMÉS



**19** DÉLÉGATION DE  
POUVOIRS

**18** RESPONSABILITÉS  
PÉNALES EN SANTÉ  
ET SÉCURITÉ

**14** ANIMER LES INSTANCES  
REPRÉSENTATIVES  
DU PERSONNEL

# C - POLITIQUE PATRIMONIALE ET FINANCIÈRE

C-1 - LE COMITÉ ECONOMIQUE OPÉRATIONNEL

C-2 - LA POLITIQUE FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE

Le Comité Economique Opérationnel regroupe l'ensemble des Chefs de Services Administratifs et Financiers et Responsables Financiers sous la présidence du Directeur Général et du Directeur Administratif et Financier qui en assure l'animation.

L'année 2016 a été une année de transition marquée par un changement de Directeur Administratif et Financier. Ce changement fut l'occasion de réaffirmer l'intérêt de disposer d'un tel espace d'échanges dans un secteur en pleine mutation en particulier sur son versant financier. L'évolution incontournable des modes de financement des activités amène à repenser nos organisations administratives, comptables et financières et faire évoluer nos processus de gestion.

Nous devons disposer d'indicateurs de gestion pertinents et maîtriser davantage nos coûts.

Sur 2017, la dynamique autour des CEO a été réactivée, 6 rencontres se sont ainsi tenues.

Les ambitions de ce comité ont été clairement réaffirmées :

- favoriser les échanges d'informations ;
- favoriser l'harmonisation des pratiques comptables et financières et des outils ;
- favoriser la mutualisation des pratiques et compétences ;
- favoriser la coopération et la transversalité.

Les thématiques abordées ont été denses :

- l'évolution et l'adaptation du système d'information ;
- Le suivi d'activité ;
- Les outils de reporting budgétaire ;
- La politique achat et la participation aux centrales d'achats (UNADERE, achats groupés) ;
- Les orientations budgétaires ;
- La clôture comptable et l'harmonisation des pratiques comptables ;
- La politique patrimoniale.

## C.1.2 - LA POLITIQUE FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE

Le rapport financier 2017 est présenté ci-après dans ce rapport.

### CONCERNANT LA POLITIQUE PATRIMONIALE

Ces dernières années, l'Association a soutenu des investissements immobiliers majeurs rendus incontournables et prioritaires au vu des enjeux sécuritaires. Ce fut notamment pour 2016 le cas du projet de réhabilitation et d'extension de la MAS d'Ellon et du projet sur Bayeux de l'IME l'Espoir ; projets majoritairement financés par emprunt.

Le taux d'endettement de l'Association a progressé ces dernières années pour s'établir à 37% sur 2017. Ce taux en progression amène à la vigilance pour l'avenir.

C'est d'ailleurs un des éléments qui a amené l'Association à réorienter sa politique patrimoniale en privilégiant les orientations suivantes :

- La vente de biens immobiliers associatifs devenus inadaptés ou trop coûteux en entretien et mises aux normes ;
- La recherche de solutions locatives offrant plus de souplesse dans l'adaptation des locaux aux besoins eux-mêmes évolutifs ;
- La création en 2015 d'une SCI dédiée à la gestion des biens immobiliers ; la SCI ICI « Insertion Calvadosienne Immobilière ».

Ainsi, les projets immobiliers majeurs portés sur 2017 concernent les 2 projets suivants :

- **IMPro Démouville : construction d'un nouvel atelier pré-professionnel Restauration/ Traiteur/ Service en salle**

L'atelier pré-professionnel Restauration/ Traiteur / Service en salle est actuellement situé sur le site démouvillais à proximité des autres ateliers pré-professionnels. Les locaux sont inadaptés et ne répondent plus aux normes minimales réglementaires notamment en terme d'hygiène et de sécurité incendie. Afin de pérenniser cette activité, l'ACSEA a soutenu le projet de construction d'un nouvel atelier.

Ce projet d'un montant de 1 159 376 € est financé par un emprunt à hauteur de 750 000 € et le produit issu de la vente du bien situé rue Caponière à Caen pour 330 000 €.

Le chantier a démarré en Novembre 2017 et la livraison de l'atelier prévue fin Octobre 2018.

- **Centre de guidance de Caen : travaux de mise en conformité du bâtiment**

Une première phase de travaux de mise en conformité du bâtiment a été réalisée sur 2016 pour un montant de 97 424 €.

Un audit, sur l'ensemble des aspects réglementaires (dont sécurité incendie et accessibilité PMR), est venu compléter cette première phase de travaux permettant ainsi de revisiter le projet initial afin de poursuivre la réhabilitation réglementaire engagée, avec une seconde phase de travaux initialement prévue sur 2017 et reportée à l'été 2018 permettant à l'issue, la conformité du bâtiment aux règles de sécurité incendie exigée d'un ERP de 5ème catégorie.

Le montant total des travaux (phases 1 et 2) est évalué à 400 000 € dont 300 000 € financés par emprunt.

# D - LES MISSIONS JURIDIQUES

D-1 - EN QUALITÉ DE **CORRESPONDANTE**  
**INFORMATIQUE ET LIBERTÉ**

D-2 - EN QUALITÉ DE **JURISTE**

## D.1 - EN QUALITÉ DE CORRESPONDANTE INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

En 2017, et en perspective de l'application du Règlement Général de Protection des Données le 25 mai 2018, la CIL a de nouveau cartographié l'ensemble des traitements mis en œuvre par l'ACSEA et les a consignés dans un registre prenant en compte les nouvelles exigences du RGPD. Elle a également élaboré un «pack admission» permettant de recueillir le consentement des usagers à la mise en œuvre des traitements, quand bien même ces derniers sont tous licites au regard de la loi.

Elle a également continué à effectuer quelques engagements de conformité aux autorisations uniques du Pack Social élaboré par la CNIL.

En raison de difficultés rencontrées avec la direction du service informatique en 2016, elle n'a pas pu aller plus loin dans la mise en conformité avec le RGPD.

La CIL a réalisé une visite de conformité concernant le système de vidéo surveillance mis en place sur le site de la charité.

De plus, elle a été mise à disposition de l'Association des Amis de Jean Bosco (AAJB) et de l'Association d'Aide aux Mères, aux Familles et aux Personnes (AMFP 14) afin de démarrer leur démarche informatique et liberté. Elle a ainsi effectué les engagements de conformité aux autorisations uniques du Pack social pour les principaux traitements mis en œuvre par l'AAJB et l'AMFP14.

Elle a par ailleurs animé de nombreux temps de travail consacrés à la protection des données.

Une infographie a été réalisée pour sensibiliser les personnels en ce sens et les affiches informatique et liberté, ayant pour finalité d'informer les personnes sur leurs droits, ont été revisités.

Enfin, le CIL de l'ACSEA a accompagné une demande de droit d'accès pour une personne anciennement accueillie par l'ICB et pour laquelle une demande d'extraction d'archive auprès du service départemental des archives a été nécessaire.

Le bilan annuel rédigé par la CIL offre un aperçu beaucoup plus exhaustif des actions réalisées courant 2017.

## D.2 - EN QUALITÉ DE JURISTE

### EN DIRECTION DU SIÈGE ET DE L'ASSOCIATION

En 2017, la juriste de l'association :

- s'est occupée du dossier service civique du démarrage de l'action (constitution du dossier de demande d'agrément, rédaction des missions, communication et réajustement avec la DDCCS, liens avec les tuteurs, suivi du recrutement, mise en place des formations des volontaires etc.) à l'accompagnement des volontaires, en passant par leurs dossiers d'indemnisation.
- a animé le groupe infirmiers qui se réunit une fois par mois autour de sujets liés à la législation en droit de la santé, en droit des mineurs et à la santé publique.
- a continué le travail entrepris avec le cabinet CORNILLIER sur les délégations de pouvoirs décidées à l'endroit des directeurs métiers et d'établissement et/ou de service.
- a élaboré ou supervisé plusieurs contrats de baux.
- a assuré plusieurs formations en animation directe (confidentialité et protection du mineur) et en animation conjointe à deux reprises avec le cabinet COMMUNDI sur les responsabilités juridiques des directeurs d'établissement et/ou de services.

- a intenté trois recours gracieux, du fait de son statut d'élue de sociétaire MAIF, auprès de la mutuelle d'assurance après des décisions de refus de prise en charge (dont deux ont abouti), a rédigé une note sur l'utilisation des véhicules et a saisi la MAIF de demandes de modification de couverture, en lien avec l'activité sociale, pour laquelle nous attendons réponse. La juriste a également accompagné une visite de prévention des risques à l'initiative de la MAIF sur le périmètre de l'ICB.
- a revisité et réécrit les procédures (partie personnes accompagnées) du guide de procédures de l'ACSEA.
- a préparé des courriers stratégiques à des fins d'éclaircissements juridiques ou de vente.

#### EN DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS ET DES SERVICES

En 2017, la juriste de l'association :

- a continué d'assurer une permanence mensuelle auprès de la maison des adolescents. A l'occasion de ces temps de rencontres liés au e-harcèlement, au droit de la famille et droit pénal, la juriste a éclairé les demandes des adolescents et/ou de leurs parents, a effectué des signalements et a réorienté les jeunes et leurs familles vers des avocats si nécessaire.
- a supervisé la réécriture de plusieurs documents rendus obligatoires du fait de la loi 2002-2 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement et DIPEC/ contrat de séjour du CAFS, de Champ Goubert, CMPP et SESSAD. Deux livrets numériques ont été également élaboré (Maison des Adolescents et Service Trait d'Union), mais sont toujours en attente de supports.
- a effectué une trentaine de consultations juridiques principalement sur l'exercice de l'autorité parentale, les responsabilités juridiques, l'aide à la prise des médicaments. Le pôle protection de l'enfance est le plus demandeur, suivi de prêt par le pôle handicap.
- a assuré des interventions lors des réunions institutionnelles des établissements et services : DAFHE, DMO, ICB, Champ Goubert.
- a effectué un contrôle a priori sur de nombreuses conventions, de partenariat mais également financières.
- a participé à la réécriture de projets d'établissement et de service ou de documents officiels internes : règlements intérieurs, charte(CAFS, DAFHE, ICB).
- a contribué à la mise en place de la procédure relative à l'accès aux soins des majeurs protégés avec le CHU.

#### EN DIRECTION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

En 2017 et à la demande des établissements et services de l'ACSEA, la juriste a accompagné, de manière directe et indirecte, une dizaine d'usagers : signalements, résolutions de problématiques diverses en lien avec le droit (ICB, IME, SATC, AEMO, Champ Goubert, SEMO, MDA).

#### EN DIRECTION DE L'EXTÉRIEUR

La juriste a contribué, durant toute l'année 2017, à l'élaboration de la dernière recommandation de l'ANESM consacrée à la protection des données personnelles.

Comme chaque année elle est intervenue à la journée d'éthique «droit au choix, droit au risque» sur le secteur du Bessin consacrée en 2017 au syndrome de glissement.

Enfin, elle a pris part au colloque organisé par l'UFR de droit sur le respect de la vie privée.

Pour terminer, la juriste de l'association tente d'apporter une réponse à tous les salariés via la «hotline» juridique qui s'est installée au fil des ans. Les demandes sont fluctuantes et variées.

# E - SERVICE INFORMATIQUE

E-1 - RAPPORT COMMENTÉ

E-2 - ASSISTANCE ET MAINTENANCE

E-3 - DÉPLOIEMENT

E-4 - FORMATIONS

# E-1 - RAPPORT COMMENTÉ

En 2017 et comme chaque année, le SI de l'ACSEA a opéré d'une part, une assistance et une maintenance auprès de l'ensemble des utilisateurs de l'ACSEA ; et d'autre part, un déploiement important lié soit à la création de nouveaux sites, soit à l'adaptation du système d'information rendu nécessaire suite à des demandes des autorités publiques, des partenaires ou des tarificateurs.

Il convient de souligner que le mouvement de désinstitutionnalisation, allié au développement des dispositifs, entraîne une activité importante pour le SI par ricochet, ainsi que des coûts proportionnels et exponentiels pour les établissements ou services A titre d'exemple, un site principal qui se subdivise en plusieurs sites entraîne la création de plusieurs infrastructures au niveau informatique et téléphonie. Le temps homme et les investissements nécessaires se trouvent par conséquent démultipliés.

Par ailleurs, l'augmentation du périmètre associatif et la nécessité de rendre le système d'information plus efficace amènent les directions à investir dans des solutions adaptées et à les faire évoluer. Pour autant, des difficultés d'interopérabilité existent et perdurent amenant le SI à de nombreuses interventions.

L'année 2017 a par conséquent sollicité une mobilisation générale de l'ensemble de l'équipe du SI et de l'ensemble des correspondants informatiques de l'association qui assurent un relais de qualité au sein des établissements et services.

## E-2 - ASSISTANCE ET MAINTENANCE

### E-2-1 - MAINTENANCE PRÉVENTIVE



- Institut Médico Éducatif « L'Espoir »
- Hébergement thérapeutique
- Institut Camille Blaisot (ICB)
- DAFHE - Structures déportées
- ACSEA Formation - Place Fournet

### E-2-2 - MAINTENANCE COURANTE OU RENDUE NÉCESSAIRE

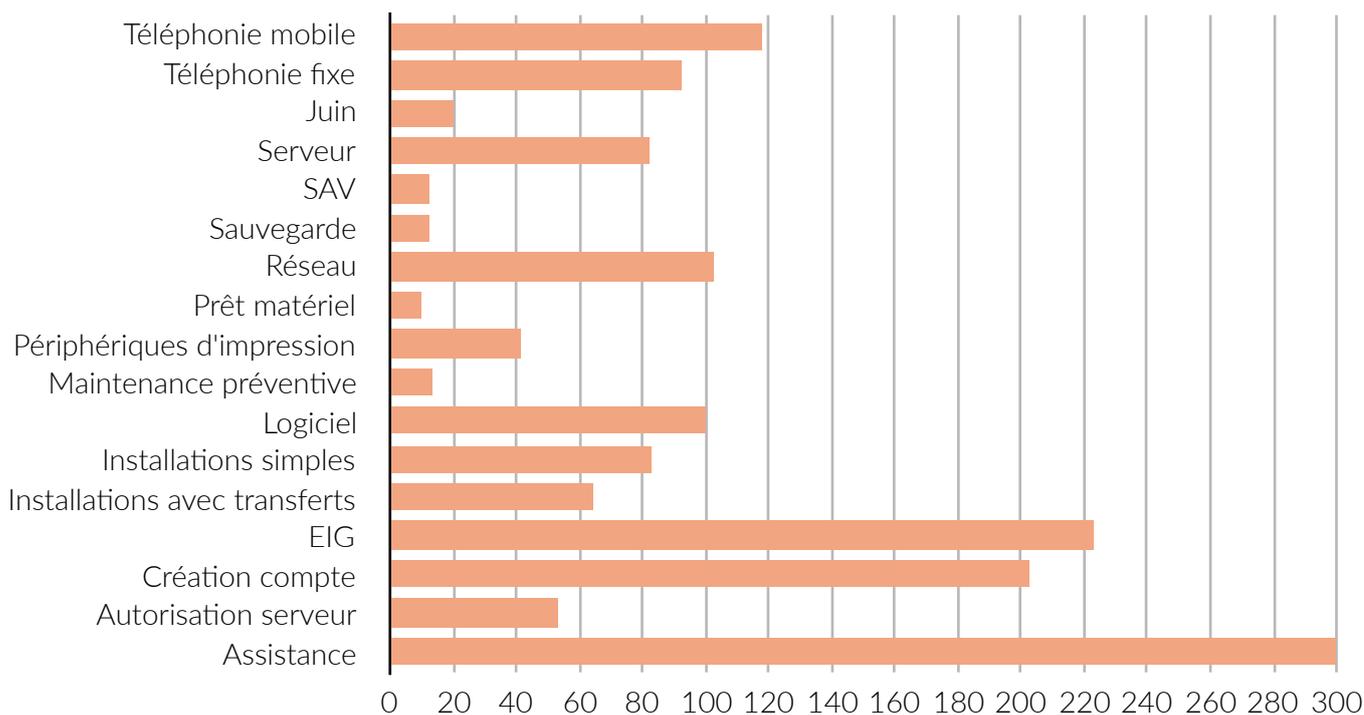
Watchguard : <b>1</b>	EIG : <b>21</b>
Sofia : <b>2</b>	EIG Immobilisations : <b>16</b>
PROGDIS : <b>4</b>	EIG GRH : <b>22</b>
MyReport : <b>2</b>	EIG Facturation : <b>33</b>
Mail : <b>5</b>	EIG Dossier usager : <b>4</b>
Informatique Service : <b>7</b>	EIG Comptabilité : <b>69</b>
iCal : <b>1</b>	EIG Autorisations d'accès : <b>5</b>
Filemaker : <b>10</b>	DECT : <b>1</b>
Filemaker SIRH CDD moins de 3 mois : <b>13</b>	Calendrier : <b>1</b>
Filemaker SIRH : <b>3</b>	Aurora : <b>1</b>
Filemaker MDA 50 : <b>3</b>	Adobe Pro : <b>2</b>
Filemaker Gestion de parc : <b>2</b>	
Filemaker DMO Gestion des effectifs : <b>15</b>	

NOMBRE  
D'INTERVENTIONS  
PAR LOGICIEL



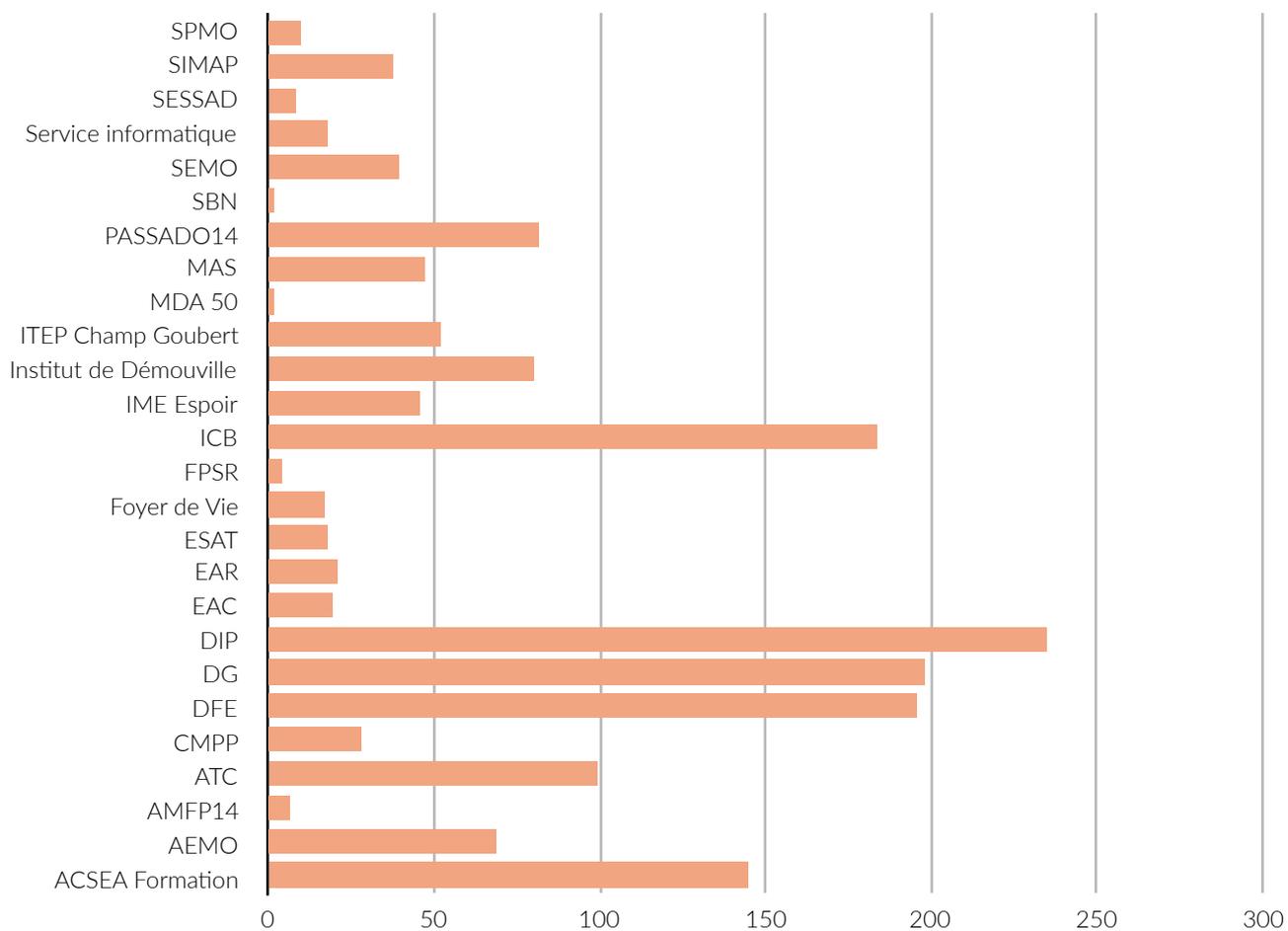
**1737** INTERVENTIONS

## NOMBRE D'INTERVENTIONS PAR TYPE D'INTERVENTION



1298 DOSSIERS D'INTERVENTIONS

## NOMBRE D'INTERVENTIONS PAR ÉTABLISSEMENT



1647 INTERVENTIONS



## GROSSE MAINTENANCE

- Problème du réseau TDU
- Installation hotspot ACSEA Formation, ICB
- Problème réseau ACSEA Formation Trouville
- Recherche des solutions pour les soucis de serveur de fichiers

## E-3 - DÉPLOIEMENT



**DOSSIER UNIQUE  
DE L'USAGER**  
PROTECTION  
DE L'ENFANCE



**RAPPORT CORRECTIF  
DES SAUVEGARDES  
ET RÉORGANISATION  
DES SERVEURS**



**CRÉATION DE  
NOUVEAUX SITES  
ET INTERVEN-  
TIONS DU SI**



**OPTIMISATION  
PARC SERVEURS**  
(CLUSTERISATION  
ET VIRTUALISATION  
PARTIELLE)



### CRÉATION DE NOUVEAUX SITES

- Démouville Unité de vie - 5 sites
- ITEP CG Isigny
- Développement MDA14
- ICB Atalante
- SPMO
- ACSEA Formation Rose Harel

### DÉMÉNAGEMENTS

- ICB Lisieux

## E-4 - FORMATION



**FORMATIONS**  
**127** personnes formées  
sur **21** formations



**DOCS / SUPPORT  
DE COURS**  
**11** créés ou refaits



**MOBILES**  
**61** commandes et  
**23** nouvelles lignes

# F - SERVICE COMMUNICATION

EN QUELQUES CHIFFRES

POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE ET L'ASSOCIATION

POUR LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'ACSEA :

## EN QUELQUES CHIFFRES

- 8 réunions de travail sur la manifestation associative (décembre, janvier, deux réunions en mars, avril, deux réunions en mai et juin)
- 10 comités de rédaction (janvier, février, deux réunions en mars, mai, juillet, septembre, octobre, novembre et décembre)
- 100 salariés reçus à la direction générale sur 2 accueils nouveaux salariés (février et octobre)
- 4 numéros d'Info ACSEA (nouvelle formule trimestrielle)

La direction générale de l'ACSEA a renforcé son service communication avec la présence d'Emmanuel CLAUDE, en CDD puis en contrat de professionnalisation à partir de septembre 2017. Il assiste la chargée de communication dans l'élaboration technique et graphique de supports et actions de communication internes et externes.

Concernant l'organisation, il a été décidé, au retour du congé maternité de Céline TREMBLAY, de la transférer sur le poste de secrétaire d'accueil. Jodie CARDONNEL ayant validé son titre de secrétaire-assistante en juin 2017, est devenue secrétaire du service communication et du service juridique-CNIL, à mi-temps.

## POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE ET L'ASSOCIATION

- Lancement du nouveau site internet de l'ACSEA en avril (après une présentation en commission permanente, en conseil d'administration et en conseil de direction)
- Travail sur le référencement de l'ACSEA sur Google (informations, cartes...)
- Formation « valeurs de la république et laïcité » en avril
- Organisation de la manifestation associative « Faîtes de la musique ! » à la Fonderie d'Hérouville St Clair en juin
- Formation « pages » avec les secrétaires de direction en octobre
- Organisation de la journée sur l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) à l'IRTS d'Hérouville St Clair en octobre
- Organisation du séminaire CD-CA en novembre
- Exposition de la Maison d'Accueil Spécialisée « Le sapin dans tous ces états » à la direction générale de l'ACSEA en décembre
- Réalisation d'une affiche A2 « confidentialité responsable » à l'initiative de Mme FRAGO
- Réalisation des cartes de vœux associatives 2018
- Changement de la signalétique extérieure de la direction générale de l'ACSEA en décembre
- Accompagnement et suivi du travail sur la réécriture du projet associatif à partir de novembre 2017

---

## POUR LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'ACSEA

- Réalisation des livrets d'accueil (loi 2002.2) : CAFS, ITEP Champ Goubert et Foyer de vie
- Réalisation de plaquettes de présentation : CAFS, dispositif ITEP Bessin, SESSAD de Lisieux, PEAD et IME
- Réalisation du guide des assistants familiaux pour le SPFS
- Réalisation d'invitations : inauguration du SPFS, portes ouvertes du Foyer de vie, inauguration des nouveaux locaux de la MAS
- Réalisation d'un « roll-up » pour les ateliers pré-professionnels de l'IMPro de Démouville
- Réalisation d'un dépliant « taxe d'apprentissage » pour l'IMPro de Démouville
- Travail de relations presse en lien avec le service Trait d'Union lors du plan hiver au Collège Lemière
- Relais de l'opération « Restez à l'écoute : des radios pour les personnes à la rue » à l'initiative de l'association parisienne « Les enfants du canal / fondation Abbé Pierre »

## 2.1.4 - LE STAFF DE DIRECTION DU SIEGE

Instance de pilotage du siège, les rencontres ont lieu les lundis après-midi pendant deux à trois heures selon les ordres du jour.

Espace d'échanges, d'organisation mais aussi de décision pour ce qui concerne le fonctionnement du siège et général des établissements et services selon la délégation faite au directeur général, le staff propose également les ordres du jour de la commission permanente et du conseil d'administration. Composé des directeurs et cadres placés sous l'autorité directe du directeur général, son secrétariat est tenu par l'assistante de direction du directeur général. Il n'existait pas de relevés de décision jusqu'en mars, ceux-ci sont régulièrement tenus depuis lors.

Vingt réunions ont eu lieu ainsi que trois séminaires de travail :

1. Un sur le calendrier des différentes instances et les procédures
2. Un sur la finalisation des procédures dans tous les domaines et l'organisation du siège en vue du dossier de frais de siège,
3. Un sur les objectifs réalisés et les objectifs à construire avant présentation à la commission permanente.

Cette instance n'a cessé, toutes ces dernières années, de prendre de l'ampleur tant les sujets mis au travail sont nombreux et le mode choisi de management par les compétences, rend la coordination indispensable.

## 2.1.5 - LE CONSEIL DE DIRECTION

Outil de pilotage du directeur général qui le préside, le conseil de direction, fortement marqué par un turn over important toutes ces dernières années, a du mal à se stabiliser. Cependant, la régularité des rencontres et la volonté de tous de faire avancer certains dossiers comme la formation, la gestion de temps mais surtout les délégations (administratives/Document unique et de pouvoir) ont donné tout au long de l'année une force importante aux travaux.

En effet, la volonté du directeur général, depuis son arrivée, de sécuriser la gestion des ressources humaines mais également de la rendre lisible et modélisée au sein de notre organisation, a occupé presque tous les conseils de direction, dont certains ont été pilotés par le DRH avec le soutien du directeur financier.

Suite au séminaire de septembre 2016, les directeurs avaient souhaité avoir des temps institués avec le directeur général uniquement, pour faire avancer certains dossiers les concernant ou partagés. Ces réunions font l'objet d'un calendrier et d'ordre du jour structurés.

Les directeurs fonctionnels du siège peuvent aider le directeur général à préparer les dossiers qui sont eux aussi exclusivement axés sur des questions R.H ou de statut.

Trois sujets ont été mis à l'ordre du jour pour cette fin d'année 2016 : les délégations et subdélégations aux directeurs par le directeur général, la situation de l'I.C.B. ainsi que l'étude d'une demande des directeurs adjoints de faire étudier leur situation.

Pour ce qui concerne les sujets évoqués lors des conseils, comme à l'accoutumée, ceux ci sont nombreux et variés.

Ainsi que cela est rappelé tous les ans, chaque conseil commence par des informations importantes et cette année, l'actualité régionale a été particulièrement importante, y compris nationale avec notamment tous les travaux prospectifs faits dans le secteur et les différents retours des assises (CNAEMO) ou congrès auxquels le directeur général ou les directeurs ont participé, favorisant ainsi les temps d'échanges et de partage de synergies à mettre en œuvre pour les différents secteurs dans lesquels nous intervenons.

Un temps de travail spécifique et récurrent a été réservé aux évolutions de la réglementation en matière de formation et de cotisation. Notre association, ayant depuis toujours misé sur un fort taux de pourcentage pour former les équipes, a dû s'adapter en temps réel à toutes ces modifications parfois contradictoires mais c'est aussi la formation cadre ACSEA/UNIFAF que le conseil a suivi en temps réel afin d'optimiser nos ressources.

Sous l'impulsion du DRH, le travail sur l'analyse des contentieux prudhommaux a pu se faire, notamment en ce qui concerne la question du recours aux CDD cependant, c'est essentiellement sur les questions d'adaptation des organisations et du temps de travail que le conseil a travaillé ainsi que sur un protocole claire en période de vacances quant aux remplacements des directeurs pendant leurs congés.

Cependant, et suite à la rencontre du directeur général et du DRH avec les médecins de la « santé au travail » il a été organisé une rencontre avec les directeurs et autres membres afin de partager et d'analyser le diagnostic fait par la PST sur le sujet du bien être au travail. Un groupe ad hoc doit se mettre en place pour traiter associativement de ces sujets.

Sous l'animation de la DAF, un travail important a été fait pour élaborer des plans pluriannuels d'investissement avec quasiment tous les directeurs. Le travail sur la mise en place d'une plateforme au sein du CPOM regroupant les fonctions administratives et financières a été également conduit avec les CSAF concernés. Les conclusions d'organisations ont été repoussées du fait du besoin de travailler également et en même temps l'organisation des services généraux placés sous l'autorité des responsables financiers. Volonté du conseil d'administration, demande de l'ARS et optimisation de nos moyens pour plus de cohérence et d'efficacité seront les objectifs qui fonderont ce travail de réorganisation à venir.

Le travail intensif conduit par la directrice juridique sur le dossier de « volontaires civiques » a permis que plusieurs soient recrutés sur ces missions encore mal connues dans l'association. Un bilan en sera tiré qui permettra de se positionner sur le maintien ou non d'un tel dispositif.

Au plan général, nos travaux ont également porté sur les questions de radicalisation et de procédures à suivre lorsque l'on est en face d'une situation d'un salarié qui semble se comporter de façon inquiétante au plan de sa professionnalité.

Sur le sujet des systèmes d'information, les membres du CD ont pu être régulièrement informés de la nouvelle organisation du service et de la volonté du directeur général de s'appuyer, moins sur des compétences techniques que juridiques dans un nouvel environnement où les règles européennes nous imposent des normes de sécurité et de respect de l'accès de tous à la data, tout en respectant la confidentialité.

## 2.1.6 - LA REUNION GENERALE DE L'ENCADREMENT

Cette année, nous avons pu tenir le rythme de trois rencontres seulement et comme en 2016.

Un premier gros travail a été lancé suite aux évènements médiatisés concernant le DAFHE, le contrôle de la PJJ et ses incidences sur l'ensemble des établissements et services de l'association.

Dans la continuité des travaux de l'année précédente, trois sujets ont été mis au travail :

- Bonnes pratiques de direction-charte du management élaborée en groupe et validée en RGE. Le DG a demandé à ce qu'elle soit reprise dans les staffs de direction et mises au travail dans les départements.
- Partage, mutualisations et transversalité. Sur ces thèmes, il conviendra de reprendre le travail qui reste encore à approfondir.
- Evolution du métier de chef de service qui conclut un cycle de travail de plusieurs années de la RGE sur le sujet.

L'assiduité des cadres, la qualité des échanges et des propositions du groupe montrent combien cette instance est importante et utile à la construction d'un engagement commun au service de la conduite du changement.

Cependant, nous étions convenus qu'une enquête serait conduite auprès des cadres afin de mesurer leur intérêt à cette forme d'organisation et voir quelle évolution est possible afin d'en améliorer le fonctionnement ainsi que cela s'est déjà fait à plusieurs reprises.

Les résultats connus ont été retransmis et commentés par les cadres et un nouveau format proposé.

Une forte demande sur les échanges d'information entre pairs et sur les évolutions à venir dans le secteur, c'est ainsi que Sylvie LEFRANCOIS et Véronique LECLERC ont présenté leurs travaux expérimentaux à la MAS et dans le cadre du projet SERAFIN PH. Tout comme le 8ème secteur d'AEMO a fait également l'objet d'une présentation ainsi que le service civique mis en œuvre au sein de l'association.

## C.1 - LE COMITÉ ECONOMIQUE OPÉRATIONNEL

## 2.2 - LA VIE ASSOCIATIVE ET INTERASSOCIATIVE

### 2.2.1 - LA VIE INTER ASSOCIATIVE ET LES MANDATS

Le collectif inter associatif : ce collectif s'est réuni à 4 reprises en 2017 avec des axes de travail sur les questions d'inclusion, d'évolutions de la convention collective de 1966 mais également autour de positions communes face à nos administrations de contrôle (CITS par exemple).

Les difficultés rencontrées par l'ADSEAM dans son pilotage associatif, depuis l'arrivée d'un nouveau directeur et la distension des liens entre les directions générales suite au départ à la retraite du précédent directeur général avec qui le travail de collaboration était riche, il n'y a pas eu d'actions de menées conjointement comme cela était prévu.

Par ailleurs, l'absence pendant plusieurs mois du directeur général de l'AAJB a également retardé la gestion des collaborations, notamment le travail de notre association conjointe pour la gestion d'une maison relais sur IFS. Ce retard est en cours de rattrapage et nous nous en félicitons.

Comme indiqué dans l'introduction, des rencontres nombreuses et un travail très important d'audit et de soutien a été conduit avec l'association de l'AMFP 14.

### 2.2.2 - LES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Enfin, la plupart des Administrateurs sont membres des conseils de vie sociale ou groupes d'expressions des établissements de l'association et participent aux commissions, comités de pilotage et groupes de travail mis en place par l'ACSEA.

- **Jean de Bagneaux :**
  - CVS champ Goubert : représentant du CA de l'ACSEA
  - Vert Bocage : administrateur représentant l'ACSEA
  - La Conchyoline : administrateur représentant l'ACSEA
  - FNARS devenu FAS Normandie (Fédération des Acteurs de la Solidarité) : élu administrateur de la nouvelle association, résultant de la fusion, au titre de l'ACSEA
  - PASSADO, Maison des Adolescents : administrateur au titre de l'ACSEA et trésorier depuis sa création.
  - R'PUR : secrétaire du bureau représentant l'ACSEA
  - Advocacy Normandie : administrateur
  - Calvados Habitat : conseil d'administration
  - Conseiller prud'homal : mandat achevé le 31 décembre 2017 après 12 ans de présence
- **Jackie Izard :**
  - Commission des Droits et de l'Autonomie à la MDPH
  - Conseil de Vie Sociale de l'ESAT « Hors les murs »

### 2.2.3 - LES MANDATS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- **L'UDES :** Adhérente au SYNEAS, syndicat employeur de la branche et membre de la délégation régionale, l'ACSEA s'est vue confier, par l'intermédiaire de son directeur général, le mandat de délégué régional en 2014. Son mandat a été renouvelé fin 2017 pour quatre ans et elle a également été désignée, sur proposition de l'UDES, comme conseiller prudhomal sur le conseil de Caen dès 2018.

Un travail important a été conduit en région avec l'appui de la déléguée nationale à la vie régionale pour conduire tout à la fois des rencontres en région (vice présidente du conseil régional en charge de l'ESS ainsi que la Préfète en vue de l'obtention d'un poste au CESER malheureusement attribué en sus à la chambre régionale de l'ESS), rencontres avec les députés de la majorité suite à leurs élections. Il a également été fourni trois contributions de la DR aux trois schémas régionaux (emploi, formation, contrat de plan) avec une présence assidue des mandataires dans les groupes de travail régionaux mis en place avec le CREFOP.

Un espace régional de dialogue social a également été mis en place sur le sujet des systèmes d'information et de la révolution digitale dans notre région. Cet ERDS s'est déjà réuni à plusieurs reprises et fonctionne avec l'appui des organisations syndicales et bientôt de l'administration régionale du conseil régional.

Enfin, une nouvelle feuille de route vient d'être validée, fruit du travail très participatif des membres du collège régional.

- **Le syndicat employeur - NEXEM** : De nombreuses rencontres ont eu lieu avec l'appui du national à l'instar de l'UDES. Des mandats, des contributions mais aussi de nombreuses visites à des élus, des hauts fonctionnaires et notamment pour ce qui nous concerne à l'ACSEA, le député de la majorité sur la circonscription de Caen qui est venu visiter le SEMO du quai Venduvre découvrant ainsi nos activités associatives.

Mais ce sont aussi des rencontres à Paris, tant pour l'UDES que pour NEXEM des délégations régionales qui ont émaillé notre activité ainsi que de nombreuses conférences téléphoniques avec les membres des bureaux de ces deux organisations.

- **La CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie)** : Cette instance de démocratie sanitaire participant à l'élaboration des politiques de santé au plan régional, s'est vue régulièrement convoquée dans le cadre de ses nouvelles attributions régionales. La commission médico-sociale s'est réunie une fois par trimestre et c'est grâce à ces réunions que l'ACSEA a pu avoir des informations sur les nouvelles attentes de l'ARS tant en matière de réorganisation de l'offre que de nouvelles modalités de tarification. Ceci nous a permis de lancer un audit favorisant un diagnostic partagé sur tous les établissements du CPOMM, condition sine qua non pour obtenir la signature d'un prochain contrat.

Un travail important nous a réunis régulièrement pour des travaux en séminaire afin de commencer à élaborer le prochain schéma régional de santé, quelque peu retardé par les élections présidentielles mais aussi des départs de cadres de direction de l'Agence.

- **L'ARRFIS (Association Régionale de Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale)** : Le directeur général est également administrateur de l'ARRFIS (Association Régionale de Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale). A ce titre, il a participé aux conseils d'administration et à l'assemblée générale avec comme sujet central la fusion des deux IRTS normands pour n'en former plus qu'un et avoir ainsi une offre régionale cohérente avec les attentes des élus et des citoyens.

Comme chaque année, on peut dire que l'ACSEA a d'autres mandats qui sont délégués avec une participation relativement soutenue dans certaines instances. Il convient de noter cependant que les emplois du temps des uns et des autres nous conduisent à se fixer des priorités et c'est ainsi que le mandat au sein du bureau de l'ORS et du conseil d'administration de l'URIOPSS, tout comme l'année passée, n'ont pas permis de suivre les travaux de ces deux instances avec la rigueur et l'engagement qui sont nécessaires en de telles circonstances. Il en va de même de la CDCPH, de la commission exécutive de la MDPH.

La CDAPH, par contre, a fonctionné avec une présence régulière des administrateurs mais aussi des directeurs qui y siègent.

## 2.2.4 - LES MANDATS DES DIRECTEURS

- **CNAEMO** : En tant qu'administrateur personne morale du CNAEMO, l'ACSEA, représentée par Anaïs HERIN, directrice-adjointe du Département Milieu Ouvert, a participé, en 2017, aux 8 conseils d'administration de l'association, à son assemblée générale annuelle, en mars à Nantes et à ses deux séminaires annuels (le séminaire politique et le séminaire préparant les assises nationales de l'année à suivre).

L'ACSEA a notamment participé aux échanges et aux votes précédents les positions nationales prises par le CNAEMO, au cours de l'année.

Au lendemain des élections présidentielles et de la composition du gouvernement, le CNAEMO a fait connaître sa déception s'agissant de l'absence de ministère dédié à l'enfance, aux familles, au logement, aux personnes âgées.

Au cours de son séminaire politique tenu en juin 2017, au Conseil de l'Europe à Strasbourg, le CNAEMO a dénoncé les pratiques de certains départements qui détournent les appels à projets pour restructurer, sur leurs territoires, l'offre en protection de l'enfance.

Au cours du second semestre 2017, le CNAEMO a réagi suite au projet d'amendement déposé au Sénat, par la commission des affaires sociales, dans le cadre du projet de finance de la sécurité sociale ; l'amendement visait la suppression du versement du pécule aux jeunes majeurs qui sortent du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance.

En novembre, le CNAEMO a interpellé par voie postale le Président de la République, afin d'échanger sur le portage politique de la Protection de l'enfance en général et du milieu ouvert en particulier.

Toute l'année, le CNAEMO, représenté par son Président, Salvatore Stella, a participé aux séquences de travail du Conseil National de la Protection de l'Enfance.

L'année 2016 a été l'occasion pour l'ACSEA de s'engager, à nouveau, dans l'organisation des 37èmes assises nationales du CNAEMO à Nantes, sur le thème de l'inclusion en protection de l'enfance. En mars 2017, une vingtaine de salariés du DMO de l'ACSEA ont participé à l'événement.

En décembre 2017, la commission « assises » du CNAEMO, dont Anaïs Héryn fait partie, a commencé à organiser les assises 2018 du CNAEMO, réunies autour du thème du parcours de l'enfant.

- **SIDOT** : Valérie PATRIX exerce la Présidence du SIDOT (Soutien Informatique d'Organismes Tutélaires), depuis le 8 juillet 2016.

Le SIDOT est une association qui regroupe des utilisateurs du progiciel métier UNI-T à destination des services tutélaires. Elle assure une dynamique entre les adhérents (50 sur toute la France) et une interface entre les adhérents et le prestataire.

En 2017 il y a eu 6 CA et 3 réunions de préparation des journées des Adhérents.

Les journées des adhérents se sont tenues à Gerardmer les 17 et 18 mai 2017 sur le thème de la sécurisation informatique et des échanges dématérialisés en présence de Monsieur Rochelet de l'Agence Nationale de la sécurité des systèmes d'information.

- **CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)** : La formation plénière réunit uniquement les membres titulaires des deux formations spécialisées, l'une pour les questions relatives aux personnes âgées, l'autre pour les questions relatives aux personnes en situation de handicap.

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie s'est réuni en formation plénière deux fois en 2017 :

- 28 juin 2017 : Réunion d'installation
- 4 octobre 2017 :
  - Introduction de Sylvie LENOURRICHEL, Vice président du CDCA
  - Présentation du CDCA
  - Règlement intérieur du CDCA
  - Point d'étape sur les travaux du schéma autonomie (2018-2023)

- **Département Insertion Prévention :**

1. Représentation de l'ACSEA en tant que membre du Conseil d'Administration et du Bureau de la Mission Locale Caen La Mer Calvados Centre par Fabienne FORVEILLE Directrice DIP.

Participation aux réunions suivantes :

- réunion de bureau le 26/04/2017,
- réunion de bureau le 01/06/2017,

- conseil d'administration le 01/06/2017,
- assemblée générale le 05/07/2017,
- réunion de bureau le 14/11/2017.

Intérêt que l'ACSEA soit présente dans cette instance : suivre l'actualité concernant les jeunes avec notamment la mise en place de nouveaux dispositifs tels que la Garantie Jeune, le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) pour faire le relais avec le SAJD et le SAP.

2. Représentante de l'ACSEA en tant que membre du Conseil d'Administration de l'Association Vert Bocage Bessin Insertion, participation aux réunions suivantes :
  - 08/02/2017,
  - 06/07/2017,
  - 22/08/2017,
  - 19/09/2017,
  - 03/10/2017,
  - 15/11/2017.

Intérêt de participer à ce CA : aide technique à l'association Vert Bocage Bessin insertion

3. Conférence sur le suivi du Programme Local de l'Habitat (PLH) Caen la Mer le 31/01/2017 à laquelle Fabienne FORVEILLE Directrice DIP a participé.  
Puis participation de Sylvie POIRIER à deux réunions organisées en 2017, les 17 mars et 27 avril concernant le logement des jeunes. L'objectif de ces rencontres était d'échanger sur cette problématique, et de recenser les besoins. A l'issue de ce diagnostic, des propositions de solution devraient être présentées. Mais de nouvelles réunions n'ont pas encore été programmées depuis le mois d'avril.

- **Département Milieu Ouvert :**

1. **Monsieur STELLA a représenté l'ACSEA jusqu'en 2015 en tant qu'Administrateur au CA et bureau au sein du collège des personnes morales au Carrefour National de l'Aide Educative en Milieu Ouvert (CNAEMO) avant de prendre la présidence du CNAEMO.**

Anaïs HERIN, Directrice-Adjointe du DMO remplace Monsieur STELLA depuis sa prise de fonction à la présidence du CNAEMO comme représentante de l'ACSEA au sein du collège des personnes morales. L'ACSEA a été réélue pour 3 ans en 2017 au sein du Conseil d'administration.

Pour 2017, il y a eu 8 CA et 6 bureaux.

Au sein du CNAEMO, Monsieur STELLA est membre de la commission Assises chargée d'organiser les Assises annuelles du CNAEMO chaque année dans une ville différente avec un thème différent. Les dernières assises du CNAEMO ont eu lieu à Nantes les 15/16/17 Mars 2017 ayant pour thème « Protection de l'Enfance : l'Inclusion, version 2.0 de l'insertion ? ». En tant que membre de la commission Assises, il accompagne le groupe local d'organisation des assises et des commissions la composant (thème, logistique, financière, secrétariat, animation, soirée festive, sponsors). En 2017, cela a représenté 3 réunions à Nantes.

L'accompagnement des Assises de Biarritz a représenté 6 réunions cette année.

En tant que Président du CNAEMO, il siège au CA de la CNAPE comme Vice-Président au sein du collège des Mouvements

2. **Il représente le Département Milieu Ouvert de l'ACSEA à la commission nationale de la « protection de l'enfance » de la CNAPE (4 réunions par an à Paris).**
3. **Il représente l'ACSEA au Conseil d'Administration de l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE14) 3 fois par an.**

Il participe à la CORAPE (instance régionale de la CNAPE) qui ne s'est réunie qu'une fois en 2017 (du fait de l'absence pour maladie du Délégué Régional).

Et pour finir, Monsieur STELLA a été nommé pour 3 ans, par décret en Novembre 2016, membre du CNPE (Conseil National de la Protection de l'Enfance), nouvelle instance nationale de pilotage de la Protection de

l'Enfance nouvellement créée par la loi du 14 Mars 2016.

Le CNPE s'est réuni 3 fois en plénière en 2017 et 3 fois au sein des commissions permanentes.

- **Département Emploi Formation Insertion :**

1. **Monsieur Stéphane TYPHAIGNE, Directeur du DEFI, représente l'ACSEA, au travers des mandats ci-après :**

- Membre du Conseil d'Administration « ARDICATH » (Association Régionale de Directeurs de C.A.T. et d'Hébergement).
- Membre du Conseil d'Administration « We love Bellefontaine ».
- Membre adhérent à l'UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées).
- Membre adhérent à l'ANEHM (Association Nationale des Etablissements et Services d'aide par le travail Hors Murs)

2. **Madame Dominique BORDET, Directrice Adjointe du DEFI, représente l'ACSEA, au travers des mandats ci-après :**

- Membre « ARDICATH » (Association Régionale de Directeurs de C.A.T. et d'Hébergement).
- Vice-Présidente « UROF Normandie » (Union Régionale des Organismes de Formation ».
- Membre adhérent à l'UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées).

3. **Monsieur Régis LECARDONNEL, Chef de Service de l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs », représente l'ACSEA, au travers du mandat ci-après :**

- Membre adhérent à l'ANEHM (Association Nationale des Etablissements et Services d'aide par le travail Hors Murs)

- **MAIF :** En 2017, Elodie FRAGO, en sa qualité d'élue de sociétaire MAIF, a pu travailler en lien étroit avec le pôle Associations et Collectivités d'HEROUVILLE Saint Clair ainsi qu'avec la cellule contentieuse située à NIORT.

Ainsi elle a pu :

- Intenter plusieurs recours auprès de la MAIF suite à des refus de prise en charge (car sortant des garanties couvertes par le contrat), lesquels ont tous aboutis, la MAIF se montrant très à l'écoute de nos besoins, de nos préoccupations et de nos risques.
- Assister à deux rendez-vous en délégation pour réajuster l'offre aux risques réels des établissements et services de l'association pour le Département milieu Ouvert et le Département Insertion Prévention.
- Demander à la MAIF une adaptation des garanties assurantielles à l'évolution de nos risques.
- A titre d'exemple, l'ACSEA a demandé à ce que la garantie renforcée du conducteur puisse être étendue à chaque véhicule ACSEA afin de mieux protéger les salariés conducteurs, cette couverture n'étant jusqu'alors pas prévue par le contrat A&C.
- De la même manière, nous avons demandé à ce que les menaces de mort proférées par des usagers à l'encontre de personnels puissent donner lieu à assistance juridique, cette voie fait étant pour le moment exclues du contrat. Des réponses sont attendues en 2018.
- Conduire des actions conjointes avec la MAIF, comme la préparation de l'assemblée générale, laquelle aurait lieu à CAEN en mai 2018.

Cette fonction d'élue de sociétaire s'avère toujours aussi intéressante. En plus de comprendre le droit des assurances elle permet de décroiser deux mondes, celui du social et médico-social et celui de l'assurance. Ainsi chacun peut mieux comprendre les contraintes et enjeux respectifs de part et d'autre dans un monde qui évolue et nous pousse à nous adapter : nouvelles sinistralités, nouvelles technologies etc.

## 2.3 - L'ACTIVITÉ

Les tableaux qui suivent rendent compte d'une activité qu'il est de plus en plus difficile à analyser et surtout à comparer pour deux raisons :

**En matière d'orientation pour les établissements relevant du contrat avec l'ARS (CPOM), les orientations faites par la commission départementale ne sont plus les seuls motifs d'admission dans les établissements médico-sociaux de l'ACSEA.**

En effet, les projets personnalisés deviennent de plus en plus souples et variés, ne permettant pas de comptabiliser l'action des équipes de la même façon que par le passé, alors que l'unité de compte reste l'internat ou le semi-internat avec ou sans scolarité intégrée.

De plus, tous les établissements pratiquent des accueils hors notification, facilitant ainsi l'observation des situations et la prévention d'orientations plus lourdes.

Le futur calcul sur la base de la file active, à savoir le nombre de jeunes vus et accompagnés, sera probablement plus fin et correspondra davantage à nos nouveaux modes d'intervention. L'arrivée à terme de la méthode « SERAFIN-PH » qui demandera de l'acculturation, de la formation et un système d'information performant, aidera à une analyse beaucoup plus fine et précise de ce que chaque professionnel déploie seul ou en équipe comme accompagnement au quotidien.

**La seconde remarque est que pour ce qui concerne la Protection de l'Enfance, la tendance se confirme.**

Les décisions administratives et celles relatives à l'accompagnement des jeunes majeurs sont en baisse significative et correspondent à l'orientation des politiques publiques locales dans notre département. A noter également une augmentation d'activité pour ce qui concerne les décisions judiciaires en milieu « ouvert » fortement liée à l'activité des cabinets et surtout aux indicateurs de tendance au plan économique (+ 2,8 % en mesures judiciaires et - 12,6 % en matière de décisions administratives par référence à l'année 2016).

Deux autres points sont importants à souligner également et, pour ce qui concerne cette année passée, l'un concerne l'urgence sociale et l'autre le secteur de l'insertion « économique ».

- **L'urgence sociale :** Alors que notre activité était en hausse sensible entre 2015 et 2016 (+ 126 %), cette année accuse une baisse de moins 13,8 % qui pourrait laisser à penser que fort heureusement, moins de personnes se trouvent dans des situations de marginalité extrême dans le département. Or, il n'en est rien, même si nous savons qu'une partie des personnes qui s'installent dans les squats deviennent invisibles et du coup non comptabilisées, mais également parce que les accueils à la Charité se sont faits, conformément à notre convention, pour des questions de respect de la sécurité, minorant ainsi sensiblement nos résultats avec tout de même plus de 4 255 personnes connues contre 4 936 en 2016.
- **L'activité insertion économique :** Deux précisions importantes également. L'une montre que, malgré une réforme profonde de l'organisation territoriale en Normandie, le changement de gouvernement et de réformes rapides en matière de formation, notre organisme de formation associatif accuse une baisse d'activité de 338 stagiaires, représentant ainsi environ 10 % de son activité mais qu'il a globalement très bien résisté à ce contexte de fortes évolutions et de faible vision des orientations à venir.

L'autre difficulté rencontrée est celle qui concerne le développement de l'activité de cuisine centrale qui n'arrive pas à atteindre ses objectifs. L'Association devra tenter de prévoir une diffusion, tant en interne qu'en externe, de cette activité ou tirer les enseignements de ce projet, alors même que l'activité de brasserie est très reconnue et largement, dans ses objectifs.

Nous devons constater que les évolutions évoquées ci-dessus et qui visent l'inclusion, nous obligent à changer nos modes d'intervention avec de moins en moins de réponses en interne. Il nous faut également recomposer notre offre différemment, afin de repenser des organisations nouvelles, par pôles de références d'interventions en « réseaux ». Il convient également de dépasser les partenariats historiques que nous connaissions bien, pour inventer de nouvelles formes de collaborations.

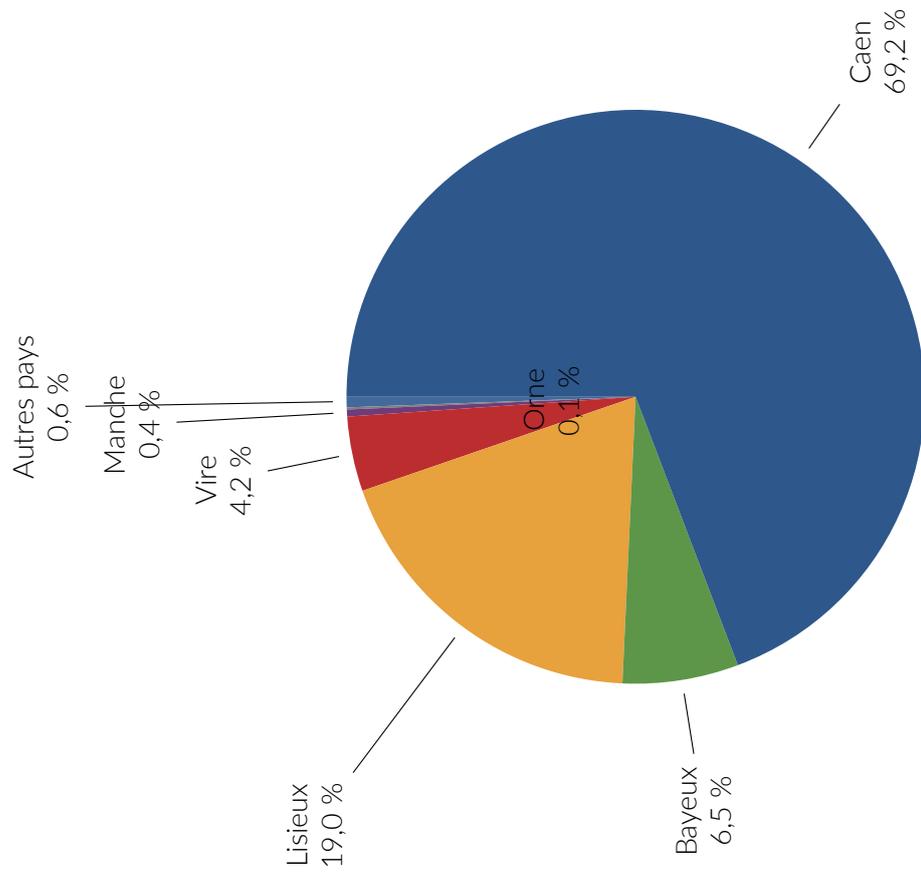
Au général, l'ACSEA a continué d'accompagner et de suivre 15 125 personnes, restant dans une fourchette de

variations sensiblement la même que les années précédentes. Les tendances restent marquées par une quasi exclusivité des calvadosiens, même si on note une très légère augmentation des départements voisins et des politiques publiques toujours plus orientées vers l'externe (inclusion, réseau et milieu naturel), la prévention et la lutte contre l'immigration pour ce qui concerne l'Etat/Cohésion sociale.

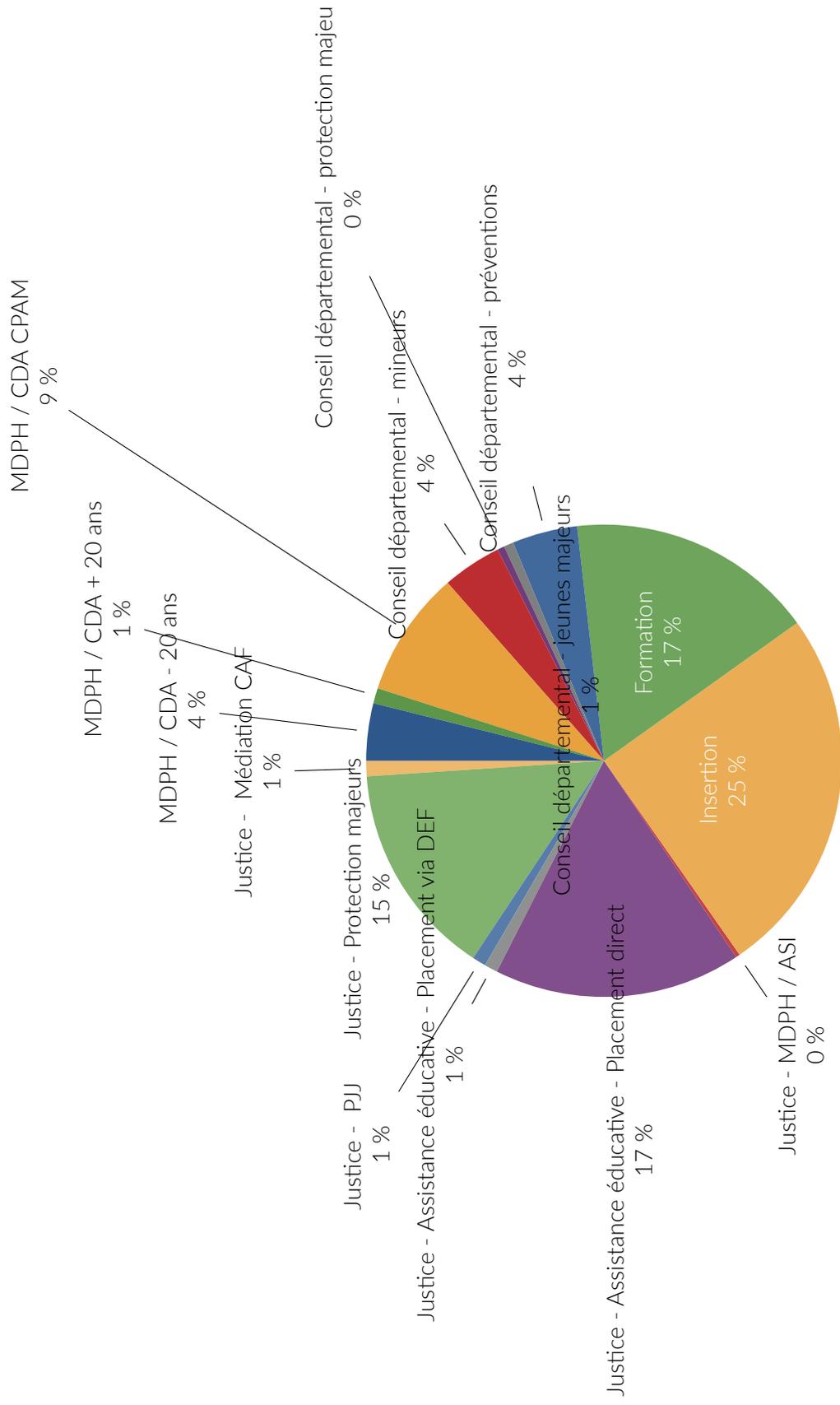
Tels sont les points saillants de cette année écoulée qu'il convenait de faire figurer dans notre rapport d'activité.

# TABLEAUX D'ACTIVITÉ

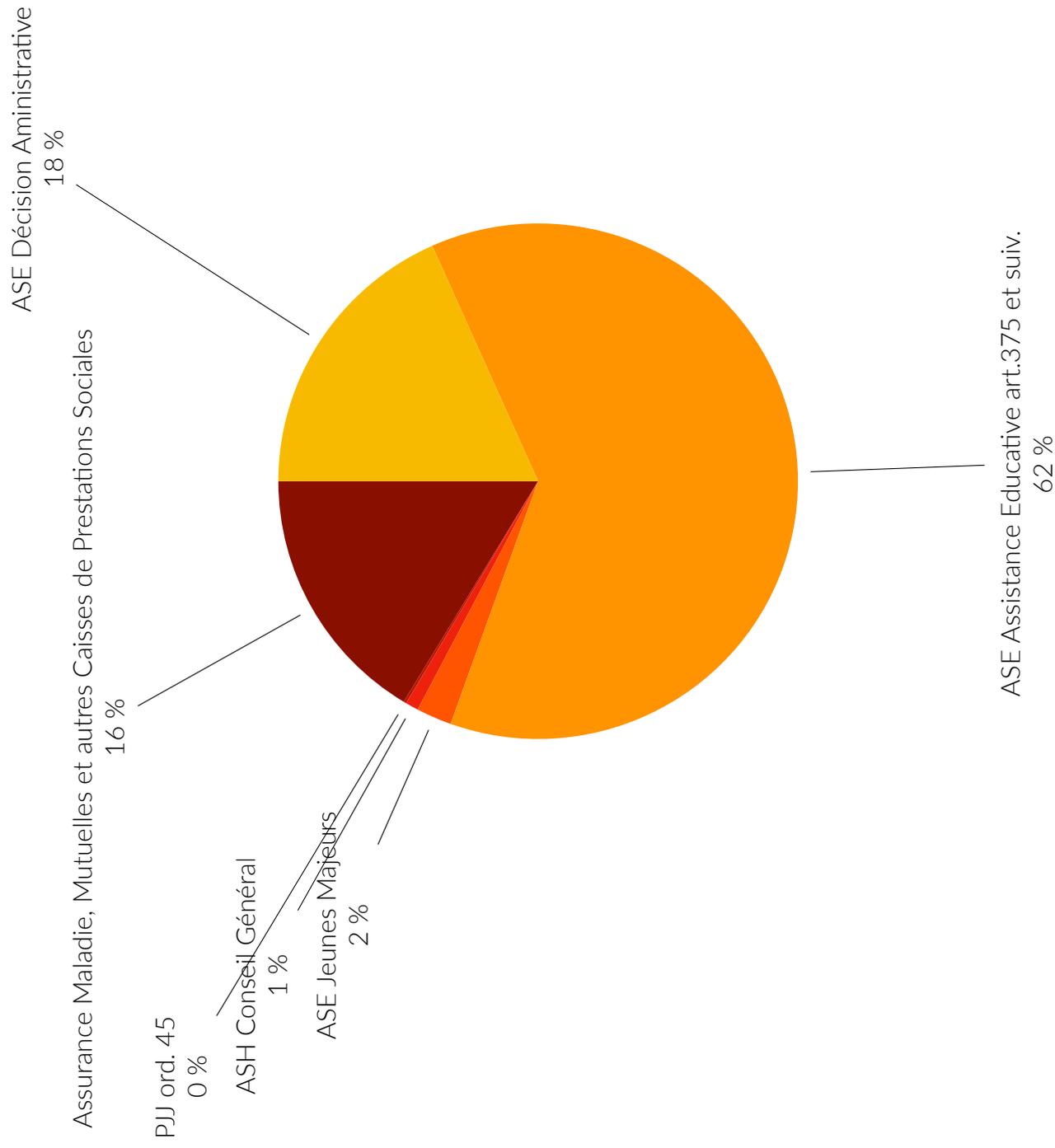
PERSONNES SUIVIES par LIEU GEOGRAPHIQUE en 2017



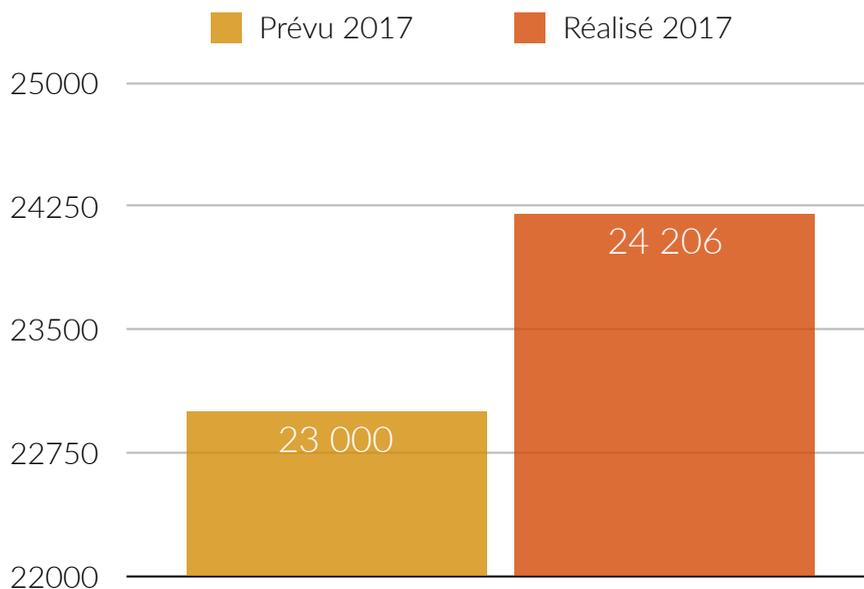
PERSONNES SUIVIES par TYPE DE MISSIONS ou ORIGINE de PLACEMENT en 2017



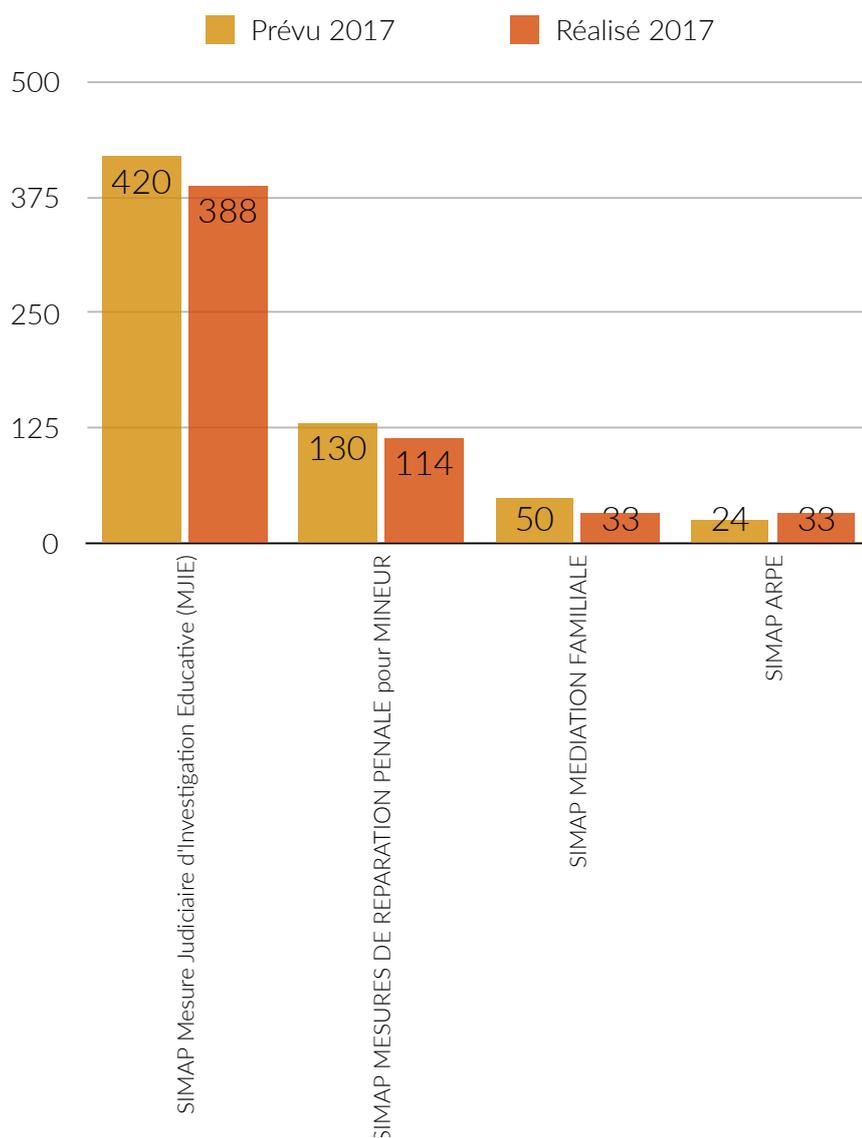
# ACTIVITÉ 2017 DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES À PRIX DE JOURNÉE OU DGF PAR BLOC DE COMPÉTENCE



## CENTRE DE GUIDANCE - ASSURANCE MALADIE

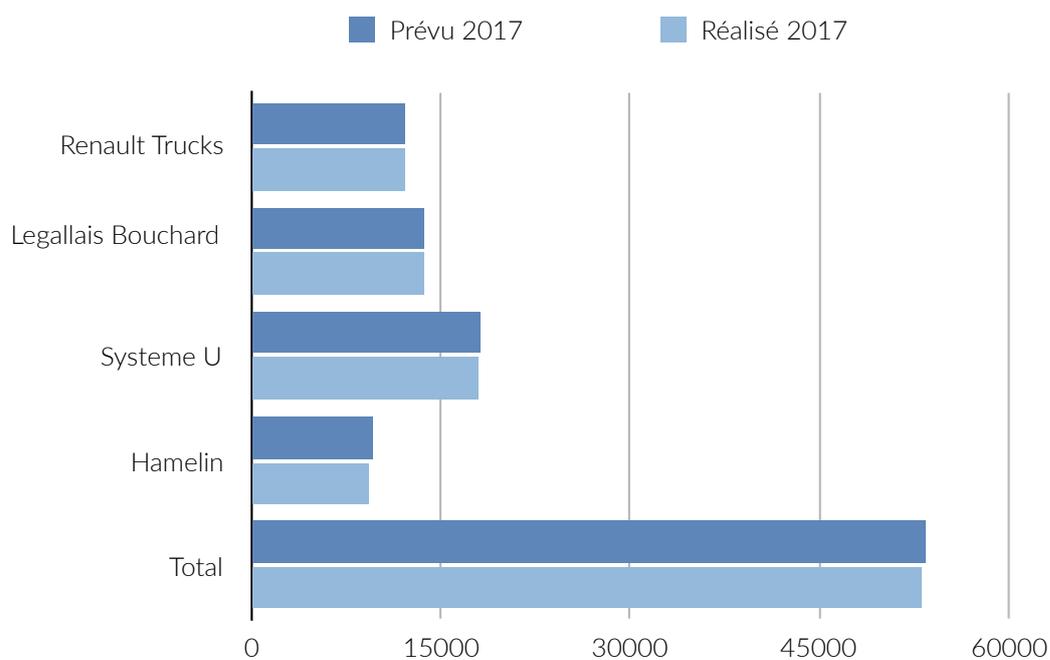


## SERVICE INVESTIGATION MÉDIATION ACTIVITÉS PÉNALES - ACTIVITÉ 2017

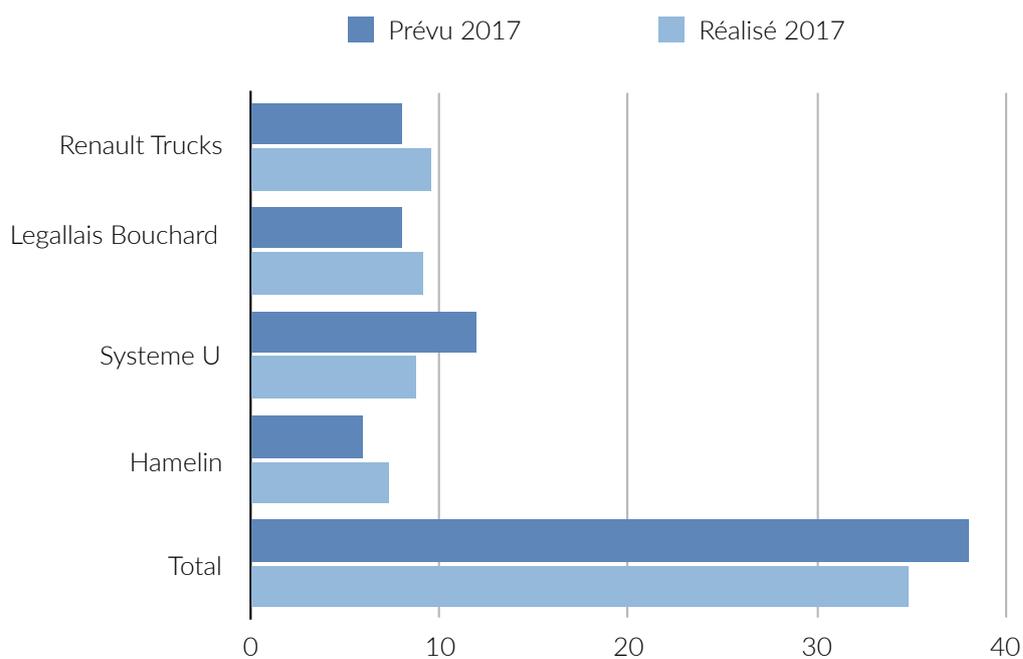


## ACTIVITÉ DE L'ESAT HORS LES MURS

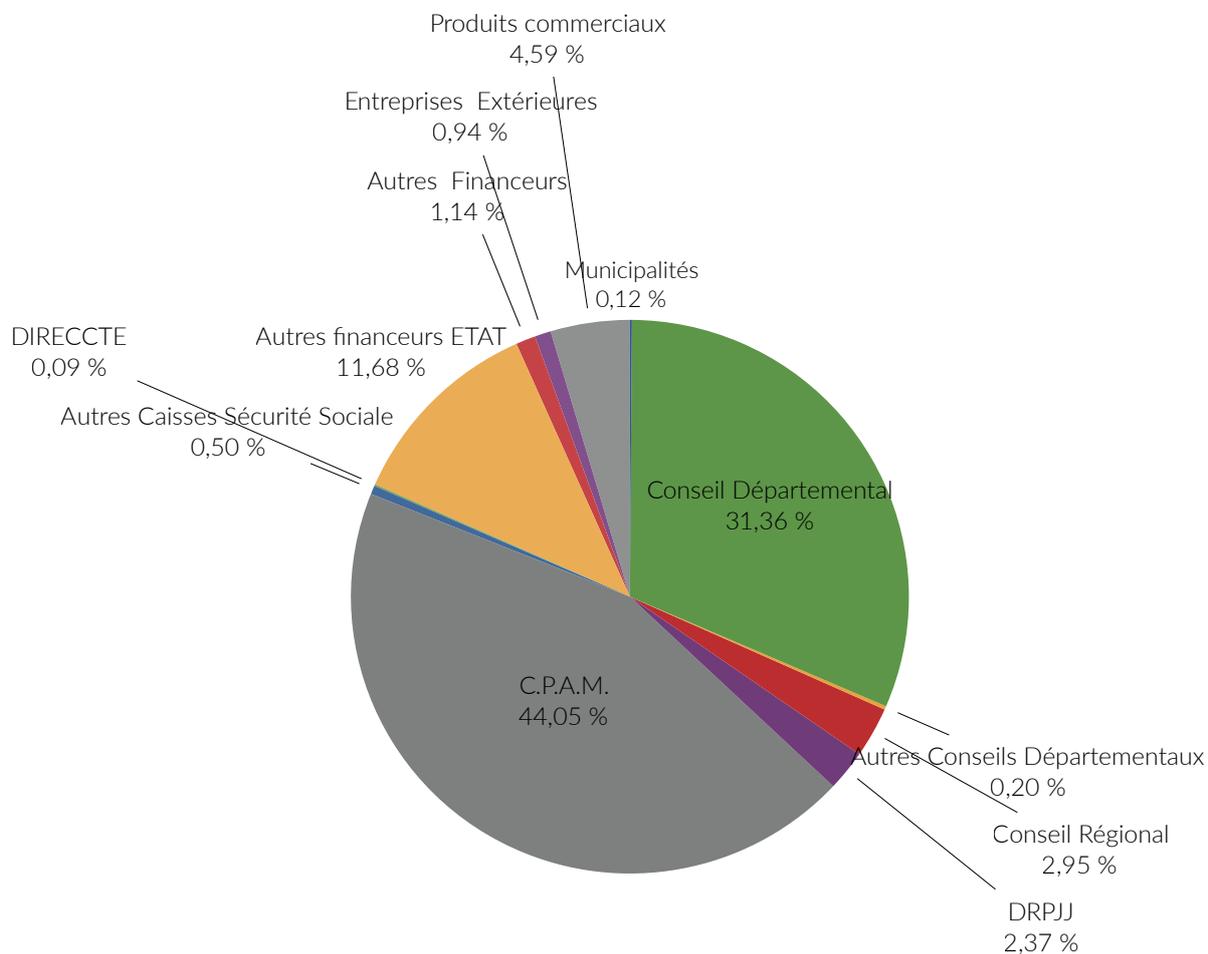
Heures de Travail	Prévu 2017	Réalisé 2017	Ecart en valeur	Ecart en %	Réalisé 2016	Ecart en valeur	Ecart en %
Renault Trucks	12 184	12 184	-	0,0%	10 315	1 869	18,1%
Legallais Bouchard	13 760	13 760	-	0,0%	13 448	312	2,3%
Système U	18 072	18 000	-72	-0,4%	14 508	3 492	24,1%
Hamelin	9 514	9 188	-326	-3,4%	8 041	1 148	
Autres Entreprises		-	-		-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>53 530</b>	<b>53 132</b>	<b>-398</b>	<b>-0,7%</b>	<b>46 312</b>	<b>6 821</b>	<b>14,7%</b>



Effectif	Prévu 2017	Réalisé 2017	Ecart en valeur	Ecart en %	Réalisé 2016	Ecart en valeur	Ecart en %	Sorties 2017
Renault Trucks	8,0	9,6	1,6	20,0%	6,8	2,9	42,2%	1
Legallais Bouchard	8,0	9,1	1,1	13,5%	7,6	1,5	19,8%	-
Système U	12,0	8,8	-3,3	-27,1%	8,3	0,4	5,0%	2
Hamelin	6,0	7,3	1,3	22,2%	5,1	2,3	44,3%	4
Autres Entreprises	4,0	-	-4,0		-	-		-
<b>TOTAL</b>	<b>38,0</b>	<b>34,8</b>	<b>-0,6</b>	<b>-8,5%</b>	<b>27,7</b>	<b>7,0</b>	<b>25,3%</b>	<b>7</b>



## RECETTE 2017 PAR ORGANISMES PAYEURS



Municipalités	Conseil Départemental	Autres Conseils Départementaux	Conseil Régional	DRPJJ	C.P.A.M.
80000	21424955	139156	2015174	1619750	30094442
0,12%	31,36%	0,20%	2,95%	2,37%	44,05%

Autres Caisses Sécurité Sociale	DIRECCTE	Autres financeurs ETAT	Autres Financeurs	Entreprises Extérieures	Produits commerciaux
343017	63465	7980414	778107	641782	3136647
0,50%	0,09%	11,68%	1,14%	0,94%	4,59%

## 2.4 - LE RAPPORT FINANCIER 2017

## ACSEA : résultat en milliers d'euros

	2017 année n	2016	2015	2014	2013
RECETTE D'ACTIVITÉ	<b>67736</b>	<b>67319</b>	<b>66522</b>	<b>66112</b>	<b>64998</b>
VARIATION DE STOCK	(28)	82	(208)	9	206
AUTRES PRODUITS	3289	2938	2811	2790	2570
PERSONNEL	(53373)	(53757)	(53631)	(53667)	(52636)
AUTRES CHARGES	(12434)	(12374)	(11924)	(11702)	(11967)
AMORT. & PROVISIONS	(5098)	(3442)	(3490)	(3132)	(3384)
RESULTAT REPRIS	(167)	50	355	232	0
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	<b>(74)</b>	<b>356</b>	<b>(91)</b>	<b>258</b>	<b>(216)</b>
RESULTAT FINANCIER	(289)	(312)	(221)	(237)	(267)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	683	210	443	450	375
<b>RESULTAT ap fonds dédiés</b>	<b>320</b>	<b>254</b>	<b>131</b>	<b>471</b>	<b>(108)</b>
					77,42%
					77,42%

les chiffres entre ( ) sont des dépenses, des charges ou des pertes

## RÉSULTAT 2017

L'activité 2017 enregistre un résultat excédentaire de **320 K€**.

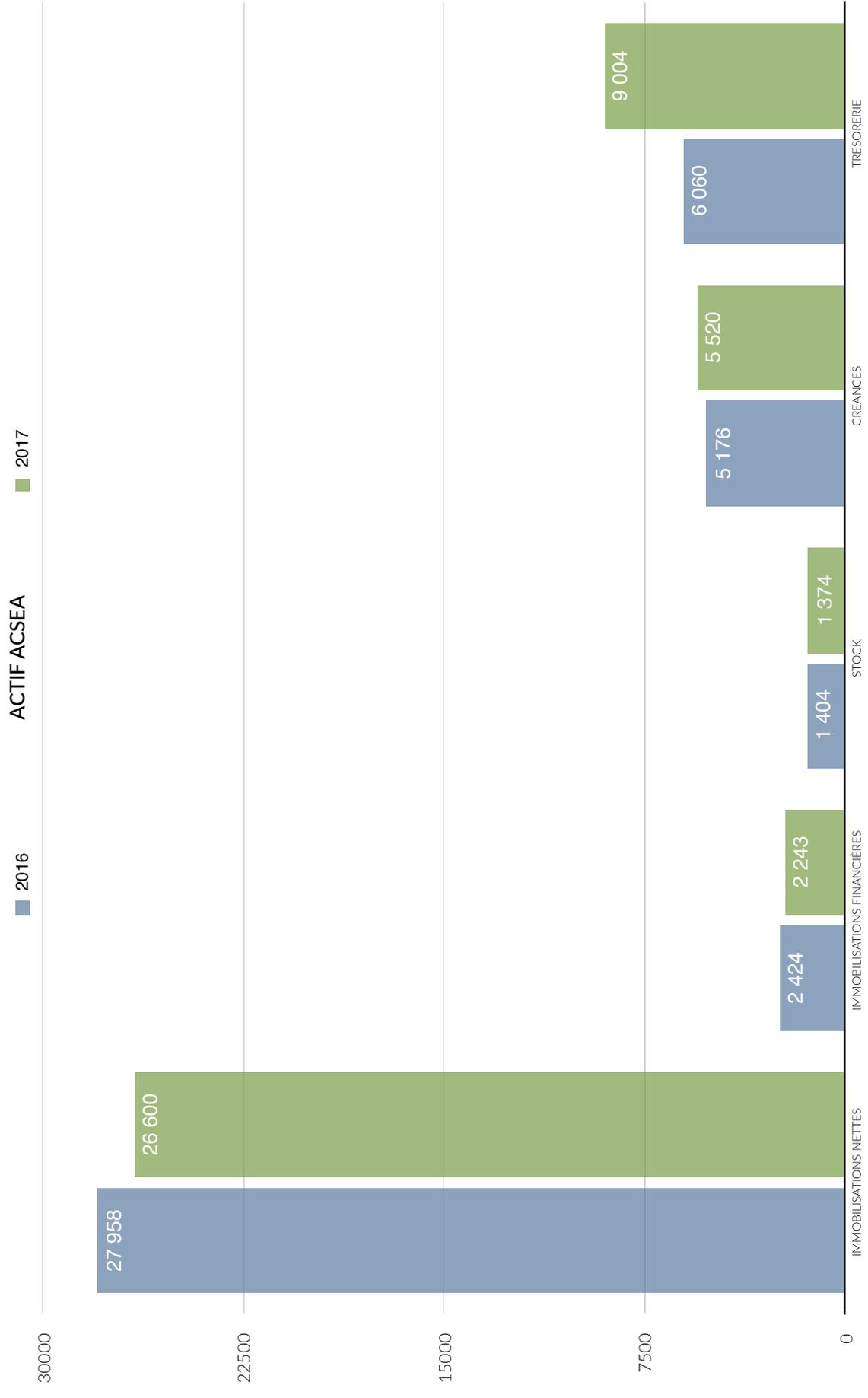
De ce résultat pourront être prélevés **1052 K€** de demandes supplémentaires comme l'autorise le décret relatif à la gestion budgétaire, comptable et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux sur les établissements excédentaires.

## RESULTAT COMPTABLE PAR DOMAINE D'INTERVENTION POLITIQUES PUBLIQUES en milliers d'euros

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
1 RESULTAT ASSOCIATIF & RETRAITEMENT	155	(11)	(9)	56	51	(3)	68
2 FORMATION	(182)	2	(284)	(226)	(264)	7	44
3 ACTIVITE PRODUCTION (EAC, ESAT, EAR)	(107)	(10)	(245)	139	(17)	(2)	(129)
4 AUTRES ACTIVITES POLE MEDIATION	8	82	(5)	(3)	(2)	(16)	3
<b>A RESULTAT ASSOCIATIF</b>	<b>(126)</b>	<b>63</b>	<b>(543)</b>	<b>(34)</b>	<b>(213)</b>	<b>(14)</b>	<b>(14)</b>
5 PREVENTION & LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	(24)	(207)	(215)	(77)	(173)	76	32
6 CADRE JUDICIAIRE DES MINEURS	(135)	(273)	(9)	68	33	7	(268)
7 AIDE SOCIALE À L'ENFANCE	646	716	806	527	(121)	(101)	203
8 HANDICAP ENFANTS	589	501	686	409	455	320	699
9 HANDICAP ADULTES	(174)	(29)	(137)	(73)	(65)	(59)	(38)
10 SANTE	(104)	(64)	40	3	43	1	225
11 PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS	44	71	60	71	186	376	237
12 DIRECTION GÉNÉRALE	46	(62)	(32)	(36)	6	12	177
<b>B RESULTAT SOUS CONTROLE DES TIERS</b>	<b>804</b>	<b>651</b>	<b>1199</b>	<b>891</b>	<b>364</b>	<b>632</b>	<b>1267</b>
PROVISIONS INSCRITES AU RESULTAT	(1052)	(1155)	(660)	(386)	(239)	(100)	(695)
<b>A+B RESULTAT BILAN</b>	<b>(374)</b>	<b>(440)</b>	<b>(4)</b>	<b>471</b>	<b>(107)</b>	<b>518</b>	<b>558</b>

1: siège; 2: formation; 3: EAC, EAR, ESAT (commercial); 4: TGI, JAF, MEDIATION, ARPE; 5: Prévention, SAJD, STDU, MASP; 6: SIMAP; 7: AEMO, SEMO, FOYERS, SPFS, SPMO; 8: ITEP de Goubert et ICB, IMPRO, IME, SSSAD; 9: MAS, FOA, ESAT (social); 10: CMPP, Contribution MADO; 11: SATC; 12: DIRECTION GENERALE

POLE D'INTERVENTION	RESULTAT 2017	RESULTAT 2016	COMMENTAIRES
RESULTAT ASSOCIATIF & RETRAITEMENT	155	(11)	Vente Cairon Buron
FORMATION	(182)	2	Plan « 500000 formation » non reconduit en 2017
ACTIVITE PRODUCTION (EAC, ESAT, EAR)	(107)	(10)	Dont EAC : 37 - ESAT : 109 - EAR : (253)
AUTRES ACTIVITES POLE MEDIATION	8	82	Médiation : 3 - ARPE : 5
<b>RESULTAT ASSOCIATIF</b>	<b>(126)</b>	<b>63</b>	
PREVENTION & LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	(24)	(207)	STDU : (26) - MASP : (14) - SAJD : 2
CADRE JUDICIAIRE DES MINEURS	(135)	(273)	MJJE : (123) - RP : (12)
AIDE SOCIALE À L'ENFANCE	646	716	AEMO : 355 - SEMO : 172, Foyers : 82 - SPFS : 26 - SPMO : 11 - SAP (-70)
HANDICAP ENFANTS	589	501	Champ Goubert : (99) - IME : (74) - ICB : 151 - IMPro : 291 - SESSAD : 12 - CAFS : 308
HANDICAP ADULTES	(174)	(29)	Foyer de vie : 25 - MAS : (160) - ESAT social : (39)
SANTE	(104)	(64)	CMPP : (31) - CAMSP : (39) - MDA : (34)
PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS	44	71	RAS
DIRECTION GÉNÉRALE	46	(63)	Des postes non pourvus
<b>RÉSULTAT SOUS CONTRÔLE DE TIERS</b>	<b>804</b>	<b>65</b>	

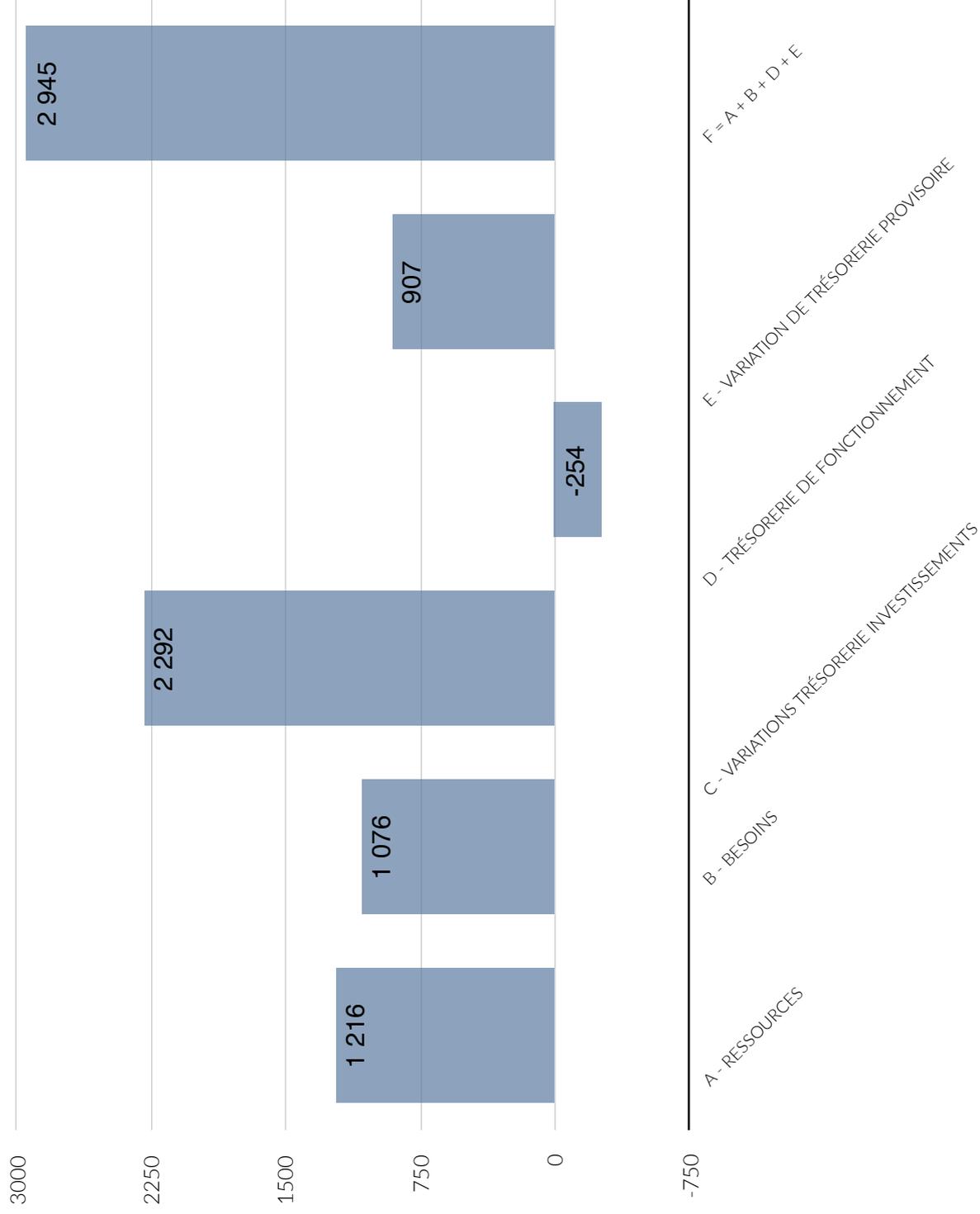


POSTES	FIN 2017	FIN 2016	COMMENTAIRES
IMMOBILISATION NETTES	26600	27958	Acquisitions 2501 K€
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2243	2424	Autres créances immobilières, dont 2067 K€ CET
STOCK	1374	1404	Peu de variation de stocks d'huitres de la Calvadosienne
CREANCES	5520	5176	Baisse des organismes payeurs (787). Augmentation des autres collectivités ou débiteurs divers
TRESORERIE	9004	6060	Fort variation Les ressources de trésorerie sont supérieurs à nos besoins Voir graphique et commentaire en page 82 - 83.



POSTES	FIN 2017	FIN 2016	COMMENTAIRES
FONDS PROPRES DE L'ASSOCIATION	6368	6965	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dont 2567k€ de fonds associatifs sans droits de reprise (identique à 2016)</li> <li>80K de plus en réserves propres</li> </ul>
AUTRE FONDS ASSOCIATIF ET RESERVE DE TRESORERIE	12157	11095	RAS
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	5688	4353	Dont 1100k de CITS (crédit d'impôt taxes sur les salaires)
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERS	11569	11737	RAS
AUTRES DETTES	9269	9281	Diminution dettes fournisseurs : 172K€ Augmentation dettes personnelles : (222 K€) Diminution dettes sociales fiscales : 77K€ Diminution autres dettes : 51K€

## VARIATION DE TRÉSORERIE



A - RESSOURCES	1216	<p>dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amortissements et provision : 321</li> <li>• Résultat conservé : (189)</li> <li>• Autres variations fonds propres associatifs : 83</li> <li>• Subventions acquises nettes : 192</li> <li>• Plus values : 808</li> <li>• Emprunts : 0</li> </ul>
B - BESOINS	1076	<p>dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remboursement emprunt : (169)</li> <li>• Investissements : 1065</li> <li>• Immobilisations financières : 180</li> </ul>
C - VARIATION TRESORERIE INVESTISSEMENTS	2292	Différence A+B
D - TRESORERIE DE FONCTIONNEMENT	(254)	<p>dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dettes d'exploitation : (12)</li> <li>• Stock : 30</li> <li>• Autres créances : (272)</li> </ul>
E - VARIATION DE TRESORERIE PROVISOIRES	907	<p>dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats sous contrôle ou dédiés : 916</li> <li>• Résultats dédiés à couverture de charges : (25)</li> </ul>
F = A - B + D + E	2945	Trésorerie globale : conséquence de ce qui précède

## AFFECTATION RESULTAT ACSEA 2017 en milliers d'euros par financeur

	Résultat opérationnel	Provisions retraite	AFFECTATION				REPORT à NOUVEAU après affectation
			«Subventions» amortissables	Charges non prises en compte	Mesure d'exploitation non reductible	Réserve de compensation	
RESULTAT ASSOCIATIF ET RETRAITEMENT	155					46	109
FINANCEMENTS MULTIPLES dont ENTREPRISES (FORMATION)	(182)						(182)
PRESTATIONS (EAC, EAR, ESAT)	(107)						(107)
FINANCEMENTS ETAT & AUTRES (ACTIVITES POLE MEDIATION)	8						8
<b>RESULTAT ASSOCIATIF</b>	<b>(126)</b>						<b>(172)</b>
ASSURANCE MALADIE	360	360					0
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	588		25		575	2	(14)
PROTECTION JUDICIAIRE JEUNESSE	(135)						(135)
DIRECTION DÉPARTEMENTALE de la COHESION SOCIALE	(26)						(26)
DIRECTION REGIONALE de la COHESION SOCIALE	44		44				0
ETAT : ESAT	39						(39)
FINANCEMENT MIXTE : MAISON DES ADOLESCENTS	34						(24)
DIRECTION GENERALE 2,75% sur FONCTIONNEMENT TOTAL	46						46
<b>RESULTAT SOUS CONTROLE DE TIERS</b>	<b>804</b>						<b>158</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>678</b>	<b>(360)</b>	<b>(69)</b>		<b>(575)</b>	<b>(48)</b>	<b>(1052)</b>

## DEMANDE D'AFFECTION DES RESULTATS EXCEDENTAIRES

### DOTATION

Subventions amortissables **69 K€**  
Charges non prises en compte **575 K€**

### REPRISE

Reserve de compensation **48 K€**  
Provision retraite **360 K€**

**Ce qui ramène le résultat global de l'Association au déficit de 374 K€**



# LES RAPPORTS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

- 75** - PÔLE PROTECTION ENFANCE FAMILLE
- 125** - PÔLE HANDICAP AUTONOMIE DÉPENDANCE
- 213** - PÔLE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
- 285** - PÔLE SANTÉ

## PÔLE PROTECTION ENFANCE FAMILLE

### DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

- Action Éducative en Milieu Ouvert - AEMO page 75
- Service Éducatif en Milieu Ouvert - SEMO page 83
- Service de Protection en Milieu Ouvert - SPMO page 90
- Service d'Investigation, de Médiation et d'Activités Pénales - SIMAP page 98

### DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT EDUCATIF

- Foyers Éducatifs page 110
- Service de Placement Familial Spécialisé page 120

## PÔLE HANDICAP AUTONOMIE ET DÉPENDANCE

### SECTEUR HANDICAP ENFANCE

#### INSTITUT DE DÉMOUVILLE

- Institut Médico-Professionnel de Démouville - IMPro page 126
- Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile - SESSAD page 139

#### DISPOSITIF CHAMP GOUBERT

- Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique - ITEP page 152
- Centre d'Accueil Familial Spécialisé - CAFS page 170

#### INSTITUT CAMILLE BLAISOT

- Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique - ITEP page 181

#### IME L'ESPOIR

- Institut Médico-Educatif «L'Espoir» - IME page 194

### DÉPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT HANDICAP ADULTE ET DÉPENDANCE

- Maison d'Accueil Spécialisée - MAS page 204
- Foyer de Vie page 213

## PÔLE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

### DÉPARTEMENT INSERTION PRÉVENTION

- Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté - SAJD page 221
- Service d'Action Préventive - SAP page 230
- Service Trait d'Union - STDU page 244

### DÉPARTEMENT MAJEURS PROTÉGÉS

- Service ATC - SATC page 257

### DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

- ACSEA Formation page 267
- Établissement et Service d'Aide par le Travail «Intermédiaire Hors les Murs» - ESAT page 274
- Entreprise Adaptée Conchylicole «La Calvadosienne» - EAC page 283
- Entreprise Adaptée Restauration «L'Accueil!» - EAR page 289

## PÔLE SANTÉ

### DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

- Centre de Guidance - CMPP/BAPU page 294
- Centre de Guidance - CAMSP page 303
- Dispositif Maison des Adolescents du Calvados (entité ACSEA) page 308



**PÔLE** PROTECTION  
ENFANCE  
FAMILLE

# DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

## ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)



78 Quai Vendeuvre  
14000 CAEN  
Tél. 02 31 15 67 67  
Fax. 02 31 15 67 60

**Directeur :** Salvatore STELLA  
**E-mail :** directeur.dmo@acsea.asso.fr  
**Directrice adjointe :** Anaïs HERIN

N° CNIL : 1969137

Année de création : 1961

### AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté conjoint Conseil Départemental du Calvados et DTPJJ Basse Normandie en date du 26 janvier 2017, portant renouvellement de l'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour intervenir auprès de jeunes garçons et filles de 0 à 18 ans pour une capacité de 1588 mesures réparties comme suit :

- 1489 mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO), Action Educative à Domicile (AED) et Dispositif Alternatif à la Liste d'Attente (DALA)
- 99 mesures en systémie

### POPULATION

L'action interdisciplinaire itinérante s'adresse à des familles qui éprouvent de grandes difficultés dans l'éducation de leurs enfants, en danger ou risquant de l'être. Elle peut, parfois, concerner, par des mesures courtes et individuelles, des jeunes majeurs qui le demandent, à titre judiciaire ou administratif.

### FINANCEMENT

Conseils Départementaux.

### OBJECTIFS

L'action du service consiste à apporter un soutien éducatif interdisciplinaire et temporaire à l'ensemble familial considéré dans sa globalité.

Elle vise à restaurer l'autorité parentale, dans l'intérêt de chacun des enfants.

Elle facilite le changement dans le respect des personnes à leur rythme spécifique en s'appuyant sur leurs potentiels.

## ACTIONS

Le service d'AEMO intervient :

À partir des décisions émanant des Magistrats pour Enfants (AEMO Judiciaire), la mission étant "d'apporter aide et conseil à la famille, de suivre le développement de l'enfant, quand sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises". "Chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel". "Le Juge des Enfants est périodiquement informé de la situation" (articles 375 et suivants du Code Civil).

À partir des demandes émanant du Président du Conseil Départemental - Direction de l'Enfance et de la Famille (AEMO Administrative). Dans le cadre de l'aide à domicile, l'AEMO "est une prestation attribuée à la demande ou avec l'accord de la famille, lorsque la santé, l'entretien ou l'éducation de l'enfant l'exigent" (loi du 6.01.1986). En AEMO Administrative, l'aide s'effectue à partir d'un mandat confié au service AEMO consécutif au contrat établi entre la famille et les services du Conseil Départemental.

L'action du service est assurée par des équipes interdisciplinaires rapprochées se déplaçant la plupart du temps dans les familles. Elle est engagée par un travailleur social de l'AEMO. Elle peut être élargie après évaluation en équipe pluridisciplinaire, à d'autres intervenants médico-psychologiques. L'action du service s'exerce en complémentarité et en partenariat avec l'ensemble des autres dispositifs d'aide dont peuvent bénéficier les familles.

L'AEMO offre également des soutiens individuels et collectifs aux enfants et aux adultes grâce :

- à des activités, clubs ou ateliers (clubs d'activités ménagères, clubs d'éveil, de rattrapages scolaires).
- à des suivis médico-psychologiques en cas de nécessité.

Une équipe de travail social systémique suit simultanément 105 enfants, dans environ 45 familles du département. Par des séances réparties sur l'année, utilisant un matériel audiovisuel, cette équipe est une prestation complémentaire de l'AEMO, aux fins d'aider les familles calvadosiennes à clarifier et dénouer les difficultés intra ou extra familiales et d'en faire rapport aux mandants.

Animées et organisées chacune par un Chef de service, les 8 équipes de travail sont composées de travailleurs sociaux et de divers techniciens médicaux et paramédicaux.

## SECTEURS D'INTERVENTION

- **CAEN-EST**  
78 Quai Vendevre - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 90 - fax : 02 31 15 67 60
- **CAEN-OUEST**  
78 Quai Vendevre - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 80 - fax : 02 31 15 67 60
- **CAEN-SUD**  
78 Quai Vendevre - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 75 - fax : 02 31 15 67 60
- **BAYEUX**  
13 Rue Dr Michel - 14400 BAYEUX - tél : 02 31 51 05 10 - fax : 02 31 51 70 42
- **TROUVILLE**  
20-22 Rue du Gl de Gaulle - 14360 TROUVILLE/MER - tél : 02 31 88 24 42 - fax : 02 31 88 58 91
- **LISIEUX**  
7 Quai des Remparts - 14100 LISIEUX - tél : 02 31 62 03 00 - fax : 02 31 62 36 40
- **VIRE**  
6 Rue des Déportés - 14500 VIRE - tél : 02 31 68 10 09 - fax : 02 31 67 21 08
- **FALAISE**  
Route de Trun - 14700 FALAISE - tél : 02 31 41 00 33 - fax : 02 31 15 67 60
- **ÉQUIPE SYSTEMIQUE**  
78 Quai Vendevre - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 70 - fax : 02 31 15 67 60

## ACTIVITÉ 2017

**Nombre de journées réalisées :** 547 245 (soit une activité réalisée à 98,01%)

**Nombre d'enfants ayant bénéficié, en 2017, de l'action du service :** 2584

	2012		2013		2014		2015		2016		2017	
Jud	1461	72,40%	1541	75,61%	1626	74,45%	1932	73,63%	1929	75,97%	2024	78,33%
Adm	557	27,60%	497	24,39%	558	25,55%	692	26,37%	610	24,03%	560	21,67%
<b>TOTAL</b>	<b>2018</b>		<b>2038</b>		<b>2184</b>		<b>2624</b>		<b>2539</b>		<b>2584</b>	

## DUREE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE

	DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES								TOTAL
	Moins de 1 mois	De 1 à moins de 3 mois	De 3 à moins de 6 mois	De 6 à moins de 9 mois	De 9 à moins de 12 mois	De 1 an à moins de 2 ans	De 2 ans à moins de 3 ans	3 ans et plus	
Décision judiciaire	41	105	160	57	37	167	108	132	<b>806</b>
Décision administrative	1	12	27	10	12	37	52	37	<b>188</b>

## ORIGINE DES PRISES EN CHARGE

Majoritairement département du Calvados.

**Judiciaires :**

2155 (dont 113 sur délégations de compétence émanant des départements :

50, 61 départements hors région : 13, 24, 27, 29, 2B, 33, 35, 41, 44, 45, 49, 50, 51, 53, 56, 61, 69, 72, 73, 76, 78, 80, 85, 86, 91, 93, 94, 95.

**Administratives :**

560 dont 5 jeunes majeurs.

TOTAL ENFANTS SUIVIS DANS L'ANNÉE - PAR ORIGINE -					
JUD	CALVADOS	REGION 50/61	HORS RÉGION	JEUNES MAJEURS	TOTAL
au 01/01/2017	1053	7	33	0	<b>1093</b>
entrées	905	10	16	0	<b>931</b>
sorties	825	8	24	0	<b>857</b>
Présents au 31/12/2017	1133	9	25	0	<b>1167</b>
Suivis dans l'année	1958	17	49	0	<b>2024</b>
ADM	CALVADOS			JEUNES MAJEURS	TOTAL
au 01/01/2017	349			3	<b>352</b>
entrées	206			2	<b>208</b>
sorties	222			4	<b>226</b>

Présents au 31/12/2017	333
Suivis dans l'année	555

1	334
5	560

REPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES en cours d'année (par sexe et tranche d'âge)

		AGE ET SEXE DES JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31/12/2017									Total	Nbre familles	Moy. fratrie
		Moins 6 ans	Plus de 6 à moins de 16 ans				Plus de 16 ans						
		6 ans et moins	10 ans et moins	13 ans et moins	16 ans et moins	Total des +6 et -16 ans	16 ans et moins	18 ans et plus	Total +16 ans				
A-	garçons	123	174	137	126	437	64	0	64	<b>624</b>	722	1,66	
Décision d'une juridiction de l'enfance	filles	106	165	133	104	402	69	0	69	<b>577</b>			
	total	229	339	270	230	839	133	0	133	<b>1201</b>			
B-	garçons	25	57	37	45	319	19	0	19	<b>183</b>	187	1,83	
Autre décision	filles	24	38	53	25	116	18	1	19	<b>159</b>			
	total	49	95	90	70	255	37	1	38	<b>342</b>			

## ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS EVOLUTIONS

Pour l'AEMO, nous avons réalisé pour l'année 2017 : 547 245 journées, soit 98,01% par rapport au prévisionnel. L'activité 2017 a été tributaire d'aléas avec une activité très déficitaire au DALA, une suractivité importante à l'ESY et une activité à l'AEMO classique conforme à la convention pendant la quasi totalité de l'année.

Des rencontres avec les magistrats et avec la Direction Enfance Famille ont eu lieu pendant l'année afin d'échanger sur les problèmes de fluctuation d'activité, de maintenir une dynamique collaborative et également évoquer la réorganisation de l'ensemble de l'offre sur le territoire en rapport avec la création du 8ème secteur. Cette réorganisation a démarré en Novembre 2017 avec la création du 8ème secteur basé à Falaise et se terminera en Juin 2018.

Cette réorganisation, validée par le Conseil Départemental, nous permettra d'être plus en adéquation avec l'organisation des circonscriptions, d'être davantage en proximité des familles, de rééquilibrer les territoires et les moyens humains. Plus de 18 mouvements (embauches sèches ou mobilités internes ont eu lieu en fin d'année, ce qui peut également expliquer mécaniquement une baisse de l'activité).

En 2017, un travail important a été réalisé par l'ensemble des équipes qui ont poursuivi leur concertation entre les différents territoires dans le souci de ne pas avoir de liste d'attente et de disposer d'un DALA fluide et réactif. Néanmoins, l'activité n'a cessé de croître au cours du 1er semestre de l'année, et malgré les efforts conjugués du service et du Conseil Départemental, une nouvelle liste d'attente s'est créée. 2017 a été l'occasion de travailler sur le projet de création du 8ème secteur AEMO suite au bilan en 2015 des 2 ans d'expérimentation avec le Conseil Départemental, très à l'écoute et engagé sur cette problématique de la liste d'attente, avec la mise en place depuis fin 2013 pour 2 ans du dispositif expérimental : le DALA (Dispositif Alternatif à la Liste d'Attente). Il en résulte l'ouverture d'un 8ème secteur d'AEMO sur Falaise (150 enfants) et un rebasage du DALA en 2017 dans le cadre des moyens de la convention PEF du Pôle Protection de l'Enfance de l'ACSEA avec le Département. Un groupe projet a travaillé cette question au DMO.

Un rappel concernant le DALA, le protocole ad hoc que nous présentons dans ce dispositif n'est, en aucune manière, identifiable à l'accompagnement que propose traditionnellement le service AEMO. Limité dans le temps et dans l'espace de son intervention, il relève plus d'une mise en vigilance associée à une évaluation de l'urgence,

que d'une intervention socio-éducative. Cet engagement de notre responsabilité, à distinguer de la compétence de notre dispositif pluridisciplinaire, doit être envisagé comme une disposition par défaut, qui permet d'inscrire le service dans l'environnement des familles et des partenaires, sans prétendre à une véritable mise au travail de la problématique. Son principe met l'accent sur la dimension stratégique qui s'inscrit dans une double préoccupation :

- Réactivité et vigilance au bénéfice des usagers.
- Affirmation de notre inscription dans les territoires en tant qu'acteur majeur des dispositifs de protection de l'enfance.

Nous proposons, dès que le secteur concerné est en incapacité de prendre la situation en charge, car à 100% de l'activité, et dès la réception du mandat judiciaire, ou à la signature d'une AED (Aide Educative à Domicile), un accompagnement sur vingt semaines qui se décline en trois phases :

- Mise en place d'un intervenant dans l'environnement familial et partenarial. Le service se donne six semaines pour faire connaissance avec la famille, joindre les différents partenaires socio-éducatifs et recueillir les informations institutionnelles (dossier du TPE ou éléments émanant des services du CD14).
- Evaluation qualitative de la situation de danger et du niveau d'acuité de la problématique éducative. De la semaine 7 à la semaine 16, l'éducateur rend deux visites au domicile de la famille (VAD), s'associe au chef de service et au psychologue dans une première évaluation et reste vigilant aux sollicitations des partenaires et de la famille.
- Préparation de la passation dans le dispositif ordinaire de la semaine 17 à la semaine 20. Les deux marqueurs de cette transmission seront la construction d'une note de synthèse et la participation à un temps de réflexion pluridisciplinaire aux fins d'attribution de la mesure à un référent et le calage des premières priorités du projet personnalisé.

Concernant l'organisation fonctionnelle :

Ce protocole tient compte :

- De facteurs institutionnels attachés au projet de service de l'AEMO, à savoir la territorialisation.
- D'éléments fonctionnels comme l'articulation des différents acteurs du dispositif.
- De contraintes opératoires concrètes au regard de la charge de travail acceptable pour chacun et de la nécessaire fluidité des passations dans la procédure « ordinaire ».

Pour intégrer ces trois dimensions, l'intervention « DALA » doit :

- Être rattachée au secteur concerné par le domicile des enfants bénéficiaires de la mesure.
- Permettre une gestion simple des liaisons administratives en limitant le nombre d'opérateurs et les transmissions de dossiers.
- Autoriser une accessibilité au psychologue et au CSE. Ceci n'est envisageable que si la liste d'attente concerne un nombre de mesures proportionné à la capacité de chaque secteur.

Le découpage territorial a été conçu de la manière suivante :

- Agglomération caennaise : 1 ETP
- Pays d'Auge : 1 ETP
- Bessin, Bocage et Pré-bocage : 1ETP

Dans le cadre de la réorganisation en rapport avec la création du 8ème secteur, le DALA a été rebasé à 2 travailleurs sociaux au lieu de 3 initialement.

Les 2 intervenants « couvrent » les 3 trois secteurs. Chacun d'entre eux prend en charge, la liaison administrative, le lien hiérarchique et l'apport technique pour les situations qui lui seront dévolues à l'échéance du protocole « liste d'attente ».

Enfin, cette année encore, l'équipe systémique a redoublé d'effort pour réaliser un excédent, confirmant ainsi très fortement la tendance des dernières années, et un regain des demandes de la part de nos partenaires. Il faudra se

questionner en 2018 sur l'apport possible d'un renfort a minima de 0,5 ETP pour couvrir en partie la suractivité, voire de 1 ETP pour prendre également la liste d'attente qui existe depuis la fin de l'année 2017.

Sur l'activité en général, nous remarquons toujours une certaine hétérogénéité en fonction des territoires.

Il est à noter également, comme déjà citée l'an dernier, la nécessité d'une qualité de travail avec les partenaires, avec l'ensemble des acteurs de l'Education Nationale, du Conseil Départemental ... qui n'ont de cesse de nous interpeller sur les situations éducatives.

Dernière événement marquant à l'AEMO, un audit conjoint Conseil Départemental/PJJ a eu lieu dans le service en décembre 2015. Nous avons reçu le rapport en 2016 qui salue le travail et la professionnalité dans ce service. Les préconisations ont été travaillées pendant l'année 2017.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Le Copil AEMO a été réactivé en 2014 et a été transformé depuis 2015 en Copil chargé de superviser essentiellement la réécriture du projet de service.

Il avait précédemment pour mission de superviser les chantiers déjà en cours (sur l'expérimentation DALA, comité suivi sur les outils loi 2002-2, ...) et la mise en route d'autres chantiers en 2015/2016 (suivi de l'évaluation externe et suivi de la démarche de la réécriture du projet de service).

La réécriture du projet de service a été finalisée en avril 2016 et validée par le Conseil d'Administration en Juin 2016 (projet de service valable jusqu'en 2021).

Le groupe de suivi sur l'expérimentation DALA a évalué de façon permanente à la fois la qualité de la prise en charge, l'adéquation avec le projet de service AEMO et les moyens déployés.

Depuis 2017, le Copil AEMO s'est transformé en comité de suivi de la DACQ (Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité).

Le comité de suivi DALA s'est transformé en comité de suivi accompagnant les 9 mois de réorganisation des secteurs AEMO en rapport avec la création du 8ème secteur sur Falaise. Des représentants de chaque équipe et de chaque territoire y participent.

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR 2018 OU POUR L'AVENIR

Après la réflexion sur une convention AED ayant abouti en juin 2013, après la décision du Conseil Départemental de ne pas contractualiser un CPOM, nous avons établi avec le Département du Calvados une Convention Protection de l'Enfance pour une durée de 3 ans sur l'ensemble du périmètre des services de l'ACSEA de la PEF. C'est dans ce cadre que nous avons présenté une fiche action autour de la réorganisation de l'offre du service AEMO avec la création du DALA, dans un premier temps puis depuis fin 2017 d'un 8ème secteur sur Falaise qui a pour conséquence la réorganisation complète de l'ensemble du service pendant plusieurs mois.

Ce travail reste en cours et devra être finalisé en juin 2018.

Le déménagement vers la Côte Fleurie du secteur AEMO de Deauville a été réalisé en décembre 2015 et courant 2016 sur plusieurs ajustements par rapport à cette nouvelle installation ; ce projet est l'aboutissement d'un projet de longue haleine suite à l'achat en décembre 2013 de l'ancienne Maison des Jeunes de la ville de Trouville. Un travail d'élaboration des plans a été effectué en co-construction avec les équipes concernées en 2014 par cette nouvelle territorialisation sur le Pays d'Auge Nord. Dans le cadre de la mise aux normes accessibilité, l'AEMO de Lisieux devra faire des travaux d'emménagement en 2017 ou 2018. Enfin, pour l'AEMO de Bayeux, un projet de déménagement devra être pensé pour un aboutissement en 2018. Idem pour Vire à l'horizon 2019.

Enfin, le Département Milieu Ouvert a été très mobilisé en 2015 et en 2016 sur la réorganisation associative qui s'est concrétisée depuis le 1er janvier 2015 avec l'élargissement du DMO (AEMO et SEMO) au SPMO et au SIMAP.

Une dynamique avait été engagée dès début 2014 afin de commencer à intégrer les salariés de ces 2 services au DMO (staffs élargis, réunions entre directions, réunions entre CSAF et secrétaires, rencontre avec les équipes...) et d'être opérationnel dès janvier 2015.

De nombreux projets ont abouti et d'autres sont encore en cours afin de créer une véritable dynamique transversale entre les différents services du Département Milieu Ouvert. La renégociation de la convention PEF en 2016 a permis en 2017 la mise en place de fiches actions transversales.

## LA FORMATION

La formation reste pour le Département Milieu Ouvert un élément essentiel de la GPEMC. C'est pourquoi nous mobilisons, comme chaque année, l'ensemble des moyens permettant un accès au plus grand nombre de personnes à la formation, tant dans le cadre du CIFA, que du GPAF, et bien évidemment en favorisant la participation aux journées d'étude et colloques.

Le Département Milieu Ouvert est également très engagé dans l'instance du Carrefour National de l'AEMO (CNAEMO) puisque deux personnels du Département Milieu Ouvert sont administrateurs au Conseil d'Administration du CNAEMO dont, Mr Salvatore STELLA, Directeur du Département Milieu Ouvert, en qualité de Président depuis le 1er avril 2015 et Mme Anais HERIN, directrice-adjointe comme administratrice représentant l'ACSEA dans le collège des personnes morales. Rappelons, à l'occasion, qu'en 2017 se sont tenues à NANTES les XXXVIIèmes Assises dont le thème était « L'inclusion en Protection de l'Enfance : version 2.0 de l'insertion! ».

Des salariés de l'AEMO ont participé à une co-formation professionnels/usagers mise en place en avril 2017 au sein du Département Milieu Ouvert en partenariat avec ATD Quart Monde.

## LA GPEMC

Dans la perspective de cette nouvelle organisation, nous avons anticipé dès 2013 les nombreux mouvements du personnel en prévoyant la mise en place de mobilité au sein de notre Département Milieu Ouvert.

Nous prévoyons dans les 3 ans à venir, environ 15 départs à la retraite à l'AEMO (30 au sein du Département Milieu Ouvert) et dans cette perspective, un travail à mener afin que la transmission des savoir-faire puisse s'opérer.

La création d'un poste de directeur-adjoint avait été actée et finalisée fin 2014. Anais HERIN a été embauchée sur ce poste. Nous avons vu tout l'intérêt depuis 2015 de la pertinence de cette fonction au sein d'un Département important composé de 4 services regroupant toutes les activités du Milieu Ouvert du pôle Protection de l'Enfance de l'ACSEA (AEMO, AEMO Systémique, DALA, SEMO, SPMO, MJIE, Réparation Pénale, Médiation familiale et l'ARPE).

Dans le cadre de la réflexion sur la réécriture du projet de service, nous avons réinterrogé la fonction d'éducateur technique qui correspondait à 2 départs (1 départ à la retraite et 1 démission). Après plusieurs mois d'études et de réflexion, nous avons maintenu cette fonction et recruté 2 Educateurs techniques à l'AEMO.

Enfin, un des grands chantiers depuis plusieurs années, concernait la difficulté permanente de recruter un médecin psychiatre dans une période de plus en plus tendue pour les familles et les jeunes suivis. Dans un temps où les problématiques sont marquées par les difficultés psychiques et psychiatriques, cette absence est d'autant plus ressentie. C'est dans ce sens que nous avons déployé beaucoup d'effort dans une communication nationale pour

trouver des candidats psychiatres. Cela a porté ses fruits avec l'embauche de trois nouveaux psychiatres au sein du Département Milieu Ouvert en 2014. Mais deux psychiatres sont partis en 2015 et deux autres ont fait valoir leurs droits à la retraite en 2016 et 2017 ayant pour conséquence de revenir à l'état initial avant les embauches de 2014.

## LES LOCAUX / LES TRAVAUX

Pour répondre également aux besoins matériels de cette nouvelle organisation associative qui se dessine à l'horizon 2018 mais aussi dans le cadre de la mise en conformité des locaux accessibles aux handicapés, nous avons prévu un certain nombre de travaux sur les différents secteurs AEMO.

Dans le cadre de la réflexion immobilière et après l'aboutissement des travaux à Trouville, qui accueille à la fois le SEMO Côte Fleurie et l'antenne AEMO de Deauville dans les mêmes locaux fin 2015, le SIMAP (ayant rejoint le Département Milieu Ouvert en janvier 2015) a déménagé dans des nouveaux locaux en juin 2016 à Caen sur La Folie Cuvrechef (locaux mutualisés avec le SAP du Département Insertion Prévention de l'ACSEA).

Dans le cadre de la réflexion immobilière et suite à l'audit, un travail est en cours de réflexion afin de trouver des locaux adaptés pour l'AEMO de Bayeux... mutualiser l'ouverture fin 2017 de l'ARPE du Bessin (après une année de recherche, les locaux n'ont toujours pas été trouvés).

L'AEMO Caen Ouest, dans le cadre de la réorganisation en cours, déménagera avant l'été 2018 à La Folie Cuvrechef dans les mêmes locaux que le SIMAP afin d'être au cœur de son nouveau territoire d'intervention.

L'AEMO de Vire entamera en 2018 une réflexion autour d'un projet de déménagement pour 2019 dans le but d'avoir des locaux accessibles PMR.

## POUR CONCLURE

En terme d'activité, l'AEMO a rempli ses objectifs d'activités du point de vue de la convention PEF contractualisée avec le CD 14 (entre 98 et 102% de l'activité).

L'AEMO poursuivra en 2018 son activité appuyée sur la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité ; et également sa réorganisation territoriale qui permettra d'être plus en proximité des enfants et des familles les plus vulnérables qui bénéficient, soit d'une mesure administrative dans le champ de la protection de l'enfance, soit d'une mesure judiciaire dans le même champ.



# DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

## SERVICE ÉDUCATIF EN MILIEU OUVERT (SEMO)

78 Quai Vendeuvre  
14000 CAEN  
**Tél.** 02 31 15 67 67  
**Fax.** 02 31 15 67 60

**Directeur :** Salvatore STELLA  
**E-mail :** directeur.dmo@acsea.asso.fr  
**Directrice adjointe :** Anaïs HERIN

**N° CNIL :** 1969438

**Année de création :** 1974

### AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté préfectoral en date du 5 septembre 2014 portant habilitation du SEMO pour 180 garçons et filles de 13 à 21 ans.
- Arrêté conjoint Conseil Départemental du Calvados et DTPJJ en date du 26 janvier 2017, portant renouvellement de l'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour intervenir auprès de 180 jeunes garçons et filles de 13 à 21 ans.

### POPULATION

Jeunes filles ou jeunes garçons, résidant dans le Département du Calvados, dont les capacités d'insertion sont gravement compromises par des difficultés d'ordre familial, personnel ou social.

### FINANCEMENT

Conseils Départementaux.

### OBJECTIFS

L'objectif général du SEMO est de favoriser l'émergence des facultés personnelles de chacun des jeunes accueillis afin de les conduire à se prendre en charge seuls en vue d'obtenir une meilleure intégration sociale.

La pédagogie mise en œuvre s'appuie sur des objectifs individualisés de prises en charge, déterminés entre les autorités administratives ou judiciaires, le jeune, sa famille et l'équipe pluridisciplinaire.

Ces objectifs individualisés s'organisent autour de la santé, de la vie quotidienne, du traitement des problèmes familiaux, de l'élaboration de projets scolaires ou professionnels et de l'intégration sociale de chacun des jeunes.

## ACTIONS

- **MILIEU OUVERT PERMANENT** : 36 places par équipe, fonctionnement continu 24 h / 24 h, 365 jours par an. Outil privilégié du SEMO, l'intervention en milieu ouvert est assurée par deux éducateurs de référence pour chaque jeune qui sont chargés de toutes les tâches d'accompagnement nécessaires à la réalisation des objectifs. Ces différentes démarches sont effectuées en négociation permanente avec les jeunes et leurs familles. La continuité de service est assurée par une présence effective lors des séquences d'hébergement ou par des astreintes éducatives.
- **RESEAU D'HÉBERGEMENTS DIVERSIFIÉS** : Chaque fois que cela est nécessaire, la forme d'hébergement la plus appropriée et ordinaire est déterminée pour chaque jeune.
- **FOYER D'ACTION ÉDUCATIVE DE 5 PLACES** : Partie indissociable de l'ensemble des moyens mis en œuvre, le foyer permet d'accueillir momentanément un jeune lors de situation de crise ou lorsqu'une solution d'hébergement ordinaire ne peut être réalisée. A partir du foyer d'action éducative, s'organisent l'accueil de chacun des jeunes et la relation avec leur famille.
- **SCOLARITÉ - FORMATION** : Tous les jeunes pour lesquels un projet de scolarité a été défini sont scolarisés dans les établissements de la région. Des cours individuels personnalisés de rattrapage ou de soutien scolaire sont organisés en liaison avec les enseignants. Les formations sont mises en œuvre en collaboration avec les organismes de formation ordinaires.
- **ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE** : Face à la complexité des difficultés individuelles, familiales et sociales présentées par les jeunes et afin d'éviter l'isolement de chaque intervenant, le travail et l'analyse des situations sont conduits en équipe pluridisciplinaire.

## SECTEURS D'INTERVENTION

- **BAYEUX**  
27 Rue des Bouchers - 14400 BAYEUX - tél : 02 31 51 00 22 - fax : 02 31 10 00 25
- **CAEN Leverrier**  
14 Rue Leverrier - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 76 - fax : 02 31 38 91 55
- **CAEN Vendeuvre**  
2 Rue Henri Brunet - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 62 30 - fax : 02 31 15 62 35
- **LISIEUX**  
30 Rue Général Leclerc - 14100 LISIEUX - tél : 02 31 31 08 88 - fax : 02 31 31 62 36
- **COTE FLEURIE**  
2 Rue Frédéric Postel - 14360 TROUVILLE/MER - tél : 02 31 14 16 00 - fax : 02 31 62 43 28

## ACTIVITÉ 2017

Nombre de journées prévues	65 700
Nombre de journées réalisées	65 818 soit une activité réalisée à 100,18 %

## MOUVEMENT DE L'EFFECTIF

Jeunes prise en charge au 1er Janvier 2017	182	
Jeunes confiés dans l'année	132	(dont 15 qui ont bénéficié d'un changement de mesure)
Jeunes sortis dans l'année	129	(dont 15 qui ont bénéficié d'un changement de mesure)
Jeunes en charge au 31 décembre 2017	185	

TOTAL des jeunes suivis dans l'année	314	(dont 15 qui ont bénéficié d'un changement de mesure)
--------------------------------------	-----	---

## ORIGINE DES MESURES DE L'ANNÉE

DEF	42
Juges pour enfants	90

## CHANGEMENT TYPE DE PRISE EN CHARGE INTERNE AU SEMO

Mineur Judiciaire à Mineur Administratif	8
Mineur Judiciaire à Majeur Judiciaire	
Mineur Judiciaire à Majeur Administratif	4
Majeur Judiciaire à Majeur Administratif	
Mineur Administratif à Majeur Administratif	1
Mineur Administratif à Mineur Judiciaire	2

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES SUIVIS DE L'ANNEE

Calvados	313	soit	99,68 %
Autres départements	1	soit	0,32 %

## DUREE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE

en mois	20,13
---------	-------

## REPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES

Sexe masculin	174
Sexe féminin	140

## Par tranche d'âge

(Jeunes présents au 31/12/17)

• de 10 à moins de 13 ans	-
• de 13 à moins de 16 ans	64
• de 16 à moins de 18 ans	117
• de 18 ans et plus	4

## ou au moment de leur sortie

• de 10 à moins de 13 ans	-
• de 13 à moins de 16 ans	24
• de 16 à moins de 18 ans	66
• de 18 ans et plus	39

**Le nombre de nuits** réalisées à l'interne du service en 2017 est de 226, avec un accueil de 1 à 5 jeunes en simultané soit 417 **nuitées** réalisées.

## ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS EVOLUTIONS

Pour le SEMO cette année, nous notons un très léger excédent d'activité puisque nous avons réalisé 65 818 journées pour 65 700 prévues (100,18%). L'activité depuis 2015 est en hausse de 20% par rapport à 2014 (passage dans le cadre de la fiche action SEMO de la convention PEF de 150 à 180 enfants).

Nous avons maintenu une activité à 100% toute l'année car nous avons une liste d'attente assez importante non résorbée en fin d'année 2017 sur certains secteurs générant par moment 4 à 6 mois d'attente courant 2017.

La durée moyenne de prise en charge est de 20,13 mois (en hausse de 3,6 mois par rapport à 2016 : 16,5 mois).

Des rencontres avec les magistrats ont eu lieu courant 2017 afin d'expliquer le projet de service du SEMO, de connaître les attentes des juges (dont certains nouvellement nommés) sur le service rendu aux usagers, et de confirmer la nécessité de ce type de structure ; ce que nous savons depuis de nombreuses années déjà (le SEMO a fêté fin 2014 ses 40 ans d'existence). En effet, la prise en charge spécifique des 5 secteurs SEMO répond aux besoins des publics adolescents et reste à ce jour une innovation alors que la loi 2007 rénovant la protection de l'enfance a engagé les services à apporter des réponses éducatives de ce type (AEMO renforcée, AEMO avec hébergement, PEAD, accueil séquentiel...) renforcé par la Loi réformant la protection de l'enfant du 14 Mars 2016.

Toutefois, nous ne pouvons nous satisfaire de notre liste d'attente encore importante par moment sur certains secteurs, notamment sur Caen et Le Pays d'Auge. Dans le cadre de la signature et de l'entrée en vigueur de la convention PEF en janvier 2014, le SEMO a pris en charge par pallier tous les 4 mois (janvier, avril, et septembre) 10 jeunes de plus, soit un passage de 150 à 180 jeunes (l'équivalent d'un SEMO supplémentaire) avec pour conséquence dès 2015 un passage à 180 jeunes en année pleine. 3 ans après, une liste d'attente existe de nouveau.

En ce qui concerne les publics que nous prenons en charge, nous ne pouvons là aussi que nous interroger, comme les années passées et comme dans d'autres établissements et services de l'ACSEA, sur l'évolution des troubles psychiques et psychiatriques des adolescents qui ne sont pas sans poser problème dans la nature même des prises en charge.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Le Copil SEMO réactivé en 2014 a été transformé en 2015 et en 2016 en Copil chargé de superviser essentiellement la réécriture du projet de service. En 2017, cette instance de travail s'est transformée autour de la DACQ (Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité) qui est actuellement au travail.

Il avait précédemment pour mission de superviser les chantiers déjà en cours (sur l'expérimentation des nuits avec les EEN terminée courant l'été 2015) ou de mettre en route d'autres chantiers en 2015/2016 (suivi de l'évaluation externe et suivi de la démarche de la réécriture du projet de service...).

La réécriture du projet de service a été finalisée en avril 2016 et validée par le Conseil d'Administration en Juin 2016 (projet de service valable jusqu'en 2021).

Le groupe de suivi sur l'expérimentation des nuits au SEMO avec l'arrivée des EEN a évalué à la fois la qualité de la prise en charge, l'adéquation entre le projet SEMO (réactivité, souplesse, possibilité de mettre des nuits en interne mais aussi dans le cadre de l'hébergement diversifié) et l'organisation en cours (avec 2 EEN pour 5 secteurs SEMO), ainsi que la typologie des nuits dont les jeunes accueillis ont besoin au SEMO (protection, autonomisation, individuation...).

Le groupe de suivi Projet de service s'est constitué fin 2014 afin de mettre en place une méthodologie et une dynamique de réécriture de projet de service sous l'animation et la responsabilité de la directrice-adjointe, poste créé en 2014 et occupé depuis Septembre 2014.

Ce groupe est composé de professionnels représentant tous les territoires (travailleurs sociaux, EEN, secrétaire, comptable, chefs de service, psychologue et psychiatre...) ainsi que la direction du service (directeur, directeur-adjoint, chef de service administratif, secrétaire de direction).

Le 1er semestre 2016 a donc encore mobilisé l'ensemble les professionnels des SEMO afin de finaliser la réécriture du projet de service avant sa validation par le Conseil d'Administration en Juin 2016.

Depuis 1 an, le Copil s'est transformé en comité de suivi de la DACQ (Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité) et a lancé plusieurs chantiers afin d'évaluer de façon continue le travail auprès des usagers...

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR 2018 OU POUR L'AVENIR

Après la réflexion sur les fondamentaux en 2013, après la décision du Conseil Départemental (ex Conseil Général) de ne pas contractualiser un CPOM, nous avons établi en 2014 avec le CD du Calvados une Convention Protection de l'Enfance pour une durée de 3 ans sur l'ensemble du périmètre des services de l'ACSEA de la PEF. C'est dans ce cadre que nous avons présenté une fiche action autour de la réorganisation du SEMO avec le déménagement d'une équipe de Lisieux sur la Côte Fleurie en 2015 et la montée en charge progressive de 150 à 180 jeunes accueillis dans notre service en 2014, puis en année pleine dès 2015. Et ceci après les années 2012-2013 où il y a eu notamment le passage à la mixité de toutes les structures, la fin des astreintes éducatives, l'application stricte de la législation du travail en matière d'amplitude horaire et plage de repos et, la fin des nuits exercées par les intervenants socio éducatifs (remplacés par les EEN).

Ces changements organisationnels étaient prévus en plusieurs temps, pour être ramenés à 3 étapes :

- au 01/10/2012 : passage à la mixité, suppression des astreintes éducatives et application de la législation du travail en matière d'amplitude horaire et de plages de repos ;
- au 01/04/2013 : embauche de 2 Encadrants Educatifs de Nuit (EEN).
- Déménagement en décembre 2015 d'un des 2 SEMO de Lisieux à Trouville sur la Côte Fleurie.
- 2015-2016 : réécriture du projet de service du SEMO.

La réflexion sur les postes d'Encadrants Educatifs de nuit au SEMO a abouti en 2014 à un ajustement de l'organisation de l'outil nuit au SEMO plus en adéquation avec les besoins repérés.

Une fonction supplémentaire de « Moniteur Educateur » a été expérimentée courant de l'année 2015 au SEMO Vendevre et a abouti en 2016 sur la pérennisation de cette fonction au sein du SEMO (confirmation par le Conseil Départemental dans les budgets prévisionnels 2016 et transformation de poste allant dans ce sens ; les embauches ont été concrétisées courant 2017).

Le déménagement vers la Côte Fleurie a été réalisé en décembre 2015 et courant 2016 sur plusieurs ajustements par rapport à cette nouvelle installation ; ce projet est l'aboutissement d'un projet de longue haleine suite à l'achat en décembre 2013 de l'ancienne Maison des Jeunes de la ville de Trouville. Un travail d'élaboration des plans a été effectué en co-construction avec les équipes concernées en 2014 par cette nouvelle territorialisation sur le Pays d'Auge Nord. Dans le cadre de la mise au norme accessibilité, les secteurs SEMO de Lisieux et de Bayeux devront faire des travaux d'emménagement courant 2018. Enfin, pour le secteur SEMO Leverrier, un projet de déménagement devra être pensé pour un aboutissement en 2018-2019.

Enfin, le Département Milieu Ouvert a été très mobilisé en 2015 et en 2016 sur la réorganisation associative qui s'est concrétisée depuis le 1er janvier 2015 avec l'élargissement du DMO (AEMO et SEMO) au SPMO et au SIMAP.

Une dynamique avait été engagée dès début 2014 afin de commencer à intégrer les salariés de ces 2 services au DMO (staffs élargis, réunions entre directions, réunions entre CSAF et secrétaires, rencontre avec les équipes...) et d'être opérationnel dès janvier 2015.

De nombreux projets ont abouti et d'autres sont encore en cours afin de créer une véritable dynamique transversale entre les différents services du Département Milieu Ouvert. La renégociation de la convention PEF en 2016 a permis en 2017 la mise en place de nouvelles fiches actions transversales (notamment la réflexion sur la création de 2 appartements semi-autonomes à l'horizon 2019).

## LA GPEC

Dans la perspective de cette nouvelle organisation, nous avons anticipé dès 2013 les nombreux mouvements du personnel en prévoyant la mise en place de mobilités au sein de notre Département Milieu Ouvert.

Nous prévoyons dans les 3 ans à venir, environ 8 départs à la retraite au SEMO (une trentaine au sein du Département Milieu Ouvert) et dans cette perspective, un travail à mener afin que la transmission des savoir-faire puisse s'opérer.

La création d'un poste de directeur-adjoint avait été actée et finalisée fin 2014. Anais HERIN a été embauchée sur ce poste. Nous avons vu tout l'intérêt depuis 2015 de la pertinence de cette fonction au sein d'un Département important composé de 4 services regroupant toutes les activités du Milieu Ouvert du pôle Protection de l'Enfance de l'ACSEA (AEMO, AEMO Systémique, DALA, SEMO, SPMO, MJIE, Réparation Pénale, Médiation familiale et l'ARPE).

Le passage à 1 chef de service pour 2 SEMO a démarré courant de l'été 2014 avec les 2 SEMO du Pays d'Auge. Il s'est poursuivi au départ à la retraite d'un chef de service sur le territoire Caennais en 2016.

Enfin, un des grands chantiers depuis plusieurs années, concernait la difficulté permanente de recruter un médecin psychiatre dans une période de plus en plus tendue pour les familles et les jeunes suivis. Dans un temps où les problématiques sont marquées par les difficultés psychiques et psychiatriques, cette absence est d'autant plus ressentie. C'est dans ce sens que nous avons déployé beaucoup d'efforts dans une communication nationale pour trouver des candidats psychiatres. Cela a porté ses fruits avec l'embauche de trois nouveaux psychiatres au sein du Département Milieu Ouvert en 2014. Mais deux psychiatres sont partis en 2015 et deux autres ont fait valoir ses droits à la retraite en 2016 et 2017 avec pour conséquence de revenir à l'état initial avant les embauches de 2014.

## LES TRAVAUX

Pour répondre également aux besoins matériels de cette nouvelle organisation mais aussi dans le cadre de la mise en conformité des locaux accessibles aux handicapés, nous avons prévu un certain nombre de travaux.

Après l'aboutissement des travaux à Trouville, les locaux accueillent désormais à la fois le SEMO Côte Fleurie et l'antenne AEMO de Deauville depuis décembre 2015.

Dans le cadre de la réflexion immobilière, le SIMAP (ayant rejoint le Département Milieu Ouvert en janvier 2015) a déménagé en juin 2016 dans des nouveaux locaux à Caen sur La Folie Couvrefief (locaux mutualisés avec le SAP du Département Insertion Prévention de l'ACSEA).

Nous avons courant 2017 déménagé le SPMO. Le déménagement s'est effectué en juin 2017 sur la commune d'Hérouville St Clair (place Boston).

## LA FORMATION

La formation reste pour le Département Milieu Ouvert un élément essentiel de la GPEMC. C'est pourquoi nous mobilisons, comme chaque année, l'ensemble des moyens permettant un accès pour le plus grand nombre de personnes à la formation, tant dans le cadre du CIFA, que du GPAF, et bien évidemment en favorisant la participation aux journées d'études et colloques.

Le Département Milieu Ouvert est également très engagé dans l'instance du Carrefour National de l'AEMO (CNAEMO) puisque deux personnels du Département Milieu Ouvert sont administrateurs au Conseil d'Administration du CNAEMO dont, Mr Salvatore STELLA, Directeur du Département Milieu Ouvert, en qualité de Président depuis le 1er avril 2015 et Mme Anais HERIN, directrice-adjointe comme administratrice représentant l'ACSEA dans le collège des personnes morales. Rappelons, à l'occasion, qu'en 2017 se sont tenues à NANTES

les XXXVIIèmes Assises dont le thème était « L'inclusion en Protection de l'Enfance : version 2.0 de l'insertion! ».

#### POUR CONCLURE

En terme d'activité, le SEMO a totalement rempli ses objectifs d'activités (100,18%) du point de vue de la convention (entre 98 et 102% de l'activité) mais nous ne pouvons nous satisfaire d'une liste d'attente sur certains secteurs du Département du Calvados.

Enfin, le SEMO poursuivra en 2018, son activité appuyée sur la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité. L'engagement de l'équipe, dans un esprit de continuité, restera total au profit des jeunes calvadosiens les plus vulnérables, connaissant une période d'importante fragilité.

# DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

## SERVICE DE PLACEMENT EN MILIEU OUVERT (SPMO)



6 Place Boston  
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR  
**Tél.** 02 31 35 83 40  
**Fax.** 02 31 35 83 41

**Directeur :** Salvatore STELLA  
**E-mail :** directeur.dmo@acsea.asso.fr  
**Directrice adjointe :** Anaïs HERIN

**N° CNIL :** 1969450

**Année de création :** 1967

### AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté conjoint Conseil Départemental du Calvados et DTPJJ Basse Normandie en date du 26 janvier 2017, portant renouvellement de l'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour accueillir 50 jeunes garçons et filles de 16 à 21 ans.

### OBJECTIF GENERAL

Le SPMO a pour objectifs le maintien du jeune dans son milieu de vie, et, suivant son âge, en milieu scolaire ou professionnel, en favorisant son insertion et son autonomie sociale, en lien avec son réseau familial. Les interventions se situent auprès de l'usager et de son environnement habituel. L'accompagnement proposé recherche prioritairement les services et prestations de droit commun afin de répondre aux besoins des jeunes.

### PUBLICS ET DISPOSITIFS

Le SPMO accompagne 50 jeunes toute l'année, garçons et filles âgés de 16 à 21 ans rencontrant des difficultés familiales et sociales, généralement anciennes et ayant eu des retentissements, importants et toujours prégnants, sur leur capacité à investir leur devenir tant sur les plans de leur maturation personnelle (santé, hygiène, relations aux autres) que sur ceux de leur autonomie et leur participation sociale (scolarité, formation professionnelle, insertion dans le monde du travail, accès au logement...).

Les accompagnements sont soutenus par une équipe pluridisciplinaire (Chefs de Service, Médecin Psychiatre, Psychologue, Intervenants Socio-Educatifs, Secrétaire) et pilotés par les intervenants socio-éducatifs intervenant auprès des usagers et de leur environnement. Chaque usager bénéficie de l'appui d'un intervenant socio-éducatif référent, pour aider et soutenir la réalisation de son projet. Ainsi, chaque référent éducatif accompagne neuf jeunes permettant ainsi un suivi de proximité. Cette importante mobilisation permet de mettre en oeuvre des dynamiques favorables et adaptées aux besoins.

En fonction de l'âge du jeune accompagné, le SPMO oriente prioritairement son action en réponse aux besoins :

- de soutien à la scolarité, à la formation et à l'insertion professionnelle,
- de soutien aux démarches vers la santé, le logement, les loisirs,
- de soutien dans le cadre de difficultés relationnelles au sein de la famille,
- de soutien afin de favoriser l'autonomie et l'inclusion sociale,
- de soutien dans la vie quotidienne.

L'intervention du SPMO nécessite l'adhésion du jeune et de ses parents (ou représentants légaux) s'il est mineur, à un projet d'accompagnement dont il sera partie prenante et qui ne peut, de ce fait, réussir sans une adhésion. Cependant, les mesures judiciaires sont exécutoires et bien que l'adhésion des justiciables soit prépondérante, pour autant l'intervention conserve son caractère impératif.

## PRESCRIPTEURS

Conseil Départemental - Mesures Administratives (mineurs et majeurs) :

- à la demande des Services du Conseil Départemental représentés par la Direction de l'Enfance et de la Famille pour les mineurs sur demande des parents ou représentants légaux (16-18 ans),
- dans le cadre d'un Contrat d'Accueil Social Jeune Majeur (CASJM) signé avec les services de la Direction de l'Enfance et de la Famille du Conseil Départemental et le jeune majeur (18 - 21 ans) - Décret 75-96 du 18/02/1975

Magistrats - Mesures Judiciaires (mineurs) :

- suite à un Jugement en Assistance Educative pour les mineurs (16 -18 ans) dans le cadre de l'Article 375 du Code Civil.

## FINANCEUR

Conseil Départemental du Calvados, facturation selon un prix de journée, puis dotation globalisée du fait de la Convention « Protection de l'Enfance et de la Famille » entre le Conseil Départemental et l'ACSEA en 2014.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Le SPMO intervient auprès des jeunes originaires du Calvados. Son territoire d'intervention se situe sur l'ensemble du département du Calvados.

Des contrats spécifiques peuvent être négociés avec les Conseils départementaux limitrophes (Manche-Orne-Eure) dans la mesure où un jeune déciderait de s'installer dans le Calvados. Ceci nécessiterait préalablement l'accord du Conseil Départemental du Calvados.

## PARTENAIRES ET RESEAUX

Services sociaux du Conseil Départemental, CCAS, Éducation Nationale, Établissements et Services sociaux habilités, Services du champ de : la santé (CHU, EPSR, CMP, Maison des Adolescents du Calvados, Hébergement Thérapeutique, service de santé scolaire, réseau de santé, planning familial, ...), du logement (CLAJ, FJT, bailleurs sociaux, bailleurs privés...), de la formation, des transports (Twisto, Bus Verts, SNCF...), les organismes de protection sociale : (CAF, CPAM, MSA).

## ACTIVITÉ 2017

- **Nombre de journées**

prévues	18 250
réalisées	17 562
activité réalisée	96,23%
- **Nombre de situations suivies dans l'année**

Total des jeunes suivis	91
-------------------------	----
- **Durée moyenne des prises en charge**

	1 an 5 mois 3 jours
--	---------------------

### ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PRISES EN CHARGE

CALVADOS (PAR ARRONDISSEMENT)	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	MAGISTRAT
Bayeux	2	3
Caen	43	25
Lisieux	4	5
Vire	2	7
<b>TOTAL CALVADOS</b>	<b>51</b>	<b>40</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>91</b>	

### ORIGINE DES NOUVELLES PRISES EN CHARGE ET ÂGE À L'ADMISSION

	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	MAGISTRAT
16 < 18	4	28
18 < 21	13	0

### RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES (SEXE ET ÂGE)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL				MAGISTRAT			
16 - 18 ANS		18 - 21 ANS		16 - 18 ANS		18 - 21 ANS	
GARÇON	FILLE	GARÇON	FILLE	GARÇON	FILLE	GARÇON	FILLE
3	4	22	22	28	12	0	0
51				40			

RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES (PAR ORGANISME PAYEUR)	MINEURS		MAJEURS	
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	13,70%	7	86,30%	44
MAGISTRAT	100%	40	0%	0

HÉBERGEMENT	A L'ADMISSION	AU 31/12 OU À LA SORTIE
Famille naturelle	50	49
Foyer jeunes travailleurs	20	13
Logement indépendant (dont mis à disposition par le Service)	5	7
Famille d'accueil	6	0
Placement en Foyer de l'Enfance / CHRS	0	3
SDF ou SDC	0	2
Hôtel	4	2
Ami(e), petit(e) ami(e)	3	4
Tiers dignes de confiance	1	1
Internat scolaire	1	2
Hors département	0	2
Famille hors département	0	0

Centre Maternel	0	1
Parents petit(e) ami(e)	1	5

TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2013 ET 2017

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>ADMISSIONS</b>					
Demandes étudiées (ensemble demandes reçues)		75	68	57	67
Demandes sans suite		15	15	9	13
Demandes restant à l'étude au 31/12/N		12	13	12	9
Admissions Totales		48	40	36	45
<b>DÉPARTS ET ORIENTATIONS</b>					
Retour en famille					
Suivi éducatif en milieu ouvert					
Orientation secteur médico-social					
Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage					
Non adhésion de la famille ou du jeune au projet					
Retour dans les dispositifs de droit commun					
Non renseigné					
TOTAUX	-	-	-	-	-
<b>ORIGINE DES DEMANDES (EN %)</b>					
MDPH / CDA					
Conseil départemental					
Formation					
Justice					
MDPH / Justice					
<b>DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE</b>					
En années		1	1	-	1
En mois		10	3	11	5
En jours				10	3
<b>SUIVI D'ACTIVITÉ</b>					
Total Prévisionnel - Journées	18 250	18 250	18 250	18 300	18 250
Total Réalisé - Journées	18 319	18 355	17 682	18 090	17 562
Total Prévisionnel - Actes					
Total Réalisé - Actes					
Total Prévisionnel - En heures					
Total Réalisé - En heures					
<b>SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS</b>	69	105	- 568	- 210	- 688

## COMPTE RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

L'activité annuelle est inférieure au prévisionnel avec 17 562 journées réalisées pour 18 250 attendues (soit - 3,77%).

Cette année, le nombre d'usagers accompagnés a augmenté, (soit 91 situations au total et pour rappel 84 jeunes suivis en 2016, 92 jeunes suivis en 2015).

En 2017 et 2016, la totalité des jeunes accompagnés sont originaires du département du Calvados. En 2015, seul un usager était originaire d'un autre Département.

Pour cette année 2017, les usagers Calvadosiens se répartissent sur les arrondissements de la manière suivante :

- 74,7 % pour l'arrondissement de Caen (en baisse par rapport à 2016 à 77 %)
- 5,5 % pour l'arrondissement de Bayeux (en hausse par rapport à 2016 à 7,3 %)
- 9,9% de l'arrondissement de Lisieux (légère hausse par rapport à 2016 à 8,4 %)
- 9,9 % de l'arrondissement de Vire (en hausse par rapport à 2016 à 7,3 %),

Parmi les 91 usagers accompagnés cette année 2017, nous observons, sur l'origine de la demande (administrative et judiciaire) :

- 53,59% de l'activité à la demande d'un Conseil Départemental. Rappel pour 2016 : 55,95 %
- 46,41% de l'activité à la demande des Juges pour Enfants du Tribunal de Caen. Rappel pour 2016 : 44,05 %

Ces éléments révèlent que, bien qu'elles demeurent majoritaires, les interventions à caractère administratif tendent à diminuer, face à une demande à caractère judiciaire en augmentation.

Parmi les 91 usagers accompagnés au total (suivi administratif et suivi judiciaire) cette année 2017, nous observons la répartition suivante entre nombre de mineurs et de majeurs :

- 40,04% de l'activité concerne des majeurs de 18 à 21 ans. Rappel pour 2016 : 55,95% et rappel 2015 : 56,70%
- 59,96 % de l'activité concerne des mineurs de 16 à 18 ans. Rappel pour 2016 : 44,05% et rappel 2015 : 43,30 %

Ces éléments mettent en évidence, une baisse continue du nombre de jeunes majeurs accompagnés au profit d'une augmentation progressive des mineurs de 16 à 18 ans.

Parmi les 51 situations suivies à la demande du Conseil Départemental du Calvados, nous notons sur la répartition suivante entre les mineurs et les majeurs :

- 44 situations concernent des majeurs. Rappel pour 2016 : 37 situations, 2015 : 42 situations.
- 7 situations concernent des mineurs. Rappel pour 2016 : 10 situations, pour 2015 : 7 situations.

Nous observons une hausse du nombre de majeurs adressés par le Conseil Départemental et une augmentation des mineurs orientés par cette même collectivité territoriale.

Tous les Jugements en Assistance Educative concernent des mineurs, depuis l'arrêt décidé en 2012 par le Conseil d'Administration de l'ACSEA de suivre des Jeunes Majeurs sur Ordonnance Judiciaire, non financés par l'Etat (via la Protection Judiciaire de la Jeunesse) depuis 2010. (Pour rappel pour 2012 : 3 situations concernées).

Il apparaît que le rapport entre le nombre de garçons et de filles accompagnés ne montre pas d'évolution notable.

La durée moyenne d'accompagnement s'établit, pour cette année 2017, à 1 an 5 mois et 3 jours (en hausse de 5 mois) après une baisse constante depuis 5 ans d'un mois environ par an.

Pour rappel :

- 2016 : 11 mois et 10 jours
- 2015 : 1 an
- 2014 : 1 an 1 mois
- 2013 : 1 an 2 mois et 21 jours
- 2012 : 1 an 4 mois
- 2011 : 1 an 7 mois

Cette baisse continue et notable de la durée d'accompagnement, sur les cinq années passées, montre l'application du service à ne pas inscrire ses interventions d'emblée sur une longue durée, mais à les réduire selon les objectifs à suivre pour chaque projet des jeunes. Aussi, le recours, dès que possible, aux dispositifs de droit commun, permet de ne pas maintenir notre intervention plus que nécessaire.

La hausse concerne des jeunes arrivant plus tôt dans le dispositif (entre 16 et 17ans).

Cependant, nous avons pu parfois observer que le raccourcissement de plusieurs mesures éducatives, par le prescripteur, ne permettait pas pour autant une intervention éducative suffisamment longue pour mener à bien des objectifs durables fixés au début de l'intervention.

En ce sens, l'importance de prendre soin de chaque situation, dans une approche « sur mesure » évaluable, se révèle un gage de qualité.

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET LEURS ÉVOLUTIONS

Comme nous l'avons écrit l'an dernier, l'ancrage de la crise économique se fait sentir sur les plus vulnérables, ceux qui n'ont pas d'appuis familiaux, pas de qualification et peu de formation, peu de repères structurants et sécurisants pour affronter une entrée dans la vie de jeune adulte de manière malmenante, parfois violente.

Alors, les jeunes filles et garçons accompagnés par le SPMO cette année 2017, sont pour la plupart très heurtés par leurs difficultés importantes, et les thèmes de la santé, de l'alimentation, des relations familiales et sociales, de la scolarité et de la formation, du logement, de l'insertion et de l'inclusion sociale et professionnelle, sont les plus fréquents que nous traitons.

Les situations sont cette année souvent plus complexes du fait de l'augmentation du nombre d'interventions à caractère judiciaire au profit de mineurs en situation de danger. Le rajeunissement des jeunes suivis, entraîne des problématiques plus centrées sur les dysfonctionnements des relations familiales.

Le doublement du nombre de jeunes arrivant au SPMO suite à un placement en famille d'accueil, amène à la fois à interroger les éléments de préparation de fin de placement par les Services de Placements Familiaux, et également à interroger les modes d'inclusion possibles, post placement, surtout lorsque la fin de l'accueil chez l'assistant familial n'a pu être anticipée.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

L'accompagnement éducatif très individualisé exercé par le SPMO s'incarne par la mission dédiée de référent confiée aux éducateurs spécialisés du Service. Notre ratio d'encadrant éducatif (1 intervenant pour 9,09 usagers, du fait de 5,5 ETP éducatifs pour 50 places) permet une action soutenue et une réactivité permanente, le SPMO étant ouvert sur les 52 semaines de l'année. Pour autant, ces derniers ne travaillent pas de manière isolée, mais font reposer le sens de leurs actions sur la qualité du travail pluridisciplinaire.

De plus, une permanence éducative quotidienne (hors week-end), y compris sur toutes les périodes de vacances

scolaires, au sein du Service est assurée par l'un des éducateurs spécialisés, de sorte à être disponible pour les jeunes désirant être reçus sans rendez-vous préalable.

Mais le SPMO ne travaille pas de manière repliée sur lui-même, enfermant les jeunes dans des carcans internes au Service. Bien au contraire, s'ajoute à la qualité d'une approche via l'équipe pluridisciplinaire du SPMO, sa capacité à travailler avec un important réseau partenarial diversifié intervenant sur les champs de la scolarité, de la formation, du logement, de la santé, des loisirs...

Aussi, faisant des dispositifs de droit commun la première ressource mobilisable pour et par les usagers, le travail soutenu avec les USDA et les Circonscriptions d'Action Sociale du Conseil Départemental du Calvados demeure une priorité pour tous les salariés du SPMO.

Depuis 2015, la nouvelle organisation associative a pris forme, avec notamment le rattachement du SPMO au sein d'un nouveau Département Milieu Ouvert (AEMO, SEMO, SIMAP) de l'ACSEA avec une direction unique. Le SPMO a travaillé l'an dernier sur un déménagement du Boulevard Lyautey à Caen pour de nouveaux locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le déménagement s'est concrétisé en juin 2017 dans des locaux au Citis à Hérouville St Clair à proximité du Tram et donc accessibles à tous. Les locaux sont aux normes PMR.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR 2018 OU POUR L'AVENIR

Le Département Milieu Ouvert a été très mobilisé en 2015 puis en 2016 sur la réorganisation associative qui s'est concrétisée le 1er janvier 2015 avec l'élargissement du DMO (AEMO et SEMO) au SPMO et au SIMAP.

Une dynamique avait été engagée dès début 2014 afin de commencer à intégrer les salariés de ces 2 services au DMO (staffs élargis, réunions entre directions, réunions entre CSAF et secrétaires, rencontre avec les équipes...) et d'être opérationnel dès 2015.

De nombreux projets ont abouti et d'autres sont encore en cours afin de créer une véritable dynamique transversale entre les différents services du Département Milieu Ouvert. La renégociation de la convention PEF en 2016 a permis en 2017 la mise en place de fiches actions transversales.

Des salariés du SPMO ont participé à une co-formation professionnels/usagers mise en place en avril 2017 au sein du Département Milieu Ouvert en partenariat avec ATD Quart Monde.

La DACQ (Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité) a été mise en place en fin d'année 2017. Les salariés du SPMO y participent activement.

### LA GPEMC

Nous prévoyons dans les 2 ans à venir, encore des départs à la retraite au SPMO (30 au sein du Département Milieu Ouvert) et dans cette perspective, un travail à conduire afin que la transmission des savoir-faire puisse s'opérer.

Enfin, un des grands chantiers depuis plusieurs années, concernait la difficulté permanente de recruter un médecin psychiatre dans une période de plus en plus tendue pour les familles et les jeunes suivis. Dans un temps où les problématiques sont marquées par les difficultés psychiques et psychiatriques, cette absence est d'autant plus ressentie. C'est dans ce sens que nous avons déployé beaucoup d'effort dans une communication nationale pour trouver des candidats psychiatres. Cela a porté ses fruits par l'embauche de trois nouveaux psychiatres au sein du Département Milieu Ouvert en 2014. Mais deux psychiatres sont partis en 2015 et deux autres ont fait valoir leurs droits à la retraite en 2016 et 2017 avec pour conséquence de revenir à l'état initial avant les embauches de 2014.

A noter que le SPMO a une psychiatre dans ses effectifs et n'est pas concerné par la carence de ces postes sur les autres services du DMO.

## LES TRAVAUX

Pour répondre également aux besoins matériels de cette nouvelle organisation mais aussi dans le cadre de la mise en conformité des locaux accessibles aux handicapés, nous avons prévu un certain nombre de travaux.

Nous avons courant 2017 déménagé le SPMO. Le déménagement s'est effectué en juin 2017 sur la commune d'Hérouville St Clair (place Boston).

## LA FORMATION

La formation reste pour le Département Milieu Ouvert un élément essentiel de la GPEMC. C'est pourquoi nous mobilisons, comme chaque année, l'ensemble des moyens permettant un accès pour le plus grand nombre de personnes à la formation, tant dans le cadre du CIFA, que du GPAF, et bien évidemment en favorisant la participation aux journées d'études et colloques.

Le Département Milieu Ouvert est également très engagé dans l'instance du Carrefour National de l'AEMO (CNAEMO) puisque deux personnels du Département Milieu Ouvert sont administrateurs au Conseil d'Administration du CNAEMO dont, Mr Salvatore STELLA, Directeur du Département Milieu Ouvert, en qualité de Président depuis le 1er avril 2015 et Mme Anais HERIN, directrice-adjointe comme administratrice représentant l'ACSEA dans le collège des personnes morales. Rappelons, à l'occasion, qu'en 2017 se sont tenues à NANTES les XXXVIIèmes Assises dont le thème était « L'inclusion en Protection de l'Enfance : version 2.0 de l'insertion! ».

## POUR CONCLURE

En terme d'activité, le SPMO n'a pas rempli ses objectifs d'activité du point de vue de la convention (entre 98 et 102% de l'activité) en raison d'une faible activité les 7 premiers mois de l'année compensée en partie ensuite par une hausse importante de l'activité sur les 4 derniers mois.

En 2017, comme en 2015 et 2016, nous avons pris acte des nouveaux critères imposés par les services du Conseil Départemental concernant les jeunes majeurs, même si nous pouvons noter que chaque situation est analysée au cas par cas par les services du CD du Calvados.

Enfin, le SPMO poursuivra en 2018, son activité appuyée sur la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité. L'engagement de l'équipe, dans un esprit de continuité, restera total au profit des jeunes calvadosiens les plus vulnérables, connaissant une période d'importante fragilité.



# DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

## SERVICE D'INVESTIGATIONS, DE MÉDIATION ET D'ACTIVITÉS PÉNALES (SIMAP)

- Mesures Judiciaires D'investigation Educative
- Mesures De Réparation Pénale
- Espace De Rencontre
- Médiation Familiale

Antenne de CAEN  
31 Rue des Compagnons  
14000 CAEN

Antenne de Lisieux  
19 Rue Paul Doumer  
14100 LISIEUX

**Directeur :** Salvatore STELLA  
**E-mail :** directeur.dmo@acsea.asso.fr  
**Directrice adjointe :** Anaïs HERIN

N° CNIL : 1969437

**Année de création :**

Service Social :	1945
SOMO et COE :	1962
SIS :	1990
SIMAP :	2009

### AUTORISATION / HABILITATION

- **Mesures Judiciaires d'Investigation Educative :**  
Arrêté préfectoral en date du 20 novembre 2012, autorisant la création de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) pour 354 mesures annuelles.  
Arrêté préfectoral en date du 28 janvier 2014, portant habilitation du service d'investigation éducative pour l'exercice de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) pour 354 mesures annuelles.
- **Mesures de réparation pénale :**  
Arrêté préfectoral en date du 28 mars 1997, autorisant la création et l'habilitation du service de réparation pénale pour une capacité théorique du service fixée à 100 mesures individuelles sur l'année.  
Arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2004, portant autorisation de renouvellement d'habilitation pour une capacité théorique du service fixée à 130 mesures individuelles sur l'année  
Arrêté préfectoral en date du 7 mars 2013, portant autorisation de renouvellement d'habilitation pour une capacité théorique du service fixée à 130 mesures individuelles sur l'année
- **ARPE - Espace de rencontre :**  
Arrêté préfectoral en date du 19 août 2013, portant agrément d'un espace de rencontres Accueil Relais Parents Enfants (ARPE) sur LISIEUX, renouvelé le 9 octobre 2017.  
Arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2017 portant agrément d'un espace de rencontres Accueil Relais Parents Enfants du BESSIN
- **Médiation familiale :**  
Conventions annuelles de subvention de fonctionnement.

## POPULATION

- **Investigation - IOE/MJIE**  
Filles et garçons mineurs de 0 à 18 ans.
- **Réparation pénale**  
Filles et garçons mineurs ayant commis un acte délinquant de 13 à 18 ans au moment des faits.
- **A.R.P.E . / Accueil Relais Parents Enfants**  
Enfants mineurs dont l'un des parents est momentanément privé de droit de visite et d'hébergement.
- **Médiation Familiale**  
Conflits conjugaux et intergénérationnels.

## FINANCEMENT

Rémunération à l'acte pour les mesures d'investigation et les mesures de réparation.  
Subventions de fonctionnement pour l'ARPE (DDCS/ Ministère du droit des femmes, Cour d'Appel, Conseil Départemental et Caisse d'Allocations Familiales du Calvados et pour la Médiation Familiale (Convention CAF, Conseil Départemental, Cour d'Appel, DRJSCS et MSA).

## OBJECTIFS

Le service d'Investigations, de Médiations et d'Activités Pénales a pour objectif de répondre à des demandes judiciaires précises tout en restant vigilant à ce que chaque personne concernée (enfants-parents-adultes) puisse y trouver un sens, dans le respect de leur souffrance, de leurs difficultés, de leurs potentialités.

## ACTIONS

Les mesures d'Investigation (IOE et MJIE) s'appuient sur une action clinique, d'approche pluridisciplinaire, auprès d'un mineur (voire de plusieurs) vivant en général dans son milieu familial.

Grâce à :

- un recueil d'informations, des entretiens tant avec les enfants, la famille qu'avec les partenaires sociaux (écoles, PMI, halte garderie ...)
- une analyse et une interprétation des tests psychologiques
- un bilan médico-psychologique

Elles permettent :

- d'évaluer une situation complexe dans laquelle se trouve exposé un enfant en difficulté
- d'émettre un avis sur l'évolution de cette situation
- d'apprécier les attitudes parentales et les possibilités de changement.

Ce travail d'évaluation fait l'objet d'un compte-rendu écrit dont le magistrat est destinataire. Ce compte-rendu constitué d'un rapport éducatif, et parfois psychologique et/ou psychiatrique, présentera dans ses conclusions une proposition d'orientation, argumentée, qui pourra être reprise par le Juge des Enfants lors de sa décision en audience, au plus tard dans un délai maximum de 6 mois à dater de l'ordonnance prise initialement. Cet espace temps permet d'accompagner les familles dans une démarche de réflexion autour de leur histoire, de leurs difficultés et de leurs potentialités.

Les mesures de Réparation Pénale pour mineurs : Il s'agit d'une mesure proposée par le Substitut du Procureur à un jeune a priori primo délinquant qui relègue les poursuites pénales comme ultime recours. Elle fait le choix de l'éducatif sur le répressif à partir de l'énoncé de la loi par le Délégué du Procureur.

L'Accueil Relais Parents Enfants (ARPE) a pour objectif la reprise des relations parents-enfants dans le cas de rupture par un accompagnement individualisé et une aide au rétablissement des liens.

La médiation familiale : Il s'agit « d'un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision (le médiateur familial) favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication et la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et son évolution ».

## SECTEURS D'INTERVENTION

Le Service d'Investigations, de Médiation et d'Activités Pénales est mandaté sur l'ensemble du département du Calvados.

## LA MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE

### ANALYSE QUANTITATIVE DES SITUATIONS SUIVIES

ACTIVITÉ PRÉVISIONNELLE	ACTIVITÉ RÉALISÉE MINEURS /MJIE	MINEURS ENTRÉS	MESURES TERMINÉES	MINEURS SUIVIS SORTIES + EN COURS AU 31/12
420 mineurs	388	367	388	514

Le SIMAP, autorisé et habilité pour 354 mesures, soit l'équivalent de 429 mineurs, mais seulement 420 financés par la PJJ, n'a pas réalisé son activité en 2017.

L'activité a été fluctuante avec un second trimestre avec plus de mesures réalisées. A noter une liste d'attente importante (en moyenne 70 mesures en attente).

Les aléas conjoncturels au niveau des ressources humaines (remplacement de 2 chefs de service et des arrêts maladie) n'ont pas aidé également en terme de délai de prise en charge.

### MOUVEMENT DES EFFECTIFS

NOMBRE DE MINEURS	
Sorties de l'année	388
En cours au 31 décembre	126
Ensemble	514

Au 31 décembre 2017, 126 situations de mineurs étaient en cours ou avaient fait l'objet d'un report d'échéance ; ces situations sortiront au plus tard au cours du premier semestre 2018.

### ACTIVITÉ MINEURS (SORTIES) ET RÉPARTITION PAR SEXE

Origine des mesures :	TOTAL Mineurs	Mineurs délinquants 2/02/45	Jeunes en danger Art 375 CC	Majeurs 18/02/75	Garçons	Filles
Justice 100%	420	0	388	0	210	178

### TRANCHES D'AGE

MJIE - mineurs (sortis)

	Filles	Garçons	TOTAL
de 0 à 1 an	21	12	33
de 2 à 3 ans	31	25	56
de 4 à 5 ans	25	25	50
de 6 à 9 ans	58	59	117
10 à 13 ans	26	54	80
14 à 16 ans	15	30	45
17 à 18 ans	2	5	7
<b>TOTAL</b>	<b>178</b>	<b>210</b>	<b>388</b>

La répartition par tranches d'âges des mineurs suivis reste globalement stable par rapport aux années précédentes.

Néanmoins, il est constaté une hausse de la tranche d'âge des enfants entre 6 et 9 ans.

#### MESURES SORTIES PAR CABINET

TEA 1	=	85
TEA 2	=	99
TEA 3	=	116
TEA 4	=	88
Cour d'appel	=	0

#### ORIENTATIONS PRÉCONISÉES À L'ISSUE DES MJIE

AEMO	=	187
Placement / maintien de placement	=	77
Non lieu	=	33
SEMO	=	27
Mainlevée / dessaisissement	=	11
Mesure d'Accompagnement	=	1
SAMO	=	11
Délégation de compétence	=	3
SPMO	=	3
Majeurs	=	1
Autres	=	34

A l'issue des MJIE, le service préconise majoritairement des mesures d'AEMO en légère hausse par rapport à l'année 2016. Les demandes de placement ou maintien de placement étant en forte baisse.

## LA RÉPARATION PÉNALE

La mesure de Réparation Pénale concerne des filles et des garçons, au titre de l'article 12-1 de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

### LES EFFECTIFS

Le solde 2016 équivaut à 14 mesures (11 garçons et 3 filles) qui seront mises en place au cours de l'année 2017. Pour 2017, 124 jeunes ont été pris en charge sur les 161 convoqués, soit 77,01 % des jeunes convoqués. 38 d'entre eux bénéficient d'un suivi ou d'une prise en charge, que ce soit au titre administratif (Services Sociaux du Département, CDES), de l'Assistance Educative ou de la Délinquance, soit 30,65 %.

Ce sont des garçons à 87,90 % (109) et des filles à 12,10 % (15).

Au total, ce sont 138 jeunes (14 mesure du solde 2016 et 124 réquisitions en 2017) qui ont été pris en charge par notre service.

### LA RÉPARTITION DES ÂGES

Age moyen des 124 jeunes reçus en 2017 dans le cadre de la mesure de Réparation Pénale (réquisitions)

AGES	10 ANS	11 ANS	12 ANS	13 ANS	14 ANS	15 ANS	16 ANS	17 ANS	18 ANS
Filles	0	0	1	1	4	3	1	3	2
Garçons	0	1	2	12	9	25	18	26	16

- 17 jeunes sont âgés de 10 à 13 ans, soit 13,71 %,
- 41 mineurs âgés de 14 à 15 ans, soit 33,06 %,
- 48 dont l'âge se situe dans la tranche 16 –17 ans, soit 38,70 %,
- 18 jeunes devenus majeurs entre la commission des faits et la mise en œuvre de la mesure, soit 14,53 %.

### LES DÉLITS AYANT MOTIVÉ LES CONVOCATIONS

Vol	26	16,14 %
Vol en réunion	27	16,77 %
Violence	20	12,42 %
Violence en réunion	10	6,21 %
Dégradation	12	7,45 %
Dégradation en réunion	14	8,71 %
Autres :	52	32,30 %

Menaces, port d'arme, outrage	21	40,38 %
Défaut permis de conduire, CEA	07	13,46 %
Infraction à la Législation aux Stupéfiants	10	19,24 %
Escroquerie, Dénonciation calomnieuse	03	5,76 %
Atteinte sexuelle, harcèlement, détention images pédopornographiques	01	1,92 %

Mise en circulation, détention fausse monnaie	4	7,70 %
Mise en danger d'autrui	02	3,84 %
Autres	04	7,70 %

## LA DURÉE DE PRISE EN CHARGE

La prise en charge s'effectue majoritairement sur une durée n'excédant pas six mois (de la date de réquisition à la date de sortie effective ou de facturation).

Sur 114 mesures sorties en 2017 :

- 94 ont été réalisées dans un délai de 1 à 3 mois, soit 82,46 %
- 19 dans un délai de 3 à 6 mois, soit 16,66 %
- et 1 dans un délai supérieur à 6 mois, soit 0,88 %

La moyenne de réalisation s'établit entre 1 et 3 mois.

En fin d'exercice 2017, le solde équivaut à 24 mesures qui seront mises en œuvre au cours de l'année 2018.

Conclusion : notre activité de 130 mesures de Réparations Pénales n'a pas été réalisée en 2017 (-6 situations).

Les mineurs concernés sont majoritairement des garçons âgés entre 13 et 18 ans.

## L'ACCUEIL RELAIS PARENTS ENFANTS

Activité prévue	Activité réalisée
24	33

Les Juges aux Affaires Familiales prescripteurs ont très souvent recours à ce service, au regard des difficultés rencontrées par certains parents (conflit parental massif, pathologie psychiatrique, errance, désocialisation, addictions diverses....).

En 2016, l'activité de l'ARPE a été dépassée et nous a permis de doubler l'activité prévisionnelle (de 12 à 24).

2017 a été aussi la concrétisation de l'ouverture de l'ARPE du Bessin dont nous avons eu l'agrément pour 12 situations en Décembre 2017. L'activité a démarré en 2018 avec les premières situations.

Donc à terme, la capacité à l'ARPE est de 36 (24 sur le pays d'Auge et 12 sur le Bessin)

ARPE	CAPACITÉ ANNUELLE	SORTIES CUMULÉES (DEPUIS 1/01)	RESTE À RÉALISER	EN COURS	ATTENTE	PRÉVISIONNEL SORTIE
JUGE AU AFFAIRES FAMILIALES	24	29		8	5	
JUGE DES ENFANTS		1		1	1	
COUR D'APPEL		0		2		
ADMINISTRATIF		3		1		
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>33</b>		<b>12</b>	<b>6</b>	

- Sur les 33 sorties : 16 dossiers renvoyés au Jaf pour diverses raisons :
  - 1 pas de mise en place car pas d'adresse correcte du père, sans nouvelles de sa part

- o 2 refus du SIMAP, 1 car père incarcéré, 3 caduques car le parent n'a pas appelé et 1 père et son fils hors département
- o 1 dessaisissement du Juge des Enfants au profit du Lotus, 1 refus du père, 1 absence père et mère,
- o 3 absences du père à 2rv, 1 absence mère à 2 rv, 1 renvoi vers le Lotus, 1 renvoi père suicide, 1 refus du père (GA avec mère)

## LA MEDIATION FAMILIALE

	CAPACITÉ PRÉVISIONNELLE	RÉALISÉES AU 31/12/17	EN COURS	LISTE D'ATTENTE
MÉDIATION FAMILIALE	50	33	10	10

Médiation familiale	Capacité annuelle augmentée au 01/09/17	Sorties cumulées (depuis 01/01) mesures effectives	Reste à réaliser	En cours	Attente	Sorties info sans suite	Sorties pas d'info	Mise à disposition*
MÉDIATIONS ORDONNÉES	50	8		3	5	15	7	1
MÉDIATIONS SPONTANÉES		23		6	5	23	9	0
DOUBLE CONVOCATION		2		1		16	15	0
<b>TOTAL</b>		<b>33</b>	<b>17</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>54</b>	<b>31</b>	<b>1</b>

Attention, pour les mesures en attente, cela ne veut pas dire qu'elles vont systématiquement s'enclencher, ce sera peut-être des infos sans suite, voire pas d'info.

\* Mise à disposition : Dans son jugement, le JAF informe les parties qu'elles peuvent faire appel à notre service pour une MF et nous adresse celui-ci

L'activité présente un déficit de mesure que nous n'avons pas pu réaliser jusqu'à son terme.

Nous avons également continué à effectuer des séances d'information collective, afin de promouvoir la Médiation Familiale auprès des partenaires.

- **NOMBRE DE RÉUNIONS D'INFORMATIONS COLLECTIVES :**

- o Promotion de la médiation le 20/01/17 sur le secteur de Lisieux, avec dépôt plaquettes au CCAS et rencontre avec le responsable du Centre Social de la CAF (en vue du futur bureau DC, puis CDIFF avec dépôt de plaquettes.
- o 1 info collective aux Assistantes sociales du Chemin Vert

- **NOMBRE DE DEMANDES DE MÉDIATION : 145 (DONT 14 SOLDE 2017)**

- o Nombre de médiations ordonnées reçues 42
- o Nombre de demandes de médiations spontanées 68
- o Nombre de demandes de médiations issues de la double-convocation 34
- o Nombre de médiations de mise à disposition par le JAF 01

• NOMBRE DE RENDEZ-VOUS D'INFORMATION : 110	
○ Nombre d'entretiens d'information ordonnés	32
○ Nombre d'entretiens d'information spontanés	59
○ Nombre d'entretiens d'information issus de la double-convocation	19
• NOMBRE DE MESURES N'AYANT PAS DONNÉ SUITE APRÈS RENDEZ-VOUS D'INFOS : 54	
○ Nombre de mesures ordonnées par la justice	15
○ Nombre de médiations civiles conventionnelles	23
○ Nombre de médiations issues de la double-convocation	16
• NOMBRE DE MESURES N'AYANT PAS HONORÉ LE RENDEZ-VOUS D'INFOS : 31	
○ Nombre de mesures ordonnées par la justice	07
○ Nombre de médiations civiles conventionnelles	09
○ Nombre de médiations issues de la double-convocation	15
• NOMBRE TOTAL DE MESURES NOUVELLES DE MÉDIATIONS FAMILIALES TERMINÉES : 33	
○ Nombre de mesures ordonnées par la justice	08
○ Nombre de médiations civiles conventionnelles	23
○ Nombre de médiations issues de la double-convocation	02
• NOMBRE TOTAL DE MESURES NOUVELLES DE MÉDIATIONS FAMILIALES EN COURS : 10	
○ Nombre de mesures ordonnées par la justice	03
○ Nombre de médiations civiles conventionnelles	06
○ Nombre de médiations issues de la double-convocation	01
• NOMBRE TOTAL DE MESURES NOUVELLES DE MÉDIATIONS FAMILIALES EN COURS OU TERMINÉES : 43	
○ Nombre de mesures ordonnées par la justice	11
○ Nombre de médiations civiles conventionnelles	29
○ Nombre de médiations issues de la double-convocation	03
• NOMBRE TOTAL DE MESURES DE MÉDIATIONS FAMILIALES EN ATTENTE DE L'ENTRETIEN D'INFO : 10	
○ Nombre de mesures ordonnées par la justice	05
○ Nombre de médiations civiles conventionnelles	05
○ Nombre de médiations issues de la double-convocation	00
• NOMBRE TOTAL D'ENTRETIENS (MESURES SORTIES ET EN COURS) : 84	
○ Nombre d'entretiens dans le cadre des médiations ordonnées	32
○ Nombre d'entretiens dans le cadre des médiations spontanées	49
○ Nombre d'entretiens dans le cadre de la double-convocation	03
• NOMBRE D'ACCORDS ORAUX OU ÉCRITS : 14 SUR LES 33 SORTIES	
○ Conclues dans le cadre des médiations ordonnées	06
○ Conclues dans le cadre des médiations spontanées	07
○ Conclues dans le cadre des médiations double-convocation	01

## PROBLEMATIQUE DES PUBLICS DANS LES DIFFERENTES MESURES

Le SIMAP est un établissement du Département Milieu Ouvert de l'ACSEA, qui regroupe quatre activités qui touchent le champ de la Protection de l'Enfance et plus largement à la famille et à la parentalité.

En dehors de la Médiation Familiale et de l'ARPE, qui peuvent être spontanées ou ordonnées (par le Juge aux Affaires Familiales ou à titre plus exceptionnel par le Juge pour Enfants), les deux autres mesures sont exclusivement judiciaires.

La durée moyenne de nos interventions varie suivant le type de mesure entre 4 et 6 mois.

### LA MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE

La MJIE vise à recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sa situation familiale et sociale, le sens des actes qu'il pose ou qu'il subit. Il s'agit d'une démarche dynamique de recueil d'éléments d'information visant à une compréhension de la situation, la vérification des conditions prévues par la Loi pour une intervention éducative dans le cadre judiciaire, mais aussi d'observation, d'analyse partagée dans un cadre interdisciplinaire en vue d'une aide à la décision (élaboration de préconisations d'aide).

De manière empirique, nous serions à même de penser à une dégradation des situations des mineurs qui nous sont adressées. Toutefois, nous observons une baisse sensible des préconisations de placements. En l'absence de données portant sur différents critères objectivables, il est difficile de donner une photographie concrète du public accueilli, sauf à attendre les résultats d'une étude statistique à laquelle nous (services publics et associatifs privés) avons collaboré sur le territoire bas normand et qui doit nous être communiquée par la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

### LA RÉPARATION PÉNALE

La mesure de Réparation Pénale, proposée par le Substitut du Procureur auprès des mineurs et exercée sous son contrôle, a pour objectif de favoriser une réponse éducative au délit commis. Elle a également pour ambition que le mineur ayant commis un premier délit comprenne mieux la portée de son acte et soit également amené à réparer le tort causé à la Société.

Depuis de nombreuses années, et de manière presque invariable, le public accueilli en Réparation Pénale est en majeure partie composé de garçons à 87,90 % ; les faits de vol, et d'atteinte aux personnes sont les motifs les plus communément cités comme motifs de convocation.

### L'ACCUEIL RELAIS PARENTS ENFANTS

L'ARPE est un espace de rencontre, lieu neutre, dont la finalité est de maintenir ou de restaurer des liens entre un enfant et le parent avec lequel il ne réside pas. Plus rarement, il peut concerner des grands-parents et leurs petits-enfants.

Concernant la typologie des publics accueillis à l'ARPE en 2017, il est à noter la présence chez certains parents de pathologies psychiatriques plus lourdes qui nécessitent une organisation adaptée. En effet, ces situations doivent être reçues seules, sans autre rencontre conjointe afin de permettre une rencontre la plus apaisée possible. Ces situations ne sont pas sans générer une certaine inquiétude chez les professionnels.

### LA MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale consiste en « un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparations, dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa « diversité et son évolution ».

Sur 2017 on recense un nombre croissant de médiations familiales liées aux divorces et aux séparations. Par ailleurs se confirme un nouveau profil de public ayant recours à la médiation familiale, les médiations intergénérationnelles mettant en avant des conflits autour des successions. Il est également à relever l'augmentation des médiations familiales ayant trait à des conflits entre des parents et des adolescents, dans une démarche d'aide et de soutien à la parentalité.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE

### LA MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE ET LA RÉPARATION PÉNALE

La tenue de tableaux de bord pour réguler et coordonner notre activité et ses flux avec le service public a été renforcée au cours de cette année pour permettre au prescripteur de connaître les délais d'attente et de prise en charge de chaque service.

Ce travail amorcé en 2014 puis en 2015 permet localement une meilleure connaissance entre le service associatif habilité et le STEMO qui représente le service public et, s'est concrètement traduit par des transferts de mesures, en Mesure Judiciaire d'Investigation Educative et en Réparation Pénale entre ces deux prestataires afin que nous réalisons notre activité sans la dépasser et que nous tentions de limiter les inscriptions sur liste d'attente, préjudiciables aux situations.

Une rencontre entre les Juges pour Enfants et notre service a été organisée avec pour objectif d'échanger sur nos pratiques professionnelles et de recueillir des éléments sur les axes d'amélioration à travailler, au regard de l'attente des Magistrats, concernant la construction et la présentation de nos rapports et nos délais d'envoi. Il ressort de cet échange que les Magistrats se disent satisfaits du travail accompli par le SIMAP et de la qualité des écrits.

Après avoir expérimenté la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative et le renforcement de la pluridisciplinarité dans les instances de régulation, nous avons retravaillé de façon participative les protocoles d'intervention. Ce document est intégré dans notre projet de service qui a été finalisé en 2015/2016.

Concernant la Réparation Pénale, il a intégré les préconisations de l'Audit PJJ, à savoir l'ouverture du Projet de Service aux mesures Préjudicielles et Sentencielles.

La mise en place de l'évaluation interne a démarré en 2017 dans le but de rendre les préconisations en 2018 mais aussi de réécrire le projet de service qui arrivera à son terme.

Par ailleurs, nous poursuivons notre collaboration avec l'IRTS d'Hérouville Saint-Clair, en accueillant chaque année un voire deux stagiaires (Educateur Spécialisé ou Assistant de Service Social) de 2ème ou 3ème année de formation.

Enfin, nous avons travaillé avec l'école nationale de la magistrature de Bordeaux et nous avons été agréé lieu de stage. Nous allons accueillir dès 2018 un auditeur de justice pendant 6 semaines et ce, tous les ans.

### EN MÉDIATION FAMILIALE

Le bilan de l'expérimentation de la double-convocation n'a pu être effectué en 2014, comme convenu, en raison d'une absence de disponibilité des JAF du TGI de Lisieux. Pour autant, nous avons repris cette activité, interrompue de février à octobre, dès novembre 2014. Le bilan a finalement eu lieu en 2015 au Tribunal de Lisieux.

Les médiations intergénérationnelles amorcées en 2013 se sont poursuivies en 2014 et les démarches auprès des CLIC pour promouvoir ce travail, ont permis que nous soyons sollicités pour participer au Printemps des CLIC de 2015 et 2016.

Le projet d'augmentation de 30% de l'activité à abouti par une autorisation en Septembre 2016.

### SUR L'ACCUEIL RELAIS PARENTS ENFANTS

L'activité de l'ARPE, les mandatements ainsi que les listes d'attentes montrent à quel point cette activité doit être pérennisée et développée pour répondre au mieux aux usagers, dans un premier temps sur le secteur de Lisieux. Le projet d'augmentation déposé en 2015 a abouti à une autorisation d'une augmentation en 2016 de 100%.

Nous avons travaillé sur le dossier de l'utilisateur et sur nos outils de fonctionnement afin d'avoir une meilleure lisibilité des situations.

Nous avons travaillé en 2018 sur notre projet d'ouverture et d'agrément d'un nouveau point rencontre ARPE sur le Bessin à Bayeux concrétisé par un démarrage en fin d'année 2017.

## LES PERSPECTIVES 2018

Après une mobilisation collective, impulsée par notre Direction Générale, pour permettre la signature, avec les autres établissements oeuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, de la convention Protection Enfance Famille avec le Conseil Départemental et la mise en place de l'organisation par Pôle de notre Association, et le déménagement des locaux en 2016, l'enjeu pour 2018 est, de continuer l'accompagnement des équipes, l'inscription dynamique du SIMAP dans le Département Milieu Ouvert, du même champ mais où chacun conserve ses particularités.

Mais l'enjeu majeur en 2017/2018 est la réécriture du projet de service ainsi que l'évaluation interne qui est en cours.

2018 devrait également voir dans le cadre de la réflexion menée au niveau associatif, au regard des besoins, pour l'activité ARPE, le démarrage des premières situations sur le nouveau secteur de « l'ARPE du Bessin » sur Bayeux qui a débuté en fin d'année 2017.

Enfin, 2018 va être l'occasion de redéfinir les contours et les modalités de travail de la mesure judiciaire d'investigations et de rétablir l'activité demandée sur les années à venir (déficit depuis l'arrêt du paiement des « en cours »).

# DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT ÉDUCATIF

## FOYERS ÉDUCATIFS



33 rue des écoles  
14123 CORMELLES LE ROYAL  
Tél. 02 31 35 24 45  
Fax. 02 31 35 24 46

**Directeur :** Jean Luc GODET  
**E-mail :** directeur.dafhe@acsea.asso.fr  
**Directrice adjointe :** Véronique COUSIN  
**E-mail :** directrice-adjointe.dafhe@acsea.asso.fr  
**N° CNIL :** 1966604

**Année de création :** Foyer Henri Guibé : 1956  
Foyers Jean Eudes : 1976  
Département des Foyers Educatifs : 1999  
Département Accueil Familial et Hébergement Educatif : 2015

### AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté conjoint préfectoral et CG14 en date du 16 octobre 2006, d'autorisation de fonctionnement.  
Arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2014, portant renouvellement de l'habilitation pour une capacité de 109 places réparties en 67 places d'hébergement (dont 46 internat et 21 internat externé) et 42 places de service extérieur.

### POPULATION

Pré-adolescents, adolescents(es) et jeunes adultes confiés par les Attachés Territoriaux de la Direction Enfance et Famille, les Magistrats pour enfants et le Procureur de la République chargé des mineurs, rencontrant des difficultés familiales et personnelles, nécessitant un accompagnement et le soutien d'une équipe pluridisciplinaire soit par le biais d'un accueil en placement ou d'un suivi éducatif en service extérieur.

### FINANCEMENT

Conseils Départementaux.  
Ministère de la Justice.

### OBJECTIFS / MISSIONS

Les foyers éducatifs inscrivent leurs actions dans le champ de la Protection de l'Enfance, s'appuient sur les axes du schéma départemental, définis dans le cadre de la convention Protection Enfance Famille.  
La mission du DAFHE vise à apaiser la situation vécue par le jeune, le développement de son autonomie et son insertion sociale et professionnelle. Elle s'inscrit dans une perspective de travail avec les familles.

## ACTIONS

Elles se développent à partir d'un cadre de prise en charge que nous voulons contenant et sécurisant, avec :

- des modalités d'intervention diversifiées, modulables et évolutives (internat pré-adolescent, internat adolescent, internat externé, PEAD, service extérieur, espace de jour Boost'Ado),
- une intervention éducative de proximité avec des éducateurs référents (individuelle et en groupe) un accompagnement pluri-professionnel (chefs de service socio-éducatifs, éducateurs, psychologues, maitres(esses) de maison, encadrants éducatifs de nuit, médecin psychiatre),
- un projet personnalisé élaboré en concertation avec le jeune et sa famille à partir du cadre de la mesure éducative de placement ou de service extérieur défini qu'il soit judiciaire ou administratif,
- une intervention forte avec le réseau et l'environnement (familial, scolaire, sanitaire...) .

et autour de trois axes d'intervention en interaction active :

- prendre soin des jeunes (accueillir, créer du lien, soutenir, accompagner...),
- travailler en lien avec la famille. Le travail avec la famille est considéré comme un moyen d'aider le jeune et s'organise autour de la compréhension des enjeux relationnels au sein du système familial, la place du jeune au sein de la cellule et le respect de l'exercice de l'autorité parentale,
- mettre en œuvre, accompagner et soutenir des projets d'insertion en milieu ordinaire (scolaires, d'apprentissage, professionnels...).

## MODE DE PRISE EN CHARGE

- **Internat** : Capacité 52 jeunes. L'internat n'accueille que des mineurs.
- **Internat externé** : Capacité 15 jeunes. L'internat externé accueille des mineurs et des majeurs.
- **Service extérieur** : Capacité 42 jeunes. Le Service Extérieur accompagne des mineurs et des majeurs.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Les Foyers Educatifs accueillent prioritairement des jeunes du Calvados.

### Foyer Ardenne (adolescents - mixte)

5-7, Rue du Commandant A. de Touchet  
Caen

### Foyer Fleuri (adolescents - mixte)

6, Route de Giberville  
Mondeville

### Foyer Beausoleil (adolescents - garçons)

9, Rue Beausoleil  
Caen

### Foyer Villey (adolescents - mixte)

16, Rue de Villey  
Caen

### Foyer Trouville (adolescents - mixte)

54, route de Trouville  
Caen

### Préambule (pré-adolescents - mixte)

37, Rue Hébert  
Hérouville St Clair

### Foyer Bretagne (mutualisation)

39 Rue de Bretagne  
Caen

### Placement Educatif A Domicile (pré-adolescents et adolescents mixte)

7 rue Jean-Paul Marat  
Mondeville

### Boost'Ado (Accompagnement de jour)

42 Route de Rocquancourt  
lfs

## ACTIVITÉ 2017

## BILAN DE L'ACTIVITÉ

## PLACEMENT FOYERS ADOS

2017	PRÉVUE	RÉALISÉE	ÉCART
INTERNAT	12 264	12 242	-22
INTERNAT EXTERNÉ	5 256	5 196	-60
TOTAL	17 520	17 438	-82

## PEAD

2017	PRÉVUE	RÉALISÉE	ÉCART
SERVICE PEAD	3 504	3 886	382

## PRÉ-ADO

2017	PRÉVUE	RÉALISÉE	ÉCART
INTERNAT	2 453	1 764	-689

## SERVICE EXTÉRIEUR FOYERS ÉDUCATIFS

2017	PRÉVUE	RÉALISÉE	ÉCART
SE	14 717	14 331	-386

## TOTAL FOYER ÉDUCATIF

2017	PRÉVUE	RÉALISÉE	ÉCART
PLACEMENT INTERNAT	18 221	17 892	-329
PLACEMENT INTERNAT EXTERNÉ	5 256	5 196	-60
SERVICE EXTÉRIEUR	14 717	14 331	-386
TOTAL	28 383	27 865	-518

Depuis deux ans, l'activité s'inscrit dans la continuité des attentes du Conseil Départemental, à savoir être dans un écart type d'objectif de 2 %.

## RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ

	PLACEMENT EN INTERNAT			PLACEMENT EN INTERNAT - EXTERNE			SERVICE PEAD			SERVICE EXTÉRIEUR		
	PRÉVU	RÉALISÉ	ÉCART	PRÉVU	RÉALISÉ	ÉCART	PRÉVU	RÉALISÉ	ÉCART	PRÉVU	RÉALISÉ	ÉCART
11 - 14 ans	2453	1764	-689				3504	3886	382	14717	14331	-386
14 - 18 ans	12264	12242	-22	5256	5196	-60						
TOTAL	14717	14006	-711	5256	5196	-60	3504	3886	382	14717	14331	-386
	TOTAL PRÉVISIONNEL					TOTAL RÉALISÉ						
	28383					27865						

Globalement, la répartition de l'activité est stable. Deux points sont à souligner :

- Le PEAD affiche un écart positif de 10,9 %, cela s'explique par la prise en compte des demandes du Conseil Départemental de majorer au mieux l'activité tout en assurant les meilleures conditions d'exercice.
- Le placement pré-ado affiche un écart de 28 % entre l'activité prévue et l'activité réalisée. Cela s'explique par une typologie des problématiques éducatives particulièrement complexe des enfants accueillis en 2017 (troubles psychiatriques, situations familiales gravement perturbées) qui a conduit cette unité à s'évertuer à offrir un accompagnement adapté en réajustant son projet éducatif. Alors que cette unité avait pour axe fort un travail massif en lien avec la famille, on remarque que la majorité des enfants ont peu ou pas de droits de visite et d'hébergement. Lorsque les parents des enfants accueillis en bénéficient, leurs droits ne sont que dans un cadre médiatisé.

## ACTIVITÉ PAR BLOCS DE COMPÉTENCE ET PAR TYPE DE MESURE

## FOYERS ÉDUCATIFS

	2017	2016	2015	2014	2013	2012
<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL - DEF</b>						
DÉCISIONS ADMINISTRATIVES	20	27	21	21	26	31
CONTRATS JEUNES MAJEURS	38	39	37	38	45	46
DÉCISIONS JUDICIAIRES (PLACEMENTS VIA DEF)	67	63	66	61	64	48
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>125</b>	<b>129</b>	<b>124</b>	<b>120</b>	<b>135</b>	<b>125</b>
ASSISTANCE ÉDUCATIVE	26	23	26	22	27	32
MESURES JUDICIAIRES						
<b>TOTAL CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>	<b>151</b>	<b>152</b>	<b>150</b>	<b>142</b>	<b>162</b>	<b>157</b>
<b>PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE</b>						
ORDONNANCE DU 2/02/45 PROTECTION JUDICIAIRE J.M.	1	1	2	0	1	3
<b>TOTAL PJJ</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>152</b>	<b>153</b>	<b>152</b>	<b>142</b>	<b>163</b>	<b>160</b>

Même si l'activité globale reste similaire à 2016, on observe une diminution des décisions administratives au profit des décisions judiciaires.

## RÉPARTITION PAR MESURE ET PAR SEXE

### FOYERS ADOS 14 - 18 ANS

	MESURES JUDICIAIRES			DOUBLE COMPÉTENCE				DEF			TOTAL	
	SERVICE EXTERIEUR	ORD 45	TOTAL	INTERNAT	INTERNAT EXTERNE	SERVICE EXTÉRIEUR	TOTAL	INTERNAT	INTERNAT EXTERNE	SERVICE EXTÉRIEUR		
FILLES	11		11	15	5	2	22	3	7	17	27	60
GARÇONS	11	1	12	20	6	1	27	5	4	17	26	65
<b>TOTAL FOYERS ADOS</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	<b>23</b>	<b>35</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>49</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>34</b>	<b>53</b>	<b>125</b>

### SERVICE PEAD

	MESURES JUDICIAIRES	DEF	DOUBLE COMPÉTENCE	TOTAL
FILLES	2	2	7	11
GARÇONS	2	2	5	9
<b>TOTAL PEAD</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>20</b>

### FOYERS PRÉ-ADOS 11 - 14 ANS

	MESURES JUDICIAIRES	DEF	DOUBLE COMPÉTENCE	TOTAL
FILLES	0	1	3	4
GARÇONS	0	0	3	3
<b>TOTAL PRÉ-ADOS</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>7</b>

- 2 filles ont été suivies initialement sur le pré ados et sont parties sur les foyers mixtes .

Sur le plan général, il y a un réel équilibre entre les garçons et les filles accueillis (77 garçons et 75 filles). La mixité est respectée sur l'ensemble des structures à l'exception du foyer Beausoleil (qui n'accueille que des garçons) pour des raisons architecturales.

Avant que le foyer du Père Robert n'accueille des filles en janvier 2017, seuls les Foyers Educatifs du DAFHE répondaient à cette demande. On observe une légère inversion entre 2016 et 2017 (en 2016, les filles étaient au nombre de 79 pour 74 garçons).

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRISES EN CHARGE JEUNES MAJEURS

ANNÉE	NOMBRE DE JEUNES SUIVIS	NOMBRE J.M. SUIVIS DANS L'ANNÉE	%
2006	170	50	29,41%
2007	165	46	27,88%
2008	153	41	26,80%
2009	171	43	25,15%
2010	187	44	23,53%
2011	166	49	29,52%
2012	160	46	28,75%
2013	163	45	27,61%
2014	142	38	26,76%
2015	152	37	24,34%
2016	153	39	25,49%
2016	153	39	25,49%
<b>2017</b>	<b>152</b>	<b>38</b>	<b>25,00%</b>

## ORIGINE DES DEMANDES

	CALVADOS	AUTRES DÉPARTEMENTS	MINEURS ET MAJEURS NON ACCOMPAGNÉS	TOTAL
FOYERS ADOS	107		19	126
SERVICE PEAD	20			20
FOYER PRÉ-ADOS	6			6
<b>TOTAL</b>	<b>133</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>152</b>

Les demandes 2017 proviennent exclusivement du Calvados

## MOUVEMENT ET SITUATION DES JEUNES SUIVIS DANS L'ANNEE

## MOUVEMENT DES EFFECTIFS

FOYERS ÉDUCATIFS	2017	2016	2015	2014	2013
JEUNES PRIS EN CHARGE AU 1ER JANVIER	103	98	90	108	103
JEUNES ADMIS DANS L'ANNÉE	50	55	62	34	60
JEUNES SORTIS DANS L'ANNÉE	57	50	54	52	55
JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31 DÉCEMBRE	96	103	98	90	108
<b>JEUNES SUIVIS DANS L'ANNÉE</b>	<b>153</b>	<b>153</b>	<b>152</b>	<b>142</b>	<b>163</b>

Sur l'année 2017, on observe que le nombre suivi est égal à celui de l'année précédente. En revanche, le nombre de jeunes suivis au 31 décembre 2017 est inférieur de 7 par rapport au 31 décembre 2016. Cela s'explique par l'obligation de faire face à la montée des situations de crise au sein de l'ensemble des unités et une volonté d'apaiser les tensions.

## MODALITÉS D'ACCUEIL DES JEUNES PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 2017

FOYERS ÉDUCATIFS	EFFECTIF AU 31/12/17	POUR UN EFFET THÉORIQUE DE	EFFECTIF AU 31/12/16	POUR UN EFFET THÉORIQUE DE	EFFECTIF AU 31/12/15	POUR UN EFFET THÉORIQUE DE
INTERNAT	30	35	35	35	35	35
INTERNAT EXTERNÉ	14	15	12	15	8	15
SERVICE EXTÉRIEUR	28	33	38	42	38	42
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>83</b>	<b>85</b>	<b>92</b>	<b>81</b>	<b>92</b>

## DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE POUR CHAQUE SORTIE (EN MOIS)

	2017	2016	2015	2014
FOYERS ADOS	21,58 mois	21,48 mois	23 mois	28,5 mois
SORTIS				
	54	42	54	52

	2017	2016
SERVICE PEAD	8 mois	14 mois
SORTIS		
	3	6

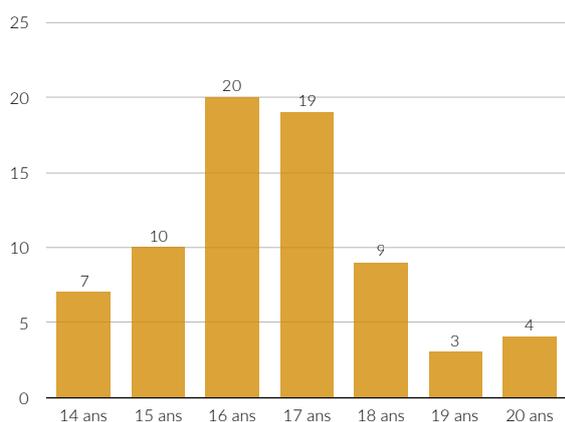
	2017	2016
PRÉ-ADOS	11,6 mois	8,5 mois
SORTIS		
	2	2

La durée moyenne de prise en charge au niveau des foyers ados tend à se stabiliser autour de 21,5 mois alors qu'elle était largement supérieure sur les années 2014 et 2015.

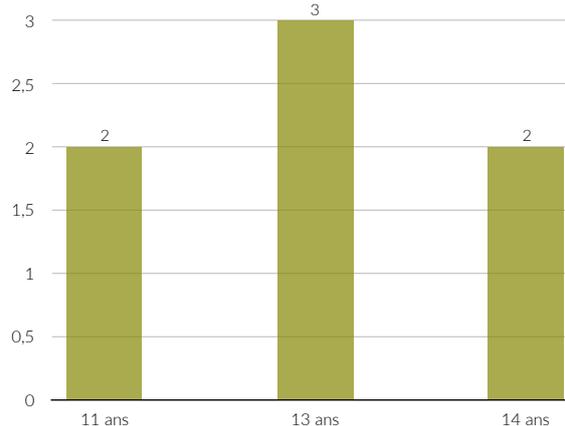
Pour le PEAD et le foyer Pré-ado, les chiffres sont peu significatifs au regard de l'échantillon (nombre de jeunes sortis des effectifs en 2016 et 2017).

La pluralité des dispositifs (PEAD, internat Pré-ado, internat ado, internat externé, service extérieur, Boost'Ado) offre des orientations à l'ensemble des jeunes, adaptées à leurs parcours. Cela a permis de réduire significativement la durée de prise en charge des adolescents de 2015 à 2017.

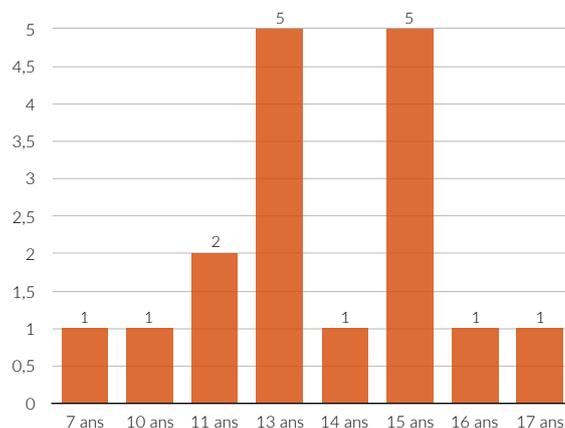
PYRAMIDE DES ÂGES FOYERS ADOS



PYRAMIDE DES ÂGES FOYERS PRÉ-ADOS



PYRAMIDE DES ÂGES PEAD



La première tendance au rajeunissement observée en 2016 se confirme en 2017.

Cela permet de prendre plus rapidement en compte des enfants pouvant être en souffrance au domicile parental, et mettre en place un travail spécifique avec les familles afin qu'elles puissent reprendre la place qui leur revient en tant que parent, tiers de confiance, etc...

Sur les foyers ados, le rajeunissement de la pyramide des âges impacte sur les modalités d'accompagnement éducatif auprès des jeunes et de leurs familles et notamment auprès du dispositif d'espace de jour Boost'Ado. Ce dernier est amené à s'adapter à ces évolutions.

Sur le foyer Pré-ado, il n'y a pas d'évolution significative.

Sur le PEAD, on note des disparités en 2017 en matière de pyramide des âges puisque la population des enfants de 15 ans est importante et qu'en revanche, nous avons accueilli par dérogation un enfant de 7 ans et un de dix ans pour permettre une approche en matière de fratrie.

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	MIXITÉ		PEAD		PRÉ-ADOS	
CAEN	82	65,08%	19	15,08%	4	66,67%
LISIEUX	14	11,11%		0,00%		
BAYEUX	5	3,97%	1	0,79%	1	16,67%
VIRE-FALAISE	7	5,56%		0,00%	1	
AUTRES DEPARTEMENTS		0,00%		0,00%		
MINEURS ETRANGERS	1	0,79%		0,00%		0,00%
MAJEURS ETRANGERS	17	13,49%		0,00%		
<b>TOTAL</b>	<b>126</b>		<b>20</b>		<b>6</b>	

% SUR L'ACTIVITÉ TOTALE		
CAEN	105	69,08%
LISIEUX	14	9,21%
BAYEUX	7	4,61%
VIRE-FALAISE	8	5,26%
AUTRES DEPARTEMENTS	0	0,00%
MINEURS ETRANGERS	1	0,66%
MAJEURS ETRANGERS	17	11,18%
<b>TOTAL</b>	<b>152</b>	

A l'exception des jeunes majeurs étrangers, l'ensemble des jeunes accompagnés est originaire du Calvados et plus particulièrement du secteur géographique de Caen.

L'opportunité de travailler dans une proximité géographique permet de mieux accompagner les familles. Les projets PEAD et Pré-ados ont vraiment insisté sur l'intérêt de ce travail de lien avec les familles, d'où l'importance d'axer nos interventions sur l'agglomération caennaise afin de favoriser la participation des familles et l'environnement du jeune quand la problématique le permet.

ENTRÉES DES MINEURS ET MAJEURS NON ACCOMPAGNÉS DE 2012 À 2017					
2012	2013	2014	2015	2016	2017
4	4	5	7	8	1

Le nombre d'entrées des mineurs non accompagnés s'est réduit drastiquement depuis 2016.

## LES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET LEURS ÉVOLUTIONS

A travers les différents dispositifs proposés, les Foyers Educatifs du DAFHE reçoivent des jeunes ayant un parcours de vie, le plus souvent, très chaotique.

Le placement avec séparation physique de la famille (en hébergement collectif ou individualisé), compte tenu des politiques sur la Protection de l'Enfance, a tendance à devenir le dernier recours de protection. Ainsi, souvent les jeunes accueillis ont mis à mal tous les dispositifs de droit commun, et l'ensemble des dispositifs classiques de milieu ouvert.

Par conséquent, les jeunes que nous accueillons ont vécu des échecs successifs liés à des carences éducatives importantes, voire des violences physiques, psychologiques, sexuelles.

La désorganisation des repères familiaux entraîne, d'une part, une démission parentale régulière et d'autre part, un désinvestissement du jeune de sa cellule familiale dans la mesure où celle-ci n'est plus suffisamment contenante et rassurante.

Cette problématique conduit les enfants à avoir des comportements marqués par une certaine immaturité psychoaffective et un manque de repères sociaux pouvant aboutir à des passages à l'acte, tant sur leur personne que sur autrui.

On observe cette dernière année un accroissement de problématiques avec des troubles relationnels, voire psychiques, avec une population de plus en plus importante de jeunes montrant des caractéristiques s'apparentant à des troubles relevant du médico-social. En parallèle, nous n'avons accueilli qu'un seul nouveau mineur non accompagné (étranger) en 2017. Les mineurs non accompagnés sur les groupes contribuaient à la stabilisation de ces derniers de par leurs trajectoires de vie différentes qu'ils partageaient avec les autres mineurs.

Nous constatons en 2017 une augmentation des jeunes ayant des problèmes d'addictions au sein des foyers.

D'une manière générale, le public des Foyers Educatifs rajeunit, notamment avec les dispositifs accueillant les jeunes dès 11 ans (PEAD, foyer Pré-ado) mais également au sein des foyers ados (14 -18 ans).

Devant cette évolution du public, les professionnels des Foyers Educatifs ont à cœur de mettre en œuvre un projet global par une approche bienveillante, tout en s'adaptant à chacune des situations particulières.

Il est donc important que chaque professionnel, quelle que soit sa fonction dans l'institution, soit bien porteur du projet d'établissement et de sa finalité éducative.

Nous nous appuyons au quotidien sur l'ensemble des dispositifs de droit commun afin de favoriser l'inclusion et contribuer au maintien des jeunes dans leur environnement social.

Le travail avec les familles constitue une priorité afin d'accompagner au mieux les enfants et jeunes majeurs.

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR 2018 ET POUR L'AVENIR

Aujourd'hui, le DAFHE a vocation à accueillir des jeunes en grande difficulté et, même si nous disposons d'un panel diversifié de dispositifs, il n'en demeure pas moins que l'avenir devra s'orienter vers un développement du travail avec le droit commun mais aussi avec des partenariats des établissements du médico-social et du sanitaire. Le but est de pouvoir mieux répondre aux problématiques de plus en plus complexes que nous sommes amenés à accueillir.

### Plusieurs axes pour 2018 :

- Elaboration d'un diagnostic administratif, financier et éducatif établi en lien avec la prise de fonction du nouveau directeur.
- Poursuite de la démarche d'amélioration continue de la qualité.
- Réactualisation du projet d'établissement en y intégrant les apports des travaux sur l'évaluation interne mais également le rapport d'activités suite au diagnostic du directeur.
- Travail en lien avec le médico-social sur la fluidité des parcours des jeunes accueillis qui relèvent de la Protection de l'Enfance mais qui ont de véritables besoins de prestations médico-sociales.
- Poursuite de l'élaboration des partenariats internes et externes.
- Poursuite de l'adaptation de nos dispositifs au public accueilli en :
  - Contribuant à la formation de nos collaborateurs sur les situations complexes et notamment, sur troubles psychiatriques, la gestion du risque, la gestion du conflit...
  - Réajustant le projet Boost'Ado dans l'objectif d'accroître notre inscription dans les dispositifs de droit commun et de mieux prendre en compte le rajeunissement de la population.
- Envisager à moyen terme la remise aux normes pour l'accessibilité et la sécurité de l'ensemble de nos établissements accueillant du public.

# DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT ÉDUCATIF

## SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ (SPFS)



33 rue des Écoles  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Tél. 02 31 85 01 11  
Fax. 02 31 35 24 46

**Directeur :** Jean-Luc GODET  
**E-mail :** directeur.dafhe@acsea.asso.fr  
**Directrice-Adjointe :** Véronique COUSIN  
**E-mail :** directrice-adjointe.dafhe@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 1503597  
**Année de création :** 1966 (création du SRE)  
**SPFS :** 2007  
**Intégration au DAFHE :** 1er janvier 2015

### AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté conjoint, Président du Conseil Général du Calvados et Préfet de Région Basse-Normandie, en date du 28 Décembre 1984 donnant autorisation.

Arrêté conjoint, Président du Conseil Général du Calvados et Préfet de Région Basse-Normandie, en date du 29 juin 2010, qui régularise la dénomination (Service Réadaptation en Externat devient Service Placement Familial Spécialisé) et autorise à accueillir 60 jeunes, filles ou garçons de 4 à 18 ans au titre de l'article L222-5 du CASF.

### PUBLICS ET DISPOSITIFS

Le SPFS répond aux besoins des enfants en difficultés familiales, personnelles et sociales au titre de l'Article L112-3 du CASF dans le cadre d'un accueil au domicile d'assistants familiaux, préalablement agréés par le Conseil Départemental.

Ces enfants ont développé, en réaction à une situation familiale gravement perturbée et/ou à des traumatismes graves dans la petite enfance (maltraitance, abus sexuels), des difficultés de type comportementales, affectives, sociales. La majorité d'entre eux présente des troubles de l'attachement en lien avec une perturbation des relations précoces (discontinuité des liens affectifs...). La souffrance psychique et les troubles du développement (cognitif, psycho-affectif, social...) de l'enfant nécessitent le recours à une prise en charge spécialisée pluridisciplinaire ainsi qu'un accueil quotidien au domicile d'un assistant familial.

La complexité des situations rencontrées, l'intensité des troubles des enfants et des problématiques familiales demandent un fort accompagnement de l'enfant au sein d'une famille d'accueil, de la scolarité, du soin, des loisirs... Les enfants sont soutenus par une équipe pluridisciplinaire dans toutes les étapes de leur développement. L'équipe du SPFS travaille le lien des enfants avec leurs parents et avec la fratrie en s'appuyant sur le dispositif du SAS. Ce dernier permet de faciliter les conditions de transition de l'enfant d'un espace à l'autre afin de minimiser les conflits de loyauté, de médiatiser les relations interpersonnelles dans le respect de chacun.

## FINANCEMENT

Conseil Départemental du Calvados.

## OBJECTIF GÉNÉRAL

Le Service de Placement Familial Spécialisé :

- Protège l'enfant par son accueil au sein d'une famille d'accueil et garantit sa sécurité et la pertinence des réponses éducatives qui lui sont apportées.
- Évalue, prépare et gère la séparation parents/enfants, quelle que soit la cause qui fonde la mesure de placement familial.
- Travaille à l'inscription de l'enfant dans son histoire familiale afin qu'il puisse construire son identité.
- Contribue, par un ensemble de dispositions, à soutenir la stabilité du parcours de l'enfant et la construction d'un projet de vie pérenne qui tienne compte au mieux de ses besoins, des ressources de son environnement et des compétences parentales.

## ACTIONS

Le Service de Placement Familial accompagne l'enfant tout au long de son placement en lien avec son projet éducatif personnalisé, encourageant l'expression de sa personnalité, veillant à son bon développement psycho-affectif, social, physique, moral et intellectuel.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Les jeunes accueillis dans le service sont originaires du Calvados. Ils peuvent exceptionnellement venir d'autres départements, dans le cas d'un rapprochement nécessaire auprès d'un parent ou plus rarement sur indication d'un éloignement indispensable.

## ACTIVITÉ 2017

## BILAN D'ACTIVITÉ

SERVICES	ACTIVITÉ PRÉVISIONNELLE	ACTIVITÉ RÉALISÉE	VARIATION ANNUELLE	MINEURS ENTRÉS	MINEURS SORTIS
SPFS				6	7
FONCTIONNEMENT	21900	22119	219		
HÉBERGEMENT	21900	22119	219		

L'activité réalisée est supérieure de 219 journées à notre capacité théorique.

## DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

SERVICE	- DE 1 AN	DE 1 AN À - DE 2 ANS	DE 2 ANS À - DE 3 ANS	DE 3 ANS À - DE 4 ANS	DE 4 ANS À - DE 5 ANS	DE 5 ANS À - DE 6 ANS	DE 6 ANS À - DE 7 ANS	7 ANS ET +
SPFS			1	1		2	2	1

La durée des placements sur le SPFS est généralement assez longue eu égard aux difficultés familiales qui amènent le Conseil Départemental à privilégier les orientations sur le placement familial du DAFHE. Le tableau montre pour 5 des 7 jeunes 8 sortis du SPFS en 2017 ont été accompagnés au moins cinq années sur le service.

## ORIGINE DES PRISES EN CHARGE : PRISE EN CHARGE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE

Les décisions d'orientation sur le SPFS sont essentiellement judiciaires. Sur les cinq jeunes suivis uniquement par la DEF, deux sont pris en charge dans le cadre d'un Contrat Accueil Social Mineur, et trois sont pupilles d'Etat.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL - DEF	FILLES	GARÇONS
DÉCISIONS ADMINISTRATIVES	0	5
CONTRATS JEUNES MAJEURS	1	6
DÉCISIONS JUDICIAIRES (PLACEMENTS VIA DEF)	23	32
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>43</b>
	<b>67</b>	

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

## ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES USAGERS

EURE	2
CALVADOS	62
MAYENNE	3

L'origine géographique des enfants se situe sur le Calvados. Les deux exceptions concernent : des enfants dont un des parents a déménagé dans l'Eure, ces enfants ont d'ailleurs été ensuite orientés sur le département voisin à la demande du parent ; et 3 enfants toujours suivis par le SPFS, suite à un déménagement d'un des deux parents sur la Mayenne.

Afin de répondre au mieux aux besoins des enfants, le SPFS a des assistants familiaux sur l'ensemble du département du Calvados, ainsi que sur les départements limitrophes. Cette donnée n'est pas sans incidence sur l'importance des frais de déplacements des assistants familiaux et sur le travail de proximité avec le service situé à Cormelles le Royal souvent nécessaire dans certaines situations.

## RÉPARTITION PAR MESURE ET PAR SEXE

TRANCHE D'ÂGE / SEXE	MOINS DE 6 ANS	ENTRE 6 ET 10 ANS	ENTRE 10 ET 13 ANS	ENTRE 13 ET 16 ANS	ENTRE 16 ET 18 ANS	ENTRE 18 ET 21 ANS	TOTAL
GARÇONS	1	8	7	15	5	7	42
FILLES	1	5	5	5	7	1	24
TOTAL	2	13	12	20	12	8	67
%	3%	19%	18%	30%	18%	12%	
% CUMULÉS	3%	22%	40%	70%	88%	100%	

Le nombre de garçons bénéficiant du placement familial est presque le double de celui des filles.

## CANDIDATURES ÉTUDIÉES EN 2017

	P.F.S.
CANDIDATURES PROPOSÉES	8
ADMISES	6

Eu égard à la durée des placements sur le SPFS, peu de candidatures sont étudiées sur une année. Cependant, nous constatons une augmentation ces trois dernières années du nombre de nouvelles entrées.

## LES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET LEURS ÉVOLUTIONS

Le SPFS accueille 60 enfants de 4 à 18 ans, présentant, en réaction à une situation familiale gravement perturbée, des difficultés de type comportementales, affectives, sociales, qui nécessitent une prise en charge soutenue dans le cadre d'un placement familial avec un important appui à la parentalité.

La complexité des situations rencontrées, l'intensité des troubles des enfants et des problématiques familiales nécessitent des moyens qu'un placement familial classique ne peut apporter (pluridisciplinarité, dispositif de SAS, effectif de jeunes par référent éducatif permettant un accompagnement soutenu...). Les accueils sur le SPFS s'étendent sur du long terme tant les problématiques compliquées ne permettent pas, très souvent, d'envisager un retour au domicile des parents.

Sur un plan clinique, la majorité des jeunes présente des troubles importants qui conduisent à la mise en place d'un accompagnement spécifique des enfants. Ces derniers peuvent parfois cumuler des accueils chez différents assistants familiaux, sous la forme de relais pour permettre à chacun de pouvoir se ressourcer. Nous organisons également des séjours adaptés sur les temps de vacances, impliquant un coût considérable, pour les enfants qui ne peuvent pas relever de séjours en centre de loisirs avec hébergement classique.

Une situation particulièrement complexe nous a conduit à mettre en place un dispositif exceptionnel. Nous avons dû, en urgence, mettre en place un accueil individuel dans une maison avec la présence permanente d'une équipe d'intervenants socio-éducatifs. L'enfant bénéficie d'un binôme éducatif en journée et d'un professionnel chaque nuit. Les moyens de ce dispositif s'apparentent au fonctionnement logistique d'une unité de vie de type foyer, avec un relais des personnels éducatifs encadrants, mais pourtant uniquement destinés à l'accompagnement d'un seul enfant.

Nous touchons là les limites de notre service, avec une absence de dispositifs intermédiaires entre le placement familial et de très petites unités de vie permettant un roulement des intervenants éducatifs. Cette difficulté amène

la DEF à maintenir du placement familial par défaut alors que notre service ne dispose pas de moyens suffisants pour accueillir ces enfants. Le manque de places d'accueil dans les établissements de soin et médico-sociaux ajouté à l'absence de financement d'un psychiatre, ainsi qu'un budget insuffisant pour assurer les déplacements des assistants familiaux sur le département, est préjudiciable à l'optimisation de la qualité de l'accompagnement.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR 2018 OU POUR L'AVENIR

Le SPFS a connu ces dernières années une activité considérable, entre :

- l'intégration au 1er janvier 2015 du DAFHE avec les Foyers Educatifs,
- le changement de locaux en octobre 2016,
- la réécriture du projet de service en 2017,
- l'évaluation externe en 2017.

A ces évolutions s'ajoute en 2017, une confrontation du service à ses limites en lien avec les nombreuses situations particulièrement compliquées nécessitant un travail conjoint important avec le secteur médico-social et le secteur médical. Force est de constater que les moyens internes et externes susceptibles d'être activés paraissent régulièrement insuffisants pour travailler de façon constructive la complexité des situations dans l'intérêt des enfants.

Ainsi, en parallèle de la mise en place de la démarche d'amélioration continue de la qualité sur 2018, les objectifs pour les années à venir peuvent se décliner de la façon suivante :

### TRAVAILLER À LA FLUIDITÉ DES PARCOURS EN :

- affinant les diagnostics d'entrée,
- anticipant la gestion des crises,
- développant la multidisciplinarité,
- travaillant sur l'insuffisance des moyens alloués,
- communiquant sur le fonctionnement du service,
- s'assurant avant chaque admission de l'existence fiable d'un partenariat adapté à la situation,
- en ancrant le service comme un dispositif de la Protection de l'Enfance, partenaire du médico-social.

### DIVERSIFIER LES MODALITÉS D'ACCUEIL ÉDUCATIF EN :

- anticipant les risques de rupture,
- favorisant la prise de distance tout en conservant la continuité du lien avec la famille d'accueil,
- développant la spécificité des accueils relais,
- trouvant d'autres alternatives au placement familial quand celui-ci fait violence à l'enfant.

### RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC LES SECTEURS DE SANTÉ MENTALE ET DU MÉDICO-SOCIAL EN :

- développant les accompagnements pluri-institutionnels,
- fiabilisant les engagements des différents acteurs et en développant des partenariats.

### OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DU SAS EN :

- adaptant les horaires selon les besoins,
- développant le SAS comme un espace clinique et d'observation,
- professionnalisant davantage la fonction d'accueillant.

### RAJEUNIR LA POPULATION ACCUEILLIE EN :

- répondant aux besoins de protection des nourrissons,
- développant le travail avec les parents d'enfants de moins de quatre ans.

### FACILITER LA COHÉRENCE DES ACCUEILS EN :

- évitant la séparation des fratries quand celle-ci n'est pas dans l'intérêt de l'enfant,
- évitant la multiplication des services de placement familial pour une même famille,
- facilitant la cohérence des suivis familiaux.

### AMÉLIORER LA MISE EN OEUVRE DES DROITS DES PERSONNES EN :

- impliquant davantage les enfants et les parents.

### AMÉLIORER LE SUIVI ADMINISTRATIF DES MESURES EN :

- assurant une mise à jour régulière des dossiers,
- assurant une fonction de veille sur les échéances.



**PÔLE** HANDICAP  
AUTONOMIE  
ET DÉPENDANCE

# INSTITUT DE DÉMOUVILLE

## INSTITUT MÉDICO-PROFESSIONNEL (IMPRO)



11 rue du Château  
14840 DEMOUVILLE

Tél. 02 31 72 37 17  
Fax. 02 31 72 81 65

**Directeur** : Christophe CORNET  
**E-mail** : directeur.impro@acsea.asso.fr  
**Directeur adjoint** : Ludovic BOURDON  
**E-mail** : directeur-adjoint.impro@acsea.asso.fr

N° CNIL : 1503604  
Année de création : 1962

### AUTORISATION / HABILITATION

Décision de l'ARS en date du 23 novembre 2016, portant renouvellement de l'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour l'accompagnement de garçons et filles âgés de 12 à 20 ans, modifiée par la décision de l'ARS en date du 24 février 2017 :

- 38 places internat et 50 places semi-internat en Section IME,
- 17 places internat et 21 places semi-internat en Section ITEP.

### PUBLICS ET DISPOSITIFS

Internat – Semi-internat

- Section IME (38 internes - 50 semi-internes) : jeunes de 12 à 20 ans présentant des déficiences intellectuelles légères associées à des troubles du comportement et de la personnalité, accompagnés sur une notification d'orientation de la MDPH et après décision des parents.
- Section ITEPpro (17 internes - 21 semi-internes) : jeunes de 12 à 20 ans dont les manifestations et les troubles de la conduite et du comportement rendent nécessaire, malgré des capacités intellectuelles préservées, la mise en œuvre de moyens médico-éducatifs adaptés pour le bon déroulement de leur scolarité et de leur formation professionnelle. Accompagnement sur notification de la MDPH et après décision des parents. Les élèves sont accueillis suivant leur situation sur nos unités :
  - 4 Pavillons (Pavillons 1-2-3-5) : Internat séquentiel modulé ou Semi-Internat
  - 1 Semi-internat et Semi-Internat à Temps Partagés Professionnels (SITPPro)
  - Foyer d'Harcourt
  - Unité d'Accompagnement vers le Travail (UAT)
  - SERvice d'Autonomie Sociale (SERAS)
  - Unité de Soutien à l'Inclusion (USI)

## FINANCEMENT

Sécurité Sociale / Caisses Primaires d'Assurance Maladie. Dotation Globale de Financement dans le cadre du CPOMM signé le 8/11/2007 avec la DDASS. Puis deuxième CPOMM signé avec l'ARS le 26/06/2013.

## OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de l'établissement est essentiellement de contribuer au développement et à l'épanouissement d'adolescent(e)s présentant, à un moment donné de leur existence, des difficultés d'adaptation liées à une déficience intellectuelle et/ou des troubles de la personnalité, du comportement et de la conduite risquant d'hypothéquer ou de compromettre leur vie d'adulte ainsi que leur insertion professionnelle ultérieures. L'Etablissement élabore son action et met en œuvre des moyens dans le cadre de Projets Personnalisés d'Accompagnements, contractualisés avec chaque usager et ses représentants légaux, à partir des objectifs suivants ::

- Dispenser une formation professionnelle et une scolarisation appropriées quant aux pédagogies, en lien avec notre réseau partenarial d'environ 80 entreprises et notre réseau de formation ;
- Assurer une action éducative soutenue et les soins nécessaires tant à l'interne qu'à l'externe ;
- Aider à la construction de l'identité individuelle et sociale du jeune en lien avec sa famille ;
- Développer la capacité de socialisation et la citoyenneté, entre autres, par acceptation d'un certain nombre de règles de vie collective, en respectant son intimité et son intégrité et lui permettant de s'inscrire dans la cité ;
- Soutenir la scolarité des adolescent(e)s dont la situation de handicap est compatible avec un maintien en milieu ordinaire et contribuer à la construction et au «suivi» d'un parcours scolaire et de formation individuel adapté.

L'ensemble de ces actions se construit en lien étroit avec les titulaires de l'autorité parentale.

## ACTIONS

- Les activités éducatives et les soins (somatiques et psychiques) :

Chaque usager bénéficie d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) correspondant à sa situation et, élaboré avec ses parents. Celui-ci comprend l'accompagnement éducatif, les rééducations, le suivi médico-psychologique, la pré-formation. L'IMPro n'a pas vocation à se substituer aux ressources de l'usager et à celles de son environnement mais plutôt à s'appuyer sur ces compétences grâce à nos actions diverses.

- Les activités professionnelles :

La formation professionnelle polyvalente (horticulture, cuisine-restauration, menuiserie, peinture, décoration, maçonnerie, service électro-ménager recyclage, métallerie-soudure, mécanique auto, magasinage, ) comprend l'apprentissage de gestes professionnels et la maîtrise des techniques, l'acquisition d'habitudes de travail et de comportements professionnels. Elle est complétée par la réalisation de chantiers qui ont valeur d'exercices pratiques mais également de mise en condition dans un contexte réel.

Des stages en entreprise ont pour but de confronter le jeune à la réalité du monde du travail et de ses contraintes, de tester ses compétences et ses acquis en situation, de faire le point sur ses possibilités d'adaptation.

Lorsque le projet professionnel du jeune se précise, il lui est proposé une formation en alternance afin que l'apprentissage se poursuive au plus près des réalités de l'entreprise. La formation professionnelle aboutit pour chaque jeune à la constitution d'un carnet de compétences qu'il peut faire valoir auprès des employeurs.

- Les activités pédagogiques :

Elles aident le ou la jeune adolescent(e) à découvrir, comprendre et s'appropriier le monde qui l'entoure en lui fournissant les outils adaptés : lecture, écriture, numération, calcul, raisonnement, analyse, réflexion.

Si les pédagogies différenciées proposées visent l'acquisition de savoirs et de savoir-faire, elles nécessitent aussi un travail déterminant sur le comportement qui conditionne l'accès aux apprentissages.

Ainsi, les pratiques conjuguent apports cognitifs, restauration narcissique, apprentissage du plaisir différé et éducation à la citoyenneté. L'informatique fait partie des supports et méthodes pédagogiques visant les apprentissages.

Le champ didactique recouvre les activités des domaines français, mathématiques, et monde actuel.

Les actions pédagogiques sont déterminées par la MDPH dans le cadre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

- L'éducation physique et sportive :

3 heures hebdomadaires d'éducation physique et sportive sur le temps de l'école auxquelles s'ajoutent les séances d'entraînement aux sports individuels ou collectifs. L'éducation physique et sportive offre la possibilité aux jeunes d'évoluer dans leur relation à autrui, dans la prise de conscience et la maîtrise de leur corps.

- Ateliers ressources :

Avec comme supports le numérique, la poterie, le graphisme, la musique, ces ateliers permettent aux jeunes, en individuel ou à très faibles effectifs, de trouver d'autres médiations dans le cadre de leur projet personnalisé d'accompagnement.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Les adolescent(e)s accompagné(e)s sont issu(e)s majoritairement du Calvados. Peuvent être également reçus des jeunes de l'Orne et de la Manche ainsi que des départements limitrophes (Eure...).

La quasi majorité des adolescent(e)s accompagnés par l'IMPro utilise les transports collectifs publics.

## LIEUX D'IMPLANTATION

Direction et Unités sur site 11 rue du Château 14840 DEMOUVILLE 02 31 72 37 17	U.S.I. (Unité de Soutien à l'Inclusion scolaire 2 rue Armand Marie 14000 CAEN 02 31 72 70 77
Equipe D'Accompagnement par l'Inclusion - EDAI 16.04 Le Bois 14200 HEROUVILLE ST CLAIR 02 31 85 23 97	Soutien Educatif en Réseau et Accompagnement à l'Autonomie Sociale - SERAS 8 rue Mauvis 14000 CAEN 02 31 80 48 92
U.A.T. (Unité d'Accompagnement vers le Travail) 13 rue du Château 14840 DEMOUVILLE 02 31 43 90 69	La Cave à Huîtres 24 bis Quai Vendeuvre 14000 CAEN 02 31 75 58 65

## ACTIVITÉ 2017

Nombre de jeunes suivis en 2017 à l'IMPro :	155
Nombre de jeunes au 1/01/2017	126
Nombre de jeunes au 31/12/2017	119

DI = Déficience Intellectuelle

DI

TCC

TCC = Troubles du Comportement et de la Conduite

ORIGINE DES DEMANDES D'ADMISSION (JEUNES SUIVIS)		DI	TCC		
Calvados	MDPH	101	44		
	Dont TPE	12	13		
Eure	MDPH	6	2		
	Dont TPE	1	0		
Manche	MDPH	0	0		
	Dont TPE	0	0		
Orne	MDPH	0	0		
	Dont TPE	0	0		
Région parisienne	MDPH	1	1		
	Dont TPE	0	0		
SOUS TOTAUX		108	47		
TOTAL		155			
ORIGINE SCOLAIRE DES JEUNES ADMIS EN 2017		DI	TCC		
Education Nationale (UPI-SEGPA-ULIS) + Apprentissage + parcours individualisé		5	3		
Etablissements médico-sociaux (IME/ITEP/SESSAD/Maison d'Enfants)		6	5		
EMS+scolarité en collège/lycée/classe spécialisée		2	1		
Non scolarisés		5	2		
SOUS TOTAUX		18	11		
TOTAL		29			
AGE À L'ADMISSION DES JEUNES ADMIS EN 2017		DI	TCC		
12 > 14		0	0		
14 > 16		4	3		
16 > 18		9	7		
18 > 20		5	1		
SOUS TOTAUX		18	11		
TOTAL		29			
RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES (SEXE ET ÂGE)					
	DI		TCC		TOTAUX
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
12 > 14	0	0	0	0	0
14 > 16	9	2	3	1	15
16 > 18	25	6	12	4	47
18 > 20	35	12	13	3	63
> 20	15	4	10	1	30

SOUS-TOTAUX	84	24	38	9
SOUS-TOTAUX / PRISE EN CHARGE	DI	108	TCC	47
SOUS-TOTAL / SEXE	FILLES	33	GARÇON	122
TOTAL	155			
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PRISES EN CHARGE DES JEUNES SUIVIS EN 2017				
CALVADOS (PAR ARRONDISSEMENT)				
	DI	TCC		
BAYEUX	5	7		
CAEN	73	31		
LISIEUX	19	5		
VIRE	2	1		
TOTAL CALVADOS	143			
AUTRES DÉPARTEMENTS NORMANDS	MANCHE	2	0	
	ORNE	1	0	
	EURE	5	2	
TOTAL AUTRES DÉPARTEMENTS NORMANDS	10			
AUTRES RÉGIONS (ICI RÉGION PARISIENNE)				
		1	1	
TOTAL AUTRES RÉGIONS	2			
TOTAL	155			

TABLEAU COMPARATIF DES EVOLUTIONS ENTRE 2013 ET 2017

	2013	2014	2015	2016	2017
ADMISSIONS					
DEMANDES ÉTUDIÉES (ENSEMBLE DEMANDES REÇUES)	111	75	105	135	128
DEMANDES SANS SUITE	24	29	87	46	41
DEMANDES RESTANT À L'ÉTUDE AU 31/12/N	59	86	116	89	87
ADMISSIONS TOTALES	46	33	39	40	29
DÉPARTS ET ORIENTATIONS					
SUIVI ÉDUCATIF EN MILIEU OUVERT		2	1	2	2
ORIENTATION SECTEUR MÉDICO-SOCIAL	11	4	9	10	1
EVOLUTION NE NÉCESSITANT PLUS D'ÉTAYAGE	1	-	-	3	11
NON ADHÉSION DE LA FAMILLE OU DU JEUNE AU PROJET	4	10	9	9	5
AUTRE (DÉMÉNAGEMENT, DÉCÈS...)	4	7	1	4	-
EMPLOI - FORMATION	12	10	13	10	13
ETAYAGE VERS UN ÉTABLISSEMENT DU SECTEUR SANITAIRE	-	-	-	-	4
TOTAUX	32	39	36	38	
ORIGINE DES DEMANDES (EN %)					
MDPH / CDA	84	83	82	84	83
MDPH / JUSTICE	16	18	18	16	17
DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE					
EN ANNÉES	3	3	2	1	3
EN MOIS			10	11	3
SUIVI D'ACTIVITÉ					
TOTAL PRÉVISIONNEL - JOURNÉES	23 416	23 478	23 478	23 478	23 478
TOTAL RÉALISÉ - JOURNÉES	24 092	23 592	23 152	23 570	23 610
SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS	676	114	-326	92	132

## COMPTE RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE ET ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET LEURS ÉVOLUTIONS

Les résultats de l'exercice 2017 révèlent qu'à l'IMPro a été réalisée une activité en léger excède (+ 0,56 %) soit 132 journées supplémentaires par rapport aux 23 478 attendues. Le total s'établit donc à 23 610 journées réalisées.

Pour rappel l'autorisation de l'IMPro en date du 01/12/2014, précise les éléments suivants :

- **Nombre de places par type de handicap (Déficience Intellectuelle / Troubles du Comportement et de la Conduite) :**
  - Déficience Intellectuelle (IME) :  
88 places (soit 70 % de la capacité de l'établissement)
  - Troubles du Comportement et de la Conduite (section ITEPpro) :  
38 places (soit 30 % de la capacité de l'établissement)
  
- **Nombre de places par mode d'accompagnement (internat / semi-internat) :**
  - INTERNAT :  
55 places (soit 44 % de la capacité de l'établissement)
  - SEMI-INTERNAT :  
71 places (soit 56 % de la capacité de l'établissement)

Ainsi, nous voyons que l'IMPro propose majoritairement des activités à la journée sans hébergement.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, nous constatons une demande d'admission élevée de la part des parents, supérieure à nos capacités, ce qui entraîne une liste d'attente en constante augmentation et majoritairement pour des accompagnements avec hébergement de semaine comprenant une scolarité interne, tels que généralement notifiés par la MDPH du Calvados.

En 2017, 29 jeunes ont été admis. L'origine de ces demandes reste dans les mêmes proportions que l'an passé. En effet, 83 % (2016 : 84 %) des demandes sont formulées par les parents, via uniquement la notification de la MDPH. Et pour 17 % des admissions (2016 : 16 %), la notification fut doublée d'une demande du Conseil Départemental du Calvados, devant mettre en œuvre une décision judiciaire au titre de la Protection de l'Enfance. Ces données restent donc tout à fait stables sur les cinq dernières années.

L'année 2017 voit baisser légèrement le nombre de jeunes accompagnés par l'IMPro avec 155 jeunes dont 20 au titre du Dispositif ITEP.

Parallèlement, nous observons une augmentation de l'activité au titre de la prévention, avec des sollicitations plus nombreuses pour des élèves pour lesquels un établissement médico-social n'est pas notifié.

Pour rappel, l'IMPro a accompagné :

- 164 jeunes en 2016 dont 20 au titre du Dispositif ITEP
- 172 jeunes en 2015 dont 12 au titre du Dispositif ITEP
- 169 jeunes en 2014
- 171 jeunes en 2013
- 165 jeunes en 2012
- 159 jeunes en 2011
- 147 jeunes en 2010

Le nombre important d'entrées nouvelles en 2016 (40), toujours en cours d'accompagnement pour beaucoup de situations, a produit un ralentissement des entrées en 2017 (29 situations). Le nombre de sorties reste stable avec 36 situations (40 en 2016), avec des sortants suivis de nombreuses années, ce qui entraîne une hausse de la durée moyenne d'accompagnement.

Ainsi cette année, la durée moyenne d'accompagnement représente 3 ans et 3 mois.

- Pour rappel en 2016 : 1 an et 11 mois
- Pour rappel en 2015 : 2 ans et 10 mois
- Pour rappel en 2014 : 3 ans
- Pour rappel en 2013 : 3 ans et 15 jours

De plus, concernant la typologie de handicap, la répartition des personnes accompagnées s'établit de la manière suivante en 2017 :

- 69,70 % (soit 108 situations) des usagers présentent une Déficience Intellectuelle (DI) comme handicap principal.
  - rappel 2016 : 68,30 %
  - rappel 2015 : 66,88 %
  - rappel 2014 : 67,50 %
  - rappel 2013 : 66,10 %
  - rappel 2012 : 69,10 %
- 30,30 % (soit 47 situations) des usagers présentent des Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC) comme handicap principal.
  - rappel 2016 : 31,70 %
  - rappel 2015 : 33,12 %
  - rappel 2014 : 32,50 %
  - rappel 2013 : 33,90 %
  - rappel 2012 : 30,90 %

Ces données révèlent une répartition conforme à celle attendue de manière prévisionnelle, selon notre autorisation d'ouverture.

S'agissant de l'âge à l'admission des jeunes accompagnés au cours de l'année 2017, nous observons les données suivantes :

- de 12 à 14 ans : 0 % (nous notons l'absence d'entrée à cet âge : idem 2013)
  - rappel 2016 : 12,50 %
  - rappel 2015 : 7,70 %
  - rappel 2014 : 12,12 %
  - rappel 2013 : 0 %
- de 14 à 16 ans : 27,60 % (nous notons la poursuite d'une diminution claire)
  - rappel 2016 : 35 %
  - rappel 2015 : 46,15 %
  - rappel 2014 : 36,36 %
  - rappel 2013 : 47,83%
- de 16 à 18 ans : 55,20 % (nous constatons une forte augmentation)
  - rappel 2016 : 40 %
  - rappel 2015 : 35,90 %

- rappel 2014 : 42,42 %
- rappel 2013 : 47,83 %
- de 18 à 20 ans : 17,20 % (nous observons ici une progression constante)
  - rappel 2016 : 12,50 %
  - rappel 2015 : 10,25 %
  - rappel 2014 : 9,10 %
  - rappel 2013 : 4,34%

Ces données montrent clairement une arrivée nettement plus tardive des jeunes à l'IMPro.

Si nous portons maintenant notre attention sur l'analyse par tranches d'âges des jeunes suivis en cours d'année, les données révèlent les résultats suivants pour 2017 :

- de 12 à 14 ans : 0 % (nous constatons la disparition de cette tranche d'âges)
  - rappel 2016 : 1,80 %
  - rappel 2014 : 0,62 %
  - rappel 2013 : 2,34 %
  - rappel 2012 : 3,66 %
- de 14 à 16 ans : 11 % (nous observons une légère diminution)
  - rappel 2016 : 13,40 %
  - rappel 2015 : 9,37 %
  - rappel 2014 : 13,13 %
  - rappel 2013 : 13,45 %
  - rappel 2012 : 13,41 %
- de 16 à 18 ans : 30,30 % (nous notons une quasi stabilité)
  - rappel 2016 : 31,10 %
  - rappel 2015 : 37,50 %
  - rappel 2014 : 36,88 %
  - rappel 2013 : 32,16 %
  - rappel 2012 : 39,03 %
- de 18 à 20 ans : 40 % (nous constatons une très légère augmentation)
  - rappel 2016 : 38,40 %
  - rappel 2015 : 48,12 %
  - rappel 2014 : 42,50 %
  - rappel 2013 : 36,26 %
  - rappel 2012 : 32,32 %
- 20 ans et + : 18,70 % (nous observons une augmentation)
  - rappel 2016 : 15,20 %
  - rappel 2015 : 1,88 %
  - rappel 2014 : 6,87 %
  - rappel 2013 : 15,79 %
  - rappel 2012 : 11,58 %

En lien avec l'item précédent, nous lisons là un vieillissement des jeunes suivis.

Si nous portons notre attention sur la répartition entre les filles et les garçons accompagnés au cours de l'année 2017, nous constatons les éléments suivants :

- Filles : 21,30 % (soit 33 personnes, dont 72,8 % DI et 27,2 % TCC)
  - rappel 2016 : 17,10 %
  - rappel 2015 : 16,25 %
  - rappel 2014 : 13,13 %
  - rappel 2013 : 6,43 %
  - rappel 2012 : 7,27 %
  
- Garçons : 78,70 % (soit 122 personnes, dont 68,9 % DI et 31,1 % TCC)
  - rappel 2016 : 82,90 %
  - rappel 2015 : 83,75 %
  - rappel 2014 : 86,87 %
  - rappel 2013 : 93,57 %
  - rappel 2012 : 92,73 %

Comme chaque année, nous observons que la proportion de filles présentes est de plus en plus importante, malgré un pourcentage encore nettement majoritaire aux garçons.

Les données concernant l'origine géographique des personnes suivies en 2017 sont les suivantes :

- 98,70 % (rappel 2016 : 98,17 %) des personnes viennent de Normandie (départements 14, 50, 61, 27)
  - parmi les normands 93,50 % viennent du Calvados (sur la totalité des jeunes accueillis, les calvadosiens représentent 92,30 %)
  - parmi les normands 6,50 % viennent de la Manche, de l'Orne et de l'Eure
- 1,30 % (rappel 2016 : 1,83 %) des personnes viennent de l'Île de France

Ces données montrent une stabilité quant à l'origine géographique des personnes.

Parmi les calvadosiens, la répartition sur les arrondissements s'établit ainsi :

- Bayeux : 8,40 % (dont 42 % DI et 58 % TCC)
  - rappel 2016 : 8,05 % (dont 50 % DI et 50 % TCC)
  - rappel 2015 : 10,07 % (dont 50 % DI et 50 % TCC)
  - rappel 2014 : 9,23 % (dont 67 % DI et 33 % TCC)
  
- Caen : 72,70 % (dont 70 % DI et 30 % TCC)
  - rappel 2016 : 71,81 % (dont 71,02 % DI et 28,98 % TCC)
  - rappel 2015 : 73,38 % (dont 71,57 % DI et 28,43 % TCC)
  - rappel 2014 : 73,85 % (dont 70,83 % DI et 29,17 % TCC)
  
- Lisieux : 16,80 % (dont 70 % DI et 31 % TCC)
  - rappel 2016 : 16,10 % (dont 70,83 % DI et 29,16 % TCC)
  - rappel 2015 : 12,95 % (dont 72,22 % DI et 27,78 % TCC)
  - rappel 2014 : 12,31 % (dont 81,25 % DI et 18,75 % TCC)
  
- Vire : 2,10 % (dont 67 % DI et 33 % TCC)
  - rappel 2016 : 4,04 % (dont 83,33 % DI et 16,66 % TCC)
  - rappel 2015 : 3,60 % (dont 60 % DI et 40 % TCC)
  - rappel 2014 : 4,61 % (dont 67 % DI et 33 % TCC)

Ces éléments montrent une baisse sur l'arrondissement de Vire et une légère augmentation partout ailleurs sur le département du Calvados, légèrement plus marquée sur Caen.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

Au cours de cette année 2017, plusieurs Projets d'Unités ont été retravaillés afin d'adapter nos modes d'accompagnement aux besoins repérés chez les personnes accueillies. Particulièrement, les Unités concernant spécifiquement les plus grands, ont été concernées par ce travail qui a mobilisé les salariés, les jeunes et leurs représentants, les familles via le Conseil de Vie Sociale, et les partenaires. L'arrivée de la majorité constitue une étape importante.

Comme toutes les périodes de transition, il nous revient d'y porter une attention particulière, car elles peuvent contenir ou entraîner des éléments de fragilité. Devenir majeur(e) est donc une question qu'il est indispensable d'anticiper, tant auprès des jeunes que de leurs parents qui voient leur « enfant mineur » devenir « jeune majeur » et souvent encore dépendant. La question de l'autonomie se prépare donc bien avant la majorité, et les jeunes vulnérables ont souvent besoin d'un étayage et il nous revient d'adapter nos organisations afin qu'elles répondent au mieux à ces enjeux.

Ainsi, le Soutien Educatif en Réseau et Accompagnement à l'Autonomie Sociale (SERAS) propose une action intensive en direction des grand(e)s mineur(e)s et jeunes majeur(e)s accompagné(e)s, particulièrement pour celles et ceux qui demandent un soutien au moment où un projet professionnel ou de formation est envisagé.

Dans le même esprit, le Projet du Foyer d'Harcourt a été largement remanié. Cette Unité avait quitté une grande maison située en centre ville de Caen, qui ne répondait plus aux normes de sécurité. La vie collective y prenait une place prépondérante au détriment d'une personnalisation de l'accompagnement. Une délocalisation sur le quartier de la Guérinière à Caen, dans un même immeuble loué à un bailleur social a été tentée à l'automne 2016.

Toutefois, le manque de préparation de cette implantation dans un quartier en proie aux cumuls de difficultés, n'a pas permis de trouver des conditions sereines d'installation durable, tant pour les personnes accompagnées que pour les salariés. C'est ainsi qu'en Octobre 2017, une implantation sur Hérouville Saint Clair a été effective sous une forme différente. En effet, les bureaux des professionnels (éducatif, médical, psychologique) sont désormais distincts des lieux d'hébergements des personnes accompagnées.

Le Projet de cette Unité, profondément revu, a renforcé la place de l'accompagnement personnalisé. La visée inclusive de l'action est portée sur l'ensemble des thèmes concernant potentiellement les jeunes (santé, formation/emploi notamment) et particulièrement l'accès au logement (gestion de son habitat, des charges diverses, de l'entretien, des papiers administratifs divers, de ses droits, des courses, des relations sociales entre l'isolement et l'envahissement, du voisinage, de la vie sociale de quartier...).

Pour répondre à cet objectif, en complément des bureaux d'accueil où les professionnels sont installés, il a été décidé de louer plusieurs logements sociaux auprès de Calvados Habitat, afin de varier nos modes d'action. Ainsi, nous bénéficions désormais :

- d'un Appartement Temporaire Encadré : 3 jeunes peuvent être hébergés concomitamment, et du personnel éducatif y est présent en permanence. Cela concerne les personnes accompagnées les moins autonomes, et la présence de professionnels est une source de réassurance importante. Une vie collective est prévue pour l'entraide entre pairs.
- d'un Appartement Temporaire Partagé : 3 jeunes peuvent être hébergés dans ce logement où les professionnels sont amenés à passer régulièrement pour échanger et accompagner les occupants.
- de trois Appartements Temporaires Individuels : chacun de ces 3 logements peut accueillir un(e) jeune qui expérimente l'autonomie, sachant que les professionnels viennent régulièrement faire des points avec lui/elle.

L'Unité du Foyer d'Harcourt, qui tirait son nom d'une ancienne implantation a été renommée l'Equipe D'Accompagnement par l'Inclusion (EDAI) au regard de l'évolution du Projet.

Les transformations concernant le SERAS et l'EDAI ont été étudiées par l'équipe de Direction, sur la base des documents travaillés par les salariés et les personnes accompagnées. Le Comité d'Entreprise de l'établissement a été consulté. La Direction Générale de l'ACSEA et le Conseil de Vie Sociale de l'IMPro, chacun pour ce qui les concerne, ont validé fin 2017, ces deux nouveaux Projets.

Forts des constats montrant que le secteur médico-social n'accompagnait pas suffisamment l'accompagnement vers le logement, nous avons modifié nos actions dans cette direction. Ceci nous amènera, dès l'année prochaine (2018) à renforcer nos échanges avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados, qui est depuis cette fin d'année 2017, en charge de l'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, en partenariat avec le Conseil Départemental du Calvados.

Par ailleurs, l'IMPro est resté engagé dans le DISPOSITIF ITEP permettant de mobiliser l'ensemble des moyens nécessaires quel que soit l'établissement ou le service, pour accompagner un(e) jeune. Ainsi, à ce titre, l'IMPro a demeuré en 2017 en capacité d'accueillir des jeunes venant d'autres structures, répondant à leurs besoins en mobilisant une partie de ses moyens. De même, l'IMPro a pu parfois s'appuyer sur des ITEP venant apporter leurs contributions aux projets de jeunes accompagnés par l'IMPro.

L'année 2017 a connu une augmentation du nombre de jeunes maintenus à l'IMPro au titre de l'amendement CRETON. En proportion, les accompagnements avec hébergement représentent 46% des jeunes en 2017, contre 43% en 2016, et par incidence, 54% demeurent semi-internes contre 57% en 2016. En corollaire de cette augmentation du nombre de jeunes, nous constatons une augmentation des journées réalisées pour la partie hébergement (635 en 2016 à 1 083 en 2017 = + 71%) et pour les semi-internes (678 en 2017 à 853 en 2016 soit + 26%).

Alors que le nombre d'accompagnements réalisés au titre de l'amendement CRETON avait baissé ces dernières années, nous observons une hausse des demandes de maintien à plus de 20 ans, du fait de nombreuses sollicitations tardives vers l'IMPro pour des jeunes qui ont déjà atteint leurs 19 ans. Ces éléments nous alertent et rendent indispensable une réflexion avec les structures nous adressant des jeunes, afin que l'IMPro soit sollicité plus tôt.

Pour ce qui concerne le Semi-Internat à Temps Partagé PROfessionnel (SITPpro), il demeure malheureusement sous utilisé en 2017, malgré sa pertinence à soutenir la scolarité de jeunes en milieu ordinaire en soutenant l'élève et son enseignante. Nous espérons pouvoir dans les prochains mois, développer cette activité en conjuguant les compétences de l'Education Nationale et celles du secteur médico-social.

Par ailleurs, s'agissant de l'Unité d'Enseignement de l'IMPro, voici les modes d'accompagnement qui ont eu cours en 2017 :

- la classe externalisée présente au Lycée Victor Lépine à Caen depuis 2012 s'est poursuivie, avec le renfort d'une éducatrice spécialisée de l'IMPro,
- la classe externalisée installée depuis 2016 au Lycée François Rabelais à Iffs, qui a poursuivi le développement de projets au profit des élèves.

Les bilans annuels effectués en 2017, avec les représentants de ces lycées, ont montré la pertinence de ces projets d'externalisation.

Le projet d'externalisation anticipé et travaillé avec le Lycée Jules Verne à Mondeville n'a pu aboutir à la rentrée 2017 en raison du départ de l'enseignante spécialisée. Néanmoins, nous avons tenu à faire bénéficier les jeunes de l'IMPro de temps d'inclusion dans ce lycée. C'est ainsi que les jeunes inscrits en atelier préprofessionnel « Mécanique Auto » ont pu intégrer ponctuellement un cours de carrosserie.

Pour répondre aux enjeux attendus sous l'impulsion des politiques publiques, d'autres projets sont à l'étude sur ce thème.

La Section d'Initiation et de Première Formation PROfessionnelle a connu une volumétrie d'activité 2017 comparable à celle réalisée en 2016 alors même que nous transformons de manière fondamentale notre offre accentuant notre travail sur la pédagogie adaptée, la reconnaissance des acquis de l'expérience, et le renforcement des compétences et habiletés sociales pour soutenir les compétences professionnelles.

Nous avons comptabilisé 17 825 heures de formation en 2017 avec une proportion DI / TCC conforme à notre autorisation. Ces dernières ont été réalisées à la fois au sein de nos ateliers pré-professionnels ou au sein des entreprises avec lesquelles nous avons engagé depuis plusieurs années des inclusions, comme nous le connaissons avec Leclerc Drive, IKEA ou encore Carrefour Market.

Concernant l'Unité d'Accompagnement vers le Travail (UAT), nous avons regretté la fin du partenariat avec l'IME Bodereau, géré par la Ligue de l'Enseignement, en raison de l'impossibilité d'obtenir un financement complémentaire pour des locaux corrects. C'est pourquoi cette unité a été rapatriée sur le site Démouvillais de l'IMPro. Il est constaté en 2017 l'accompagnement de 69 jeunes dont 31 déjà inscrits à l'IMPro et 38 inscrits dans d'autres établissements ou services sociaux et médico-sociaux.

Le volume d'heures de formation socio-professionnelle s'élève à 7 334 contre 12 456 en 2016. Cette diminution significative relie à la décision commune des directeurs de l'IME de Bodereau et de l'IMPro, de mettre fin à la convention partenariale de mutualisation de moyens pour l'UAT expliquant une incidence notable sur le nombre d'heures réalisées par l'IME au sein de l'UAT.

Aussi, il est à noter, qu'en proportion, nous accueillons davantage de jeunes non inscrits à l'IMPro et pour lesquels nous sommes sollicités pour étayer leur parcours global (+ 50%).

Par ailleurs, nous pouvons constater une augmentation significative des demandes de stages et de mises en situation professionnelle par des structures pour des jeunes non-inscrits à l'IMPro amenant 1 427 journées réalisées en 2017 contre 630 en 2016.

Les Conventions d'Evaluation Partagée (CEP) permettent de mobiliser des compétences de l'IMPro au profit d'élèves qui ne sont pas reconnus en situation de handicap. Sur l'exercice 2017, nous avons connu une augmentation des demandes en provenance de l'Education Nationale pour disposer de notre expertise pour certains élèves qui ne disposent pas de reconnaissance de situation de handicap.

Ainsi, il a été réalisé 257 journées au titre des jeunes accompagnés dans le cadre de Conventions d'Evaluation Partagée passées entre des établissements de l'Education Nationale et l'IMPro contre 189 en 2016 soit une forte augmentation de 35%. Cette évolution montre notre capacité à intervenir au titre de la prévention de la rupture des parcours.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Comme on s'y était engagé, le Projet du SERAS a été modifié cette année 2017. Il en est de même pour le Projet de l'Unité du « Foyer d'Harcourt » dont l'appellation est désormais l'Equipe D'Accompagnement pour l'Inclusion.

Le Projet de la Section d'Initiation et de Première Formation PROfessionnelle (SIPFpro) (Fiche Action n°16 du CPOMM) a poursuivi son avancée autour du COmité de PILotage composé de plusieurs salariés. Des transversalités ont été mises en place et l'année prochaine verra, par le thème de l'organisation des moyens, la validation de ce Projet.

De plus, la reconstruction de l'atelier préprofessionnel « Restauration / Traiteur / Service en Salle » mobilisé en complément de nos actions au sein du lycée des métiers de bouche à Ifs, permettra aux élèves d'évoluer dans des locaux corrects.

Le SERAS et la nouvelle Unité « Equipe D'Accompagnement par l'Inclusion – EDAI » vont assurer la mise en place des Projets venant d'être validés. Pour l'EDAI, le développement de l'axe spécifique lié à l'accompagnement social au logement sera à privilégier. En ce sens, un travail avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale sera entrepris dès l'année 2018.

Par ailleurs, grâce à l'intervention du Semi-Internat à Temps Partagés PROfessionnels (SITPpro) (Fiche Action n°15 du CPOMM) et de l'Unité de Soutien à l'Inclusion (Fiche Action n°5 du CPOMM), 26 élèves ont été accompagnés dans leur parcours, prévenant ainsi du décrochage scolaire et de l'abandon de projet.

Enfin, il semble important de signaler que notre engagement dans le dispositif ITEP reste total. Avec 20 jeunes accompagnés représentant 346 journées réalisées, on mesure combien nous demeurons mobilisés.

L'année prochaine, en fin 2018, le CPOMM actuel arrivera à échéance et nous nous mobiliserons sur son évaluation avant d'imaginer et de construire le CPOMM 3, en cohérence avec le nouveau Projet Associatif pour la période 2019 / 2023, qui sera aussi celle du nouveau Projet d'Établissement de l'IMPro.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ (ACTIONS OU PISTES D'ACTIONS CONSÉCUTIVES À L'ÉVALUATION INTERNE ET À L'ÉVALUATION EXTERNE)

En cohérence avec la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité (DACQ) associative, un COPIL de cette démarche interne à l'IMPro a vu le jour courant 2017. Composé de professionnels de divers métiers, les travaux évaluatifs de 2017 ont porté sur les 11 fiches actions provenant du plan d'amélioration continue de l'IMPro :

- Fiche 1 : Reconsidération et actualisation de la signalétique (au sein de l'IMPro et pour arriver à l'IMPro)
- Fiche 2 : Amélioration de la procédure d'accueil
- Fiche 3 : Mise en place d'une formation spécifique sur la mise en œuvre des outils et procédures du Projet Personnalisé d'Accompagnement
- Fiche 4 : Développer et renforcer les espaces de concertation et d'échanges avec les parents
- Fiche 5 : Aménagement d'une pièce dédiée à l'accueil des familles
- Fiche 6 : Assurer l'entretien et l'hygiène des locaux et des extérieurs de l'établissement par une équipe interne
- Fiche 7 : Remise à niveau des équipements défectueux
- Fiche 8 : Mise en place des Projets sur les différentes Unités composant l'IMPro, actualisés avec le Projet d'Établissement auquel ils sont annexés
- Fiche 9 : Le décroisement des activités mené sur le temps de jour, désormais appelé Section d'Initiation et de Première Formation PROFESSIONNELLE (SIPFpro)
- Fiche 10 : Exercice du soin comme une mission transversale de l'IMPro et non exclusive de l'une des parties
- Fiche 11 : Développer la pratique de l'inclusion

Il faut noter que l'évaluation de l'Unité de Soutien par l'Inclusion (USI) a été finalisée en 2017, en lien avec l'USI dépendant de l'ITEP « Champ Goubert ».

La dynamique, présente en 2017, sur la révision du Projet de la Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle (SIPFpro) et sur le Semi-Internat à Temps Partagés Professionnels (SITP Pro) se poursuivra en 2018 jusqu'à la validation de ces deux Projets.

Le travail sur les dispositifs liés aux formations et à l'emploi accompagné, sous toutes ses formes, sera une piste exploitée l'an prochain.

Enfin, le travail sur l'accompagnement social au logement, via nos actions inclusives, au moment où les personnes accueillies arrivent à l'IMPro de plus en plus tardivement, sera une piste d'action investie en 2018, en lien avec le ministère de la Cohésion des Territoires et celui du logement.

# INSTITUT DE DÉMOUVILLE

## SERVICE D'EDUCATION SPÉCIALISÉE ET DE SOINS A DOMICILE (SESSAD)



EQUIPE à Caen (3 unités)  
10 rue de la Cotonnière  
14000 CAEN

**Tél.** 02 31 06 10 91  
**Fax.** 02 31 56 21 66

**Directeur :** Christophe CORNET  
**E-mail :** directeur.sessad@acsea.asso.fr  
**Directeur adjoint :** Ludovic BOURDON  
**E-mail :** directeur-adjoint.sessad@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 1974821  
**Année de création :** 2002

Equipe à LISIEUX (1 Unité)  
2 rue Docteur Degrenne  
14100 LISIEUX

**Tél.** 02 31 62 40 09  
**Fax.** 02 31 62 83 00

### AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2008, portant autorisation à compter du 1er janvier 2008 et extension de la capacité du SESSAD de 100 places à 120 à compter du 1er janvier 2010.

Arrêté préfectoral en date du 16 février 2010, portant extension de la capacité du SESSAD de 120 places à 140.

Arrêté de l'ARS en date du 1er décembre 2014, portant modification de l'agrément du SESSAD :

- 98 places au titre de la Déficience Intellectuelle (DI) - garçons et filles de 4 à 20 ans,
- 42 places au titre des Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC) - garçons et filles de 4 à 20 ans.

### PUBLICS ET DISPOSITIFS

Jeunes présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne ou des troubles du comportement et de la conduite et orientés sur notification de la MDPH et admis à la demande de leurs parents (sauf pour les majeurs).

### FINANCEMENT

Sécurité Sociale / Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

Dotation Globale de Financement dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens Mutualisés signé le 8/11/2007 avec la DDASS. Puis deuxième CPOMM signé avec l'ARS le 26/06/2013.

## OBJECTIF GENERAL

Le SESSAD a pour objectif de favoriser l'inscription du ou de la jeune dans son environnement en s'appuyant sur ses potentialités et sur les compétences et attentes des parents.

Le SESSAD s'appuie sur les ressources de l'environnement dans lequel vit le (la) jeune, et sur l'ensemble des dispositifs de Droit Commun pour l'aider à progresser. Les interventions se situent auprès du jeune, au domicile parental, dans son environnement ou au SESSAD.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Dans un rayon de 30 kilomètres autour du lieu d'implantation des équipes du SESSAD de Caen et Lisieux.

## ACTIVITÉ 2017

Durée moyenne des prises en charge :	3,1 ans soit 37,8 mois
Nombre d'admissions en 2017 :	36 (22 DI + 14 TCC)
Nombre de jeunes suivis :	182 (102 DI + 80 TCC)

DI = Déficience Intellectuelle

TCC = Troubles du Comportement et de la Conduite

		DI	TCC		
<b>ORIGINE DES DEMANDES D'ADMISSION (JEUNES SUIVIS)</b>					
Calvados	MDPH	101	78		
Autres départements	MDPH 06, 27,91	1	2		
<b>ORIGINE SCOLAIRE DES JEUNES ADMIS EN 2017</b>					
Maternelle		0	0		
Primaire CLIS		9	2		
Primaire ordinaire		1	6		
Collège SEGPA		3	0		
Collège ULIS		8	1		
Collège ordinaire		1	4		
ULIS					
Autre			1		
<b>AGE À L'ADMISSION DES JEUNES ADMIS EN 2017</b>					
4 > 5		0	0		
6 > 9		6	6		
10 > 14		15	7		
15 > 19		1	1		
<b>RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES (SEXE ET ÂGE)</b>					
		DI		TCC	
		Garçons	Filles	Garçons	Filles
4 > 5		0	0	0	0
6 > 9		9	8	10	3
10 > 14		33	23	36	4
15 > 19		17	12	23	4
<b>ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PRISES EN CHARGE DES JEUNES SUIVIS</b>					
		DI		TCC	
<b>CALVADOS (PAR ARRONDISSEMENT)</b>					
BAYEUX					
CAEN		88		51	
LISIEUX		14		27	
VIRE				1	
AUTRE DEPARTEMENT				1	
<b>TOTAL</b>		<b>102</b>		<b>80</b>	

## TABLEAU COMPARATIF DES EVOLUTIONS ENTRE 2014 ET 2017

	2014	2015	2016	2017
<b>ADMISSIONS</b>				
DEMANDES ÉTUDIÉES (ENSEMBLE DEMANDES REÇUES)	90	107	99	113
DEMANDES SANS SUITE	9	8		
DEMANDES RESTANT À L'ÉTUDE AU 31/12/N	271	309	354	357
ADMISSIONS TOTALES	40	35	38	36
<b>DÉPARTS ET ORIENTATIONS</b>				
RETOUR EN FAMILLE				
SUIVI ÉDUCATIF EN MILIEU OUVERT	1		1	
ORIENTATION SECTEUR MÉDICO-SOCIAL	19	19	13	6
EVOLUTION FAVORABLE NE NÉCESSITANT PLUS D'ÉTAYAGE	17	11	13	14
NON ADHÉSION DE LA FAMILLE OU DU JEUNE AU PROJET	6	4	5	4
AUTRE (DÉMÉNAGEMENT, DÉCÈS...)	2		6	6
NON RENSEIGNE				
<b>TOTAUX</b>	<b>45</b>	<b>34</b>		<b>30</b>
<b>ORIGINE DES DEMANDES (EN %)</b>				
MDPH / CDA	100	100	100	100
CONSEIL DEPARTEMENTAL				
FORMATION				
JUSTICE				
MDPH / JUSTICE				
<b>DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE</b>				
EN ANNÉES	3	4	3	
EN MOIS		6	4	
<b>SUIVI D'ACTIVITÉ</b>				
TOTAL PRÉVISIONNEL - JOURNÉES	51 100	51 100	51240	51100
TOTAL RÉALISÉ - JOURNÉES	51750	51236	51471	51377
TOTAL PRÉVISIONNEL - ACTES				
TOTAL RÉALISÉ - ACTES				
TOTAL PRÉVISIONNEL - EN HEURES				
TOTAL RÉALISÉ - EN HEURES				
<b>SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS</b>	<b>650</b>	<b>136</b>	<b>231</b>	<b>277</b>

## COMPTE RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE ET ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET LEURS ÉVOLUTIONS

Durant l'année 2017, l'activité réalisée par le Service montre une légère suractivité de 277 journées (soit + 0,54 %), c'est-à-dire un total de 51 377 journées réalisées pour 51 100 journées attendues prévisionnellement.

Pour rappel, les données des années précédentes étaient les suivantes, révélant que l'activité prévisionnelle est toujours réalisée avec un léger dépassement :

- 2016 : + 0,45 %
- 2015 : + 0,27 %
- 2014 : + 1,27 %
- 2013 : + 1,40 %
- 2012 : + 0,45 %

Nous observons, de manière similaire aux années précédentes, un flux stable du nombre de situations entrantes et sortantes.

En effet, cette année 2017 se caractérise par 36 situations nouvelles qui ont pu être intégrées à l'effectif, tandis que 30 situations sont sorties. Ces données sont assez stables.

Pour rappel :

- 2016 : 38 entrées et 38 sorties
- 2015 : 35 entrées et 34 sorties
- 2014 : 40 entrées et 45 sorties
- 2013 : 42 entrées et 38 sorties
- 2012 : 37 entrées et 35 sorties

Si nous observons la durée moyenne d'accompagnement, nous relevons de nouveau une très légère baisse, car elle s'établit en 2017 à 3 ans et 1 mois.

Pour rappel :

- 2016 : 3 ans et 3 mois
- 2015 : 4 ans et 6 mois
- 2014 : 3 ans
- 2013 : 4 ans et 6 mois
- 2012 : 3 ans et 8 mois

Au titre de l'année 2017, le Service a accompagné 182 personnes (enfants et adolescents).

Pour rappel, voici les données des années précédentes, en terme de nombre de suivis annuels :

- 2016 : 178 accompagnements
- 2015 : 174 accompagnements
- 2014 : 184 accompagnements
- 2013 : 182 accompagnements
- 2012 : 175 accompagnements

Ces données montrent une stabilité quant au nombre de suivis dans l'année.

La répartition par zone géographique des 182 personnes suivies en 2017 est décrite ci-dessous :

- **Caen : 76,38 % dont 63 % DI + 37 % TCC**
  - rappel 2016 : 76 %
  - rappel 2015 : 73 %
  - rappel 2014 : 70,70 %
  - rappel 2013 : 68,68 %
  - rappel 2012 : 72 %
  
- **Bayeux : 0 %, des réponses sur le territoire bayeusain existent en proximité**
  - rappel 2016 : 0 %
  - rappel 2015 : 0,60 %
  - rappel 2014 : 1,10 %
  - rappel 2013 : 1,65 %
  - rappel 2012 : 1,7 %
  
- **Lisieux : 22,52 % dont 34 % DI + 66 % TCC**
  - rappel 2016 : 22 %
  - rappel 2015 : 23 %
  - rappel 2014 : 23,90 %
  - Rappel 2013 : 27,47 %
  - rappel 2012 : 24,6 %
  
- **Vire : 0,55 %, nous notons une baisse sur ce secteur éloigné**
  - rappel 2016 : 1,50 %
  - rappel 2015 : 2,80 %
  - rappel 2014 : 3,80 %
  - rappel 2013 : 2,20 %
  - rappel 2012 : 1,7 %
  
- **Hors Calvados : 0,55 %, situation identique à l'an passé**

Globalement ces données montrent une grande stabilité des origines géographiques. Nous constatons que le secteur de Bayeux, où des réponses de proximité sont présentes, a disparu de nos effectifs depuis l'année 2016, soit sur 2 années consécutives.

Par ailleurs, nous observons que la totalité des enfants et adolescents accompagnés par le SESSAD a bénéficié d'une notification de la CDAPH de la MDPH. Cet élément est invariant sur ces dernières années.

De plus, le nombre de situations placées sur liste d'attente faute de capacité d'intervention, a encore légèrement augmenté pour atteindre 357 situations en fin 2017 (pour rappel 354 en 2016, 309 en 2015, 271 en 2014). Cela induit des délais d'admission s'allongeant à environ 3 années.

Nous reviendrons plus loin sur cette question nous préoccupant, pour laquelle nous avons tenté d'apporter des réponses en 2017.

Si nous portons notre attention sur la répartition des 182 situations par type de handicap, nous notons les éléments suivants :

## RÉPARTITION PAR TYPE DE HANDICAP DES SITUATIONS SUIVIES EN 2017 :

- **56 % au titre de la Déficience Intellectuelle (DI)**
  - rappel 2016 : 56,18 %
  - rappel 2015 : 59 %
  - rappel 2014 : 63,59 %
  - rappel 2013 : 70,32 %
  - rappel 2012 : 72,5 %
  
- **44 % Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC)**
  - rappel 2016 : 43,82 %
  - rappel 2015 : 41 %
  - rappel 2014 : 36,41 %
  - rappel 2013 : 29,67 %
  - rappel 2012 : 27,5 %

Ces données montrent une stabilité par rapport à l'an passé, après plusieurs années d'augmentation du pourcentage lié aux Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC).

## RÉPARTITION PAR SEXE DES SITUATIONS SUIVIES EN 2017

- **70 % de garçons**
  - rappel 2016 : 73 %
  - rappel 2015 : 72 %
  - rappel 2014 : 65,76 %
  - rappel 2013 : 65,38 %
  - rappel 2012 : 65,70 %
  
- **30 % de filles**
  - rappel 2016 : 27 %
  - rappel 2015 : 28 %
  - rappel 2014 : 34,24 %
  - rappel 2013 : 34,62 %
  - rappel 2012 : 34,30 %

Depuis 3 ans, nous observons une stabilité avec 70 % de garçons et 30 % de filles.

## RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGES DES ENFANTS ET ADOLESCENTS SUIVIS EN 2017 :

- **pour les 4 à 5 ans : 0 %**
  - rappel 2016 : 0 %
  - rappel 2015 : 0,60 %
  - rappel 2014 : 1,09 %
  - rappel 2013 : 0 %
  - rappel 2012 : 0 %
  
- **pour les 6 à 9 ans : 16,50%**
  - rappel 2016 : 10,11 %
  - rappel 2015 : 9,10 %

- rappel 2014 : 9,78 %
- rappel 2013 : 12,64 %
- rappel 2012 : 11,40 %
  
- **pour les 10 à 14 ans : 52,75 %**
  - rappel 2016 : 52,25 %
  - rappel 2015 : 63,20 %
  - rappel 2014 : 57,06 %
  - rappel 2013 : 53,30 %
  - rappel 2012 : 57,70 %
  
- **pour les 15 à 19 ans : 30,75 %**
  - rappel 2016 : 37,64 %
  - rappel 2015 : 27,10 %
  - rappel 2014 : 32,07 %
  - rappel 2013 : 34,05 %
  - rappel 2012 : 30,90 %

Ces données montrent une grande stabilité par rapport à l'année passée pour la tranche d'âges 4 à 5 ans (restant inexistante) et la tranche d'âges 10 à 14 ans. En revanche, nous percevons un tassement sur la tranche d'âges 15 à 19 ans (différence de 7 %), et a contrario une remontée sur la tranche d'âges 6 à 9 ans (différence de 6 %).

Les 36 enfants et adolescents admis cette année sont scolarisés :

- **Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) en écoles primaires : 30,55 %**
  - rappel 2016 : 21,05 %
  - rappel 2015 : 25,80 %
  - rappel 2014 : 17,50 %
  - rappel 2013 : 28,58 %
  - rappel 2012 : 38 %

Il s'agit d'une augmentation notable.

- **Classes ordinaires en collège : 13,80 %**
  - rappel 2016 : 7,90 %
  - rappel 2015 : 8,60 %
  - rappel 2014 : 12,5 %
  - rappel 2013 : 19,04 %
  - rappel 2012 : 16,1 %

Il s'agit d'une augmentation notable.

- **Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) en collèges : 25 %**
  - rappel 2016 : 23,68 %
  - rappel 2015 : 17,10 %
  - rappel 2014 : 22,5 %
  - rappel 2013 : 9,52%
  - rappel 2012 : 13,5 %

Il s'agit d'une très légère augmentation.

- **Classes ordinaires en école primaire : 19,45 %**

- rappel 2016 : 31,58 %
- rappel 2015 : 20 %
- rappel 2014 : 27,50 %
- rappel 2013 : 28,58 %
- rappel 2012 : 13,5 %

Il s'agit d'une baisse notable revenant à des données connues en 2015.

- **Classes en collège en Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) : 8,33 %**

- rappel 2016 : 2,63 %
- rappel 2015 : 17,10 %
- rappel 2014 : 10 %
- rappel 2013 : 9,52 %
- rappel 2012 : 8,10 %

Il s'agit là d'une augmentation notable sur un item très variable.

- **Classes maternelles ordinaires pour 0 %**

- rappel 2016 : 0 %
- rappel 2015 : 2,80 %
- rappel 2014 : 5 %
- rappel 2013 : 2,38 %
- rappel 2012 : 5,4 %

C'est la seconde année consécutive que nous notons cette disparition.

- **Classes de collèges en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire Technologique (ULIS - TECH) : 0 %**

- rappel 2016 : 0 %
- rappel 2015 : 0 %
- rappel 2014 : 0 %
- rappel 2013 : 0 %
- rappel 2012 : 2,7 %

Pour la 5ème année consécutive, aucun élève ds ces classes n'a été accompagné par le Service.

- **Autres situations scolaires (situation d'apprentissage et formation non scolaire) 2,77 %**

- rappel 2016 : 13,16 %
- rappel 2015 : 8,6 %
- rappel 2014 : 5 %
- rappel 2013 : 2,38 %
- rappel 2012 : 2,7 %

Après une augmentation constante, nous revenons aux données connues lors des années 2012 et 2013.

Les 36 enfants et adolescents admis cette année se situent dans la tranche d'âge :

- **pour les 4 à 5 ans : 0 %**

- rappel 2016 : 0 %
- rappel 2015 : 0,60 %
- rappel 2014 : 5 %
- rappel 2013 : 2,38 %
- rappel 2012 : 0 %

Aucune entrée cette année sur cette tranche d'âge.

- **pour les 6 à 9 ans : 33,33 %**
  - rappel 2016 : 21,05 %
  - rappel 2015 : 9,10 %
  - rappel 2014 : 25 %
  - rappel 2013 : 30,95 %
  - rappel 2012 : 24 %

Nous notons un accroissement notable arrivant à 1/3 des jeunes.

- **pour les 10 à 14 ans : 61,11 %**
  - rappel 2016 : 55,26 %
  - rappel 2015 : 63,20 %
  - rappel 2014 : 55 %
  - rappel 2013 : 64,29 %
  - rappel 2012 : 65 %

Cette tranche d'âge augmente à un niveau élevé et clairement majoritaire.

- **pour les 15 à 19 ans : 5,55 %**
  - rappel 2016 : 23,69 %
  - rappel 2015 : 27,10 %
  - rappel 2014 : 15 %
  - rappel 2013 : 2,38 %
  - rappel 2012 : 11 %

Nous observons là une chute très notable.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

Les modes d'accompagnement du SESSAD se réfléchissent en équipe pluridisciplinaire en tenant compte des besoins de chaque enfant ou adolescent accompagné et des attentes des parents.

La variété des médiations et supports utilisés par les professionnels, dans la diversité de leur métier, constitue une richesse d'approche aux bénéficiaires des soins apportés aux enfants et adolescents.

De même, la variété des lieux utilisés comme support à l'action (l'école, le collège, le lycée, le lieu de formation, le domicile parental, le Service, un centre socio-culturel, un centre d'animation, et tous les lieux existant dans l'environnement ordinaire tels que le parc, la plage, la ville ou encore la forêt, le quartier), permettent d'appréhender chaque personne dans l'environnement le plus propice.

La capacité du SESSAD à intervenir de manière très flexible, très souple, en terme de rythme, auprès de l'enfant, de l'adolescent, s'appuie sur le projet personnalisé d'accompagnement de chaque mineur, qui est construit avec les parents.

La période d'observation pluridisciplinaire est un moment dynamique associant très étroitement l'utilisateur et ses parents. Et tout au long de l'accompagnement, toutes les parties prenantes sont associées étroitement aux projets conduits.

Le Service est équipé de véhicules récents pour garantir le transport des personnes dans de bonnes conditions. Les transports publics sont sollicités autant que possible. Le SESSAD n'a quasiment pas recours au service des taxis.

De nombreux partenariats (santé, culture, école, loisirs, services sociaux, services médico-sociaux, logements...) sont mis à profit des personnes que nous accompagnons.

Mais aussi, nous intégrons l'environnement des enfants et des adolescents à nos actions, respectant grandement les ressources comme les compétences des personnes suivies et de leurs proches.

L'école est le partenaire privilégié du SESSAD. Des contacts quotidiens avec des dizaines d'écoles (primaire, collège, lycée, lieux de formation) créent des liens étroits avec les enseignants qui apprécient de n'être plus seuls, parfois isolés, face à des situations complexes qui nécessitent des synergies fortes et des réponses conjuguées entre l'Education Nationale et le secteur médico-social.

Les parents, associés étroitement dès le début de l'action, sont respectés dans leur approche, entendus dans leurs compétences, soutenus dans leurs difficultés, encouragés dans leur parcours.

Sur l'exercice 2017, le SESSAD sollicité a accompagné 3 situations de jeunes au titre du DISPOSITIF TCC pour un volume de 911 journées.

Par ailleurs, nous avons réalisé 30 journées dans le cadre de l'obligation de suivi d'un adolescent sorti des dispositifs de l'éducation spécialisée qui est venu nous solliciter de nouveau.

Nos zones d'interventions sur Caen et Lisieux (et plus largement l'ensemble du Pays d'Auge), sont riches de ressources. Il nous revient d'entretenir un haut niveau de connaissance de l'environnement sur ces secteurs géographiques.

Nos propres installations sont aménagées et entretenues de sorte à permettre leur utilisation dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité.

Enfin, une amplitude d'ouverture (8h30 à 18h00 à Caen et un peu moins sur Lisieux) de nos structures, permet de répondre au mieux aux sollicitations, surtout parentales, qui nous sont adressées.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Nous avons porté notre attention sur le thème de la liste des situations en attente d'intervention de notre part.

Cette liste d'attente ne cessant de croître d'année en année, il devient très difficile de laisser les parents sans solution, et de constater parfois les décrochages scolaires faute de suivi spécialisé.

Nous appuyant sur les réflexions nationales en terme de réponses accompagnées pour tous, ainsi que sur les directives en matière de politique publique sur ce thème, nous avons pensé des actions concrètes sur ce sujet.

Nous avons mobilisé nos moyens humains budgétés et financés pour innover et proposer un mouvement vers les parents dépourvus de réponses et dont les enfants étaient trop passivement placés sur liste d'attente.

Des professionnels ont été amenés à réfléchir cette problématique et des avancées notables ont pu être réalisées.

Nous les retraçons ici sous forme d'un type de dispositif lié à la liste d'attente.

En effet, depuis plusieurs années, les constats se poursuivent quant à une augmentation croissante :

- du nombre d'enfants et d'adolescents inscrits sur la liste d'attente des SESSAD (plus de 329 au début de ces travaux)
- des délais d'intervention du Service (allant jusqu'à 3 ans) générant des insatisfactions compréhensibles et légitimes des parents laissés alors sans solution risquant de dégrader davantage encore la situation de leur enfant, et entraînant des ruptures de parcours.

En ce sens, au-delà de ces constats, nous avons souhaité allouer des moyens à destination du traitement de la liste d'attente pour les enfants ayant des Troubles de la Conduite et du Comportement, à partir de nos moyens autorisés et financés.

Il s'est agi de solliciter tous les parents concernés par la mise en attente du traitement de la situation de leur enfant, pour disposer d'éléments et évaluer avec eux la persistance d'un besoin en étayage, et trouver les réponses accompagnantes les plus opportunes pour chacun.

En terme de méthodologie, nous avons tout d'abord focalisé notre intervention à l'endroit des jeunes présentant des Troubles du Comportement et de la Conduite, puis nous avons étendu notre action aux jeunes présentant une Déficience intellectuelle voire plus globalement des Troubles du Neuro Développement.

Par la suite, nous avons sollicité d'autres SESSAD afin d'échanger sur notre action expérimentale et de disposer d'une analyse croisée des situations présentes sur cette liste d'attente.

## ANALYSE CHIFFRÉE DES SITUATIONS INSCRITES SUR LA LISTE D'ATTENTE

### » 329 enfants et adolescents inscrits sur liste d'attente

#### • dont 93 au titre de Troubles du Comportement et de la Conduite

- 10 courriers aux familles nous sont revenus suite à un changement d'adresse
- 48 familles sans contact et/ou fin de droit à compensation
- 35 familles contactées par le SESSAD :
  - 9 enfants/ados déjà suivis par un autre SESSAD
  - 3 familles qui ne sont plus en attente selon leur indication
  - 23 familles rencontrées :
    - 6 familles qui ne sont plus en demande mais souhaitent poursuivre leur demande d'inscription
    - 17 familles toujours en demande de suivis (10 jeunes 10-12 ans et 7 jeunes 13-18 ans) :
      - 2 enfants/ados sans aucun étayage
      - 15 enfants/ados avec un suivi éducatif ou sanitaire (CMP, CMPP, USDA, Mesures administratives ou judiciaires)

#### • dont 236 au titre de la Déficience Intellectuelle

- 65 familles contactées par le SESSAD
  - 13 avec Services ou interventions diverses engagés (AEMO, Placement Familial, Enseignant Référent)
  - 52 familles en situation suivante :
    - 25 familles ont été rencontrées :
      - 1 situation sans étayage
      - 24 familles avec suivis engagés
        - CMP/CMPP/USDA/Orthophoniste
        - CMPEA/CAMSP/AEMO
    - 27 familles toujours en demande de suivi sans demande de rencontre

## ANALYSE CHIFFRÉE DES ACTIONS MENÉES AU PROFIT DES SITUATIONS INSCRITES AU SEIN DE LA LISTE D'ATTENTE

- 149 familles/enfants ont bénéficié du travail expérimental du SESSAD, à leur demande
- 305 interventions directes et indirectes

INTERVENTIONS DISPOSITIF LISTE D'ATTENTE			
	DI	TCC	TOTAL
NOMBRE DE SITUATIONS ACCOMPAGNÉES	73	76	149
NOMBRE D'INTERVENTIONS AUPRÈS DES FAMILLES	87	130	217
NOMBRE D'INTERVENTIONS AUPRÈS DES PARTENAIRES	29	59	88
TOTAL	116	189	305
RATIO MOYEN D'ACCOMPAGNEMENTS PAR HANDICAP	1,59	2,49	

Il ressort que les engagements de moyens médico-sociaux demeurent plus importants pour les enfants/ados présentant des Troubles du Comportement et de la Conduite soit 2,49 actions contre 1,59 à l'endroit des jeunes présentant une Déficience Intellectuelle.

Par ailleurs, nous pouvons considérer qu'en proportion le nombre d'interventions indirectes se révèle également plus important à l'endroit des enfants/ados présentant des TCC.

Cet élément relie à un constat global montrant que le travail sur et auprès de l'environnement des jeunes « TCC » demeure plus important eu égard aux manifestations des troubles, tentant de sécuriser et d'apaiser les structures institutionnelles, notamment scolaires, pour qu'elles acceptent de poursuivre leur action sur des situations complexes.

### AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ (ACTIONS OU PISTES D'ACTIONS CONSÉCUTIVES À L'ÉVALUATION INTERNE ET À L'ÉVALUATION EXTERNE)

Les travaux présentés ci-dessus, en lien avec la liste d'attente, sont très encourageants mais, récents, ils sont encore fragiles.

Notre intention est de renforcer, d'affiner ces actions, en continuant à innover au service de la réponse accompagnée pour tous.

Nous considérons ainsi que nous contribuons aux réflexions et travaux en cours sur le fait qu'une solution doit exister pour chacun.

C'est donc là que nous allons concentrer notre énergie, sans oublier, bien entendu, le cœur de notre mission et la capitalisation sur une notoriété auprès de nos partenaires, nous permettant de travailler en confiance avec les parents au profit de leur enfant.

Sous l'impulsion du Directeur Adjoint du SESSAD, et des Chefs de Service, la poursuite des travaux thématiques sur la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité (DACQ) mobilise de nombreuses parties prenantes sur des thématiques essentielles.

Ce travail s'effectue en synergie et en cohérence avec la dynamique associative portée depuis la Direction Générale sur ce champ.

# INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE CHAMP GOUBERT (ITEP)



14210 EVRECY

Tél. 02 31 80 51 06

Fax. 02 31 80 50 47

**Directeur :** Didier MARGUERITE

**E-mail :** directeur.champ-goubert@acsea.asso.fr

**Directeur adjoint :** David LEMIÈRE

**E-mail :** directeur-adjoint.itepcg@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 1974771

**Année de création :** 1949

## AUTORISATION / HABILITATION

Décision de l'ARS en date du 23 novembre 2016 portant renouvellement d'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour l'accompagnement de garçons et filles âgés de 6 à 16 ans, modifiée par la décision de l'ARS en date du 24 février 2017 :

Sur Evrecy :

- 16 places internat
- 18 places semi-internat

Sur le Bessin :

- 6 places internat
- 14 places semi-internat

SESSAD (dispositif ITEP Bessin) :

Décision de l'ARS en date du 23 novembre 2016 portant autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour l'accompagnement en internat et semi-internat de garçons et filles âgés de 0 à 20 ans sur le territoire du Bessin, pour une capacité de 24 places.

## POPULATION

Jeunes dont les manifestations et les troubles du comportement rendent nécessaire, malgré des capacités intellectuelles normales ou approchant la normale, la mise en oeuvre de moyens médico-éducatifs pour le déroulement de leur scolarité, à l'exclusion des formes graves d'autisme et d'états déficitaires ou associés à une affection somatique trop invalidante.

Les jeunes accueillis présentent des troubles du langage et de la communication, des troubles du comportement, des états psychotiques, des troubles névrotiques évolutifs, des pathologies de la personnalité.

## FINANCEMENT

Organismes de Sécurité Sociale

## OBJECTIF / MISSION

La mission essentielle de l'ITEP consiste à pouvoir :

- Répondre sur le plan éducatif, thérapeutique et pédagogique au mieux à la problématique des jeunes qui lui sont confiés,
- Favoriser le maintien de l'enfant dans des dispositifs ordinaires ou adaptés. Selon le projet parental, il met en place des interventions prenant en compte d'une part les ressources et les difficultés de l'enfant, d'autre part les possibilités et les limites de l'environnement.

## ACTIONS

Dans le cadre de ces missions, l'ITEP en fonctionnement dispositif sur un territoire donné doit pouvoir proposer des modalités diversifiées d'accompagnement selon un principe de subsidiarité. L'objectif étant, dans un souci de prévention des ruptures de parcours, de mettre en synergie des ressources de droit commun et des accompagnements adaptés dans un dispositif qui permet de répondre aux besoins des personnes en fonction de l'évolution de leur problématique.

Il est ainsi possible de combiner les ressources d'enseignements, de culture, de soins, etc... de droit commun et des modes d'accompagnement de type soin spécialisé ambulatoire, éducation spécialisée individuelle en milieu ouvert, éducation spécialisée en collectif de jour, avec ou sans hébergement.

Cette dynamique prend appui sur les objectifs suivants :

- Garantir et valoriser la dimension institutionnelle de notre action d'accompagnement par la structuration du travail interdisciplinaire (triptyque Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique).
- Affirmer nos savoir-faire en ce qui concerne notre expertise au diagnostic de la situation de handicap.
- S'inscrire dans une co-construction des projets personnalisés d'accompagnement avec l'ensemble des partenaires à partir d'une méthodologie repérante.
- Agir toute possibilité d'externaliser les prestations d'accompagnement des jeunes pour favoriser leur inclusion dans les dispositifs de droit commun.
- Privilégier la logique de l'expérimentation et de valorisation progressive des jeunes accueillis.
- Mobiliser et s'associer au projet des parents dans le processus d'accompagnement de leur enfant.

L'action spécialisée s'appuie sur les potentialités d'évolution du jeune, même le plus en difficulté. Les actions supposent la mise en œuvre :

- D'une écoute attentive et qualifiée de la problématique du jeune.
- D'une prise en compte globale de l'enfant, qui articule de façon cohérente l'action éducative, l'action pédagogique et l'action thérapeutique.
- D'un projet personnalisé qui respecte le rythme et l'évolution de l'enfant en accord avec sa famille.
- Du maintien d'un travail de médiation sociale et éducative dans la relation famille/institution.
- D'un environnement naturel favorable aux actions socio-éducatives.
- De structures contenantantes à la fois ouvertes sur l'extérieur et fonctionnant en réseaux avec les divers partenaires concernés.

En référence aux objectifs, elles se déclinent de la façon suivante :

- Contribuer à l'évolution de l'élaboration de la personnalité
- Développer les capacités d'expression et de communication
- Accroître les capacités cognitives
- Conduire à un changement des relations enfant-famille-environnement
- Favoriser l'autonomie et la socialisation.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Département du Calvados.

## DEMANDES D'ADMISSION

56 dossiers ont été étudiés en 2017 (18 pour l'Hébergement - 37 pour le Collectif Jour - 1 pour le SESSAD).

- 8 dossiers n'ont pas eu de suite.
  - soit après l'étude et en raison de la situation géographique.
  - soit parce que les enfants ont été orientés dans une autre institution (plusieurs orientations proposées par la C.D.A.)
  - soit parce que les candidatures n'ont pas été maintenues par les familles
- 33 dossiers sont toujours à l'étude au 31 décembre 2017
- 15 enfants ont été admis en 2017

## MOUVEMENT DES ENFANTS

Au 31/12/2016 nous terminions avec un effectif global de 94 enfants. A partir du 1er janvier 2017, 4 enfants CAFS unique Champ Goubert sortaient de l'effectif ITEP pour le CAFS ACSEA

Ainsi les Enfants présents au 01/01/2017 :	90	(70 garçons - 20 filles)
Enfants admis en 2017 :	15	(14 garçons - 1 fille)
Enfants partis en 2017 :	15	(9 garçons - 6 filles)
Enfants présents au 31/12/2017	90	(75 garçons - 15 filles)
Enfants accompagnés en 2017	105	(84 garçons - 21 filles)

## ADMISSIONS

- 15 enfants ont été admis en 2017
- 1 en Hébergement (1 garçon) sur le dispositif ITEP Champ Goubert Module 1 des petits.
- 13 en Collectif Jour (12 garçons - 1 fille).
  - 1 admission en collectif jour sur le dispositif ITEP Bessin,
  - 7 admissions sur le dispositif ITEP Champ Goubert : (5 sur module 1 : 4 garçons + 1 fille) et 2 garçons sur module 2 (dans le cadre des accompagnements extérieurs)
  - 5 sur l'USI de Fleury sur Orne.
- 1 en SESSAD (1 garçon) sur le dispositif ITEP Bessin

## DÉPARTS - ORIENTATIONS

- 15 enfants ont quitté l'institution en 2017 :
  - 7 enfants ont été orientés en établissement médico-social (collectif jour - hébergement - USI)
  - 3 enfants sont accompagnés par un SESSAD avec retour au domicile ou maintien en famille d'accueil
  - 2 retours au domicile avec scolarité ordinaire
  - 1 orientation en ESMS non effective donc retour en famille seulement
  - 1 fin d'accompagnement à la majorité du jeune
  - 1 fin d'accompagnement à l'initiative du jeune et de sa famille

## DURÉE DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS SORTIS EN 2017

	HÉBERGEMENT	COLLECTIF JOUR	SESSAD
Séjours de moins d'1 an	0	0	0
Séjours de 1 à 5 ans	1	7	1
Séjours de plus de 5 ans	2	4	0
Durée moyenne des séjours	6 ans et 1 mois	5 ans et 1 mois	1 an et 5 mois

\* pour le SESSAD, les jeunes concernés bénéficiaient d'un accompagnement antérieur en Collectif jour.

Tous les enfants admis en 2017 ont été orientés par la C.D.A. et pris en charge par un organisme d'Assurance Maladie.

À noter que sur les 105 situations accompagnées sur 2017, les jeunes relèvent des mesures suivantes :

MESURES	CDA	CDA/ DEF MESURE ADMINISTRATIVE	CDA/JE/DEF	CDA/JE	TOTAL
<b>DISPOSITIF BESSIN</b>					
Hébergement	4	4	0	0	8
Collectif Jour	8	5	1	0	14
SESSAD	19	6	1	0	26
<b>DISPOSITIF CHAMP GOUBERT</b>					
Hébergement	6	2	4	0	12
Collectif Jour	24	3	7	0	34
Accompagnement extérieur	5	1	5	0	11
Total	66	21	18	0	105

A partir de ce tableau récapitulatif, 39 jeunes soit 37,14 % de l'effectif global, sont confiés à la Direction de l'Enfance et de la Famille.

Précisément sur l'ensemble des dispositifs Bessin et Champ Goubert :

- pour l'hébergement 10 jeunes soit 25,64%
- pour le collectif jour 16 jeunes soit 41,02%
- pour le SESSAD 7 jeunes soit 17,94%
- pour les accompagnements extérieurs 6 jeunes soit 15,38%

17,14 % ou 18 enfants accompagnés en 2017 relèvent du Juge des Enfants au titre de l'Assistance Éducative.

Par ailleurs, 36 jeunes soit 34,28 % bénéficient d'une prise en charge en famille d'accueil du Conseil Départemental ou lieu de vie financé par ce dernier.

Dans le détail il s'agit de :

8 enfants de l'hébergement soit 22,22%, 17 enfants du Collectif Jour soit 47,22 %, 8 jeunes du SESSAD soit 22,22% et enfin 3 jeunes suivis à l'extérieur du Dispositif soit 8,33%.

## Origine géographique

Tous les enfants accueillis, habitent dans le Calvados sauf pour 1 enfant : sa famille d'accueil thérapeutique réside dans la Manche.

Plus précisément les jeunes habitant le Calvados, sont répartis selon 4 arrondissements à savoir :

- 38 sur l'arrondissement de BAYEUX
- 51 sur l'arrondissement de CAEN
- 5 sur l'arrondissement de LISIEUX
- et 10 sur l'arrondissement de VIRE

A fin décembre 2017, les 46 jeunes accompagnés par le dispositif ITEP Bessin résident majoritairement sur l'arrondissement de BAYEUX soit 69,56 % ce qui correspond à 32 jeunes. 10 jeunes sont domiciliés sur l'arrondissement de CAEN soit 21,73%. 1 enfant dépend de l'arrondissement de LISIEUX soit 2,17% de l'effectif. Enfin 3 jeunes sont issus du secteur de l'arrondissement de VIRE soit 6,52%.

Sur les 20 dossiers d'admission en attente, l'origine géographique se décline de la façon suivante :

- 14 sur l'arrondissement de CAEN
- 1 sur l'arrondissement de BAYEUX
- 1 sur l'arrondissement de LISIEUX
- 3 sur l'arrondissement de VIRE
- et 1 hors département dans la manche

Scolarité des enfants accueillis dans l'établissement au 31/12/2017 – 90 élèves

La scolarisation à temps plein ou à temps partiel avec des professeurs des écoles spécialisés mis à disposition par l'Éducation Nationale se décline de la manière suivante pour 43 enfants :

- Classe interne ITEP Champ Goubert, jeunes éloignés des apprentissages : 5
- Classe externalisée école primaire EVRECY 1er degré : 9
- Classe externalisée collège EVRECY 2nd degré : 8
- Classe suivis extérieurs Dispositif ITEP Champ Goubert : 3 (+ 3 qui font partie aussi de l'effectif de la classe externalisée collège Evrecy)
- Classe externalisée école primaire Reine Mathilde 1er degré à BAYEUX : 8
- Classe ouverte collège 2nd degré à BAYEUX : 10. Compte tenu de la dynamique du projet classe ouverte qui consiste à maintenir les enfants dans l'école ordinaire, nous les retrouvons dans la comptabilisation des inclusions scolaires à temps complet ou partiel.

Les inclusions scolaires à temps partiel ou à temps complet concernent 39 enfants selon les modalités suivantes :

- Au lycée ou en formation professionnelle : 7
- Au collège de la classe de 6ème à la 3ème : 22
- En école primaire : 10
- Jeunes bénéficiant d'un suivi pré professionnel sur le Bessin : 2
- Suivis extérieurs accompagnés en individuel à temps partiel par un enseignant de l'UEE : 4
- Jeune du Bessin accompagné par le Foyer Martin Luther King : 1
- Jeune du Bessin actuellement déscolarisé : 1

Les 4 jeunes que nous avons présentés, ont obtenu le CFG (Certificat de Formation Générale).

À la rentrée de septembre, tous les enseignants étaient spécialisés, trois collègues ayant obtenu leur CAPA-SH (Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides Spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) en juin.

Un mi-temps binôme classe a été redéployé du M1 vers le M2 pour pallier la suractivité du M2. Cette classe accueillait en interne les élèves les moins à même d'être inclus en milieu ordinaire.

De plus, nous avons créé une classe pour les plus de 16 ans qui ne peuvent plus aller au collège. L'objectif de cette classe est l'autonomie des élèves et l'ébauche d'un projet professionnel. Nous continuons à travailler sur la mise en place d'une classe externalisée sur les collèges de Bayeux.

Le travail sur le redéploiement sur Caen se poursuit. Dans un contexte compliqué, la ville d'Hérouville Saint Clair ne souhaitant pas nous accueillir, nous avons élargi nos recherches à Caen Est et Caen Nord. Fin décembre, nous travaillons avec le collège Pasteur de Caen et l'école primaire de Soliers.

## CONTRAT DE JOURNÉES

C.P.A.M.	Hébergement	Collectif Jour	SESSAD	TOTAL
Prévisionnel - BP 2017	6 422	5 472 x 0,8 = 4377,60	8760 x 0,33 = 2890,80	13 690
Réel	4 108	9491 x 0,8 = 7593	8804 x 0,33 = 2905,32	14 606
			<b>ECART</b>	<b>916 journées converties</b>

EN 2017	
JOURNEES NEIGE	0
JOURNEES GREVE	0
JOURNEES HOSPITALISATION	101,43
<b>TOTAL ABSENCES</b>	<b>101,43</b>
JOURNÉES IMMERSION	82,8
JOURNÉES DISPOSITIF ITEP	

Concernant le CAFS nous avons procédé au regroupement des 3 structures CAFS (Champ Goubert – IME Espoir – ICB) dont nous retrouverons dans un écrit spécifique (rapport d'activité CAFS ACSEA) l'activité globale. Cependant, l'autorisation n'étant effective qu'au 1er janvier 2017, nous avons réaffecté les résultats d'activité au prorata du nombre de dossiers CAFS initialement autorisés dans chaque établissement (pour Champ Goubert 12 places autorisées).

## REPARTITION PAR SEXE ET PAR AGE (ENFANTS PRÉSENTS AU 31/12/17)

POPULATION GLOBALE	19 ans	18 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	5 ans	TOTAL
GARÇONS	0	0	4	3	12	5	8	16	11	4	4	3	5	0	0	75
FILLES	1	0	2	1	1	0	3	2	2	1	0	2	0	0	0	15
<b>90</b>																
HEBERGEMENT CHAMP GOUBERT & USI	19 ans	18 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	5 ans	TOTAL
GARÇONS	0	0	0	1	0	2	1	3	1	0	0	0	0	0	0	8
FILLES	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2
<b>10</b>																

HEBERGEMENT DIB	19 ans	18 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	5 ans	TOTAL	
GARÇONS	0	0	0	0	0	1	1	1	2	0	0	0	1	0	0	6	7
FILLES	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
COLLECTIF JOUR CHAMP GOUBERT & USI	19 ans	18 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	5 ans	TOTAL	
GARÇONS	0	0	1	1	6	2	3	5	1	2	3	2	3	0	0	29	34
FILLES	0	0	2	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	5	
COLLECTIF JOUR DIB	19 ans	18 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	5 ans	TOTAL	
GARÇONS	0	0	1	1	3	0	2	2	3	1	0	1	0	0	0	14	15
FILLES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	
SESSAD	19 ans	18 ans	17 ans	16 ans	15 ans	14 ans	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	5 ans	TOTAL	
GARÇONS	0	0	2	0	3	0	1	5	4	1	1	0	1	0	0	18	24
FILLES	1	0	0	1	0	0	1	1	1	1	0	0	0	0	0	6	

TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2013 ET 2017

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>ADMISSIONS</b>					
DEMANDES ÉTUDIÉES	41	50	79	55	56
DEMANDES SANS SUITE	15	8	26	11	8
DEMANDES RESTANT À L'ÉTUDE AU 31/12/N	14	21	29	20	33
ADMISSIONS TOTALES	12	21	21	24	15
<b>DÉPARTS ET ORIENTATIONS</b>					
RETOUR EN FAMILLE	2	4		6	3
SUIVI ÉDUCATIF EN MILIEU OUVERT	1	3	3	3	3
ORIENTATION SECTEUR MÉDICO-SOCIAL	8	4	10	6	7
HÉBERGT FOYER DÉPARTEMENTAL + SCOLARITÉ EXT.	-	-		1	
HOSPITALISATION	-	-			
FIN DE PRISE EN CHARGE DEMANDÉE PAR JEUNE ET FOYER D'ACCUEIL	-	2			2
PJJ		1			
<b>TOTAUX</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>15</b>
<b>ORIGINE DES DEMANDES (EN %)</b>					
MDPH / CDA	41	50	79	55	56
CONSEIL DÉPARTEMENTAL					
FORMATION					
JUSTICE					
<b>DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE</b>					
EN ANNÉES	5	3	4	4	5
EN MOIS	5	7	5	5	0
<b>SUIVI D'ACTIVITÉ</b>					
TOTAL PRÉVISIONNEL - JOURNÉES	15 019	14155	14310	13690	13690
TOTAL RÉALISÉ - JOURNÉES	14 606	14368	14313	13364	14606
SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS	-413	213	3	-326	916

Sur 2017, avec un taux de 106,69%, notre activité témoigne d'une attention soutenue à la réponse aux besoins : Ce taux intègre un absentéisme pour hospitalisation de 0,74 % et n'intègre pas les journées dispositifs (0,60%) et les actions de prévention qui ne font pas encore l'objet d'une comptabilisation. Ainsi, nous observons un sureffectif moyen de 5 situations (principalement dû à l'admission de situations critiques et de certaines difficultés à orienter faute de places ou de solutions adaptées).

Nos admissions sont opérées de manière à faire correspondre la dynamique de l'établissement et les besoins observés :

- Désinvestissement du pré-bocage au profit de l'ITEP Vallée de l'Odon et réorientation de notre zone d'admission vers Caen
- Montée en charge progressive sur le secteur du Bessin avec un lien privilégié avec la pédopsychiatrie : après une période de manque de demandes, la liste d'attente s'étoffe notamment car les partenaires « adresseurs » (DEF, pédopsychiatrie, Education Nationale) ont connaissance de notre arrivée. Nous commençons à gérer les priorités.
- Attention particulière aux situations d'urgence et/ou complexes, notamment sur les zones non couvertes (Vire et Falaise)
- Travail préparatoire d'information et de mise en lien partenarial pour les notifications ne faisant pas l'objet de démarches spontanées des parents : nous constatons toujours chez certaines familles un manque d'adhésion à la mise en œuvre des droits ouverts et donc un portage partenarial important.
- Nous compensons l'absence de demande d'hébergement par une réponse aux demandes de collectif jour.

Nos sorties restent très dépendantes de notre aptitude à accompagner le jeune et sa famille dans une mise en lien entre les compétences de l'enfant, son projet d'avenir et la réalité de l'offre spécialisée ou ordinaire. Nous constatons :

- Une difficulté récurrente à réorienter les situations dont la composante DI (déficience intellectuelle) devient dominante : faute de place en IME et sûrement d'une stigmatisation des situations provenant d'ITEP.
- L'accompagnement vers la vie d'adulte se confronte à la difficulté d'adaptation au monde du travail dans un contexte de chômage important, la persistance, voire l'aggravation, de l'expression offensive des troubles psychologiques et psychiatriques dans les situations complexes. Au regard de la fin de notre accompagnement à 16 ans, nous tentons d'intensifier et d'anticiper nos rapports avec les partenaires permettant les relais. Sans solution, un jeune est maintenu dans le dispositif au-delà de notre agrément.
- Une vraie plus-value du travail en dispositif partenarial dans les situations complexes.

La durée moyenne de séjour (M1: 5 ans, M2 : 3 ans) peut mettre en évidence les limites actuelles du système inclusif. L'entrée dans la modalité « collectif de jour » ou « hébergement » avec scolarité interne reste pour la plupart des situations, un témoignage de l'installation de la difficulté chez l'enfant mais aussi de la difficulté de son environnement à s'adapter.

Nous portons une attention particulière à étudier les systèmes en amont de l'admission afin de ne pas mettre en œuvre automatiquement la notification, mais bien en accord avec les parents et les partenaires. Le manque de nuance dans les préconisations des notifications concernant la scolarisation est souvent inadapté à la situation. Si les classes externalisées restent un vecteur important de retour vers un système ordinaire, elles ne répondent pas à certaines situations qui nécessitent d'autres synergies (Cf. accompagnements extérieurs).

Concernant le SESSAD, nos durées d'accompagnement, assez longues, sont aussi à étudier car la liste d'attente est déjà importante, et l'évaluation de la plus-value d'accompagnement au regard des situations d'attente est donc cruciale. Un système de gestion de la liste d'attente est aussi prévu pour 2018.

Concernant les situations de double prise en charge, nous renforçons nos partenariats, tant dans la transversalité et la diversité de nos interventions (soutien aux professionnels du Conseil Départemental notamment) que dans la recherche d'une intervention précoce, pouvant limiter l'installation des troubles.

Le taux d'hospitalisation ne représente que 0,74% de l'activité. Ces hospitalisations sont globalement effectuées en pédopsychiatrie et psychiatrie : ce chiffre ne nous semble pas représentatif du besoin car les délais d'attente d'environ 6 mois hors hospitalisation d'urgence, génèrent des aménagements coûteux, tant financièrement que techniquement à l'ITEP (accident de travail pour violence, accompagnement individuel, inaptitudes aux postes, phénomènes d'usure...).

## ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET LEURS EVOLUTIONS

### HOSPITALISATION

NOM	AGE	HTC temps complet				H. de jour		Suivi amb. CMPEA/CMPP		Rupture scolarité		SESSAD/MDA		DEF		JUGE								
BPB	12						x					x												
HQ	15							x																
CV	10					x		x								x								
LK	11							x																
GRP	11							x																
DB	8		x									x												
KR	14							x				x												
DT	12	x											x			x								
LT	11	x						x					x			x								
JC	8		x										x			x								
MLC	8		x					x				x												
CA	12							x					x											
BA	12							x																
LN	7						x						x			x								
CD	7						x					x		x		x								
	15	Bessin	CG	Bessin	CG	Bessin	CG	Bessin	CG	Bessin	CG	Bessin	CG	Bessin	CG	Bessin	CG							
		2	3	0	4	1	8	0	0	0	5	2	4	2	4									
<b>2017</b>	<b>9</b>				<b>9</b>				<b>0</b>				<b>5</b>				<b>6</b>				<b>6</b>			
	<b>60,00%</b>				<b>60,00%</b>				<b>0,0%</b>				<b>33,0%</b>				<b>40,0%</b>				<b>40,0%</b>			
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015						
	20,80%		22,00%		62,50%		100%		4,10%		5%		4,10%		30%		41,60%		35%		54,10%		32%	

L'étude de la population effectuée en 2009 montrait sur la population recensée en 2008 sur la totalité de l'établissement (internat et semi internat) que les jeunes :

- |   |       |
|---|-------|
| 1. Nécessitant des contentions répétées                     | 13%   |
| 2. Présentant des comportements violents envers leurs pairs | 62,5% |
| 3. Présentant des comportements violents envers les adultes | 37,5% |

Et que par ailleurs les jeunes :

- |  |     |
|--|-----|
| 4. Nécessitant une prise en charge individuelle durable                                | 14% |
| 5. Présentant des troubles non compatibles avec le maintien dans un groupe pédagogique | 15% |
| 6. Présentant des troubles non compatibles avec le maintien dans un groupe éducatif    | 17% |

Afin de ne pas complexifier l'analyse des éléments et de pouvoir être dans une certaine forme de comparatif avec les résultats de l'année 2008 dont les critères d'étude étaient très nombreux et non reproductibles pour diverses raisons, nous avons choisi d'évaluer l'évolution de l'importance quantitative sur les différents espaces d'accompagnement représentatifs (sauf SESSAD) de la présence des jeunes qui présentent de manière cumulée :

1. Profil nécessitant des adaptations très fortement individualisées de l'accompagnement et dont la symptomatologie requiert beaucoup de séquences en individuel
2. Dont la gravité des troubles psychiques et dont les comportements et modalités relationnelles sont très empreints de débordements divers et d'agressivité envers pairs et adultes.
3. Dont l'attitude a un impact très négatif sur le vécu des autres jeunes et des professionnels nécessitant ainsi une suspension de la fréquentation du groupe scolaire ou éducatif

Espace institutionnel	M1 totalité	M2 totalité	CJ totalité	Hébt totalité	ITEP/ USI	DIB totalité
2014			47,5%	51%	49%	
2015	61%	51%	42%	57%	49%	44%
2016	46%	50%	36%	41%	38%	27%
2017	36%	47%	35%	33%	35%	34%

Hormis pour le M2 dont les chiffres sont stables et les plus élevés de l'institution depuis 2015, vraisemblablement en lien avec l'abord de l'adolescence pour les jeunes qui s'y trouvent, tous les autres espaces voient leur pourcentage de jeunes très perturbés et violents diminuer progressivement, avec en 2017 des pourcentages quasi identiques dans tous les espaces sauf pour le M2 (cf. remarque ci-dessus).

Alors un certain nombre de questions se posent.

Comment expliquer les ressentis négatifs chez tous les intervenants qui perçoivent une certaine aggravation de l'expression de la violence au sein de l'institution et une difficulté grandissante pour canaliser, apaiser, contenir ?

Plusieurs pistes de réflexion et d'analyse :

- l'évolution « qualitative » des troubles vers davantage de comportements antisociaux avec désaffectation de la relation et très peu de ressentis émotionnels, ce qui donne une intensité accrue aux passages à l'acte avec très peu d'accessibilité à l'élaboration,
- une augmentation de la fréquence chez chacun et plus grande concomitance
- un changement progressif dans le cadre de prise en charge à savoir :
  - moins de permanence des adultes
  - davantage de situations par rapport à l'espace classe
  - difficultés à mettre en place les entretiens et suivis thérapeutiques
  - manque d'outils alternatifs, éducatifs suffisamment tissés avec le thérapeutique, etc ...
  - adultes et espaces trop facilement modulables et interchangeables, ce qui insécurise ?

## TRANCHES D'ÂGE

24 enfants

	2017	2016	2015
âge < 10 ans	33,00%	54,10%	40,00%
10 ans < âge > 12 ans	53,00%	33,33%	45,00%
âge > 12 ans	13,00%	12,50%	15,00%

La courbe de rajeunissement de la population se stabilise avec en 2017 des admissions davantage centrées sur la pré adolescence mais pour 86% à un âge ≤12 ans.

## MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

93% des admissions effectuées en 2017 le sont en vue d'un accompagnement en temps de jour ou en milieu ouvert (SESSAD et accompagnement extérieur).

## PROFIL DES JEUNES ENTRANTS

Ce chiffre est le plus élevé repéré depuis l'année 2012.

Cela vient rappeler à nouveau la nécessité de travailler avec les partenaires de la pédopsychiatrie en amont des admissions pour une anticipation et une préparation optimale de l'accueil du jeune concerné.

Ces chiffres confirment également l'importance de la prise en compte dans nos organisations de l'incidence des troubles psychiques graves sur les modalités d'accompagnement à mettre en place.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

### EVOLUTION DES PRATIQUES

- **Renforcement des temps de coordination au service des PPA**

Les temps de coordination ont été renforcés pour atteindre un rythme hebdomadaire afin de favoriser la transversalité interne, renforcer l'articulation PPA-médiations et partager les éléments d'observation pour étayer l'analyse.

- **Groupes pluridisciplinaires au SESSAD**

L'équipe du SESSAD a diversifié son offre de travail en petit groupe.

En plus des temps dédiés sur les vacances scolaires, des groupes à thème ont été proposés tout au long de l'année.

Le premier, autour de l'image de soi et encadré par un éducateur et la psychomotricienne s'est déroulé tous les quinze jours. Six jeunes y ont participé.

Le deuxième, sur un rythme trimestriel et sous la forme d'un « ciné débat », animé par une éducatrice et la psychologue a concerné six jeunes.

- **Rencontre parents professionnels**

Une rencontre parents professionnels a été organisée autour d'une conférence animée par un pédopsychiatre de la MDA sur le thème « les jeunes face aux écrans, jeux vidéos et réseaux sociaux en ligne ». Elle s'est déroulée au sein de l'espace du « 3 DIX-HUIT » en y associant les professionnels de cet espace.

- **Prévention**

Le travail en prévention consiste à intervenir en amont de la notification MDPH ou à faire bénéficier de notre plateau technique.

Auprès des collégiens, il s'est structuré avec la mise en place d'une procédure et d'un document de contractualisation.

Deux jeunes ont été concernés pour un total de 260 heures.

Pour faciliter l'accompagnement d'une jeune du DIB scolarisée au collège Chartier, une après-midi de réunion a été organisée avec l'équipe pédagogique concernée.

Le binôme collège est intervenu à deux reprises auprès de classes, sur des demi journées, pour expliquer ce que recouvre la « situation de handicap » et répondre aux interrogations.

Le binôme collège répond régulièrement aux sollicitations des enseignants pour donner des éléments de compréhension et des conseils d'adaptation pour tout élève posant des problèmes de comportement envahissants.

- **Travail en dispositif**

Un jeune du SESSAD du DIB bénéficie d'une médiation quotidienne sur le collectif jour, une autre a participé à une semaine de transfert cet été.

Un jeune du SESSAD de Caen est accompagné une demi journée par semaine par le binôme collège, au sein de son établissement, pour un travail éducatif autour de sa posture d'élève et de soutien pédagogique.

Ce jeune participe également au groupe hebdomadaire de « soutien scolaire », sur l'espace du « 3 DIX-HUIT » sur Bayeux.

## PARTENARIAT

- **Les psychologues scolaires**

L'équipe pluridisciplinaire élargie a participé à une réunion des psychologues scolaires intervenant sur le Bessin.

Cet échange avait deux objectifs : présenter le DIB dans son organisation, ses missions et la typologie du public accueilli puis échanger autour de situations pratiques pour mettre en avant les articulations possibles en terme de partenariat.

- **Le 3 DIX-HUIT**

Un rendez-vous avec le responsable de l'espace a permis de faire un bilan, d'ajuster la coordination et d'asseoir la volonté commune de poursuivre le partenariat engagé.

- **La circonscription d'action sociale du Bessin**

Le responsable de circonscription a participé à la démarche d'évaluation du DIB.

Le retour est très positif en terme de coordination efficace, de disponibilité, de réactivité aux demandes et de participation aux temps de réflexion.

- **La pédopsychiatrie de Bayeux**

Une rencontre avec un des psychiatres a permis de mettre en exergue une volonté commune de partenariat avec des échanges de pratique.

## PROJECTION DES BESOINS ET ÉVOLUTIONS

- **Développement de l'accompagnement préprofessionnel**

Au regard de l'âge atteint par une partie des jeunes accueillis et la perspective d'un agrément jusqu'à 20 ans, l'accompagnement préprofessionnel est un axe à développer et à renforcer.

Actuellement, 0,80 ETP est consacré à cette mission. A la rentrée prochaine 1 ETP est prévu.

- **Travail sur l'autonomie**

En amont, l'axe de travail autour de l'autonomie doit être développé de façon significative, de manière directe et transversale.

- **Fiches de fonction**

Le travail mené pour la rédaction de la fiche de fonction des éducateurs d'hébergement a permis de clarifier et renforcer l'identité professionnelle.

Ce même travail doit être mené auprès des éducateurs du temps de jour, de la coordinatrice et de la secrétaire.

- **Procédures selon les espaces**

Par la formalisation des actes éducatifs essentiels (accueil, observation/évaluation, règles de vie) les équipes doivent interroger leurs pratiques, les mettre en cohérence avec un modèle théorique et les décliner sur une base commune et concertée.

- **Structuration du temps de jour**

Le temps de jour doit se structurer dans son espace pour s'adapter aux besoins des jeunes et répondre aux exigences des projets engagés.

- **Prévention**

Le travail de prévention doit se renforcer.

Pour le SESSAD, il prendra la forme d'une offre de « gestion de la liste d'attente » avec des interventions, selon les besoins, dans l'attente d'une admission.

- **Rencontres parents/professionnels**

De moins en moins de parents se saisissent des temps de rencontres trimestrielles avec les professionnels.

Nous devons réfléchir à proposer un autre type de modalité afin de les remobiliser autour de l'accompagnement de leur enfant par le dispositif.

## SUR LE SITE D'EVRECY

### Concernant le module 1 (6-12 ans)

Cette année, le M1 accueille dix enfants dont deux bénéficient d'un hébergement séquentiel.

Neuf enfants sont accueillis à l'ITEP à temps plein. Un enfant est accueilli en séquentiel du fait d'un temps partagé avec l'Hôpital de Jour.

Le taux d'accueil est de 0,83.

Durant l'année 2016-2017, nous avons poursuivi notre travail de structuration de l'espace d'accueil et de médiations du M1.

Cet espace dédié aux enfants du M1, ainsi qu'une équipe de professionnels mieux identifiés, permet d'apporter des repères contenant indispensables aux enfants, au regard de leurs problématiques.

Afin d'assurer une permanence d'accueil et favoriser l'acquisition de repères temporels, nous avons également renforcé la structuration des temps d'accueil journaliers et hebdomadaires des enfants.

Le M1 a mis en place trois ateliers de médiations externes (piscine, tir à l'arc, ferme pédagogique) et cinq ateliers de médiations internes : cuisine, lecture et jeux de société, bricolage, activité sportive et, cette année, nous avons plus particulièrement aménagé une salle « ressource » dans laquelle les enfants peuvent se rendre, après s'être posés en salle d'accueil, accompagnés des professionnels. Un temps est alors organisé de manière à ce que chaque enfant puisse se raconter. Chacun doit s'écouter. Ensuite, chaque enfant peut choisir son activité support (jeux de société, de construction, dessin...). Cette liberté de choix doit permettre la découverte, l'envie et le plaisir de faire par soi-même, elle doit également favoriser la prise d'autonomie, la confiance en soi, la concentration et l'apaisement des relations entre les enfants.

Avant chaque récréation, les enfants terminent leur atelier de médiation et, accompagnés par les professionnels, s'installent en salle d'accueil où ils peuvent manger des fruits et boire. Ce temps leur permet à la fois de se restaurer (la plupart des enfants accueillis se lèvent et déjeunent très tôt) mais aussi d'appréhender la récréation calmement, sans phénomènes de violence que peuvent induire les temps interstitiels.

Les temps de classe sont également clairement identifiés et repérés par les enfants grâce à un emploi du temps individuel défini en fonction des capacités et difficultés de chacun. Afin de parer à une hétérogénéité du groupe (capacité de concentration, difficulté à avoir une posture d'élève...), l'enseignante assure à la fois des temps de classe interne et des temps en classe externalisée. Certains enfants bénéficient également d'inclusions scolaires.

Le taux de scolarisation est de 0,38.

Un atelier de « cohésion » s'est déroulé en début d'année scolaire. Ce projet se fonde sur la participation, l'implication et l'élaboration du projet par les professionnels (éducatif, thérapeutique et pédagogique) et les enfants du M1.

Ses objectifs, au-delà de fédérer autour d'un projet artistique et culturel, étaient de permettre aux enfants une ouverture culturelle, un partage et la découverte d'une démarche artistique, la conception et la réalisation de productions collectives, sur le thème de la biodiversité, en utilisant le torchis et des matériaux biodégradables.

Les professionnels ont fait le choix de réaliser trois totems qui sont exposés au sein de l'institution et qui seront transportés dans nos nouveaux locaux en septembre 2018, ceci afin de faciliter l'investissement des enfants dans ce nouveau lieu.

## Concernant l'USI

L'Unité de Soutien Inclusive accueille actuellement 11 jeunes dont cinq sont accueillis en hébergement.

Le taux d'accueil est de 0,24 en journée. Ce taux s'explique par le fait que 11 jeunes sont scolarisés (le taux de scolarisation est de 0,60) en classe milieu ordinaire et ont des aménagements, c'est-à-dire des temps d'ateliers de médiation à l'USI. Un jeune est actuellement déscolarisé ; il effectue des stages d'immersion à l'IMPro de Démouville.

Le taux de collectif est de 0,60 en journée.

Cette année, sept ateliers de médiations ont été mis en place en interne (bien-être, pâtisserie, aide aux devoirs, Activolog, remédiation cognitive, modélisme, bricolage) et trois en externe (piscine, AMAC médiation animale, théâtre).

L'Unité de Soutien Inclusive ayant émis le souhait d'évaluer son action et de la confronter aux objectifs déclinés dans le projet en vue d'améliorer la qualité du service rendu, un travail collectif s'est engagé en avril 2017 (en lien avec l'évaluation du CPOMM 2).

La forme retenue pour effectuer cette évaluation a notamment été d'organiser trois rencontres en équipe pluridisciplinaire, entre avril et septembre 2017. L'ensemble des partenaires de l'USI a été invité.

Ce travail a permis de déterminer certains axes de projet à améliorer :

- Renforcer le soutien scolaire par le développement d'actions en direction des professionnels de l'Education Nationale.
- Renforcer notre réseau partenarial afin de fluidifier nos réponses en prévention des ruptures scolaires.
- Favoriser et structurer la mise en œuvre de médiations complémentaires à la scolarisation en milieu ordinaire.
- Favoriser la continuité de parcours en développant la connaissance et la coordination entre structures (EMSM).
- Poursuivre le travail de recherche de lieux ressource vers le milieu ordinaire (créer et faire vivre un outil où sont répertoriés les partenaires avec lesquels les professionnels de l'USI peuvent travailler).

L'été dernier, une convention a été signée entre l'USI et le Centre de Loisirs de Fleury sur Orne, ce qui a permis à des enfants de partir en centres de vacances, accompagnés par un professionnel de l'USI. Concernant l'été prochain, notre objectif est d'inscrire l'ensemble des enfants dans des centres de loisirs avec accompagnement par les professionnels de l'USI.

Mener une réflexion et trouver des repères sur l'accompagnement de la vie affective.

L'âge moyen des jeunes accueillis a nettement diminué et a permis de redonner sa place à l'USI, en complémentarité avec l'USI de Démouville.

Un travail a été entamé avec plusieurs établissements médico-sociaux et notamment l'USI de Démouville par des rencontres (échanges de pratiques, connaissance des deux services, leurs objectifs, les procédures d'accueil, présentation de situations en amont d'une éventuelle orientation...). Ces rencontres permettent le renforcement de l'articulation entre les deux USI, initié et prolongé dans le cadre du travail en commun des deux structures autour de l'évaluation de la fiche d'action CPOMM les concernant.

Enfin, en lien avec l'évaluation menée par l'équipe, il est prévu une ouverture de l'USI plus tôt en août.

Les objectifs sont de permettre de préparer la rentrée avec les établissements scolaires, en lien avec les parents et les enfants (renouer le lien avec le collectif, travailler l'autonomie dans les transports, soutien administratif,

présentation des ateliers de médiations, contacts avec les partenaires et clubs sportifs...).

### Pour le module 2 (12-16 ans)

Le module 2 a connu cette année une vague d'accueil de jeunes âgés de 12 ans qui nous a amenés à repenser la proposition éducative au regard des besoins spécifiques liés à leur tranche d'âge mais aussi à l'intensité de leurs troubles psychologiques.

Ainsi, l'équipe a élaboré un ensemble de médiations structurées et complémentaires en équilibrant au mieux les médiations à visée préprofessionnelle tout en augmentant les médiations ressources ayant pour but de permettre de baisser le niveau de tension psychique liée aux apprentissages.

L'équipe d'hébergement a de son côté consolidé sa capacité à faire de la transversalité d'âge un atout éducatif.

D'autre part, dans une volonté de mise en œuvre des principes inclusifs et de désinstitutionnalisation, les professionnels agissent de plus en plus leurs médiations à l'extérieur en milieu ordinaire (70% d'entre elles). La construction ou la consolidation de partenariats a permis cette progression conjointement à des recherches de financements extérieurs tels que des fondations de soutien à la médiation animale.

Enfin, nous remarquons une montée en puissance de technicité des professionnels sur leurs espaces d'intervention améliorant ainsi la richesse pluridisciplinaire.

Par ailleurs, pour certains jeunes qui ont dépassé l'âge des 16 ans, nous avons pensé des modalités de scolarisation spécifiques articulées autour de la mise en stage, de l'apprentissage du code de la route, du permis A.M. (en transversalité éducative et pédagogique) ou encore de la découverte de métiers dans l'attente d'une admission vers un autre établissement.

Les immersions préparatoires à une réorientation ont augmenté significativement cette année où tous les jeunes sortis ont pu bénéficier de temps d'expérimentation au sein de l'établissement destiné à les accueillir.

60% des jeunes bénéficient d'un enseignement en classe externalisée en fonction de leur PPA. La moyenne du taux de scolarisation sur le module 2 est de 0,46 pour un taux de collectif de 0,75 qui montre une baisse des effectifs dans les groupes classe depuis quelques années.

L'implication des familles dans l'accompagnement a été un axe stratégique fort du module visant à développer une alliance éducative en co-éducation avec eux. Certains parents ont ainsi pu être invités à participer aux réunions de synthèse de leur enfant au même titre que les partenaires partie prenante de la situation.

Enfin, cette année a permis de consolider les accompagnements de jeunes en rupture de parcours engagés l'an passé et d'acquérir une réelle technicité en matière de construction de relation éducative, de collaboration partenariale et avec les familles allant vers des actions menées conjointement et dans le « faire ensemble ».

Le module 2 travaille à présent sur les opportunités qu'apportera le redéploiement sur l'agglomération Caennaise en terme d'amélioration de la qualité des services rendus.

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Après un an d'élaboration du guide associatif, la mise en œuvre de la démarche d'amélioration de la qualité s'est mise en place cette année. Après une sensibilisation aux grands axes de la démarche, nous avons constitué un comité de pilotage représentatif des différentes fonctions et espaces de l'établissement. Ce groupe s'est formé pendant 3 mois, tout en commençant à élaborer l'organisation des actions du PACQ (plan d'amélioration continue de la qualité) et de la démarche d'évaluation interne.

Les professionnels intègrent progressivement cette méthodologie de valorisation et d'élaboration d'adaptations nécessaires à l'amélioration du service rendu. Cette acculturation s'est travaillée lors de l'évaluation des fiches CPOMM pour l'USI et le dispositif de Bayeux. Les pistes d'amélioration, issues de ce travail, sont intégrées dans les plans d'action des Chefs de Service.

Parallèlement, le projet d'établissement devant être réécrit pour septembre 2018, nous avons mené un diagnostic préparatoire en associant toutes les parties prenantes internes (professionnels) et externes (parents et partenaires).

Nous avons pu notamment, dans l'optique du redéploiement sur Caen, mener un diagnostic commun avec l'ICB afin d'étudier les complémentarités des deux établissements.

L'équipe de direction s'attache à développer des indicateurs de fonctionnement permettant de valoriser et de piloter quantitativement et qualitativement le fonctionnement. Les taux d'accueil et de collectif, par exemple, permettent, après analyse, de mettre en évidence la dimension inclusive de l'action menée et l'évolution de la capacité des jeunes à vivre en groupe de pairs. Il faut noter que la réalisation de la mission de compensation de l'ITEP, notamment dans sa dimension inclusive, est peut-être entravée par l'identification, par les partenaires, et les parents, comme une solution d'accueil substitutive au milieu ordinaire. Dans cette dimension d'accueil, la gestion des collectifs, composés de jeunes ayant des problématiques parfois intenses et non compatibles, génère des interactions ne permettant pas l'apaisement et l'évolution de certaines situations et une fatigue importante des professionnels.

Il faut noter que ces démarches essentielles sont coûteuses en ressources humaines (approximativement 3000 heures professionnelles mobilisées par an selon notre estimation).

Nous continuons notre dynamique d'adaptation constante de l'offre à la demande en organisant l'offre au regard de notre liste d'attente. Faute de candidature, un hébergement est resté fermé. Les professionnels ont été réaffectés sur le collectif de jour afin de, soit renforcer les équipes face à l'augmentation d'effectif correspondant soit, dans une nouvelle modalité d'accompagnement, permettant de maintenir le suivi lorsque les jeunes sont en rupture avec l'accueil en interne.

La structuration des rôles et fonctions dans l'établissement se poursuit autour de l'élaboration des fiches de fonction. Cette définition est l'occasion pour les professionnels concernés, de faire l'état des lieux des tâches accomplies, d'affirmer leur technicité et de réfléchir sur l'amélioration des procédures et de la coordination entre les fonctions. Dans un contexte d'adaptation constante aux besoins de l'utilisateur, de redéfinition de l'offre et de redéploiement, ce travail est essentiel à l'accompagnement au changement.

Cette année, nous avons conduit l'élaboration des fiches de fonction « secrétaire d'accueil éducatif » et « éducateur en hébergement ». Nous avons eu l'ambition d'élaborer les fiches « éducateurs en milieu scolaire » et « professeur des écoles » mais si l'accord de l'inspection était acquis, la mise à disposition des temps nécessaires n'a pas pu être possible. Les fiches de fonction « directeur adjoint », « chef de service socio éducatif » et « médecin pédopsychiatre » sont aussi au travail.

Un après-midi par mois est consacré à des temps de travail autour de thèmes particuliers. Ces temps d'élaboration institutionnels s'organisent autour de trois thèmes : le fonctionnement des services, la DACQ et la formation. Au cœur de l'accompagnement des équipes dans l'adaptation aux évolutions actuelles, ces rendez-vous réguliers favorisent la communication régulière et la participation active de chaque professionnel à l'élaboration des évolutions attendues.

Après 5 années de mouvements importants liés à la transformation de l'offre dans une logique de désinstitutionnalisation pour glisser vers des fonctionnements en dispositif, 2018 sera donc l'année de la délocalisation complète de l'ITEP Champ Goubert avec la vente du site d'Evrecy et tout cela dans un contexte de réécriture du projet d'établissement.

Dans ce contexte global d'une transformation complète de l'ITEP Champ Goubert vers une organisation en dispositif, outre la nécessité de recherche de locaux adaptés, il s'agira très concrètement de s'inscrire dans la construction de nouveaux partenariats avec :

- La collectivité locale de notre nouveau lieu d'implantation
- l'Education Nationale permettant le développement sur d'autres sites de classes externalisées
- Avec les autres ESMS (notamment l'IMPro de Démouville, et l'ICB)
- L'ensemble des dispositifs de droit commun
- Le secteur pédo-psychiatrique.

L'adaptation des ITEP à la spécificité des troubles des enfants est un enjeu permanent. Cette adaptation doit

se faire en lien avec l'évolution des demandes des usagers mais aussi des nouvelles logiques d'appréhension du handicap dans une visée inclusive.

Dans ce contexte de mise en tension permanente pour les professionnels confrontés à de nouvelles modalités de travail, l'organisation doit se doter d'une véritable démarche de prévention des risques psycho-sociaux à partir de :

- La formation permanente des professionnels à la compréhension des troubles spécifiques des enfants que nous accueillons pour une posture professionnelle plus adaptée :
  - Formation réalisée sur 2016 et 2017 autour de ce qui fait autorité et la cohérence de nos interventions en lien avec le règlement de fonctionnement. Formation collective en direction de l'ensemble du personnel (réécriture sur un mode participatif du règlement de fonctionnement avec l'organisme de formation Pluriel) : 60 personnes concernées.
  - Formation en 2018 avec la Maison Des Adolescents : « Quel accompagnement pour les jeunes en ITEP ? » Cette formation vise à doter l'ensemble des professionnels d'un cadre théorique partagé, de références communes liées à la pathologie psychique. De fait, dans une perspective de réponse plus adaptée, mais aussi de prévention face à la violence des jeunes, il importe de pouvoir adapter la pédagogie, adapter les manières de faire, voire même adapter sa manière d'être dans l'accueil de ce type d'enfant. Cette formation action vise à ce que chaque action menée en direction de l'enfant soit réfléchie, construite et adaptée à partir d'une approche théorique reposant sur des éléments de compréhension des troubles psychiques du sujet : comment poser le cadre contenant permettant d'agir la dimension soignante de l'accompagnement ?
- La mise en perspective de ces références théoriques partagées avec la dimension organisationnelle de l'établissement pour la déclinaison d'un cadre suffisamment contenant et bien traitant pour les enfants et les professionnels.

# CENTRE D'ACCUEIL FAMILIAL SPÉCIALISÉ (CAFS)



1 rue Sophia Antipolis  
14200 HÉROUVILLE SAINT CLAIR

Tél. 02 31 80 97 97

**Directeur** : Didier MARGUERITE

**E-mail** : directeur.champ-goubert@acsea.asso.fr

**Directeur adjoint** : David LEMIÈRE

**E-mail** : directeur-adjoint.itepcg@acsea.asso.fr

N° CNIL : 2081937

Année de création : 2017

## AUTORISATION / HABILITATION

Décision de l'ARS en date du 24 février 2017 portant autorisation à compter du 4 janvier 2017

- pour une capacité de 35 places.
- pour des fonctions de « service ressource » auprès des professionnels accueillants spécialisés et des assistants familiaux agréés.

## POPULATION

Jeunes garçons et filles âgés de 4 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle ou des troubles du caractère.

## FINANCEMENT

Organismes de Sécurité Sociale

## OBJECTIF / MISSION

Articles D312-41 à D 312-54 du CASF (code action sociale et des familles) : « Le CAFS a pour but de mettre à disposition des enfants ou adolescents un environnement psychologique, éducatif et affectif complémentaire de celui qu'ils peuvent trouver dans leur propre entourage. »

Sollicitée par un établissement médico-social pilote et garant du projet global de compensation de l'enfant ou jeune accompagné, la mission du CAFS-ACSEA est envisagée comme un hébergement familial spécialisé complémentaire, visant à offrir un environnement propice au développement de l'enfant et prenant en compte les spécificités liées à la situation de handicap reconnue par la MDPH.

Ainsi et en fonction des besoins exprimés ou repérés par le jeune, sa famille et/ou l'établissement médico-social de rattachement, le CAFS-ACSEA contribue :

- À l'apaisement des tensions
- Au développement de l'autonomie dans la vie quotidienne
- A l'expérimentation de nouveaux modes de relation

## ACTIONS

- Co-définir avec les parents, le jeune et l'établissement médico-social de rattachement, un lieu, un rythme d'accueil et des caractéristiques d'environnement familial spécialisé, les plus à même de répondre aux besoins et de contribuer dans sa dimension d'hébergement spécialisé, au projet global du jeune et de sa famille.
- S'associer à la réflexion et à l'évolution du projet personnalisé global défini et piloté par l'établissement médico-social de rattachement et en lien avec le projet parental.
- Concevoir et mettre en oeuvre un Projet Educatif d'Accueil Familial spécialisé, déclinaison opérationnelle dans sa dimension d'hébergement, du projet personnalisé global. Il y explicite notamment les modalités d'accueil, les attitudes, stratégies, techniques et médiations éducatives, susceptibles de favoriser le mieux être et le processus d'autonomie du jeune. Il est ensuite évalué et ajusté en fonction du chemin parcouru par le jeune.
- Du maintien d'un travail de médiation sociale et éducative dans la relation famille/institution.
- D'un environnement naturel favorable aux actions socio-éducatives.
- De structures contenantantes à la fois ouvertes sur l'extérieur et fonctionnant en réseaux avec les divers partenaires concernés.

En référence aux objectifs, elles se déclinent de la façon suivante :

- Contribuer à l'évolution de l'élaboration de la personnalité
- Développer les capacités d'expression et de communication
- Accroître les capacités cognitives
- Conduire à un changement des relations enfant-famille-environnement
- Favoriser l'autonomie et la socialisation.

## MOYENS MIS EN OEUVRE

- Travail et réflexion pluridisciplinaire relatif aux modalités d'hébergement familial spécialisé.
- Accompagnement des assistants familiaux dans l'intégration et l'appropriation des missions afférentes à celles d'accueillants familiaux, ces derniers se saisissant plus spécifiquement d'une situation de handicap à travailler, pour à terme, permettre aux jeunes accueillis, une vie la plus ordinaire possible.
- Processus continu de spécialisation des éducateurs référents d'accueil et des accueillants familiaux.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Département du Calvados.

## ACTIVITÉ 2017

### INTRODUCTION QUANT AUX ÉLÉMENTS MAJEURS DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

Le CAFS-ACSEA a démarré l'année avec 23 situations d'accompagnement. Notre priorité était donc triple :

- Montée en charge de notre activité.
- Continuer notre travail de clarification et de recentrage de notre périmètre d'intervention conformément au projet de service.
- Diversifier nos accompagnements en s'ouvrant à des établissements gérés par d'autres associations.

Nous avons privilégié ces priorités tout au long de l'année, impulsant un rythme de travail conséquent au fur et à mesure des mois. Nous avons effectivement multiplié les processus d'accueil, compensant ainsi et aussi, les 6 sorties en cours d'année.

### NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES

AU 1ER JANVIER 2017	SORTIES EN 2017	ENTRÉES EN 2017	AU 31 DÉCEMBRE 2017
23	6	10	27

Le CAFS-ACSEA a démarré le début d'année avec 23 situations issues de l'ACSEA dont les deux ITEP (Champ-Goubert et Camille Blaisot) ainsi que l'IME l'Espoir constituaient le socle historique et la majorité de nos accompagnements.

En cours d'année, 6 jeunes sont sortis. Deux garçons, en opposition massive quant à la poursuite de la mesure judiciaire de placement, ont quitté le CAFS-ACSEA, ce dernier la mettant en oeuvre depuis de longues années. Trois jeunes sont sortis à leur demande et parce qu'ils voulaient rentrer chez eux. La dernière sortie a traduit l'impossibilité pour la jeune concernée d'investir un accueil familial autre que le sien. La Protection de l'Enfance a donc privilégié un hébergement plus neutre et à temps plein, sur un internat pour adolescentes de la MDEF.

En 2017, 10 jeunes sont entrés et provenant pour 7 d'entre eux, d'établissements médico-sociaux extérieurs à l'association.

Au 31 décembre 2017, le CAFS-ACSEA accompagnait donc 27 jeunes. Néanmoins le mouvement des entrées et sorties en cours d'année ainsi que les évolutions de projet personnalisé ont modifié et étoffé au fur et à mesure, les établissements médico-sociaux avec lesquels le CAFS-ACSEA travaille désormais.

### DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

ACSEA	APAEI DE CAEN	AUTRES ESMS	GLOBAL CAFS
4,8 ans	0,3 ans	2,8 ans	2,6 ans

Le CAFS-ACSEA se situe dans une moyenne d'accueil au 31 décembre 2017, de 2,6 ans, soit une réduction de moitié par rapport à 2016 qui était, pour mémoire, de 5,3 ans. Cet écart significatif traduit le renouvellement conséquent des jeunes accueillis dans le cadre du Service au cours de 2017.

### ORIGINE DES DEMANDES DE PRISE EN CHARGE

Si en 2016 l'exclusivité des demandes provenait de l'interne, 2017 a inauguré la sollicitation du service par des établissements extérieurs à notre sphère associative. C'est ainsi que nous avons pu travailler avec le pôle enfance de l'APAEI de Caen, le SESSAD de la Vallée de l'Odon, le CMPP d'Hérouville (en lien avec une MECS), le SESSD de l'APF ou l'IME du prieuré. Le tableau ci-dessous donne d'ailleurs une vision plus précise des 29 demandes qui nous ont été faites au cours de l'année :

ORIGINE DE LA DEMANDE	ACCUEIL EFFECTIF	DEMANDE EN COURS D'ÉTUDE	SANS SUITE
ACSEA	3	5	3
HORS ACSEA			
APAEI DE CAEN	4	1	3
IME AUTRES	1	1	1
SESSD OU SESSAD	1	1	
CMPP	1 (avec MECS)	1 (attente d'ESMS)	1

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES`

CAEN	8
Agglomération de Caen dans un rayon de 15 km - Colombelles, Hérouville, Saint Germain la blanche herbe, Cambes en plaine, Louvigny, Reviers, Luc sur mer	8
BESSIN - Bayeux , Noron la Poterie	3
BOCAGE - Sourdeval, Pont d'ouilly, Condé sur Noireau	3
PRE BOCAGE - Vieux	1
PAYS D'AUGE NORD - Touques	2
PAYS D'AUGE SUD - Coquainvilliers	1
Manche Sud	1

Deux tiers (59%) des jeunes accompagnés par le CAFS-ACSEA sont originaires de Caen ou de son agglomération dans un rayon de 15 km.

Un tiers des jeunes sont originaires de trois territoires distincts, celui du Bessin (11%), celui du Bocage (11%) et celui du Pays d'Auge nord et sud cumulés (11%).

Le jeune dont les parents sont domiciliés dans la Manche, s'il était issu historiquement du CAFS-ICB, bénéficie toujours d'un établissement de rattachement à Saint Rémy sur Orne. Ce dernier est donc dans une certaine proximité géographique de la domiciliation des parents.

Le jeune dont les parents sont domiciliés dans le pré-Bocage, bénéficie d'une scolarité adaptée en lycée professionnel sur Caen et étayée par le SESSAD de la Vallée de l'Odon.

## RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE

	6 - 10 ANS	11 - 14 ANS	15 - 17 ANS	18 ANS ET +
GARÇONS	4	6	10	3
FILLES		1	3	
TOTAL	4	7	13	3

Les 4 jeunes filles accueillies au CAFS-ACSEA représentent toujours 15% de l'effectif global et la moyenne d'âge est maintenant de 15,7 ans.

La représentation des garçons s'inscrit également dans la continuité, soit 85% des situations suivies. Le plus jeune a 8 ans, le plus vieux a 18 ans. La moyenne d'âge de l'ensemble des garçons est de 14,2 ans et traduit un net rajeunissement des jeunes accueillis.

L'âge moyen d'entrée en CAFS en 2017 confirme ce rajeunissement puisque la moyenne se situe à 12,8 ans alors qu'il était de 14 ans, l'an dernier.

L'âge moyen de sortie du CAFS en 2017 est de 15,8 ans, ce qui explicite là aussi une certaine fluidité des parcours, qui n'attendent plus la majorité légale ou les 20 ans pour évoluer vers d'autres modalités d'accompagnement.

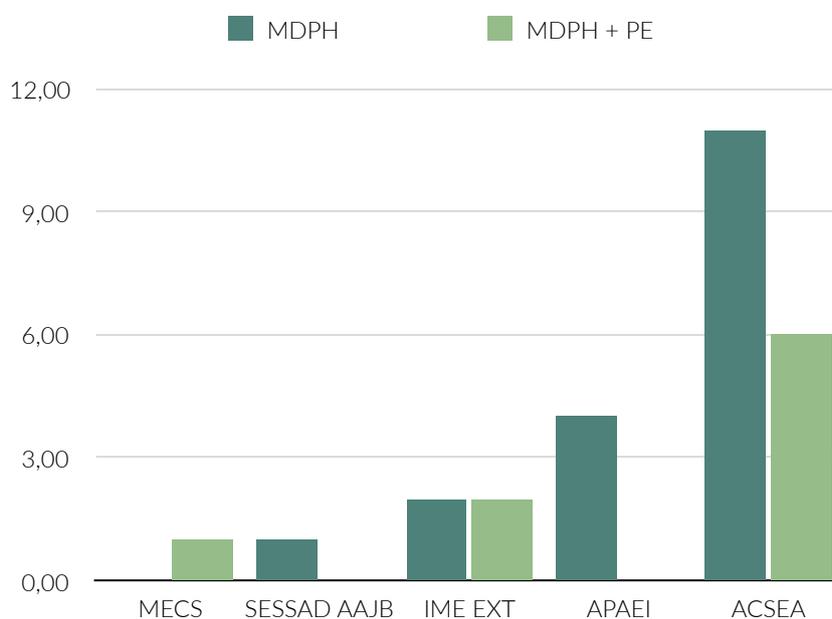
## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Pour ce qui est des problématiques des jeunes, elles se départagent, conformément à notre habilitation, entre troubles du comportement relevant de la circulaire sur les ITEP (capacités cognitives préservées mais entravées par un processus handicapant) et déficience intellectuelle (légère à moyenne). Néanmoins, du fait de l'ouverture de notre service à des établissements ou services extérieurs à l'association, la répartition globale entre Déficience intellectuelle et Troubles du comportement et de la conduite s'en est trouvée modifiée par rapport à 2016. Elle se traduit désormais par 45% de l'effectif relevant de la déficience et 55% des jeunes suivis, relevant des troubles du comportement.

Cette même ouverture nous a aussi conduit à travailler avec des enfants ou adolescents dont la déficience se couple parfois avec des troubles du spectre autistique ou des trisomies partielles ou des maladies rares. Nous sommes maintenant confrontés à des problématiques et modes d'expression (langage des signes) que nous ne connaissions pas ou peu et où notre ambition est que ces jeunes viennent en CAFS avec le même plaisir qu'ils ont à se lever le matin pour aller à l'IME. Elle nous a en outre permis de faire la connaissance de parents dont la demande originelle était celle d'un répit puisque parents ordinaires confrontés à des situations extraordinaires. Tout le travail mené conjointement avec les partenaires et notamment ceux de l'APAEI de Caen, a été d'entendre et de répondre à leur besoin légitime de souffler, tout en construisant des projets d'accueil avec eux et pour leurs enfants qui permettent à ces derniers de vivre des expériences éducatives positives, adaptées et complémentaires avec les propositions menées par les établissements de rattachement et le quotidien des environnements parentaux. C'est d'ailleurs ces dynamiques de projets d'accueil qui aident certains parents à dépasser une certaine forme de culpabilité quant à solliciter le CAFS et finalement vivre ce dernier comme l'opportunité pour leurs enfants d'expérimenter de nouveaux modes relationnels.

### DES JEUNES ACCUEILLIS EN CAFS ET PARFOIS «DOUBLEMENT VULNÉRABLES»

Le tableau suivant met en évidence un net recul des jeunes accueillis avec cette double appartenance à une situation de handicap et de protection de l'enfance. Ils ne sont plus que 33% de l'effectif global alors qu'ils représentaient 60% des situations accompagnées l'an dernier.



Ces données explicitent le travail effectué en 2017 autour de la promotion du projet de service et celui de la clarification des missions et périmètres d'intervention des uns et des autres. Être accueilli dans un environnement familial autre que le sien n'est en effet pas anodin, quelle que soit la porte d'entrée. Il demande un travail d'élaboration et d'appropriation qui ne s'arrête pas à la présentation du projet ou lors du processus progressif d'accueil. L'enfant ou le jeune concerné doit, a minima, accepter « de s'y essayer ». Il ne peut cependant bien le vivre et s'y épanouir que porté et rassuré par ses parents, dans la place qu'il garde, voire qu'il renforce auprès d'eux, grâce à l'intervention complémentaire du CAFS-ACSEA.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Le CAFS-ACSEA s'est attaché tout au long de l'année à penser des projets d'accueil pour chaque jeune entrant sur le CAFS. Ces projets sont d'abord définis lors des premiers contacts avec les établissements médico-sociaux de rattachement ainsi que les parents. Ils sont construits autour d'un diagnostic partagé des besoins, habitudes, attentes et compétences des jeunes à accueillir. En fonction de ce diagnostic, il s'agit ensuite de définir un lieu d'accueil accessible au jeune et dont les critères récurrents sont les suivants :

- Proximité géographique de l'établissement et/ou du domicile des parents, permettant notamment un rythme d'accueil au plus près des attentes des uns et des autres.
- Caractéristiques de l'environnement familial d'accueil donnant des bases de travail précises et adaptées au plus près des besoins identifiés (Nombre de jeunes parallèlement accueillis, problématiques des autres jeunes et compatibilité avec celui à accueillir, mixité des sexes, verticalité ou horizontalité du collectif d'enfants au domicile, environnement rural ou urbain, conjoint éventuel de l'accueillant familial ...)
- Profil de l'accueillant familial (son expérience professionnelle dans la fonction, son âge, son sexe, son appétence et/ou son savoir faire et être par rapport au jeune à accueillir ...).

Le lieu d'accueil défini et trouvé, le service s'attache à systématiquement penser une intégration progressive et adaptée à chaque jeune afin qu'il prenne ses marques en douceur et à son rythme. Nous observons d'ailleurs que cette progressivité est tout aussi nécessaire aux parents puisque cette forme d'accueil valorise leurs enfants dans l'expérimentation de cette modalité d'hébergement complémentaire.

Pour ce qui est du rythme d'accueil, le « sur mesure » défini conjointement avec l'établissement médico-social et les parents, est devenu la règle. Le rythme cherche à privilégier une complémentarité étroite avec le fonctionnement de l'établissement de rattachement. Il est aussi attentif à définir un nombre de nuitées ou de temps ponctuels en journée (notamment le mercredi après midi) accessibles à la capacité du jeune de se projeter et de vivre dans un autre environnement. Ce rythme est aussi déterminé par le temps nécessaire à l'accueil familial pour poser et développer les axes de travail du projet d'hébergement. Il est enfin ajustable, à partir des observations croisées entre le CAFS, l'établissement médico-social de rattachement, les parents et bien sûr le jeune dans ce qu'il dit ou montre de son vécu chez l'accueillant familial.

Si les différents temps de processus d'accueil s'appuient désormais sur des supports précis (grille de construction de diagnostic partagé, recueil des habitudes de vie de l'enfant, contrat de séjour reprenant les modalités concrètes d'accueil, convention de coordination entre le CAFS et l'établissement de rattachement), il restait à concevoir un outil qui puisse donner à l'accueil familial spécialisé, une direction concrète et précise à poursuivre ainsi que les chemins adaptés pour s'y rendre. L'accueil familial spécialisé vise en effet, à ce que la situation de handicap ou de processus handicapant, ne soit plus, ou en tout cas moins, un handicap pour l'enfant ou l'adolescent dans son quotidien. Le Projet Educatif d'Accueil Familial a donc pour ambition d'être sur le plan de l'hébergement, une déclinaison opérationnelle du projet global défini par l'ESMS de rattachement. Le PEAFF, associant des accueillants familiaux a été conçu et finalisé en équipe pluridisciplinaire, au cours du dernier trimestre 2017. A partir du quotidien d'accueil et des différents moments qui le ponctue, il s'agit à chaque fois de s'interroger ce que nous devons travailler avec le jeune (les objectifs éducatifs), les moyens pour y parvenir (le quotidien mais aussi les actes éducatifs de faire pour, de faire avec et de laisser faire). C'est un temps fort d'échanges et de co-élaboration entre l'accueillant familial, l'éducateur référent d'accueil et le jeune accueilli (dont le niveau d'implication est fonction de ses capacités). Le Projet est ensuite partagé et finalisé avec les parents au cours d'une restitution au CAFS et si possible avec un représentant de l'ESMS de rattachement. Les impacts qualitatifs de cet outil seront mesurables à partir de l'année 2018, avec sa généralisation à l'ensemble des accueils.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

### STRUCTURATION ET DÉVELOPPEMENT DU CAFS-ACSEA

#### Sa structuration

Dans la continuité de 2016, le service a poursuivi son travail de consolidation, celui de faire équipe mais aussi de produire des processus et procédures, repères pour tous. La volonté de monter en charge a parfois bousculé ces productions et surtout le temps nécessaire à ce que chacun se les approprie. Cela a abouti à un ressenti ponctuel d'éparpillement, notamment lors du dernier trimestre 2017 où plusieurs processus d'accueil se sont réalisés en même temps que les chantiers de spécialisation du service ou la mise en place des fondations de la DACQ.

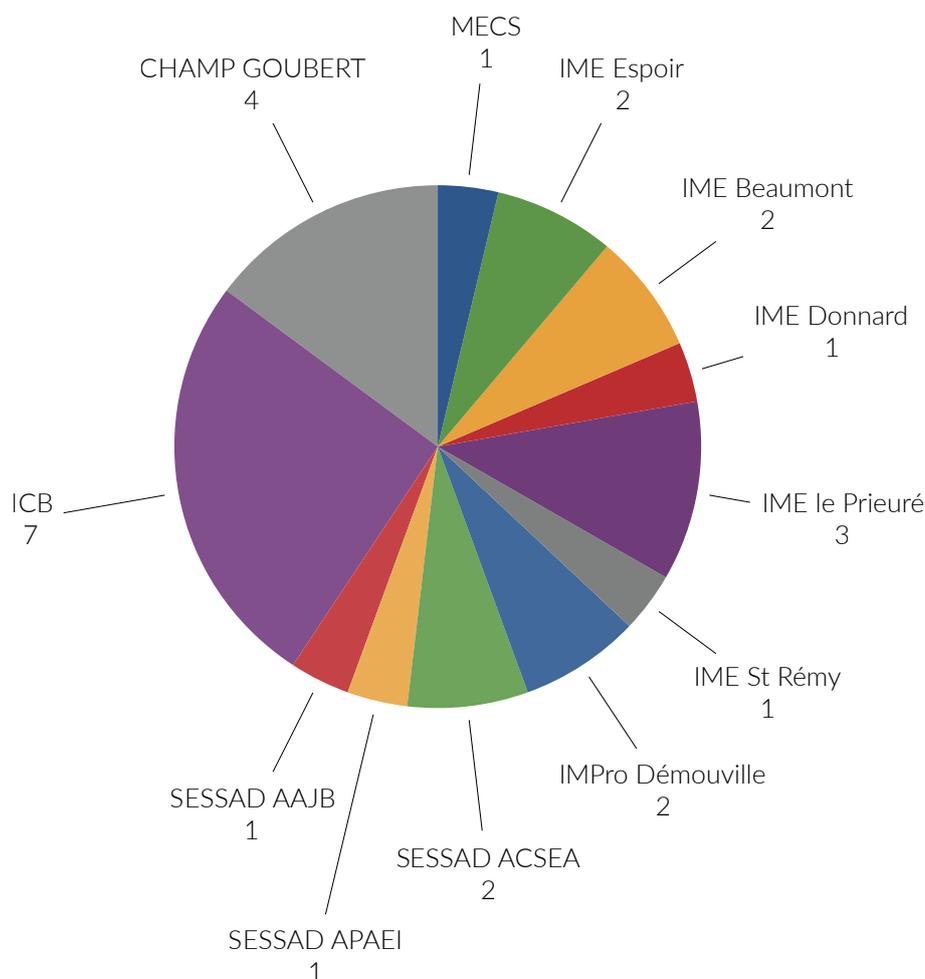
#### Son développement

S'appuyant en tout début d'année 2017 sur son habilitation autonome de fonctionnement, le CAFS-ACSEA a récolté le travail mené avec l'APAEI de Caen au cours de 2016. Pour mémoire, dans le précédent rapport d'activité, nous écrivions que : Leur intérêt pour notre service s'est forgé sur les axes de travail suivants :

- Un accueil familial s'intégrant à un projet de compensation piloté par l'IME mais où le CAFS participe à son élaboration et son évaluation sur l'axe précis et ciblé de l'hébergement.
- Un positionnement clair du CAFS-ACSEA quant à la place des parents et un fonctionnement adossé à celui de l'établissement de rattachement.
- Une définition précise de l'assistant familial, de l'environnement familial d'accueil, qui tranche avec «famille d'accueil» et les représentations de substitution ou de réparation quant à des parents défaillants, qui y sont rattachées.
- Une possibilité d'accueils séquentiels.
- Un projet CAFS-ACSEA qui peut être une alternative à des situations parentales fragilisées où si rien n'est proposé, le contexte peut dériver sur l'introduction d'une mesure de placement au titre de la protection de l'enfance.
- Leur intérêt à travailler avec nous s'est ainsi concrétisé en 2017 par 8 demandes dont 4 ont abouti à des accueils effectifs en cours d'année et un programmé pour début 2018.

L'APAEI de Caen nous a donc clairement identifié comme un partenaire de travail complémentaire au leur. Cela constitue un indicateur non négligeable de la pertinence du service et de son projet dans le paysage calvadosien. Cette association n'est d'ailleurs pas la seule à nous avoir sollicités. Le SESSD de l'APF, le SESSAD de la Vallée de l'Odon ou des CMPP (Hérouville saint Clair et Saint Contest) nous ont aussi fait appel, soit pour un accueil, soit pour un avis technique. Certaines demandes ont d'ailleurs abouti à des accueils effectifs, d'autres sont en cours de construction pour 2018.

Ces collaborations associatives ont abouti en 2017 à étoffer le panel d'établissements médico-sociaux de rattachement, avec lesquels le CAFS-ACSEA travaille en complémentarité. Ce qu'explique le graphique suivant :



## POURSUITE DE LA CONSTRUCTION ET FORMALISATION DU PROJET DE SERVICE

Enclenchée en 2015 par un groupe projet transversal aux trois CAFS des établissements visés par ce regroupement, la réflexion s'est poursuivie tout au long de l'année 2016 et 2017 et en parallèle de la structuration progressive du service. Le projet du Service maintient son cap, celui d'être un outil au service des projets parentaux et des jeunes concernés ainsi qu'une déclinaison opérationnelle et ciblée du projet personnalisé d'accompagnement défini par l'ESMS. Cette complémentarité peut également se jouer avec les services relevant de la Protection de l'Enfance. Le CAFS peut être un outil supplémentaire pour accompagner conjointement mais autrement, un placement familial épuisé ou épuisant du fait d'un parcours parfois ancien de protection et associant une situation de handicap avec lesquels, l'enfant confié comme son lieu de placement, sont contraints de composer. Cette intervention complémentaire demande cependant à être co-réfléchie et co-structurée avec les services de la Protection de l'Enfance et de la Famille afin que les activités ressources que le service pourrait ensuite proposer, viennent uniquement répondre à des besoins d'étayage technique quant aux situations de handicap.

## PROCESSUS DE SPÉCIALISATION DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX ET DES ÉDUCATEURS RÉFÉRENTS D'ACCUEIL

- Les outils du service (réunions pluridisciplinaires du vendredi matin, le projet éducatif d'accueil familial, les temps institutionnels, les entretiens professionnels) concourent au quotidien, au processus de spécialisation des uns et des autres.
- Mise en œuvre à partir de décembre 2017 de groupes mensuels d'échanges et de réflexion sur les propositions et réponses éducatives à construire ou imaginer au quotidien. Ils se réunissent sur des thématiques précises et favorisent l'expression et la mutualisation des expériences de chacun. Co-animés par deux éducateurs référents d'accueil, ces derniers s'attachent à conceptualiser au fur et à mesure, la matière apportée par les accueillants participants.

- Il est aussi à l'étude d'intégrer un compte-rendu de ces groupes (co-rédigé par un accueillant et un éducateur) dans une lettre d'infos CAFS-ACSEA dont les autres contenus restent encore pour une large part à déterminer, ainsi que son rythme de diffusion.
- Mise en service d'une ludothèque regroupant des jeux, des objets et des activités adaptées ou adaptables aux différentes situations de handicap à travailler. Si cette ludothèque sert au quotidien, elle n'exclut pas à terme de lancer un module de jeux afin que les professionnels expérimentent le plaisir et la faisabilité d'y jouer et/ou de les inscrire dans le quotidien partagé avec les enfants qu'ils accueillent. Ce module évoqué dès l'an dernier, n'a pu être creusé de par le rythme du service (processus et suivi d'accueils, processus de spécialisation, temps de travail parfois partiels ne facilitant pas de se retrouver et d'y réfléchir plus posément).
- Diffusion auprès de l'ensemble des accueillants familiaux des formations proposées sur un plan associatif.

## «ACCUEILLANT FAMILIAL» : DU CONCEPT À UNE CONCRÉTISATION PROGRESSIVE

Nous écrivions l'an dernier que le Service se composait essentiellement des assistants familiaux venant et travaillant parallèlement au SPFS. Au fur et à mesure des mouvements d'entrée et de sortie des jeunes en cours d'année, des collègues nous ont rejoints via une procédure de recrutement. Quelques uns nous ont quitté pour recentrer leur travail uniquement auprès de services de placement familial. Les autres sont restés et certains d'entre eux ont progressivement réservé leur capacité d'accueil au CAFS-ACSEA. Le résultat a abouti qu'au 31 décembre 2017, nous n'avons plus qu'une assistante familiale qui accueille un jeune du CAFS-ACSEA, tout en dépendant encore administrativement du SPFS.

La capacité qui nous est donnée de pouvoir piloter et surtout recruter les assistants familiaux en direct, a favorisé ce travail de recentrage vers un accueil familial venant participer à la compensation ou l'inversion d'une situation de handicap. Les collègues ont aussi accepté d'ouvrir leur accueil comme leurs pratiques, à des problématiques complexes et parfois difficiles à gérer sur un plan émotionnel (comme un enfant dont la maladie de Hunter hypothèque une espérance de vie au-delà de 20 ans). La dénomination d'accueillant familial devient même aidante puisqu'elle délimite et densifie la relation éducative à des temps d'accueil précis et à des actes éducatifs pensés. Elle permet aussi de se dessaisir de la relation familiale tant réelle que symbolique, puisque cette dernière demeure du seul exercice des parents. Elle n'exclut pas non plus la dimension affective qui intervient inmanquablement et heureusement dans la relation. Cette dimension est néanmoins potentiellement moins périlleuse (tant pour l'enfant que pour l'accueillant) puisque contenue par un cadre d'accueil très ciblé.

## UNE PREMIÈRE EXPÉRIMENTATION D'ACCUEIL DIT DE «RÉPIT».

Nous avons travaillé, en lien avec le SESSAD de l'APAEI, des temps d'accueil sur le week-end afin de permettre à une mère de souffler. Son fils relève en effet de la déficience intellectuelle associée à des troubles du spectre autistique. Nous avons proposé deux week-ends du samedi matin au dimanche soir, l'un en novembre, l'autre en décembre. Nous nous sommes rapidement interrogés sur la compréhension ou le sens que le jeune pouvait mettre dans la perturbation épisodique de ses habitudes de vie. Nous nous sommes aussi questionnés sur le sens et les contenus que nous pouvions construire dans le cadre d'accueils aussi ponctuels. Aussi, pour poser un travail dans une certaine forme de continuité et permettre à cet adolescent de s'approprier progressivement ce nouvel environnement, nous travaillerons en début d'année la proposition d'une nuitée par semaine (pour maintenir le lien et poser progressivement un cadre d'accueil structurant) en plus d'un week-end par mois ajusté, du vendredi soir au dimanche soir.

Cette première expérimentation nous a aussi permis de travailler parallèlement une autre proposition de l'APAEI de Caen concernant une jeune fille dont les parents sont dans la même demande de souffler un week-end par mois. Présentant une anomalie sur le chromosome 8, l'accueil demandera un environnement précis, une attention particulière et des soins spécifiques où le soutien de l'IME Coërentin Donnard, comme celui des parents seront primordiaux dans l'apprentissage de pratiques professionnelles adaptées. L'accueil se concrétisera en début d'année 2018 sur ce même modèle d'une nuit par semaine et d'un week-end par mois du vendredi soir au dimanche soir.

### A propos de l'autisme

Le CAFS-ACSEA a travaillé en 2017 deux projets d'accueil pour des jeunes présentant des Troubles du Spectre Autistique. Ces troubles étaient associés à une déficience intellectuelle. C'est d'ailleurs la notification de cette dernière qui a permis la construction puis la mise en oeuvre d'un accueil CAFS.

Les deux jeunes sont suivis depuis quelques années par un SESSAD (l'un de l'APAEI, l'autre de l'AAJB), étayant notamment la poursuite d'une scolarité adaptée (ULIS) en milieu ordinaire. Ils bénéficient tous deux d'une notification de transports entre le domicile familial et le lieu de scolarité ainsi que de bons de transports pour les soins thérapeutiques liés à leur autisme (psychothérapie notamment).

Ces deux expériences d'accueil, si elles sont encore récentes, soulignent le fait que l'accueil en environnement familial ne peut se réaliser que si certaines compétences sociales sont présentes (entrer en relation avec l'autre et appréhender un environnement matériel autre que ceux habituellement ou rituellement investis). Du côté des accueillants familiaux, l'accueil a été possible car les deux jeunes, outre leur ancrage indéniable dans la réalité, ne présentaient pas non plus de troubles offensifs (hétéro ou auto-agressifs) ou crises clastiques demandant de les contenir physiquement, seul ou avec l'aide de l'environnement immédiat.

La mise en œuvre de cet axe stratégique nécessite un diagnostic du besoin sur le territoire, mais aussi la mise en place d'une dynamique de formation soutenue en direction de l'équipe accompagnante du CAFS et des assistants familiaux.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

### SOUS LE PILOTAGE DU DIRECTEUR ADJOINT DU CAFS DANS LE CADRE DE TEMPS INSTITUTIONNELS MENSUELS

- Ecriture du projet de service : l'écriture participative est très exigeante mais permet une appropriation maximale par l'équipe. Au regard du caractère crucial de la coordination avec les services de protection de l'enfance, nous travaillons à une association dans l'élaboration de ce chapitre pour 2018,
- Affiner et confirmer les orientations du projet et permettre leur appropriation par l'équipe,
- Présentation de la démarche globale de la DACQ et premières bases organisationnelles de cette dernière pour 2018 : la démarche est en cours d'appropriation par l'équipe tant dans son esprit que dans sa méthodologie.

### SOUS LE PILOTAGE DU CHEF DE SERVICE ET LE SOUTIEN DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE :

#### Structuration du service

- Conception d'un contrat de séjour CAFS-ACSEA
- Conception pochette d'éléments administratifs à l'admission des jeunes
- Tableau de suivi des éléments constituant les dossiers des jeunes
- Conception d'une fiche d'admission en direction de la MDPH
- Relecture de conformité et ajustement dans ce cadre des outils de la Loi 2002-2 : Règlement de fonctionnement, Livret d'Accueil, Contrat de séjour.

#### Spécialisation des accueillants familiaux et de l'équipe du CAFS :

- Planification d'une participation régulière des accueillants familiaux à la réunion pluridisciplinaire du vendredi matin au CAFS-ACSEA,
- Finalisation en janvier 2017 du recueil des besoins des accueillants familiaux en matière de professionnalisation et d'inscription de leurs pratiques dans un travail d'équipe,
- Finalisation et mise en œuvre des groupes d'échanges et de réflexion à partir de décembre 2017 co-animés par deux éducateurs référents d'accueil,
- Invitation des assistants familiaux à participer à des temps associatifs ou extérieurs de formation,
- Réflexion puis finalisation en grande équipe du Projet Educatif d'Accueil Familial le 29 septembre 2017 ... Mise en œuvre à partir d'octobre 2017,
- Transmission élargie à chacun des accueillants familiaux du rapport d'activité du CAFS-ACSEA rédigé en 2016.
- Réflexion et harmonisation des pratiques entre le CAFS et le SPFS de l'ACSEA quant aux assistants familiaux,

- Proposition avec le SPFS, d'une actualisation et d'une conceptualisation d'un Guide associatif des Assistants familiaux. Finalisation et diffusion en septembre 2017.

#### **Structuration du partenariat**

- Conception et mise en oeuvre de conventions de coordination entre le CAFS et les établissements médico-sociaux de rattachement.

# INSTITUT CAMILLE BLAISOT

INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE (ITEP)  
DISPOSITIF D'ACCUEIL INTÉGRÉ ET D'ACCOMPAGNEMENT (DAIA)



6 rue des Vaux-de-la-Folie  
B.P. 5012  
14076 CAEN CEDEX

**Tél.** 02 31 53 40 20  
**Fax.** 02 31 43 96 40

**Directeur :** Eric KNAUS  
Directeur par intérim du 9 novembre 2016 au 30 juin 2017  
Directeur depuis le 1er juillet 2017

**E-mail :** directeur.icb@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 1974806  
**Année de création :** 1966

## AUTORISATION / HABILITATION

### POUR L'ITEP

- Autorisation au titre de l'Annexe XXIV accordée en date du 23 avril 2002, modifiant l'agrément du 9 juillet 1993 pour une capacité de 153 places, puis arrêté préfectoral en date du 16 février 2010, portant modification de l'agrément de l'ITEP pour une capacité totale de 129 places.
- Arrêté de l'ARS en date du 1er décembre 2014, portant modification de la capacité d'accueil de l'ITEP, de 129 à 131 places, réparties en :
  - 72 places, garçons et filles de 4 à 20 ans, en semi-internat
  - 35 places, garçons et filles de 4 à 20 ans, en internat
  - 24 places, garçons et filles de 4 à 20 ans, en Centre d'Accueil Familial Spécialisé.
- Arrêté de l'ARS en date du 15 décembre 2015, portant extension de la capacité d'accueil de 131 à 141 places, réparties en :
  - 77 places, garçons et filles de 4 à 20 ans, en semi-internat,
  - 40 places, garçons et filles de 4 à 20 ans, en internat,
  - 24 places, garçons et filles de 4 à 20 ans, en Centre d'Accueil Familial Spécialisé.
- Arrêté de l'ARS en date du 24 février 2017, portant sur le transfert du CAFS vers l'ITEP Champ-Goubert et ramenant l'ICB à la capacité d'accueil de l'ITEP à 117 places, réparties en :
  - 77 places, garçons et filles de 4 à 20 ans, en semi-internat,
  - 40 places, garçons et filles de 4 à 20 ans, en internat,

## POUR LE DAIA

- Convention avec le Conseil Départemental du Calvados pour l'accueil de 16 jeunes dans le cadre de la protection de l'enfance.
- Habilitation du dispositif FREIA, en date du 2 novembre 1998, renouvelée le 7 mars 2013, pour 8 places en internat pour mineurs de 16 à 18 ans :
  - 4 places au titre de l'assistance éducative (rentrant dans le cadre des 16 places conventionnées avec le Conseil Départemental),
  - 4 places au titre de l'ordonnance du 2 février 1945.

Au total, l'INSTITUT CAMILLE BLAISOT a une capacité d'accueil théorique de 137 places (mixte 4-20 ans) réparties de la façon suivante :

- 117 au titre de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique : 40 places d'Internat ; 77 places de Semi-internat.
- 20 places d'hébergement sur le Dispositif d'Accueil Intégré et d'Accompagné (16 Protection de l'enfance-CD14 et 4 PJJ).

## POPULATION

Enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé. L'enfant ou l'adolescent est donc accueilli et/ou accompagné par l'établissement parce qu'il est en difficulté dans les structures habituelles qui doivent assumer normalement le soin, l'éducation et l'enseignement ou qu'il ne peut pas, ou ne peut plus y être momentanément maintenu.

## FINANCEMENT

Organismes de Sécurité Sociale, Conseil Départemental, Ministère de la Justice.

## ACTIONS

Pour mettre en œuvre ses missions, l'Institut dispose d'une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, de psychologues, d'éducateurs et de personnels pédagogiques. Ceux-ci conjuguent ensemble des actions éducatives, thérapeutiques et pédagogiques dans le cadre d'un projet personnalisé destiné à chaque jeune.

- **L'éducatif** : L'accompagnement éducatif, tant à travers l'accueil en hébergement que dans l'accompagnement de jour, consiste à établir avec l'enfant, l'adolescent une relation qui, au-delà de l'activité elle-même, appelle à se situer dans l'ordre du langage. Par la médiation des activités éducatives, d'une dynamique collective d'un groupe ou d'un accompagnement individuel, les éducateurs vont établir, restaurer une relation privilégiée. Ces temps éducatifs offrent un temps, un espace dans lequel le jeune peut mettre en jeu ce qui fait pour lui un obstacle à l'apprentissage et faire l'expérience de ses potentialités, dans un souci de valorisation de son identité.
- **Le thérapeutique** : Les différentes interventions auprès des jeunes en Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique consistent à aider ceux-ci, à modifier la façon dont ils interprètent et expriment leurs difficultés majeures. Ce travail d'élaboration, accompagné notamment par l'équipe médico-psychologique, amènera l'enfant, l'adolescent à rechercher, expérimenter de manière singulière et à accommoder de façon plus socialisante ses capacités à se construire en tant que sujet.
- **Le pédagogique** : Conformément à l'esprit de la loi du 11 février 2005, l'ITEP favorise le maintien ou prépare le

retour des jeunes qu'il reçoit dans les écoles ou les établissements scolaires. A cette fin, sous la responsabilité de son directeur et conformément aux objectifs fixés pour chaque enfant à partir du projet personnalisé de scolarisation (PPS), l'ITEP, et en particulier l'unité d'enseignement et son responsable pédagogique, contribuent à assurer, avec l'ensemble des membres de l'équipe de suivi de la scolarisation, la continuité de son parcours scolaire, en permettant ses apprentissages et la poursuite de son parcours de formation. Ainsi, l'équipe pédagogique de l'ITEP, constituée en unité d'enseignement, met en œuvre les actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs prévus par le PPS de chaque enfant, lesquels peuvent être variés :

- scolarité en milieu ordinaire à temps partiel voire à temps plein,
  - scolarisation dans des classes de l'unité d'enseignement de l'établissement intégrées au sein du milieu ordinaire (école primaire, collège),
  - scolarisation intra ITEP, qui peut constituer une étape transitoire et parfois nécessaire, pour créer les conditions d'un changement dans les dynamiques de résistance et d'opposition mises en place par un jeune, notamment à l'égard de la scolarité.
- **Le pré-apprentissage :** Les Ateliers de Médiation par le Travail permettent aux jeunes, garçons et filles, d'affronter collectivement et progressivement les problèmes du travail dans le cadre d'une réalité aménagée. L'organisation et le fonctionnement de ces ateliers favorisent au maximum la communication et les actions collectives : choix des chantiers, contacts avec les clients, répartition des tâches et gestion des travaux, sont l'occasion d'échanges et permettent de rendre ces derniers progressivement plus responsables et en capacité de s'adapter aux contraintes des professionnels. Ces ateliers proposent des sections ferronnerie, menuiserie et horticulture. Des stages en entreprises sont organisés afin de favoriser les inclusions en milieu ordinaire.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Département du Calvados avec une implantation des équipes sur 2 territoires :

- Caen et son agglomération
- Pays-d'Auge

Région dans le cadre des 4 places relevant de l'ordonnance du 2/2/1945

## LIEUX D'IMPLANTATION

### SITE PRINCIPAL DE L'ICB 6 RUE DES VAUX-DE-LA-FOLIE -14076 CAEN CEDEX 5

- Temps de jour Petits et Moyens
- Hébergements Petits et Moyens

### DES LIEUX DÉCENTRALISÉS

- Ateliers de Médiation par le Travail du Chemin Vert - Route de Villons les Buissons - 14000 CAEN
- Temps de jour Grands - Chemin des Carreaux - 14111 LOUVIGNY
- Foyer Albatros (hébergement grands)- 6 Rue du Calvaire - 14123 CORMELLES LE ROYAL
- Dispositif Pays d'Auge :
  - 20 Rue de la Chaussée Nival - 14130 PONT L'VEQUE
  - Rue Pompidou - 14100 LISIEUX
  - 20 Boulevard Duchesne Fournet - 14100 LISIEUX (Espace Relais)
- Foyer Prévert - 5 Route de Creully - 14610 CAIRON
- Foyer FREIA - 4 Place de l'église - 14790 Verson

## ACTIVITÉ 2017

En préambule de ce rapport d'activité, il convient de souligner que cette année 2017 s'est déroulée dans un contexte institutionnel singulier, voire exceptionnel.

Fin 2016, dans le prolongement d'une forte crise institutionnelle, le directeur de l'établissement a été suspendu puis licencié. Un directeur par intérim a été nommé par le conseil d'administration et la direction générale et a eu pour mission de :

- garantir le retour à un climat social apaisé,
- réinstaller les prérequis (participation des équipes, pluridisciplinarité effective, respect des instances...) permettant l'écriture du projet d'établissement,
- réaliser un diagnostic sur la situation de l'établissement (financier, RH, structurel), et présenter un plan d'action permettant le développement d'un accueil et d'un accompagnement des jeunes et de leur famille conforme aux attendus des différentes missions de l'institut.

La direction par intérim a duré jusqu'au 1er juillet 2017, date à laquelle le directeur par intérim a été nommé directeur de l'établissement.

À l'issue du diagnostic effectué, un plan d'action « septembre 2017 – décembre 2018 » a été présenté au conseil d'administration ainsi qu'à l'ARS, au Conseil Départemental du Calvados et à la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, et a été validé. Il s'organise autour de deux grands axes articulés entre eux :

- L'écriture du projet d'établissement de l'Institut Camille Blaisot inscrite dans les principes fondateurs de la démarche d'amélioration continue de la qualité portée par l'association.
- La réorganisation structurelle de l'établissement.

### L'ÉCRITURE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE L'INSTITUT CAMILLE BLAISOT POUR LA FIN 2018 DEVANT PERMETTRE :

- de clarifier le projet de l'ITEP et d'inscrire la définition de ses orientations stratégiques en cohérence avec les travaux menés autour de l'élaboration du CPOMM ARS-ACSEA 2019-2023 dont une des orientations centrales sera de clarifier l'offre de service TCC ACSEA et son déploiement territorial (en lien avec l'ITEP Champ-Goubert et la section ITEP Pro de l'Institut de Démouville).
- de déterminer le projet du Dispositif d'Accueil Intégré et d'Accompagnement (convention PEF + PJJ) et ses modalités de mise en œuvre.
- de définir les articulations dynamiques et les complémentarités entre les 2 projets au service des besoins et des parcours des jeunes.

### LA RÉORGANISATION STRUCTURELLE DE L'ÉTABLISSEMENT AYANT POUR OBJECTIFS :

- de mettre fin au mélange des populations dans les hébergements en recentrant l'accueil des jeunes ITEP et l'accueil des jeunes PEF/PJJ sur des foyers distincts pour mieux exercer les différentes missions.
- de rendre la structure conforme aux « autorisation ITEP/convention PEF/habilitation PJJ ».
- de clarifier l'organigramme en déterminant les professionnels en fonction des différentes missions (puis le faire évoluer et accompagner le développement des compétences).
- de permettre l'analyse des coûts par activité pour répondre aux exigences et contraintes nouvelles (indicateurs ANAP, Serafin PH...)
- 

Au regard de la situation particulière de l'établissement et de ce plan d'action qui a été engagé, l'année 2017 s'est donc déroulée dans le contexte :

- d'une dynamique institutionnelle qui se « remet en marche » après une période de crise.
- d'une réorganisation structurelle en cours conformément aux orientations validées par le conseil d'administration et les différents financeurs ; réorganisation qui entraîne des mobilités de personnel, des recompositions d'équipes et des changements architecturaux et donc une instabilité générale des dispositifs d'accueil et d'accompagnement.

A cela, nous pouvons aussi ajouter que l'équipe de direction a été réduite une grande partie de l'année (pas de direction-adjointe pendant toute l'année ; 2 Chefs de service en moins pendant plusieurs mois), puis s'est reconstituée à travers les recrutements et de la prise de fonction :

- de 2 chefs de services éducatifs (l'un en mars et l'autre en octobre 2017),
- du chef de service administratif et financier (en septembre 2017),
- de la directrice adjointe (en janvier 2018),

## NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES ET RÉPARTITION PAR FINANCEUR

Nous pouvons constater à travers ce tableau, que les éléments contextuels présentés en amont ont eu un fort impact sur la gestion et l'étude des demandes d'admission, et donc sur l'activité globale de l'établissement qui est fortement déficitaire pour cette année 2017.

FINANCEUR	PRÉVISIONNEL	REALISÉ	ECART	%
CPAM - INTERNAT	8 739	3 769	- 4 970	- 56,87%
CPAM - SEMI INTERNAT	10 780	12 531	1 750	16,23%
<b>SOUS-TOTAL CPAM</b>	<b>19 520</b>	<b>16 300</b>	<b>-3 220</b>	<b>- 16,49%</b>
CONSEIL DÉPART.	3 875	3 653	- 222	- 5,72%
P.J.J	1 387	1 326	- 61	- 4,40 %
<b>TOTAUX</b>	<b>24 782</b>	<b>21 279</b>	<b>- 3 503</b>	<b>- 14,14%</b>

- **CPAM** : L'écart de journée constaté correspond à environ 16 jeunes en moins sur l'année. C'est donc dans le cadre de l'ITEP que le déficit est le plus important.
- **Conseil Départemental** : Ce déficit de journée correspond à l'équivalent d'un jeune de moins sur l'année. Il est principalement lié à la situation de 2 jeunes qui ont été hospitalisés une grande partie de l'année, mais pour lesquels nous conservons les places en hébergement.
- **PJJ** : Le déficit de 61 journées est lié à un décalage entre les dates de départ de certains jeunes et les dates d'admission d'autres jeunes.

## NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES DANS L'ANNÉE ET MOUVEMENT

MOUVEMENT DES JEUNES	NOMBRE
PRÉSENTS AU 1ER JANVIER 2017	118
ENTRÉS DANS L'ANNÉE	24
SORTIS DANS L'ANNÉE	28
PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 2017	114
<b>JEUNES SUIVIS</b>	<b>142</b>

Au final, cette activité représente l'accueil et l'accompagnement de 142 jeunes (9 filles, 133 garçons) et (112 au titre de l'ITEP et 30 au titre du DAIA). Il y a eu :

- 24 entrées : 16 au titre de la MDPH ; 2 au titre de la protection de l'enfance ; 6 au titre de l'ordonnance 45.
- 28 sorties : 20 au titre de la MDPH ; 4 au titre de la protection de l'enfance ; 4 au titre de l'ordonnance 45.

Les 114 enfants et jeunes présents au 31 décembre 2017 sont répartis de la manière suivante :

- Internes : 34 jeunes (20 au titre de la MDPH ; 9 au titre de la protection de l'enfance ; 5 au titre de l'ordonnance 45).

- Semi-internes : 80 jeunes (tous au titre de l'ITEP)

## ORIGINE DES DEMANDES D'ACCUEIL DES 142 JEUNES SUIVIS DANS L'ANNÉE

ORIGINE DES DEMANDES	GARÇONS	FILLES	EFFECTIFS CUMULÉS
MDPH/CDA	104	8	112
CONSEIL DEPARTEMENTAL / DEF	3		22
<i>DÉCISIONS ADMINISTRATIVES</i>			
<i>DÉCISIONS JUDICIAIRES (PLACEMENT VIA LA DEF)</i>	18	1	
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE	8		8
<i>ORDONNANCE 45</i>			
<b>TOTAL</b>	<b>133</b>	<b>9</b>	<b>142</b>

La répartition des prescripteurs à l'origine des demandes d'accueil est en adéquation avec les autorisations, convention et habilitation qui structurent l'Institut Camille Blaisot.

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

STRUCTURES SOLLICITÉES	ITEP			DAIA				TOTAL	
	CAEN	DISPOSITIF ITEP PAYS D'AUGE	S/TOTAL	CD14	PJJ	S/TOTAL FREIA			
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE				FOYERS	FREIA	FREIA			
CALVADOS	76	33	109	16	5	4	25	134	
AUTRES DÉPARTEMENTS	MANCHE	2	/	2	/	/	1	1	3
	ORNE	1	/	1	/	/	2	2	3
	SEINE-MARITIME	/	/	/	/	/	1	1	1
	FINISTÈRE	/	/	/	/	1	/	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>112</b>			<b>30</b>			<b>142</b>	

Comme nous pouvons le constater dans ce tableau, les jeunes sont majoritairement originaires du Calvados (134

sur 142).

Sur les 8 jeunes originaires d'autres départements, la majorité sont des adolescent(e)s (5) accueilli(e)s sur le DAIA dont 4 au FREIA dans le cadre d'une ordonnance 45.

## RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE

TRANCHE D'ÂGE / SEXE	ENTRE 4 ET 6 ANS	ENTRE 7 ET 9 ANS	ENTRE 10 ET 12 ANS	ENTRE 13 ET 15 ANS	ENTRE 16 ET 17 ANS	ENTRE 18 ANS ET +	TOTAL
GARÇONS	2	9	23	31	37	31	133
FILLES	1	/	2	2	3	1	9
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>25</b>	<b>33</b>	<b>40</b>	<b>32</b>	<b>142</b>
%	2,11	6,33	17,60	23,23	28,16	22,54	
% CUMULÉS	2,11	8,44	26,04	49,27	77,44	100	

Malgré une autorisation qui nous permet un accueil mixte dès l'âge de 4 ans, nous observons, et ce depuis plusieurs années, que :

- Peu de filles sont accueillies. Malgré une très légère augmentation (9 jeunes filles contre 7 en 2016), nous constatons que nous sommes toujours peu sollicités.
- La majorité des jeunes rentre dans la tranche d'âge 13-18 ans et + (environ 74%) dont un peu plus de 51% sur les 13-17 ans.

## DURÉE DES ACCUEILS DES JEUNES SORTIS EN 2017

	- DE 1 AN	DE 1 AN À - DE 2 ANS	DE 2 ANS À - DE 3 ANS	DE 3 ANS À - DE 4 ANS	DE 4 ANS À - DE 5 ANS	DE 5 ANS À - DE 6 ANS	DE 6 ANS À - DE 7 ANS	7 ANS ET +
NOMBRE	5 1 MDPH 4 PJJ	2 1 MDPH 1 DEF	5 3 MDPH 2 DEF	3 3 MDPH	5 4 MDPH 1 DEF	2 2 MDPH	1 1 MDPH 1 PJJ	5 5 MDPH

La durée moyenne des séjours des 28 jeunes sortis est d'un peu plus de 4 ans.

Cependant, la lecture de ce tableau nous montre que cette moyenne n'est absolument pas significative et que le temps d'accompagnement est très lié à la situation et au parcours individuel de chaque jeune.

Hormis le fait que nous pouvons constater que la durée des accueils des jeunes accueillis au titre de la protection de l'enfance (DEF, PJJ) est majoritairement (7 sur les 9 jeunes concernés) moins importante (entre 1 et 4 ans), il apparaît difficile de dégager une réelle tendance.

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCUEILLIS ET ACCOMPAGNÉS ET LEURS ÉVOLUTIONS

Les situations des jeunes accueillis et accompagnés par l'établissement sont naturellement diverses, et les problématiques s'entremêlent de manière singulière.

D'un point de vue global, et quelles que soient les modalités d'accueil, on peut observer chez les plus jeunes :

- o des difficultés relationnelles,
- o des comportements agressifs composés de violences, de colères, d'oppositions (active et passive), de troubles du caractère,
- o de l'intolérance à la frustration,
- o des vols,
- o de l'inhibition, du mutisme, ou de l'instabilité motrice et/ou affective.

A ces troubles du comportement peuvent venir s'ajouter, tour à tour, et dans une interdépendance :

- o des troubles alimentaires (maniérisme et dégoûts électifs, anorexie, boulimie),
- o des troubles du sommeil et de l'endormissement,
- o des troubles sphinctériens (énurésie nocturne et diurne, encoprésie),
- o des angoisses, l'anxiété, la déprime,
- o des difficultés cognitives importantes,
- o des phobies scolaires,
- o des troubles du langage (dyslexie, dysorthographe, retard de langage...),
- o des troubles psychomoteurs, des troubles de l'organisation spatio-temporelle...
- o des troubles de l'attention, des troubles de mémorisation.

Chez les plus âgés (adolescents et jeunes adultes), nous pouvons retrouver des troubles similaires, parfois plus ancrés, auxquels, en fonction du parcours de vie de chacun, viennent s'associer des comportements à risques ou des pathologies supplémentaires :

- o des passages à l'acte délinquants et la pénalisation de ces actes qui engendrent également une « identité pénale » de certains jeunes que nous suivons,
- o des addictions qui s'ancrent réellement à cet âge et qui viennent participer à l'émergence des troubles, ou bien encore de pathologies mentales qui étaient sous-jacentes,
- o des difficultés, voire des refus d'accès aux soins (psychologique, somatique).

De manière assez homogène, nous notons de nombreux comportements de violence. Ceux-ci s'expriment à la fois à travers des dégradations matérielles importantes, mais aussi à travers des agressions entre les jeunes, mais aussi à l'encontre « des adultes » professionnels.

Il est essentiel de souligner l'accroissement de « profils psychiatriques » et une montée évidente de la médication des jeunes. Ces profils dits, plus psychiatriques, constituent une réalité qui doit nous interroger sur les partenariats à développer avec le sanitaire et qui s'illustrent par des temps d'hospitalisation en pédopsychiatrie ou en psychiatrie adulte selon les âges.

Plus largement, plusieurs jeunes que nous accueillons, sont à la croisée de plusieurs problématiques (handicap, protection de l'enfance, délinquance) et nécessitent, pour garantir la pérennisation de leur parcours d'accompagnement et d'insertion des réponses plurielles et portées par plusieurs acteurs institutionnels.

Enfin, et au-delà des jeunes qui nous sont confiés au titre du Dispositif d'Accueil Intégré et d'Accompagnement (DAIA) (qui accueille 20 jeunes ; 16 au titre de la protection de l'enfance et 4 au titre de la protection judiciaire de

la jeunesse), nous pouvons observer que les situations familiales sont fragiles pour beaucoup d'entre eux. C'est ainsi que 40 jeunes sur les 112 que nous accueillons, uniquement au titre du handicap, ont aussi une mesure de protection de l'enfance exercée par d'autres services (MECS, circonscriptions...).

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

Pour rappel, l'ICB s'articule autour de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) qui accompagne 117 jeunes au titre d'une notification MDPH et du Dispositif d'Accueil Intégré et d'Accompagnement (DAIA) qui accueille 20 jeunes (16 au titre de la protection de l'enfance et 4 au titre de la protection judiciaire de la jeunesse) :

- o L'ITEP est organisé autour de 3 Pôles :
  - (le Pôle Petits (4 à 13 ans) ; le Pôle Moyens (13 à 16 ans) et le Pôle Grands (16 ans et plus) qui se trouvent sur CAEN et son agglomération)
  - et du Dispositif ITEP Pays d'Auge (DIPA) réparti sur Lisieux et Pont l'Evêque.
- o Le DAIA est aujourd'hui structuré autour de deux foyers d'hébergement (Prévert et FREIA) qui accueillent 14 jeunes. Dans l'attente d'un 3ème foyer, les 6 jeunes restants sont répartis sur les 3 hébergements ITEP caennais (2 jeunes sur le Pôle Petits ; 2 sur le Pôle Moyens et 2 sur le Pôle Grands).

### CONCERNANT L'ITEP :

- **Le Pôle Petits** a toujours pour ambition d'accompagner chaque enfant dans une démarche de développement personnel l'amenant à prendre conscience de ses ressources et de ses difficultés et à se mobiliser pour aller vers l'autonomie.

Si nous poursuivons les mêmes objectifs que l'année passée, le but est bien de travailler à une forme institutionnelle innovante et ouverte sur l'extérieur qui répond aux besoins de chaque enfant.

La poursuite du travail de réorganisation institutionnelle et de sa meilleure lisibilité concernant les orientations est venue renforcer le travail des équipes éducatives sur la qualité de l'accompagnement apportée aux enfants.

Dans le cadre du fonctionnement de l'ITEP, la majorité des enfants du Pôle Petits est accueillie en semaine du lundi matin au vendredi après-midi sauf 2 enfants encore accompagnés dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance. A ce titre, et dans l'attente de l'ouverture d'un troisième lieu d'accueil DAIA, ceci nous oblige à solliciter et plus particulièrement pour l'un des deux enfants, différents lieux de vie pour les week-ends ou vacances scolaires. C'est une situation instable et non sécurisante pour cet enfant des TOUPIDEK'S.

L'un des objectifs est de favoriser le maintien des enfants dans les dispositifs scolaires ordinaires ou adaptés, les professionnels du Pôle Petits œuvrent dans ce sens et notre démarche depuis septembre 2017, face aux nouvelles admissions, est de prendre systématiquement en compte, d'une part les ressources et les difficultés de l'enfant, et d'autre part, les possibilités et les limites de l'environnement afin d'éviter une déscolarisation complète du milieu ordinaire. Les résultats sont très significatifs, sur les 7 dernières admissions effectuées entre Septembre et Décembre. Nous avons pu maintenir, pour 4 enfants âgés de 6 - 10 ans, un temps partiel de scolarité dans leur école en proposant conjointement des temps partagés d'accompagnement à l'Institut Camille Blaisot. Indirectement, le Dispositif d'Accompagnement Précoce est certainement le déclencheur de cette nouvelle approche.

Cela revient à considérer que l'école est en mesure de s'adapter à des besoins spécifiques et singuliers de ces enfants et que l'ITEP n'est plus une institution totalisante, voire l'unique solution.

Pour cela, il s'agit de garantir une bonne collaboration et cohérence entre l'école et les éducateurs de l'Institut Camille Blaisot par un suivi régulier. Un travail qui mobilise fortement les éducateurs référents et totalise un nombre important d'heures pour effectuer cette mission.

Enfin, tous les jeunes accueillis bénéficient d'un suivi psychologique et d'un suivi en psychomotricité selon les besoins repérés à leur arrivée ou au cours de leur accompagnement. La vacance du poste de médecin psychiatre nous a conduit à un travail de partenariat avec un médecin en libéral afin de ne pas laisser sans accompagnement les jeunes qui en ont le plus besoin. Cependant, l'absence d'un médecin au sein de l'établissement reste un réel problème au quotidien.

- **Sur le Pôle Moyens**, et ce jusqu'en juillet 2017, l'inadéquation des locaux du temps de jour et de la dotation

trop faible en ressources humaines avec le nombre des jeunes à accompagner (28), a obligé une organisation fragmentée en 4 groupes de 7 jeunes, dont un groupe encadré par des éducateurs non diplômés remplaçants et sans psychologue. Durant cette première partie d'année, l'accompagnement des jeunes a donc été très hétérogène selon le groupe qui les accueillait. Au demeurant, la fragmentation des structures du Pôle Moyens a entraîné un manque de cohésion globale du pôle et généré par là même de nombreuses zones blanches organisationnelles, propices à l'errance de certains jeunes.

L'hébergement du pôle était de son côté isolé des synergies nécessaires avec les temps de jour. Ses locaux impropres aux attendus de qualité ne permettaient plus d'envisager l'accueil de nouveaux jeunes. Les jeunes encore accueillis malgré tout dans ces conditions se sont trouvés en difficulté pour s'appuyer sur le cadre qui leur était offert et s'approprier leur propre projet.

À partir du mois de septembre, plusieurs décisions ont permis d'améliorer sensiblement le cadre d'accueil :

- la redéfinition du périmètre du pôle à 18 jeunes accueillis directement en temps de jour (au lieu de 28), sur une tranche d'âges plus resserrée, répartis sur deux groupes de 9.
- Le reliment des éducateurs à une seule équipe pluridisciplinaire, facteur de lien, d'unité et de cohérence.
- Le renforcement de l'ouverture à chaque jeune du pôle à pouvoir participer aux médiations éducatives offertes par n'importe lequel des deux groupes, pourvu que la médiation réponde à ses besoins.
- La création d'une seconde classe externalisée, favorisant ainsi la scolarisation dans un milieu plus proche de l'ordinaire (favorisant aussi les inclusions ponctuelles en SEGPA), tout en déconcentrant la présence des jeunes sur site.

Parallèlement, le projet de déplacer l'hébergement dans des locaux adaptés à échéance de janvier 2018, sur une visée d'accompagnements exclusivement destinés à l'accueil de jeunes ayant des problématiques de type ITEP, a permis d'achever l'année avec des perspectives de travail plus positives.

Par ailleurs, une forte impulsion a été donnée, notamment depuis septembre, à la sollicitation des parents en tant que premiers interlocuteurs et uniques décisionnaires des orientations de travail pour l'enfant, l'objectif étant de les rétablir dans leurs pleins droits.

Il en a résulté une tendance où les choix d'accompagnements vers les médiations dispensées par le pôle se sont un peu réduits, au profit de temps passé au domicile, à des activités extérieures de type MJC ou à des stages d'observation préprofessionnels.

Le Pôle Moyens a continué d'être en difficulté majeure sur l'accompagnement des jeunes souffrant de troubles nécessitant le recours au secteur sanitaire. Les demandes d'hospitalisations en vue d'expertise, voire pour envisager des accueils en hôpital de jour sont restées impossibles. Les deux cas d'hospitalisation connus en 2017 se sont faits à chaque fois au titre de l'urgence, dans le cadre d'une décompensation et n'ont pas donné lieu à l'expertise souhaitée.

- **Sur le Pôle Grands**, nous avons constaté une baisse d'activité sur l'hébergement. Celle-ci s'explique en partie par la clarification des deux espaces d'accueil selon l'origine de la mesure (MDPH, Protection de l'Enfance). Par ailleurs, une absence de notification MDPH pour des grands avec hébergement est à noter depuis plusieurs mois (une seule demande en cours de traitement depuis septembre 2017). Les derniers mouvements d'arrivées se font par une montée des jeunes du pôle moyens. A ce titre, il faut noter que ces jeunes bénéficient de mesures de protection de l'enfance pour la plupart, puisqu'un seul jeune est purement « MDPH ».

Après analyse du nombre de notifications avec hébergement, parvenues cette année, il semble que nous devions adapter notre offre aux besoins d'un public en évolution. La psychiatrisation massive des jeunes que nous accompagnons nécessite un petit collectif de quatre places maximum afin de limiter les troubles en évitant la concentration de pathologies différentes, évolutives.

Parallèlement, un parcours d'autonomisation serait proposé sur des studios tremplins de semi autonomie, attenants au petit collectif pour permettre l'intervention de notre encadrant éducatif de nuit. Ce dispositif de 7 places permettra de personnaliser et individualiser la réponse aux besoins des jeunes. Cela sera en outre une option de développement de compétences sociales à visée inclusive pour des jeunes dont le parcours d'insertion professionnelle est incertain.

Enfin, le lot de 3 chambres de FJT dont nous disposons par convention, sera mis à disposition des jeunes en formation ou en situation qualifiante.

Sur le temps de jour, l'absorption de la pyramide des âges a demandé une forte implication des professionnels pour diversifier les réponses d'accompagnement. Celui-ci est passé de 14 à 20 places. Actuellement 21 jeunes sont accueillis et 23 le seront au 19 mars 2018.

Les Ateliers de Médiation par le Travail accueillent de manière transverse des jeunes de 15 à 20 ans, ce qui engendre des difficultés dans la mise en œuvre de séances pédagogiques de qualité.

Cependant, les ratios d'encadrement peuvent encore être augmentés certains jours et offrir ainsi une réponse participative à la convention Protection Enfance Famille dans l'offre de mise à disposition du plateau technique.

- **Sur l'Unité d'Enseignement**, nous pouvons constater que les deux tiers des effectifs sont aujourd'hui scolarisés hors site, en classe externalisée (3 classes, une primaire et 2 collèges) ou délocalisée (classe Citis).

Concernant les classes externalisées, l'année 2017 aura été marquée par l'ouverture officielle en janvier 2017 de la classe externalisée à l'école TREGORE. Un groupe de 7 enfants de 8 à 11 ans a pu bénéficier tous les matins de cette inclusion scolaire « en milieu ordinaire ». A l'issue de cette première période, un bilan très encourageant a été effectué fin juin avec l'Education Nationale et la Mairie de CAEN, et l'expérimentation a été renouvelée pour l'année scolaire 2017-2018. Certains parents ont pu exprimer leur satisfaction sur l'ouverture de cette classe et ont été attentifs à l'évolution scolaire de leurs enfants.

Par ailleurs, avec les deux collèges partenaires, MONOD et LECHANTEUR, nous avons pu mettre en place des projets d'inclusion : au CDI, en SEGPA (classe et atelier cuisine), en mathématiques, et les jeunes de l'ITEP ont participé aux sorties « collège et cinéma » avec les autres élèves des établissements.

Du côté de l'inclusion sociale, des repas au self ont lieu et certains jeunes se rendent en autonomie au collège.

Une nouvelle fonction de ces classes, qui sont maintenant bien installées et reconnues, commence à émerger, celle d'un soutien à une scolarité ordinaire. L'élève est inscrit dans une classe, conformément à la notification, et bénéficie d'un soutien en classe externalisée. Cela évite les ruptures et permet de garder, de fait, des temps dans la classe d'origine. On ne parle plus dans ce cas d'inclusion, mais tout simplement de scolarisation.

Un nouveau projet a aussi pu se mettre en place à la rentrée de septembre 2018. Il s'agit d'une classe préprofessionnelle implantée dans un secteur tertiaire au Citis à Hérouville Saint Clair. L'objectif est double :

- Permettre à des jeunes de plus de 16 ans de concrétiser un projet professionnel sur un ou deux ans,
- Soutenir ponctuellement des jeunes en difficulté dans leur parcours de formation qualifiante.

Ce projet est expérimental, une première évaluation a eu lieu au premier trimestre avec l'Inspection Académique. Une deuxième évaluation aura lieu avant la fin de l'année scolaire 2017/2018 pour valider, ou non, ce dispositif sur du plus long terme.

Nous pouvons aussi souligner que de nombreuses actions de coopération avec l'Education Nationale ont eu lieu depuis un an, faisant appel à notre connaissance et à notre expertise dans le domaine des troubles du comportement. Elles s'inscrivent dans la volonté d'un partenariat plus ambitieux et se développent sous la forme d'intervention dans la formation professionnelle des enseignants :

- au collège MONOD,
- au collège LECHANTEUR,
- plus spécifiquement auprès de l'équipe de la SEGPA MONOD,
- en direction des directeurs d'école et psychologues de la circonscription d'Hérouville Saint Clair,
- animation pédagogique à l'ICB ouverte à l'ensemble des enseignants de cette même circonscription (deux sessions regroupant au total 150 personnes)
- intervention au collège LETOT à Bayeux et au collège MOZIN à Trouville,
- intervention dans le cadre de la formation des AVS,
- participation à des ESS en amont d'une éventuelle admission,
- participation à des réunions éducatives en amont d'une éventuelle saisine de la MDPH.

Le premier bilan de ces interventions est très positif et laisse entrevoir de nouvelles formes de partenariat.

A noter que les conventions couvraient la période 2014 à 2017. Elles auraient donc dû être renégociées et signées. Nous attendons toujours un nouveau calendrier.

Le projet pédagogique devra être actualisé et devra s'articuler avec le projet d'Etablissement en cours d'élaboration.

- **Sur le Dispositif ITEP Pays d'Auge**, des médiations éducatives, coordonnées entre les 2 services, utilisent les espaces de droit commun du territoire, à proximité des services ou du domicile des jeunes. Les médiations sont individuelles et/ou collectives. Ces médiations éducatives sont réfléchies selon les moments, les projets et les jeunes concernés, ce qui permet de conjuguer les nécessités d'adaptation des jeunes à leur environnement et leurs besoins, et à certains moments, d'être accueillis dans un espace contenant permettant l'expression des troubles.

Les professionnels du DIPA accompagnent les jeunes dans la plupart de leurs espaces de vie. Le référent éducatif joue un rôle central dans ces accompagnements. Il est l'interlocuteur privilégié du jeune, de ses parents et de l'ensemble des acteurs qui interviennent, sans toutefois être l'intervenant unique auprès du jeune. Ce rôle central favorise la mise en commun des informations et favorise les adaptations nécessaires au projet du jeune. Le référent s'appuie sur une cohésion d'équipe pluridisciplinaire et organisationnelle, qui lui permet de mettre en œuvre des actions basées sur une stratégie collective, construite en interface avec l'ensemble des acteurs et dont les parents sont les ultimes décideurs.

Le DIPA est en constante interaction avec l'ensemble des acteurs territoriaux qui gravitent auprès des jeunes et des familles. Ces nombreuses relations partenariales sont cependant très peu cadrées par des conventions écrites, hormis celles mises en place depuis un an avec les établissements scolaires.

Le nombre important des aménagements de temps de scolarité et les fluctuations de ces temps traduisent une qualité d'interactions satisfaisante entre l'école, les parents, le service et les jeunes. Cela montre aussi la capacité d'adaptation, de souplesse des services pour construire les réponses adaptées aux différentes situations rencontrées.

Les départs de différents professionnels (psychiatre, psychomotricienne, enseignant) du service ont amené des manques que les professionnels ont comblé en imaginant des dispositifs très spécifiques et particuliers selon les situations. Toutefois, cela n'est pas satisfaisant car ils ne peuvent être inscrits dans la durée et cela demande une mobilisation plus chronophage, d'autant que le territoire Augeron ne dispose parfois pas des ressources nécessaires.

## CONCERNANT LE DISPOSITIF D'ACCUEIL INTÉGRÉ ET D'ACCOMPAGNEMENT (DAIA) :

Il convient de souligner que ce dispositif est inscrit dans la convention Protection Enfance Famille depuis 2014. Dès l'origine, les jeunes concernés ont été accueillis sur l'ensemble des hébergements ITEP (hormis pour le FREIA qui accueille exclusivement 4 jeunes au titre de la convention ainsi que les 4 jeunes au titre de l'ordonnance 45). Cette situation (mélange de population) oblige les équipes à exercer et mettre en œuvre simultanément :

- des mesures de compensation du handicap pour certains jeunes,
- des mesures de compensation du handicap dans un contexte de protection de l'enfance exercée par d'autres services,
- des mesures de protection de l'enfance et des mesures de compensation liées aux notifications pour d'autres,
- des mesures de protection de l'enfance pour ceux qui n'ont pas de notification.

Le diagnostic effectué a démontré que la mise en œuvre « organisationnellement intriquée » des différentes missions :

- rendait difficile pour les professionnels le discernement entre le cadre d'intervention lié à la mission de « compensation du handicap » et celui lié à la mission de « protection de l'enfance » découlant d'une mesure de placement,
- engendrait une forme d'approche psycho-éducative et sociale des situations, indifférenciée, préjudiciable aux jeunes et à leurs familles,
- entravait la dynamique d'approfondissement des compétences individuelles et de développement des compétences collectives nécessaires pour répondre aux besoins des jeunes (en fonction des champs d'intervention et de leurs spécificités),
- appauvrissait les accompagnements en matière de dynamique de parcours et d'articulation « social/médico-social » et va donc à l'encontre des finalités poursuivies,
- générait, au niveau des hébergements, des difficultés d'organisation liées à la juxtaposition du nombre de jours d'ouverture différents en fonction des missions (230 jours ITEP et 365 jours DEF).
- rendait illisible l'action de l'établissement auprès des partenaires et financeurs,

Au regard de ces constats, il a été décidé, dans le cadre de la restructuration de l'ICB, de mettre fin au mélange

des populations dans les hébergements en recentrant l'accueil des jeunes ITEP et l'accueil des jeunes PEF/PJJ sur des foyers distincts et de structurer le Dispositif d'Accueil Intégré et d'Accompagnement, en :

- **réaffirmant l'engagement dans la convention** : L'ACSEA/ICB a réaffirmé sa volonté de proposer un accompagnement mêlant les actions sociales et médico-sociales au service des jeunes admis dans le cadre de la convention Protection Enfance Famille mais aussi de la Protection Judiciaire de la Jeunesse :
  - en maintenant la mise à disposition de l'ensemble du plateau technique (thérapeutique, éducatif et pédagogique) et des ressources du temps de jour de l'ICB au profit des jeunes et de leurs familles,
  - en clarifiant le cadre d'intervention et ses limites,
  - en élargissant les partenariats inter-institutions puis en travaillant sur le projet « situations complexes » proposé dans le cadre de la seconde convention.
  
- **donnant de la lisibilité** sur l'action menée par l'ICB et la mise en œuvre de la convention, à travers :
  - la finalisation du projet écrit du DAIA,
  - la structuration des Projets Personnalisés d'Accompagnement afin de :
    - déterminer les axes de travail en lien avec la mission de protection,
    - préciser les apports du plateau technique ITEP,
    - clarifier les actions des différents intervenants/partenaires le cas échéant (situations complexes).
  
- **faisant évoluer** l'organisation de l'ICB par le recentrage de l'accueil des jeunes confiés sur 3 hébergements dédiés dont les équipes seront chargées de garantir la mise en œuvre de la mission protection de l'enfance :
  - 2 hébergements à déterminer dans l'organisation actuelle :
    - 1 hébergement 10 – 14 ans (6 jeunes)
    - 1 hébergement 14–18 ans (6 jeunes)
  - Le FREIA : 15 – 18 ans (spécificité « délinquance ») (4 PEF + 4 PJJ)

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Conformément aux engagements pris, doté de toute son équipe de direction depuis janvier 2018 et en s'appuyant sur la mobilisation de l'ensemble des professionnels, l'établissement poursuit la mise en œuvre de son plan d'action tel qu'il a été validé et engagé en 2017, et dont les axes principaux ont été présentés dans le préambule de ce rapport d'activité.

Comme peuvent en témoigner les éléments présentés dans le chapitre précédent, il convient de souligner que la dynamique de reconstruction de l'établissement et son pilotage se développent en conformité avec les engagements associatifs pris et énoncés dans le rapport d'étape du 31 janvier 2017 concernant la gestion de l'ICB :

« Le choix des actions et la démarche de pilotage retenue se réfèrent aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM concernant particulièrement le développement d'un cadre d'intervention et d'accompagnement bienveillant et ciblé principalement autour des objectifs suivants :

- L'instauration d'un cadre d'intervention, clarifié pour tous,
- La définition d'une organisation adaptée aux missions,
- L'installation de règles de fonctionnement repérées par tous,
- La garantie d'un dialogue social bienveillant,
- Le développement d'une démarche participative et concertée autour du projet,
- La réaffirmation de la place centrale des jeunes et des familles dans le projet d'accompagnement,
- Le renforcement de l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur ».

# INSTITUT MÉDICO ÉDUCATIF (IME)

## « L'ESPOIR »



3, rue des Cordeliers  
14402 BAYEUX

Tél. 02 31 51 66 10  
Fax. 02 31 51 66 20

Directrice : Martine FERAY  
E-mail: [directrice.espoir@acsea.asso.fr](mailto:directrice.espoir@acsea.asso.fr)

N° CNIL : 1503612

Année de création : 1962

### AUTORISATION / HABILITATION

Autorisation au titre de l'Annexe XXIV accordée en date du 23 avril 2002.

Arrêté préfectoral, en date du 2 décembre 2009, ouverture de 6 places pour jeunes avec autisme, à compter du 9 novembre 2009.

Modification autorisation en date du 24 février 2017 : nombres de places porté à 102 : transfert des 6 places CAFS de l'IME L'ESPOIR à l'ITEP de Champ Goubert.

- **SITE DE CAEN**
  - 45 places en semi internat pour garçons et filles de 6 à 20 ans dont 1 place en séquentiel pour la déficience psychique
- **SITE DE BAYEUX / VAUCELLES**
  - 57 places en semi-internat pour garçons et filles de 6 à 20 ans dont 6 places « jeunes avec autisme » dont 25 places en internat  
1 place en séquentiel pour la déficience psychique

### POPULATION

Jeunes garçons et filles de 6 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne, avec ou sans troubles de la personnalité, de troubles comitiaux, de troubles moteurs et sensoriels, de troubles de communication de toutes origines, et de maladies chroniques compatibles avec une vie collective.

Et depuis le 9 novembre 2009, garçons et filles de 6 à 20 ans, pour lesquels a été formulé un diagnostic de syndrome autistique, avec ou sans troubles associés, et dont les difficultés rendent nécessaire la mise en œuvre des moyens éducatifs et pédagogiques appropriés.

### FINANCEMENT

Organisme de Sécurité Sociale

## OBJECTIFS

L'IME exerce sa mission conformément à la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La personne en situation de handicap, quelle que soit la nature de sa déficience, est d'abord une personne ordinaire et singulière.

Ordinaire, parce qu'elle connaît les mêmes besoins que les autres. Elle dispose des mêmes droits et accomplit ses devoirs.

Singulière, notamment parce qu'elle est confrontée à plus de difficultés que les autres citoyens, du fait de son handicap.

Dans ce cadre, l'établissement met en œuvre un accompagnement adapté aux besoins des jeunes accueillis.

Cet accompagnement se réalise par des actions éducatives, pédagogiques, thérapeutiques et sociales, développées au sein d'un projet personnalisé établi pour chaque enfant.

L'accompagnement mis en place au sein de l'établissement doit :

- favoriser l'épanouissement,
- la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles,
- l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis.

Il a pour objectif :

- De préparer et anticiper la sortie que ce soit l'orientation vers le milieu ordinaire ou spécialisé,
- D'ouvrir des possibilités d'accompagnement et de projet, y compris à l'extérieur de l'établissement, dès lors qu'elles pourraient mieux répondre à la situation ou aux attentes du jeune et de ses parents.

L'IME se doit également d'assurer l'insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle ainsi que de faciliter l'intégration des jeunes accompagnés, par la prise en compte des dimensions suivantes :

- Accompagner chacun pour faire valoir ses motivations et ses choix,
- Favoriser sa participation active et citoyenne ainsi que son expression en qualité de sujet à part entière, sans être réduit à son handicap,
- Lui permettre d'être acteur de son parcours de vie et mieux répondre à ses besoins tout en lui assurant son droit à la sécurité et son intégrité tant physique que morale et affective,
- Lui permettre de vivre dignement avec et parmi les autres,
- Faciliter son accès aux droits dans une logique inclusive : droit à la santé, la prévention, l'éducation, à la scolarité, aux apprentissages, au travail, à la culture, au sport, aux loisirs,
- Exiger que les droits des personnes soient effectifs (notamment pour les besoins non pourvus dans l'établissement,
- Demeurer proche des familles, veiller à leur implication. Promouvoir et dynamiser toutes les formes d'actions familiales.

## LIEUX D'IMPLANTATION

### • SITES DU BESSIN

- Siège administratif : 3, rue des Cordeliers 14400 BAYEUX
- Unité Autisme : 3, rue des Cordeliers 14400 BAYEUX
- Semi-internats : 24, avenue de la Drome 14400 VAUCELLES
- Hébergements : 18, bd Sadi Carnot 14400 BAYEUX
- D.A.S.A. : ZA de l'Abbaye - bd Winston Churchill 14400 BAYEUX
- Ateliers : Hameau Quesnay 14400 VAUX-SUR-AURE

### • SITES DE CAEN

- Semi-internat : 8 rue des vaux de la folie 14000 CAEN
- D.A.S.A. : Le Trifide - 18, rue Claude Bloch 14000 CAEN

## ACTIVITE 2017

## ACTIVITÉ GLOBALE ET MOUVEMENT DES EFFECTIFS 2017

Pour 2017, 21 012 journées étaient prévues, le réalisé est de 20 175 soit un déficit de 837 journées représentant 1 014 journées équivalent internat.

ACTIVITÉ 2017	PRÉVISIONNELLE	EQUIVALENT INTERNAT	RÉALISÉE	EQUIVALENT INTERNAT	ECART
INTERNAT	5 150	5 150	3431	3431	- 1 719
SEMI INTERNAT	15 862	12 690	16 744	13 395	705
<b>TOTAL</b>	<b>21 012</b>	<b>17 840</b>	<b>20 175</b>	<b>16 826</b>	<b>-1 014</b>

Dont 10 jeunes adultes maintenus au titre de l'amendement CRETON soit 1264 journées équivalent internat réparties de la façon suivante :

- **SEMI INTERNAT :** 1 090 journées (équivalent internat)
- **INTERNAT :** 174 journées

## MOUVEMENT DES EFFECTIFS

EFFECTIF AU 01/01/2017	93
ADMISSIONS AU COURS DE L'ANNÉE	17
SORTIES	7
EFFECTIF AU 31/12/2017	103
ECART	+ 10

L'activité de l'IME de Bayeux (déficiaire en 2016 du fait de l'incapacité à accueillir dans de bonnes conditions de sécurité) s'est installée à Vaucelles en novembre 2016. La montée en charge s'est effectuée dès janvier. La qualité de l'accueil étant particulièrement recherchée, échelonner les entrées est fondamental pour permettre l'intégration et un accompagnement plus personnalisé compte tenu de l'hétérogénéité des problématiques et des niveaux d'effcience. 17 enfants ont ainsi été accueillis durant l'année, 10 sur Vaucelles et 7 sur Caen. Le déficit concernant les hébergements reste en lien avec les projets personnalisés, l'intérêt de l'alternance et de la souplesse des accueils entre la famille, famille d'accueil et le semi internat.

Le déficit global de l'activité s'explique également par un absentéisme lié :

- à la maladie : 442 journées
- aux mouvements de grèves : 3 journées

**Soit un total de 445 journées.**

## LA RÉPARTITION DES 110 SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE

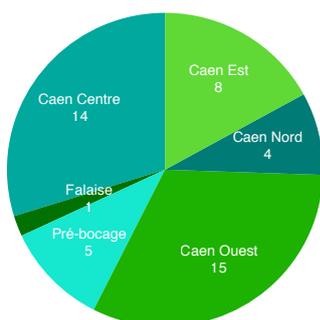
	6 - 13 ANS	14 - 17 ANS	PLUS DE 18 ANS	TOTAL
FILLE	10	14	9	33
GARÇON	25	36	16	77
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>50</b>	<b>25</b>	<b>110</b>

## RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE

6 - 13 ANS	35
14 - 18 ANS	50
+ 18 ANS	25

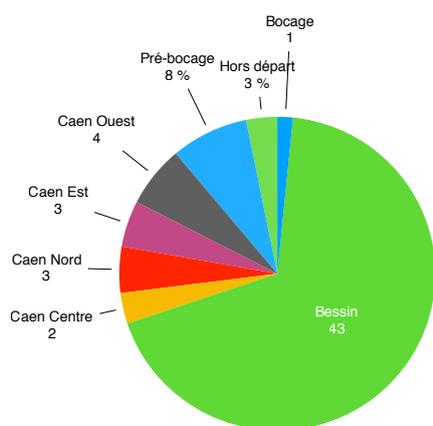
La répartition filles/garçons demeure toujours la même, avec une prédominance du public masculin qui se confirme au vu de notre liste d'attente : 146 garçons - 51 filles.

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES ACCUEILLIS



**SITE DE CAEN** : 47 jeunes accueillis durant l'année répartis comme ci-dessous.

Les jeunes accueillis sont principalement issus de l'agglomération caennaise. Des changements d'adresse en cours d'année (placement en famille d'accueil) ont généré un éloignement géographique de certaines prises en charge et pour lesquelles une réorientation aurait été dommageable pour l'enfant.



**SITE DE BAYEUX** : 61 jeunes accueillis durant l'année répartis comme ci-contre.

Les jeunes semi internes sont principalement originaires du Bessin. Pour les internes, la prise en charge correspond aux besoins repérés dans le projet personnalisé de chaque jeune, qu'ils soient originaires du Bessin ou de la région caennaise, le site de Caen ne bénéficiant pas de structure d'hébergement.

On remarque que l'établissement répond aux besoins d'accompagnement de ces jeunes sur chaque territoire.

## SITUATION DES 17 JEUNES ADMIS

	6 ANS	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20 ET +	TOTAL
GARÇONS				1		4	3	3	2		2					15
FILLE						1	1									2
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17</b>

## SITUATION ANTÉRIEURE

ULIS

17

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

BESSIN	10
CAEN EST	1
CAEN	1
CAEN AGGLOMÉRATION	5

## ORIGINE DES DEMANDES DE PRISE EN CHARGE

CDAPH	17
-------	----

Les admissions se maintiennent dans la classe d'âge 11/15 ans, correspondant pour la plupart à l'entrée en collège. On mesure de plus en plus l'impact du développement de l'inclusion scolaire, certains enfants, présentant une déficience légère, peuvent être maintenus dans leur scolarité ordinaire et arrivent plus tardivement. L'établissement peut par conséquent être confronté à la fois à un allongement des parcours des enfants en plus grande difficulté dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS).

Toutefois, sur 17 enfants admis à l'IME cette année, 2 ont été maintenus en inclusion scolaire à temps partiel.

## SITUATION DES 7 JEUNES SORTIS

	6 ANS	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20 ET +	TOTAL
GARÇONS															5	5
FILLE															2	2
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	7

**La durée moyenne de séjour : 10,1 ans**

## ORIENTATIONS

ESAT	4
Foyer de vie	2
AIT	1

Ces dernières années, la durée de séjour est constante, voire en légère augmentation (+7mois) dans la durée moyenne de séjour. 4 jeunes ont bénéficié d'une entrée en ESAT :

- ESAT La Calvadosienne Asnelles – ACSEA (âge d'entrée : 21),
- ESAT LEBISEY – Hérouville saint Clair – APAEI (âge d'entrée : 23),
- 1 ESAT - DOZULE – APAEI (âge d'entrée : 23),
- 1 ESAT MAC DOUGAL – Association les Foyers de Cluny (âge d'entrée 22),
- 1 au foyer de Vie le Montmirel à Saint Loup Hors (âge d'entrée : 22),
- 1 à l'AIT Association les Compagnons à Bayeux (Atelier d'Insertion et de Transition) (âge d'entrée : 21 ans).

TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2013 ET 2017

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>ADMISSIONS</b>					
DEMANDES ÉTUDIÉES	19	12	18	21	22
DEMANDES TOUJOURS À L'ÉTUDE	7	5	2	5	5
DEMANDES RESTANT À L'ÉTUDE AU 31/12/N	155	171	214	204	197
<b>ADMISSIONS TOTALES</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>17</b>

<b>DÉPARTS ET ORIENTATIONS</b>					
RETOUR EN FAMILLE	1	1	1	1	
HÔPITAL PSY	1	3			
ORIENTATION SECTEUR MÉDICO-SOCIAL		1			
ESAT	4	4	2	6	4
FAM - FIT - FOYER DE VIE	4	2	7	4	2
RETOUR MILIEU ORDINAIRE	1		2	3	
RÉORIENTATION ÉDUCATION NATIONALE				1	
AIT				1	1
<b>TOTAUX</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>7</b>

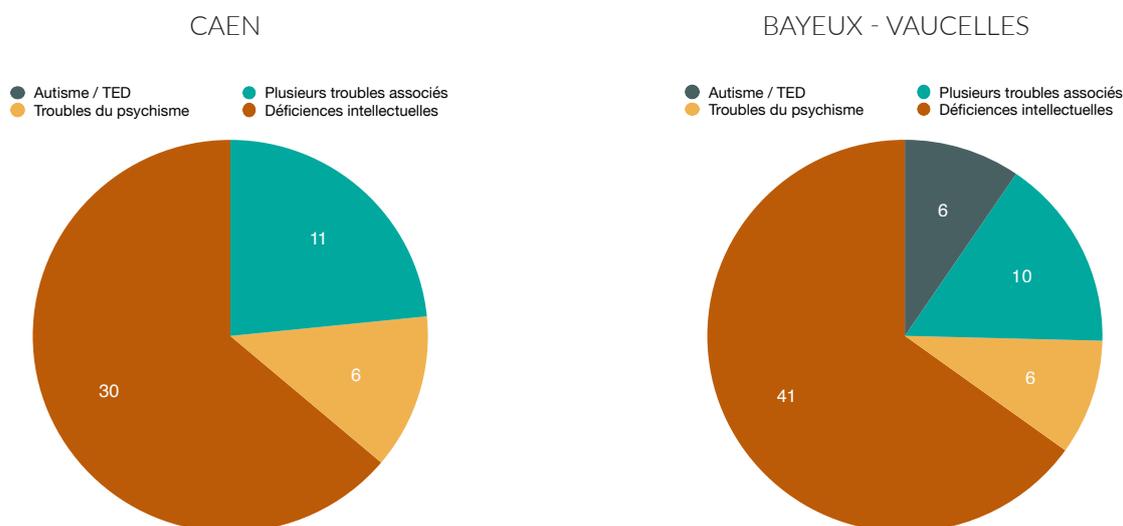
<b>ORIGINE DES DEMANDES (en %)</b>					
MDPH / CDA	100	100	100	100	100

<b>DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE</b>					
EN ANNÉES	11	9	10	9	10

<b>SUIVI D'ACTIVITÉ</b>					
TOTAL PRÉVISIONNEL - JOURNÉES	17 675	18 332	18 332	18 005	17 840
TOTAL RÉALISÉ - JOURNÉES	17 125	17 840	17 120	15 926	16 826
SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS	- 550	- 492	- 1212	- 2079	- 1014

## ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS EVOLUTIONS

TABLEAU DE RÉPARTITION DES DÉFICIENCES DES 110 JEUNES ACCUEILLIS AU COURS DE L'ANNÉE



La complexité des problématiques des enfants accueillis est stable. La déficience s'accompagnant de plus en plus de troubles associés particulièrement dans les troubles psychiques. La réalité de l'accompagnement de ces enfants nous invite chaque jour à différencier ce qui fait soin d'une situation à l'autre et nous oblige à mettre en place des accompagnements éducatifs et thérapeutiques soutenus.

Des situations, présentant une forte instabilité, nécessitent un travail de régulation des comportements ne pouvant s'effectuer que dans le cadre d'un petit collectif, voire en prise en charge individualisée. Les accueils à temps partiels sont parfois préconisés. Cette grande diversité des problématiques nécessite une attention particulière dans la constitution des collectifs et groupes d'enfants.

L'analyse des problématiques des publics accueillis porte notre attention sur des constats récurrents tels que :

- Le nombre constant de jeunes enfants présentant des troubles du psychisme et dont l'accompagnement s'avère souvent complexe au sein d'une population fragile et très hétérogène. L'accueil de ces enfants dépasse largement les 2 places dédiées en séquentiel sur chaque site.
- L'augmentation des entrées des enfants présentant un trouble autistique sans avoir été diagnostiqués par le CRA
- Une liste d'attente toujours importante : 197 jeunes en attente.
- **Aucune sortie sur la section autiste** depuis 2009. Se posent toujours logiquement les questions concernant l'avenir de ces jeunes : la question des possibilités effectives de sortie, compte tenu du faible nombre de places dans des structures adaptées au niveau départemental ou même régional.
- **L'impact de l'inclusion scolaire**, plus particulièrement pour la déficience légère, sur les profils des jeunes à venir qui présenteront des problématiques plus lourdes, nécessitera une adaptation de plus en plus importante dans la diversification de l'offre de soin et donc de moyens supplémentaires en terme d'encadrement et de formations.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

### A. LES RÉPERCUSSIONS D'UN FONCTIONNEMENT SUR PLUSIEURS SITES

- **LA SECTION AUTISTE** (6 jeunes et 5 éducateurs) n'a pas changé de lieu ; disposant d'espaces qui lui sont propres, située 3 rue des Cordeliers à Bayeux, en rez-de-chaussée. Afin de limiter un sentiment d'isolement de l'équipe, la Direction, son secrétariat ainsi que le service gestion/comptabilité se sont installés à l'étage. Les professionnels, tels psychologue, médecin psychiatre et psychomotricienne continuent à intervenir dans la semaine, mais ne sont plus en proximité car intervenant également à Vaucelles. Le temps des infirmières a été réparti sur 2 professionnels infirmiers (0,20 Section autiste et 0,50 à Vaucelles) et permet l'inscription plus optimale en équipe pluridisciplinaire.

Des travaux sont à prévoir sur cette section pour créer un local « Infirmierie ».

Les temps de décloisonnement sur les ateliers de l'IME perdurent dans l'intérêt des projets des jeunes mais ont nécessité une organisation logistique adaptée (transports) : attribution de 2 véhicules permanents à la section.

- **LE SITE DE VAUCELLES (SEMI INTERNAT)** : afin d'améliorer le fonctionnement des activités par la réduction de la mutualisation des espaces, deux algecos (45 m<sup>2</sup>) seront installés sur site et permettront d'accueillir l'activité « Arts Plastiques » et la salle du personnel et ainsi libérer deux salles de plus grande superficie pour accueillir la classe des plus jeunes et le bureau de l'orthophoniste. Pour rappel, certains espaces sont mutualisés (bureaux, salles d'activités, espaces de rencontre, de réunion) et nécessitent la construction d'un planning d'occupation des locaux. Les espaces « Réunions » ne sont pas satisfaisants et peuvent accueillir 10 personnes maximum.

Cependant, les professionnels remarquent que les espaces plus contraints, mutualisés et en proximité de tous les professionnels (éducatifs, thérapeutique, pédagogique, secrétariats, services généraux) sont facilitateurs de surveillance, de cadre et d'apprentissage du vivre ensemble pour les jeunes. Concernant les professionnels, cette organisation faciliterait la communication et la compréhension des missions de chacun.

- **LES ATELIERS TECHNIQUES A VAUX-SUR-AURE** : Bois, Espaces Verts, Cycles et Motocycles. L'atelier technique des services généraux se trouve également sur ce site. Afin de limiter les déplacements des groupes de jeunes entre Vaucelles et Vaux, un espace Cuisine/salle à manger a été créé pour servir une douzaine de repas, livrés par la cuisine centrale de l'ACSEA, l'Entreprise Adaptée de Restauration à Bayeux. Après une année de fonctionnement, ce site présente un intérêt indéniable pour :
  - Repérer cet espace comme lieu dédié aux « apprentissage techniques » : ateliers et classe atelier,
  - Limiter les déplacements sur Vaucelles par l'aménagement d'un espace « Restauration », les coupures dans les séquences Ateliers sont moindres : les jeunes, surtout les plus de 16 ans, peuvent rester sur site une journée entière.
- **LES HEBERGEMENTS** : Le projet du service hébergement a été revu parallèlement au projet d'établissement. Les orientations prises amènent à faire évoluer ces axes d'intervention. La dynamique impulsée vise à :
  - Renforcer le travail en lien avec les familles et la place des parents dans l'élaboration des projets personnalisés,
  - Passer d'une logique d'internat, comme mode d'accueil, à une logique d'hébergements diversifiés comme outil au service du parcours d'apprentissage et d'expérimentation des jeunes,
  - Développer des accueils adaptés au bénéfice de certains jeunes autistes de l'unité Autisme « Équinoxe », avec un accompagnement spécifique et un renfort d'équipe de l'unité (0,20 ETP par un éducateur spécialisé à l'Autisme) et possibilité de temps de répit du vendredi soir au samedi matin.

## B. ÉVALUATION INTERNE

*L'enjeu associatif est de passer d'une démarche évaluative ponctuelle (fondée principalement sur la conduite de l'évaluation interne tous les 5 ans) à la mise en œuvre au sein des établissements et services, d'une démarche plus globale et durable d'amélioration continue de la qualité des prestations proposées aux personnes accompagnées et des pratiques professionnelles développées pour répondre à leurs besoins.*

Concernant la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité au sein de l'établissement, celle-ci est pilotée par M Mathieu BIDAULT, chef de service de l'IME et membre du CoDACQ associatif.

La mise en place d'un Comité de pilotage interne à l'IME fut décidée dès 2016, composé de 9 personnes toutes fonctions confondues. Des réunions mensuelles de ce Copil permirent tout d'abord au groupe l'acculturation avec cette démarche, aidé en cela par la présence de Céline BUNEL, Chargée Développement Qualité Évaluation, au sein de la Direction Générale.

Le Copil a proposé 6 axes de travail à intégrer dans le Plan d'Amélioration Continue de la Qualité. Le plan fut validé en conseil de Direction par Mme FERAY. Tout au long de l'année 2017, les salariés qui s'étaient volontairement inscrits pour travailler selon ces différents thèmes se réunirent en groupe. Il en résulta des propositions d'améliorations dans les domaines suivants :

- Formaliser l'écrit de synthèse des PPA,
- Adapter les supports d'information au niveau de compréhension des usagers et de leur famille,
- Communiquer auprès de professionnels sur la procédure de gestion de crises,
- Mettre en place un dossier pour les nouveaux salariés,
- Créer un annuaire des partenaires,
- Développer les modalités de communication interne.

Sur ces 6 thèmes, 5 furent finalisés et présentés en réunion institutionnelle en janvier 2018.

L'année 2018 voit un nouveau PACQ proposé et le lancement de l'évaluation interne.

- **FORMATION DES PROFESSIONNELS :** L'établissement a ouvert une section dédiée (Équinoxe) à l'accueil de jeunes autistes en 2009. Ceci a conduit une partie du personnel à accéder à des formations et des approches dédiées que ce soit sur le plan éducatif ou thérapeutique. Malgré des évolutions constatées en matière de développement d'autonomie et d'intégration, ces jeunes demeurent fortement empêchés dans la vie quotidienne et nécessitent un soutien constant. Pensées à la base comme une entité distincte, du fait des écarts des besoins avec le reste du public, des possibilités d'intégration avec les autres publics, y compris sur les autres sections de l'IME, sont apparues souhaitables et possibles, mais ont nécessité une réflexion avancée sur l'adaptation des contextes et des situations pertinentes.

Par ailleurs, la part des enfants, concernés par des troubles du spectre autistique ou des troubles envahissants du développement, va largement au-delà de la section dédiée à l'autisme. En effet, faute de places dans ces unités spécifiques, certains enfants présentant un TED ou TSA, sont accueillis à l'IME d'où la nécessité de former le personnel. Le souhait de la Direction de l'IME a été de former l'ensemble des personnels concernés, sur 3 années, afin de favoriser la cohérence des accompagnements, l'impulsion et l'accompagnement d'une dynamique de changement auprès de l'ensemble des équipes, et d'éviter le développement isolé d'une pratique, dans un seul espace, qui pourrait freiner les parcours des enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS ET ACTIONS

### 1. DÉVELOPPER LE PARTENARIAT

L'établissement se veut ouvert à et sur l'environnement qui recouvre deux niveaux :

- Le territoire,
- La sphère familiale et le réseau social des personnes accompagnées.

Cet environnement, par ailleurs en évolution, nécessite une adaptation continue des actions d'ouverture. Cette dynamique implique les professionnels de l'établissement, les personnes accompagnées, leurs proches et les acteurs du territoire. Elle poursuit l'objectif d'améliorer la qualité des prestations fournies. Elle contribue, avec la mise en place des projets personnalisés, à construire les nouveaux rapports entre personnes accueillies, l'établissement et les équipes professionnelles et l'environnement accueillant qu'il soit social, professionnel ou culturel. L'organisation d'activités, la mutualisation d'infrastructures ou d'équipements publics ou privés, les stages en entreprises ou dans d'autres établissements favorisent les expériences, les rencontres, la diversité, les découvertes et la construction de nouveaux projets de vie.

La recherche de nouveaux partenaires est active et un annuaire des partenaires de l'IME doit faciliter les recherches de tout professionnel au service du parcours des personnes accueillies.

Les partenariats de l'IME avec les IMPro, les ESAT, et tout lieu de stage, permettent de contribuer à la mission d'orientation des jeunes accueillis et de susciter des vocations pour des métiers et des admissions régulières. Ils ont favorisé le développement des offres de stages divers et variés et des échanges toujours intéressants lors de rencontres des équipes avec les jeunes et également avec les familles des jeunes accueillis.

### 2. DÉVELOPPER LES ACTIONS MODULAIRES

Le service rendu aux usagers doit être pensé dans une logique de parcours pour répondre aux besoins repérés. Pour cela, il promeut l'idée qu'il est nécessaire de dépasser la notion d'établissement en référence aux autorisations administratives au profit de celle de dispositifs, de plateformes répondant au plus près des besoins des personnes accompagnées.

Autrement dit, plutôt que de juxtaposer des modes de réponse aux besoins des usagers, l'enjeu est de les organiser simplement pour rendre mobilisable le plateau technique à tout moment dans des proportions et durées variables (ex : hébergements : collectif, studios, FJT) selon les projets individualisés d'accompagnement mais également ne pas se substituer à ce qui pourrait par ailleurs exister dans l'environnement, dans les dispositifs de droit commun, mais également à ce que les familles ou les jeunes eux-mêmes sont en capacité de réaliser, d'agir ou d'utiliser.

### 3. CRÉATION DE CLASSES EXTERNALISÉES EN ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

L'établissement se propose de créer deux classes externalisées, une sur Caen et une sur Bayeux pour l'année 2018/2019. Il s'agit de proposer un accueil en classe primaire et un en collège avec les moyens spécifiques de l'unité pédagogique : binôme enseignant et éducateur, pédagogie et planning adaptés, composition des groupes classe selon les besoins et réponses au projet personnalisé.

L'externalisation d'une Unité d'Enseignement suppose la mise en place d'une nouvelle organisation pour l'établissement notamment liée à l'utilisation et l'aménagement de locaux scolaires, au transport des élèves, à la présence de personnel médico-social dans la classe. Comme indiqué dans le cahier des charges, « l'établissement est encouragé à mettre en place cette nouvelle organisation, en priorité par le redéploiement des moyens dont il dispose. »

Ce type de projet doit servir de transition entre la scolarité exclusive au sein de l'IME d'une part et les ULIS d'autre part. L'enjeu sera de pouvoir également développer des inclusions sur les temps périscolaires, voire des projets d'activités décloisonnés avec d'autres classes. La préoccupation est qu'ils s'inscrivent aussi dans le projet commun de la classe. L'objectif premier visé est de faire partager à tous les élèves la même culture et de leur donner la possibilité de développer leur personnalité en relation avec les autres : vivre ensemble avec nos différences.

Dans cette perspective inclusive, l'intérêt est que l'expérience et les compétences acquises par les professionnels spécialisés et ceux de l'Education Nationale soient au service des besoins de l'enfant. L'idée étant que ces compétences soient intégrées dans le fonctionnement de l'école, que ces professionnels puissent intervenir au sein de l'établissement et devenir des ressources pour tous, élèves et enseignants. Il s'agira alors de mettre en commun les compétences de l'ensemble des professionnels (spécialisés et enseignants) pour construire des pratiques permettant aux différents élèves de progresser ensemble dans le cadre scolaire.



# DÉPARTEMENT ADULTE HANDICAP AUTONOMIE ET DÉPENDANCE MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE (MAS) « LA VALLIÈRE »

Hameau «La Vallière»  
14250 ELLON  
**Tél.** 02 31 92 80 83  
**Fax.** 02 31 92 32 92

**Directeur :** Sylvie LEFRANCOIS  
**E-mail :** [directeure.dahad@acsea.asso.fr](mailto:directeure.dahad@acsea.asso.fr)

**N° CNIL :** 1964606

**Année de création :** 1983

## AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté préfectoral portant agrément, en date du 13 janvier 1983, pour 25 places d'hébergement.
- Arrêté préfectoral en date du 18 juillet 2000, portant extension et modification de la capacité à 30 places d'internat et 1 place d'accueil temporaire.
- Arrêté préfectoral en date du 29 août 2001, portant extension de 2 places d'accueil d'urgence temporaire en internat, soit 33 places réparties en 32 places d'internat (dont 2 places d'accueil d'urgence temporaire) et 1 place d'accueil temporaire.
- Arrêté de l'ARS en date du 12 novembre 2015, portant extension de la capacité de 3 places soit 36 places réparties en 33 places internat, 2 places d'accueil de jour et 1 place d'accueil temporaire.

## CONVENTION

- C.R.A.M. 1er juillet 1983
- Avenant 1er juillet 2000

## PUBLICS

La Maison d'Accueil Spécialisée reçoit sur proposition d'orientation de la MDPH, des personnes adultes en situation de handicap intellectuel complexe ne leur permettant pas d'être autonomes dans les actes de la vie quotidienne et nécessitant une surveillance et des soins constants.

## FINANCEMENT

- Prix de Journée Sécurité Sociale : hébergement ou accueil de jour.
- Forfait Journalier Hospitalier versé par les mandataires judiciaires ou les tuteurs familiaux, à partir de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).
- En 2013, la MAS d'ELLON a intégré le CPOMM contractualisé entre l'ARS et l'ACSEA.

## OBJECTIF GÉNÉRAL

Prendre en charge et accompagner des adultes en situation de handicap complexe (intellectuel et moteur ou somatique, ou associés) dans les actes de la vie quotidienne, et leur permettre de développer ou maintenir un niveau d'autonomie prévenant la grande dépendance :

- En leur offrant un environnement favorable, une qualité de vie et des activités favorisant leur bien-être,
- En leur offrant des soins physiques et psychiques adaptés,
- En leur offrant de participer à des activités de médiation cognitives et sensorielles,
- En favorisant et respectant l'expression de leurs attentes et la participation à leur projet de vie,
- En leur proposant des activités dans et avec l'environnement, favorisant leur inclusion sociale,
- En préservant les liens familiaux,
- En favorisant la participation de leurs familles et/ou des tuteurs à leur projet de vie.

## SECTEUR D'INTERVENTION

Calvados, en priorité le Bessin

## ACTIVITÉ 2017

L'année 2017 a été la première année pleine de fonctionnement dans les nouveaux locaux de la MAS.

Chacun, adultes comme professionnels a investi progressivement ces nouveaux espaces.

Des adaptations ont été opérées après utilisation, observation,... Changement de groupe pour des adultes, changement d'équipe pour des professionnels, ... Nous avons aussi progressivement installé, décoré, acquis du matériel, de l'ameublement,...

Nous sommes passés ainsi de l'espace construit à l'espace vécu et nous observons de manière générale combien les adultes apprécient d'avoir chacun une chambre individuelle, ce qui était indispensable, mais également de pouvoir aller et venir à leur guise et de se disperser dans des espaces différenciés (salons, salles à manger, salles d'activités).

Les effets en terme de qualité de vie et d'accueil sont probants.

Les espaces de déambulation (couloirs protégés), très usités, leur permettent également de circuler à l'abri et sans danger. Tout ceci permet de s'extraire du groupe si besoin et si souhaité. Ces nouveaux locaux permettent d'offrir à tous, nouveaux comme anciens, des conditions de vie adaptées, un cadre de vie sécurisé, un environnement favorable à leur bien-être et à leur épanouissement. Une amélioration de certains comportements a été notée : moins d'isolement pour l'un, une ambiance sonore nettement moins bruyante, ....

La MAS a inauguré ces nouveaux locaux le 21 novembre 2017 en présence de nombreux invités (CA, DG, ARS, Municipalité, voisins, partenaires) des adultes de la MAS et leurs familles et des adultes du Foyer de Vie.

Ce moment important pour tous a été chaleureux et apprécié de tous.

Nous avons en 2017 poursuivi les travaux du projet d'établissement. Nous avons fait dans ce cadre, l'évaluation de l'accueil de jour avec les familles concernées et les professionnels. Ils ont évalué l'intérêt d'avoir eu un accueil sur un groupe spécifique de décembre 2015 à août 2016 avec une équipe dédiée, dans l'attente de la fin des travaux.

Aussi, nous souhaiterions ouvrir un 8<sup>ème</sup> groupe pour proposer un accueil digne de ce nom en développant un réel projet d'accueil de jour (aujourd'hui, l'accueil des 2 adultes sur l'hébergement n'est pas satisfaisant).

C'est un projet qui pourrait se mettre en place très rapidement, d'autant qu'il serait complémentaire au projet de création d'une plateforme de services à partir des prestations de la MAS.

L'objectif premier d'une plateforme de services à l'adresse d'adultes en situation de handicap vivant à domicile sur le Bessin, est de respecter la capacité d'action des personnes concernées et leur liberté de choix. Il ne s'agit donc pas « d'amener » la MAS au domicile des personnes, mais d'évaluer avec elles et leurs proches aidants leurs besoins et leurs attentes, c'est-à-dire de « *respecter la liberté réelle qu'a la personne de mener la vie qu'elle a raison de valoriser* »<sup>1</sup>. Et de leur proposer à partir de cette évaluation, des prestations de l'établissement, de l'environnement et d'autres ESMS.

<sup>1</sup> ce postulat de départ est fondamental

## COMPTE-RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

11 993 journées réalisées en 2017.

Le déficit de 218 journées par rapport à l'activité prévue correspond à des journées d'hospitalisation, aux WE et vacances passés par les adultes en famille ou en séjours adaptés.

L'accueil temporaire a concerné 6 adultes. Cet accueil est allé d'une journée et une nuit à 49 nuits pour un adulte.

ÂGE	DURÉE ACCUEIL	ORIGINE GÉOGRAPHIQUE	SEXE
59 ANS	29 nuits	Bessin	M
42 ANS	deux accueils en journée (11H30/17H) et 14 nuits	Bessin	F
21 ANS	une nuit et deux accueils ap-midi ( 14H/17H)	Bessin	M
36 ANS	49 nuits	Bessin	M
20 ANS	une journée (11H30/17H)	Vire	M
20 ANS	une nuit 1/01)	Vire	F
45 ANS	12 après-midi (12H/17h)	Bessin	M

L'accueil temporaire n'est pas encore très sollicité et nous avons engagé des démarches auprès d'autres établissements afin de le faire connaître. Il peut répondre à des besoins différents : répit, préparation à une entrée en MAS, à une entrée en établissement.

Les accueils de 2017 ont montré qu'ils pouvaient également bénéficier à des adultes déjà accueillis en journée et offrir ce temps de répit en plus aux familles. Pour d'autres, cet accueil prépare en douceur une orientation vers une MAS ou vers un autre ESMS.

Nous savons qu'il est très difficile pour certains adultes et pour leurs proches d'accepter ce passage, qu'il soit d'un IME, d'un FAM ou d'un Foyer de vie vers une MAS.

Cet accueil peut montrer que l'orientation n'est pas adaptée ou ne l'est pas encore : par exemple, l'accueil n'a pas été possible, même en l'aménageant et en l'adaptant, pour un adulte vivant en famille depuis toujours. Ce qui, par ailleurs, nous incite à réfléchir à des formes d'accueils souples et personnalisés.

Nous avons accueilli sur cette place d'accueil temporaire des adultes hospitalisés depuis plusieurs années en psychiatrie adulte, et l'adaptation a été quelquefois complexe et a nécessité une coordination et des liens importants avec l'hôpital.

L'accueil temporaire implique une adaptation de l'organisation et des pratiques professionnelles, il introduit une dynamique intéressante à accompagner, car quelquefois difficile pour des équipes habituées à accueillir les mêmes adultes sur des décennies.

Nous poursuivons également l'accueil d'un jeune homme en « situation complexe », pour lequel nous bénéficions d'un soutien particulier de l'ARS ; et l'HAD (Hospitalisation A Domicile) mise en place pour un adulte nécessitant des soins spécifiques se poursuit.

Les adultes accueillis sont toujours majoritairement issus du Bessin.

La durée moyenne de l'accueil est de 22 ans (de 1 an d'ancienneté dans l'établissement à 34 ans),

Les hommes sont toujours majoritaires.

Les adultes continuent de vieillir (moyenne de 50 ans et âges allant de 25 à 62 ans) et demandent une prise en charge de plus en plus centrée sur les soins et le prendre soin.

Nous avons réalisé 2 admissions en 2017.

Nous observons que 12 nouveaux adultes ont été accueillis depuis 2013 : extension de 4 places, décès (au nombre de 2) et accueils temporaires. Ce chiffre est suffisamment significatif pour être noté car l'effectif de l'établissement bougeait peu depuis son ouverture.

L'accueil temporaire amène du turn over dans l'établissement.

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS AVEC UNE MISE EN PERSPECTIVE SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

L'étude de population menée dans le cadre des travaux sur le projet d'établissement a montré que les adultes accueillis se caractérisent par une forte diversité des situations.

Les adultes accueillis à la MAS sont en situation « complexe » de handicap tel que défini par l'ANESM. En effet, si le handicap principal est la déficience intellectuelle, seuls 2 adultes sont concernés par ce seul handicap. D'autres types de handicaps ou de troubles associés sont présents (69 % présentent également des troubles psychiques, 38 % des déficiences motrices et 28 % des déficiences sensorielles).

De même des besoins spécifiques en matière de santé peuvent être présents. Au-delà des suivis généralistes qui nécessitent déjà des moyens conséquents (temps des soins, précautions particulières à prendre, etc.), une grande partie d'entre eux nécessitent également des soins spécialisés :

- la quasi-totalité des personnes (94%) suivent un traitement médical quotidien ;
- plus d'un tiers d'entre elles (38%) sont atteintes d'épilepsie ;
- près des deux tiers (59%) bénéficient d'un suivi paramédical (22 % des résidents disposent de prothèse) ;
- La moitié des adultes a une alimentation adaptée (moulinée, mixée, sonde gastrique, ...) ;
- un quart a un suivi psychiatrique.

Si l'autonomie des personnes est globalement très restreinte (telle qu'elle nécessite une veille continue), des écarts importants sont néanmoins présents selon les personnes concernées, les actes de la vie quotidienne voire les contextes.

Cette hétérogénéité des besoins va augmenter dans les années à venir du fait de :

- l'augmentation des problématiques de soins liées au vieillissement ;
- l'émergence des besoins d'accompagnement en matière d'accompagnement en fin de vie ;
- l'intégration de publics jeunes : ceux-ci ne disposeront pas nécessairement d'une autonomie plus importante, mais seront nécessairement porteurs de besoins spécifiques (écart générationnel, parcours institutionnel différent, etc.)

Du fait des handicaps, les résidents disposent de capacités langagières de communication limitées. Selon l'étude de population menée, près de la moitié des personnes ne s'expriment pas verbalement. L'accompagnement sur la longue durée et la stabilité des équipes professionnelles ont permis toutefois l'établissement d'une communication avec l'ensemble des résidents selon leurs capacités d'expression, verbales ou non verbales (gestes, attitudes, mimiques, regards, etc.). Des modes de communication très individualisés et construits de manière empirique ont pu ainsi s'établir dans le temps.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Les pratiques continuent d'évoluer au sein de l'établissement : nous avons déjà souligné les effets de l'accueil temporaire sur l'ensemble du fonctionnement, sur les pratiques professionnelles et la vie des adultes accueillis.

La mise en place effective des PPA et de l'individualisation de l'accueil se traduit également par plus d'échanges avec l'environnement.

Pour exemple :

- Nous poursuivons l'inscription d'adultes (une dizaine en 2017) dans des séjours individuels avec des organismes de séjours adaptés, en plus des séjours organisés par la MAS.

- Nous organisons de l'accueil temporaire dans d'autres structures médico-sociales : par exemple un adulte bénéficie d'un accueil temporaire au foyer Odette RABO à CAEN.

Ce mouvement récent à la MAS se renforce donc et permet à certains adultes de vivre ailleurs que dans l'établissement, ce qui est important pour eux qui y vivent depuis des décennies avec les mêmes adultes et les mêmes professionnels.

Nous continuons bien entendu les activités dans l'environnement : patinoire adaptée, Snoezelen, équithérapie, etc..

Par ailleurs, l'individualisation permet par des « petites choses » du quotidien, d'améliorer la qualité de l'accueil des adultes : choix de ses produits de toilette, de ses vêtements, vacances différenciées, emploi du temps journalier différencié (réveil, petit déjeuner, ...), matériel adapté à la personne, ...

Ces « petites choses » du quotidien sont éminemment importantes auprès de personnes dont le recueil des attentes et souhaits n'est pas aisé, certains s'exprimant peu verbalement ou pas du tout et pour lesquelles il serait facile « de décider à la place de » ou d'appliquer des façons de faire, communes à tous.

Cette volonté d'apporter un cadre de vie, un environnement respectant les choix des personnes, même s'ils sont mimines, est importante. La MAS est d'abord un lieu de vie, le lieu de vie des adultes.

Ce dernier point est important, car cela implique que nous devons être vigilants à toujours considérer les adultes dans leur globalité : les adultes ne se résument pas à leur situation de handicap. Chaque adulte est d'abord un individu avec une histoire, des caractéristiques propres, une psychologie, des attentes, des besoins, des désirs, des relations sociales et familiales.

Nous poursuivons notre démarche de prévention autour de la Santé, en lien avec des partenaires dont notamment le RSVA<sup>2</sup> auquel nous sommes adhérents.

Nous poursuivons également la formalisation et l'amélioration des outils (fiches d'habitudes, protocoles de soins) en lien avec les infirmières et les médecins.

Nos liens avec les services de Santé du secteur sanitaire se renforcent par des contacts réguliers.

Nous avons ouvert le salon des familles, pièce où les familles peuvent venir passer un moment avec un adulte et éventuellement y déjeuner.

L'Association La Vallière a de nouveau organisé au printemps dernier son Festimas, en lien avec la MAS, le Foyer de Vie, le GEM et la commune d'ELLON. Cet évènement musical a connu une belle réussite, tant dans son organisation que dans le taux de fréquentation. La manifestation a réuni bénévoles, familles, salariés et adultes dans une ambiance conviviale et festive. La prestation d'adultes du GEM de Bayeux est toujours appréciée.

Le Conseil de Vie Sociale s'est réuni 3 fois dans l'année.

Madame Soazic LEFRERE a été accueillie à la MAS la Vallière du 6 avril 1993 au 29 juillet 2016, date de son décès à l'hôpital de Bayeux. Ses parents ont souhaité faire un don à la MAS afin que l'héritage de madame LEFRERE bénéficie aux adultes de la MAS. Aussi, afin de respecter les volontés de la famille, nous souhaitons que ce don permette la création d'un jardin sensoriel que nous pourrions nommer « Le jardin de Soazic », jardin dont bénéficiera l'ensemble des adultes.

<sup>2</sup> Réseau de Services pour une Vie Autonome

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES

### PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Nous avons poursuivi les travaux du projet d'établissement entamés fin 2016.

Le projet a été élaboré à partir d'un comité « Projet d'établissement », chargé de définir les axes stratégiques et prioritaires et de préciser, formaliser l'écriture du projet. Il était composé du CSSE, d'un administrateur, d'une infirmière, de 2 AMP, d'un agent d'entretien, d'un surveillant de nuit, de la coordinatrice de projet, du directeur et d'un consultant qui nous a accompagnés dans la réflexion et l'écriture du projet.

Des sous-groupes de travail ont été ensuite constitués selon les thématiques retenues, auxquels ont participé d'autres salariés ainsi que des familles et des partenaires.

Une journée institutionnelle à laquelle a participé l'ensemble des salariés en assemblée plénière puis en petits groupes thématiques a permis que chaque salarié soit partie prenante de ce projet.

Les adultes accueillis étant peu mobilisables, nous avons souhaité que le projet soit lu par une Association d'usagers. Nous remercions donc l'Association « Handy Rare et Poly » d'avoir accepté de nous en faire des retours.

Nous avons également donné ce projet en lecture au CVS, à des partenaires et des familles et à des salariés volontaires.

Nous avons débuté les travaux relatifs à ce projet par une étude de population effectuée par les professionnels de la MAS, en définissant des indicateurs relatifs aux besoins des adultes, indicateurs liés à l'autonomie et à la dépendance dans les actes de la vie quotidienne et dans leur vie relationnelle et sociale.

Ces indicateurs<sup>3</sup> montrent sans surprise que les personnes accueillies se caractérisent par une forte diversité des situations et des besoins importants quant aux actes de la vie quotidienne en raison des handicaps importants et complexes des adultes d'une part, et de leur vieillissement d'autre part<sup>4</sup>.

Cela implique pour les équipes de plus en plus d'adapter les réponses et l'accompagnement. Cela implique par ailleurs pour l'établissement, de rechercher de plus en plus dans l'environnement des ressources complémentaires afin de satisfaire au plus près à ces besoins.

Dans les années à venir, l'établissement va, de plus, devoir faire face à un renouvellement important de son personnel (1/4 du personnel a plus de 51 ans et 40 % plus de 45), ce qui comporte un double enjeu :

- l'intégration des nouveaux professionnels : gestion des modifications dans les dynamiques d'équipe, des éventuelles perturbations pour les résidents, de la communication auprès des familles...
- la transmission des savoirs et savoir-faire acquis de l'expérience dans les relations aux personnes accompagnées.

Le projet d'établissement comporte 4 axes stratégiques :

1. La diversification des formes d'accompagnement pour répondre à l'hétérogénéité des besoins et attentes des adultes en fonction de l'âge et du niveau d'autonomie (adaptation de l'organisation, formations, activités),
2. Poursuite du renforcement de l'approche en matière de santé (prévention, soins adaptés, vieillissement, télémédecine),
3. Développement des outils et supports de communication (liens avec des équipes de recherche, de Start up, formations collectives, supports informatiques),
4. Anticipation du renouvellement des professionnels (tutorat, accompagnement des nouveaux salariés).

<sup>3</sup> Les indicateurs retenus sont par ailleurs concordants avec les grilles SERAFIN-PH et les critères des TDB de la performance de l'ANAP, indicateurs que nous avons renseignés pour la 1ère année en 2017

<sup>4</sup> Pour exemple un adulte sur deux a une alimentation adaptée (moulignée, mixée, sonde gastrique...), 94% ont un traitement médical, 75% des adultes ont besoin d'une assistance totale pour leur hygiène corporelle.

## SERAFIN-PH

La MAS s'est portée candidate pour participer à l'étude nationale de la CNSA : « *Groupe de travail description : Repères. Liaisons entre besoins et prestations dans un objectif tarifaire* » dans le cadre de la mise en oeuvre de SERAFIN-PH.

Cette participation a demandé beaucoup d'investissement et de temps à l'ensemble des équipes mais a été porteuse de réflexion et d'intérêt. Cette étude a au final mis en valeur les besoins des adultes et l'activité réelle et précise des professionnels.

Cette étude a par ailleurs participé à renforcer la dynamique de l'établissement : projet d'établissement, étude de population, tableaux de bord de la performance, étude Repères de la CNSA, groupe accompagnement fin de vie, etc....L'ensemble de ces réflexions et travaux se complètent, interagissent et permettent à l'établissement d'être dans une dynamique positive. Les salariés participant aux journées MAS/FAM à Nancy en mai 2017 ont pu le mesurer et en faire le retour à leurs collègues. Les thématiques abordées dans ces journées étaient identiques à celles travaillées à la MAS.

Le groupe « accompagnement jusqu'au bout de la vie » a présenté ses travaux lors de la réunion de rentrée. Par petits groupes, l'ensemble des salariés a pu échanger et être porteur de propositions. Nous allons engager en 2018 la formation collective en intra, des formations plus spécifiques seront proposées à l'équipe dédiée, une information faite aux familles, tuteurs et mandataires judiciaires et une organisation particulière de l'établissement lors d'un accompagnement de ce type sera formalisée.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

### LE COPIL ÉVALUATION - DÉMARCHE QUALITÉ AU DAHAD

Suite à la restitution en 2015 par les évaluateurs des résultats de l'évaluation externe, nous avons constitué un comité de suivi des plans d'amélioration des évaluations interne et externe, commun au DAHAD. Ce comité composé de représentants des adultes, des salariés, d'adultes, d'un administrateur et de partenaires, a pour mission de suivre la mise en oeuvre des plans d'amélioration et de faire des propositions.

Les travaux de ce comité participent de l'évaluation continue de la qualité. D'ailleurs à la MAS également, Céline Bunel, « chargée de développement qualité évaluation », est présente à chaque réunion afin de nous guider dans notre démarche et d'assurer le lien avec les travaux du CODAQ.

En s'appuyant sur les préconisations faites dans les rapports d'évaluation interne et externe, l'idée première a été de définir ensemble des priorités sur le plan d'amélioration avec des échéances à tenir et le fonctionnement du groupe. Ainsi, nous avons convenu de nous réunir chaque trimestre et de faire en fin d'année civile un bilan du fonctionnement.

Le COPIL DAHAD a poursuivi le travail entamé en 2016. Le rythme des rencontres reste inchangé avec une réunion tous les trimestres. Pour rappel, les actions d'améliorations portaient sur :

#### **La mise à jour des outils de la Loi 2002-2 avec notamment l'écriture du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement du Foyer de vie**

- Le livret d'accueil a été réécrit, en partant du travail réalisé par un groupe d'adultes du Foyer. Il est en relecture avant validation finale. L'idée de mettre en image ce livret d'accueil par et pour les adultes du Foyer a également été retenue. Un groupe d'adultes y travaille, afin de remettre un petit film reprenant le contenu du livret de vie, dès l'arrivée d'un adulte au foyer.

#### **La communication du projet d'établissement du Foyer de vie**

- Plusieurs présentations aux partenaires ont été faites par le directeur et le chef de service.

- Une porte ouverte a eu lieu au Foyer en octobre 2017, durant laquelle les adultes participant à l'atelier théâtre avec le Théâtre de lien, ont mis en scène le déroulé des journées et des activités au Foyer. Face au succès rencontré et du nombre de personnes venues à ces portes ouvertes (familles, adultes d'autres établissements, jeunes d'IME, partenaires), il a été décidé de renouveler cette expérience chaque année.

### **Ecriture du projet d'établissement à la MAS**

- Celle-ci est terminée. Le COPIL s'est réuni régulièrement et des sous-groupes de travail ont été organisés afin de permettre à tous les salariés de contribuer à la réflexion. Les parents, tuteurs et autres partenaires ont également participé à ces groupes de travail. Le projet est actuellement en relecture, avant validation.
- La vérification et la communication auprès des personnels des procédures
- Les procédures ont été créées ou revues, présentées aux salariés et affichées dans les bureaux. Quatre procédures de « conduite à tenir en cas de ... » restent à écrire en lien avec les IDE et le médecin de la MAS. Leur écriture est programmée.

En décembre 2017, en lien avec les rapports d'évaluation interne et externe, les orientations stratégiques définies dans le projet d'établissement du Foyer et de la démarche associative d'amélioration continue de la qualité, le COPIL a choisi, dans un premier temps, de se mobiliser sur le Foyer de vie autour du :

- développement des réponses dans le domaine de la vie affective,
- renforcement de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne,
- renforcement des possibilités d'appropriation de son lieu de vie,
- renforcement de la participation à l'élaboration de son projet,
- renforcement de l'individualisation des réponses au sein du collectif.

Les travaux à mener concernant la MAS seront définis après validation du projet d'établissement.

# DÉPARTEMENT ADULTE HANDICAP AUTONOMIE ET DÉPENDANCE

## FOYER DE VIE « LE MONTMIREL »



14400 ST LOUP HORS

**Tél.** 02 31 92 37 66

**Fax.** 02 31 92 90 68

**Directeur :** Sylvie LEFRANCOIS

**E-mail :** [directeure.dahad@acsea.asso.fr](mailto:directeure.dahad@acsea.asso.fr)

**N° CNIL :** 1964473

**Année de création :** 1993

### AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté du Conseil Départemental du Calvados en date du 19 décembre 2016, portant renouvellement d'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour une capacité de 31 places :

- 20 places en hébergement
- 10 places en accueil de jour
- 1 place en accueil temporaire

### PUBLIC

Le Foyer de Vie « Le Montmirel » reçoit à la demande des adultes, des tuteurs familiaux et des mandataires judiciaires, sur proposition d'orientation de la MDPH, des personnes dont la situation de handicap intellectuel ne leur permet pas de s'inclure dans le monde du travail ordinaire au moment de leur admission. Ils ont besoin par ailleurs d'être accompagnés dans les actes de la vie quotidienne.

### FINANCEMENT

- Prix de Journée Atelier Conseil Départemental
- Prix de Journée Hébergement Conseil Départemental
- Participation forfaitaire des adultes selon un barème départemental fixé en fonction des modalités de leur hébergement (continu, en semaine, en famille d'accueil ou en famille).

### OBJECTIF GÉNÉRAL

Accueillir et accompagner des adultes en situation de handicap et leur offrir un environnement favorable leur permettant d'acquérir une plus grande autonomie sociale et accompagner leur parcours de vie en :

- Proposant des activités stimulant leurs capacités cognitives, sensorielles et créatives,
- Proposant des ateliers permettant d'acquérir certaines compétences leur permettant d'être si possible

réorientés vers le travail adapté,

- Favorisant leur bien-être par un accueil adapté en hébergement et en journée,
- Suscitant leur participation aux actes de la vie quotidienne et à toutes les décisions les concernant,
- Les accompagnant vers des activités dans la cité favorisant leur inclusion sociale,
- Favorisant les liens familiaux,
- Leur offrant un accompagnement vers des soins tant somatiques que psychiques adaptés à leur situation et à leurs besoins,
- Accompagnant leur réorientation vers des établissements et services plus adaptés à leur situation et à l'évolution de celle-ci (ESAT, AIT, entreprise adaptée, FAM, MAS, Foyer de Vie pour adultes vieillissants, EHPAD...).

## SECTEURS D'INTERVENTION

Calvados, en priorité le Bessin.

## ACTIVITÉ 2017

### ELÉMENTS MAJEURS DE L'ANNÉE

Malgré une année 2017 de nouveau marquée par des absences dans l'équipe, notamment celle du chef de service, le Foyer de Vie a poursuivi la dynamique impulsée par les travaux de réécriture du projet d'établissement.

La notion de parcours de vie intégrée dès l'admission au travers de la mise en oeuvre des projets personnalisés se traduit concrètement par des admissions et des sorties en nombre plus important, grâce à des orientations accompagnées.

Nous avons également souhaité mettre en place une formation sur l'animation des ateliers. Toujours dans la dynamique du projet, il était nécessaire de revoir les objectifs de ces ateliers et les outils d'évaluation à disposition des professionnels en lien avec le PPA de chaque adulte.

Les adultes participant à l'atelier théâtre animé par une AMP dans le cadre du Théâtre de Lien et avec le soutien d'une de ses animatrices, ont préparé et présenté aux familles et partenaires dans le cadre de la mise en oeuvre du projet d'établissement, l'organisation des journées et des ateliers au Foyer.

Cette représentation a eu lieu lors de l'après- midi portes ouvertes du 17 novembre 2017.

Après-midi à laquelle ont participé de très nombreux partenaires accompagnés de jeunes à (l'ex d'un IME de CAEN) et de familles en recherche d'orientation pour leur jeune adulte.

Ces invités ont pu découvrir le Foyer et son fonctionnement en étant reçus par des adultes et des professionnels. Ils ont pu également visiter les locaux. Un buffet préparé et servi par les adultes du Foyer a été apprécié.

Nous souhaitons reproduire une journée portes ouvertes chaque année en diffusant l'invitation à l'ensemble des établissements pouvant relayer cette information auprès de familles et des professionnels.

477 journées supplémentaires ont été réalisées par rapport à l'activité prévue.

L'activité de l'hébergement et celle de l'accueil de jour sont excédentaires.

Nous avons reçu 4 adultes en accueil temporaire pour 55 journées.

ÂGE	DURÉE ACCUEIL	ORIGINE GÉOGRAPHIQUE	SEXE
26 ANS	6	Grancamp- Maisy	F
28 ANS	31	Bessin	M
24 ANS	4	Bessin	F
22 ANS	14	Manche	M

L'accueil temporaire permet à des adultes accueillis en famille ou en établissement (autre établissement ou en accueil de jour au Foyer), soit d'intégrer progressivement l'hébergement du Foyer, soit de bénéficier de périodes hors lieu de vie habituel ; cela étant élaboré dans leur projet personnalisé.

Pour les adultes résidant en famille, il peut s'agir de séjours de répit.

L'accueil temporaire demande beaucoup de contacts, de préparation, d'évaluation ; une organisation particulière et du temps.

4 admissions ont été réalisées en 2017 et 5 adultes sont sortis.

La durée moyenne de l'accompagnement est de 13 ans et 6 mois avec des écarts importants : de 6 mois d'accueil à 24 ans et 8 mois. Si 12 adultes sont accueillis depuis 20 ans et plus, 17 (soit plus de la moitié) le sont depuis moins de 20 ans,

L'établissement répond toujours à des besoins de proximité : les adultes sont tous issus du Calvados et une large majorité est issue du Bessin et du pré-bocage (15 adultes de Bayeux et 4 de Vire). Cinq adultes viennent de Caen et quatre de St Lo.

Cinq adultes venant d'IME (3 de l'IME de St Lo et 2 de l'IME L'ESPOIR) ont effectué des périodes de découverte. Ces périodes permettent aux adultes, à leurs représentants et aux professionnels, d'affiner les orientations par une période d'expérimentation sur la journée et l'inscription dans les ateliers.

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS AVEC UNE MISE EN PERSPECTIVE SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

La moyenne d'âge des adultes continue de baisser : 3 ans de moins par rapport à 2016.

Elle est de 36,69 ans avec une quasi similitude pour les hommes (37 ans) et pour les femmes (36 ans).

La baisse continue de la moyenne d'âge est intéressante (baisse de 4 ans depuis 2015) car elle montre que le Foyer connaît du turn over et donc que la dynamique impulsée quant au parcours de vie des adultes se concrétise de manière effective.

Nous avons connu 5 sorties en 2017. Un adulte est entré en ESAT, une autre en AIT, deux adultes sont allés en MAS, et une dernière a changé de département pour se rapprocher de sa famille.

Ces chiffres sont cohérents avec la durée de prise en charge qui a également baissé de 2 ans ½ par rapport à 2016.

Les écarts d'âge sont importants : le plus jeune a 21 ans et le plus âgé a 59 ans.

Nous observons toujours 2 groupes d'âge : 16 adultes ont moins de 40 ans et 21 adultes ont 40 et plus. Les adultes âgés de 21 à 30 ans sont au nombre de 13, nombre équivalent à ceux âgés entre 51 et 60 ans.

Le 3ème groupe d'âge intermédiaire, de 31 à 41 ans, est au nombre de 11 adultes.

Cela implique donc toujours pour l'établissement d'être en mesure de proposer des activités et un accompagnement variés, adaptés à chacun selon ses besoins, ses attentes et son rythme.

Les attentes et les besoins, le mode de vie ne sont évidemment pas identiques pour des jeunes et des personnes vieillissantes dont le handicap se majore et pour lesquelles souvent apparaissent d'autres pertes liées à l'autonomie.

Il est donc nécessaire d'accentuer l'individualisation de l'accueil et des prestations proposées. Et de continuer à réfléchir et à construire en terme de parcours.

Cela nécessite également de préparer d'ores et déjà l'avenir, car nous aurons dans 10 ans des adultes âgés de 50 à 60 ans, avec des besoins inhérents au vieillissement.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

L'ouverture de l'établissement favorisant la participation des adultes à la vie de la cité et leur inclusion sociale se poursuit.

Nous poursuivons ainsi nos objectifs de valorisation des personnes, de leur participation à la vie et à leur utilité sociale et à l'élargissement de leur réseau.

Cette ouverture est d'autant plus importante que nous l'avons vu, les écarts d'âge et de situation, notre volonté d'accompagner le parcours, nous obligent à trouver dans l'environnement, auprès de nos partenaires, des ressources pouvant répondre aux besoins des adultes dans leur diversité.

Nous favorisons également l'inscription dans la vie sociale ordinaire en nous appuyant sur les nombreux réseaux du Bessin.

Des adultes ont donc participé à un atelier théâtre avec le Théâtre de Lien.

Nous poursuivons les conventions déjà établies avec « la Fédération de sport adapté », « La maison du vélo », et poursuivons notre partenariat avec des ESAT, l'accueil temporaire Valognes et le GEM<sup>1</sup> de Bayeux.

Un groupe d'adultes s'est rendu à VOUZIERS dans le cadre de nos échanges avec le Foyer de vie que nous avons accueilli l'an dernier.

Visite de la région, sorties culturelles et activités festives avec ce Foyer se sont déroulées durant une semaine au grand plaisir des adultes, revenus enchantés de cette expérience.

Une nouvelle rencontre est prévue en 2018, rencontre co-organisée par les deux foyers, pour se rendre cette fois en Vendée.

Ces rencontres sont également enrichissantes pour les professionnels en terme d'échanges de pratique et d'expérience.

L'Association La Vallière a de nouveau organisé au printemps dernier son festival de musique en lien avec la MAS, le Foyer de Vie et la commune d'ELLON. Cet évènement musical a connu une belle réussite tant dans son organisation que dans le taux de fréquentation. La manifestation a réuni bénévoles, familles, salariés et adultes dans une ambiance conviviale et festive. La prestation d'adultes du GEM de Bayeux est toujours appréciée.

## SANTÉ ET HANDICAP

Nous continuons à travailler sur le protocole de soins (infirmières, chef de service et médecin généraliste) et sur le dossier médical, en lien avec le groupe d'infirmiers associatif.

Nous maintenons nos trois axes d'actions concernant la prévention du vieillissement : sports, alimentation et vie sociale.

Nous continuons à être également très impliqués sur le territoire du Bessin via le GCS et le RSVA<sup>2</sup>, auquel le Foyer de Vie adhère, quant à la réflexion autour de la prévention, l'accueil et les soins, en complémentarité avec le secteur sanitaire.

Le Conseil de Vie Sociale s'est réuni deux fois dans l'année. Les membres du CVS sont assidus et impliqués. Cette instance est une réelle instance d'information et d'échanges, tant sur la vie de l'établissement que sur les projets en cours.

<sup>1</sup> Groupe d'Entraide Mutuelle

<sup>2</sup> RSVA : Réseau de Services pour une Vie Autonome

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES

### LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Nous poursuivons la mise en œuvre du projet d'établissement via la réécriture du livret d'accueil, la formation sur l'animation des ateliers.

Il était important de travailler concrètement à leur animation dans l'objectif d'individualisation, d'orientation, d'évaluation et de dynamisation des potentiels des adultes. Cette formation reste à approfondir en 2018.

La prise en compte du statut d'adulte avec les droits inhérents à ce statut, la liberté de choix et la participation des adultes à tout ce qui les concerne, sont également des axes du projet d'établissement que nous travaillons avec l'équipe.

Nous avons par exemple sollicité l'intervention d'un chef de service du SATC<sup>3</sup> à une séance du CVS, pour informer ses membres de la Loi de 2007 portant réforme de la protection des majeurs et de ses implications. En effet, le plus souvent, protection et minorité sont confondus. Des documents ont été également donnés aux membres du CVS et à l'équipe, documents précisant les droits des personnes bénéficiant d'une protection.

Nous souhaitons également que des adultes intéressés produisent une vidéo présentant le Foyer et son fonctionnement aux adultes et familles cherchant un établissement et aux nouveaux admis.

Le livret papier n'étant pas adapté, notre objectif est de pouvoir produire un document d'information sur le foyer adapté aux adultes et également pensé et construit à partir des informations que les adultes déjà admis souhaitent présenter à des nouveaux.

Ces axes du projet seront à travailler et à accompagner de façon constante.

### VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Nous poursuivons la réflexion entamée et avons notamment formalisé une procédure à l'adresse des professionnels en cas d'agression sexuelle par ou envers un adulte accueilli au Foyer.

Cette réflexion a par ailleurs été partagée par l'ensemble de l'équipe par petits groupes lors de la réunion institutionnelle en octobre. Les professionnels ont mené un état des lieux des actions déjà mises en place et de leurs effets, des actions restant selon eux à mener, ainsi que des supports existants ou à construire et des interventions externes ayant eu lieu ou souhaitées.

Cet état des lieux a été fait selon 3 axes : actions en direction des adultes, des familles et des professionnels.

Depuis 2013, des évolutions sont notables au foyer quant à cette thématique, tant au niveau de l'organisation pour les adultes que dans la posture des professionnels.

### TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES

Avec le soutien de CHORUM, le livret de prévention des Troubles Musculo Squelettiques a été finalisé en début d'année.

Il informe les professionnels (titulaires, remplaçants et stagiaires) des Troubles Musculo Squelettiques et des mesures de prévention que l'établissement met en œuvre. Il les informe également des précautions que chacun peut prendre pour prévenir ces TMS.

Ce livret a été conçu par un groupe de professionnels de la MAS et du Foyer accompagnés d'un chargé de mission de CHORUM et de l'ergonome du travail.

## AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

<sup>3</sup> SATC : Service d'Accompagnement tutélaire du Calvados

## LE COPIL ÉVALUATION - DÉMARCHE QUALITÉ AU DAHAD

Suite à la restitution en 2015 par les évaluateurs des résultats de l'évaluation externe, nous avons constitué un comité de suivi des plans d'amélioration des évaluations interne et externe, commun au DAHAD. Ce comité composé de représentants des adultes, des salariés, d'adultes, d'un administrateur et de partenaires, a pour mission de suivre la mise en oeuvre des plans d'amélioration et de faire des propositions.

Les travaux de ce comité participent de l'évaluation continue de la qualité. D'ailleurs à la MAS également, Céline Bunel, « chargée de développement qualité évaluation », est présente à chaque réunion afin de nous guider dans notre démarche et d'assurer le lien avec les travaux du CODAQ.

En s'appuyant sur les préconisations faites dans les rapports d'évaluation interne et externe, l'idée première a été de définir ensemble des priorités sur le plan d'amélioration avec des échéances à tenir et le fonctionnement du groupe. Ainsi, nous avons convenu de nous réunir chaque trimestre et de faire en fin d'année civile un bilan du fonctionnement.

Le COPIL DAHAD a poursuivi le travail entamé en 2016. Le rythme des rencontres reste inchangé avec une réunion tous les trimestres. Pour rappel, les actions d'améliorations portaient sur :

### La mise à jour des outils de la Loi 2002-2 avec notamment l'écriture du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement du Foyer de vie

- Le livret d'accueil a été réécrit, en partant du travail réalisé par un groupe d'adultes du Foyer. Il est en relecture avant validation finale. L'idée de mettre en image ce livret d'accueil par et pour les adultes du Foyer a également été retenue. Un groupe d'adultes y travaille, afin de remettre un petit film reprenant le contenu du livret de vie, dès l'arrivée d'un adulte au foyer.

### La communication du projet d'établissement du Foyer de vie

- Plusieurs présentations aux partenaires ont été faites par le directeur et le chef de service.
- Une porte ouverte a eu lieu au Foyer en octobre 2017, durant laquelle les adultes participant à l'atelier théâtre avec le Théâtre de lien, ont mis en scène le déroulé des journées et des activités au Foyer. Face au succès rencontré et du nombre de personnes venues à ces portes ouvertes (familles, adultes d'autres établissements, jeunes d'IME, partenaires), il a été décidé de renouveler cette expérience chaque année.

### Écriture du projet d'établissement à la MAS

- Celle-ci est terminée. Le COPIL s'est réuni régulièrement et des sous-groupes de travail ont été organisés afin de permettre à tous les salariés de contribuer à la réflexion. Les parents, tuteurs et autres partenaires ont également participé à ces groupes de travail. Le projet est actuellement en relecture, avant validation.

### La vérification et la communication auprès des personnels des procédures

- Les procédures ont été créées ou revues, présentées aux salariés et affichées dans les bureaux. Quatre procédures de « conduite à tenir en cas de ... » restent à écrire en lien avec les IDE et le médecin de la MAS. Leur écriture est programmée.

En décembre 2017, en lien avec les rapports d'évaluation interne et externe, les orientations stratégiques définies dans le projet d'établissement du Foyer et de la démarche associative d'amélioration continue de la qualité, le COPIL a choisi, dans un premier temps, de se mobiliser sur le Foyer de vie autour du :

- développement des réponses dans le domaine de la vie affective,
- renforcement de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne,
- renforcement des possibilités d'appropriation de son lieu de vie,
- renforcement de la participation à l'élaboration de son projet,
- renforcement de l'individualisation des réponses au sein du collectif.



PÔLE PRÉVENTION ET  
LUTTE CONTRE LES  
EXCLUSIONS

# DEPARTEMENT INSERTION PRÉVENTION

## SERVICE D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ (SAJD)



10 rue Frémentel  
14000 CAEN  
**Tél.** 02 31 82 56 00  
**Fax.** 02 31 84 80 50

**Directrice :** Fabienne FORVEILLE  
**E-mail :** directrice.dip@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 1983247  
**Année de création :** 1972

### AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté interministériel en date du 4 Juillet 1972, et loi n° 86.17 du 6 Janvier 1986, autorisant la création du SAJD.
- Arrêté d'autorisation du Conseil Général du 19 mai 2006.

### POPULATION

- Jeunes majeurs et jeunes adultes, âgés de 18 à 25 ans, garçons et filles en difficulté, particulièrement en rupture avec leur milieu naturel et désocialisés.
- Jeunes détenus ou récemment libérés.

### FINANCEMENT

- Conseil Départemental du Calvados
- Direction de l'Insertion et du Logement

### OBJECTIFS

- **Prévention :** Les jeunes adultes qui nous interpellent présentent des difficultés passagères risquant de mettre en cause leur projet de vie. Le service aide la personne à dépasser ce moment de crise en maintenant l'autonomie acquise et en évitant les phénomènes de désocialisation et de marginalisation.
- **Insertion :** Pour beaucoup d'autres jeunes adultes s'adressant au service, les difficultés sont anciennes, profondes et multiples. Leurs comportements trop problématiques les excluent des modes de prise en charge classiques et institutionnels.

## ACTIONS

Le S.A.J.D. est un service de milieu ouvert. Il propose à tout jeune adulte majeur de 18 à 25 ans qui, de manière volontaire, le saisit d'une demande, un accompagnement global et un soutien à l'élaboration d'une réponse concrète. Cette démarche volontaire est un pré-requis impératif à la mise en oeuvre de l'accompagnement.

Sans volonté manifeste d'entamer un cursus d'insertion sociale puis professionnelle, les projets des jeunes n'aboutissent pas.

La philosophie du service est celle de la porte ouverte à tous au service des objectifs de prévention et de réinsertion évoqués ci-dessus.

Notre première action est de ne pas «renchérir sur l'exclusion». Le service propose alors un accompagnement global et individualisé qui cherche à éviter le morcellement de la personne.

Quels que soient le degré et la nature des difficultés présentées, il s'agit de mobiliser les capacités de chacun dans un souci de dynamisation. Cette action respecte le rythme de la personne et s'inscrit dans une durée plus ou moins longue permise par le service.

## MOYENS

Le SAJD participe au projet individuel du jeune et propose des solutions temporaires substitutives grâce à ses équipements propres, ou en coopération avec les partenaires de l'agglomération caennaise.

Ces solutions se font par la prestation de divers services liés au logement, à l'emploi, l'accès aux dispositifs de secours financiers, le transport.

Dans l'action quotidienne, ils sont parfois déterminants pour permettre aux jeunes une stabilisation, l'établissement de points de repère.

Le Service met à la disposition des moyens.

Sont ainsi repérés :

- La domiciliation
- L'accès aux moyens de communication et d'information
- Petite consigne, garde meubles
- Mise à disposition d'une douche et une machine à laver le linge.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Les jeunes adultes sont très majoritairement originaires de l'agglomération caennaise. Environ 10 % sont originaires du Calvados sur l'ensemble des usagers du service.

Environ 20 % des nouveaux usagers chaque année sont originaires d'un autre département et 1 % sont des jeunes de passage.

## ACTIVITÉ 2017

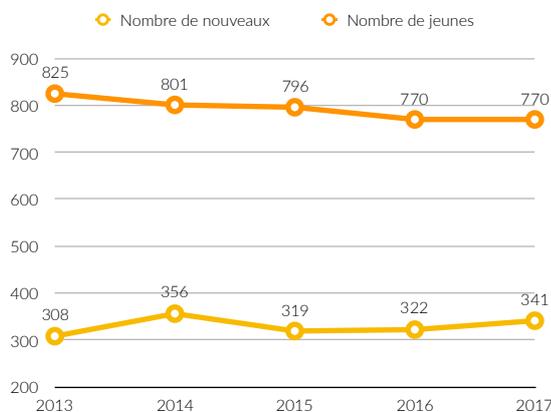
Le SAJD accompagne des jeunes de 18-25 ans dans un travail de prévention et d'insertion qui nécessite, dans un premier temps, la prise en charge de l'urgence sociale. Le fait de répondre aux besoins primaires tels que la subsistance et la mise à l'abri constitue une première étape nécessaire dans la mise en place d'un accompagnement éducatif. L'action éducative du service vise à prévenir l'errance, l'exclusion, les ruptures, la marginalisation, les risques liés à la santé, la désocialisation et l'isolement...

Il s'agit de favoriser l'accès à des conditions de vie assurant la dignité de la personne, permettant sécurité et stabilité, préservant son intimité et déterminant son inscription dans une vie sociale. Pour cela, l'équipe du service accompagne la personne dans la reconnaissance et le dépassement de ses difficultés personnelles, conséquences de son histoire singulière, pour mettre en place une dynamique d'insertion.

L'équipe du SAJD prend le temps d'échanger avec le jeune de sa situation, de sa vision de sa situation, de son comportement et attitudes, de réfléchir avec lui sur son parcours, ses qualités, ses compétences, ses dysfonctionnements, ses envies, ses choix et ses non choix, afin de l'aider à concrétiser ses projets, le mettre face à la réalité, l'informer, le conseiller, le protéger si nécessaire et faire « un petit bout de chemin » avec lui/elle.

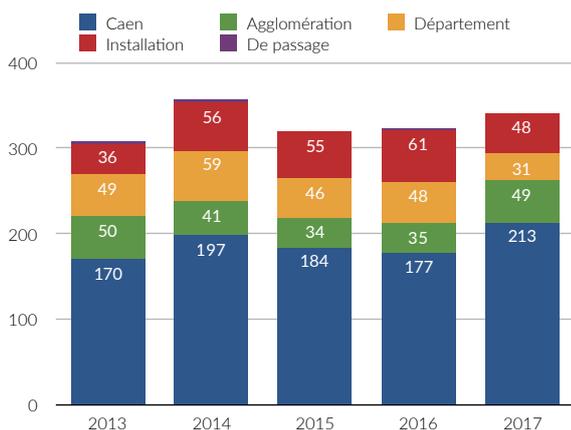
L'activité du SAJD s'articule autour de la fonction d'accueil avec la domiciliation, la mise à disposition de machines à laver le linge, de douches et la fonction d'accompagnement du projet du jeune. L'action du SAJD s'est inscrite, comme chaque année, dans le cadre d'un large partenariat dans les différents domaines de l'accompagnement proposé aux jeunes se présentant au service : hébergement, logement, insertion professionnelle, santé, aides financières...

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNÉS



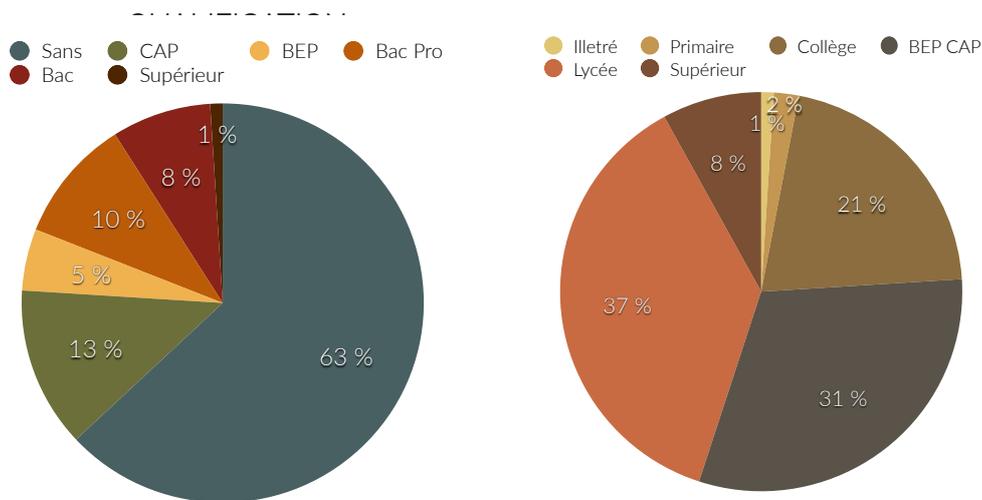
La fréquentation du public s'inscrit dans une continuité de l'année 2016. Le nombre de jeunes venus au service est de 770. Le nombre de nouveaux usagers reçus est en légère augmentation puisqu'il passe à 341 en 2017.

### ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES NOUVELLEMENT ACCOMPAGNÉS PAR LE SAJD



Sur 341 nouveaux jeunes, 262 sont issus de Caen (77 % - en nette augmentation sur les 5 dernières années) et de l'agglomération caennaise. 31 viennent du département (9 %). Les jeunes viennent à Caen le plus souvent dans l'espoir de trouver plus facilement du travail. Le nombre de ceux en situation d'installation dans le département est en légère diminution. Cela concerne 14 % des usagers. Nous n'avons pas reçu, cette année de jeunes « de passage ».

## QUALIFICATION ET NIVEAU SCOLAIRE DES JEUNES NOUVELLEMENT ACCOMPAGNÉS PAR LE SAJD

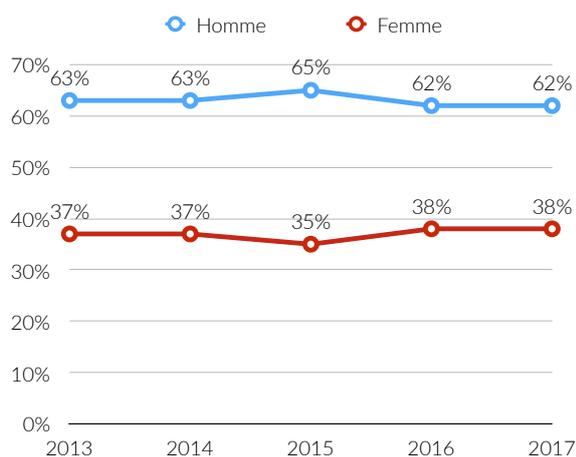


Majoritairement (63 %), les personnes reçues pour la première fois au SAJD en 2017 sont sans qualification avec, pour 92 % d'entre eux, un niveau scolaire inférieur ou égal au niveau lycée.

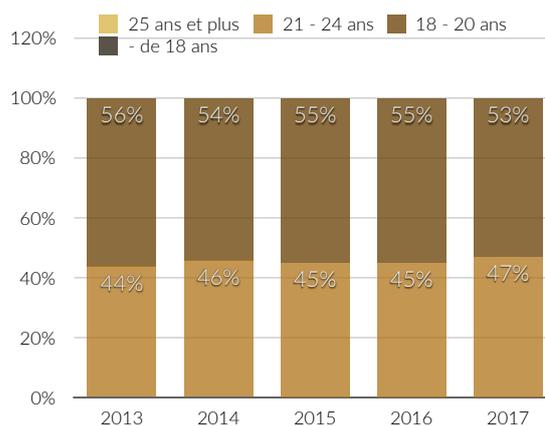
L'insertion professionnelle est d'autant plus difficile que le niveau de qualification des jeunes reçus au service est bas. Ces données n'évoluent pas de manière sensible par rapport à 2016.

## AGE ET SEXE

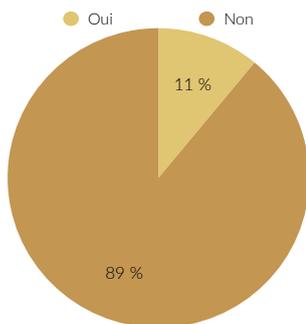
### RÉPARTITION FEMME - HOMME



### AGE DES JEUNES ACCOMPAGNÉS



Le nombre d'hommes accueillis reste supérieur à celui des femmes, comme en 2016. Il correspond à 62% du public accueilli. La situation des hommes seuls est, en effet, particulièrement difficile. La répartition des âges est proche de celle de l'année passée, avec une légère augmentation des 21-24 ans.

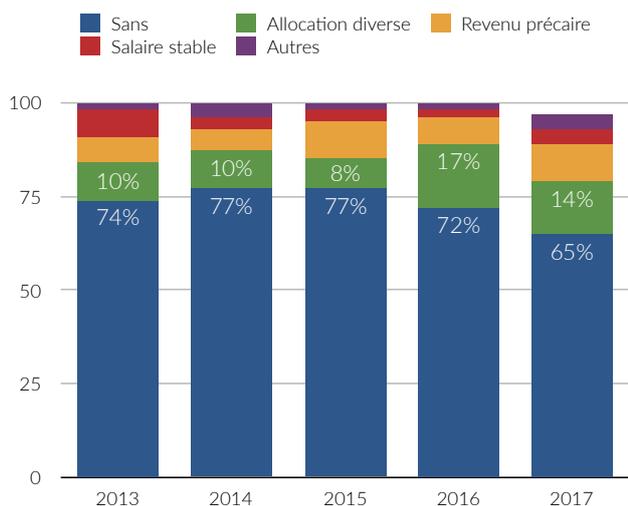


### TITULAIRE DU PERMIS DE CONDUIRE EN 2017

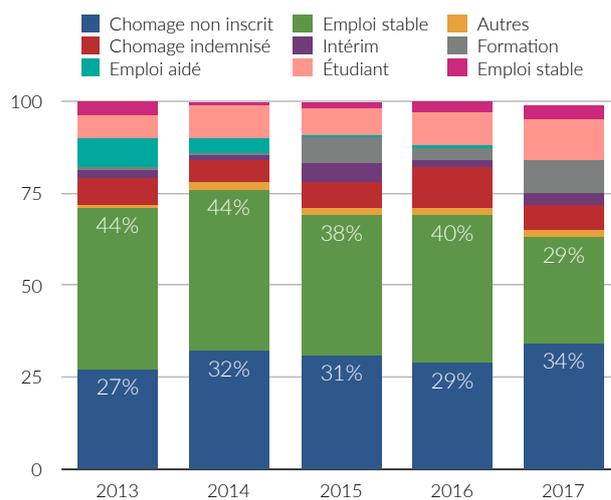
La mobilité reste un frein important à l'insertion sociale et professionnelle. Seuls 11 % des jeunes nouvellement accueillis en 2017 sont titulaires du permis de conduire.

## SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE LORS DU PREMIER ENTRETIEN

### RESSOURCES

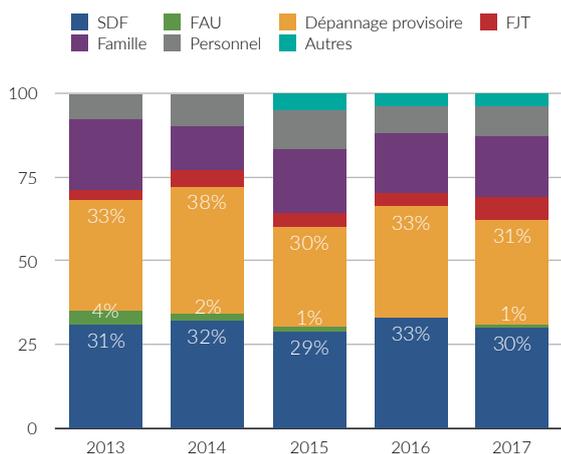


### SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION



La situation socio-économique des jeunes à leur arrivée au service, que ce soit au regard de l'emploi ou des ressources reste toujours aussi précaire. 65 % des jeunes n'ont aucune ressource quand ils viennent pour la première fois au SAJD. Ce chiffre est en diminution par rapport aux années précédentes. Par ailleurs, 14 % des jeunes reçus au service vivent avec des allocations diverses. La mise en place de la Garantie Jeune permet à quelques jeunes accompagnés par le SAJD de bénéficier d'une allocation sur une période assez courte. Cependant, l'aide pour les jeunes concernés est réelle.

72 % des jeunes sont sans activité à leur arrivée. Ce nombre est en diminution par rapport 2016 et s'explique par une augmentation des jeunes en formation.



## SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT

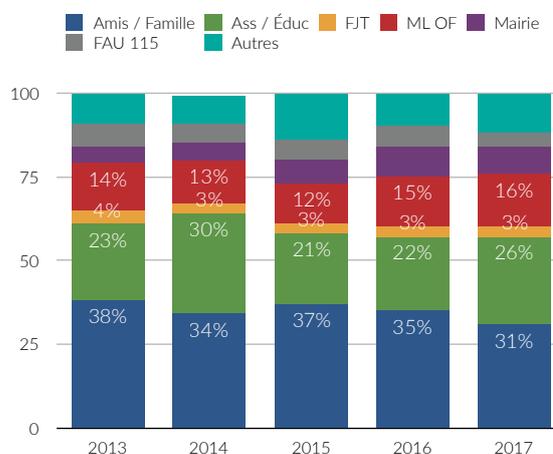
Le nombre de jeunes sans logement est stable par rapport à l'an passé. La précarité du logement concerne 66% des personnes à leur arrivée au service : SDF, Foyer d'Accueil d'Urgence, 115, dépannages provisoires. Sans emploi et sans ressources, les jeunes accèdent difficilement au logement.

Le nombre de jeunes en FJT augmente, et passe de 4 % en 2016 à 7% en 2017.

## ORIENTATION VERS LE SERVICE

69 % des jeunes sont orientés vers le service par nos partenaires dans les différents domaines d'intervention : le logement, l'insertion, la formation, l'aide sociale...

31 % des jeunes sont orientés, voire accompagnés vers le service par des amis ou des parents. Ce dernier chiffre est en diminution par rapport à l'année 2016.



## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

### LE TRAITEMENT DE L'URGENCE

La précarité de la population accompagnée par le Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté nous amène à consacrer un temps important au traitement de l'urgence. La réponse aux besoins primaires est incontournable et constitue une étape dans le processus d'accompagnement.

Il est, en effet, difficile d'envisager un travail éducatif quand la situation du jeune est trop précaire. Cela concerne tout d'abord la mise à l'abri des personnes sans domicile et la mise en place de moyens minimaux de subsistance par le biais, dans un premier temps des différents dispositifs d'aide : Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes, Mission Protection de l'Enfance, Centre Communal d'Action Sociale, Associations caritatives.

Une fois ces premières réponses apportées, nous mettons en place un suivi éducatif visant à permettre l'accès à l'autonomie. Pour cela, le service développe différents modes d'intervention individuels en s'appuyant sur divers outils.

## L'ACCÈS AUX DROITS ET L'INSERTION

Les jeunes sont accompagnés dans la mise en place de leurs droits, dans les différents domaines de la vie autonome. Pour cela, nous nous appuyons sur un large partenariat. Par rapport à l'insertion professionnelle, nous travaillons en étroite collaboration avec la Mission Locale. Tous les jeunes suivis au service sont orientés, s'ils en relèvent, vers la Mission Locale. L'accès à la formation professionnelle est une étape incontournable pour l'accès aux ressources, à la qualification et, à terme, à l'emploi. Le service assure donc le suivi social et éducatif du jeune majeur dans son parcours d'insertion professionnelle. Nous avons également un partenariat avec une épicerie sociale qui embauche chaque année trois jeunes en CAE, et ce, depuis plus de dix ans. Cela permet de travailler l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi et de la formation professionnelle.

L'absence de minima sociaux nous oblige également à solliciter tous les dispositifs d'aide pour permettre aux jeunes de subvenir à leurs besoins.

Malgré la disparition des CASJMA (Contrat d'Accueil Social Jeune Majeur), le service accueille et accompagne des jeunes en rupture familiale et travaille également avec les familles.

## L'ACCÈS AUX SOINS

Cet axe est travaillé en partenariat avec différents partenaires de droit commun ou avec des services spécialisés, notamment, ceux intervenant dans le cadre de l'extrême urgence.

## L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Nous constatons qu'un nombre important de jeunes reçus présente un état de souffrance psychique, ce qui constitue un frein à l'insertion. Les relais, particulièrement pour les jeunes 21-25 ans, sont difficiles à trouver, avec ou en dehors de la psychiatrie. Ces difficultés d'ordre psychologique rendent souvent inefficace l'accompagnement éducatif et, si elles ne sont pas traitées, entraînent les jeunes dans une spirale de l'échec, lourde de conséquences. En lien avec l'accompagnement éducatif, l'accompagnement psychologique permet un réel travail de prévention, concourant à la stabilisation de ces jeunes, que ce soit au niveau personnel, social ou professionnel.

Au cours de l'année 2017, 45 jeunes ont pu être suivis. Le bilan est positif puisque le taux de fréquentation est supérieur à 68%. Cependant, ce taux est en baisse comparativement à 2016 (73 %)

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

### L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE LOGEMENT

L'action logement du SAJD est un outil très important d'accompagnement qui peut être utilisé à différents moments du parcours d'insertion déterminé avec un jeune adulte et suivant des modalités adaptées à sa situation personnelle. La difficulté d'accès au logement est un facteur d'exclusion déterminant pour le public accompagné par le SAJD. De plus, les apprentissages liés au comportement locatif ne sont pas acquis pour beaucoup d'entre eux.

Le dispositif de l'ALT permet aux jeunes d'expérimenter un logement personnel, alors que la modicité des ressources, leur irrégularité ne leur permettrait pas, dans le contexte de droit commun, d'y accéder. Pourtant, l'accès au logement favorise la stabilité nécessaire à l'investissement dans des projets à moyen et à long terme. Les 32 logements ALT permettent, par exemple, à des jeunes en rupture familiale et sans ressources, de terminer leurs études. Ils peuvent également être utilisés pour permettre l'accès à l'emploi.

95 personnes (89 en 2016) ont été hébergées par le service dans les logements sous convention ALT au cours de l'année, dont 38 jeunes (36 en 2016) en FJT. Ce nombre est en augmentation importante, même si les sorties de l'ALT restent difficiles à mettre en œuvre.

Dans un parcours idéal, l'accès à un logement personnel se situe après avoir bénéficié de l'ALT. Durant cette période, des demandes auprès des bailleurs sociaux sont déposées. Un dossier auprès de la Commission d'Examen des Situations (CODESI), est également constitué. 31% des jeunes (36 % pour 2016 qui avait été une bonne année) logés par le service ont intégré un logement stable à la sortie de l'ALT. Le nombre de retours en famille après un passage en ALT est en augmentation cette année.

## L'ACCOMPAGNEMENT À L'ACCÈS AU LOGEMENT

Malgré cet ensemble de dispositions, l'accès au logement personnel pour les jeunes adultes reste difficile. La pénurie de logements et surtout de petits logements, la précarité des revenus, l'incertitude sur la continuité de l'emploi, l'absence de garant... sont autant de freins à l'accès au logement. Toutes ces raisons sont majorées lorsque l'on s'adresse au secteur privé.

La constitution des dossiers d'aide pour le financement de l'entrée dans le logement auprès du FSL ne lève pas tous les obstacles de l'accès au logement.

Au cours de l'année 2017, 35 dossiers d'accès au logement ont été constitués auprès du FSL, contre 40 l'an passé. L'accès au logement concerne encore majoritairement des entrées en FJT, solution de logement la plus adaptée à la situation des jeunes accueillis et parfois seule possibilité pour ceux qui, en l'absence de garant, ne peuvent accéder au parc privé. L'accès au logement public reste également difficile.

## L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

Le service a passé convention avec le FSL pour exercer, au cours de l'année, des mesures d'accompagnement social lié au logement auprès de familles accédant à un logement personnel ou logé dans le cadre conventionnel de l'Allocation Logement Temporaire.

Cette convention permet un accompagnement qui vise à favoriser l'appropriation des obligations, formalités, droits et devoirs, règles de bon voisinage qui s'imposent à tout occupant d'un logement. Elle permet également de mettre en relation les jeunes locataires avec les services sociaux, de santé, les associations implantées sur le quartier...

## L'ACCOMPAGNEMENT À LA CITOYENNETÉ

La dissolution de l'Association « Les Pistes » en 2015, qui constituait un outil de socialisation et d'accès à la citoyenneté par le partage d'activités, a créé une carence dans les outils d'accompagnement collectifs du SAJD.

## RÉFLEXION EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

L'année 2018 sera l'année de la finalisation de la réécriture du Projet de Service. Les orientations stratégiques du Projet pour les 5 années à venir, sont les suivantes :

- 1. Réintroduire le mode d'intervention collective**
  - Disposer d'un outil supplémentaire au service de la mission d'accompagnement des jeunes, complémentaire de l'accompagnement individuel.
  - Réaliser des actions en lien avec le Développement Durable (tri sélectif, économie d'énergie, gestion du budget....)
- 2. Développer un partenariat spécifique avec les professionnels du champ du soin psychiatrique**
  - Instituer le partenariat avec l'EPSM par le biais d'une convention avec une réciprocité/complémentarité dans l'accompagnement des jeunes
  - Développer l'appel aux médecins libéraux
  - Dissocier l'accompagnement éducatif du soin psychiatrique
  - Solliciter la commission d'étude de situation préoccupante/complexe sous l'égide du SIAO et celle de la MDPH pour faire remonter les réels besoins et trouver des pistes de résolution
  - Créer un partenariat actif avec l'Équipe Mobile EPSM
- 3. Adapter le service à l'évolution du public avec l'augmentation des jeunes non francophones**
  - Développer un outil collectif permettant l'apprentissage du français
  - Développer les partenariats avec des associations proposant des modes d'apprentissage du français
- 4. Développer et formaliser les partenariats**

- Structurer et sécuriser les partenariats existants
- Permettre des évaluations du partenariat régulièrement
- Développer des partenariats sur de nouvelles thématiques en lien avec les besoins des jeunes sur le sport, la culture

L'année 2017 a également été l'année de mise en place du financement du SAJD par le Fonds Social Européen. Ce nouveau financement introduit une nouvelle forme de rendu compte de l'activité ainsi que l'utilisation de nouveaux outils de traçabilité. L'exigence de rigueur dans le recueil de données a beaucoup augmenté le temps administratif consacré au suivi de l'activité. L'équipe est investie dans la mise en place de cette démarche et le Conseil Départemental via le Service FSE apporte un soutien et des conseils essentiels à la réussite de cette action.

## AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Afin de garantir l'effectivité de la mise en œuvre de cette démarche, un Comité de Pilotage (COFIL) à l'échelle du Département Insertion Prévention est chargé de suivre conjointement les 4 composantes constitutives de la démarche, se rapportant aux Projets de Service, aux évaluations interne et externe ainsi qu'aux Plans d'Amélioration Continue de la Qualité annuels.

Le COFIL DACQ DIP est composé de 9 professionnels du Département Insertion Prévention :

- La Directrice,
- Un Chef de Service Socio-Éducatif du SAP et un Éducateur Spécialisé du SAP,
- La Chef de Service Socio-Éducatif du SAJD et un Éducateur Spécialisé du SAJD,
- Une Chef de Service Socio-Éducatif du Service Trait d'Union, un Éducateur Spécialisé et un Accueillant du Service Trait d'Union (un représentant par équipe),
- Une Secrétaire du service administratif,

et de la Chargée de Développement Qualité Evaluation de la Direction Générale.

Cette instance s'est réunie à 5 reprises en avril, juin, août, octobre et décembre 2017 afin de :

- Élaborer et suivre la mise en œuvre des Plans d'Amélioration Continue de la Qualité annuels pour chaque service et pour le DIP,
- Planifier la démarche d'évaluation interne pour chacun des 3 services,
- Suivre la mise en œuvre des orientations stratégiques des 2 Projets de Service.

La démarche associative a été présentée aux équipes :

- pour le SAJD le 02 octobre 2017,
- pour le Service Trait d'Union le 21 novembre 2017,
- pour le SAP le 19 janvier 2018.

Plusieurs actions d'amélioration ont été mises en œuvre.

Pour le SAJD, la Démarche Continue d'Amélioration de la Qualité a concerné deux actions :

- Action 1 « Mettre en œuvre l'association systématique des jeunes dans les activités proposées et le fonctionnement du service » : cette action est en cours, mais l'équipe fait le constat qu'il est difficile de faire venir les jeunes dans les locaux à 17h30 pour une réunion. Trois réunions ont été proposées. A la première réunion, 2 jeunes étaient présents. Aux deux réunions suivantes, 1 jeune était présent à chaque fois. Sur les 770 jeunes accompagnés par le SAJD en 2017 seuls 4 d'entre eux se sont mobilisés et impliqués dans une réflexion sur le fonctionnement du service. Les thématiques proposées et la manière de solliciter les jeunes sont à faire évoluer.
- Action 2 « Formaliser l'accompagnement éducatif, l'individualisation de sa mise en œuvre et ses effets » : le document appelé « Fiche nouveau » est bien avancé et est actuellement testé dans le service. La fiche devient un vrai document d'accompagnement, avec une utilisation plus aisée, plus confortable. Un guide d'utilisation pour les nouveaux arrivants (stagiaires, etc.) a été élaboré. Le groupe va se réunir une dernière fois début 2018 pour finaliser l'action.

# DÉPARTEMENT INSERTION PREVENTION

## SERVICE D'ACTION PRÉVENTIVE (SAP)



31 rue des Compagnons  
14000 CAEN

**Tél.** 02 31 34 30 31

**Fax.** 02 31 34 49 18

**Directrice :** Fabienne FORVEILLE

**E-mail :** [directrice.dip@acsea.asso.fr](mailto:directrice.dip@acsea.asso.fr)

**N° CNIL :** 022029

**Année de création :** 1961

### AUTORISATION / HABILITATION

- Convention cadre avec le Conseil Général du Calvados donnant habilitation en date du 10 Juin 1998 (1ère convention le 6 Mai 1978), dans le cadre des dispositions de l'arrêté interministériel, du 4 Juillet 1972, et de la loi n° 86.17, du 6 Janvier 1986.
- Convention avec les Municipalités :
  - Convention triennale entre le CG14, la Ville de Caen et l'ACSEA en date du 20 octobre 2015, à compter du 1er juillet 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015, reconduite annuellement par tacite reconduction.
  - Convention avec la ville de Lisieux à compter du 1er janvier 2014.

### POPULATION

Les actions de Prévention Spécialisée s'inscrivent dans le champ général des activités de la Mission de Protection de l'Enfance. Elles sont dirigées en priorité vers les jeunes adolescents et adultes (11-25 ans) des quartiers urbains, en état de rupture avec le milieu ou en souffrance sociale.

### FINANCEMENT

Conseil Départemental du Calvados dans le Cadre de la Convention triennale de Protection Enfance Famille entre le Conseil Départemental du Calvados et l'ACSEA en date du 1er Janvier 2014. Plusieurs villes où le SAP intervient participent en atténuation auprès du Conseil Départemental.

### OBJECTIFS

La Prévention Spécialisée est une action éducative de proximité intégrée au projet social départemental. Elle s'adresse aux jeunes (11-25 ans) qui rencontrent des difficultés de différentes natures. Elle est territorialisée dans les quartiers où se concentrent l'exclusion et la marginalisation. La Prévention Spécialisée se décline sur deux axes :

- « Faire avec » le jeune, son milieu, son groupe : c'est-à-dire mener des actions et des projets adaptés pour l'aider à construire ou à reconstruire une image positive de lui-même Cette relation de confiance a pour objectif de renverser les processus de marginalisation et d'exclusion.
- « Agir avec le milieu » et les institutions pour la prise en charge par les dispositifs de droit commun des difficultés rencontrées. Agir avec des groupes pour favoriser l'émergence de projets collectifs et soutenir les initiatives des habitants et des associations de quartier.

## PRINCIPES D'INTERVENTION

L'action de la Prévention Spécialisée est globale, c'est-à-dire qu'elle :

- s'effectue dans le cadre d'une commande publique territoriale ;
- prend en compte la personnalité du jeune dans son environnement familial et social.

L'action de Prévention Spécialisée est souple : c'est une pratique éducative en recherche permanente d'adaptation aux réalités sociales des jeunes et des quartiers sensibles.

L'action de Prévention Spécialisée s'effectue sur la base d'un projet d'intervention construit à partir des observations menées sur le terrain et des besoins repérés.

## DÉMARCHE ÉDUCATIVE

- La relation repose sur le principe essentiel de libre adhésion.
- Elle se construit à partir de contacts et de rencontres privilégiant le lien interpersonnel.
- Cette relation sert d'appui à un travail éducatif qui se fera ultérieurement tant au niveau individuel que collectif.
- La démarche éducative se base sur une relation de confiance qui n'est pas conditionnée par un mandat ou par une inscription administrative.
- Conformément aux principes régissant la mission de Protection de l'Enfance, la confidentialité des échanges et des informations est formellement garantie.

## LA PRATIQUE

### Travail de rue et présence sociale

- La pratique fondamentale de la Prévention Spécialisée se caractérise par une démarche de présence sociale encore appelée travail de rue. Il s'agit d'aller vers les jeunes dans les lieux où ils se regroupent (au bas des immeubles, dans la rue, les centres commerciaux, les équipements socioculturels et sportifs), dans leurs moments de temps libre, en journée, en soirée ou en week-end, lors de fêtes ou d'évènements.
- L'accueil peut également s'effectuer dans un local situé au coeur du quartier, un choix qui dépend du contexte et du projet d'intervention sur le secteur.

### Accompagnement éducatif et social

- La démarche s'articule autour du principe de faire avec : il s'agit d'associer le jeune à toutes les étapes de l'accompagnement pour travailler en permanence l'autonomie et l'insertion sociale.
- Les problématiques abordées sont de différentes natures : insertion professionnelle, justice, logement, difficultés familiales, problèmes administratifs, soutien psychologique, etc.
- Les équipes éducatives peuvent être sollicitées par des partenaires pour intervenir auprès de jeunes, sous réserve du respect de leur libre adhésion au projet d'accompagnement.

### Travail en réseau

- L'intervention de Prévention Spécialisée s'inscrit dans un esprit d'ouverture qui privilégie le rapprochement avec les partenaires sur le territoire. Elle apporte ainsi sa contribution à diverses initiatives (collectifs d'animation, accompagnement à la scolarité, groupes de parole, de réflexion, etc.) visant à améliorer les conditions de vie des jeunes et des habitants dans leur milieu.

## Création et innovation

L'une des particularités de la Prévention Spécialisée est sa capacité à soutenir :

- des projets menés par ou avec les jeunes (séjours, chantiers éducatifs, ateliers d'expression...),
- des associations de quartier (groupes de jeunes, de femmes, d'habitants, réseaux d'échanges...),
- des projets de quartier (manifestations, animation et autres initiatives).

Du fait de sa connaissance du territoire, des publics et des acteurs, la Prévention Spécialisée peut être sollicitée par les collectivités territoriales en vue de réaliser des études et diagnostics partagés.

## SECTEURS D'INTERVENTION

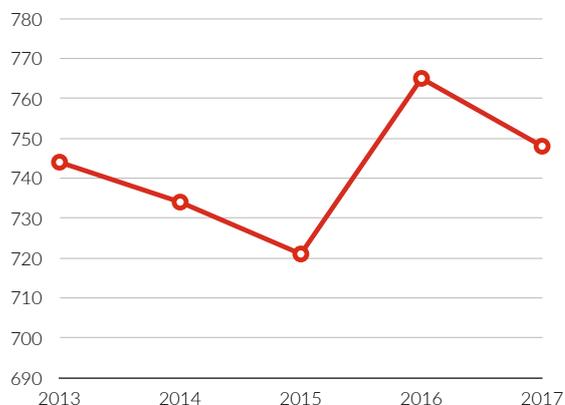
- Caen :
  - Caen Sud (Guérinière, Grâce-de-Dieu),
  - Caen Nord Ouest (Chemin-Vert, Folie-Couvrechef),
  - Caen Nord Est (Pierre Heuzé, Jean Eudes, Calvaire St Pierre)
- Bayeux
- Colombelles - Giberville - Mondeville
- Lisieux

## ACTIVITÉ 2017

## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES RENCONTRÉS

En 2017, 748 jeunes ont été rencontrés par les équipes du SAP sur l'ensemble des territoires. Ce chiffre diminue légèrement (- 17 jeunes par rapport à 2016, qui avait été une année de forte activité).

La requalification urbaine sur certains quartiers (Caen Sud notamment) amène des changements dans l'occupation de l'espace public. Ainsi, selon les périodes, moins de jeunes sont rencontrés à l'occasion du travail de rue.



## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES EN CONTACTS ÉTABLIS ET EN ACCOMPAGNEMENTS



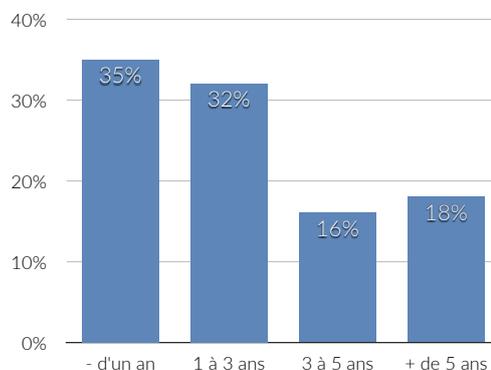
Sur les 748 jeunes rencontrés en 2017, pour 293 d'entre eux le contact a été établi (- 12 par rapport à 2016). Cela indique que les personnes ont été en contact avec le SAP mais qu'un accompagnement formel n'a pas débuté.

455 accompagnements ont été réalisés (460 en 2016).

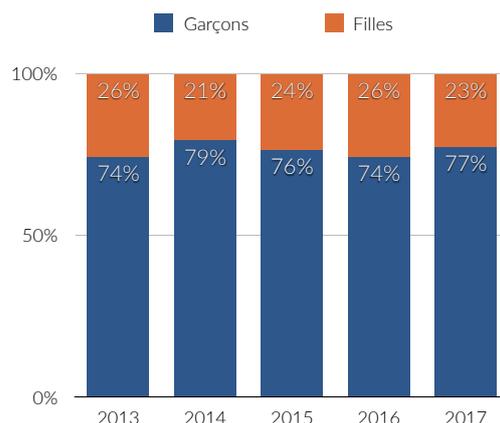
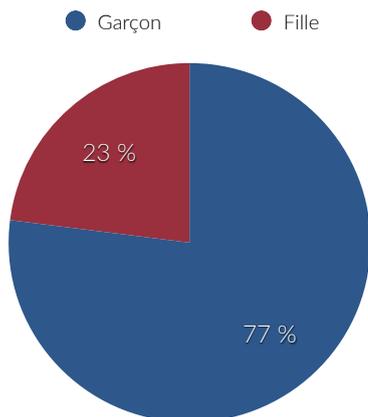
## CONNUS PAR LE SAP DEPUIS...

En 2017, 36% des jeunes rencontrés sont connus depuis moins d'un an, la rencontre avec de « nouveaux jeunes » reste constante (35% en 2016).

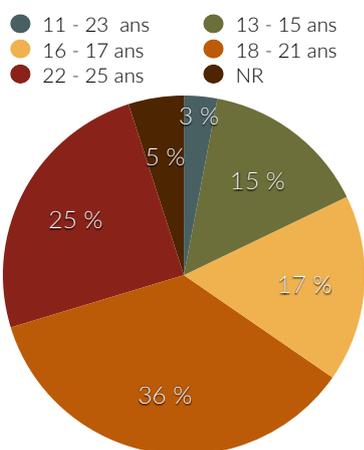
Les accompagnements se réalisent sur durée comprise entre un an et 3 ans de connaissance des jeunes. Lorsque les équipes poursuivent leur lien avec les jeunes connus depuis plus de 5 ans, c'est pour certains des jeunes, une place identifiée dans le quartier. Ces jeunes peuvent être relais auprès des plus jeunes pour rencontrer les équipes.



## RÉPARTITION MASCULIN / FÉMININ



Le nombre de garçons/hommes accompagnés en 2017 a légèrement augmenté par rapport à 2016 (+ 3 %). Cette variation n'est pas significative. Le public féminin reste difficile à capter avec des demandes d'accompagnement qui peuvent être plus ponctuelles et ciblées que pour le public masculin.



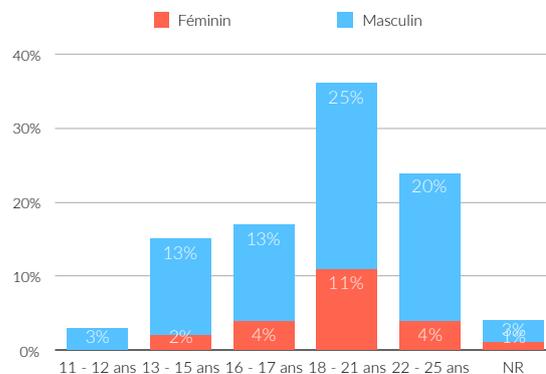
L'année 2017 a vu un rajeunissement des jeunes rencontrés. Comme souhaité par le Conseil Départemental, le SAP a élargi ses interventions auprès de la tranche d'âge 11-12 ans (le SAP intervenant précédemment auprès des jeunes à partir de 13 ans).

La tranche d'âge 11-12 ans représente 3 % de jeunes rencontrés, soit prêt de 23 jeunes.

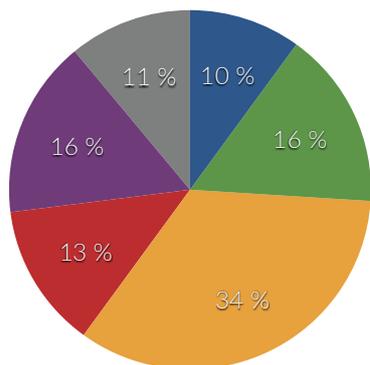
Aucune évolution significative n'apparaît dans la répartition des jeunes rencontrés sur les autres tranches d'âge.

Le public féminin est plutôt représenté sur la tranche d'âge 18 - 21 ans.

Il est à noter que pour les plus jeunes, ce sont les garçons qui représentent l'essentiel des jeunes rencontrés.

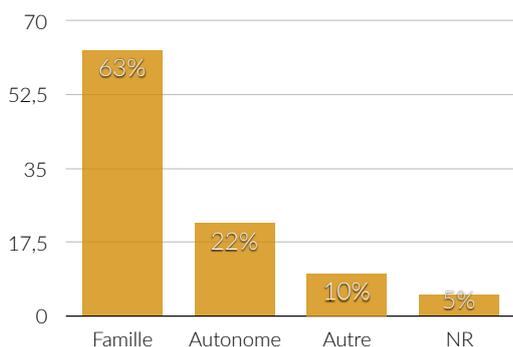


- Caen Nord Est
- Caen Nord Ouest
- Caen Sud
- Colombelles Giberville Mondeville
- Lisieux
- Bayeux



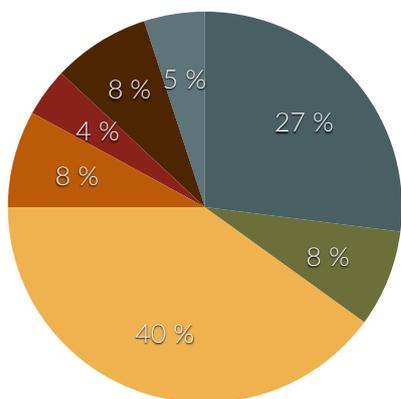
## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Sur 748 jeunes rencontrés, 60 % sont rencontrés sur Caen (59 % en 2016) et 73% sur l'agglomération caennaise (72 % en 2016). Ces variations ne sont pas significatives.



## SITUATION DES PUBLICS RENCONTRÉS

● Sans emploi ● Décrochage scolaire ● Formation ou scolaire ● CDD  
● CDI ● Autres ● NR



Le niveau scolaire des jeunes rencontrés augmente sensiblement avec - 3 % pour les jeunes ayant un niveau 6 et + 3 % pour les jeunes de niveau 5, + 2 % pour les jeunes ayant un niveau 4.

## LOGEMENT DES JEUNES RENCONTRÉS

La majorité des jeunes (63 % en 2017 - 64% en 2016) sont domiciliés dans leur famille.

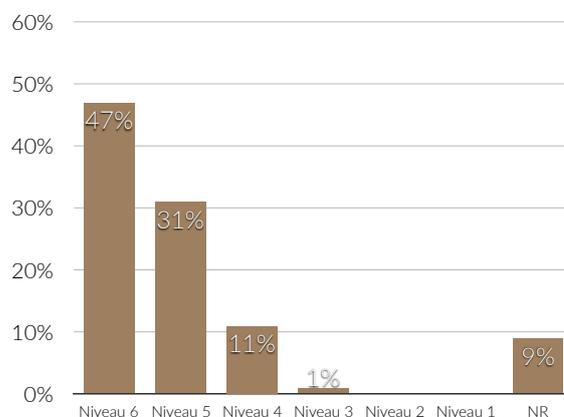
La part « autre logement » a augmenté (10 % en 2017 contre 2 % en 2016). Cette variation est significative et indique qu'un nombre plus important de jeunes se trouvent dans une situation de logement précaire. La part de non réponse passe de 18 % en 2016 à 5% en 2017. Les jeunes ont donc fait part plus souvent aux éducateurs de leurs difficultés de logement.

Les jeunes rencontrés en 2017 sont moins nombreux sans emploi (27 % en 2017 contre 34 % en 2016) :

- La part des jeunes rencontrés en formation ou scolaire augmente (40 % en 2017 contre 38 % en 2016).
- La part des jeunes occupant un emploi en CDD ou CDI augmente également (+ % en 2017).

Pour autant la part des jeunes rencontrés étant en décrochage scolaire passe de 5 % en 2016 à 8 % en 2017.

## NIVEAU SCOLAIRE CONNU



## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Les problématiques évoquées par les jeunes, souvent thématiques « d'accroche » dans l'accompagnement sont l'accès à l'emploi (55 % en 2017, 61 % en 2016), la formation (34 % en 2017, 51 % en 2016) et l'orientation (37 % en 2017, 40 % en 2016). Ces thématiques sont également repérées par les équipes comme les trois thèmes d'accompagnement des jeunes, les plus importants.

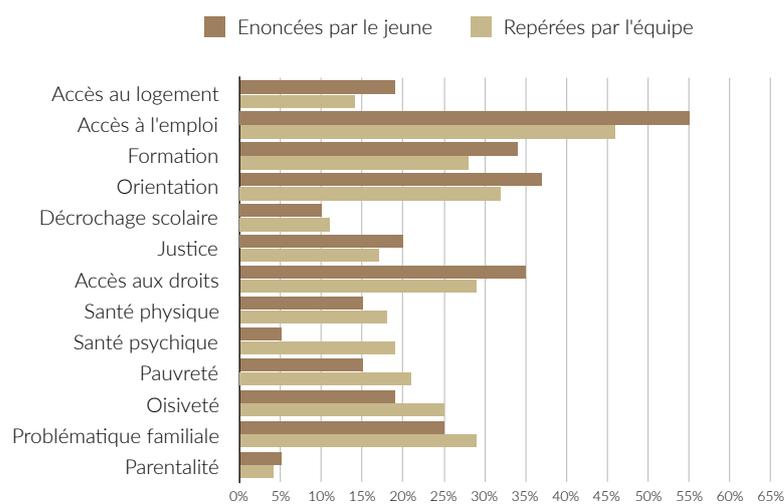
Il est à noter que ces trois thématiques sont moins souvent énoncées par les jeunes. Cet élément est à rapprocher du fait que les jeunes sont plus souvent en emploi ou en formation grâce à l'accompagnement proposé par le

service. Il est également à noter que le SAP est prescripteur sur la Garantie Jeune. Ainsi les jeunes bénéficient d'un accompagnement adapté par la Mission Locale dans le cadre de ce dispositif sur le champ de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

En 2017, le décrochage scolaire est plus souvent cité par les jeunes comme étant une problématique, à mettre en lien avec le rajeunissement du public rencontré.

Les thématiques repérées par les équipes, qui peuvent être abordées une fois le lien de confiance établi avec les jeunes sont l'oisiveté (25 % en 2017, 30 % en 2016), les problématiques familiales (29 % en 2016 comme en 2017), l'accès aux droits (29 % en 2017, 23 % en 2016).

## PROBLÉMATIQUES ÉNONCÉES PAR LES JEUNES / REPÉRÉES PAR L'ÉQUIPE

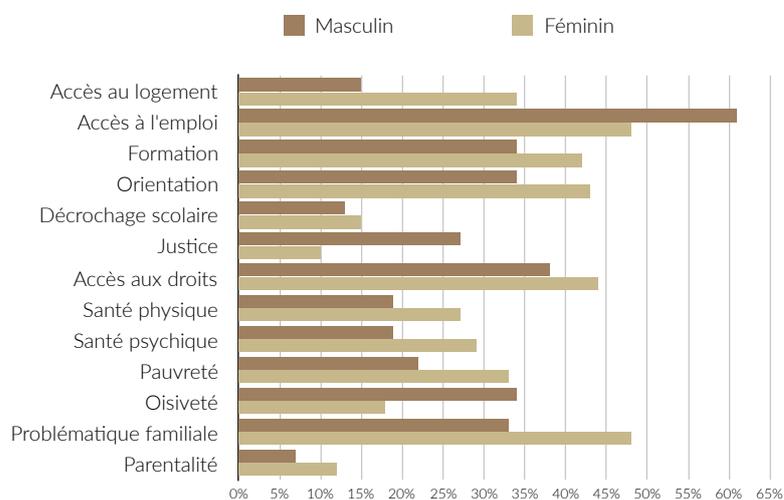


L'accompagnement du public féminin porte plus particulièrement sur l'accès à l'emploi, la formation, l'orientation, l'accès aux droits et les problématiques familiales.

La demande d'accès au logement est également plus forte chez les femmes que chez les hommes.

Concernant le public masculin, outre les trois thématiques principales qui sont l'accès à l'emploi, la formation, l'orientation, l'accompagnement porte particulièrement sur l'absence d'activité nommée oisiveté et le lien avec la justice.

## PROBLÉMATIQUES PAR GENRE



## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

En 2017, pour chaque territoire, l'année a été marquée par :

- **Bayeux** : 2017 a été une année particulière pour l'équipe puisqu'elle a connu plusieurs mouvements de personnels : éducateurs et chefs de service. Ces changements n'ont pas facilité la permanence des liens avec les jeunes et les partenaires. Pour autant, l'équipe a mené un travail important dans la mise en place d'actions auprès de groupes de jeunes présents : souhait de travailler auprès du collectif pour rencontrer de nouveaux jeunes, en partenariat avec l'Espace Argouges. L'équipe a été en contact avec des 11-12 ans.
- **Lisieux** : Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté d'agglomération de Lisieux Normandie est créée.

La ville de Lisieux poursuit la rénovation urbaine du quartier de « Hauteville », rénovation qui à terme, devrait redynamiser ce quartier, le désenclaver pour une meilleure intégration dans la ville. Participant à la rénovation urbaine, le SAP a pu proposer des chantiers éducatifs en fin d'année 2017.

Le tissu partenarial s'est renforcé, accueillant en son sein de nouveaux bailleurs sociaux dans le cadre de la défiscalisation de la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) ainsi que de nouveaux clubs sportifs (hand, foot), générant de nouvelles actions bénéficiant directement aux jeunes (chantiers éducatifs, entraînements sportifs et présence à des matchs de haut niveau).

En lien avec la Mairie, l'équipe du SAP a été associée à quatre groupes de réflexion :

- Développement social,
- Prévention de la délinquance,
- Réussite éducative,
- Insertion et développement économique.

La fréquentation du local a progressé durant toute l'année 2017, les jeunes trouvant dans ce lieu l'occasion de se poser, discuter, non seulement avec les éducateurs mais également entre eux ..

L'équipe a mis en place de nombreuses et ponctuelles actions collectives, créant et développant des lieux d'intérêt partagés.

- **Colombelles Giberville Mondeville** : En 2017, le territoire d'intervention de l'équipe de prévention spécialisée, a été impacté par des décisions politiques importantes :
  - La fermeture annoncée du collège H.Sellier pour la rentrée scolaire 2018.
  - Le transfert de gestion du centre socio-CAF de Mondeville, confié au C.C.A.S de la ville va demander un temps d'adaptation à la nouvelle équipe ainsi qu'aux habitants qui fréquentaient le centre.
  - La construction /extension du nouveau collège Guy LIARD de Mondeville .
  - La réalisation des nouveaux quartiers « LIBERA » et « J.JAURES » sur Colombelles
  - La finalisation du programme de rénovation urbaine du quartier « C.CORDAY » sur Mondeville

La ville de Mondeville a initié un groupe de travail autour de la jeunesse (16/25 ans). Le SAP a intégré fort logiquement ce dispositif. En 2017, l'équipe éducative a :

- Dans le cadre de « La Brigade verte », impulsé des chantiers d'entretien d'espaces verts chez les particuliers et certaines entreprises.
- Dans le cadre de « la salle multi-activités », équipement à dominante sportive, favorisé son ouverture a plusieurs associations, permettant à un large public de pratiquer dans de bonnes conditions diverses disciplines.
- Dans le cadre des « actions collectives » donné la possibilité à des jeunes de s'inscrire dans une dynamique de projet, d'être acteurs et ainsi de donner du sens à ce qu'ils font.

- **Caen Nord Ouest :** Au Chemin Vert, l'équipe s'est concentrée auprès des groupes de jeunes hommes présents dans l'espace public pour engager des accompagnements. Des outils ont été proposés pour répondre à leurs besoins : les chantiers éducatifs (même s'ils ont été moindre en 2017 : 2 semaines à CLMH au lieu de 5 semaines) et le projet « Espace champagne » avec la construction d'une tribune en bois.

A la Folie Couvrechef, un local a été investi par l'équipe au 8 Rue René Duchez depuis juillet 2017 avec une permanence le jeudi après-midi de 16h30 à 18h. Ce lieu a été aménagé avec des jeunes, dans le cadre d'un chantier éducatif, mené par les éducateurs de l'équipe. Des jeunes d'âges différents, présents dans l'espace public, viennent encore difficilement au local. Pour les plus jeunes, l'absence de propositions en terme d'animation réduit les possibilités de réponses, co-construites avec les partenaires, que le SAP pourrait apporter auprès de ce public.

- **Caen Sud :** Le territoire est fortement impacté par la requalification urbaine couplée avec la reconstruction des lignes du tramway. Cela entraîne des regroupements de jeunes plus diffus.

Les phénomènes négatifs de regroupements se sont déplacés durant l'année et ont moins d'incidences sur le quotidien des habitants. Peu de jeunes sont croisés sur l'espace public de la Grâce de Dieu, quel que soit l'horaire ou la localisation.

Fin octobre/début novembre, un accroissement des situations d'urgence a été constaté, souvent en terme de logement, nécessitant des accompagnements auprès de dispositifs de veille sociale.

- **Caen Nord Est :** A la Pierre Heuzé : l'accroissement des incivilités, de l'été 2016 à l'été 2017 a impacté le travail partenarial. Le local de l'équipe de la Pierre Heuzé a fait l'objet de dégradations début décembre 2017. Cela a entraîné sa fermeture puis une réouverture début 2018.

Saint Jean Eudes : le quartier est évolué suite à la requalification urbaine et l'arrivée de nouveaux habitants. L'équipe reste néanmoins vigilante, par du travail de rue régulier qui cependant n'amène que très peu de contact avec des jeunes.

Calvaire Saint Pierre : les passages en travail de rue ont été intensifiés en 2017. Ils n'ont apporté que peu de nouveaux contacts. Il est observé une porosité importante entre le Calvaire et la Pierre Heuzé, les adolescents des deux quartiers étant rencontrés sur les deux territoires (mais plus nombreux sur la Pierre Heuzé).

**Pour ce rapport d'activité 2017, un focus est réalisé sur les chantiers éducatifs, l'un des modes d'accompagnement des jeunes, très spécifique à la Prévention Spécialisée.**

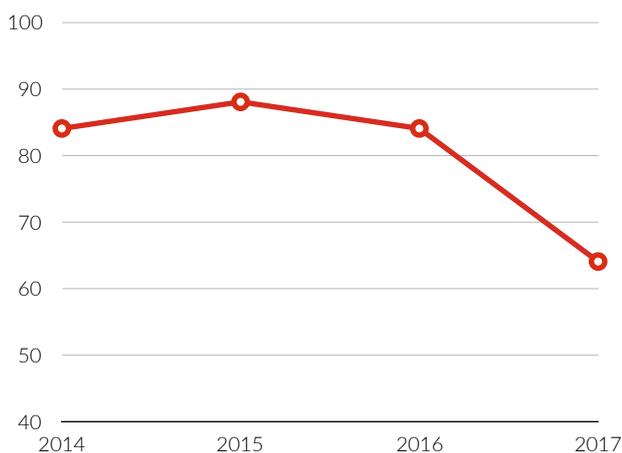
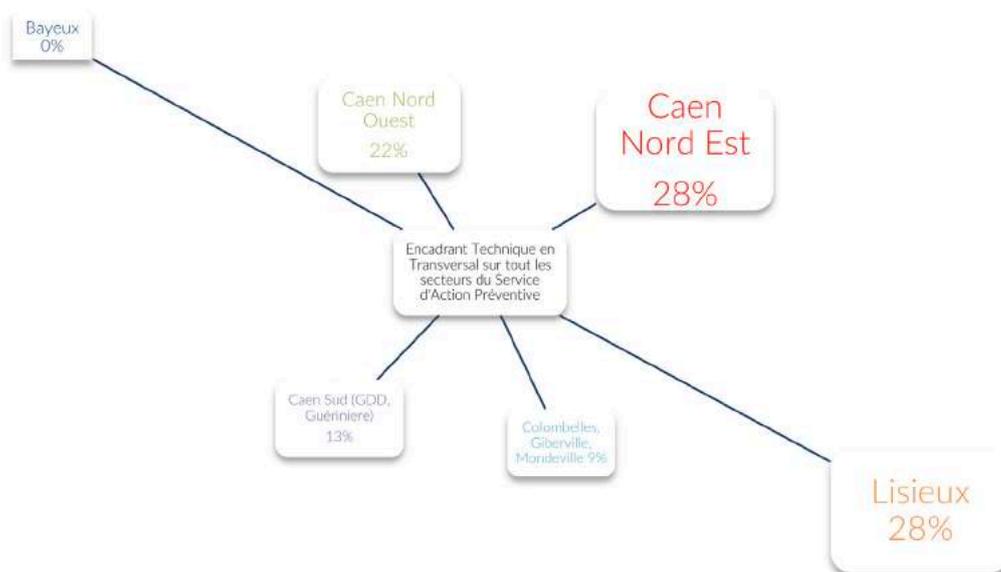
Le Chantier éducatif s'inscrit dans une démarche de prévention et de médiation. Il poursuit des objectifs éducatifs, sociaux, de médiation, de solidarité et de lien social sur les différents quartiers de la ville.

Le Chantier éducatif a pour objectif d'aider les jeunes à (re)prendre confiance en soi, à répondre à un besoin de reconnaissance, de valorisation, à mesurer leur motivation à effectuer un travail, à les aider à adapter leur comportement en intégrant en particulier les règles liées à la vie de groupe, à leur donner une première expérience professionnelle et à vivre la réalité de ce monde là, et donc à inscrire le jeune dans une démarche de citoyen actif. En participant à des travaux liés à un intérêt collectif, se créent également des liens avec les habitants des quartiers et les institutions (bailleurs sociaux par les gardiens d'immeuble, mairie par les employés municipaux...).

Le terme de « chantier éducatif » désigne une activité réalisée par un groupe de jeunes, encadré par un professionnel, dans des secteurs concernant l'environnement, le second œuvre du bâtiment, les travaux de manutention, les travaux saisonniers ou les espaces verts.

Il est à noter que le bailleur social Caen la Mer Habitat qui jusqu'en 2016, permettait la réalisation d'environ 20 semaines de chantier éducatif par an, s'est désengagé en 2017. Ainsi, seules 4 semaines ont pu être réalisées pour ce donneur d'ordre.

Un encadrant technique travaille à temps plein sur le SAP, et en transversalité sur l'ensemble des territoires couvert par le service. Pour 2017, la répartition de ses interventions d'encadrement de 26 chantiers éducatifs pour 64 jeunes est la suivante :

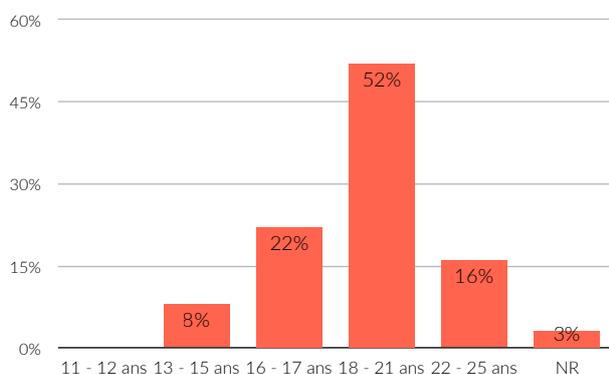


### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES SUR 4 ANS

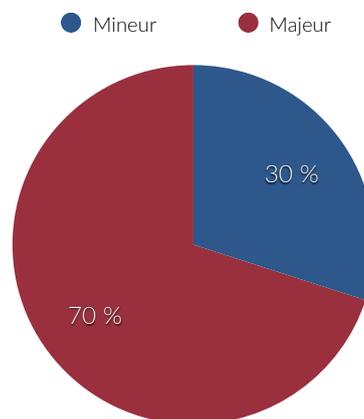
Les jeunes participant aux chantiers éducatifs bénéficient d'un contrat de travail avec une association Intermédiaire à raison de 5 jours pour 30 heures.

La baisse du nombre de jeunes encadrés est consécutive au désengagement progressif du bailleur social qui proposait des chantiers situés au cœur des quartiers de Caen.

### RÉPARTITION DES ÂGES EN POURCENTAGES SUR L'ANNÉE 2017



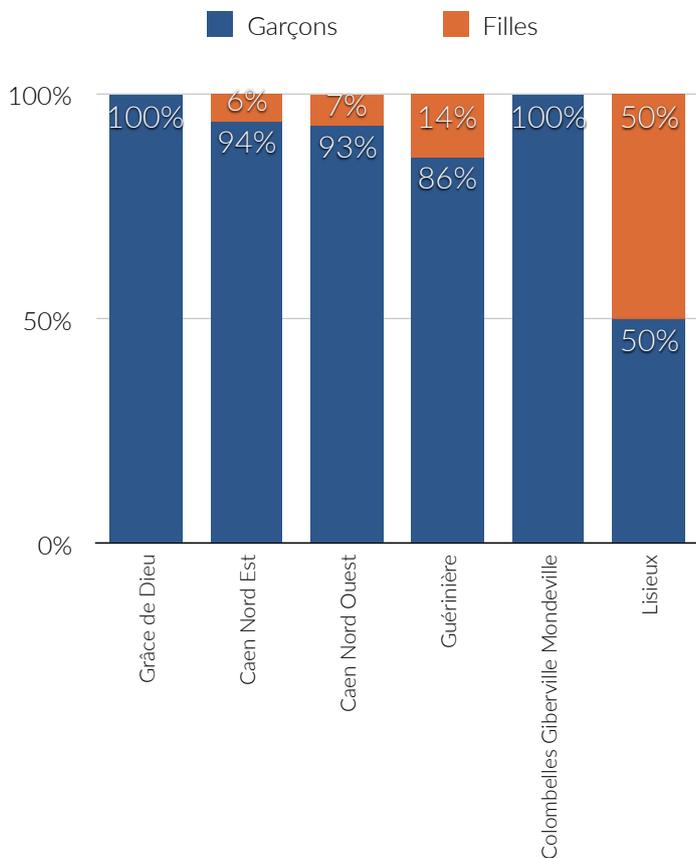
### RÉPARTITION MAJEURS/MINEURS SUR L'ENSEMBLE DU SAP



Les jeunes positionnés sur les chantiers éducatifs, sont pour plus des 2/3, majeurs avec la moitié d'entre eux entre 18 et 21 ans.

L'outil chantier éducatif permet de mobiliser-remobiliser les personnes sur leur projet, d'instaurer une dynamique.

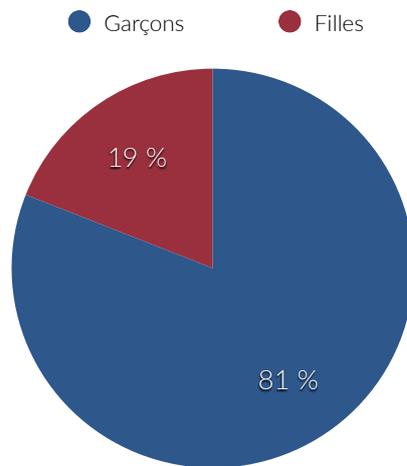
### RÉPARTITION GARÇON / FILLE PAR SECTEUR



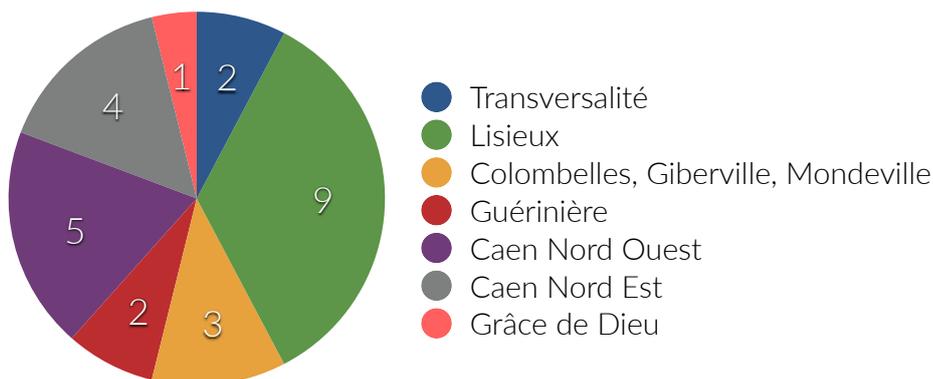
Ce sont essentiellement des garçons qui sont positionnés sur les chantiers éducatifs. Pour autant les jeunes filles sont de plus en plus en demande et de ce fait bénéficient également de ce dispositif. Il est à remarquer que sur Lisieux les femmes et les hommes sont positionnés à parité.

### RÉPARTITION GARÇON / FILLE SUR L'ENSEMBLE DU SAP

Cependant, au regard des activités proposées, les garçons restent majoritaires sur les chantiers éducatifs.

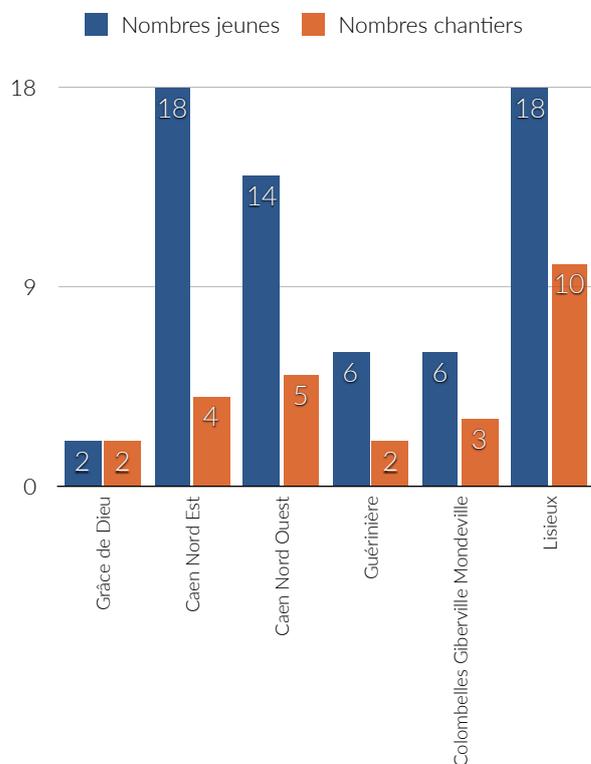


### RÉPARTITION DU NOMBRE DE SEMAINES DE CHANTIER EN POURCENTAGE



26 semaines de chantier ont pu être proposées sur l'année 2017 à 64 jeunes, dont deux en transversalité. Par exemple, des jeunes de Mondeville ont pu participer à un chantier sur Caen Nord Est.

Chacun des secteurs d'intervention met en place des chantiers éducatifs. Cet outil est une modalité essentielle pour capter le public et le cas échéant, l'accompagner lorsque des problématiques sont énoncées par les jeunes ou repérées par l'équipe.



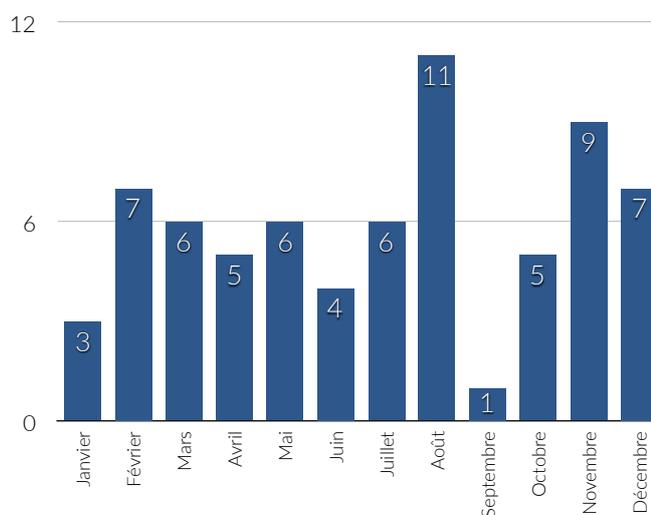
### NOMBRE DE JEUNES ET DE CHANTIERS PAR SECTEUR

Le nombre de jeunes positionnés sur un chantier varie de 5 à 2. En moyenne, 2,82 jeunes participent à un chantier éducatif. Ce nombre permet un encadrement individualisé, la mise en place d'une dynamique de groupe aussi favorable que possible en lien avec l'environnement dans lequel est réalisé le chantier.

### NOMBRE DE JEUNES PAR MOIS SUR L'ENSEMBLE DU SAP

La participation des jeunes aux chantiers se fait selon une certaine saisonnalité. Ainsi l'activité s'adapte aux donneurs d'ordre.

Durant les vacances scolaires, les chantiers sont plutôt mis en œuvre à destination des jeunes scolarisés. La période estivale est une période de forte activité pour l'encadrant technique du Service.



## RÉFLEXION EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Le Conseil Départemental du Calvados souhaite renforcer la prévention auprès des plus jeunes et a donc demandé au SAP d'élargir son intervention de Prévention Spécialisée vers les 11 à 25 ans. Cette demande rejoint la position du Conseil d'Administration de l'ACSEA souhaitant orienter l'action de l'Association et mener une politique de prévention en direction des plus jeunes et des familles.

Au regard des éléments transmis par le Conseil Départemental, un diagnostic doit être réalisé afin de définir les actions de Prévention Spécialisée à mener en direction des 11 – 13 ans et leurs modalités de mise en œuvre.

Ce diagnostic reposera sur une analyse précise des données recueillies afin d'élaborer des hypothèses d'actions réalistes auprès de ces jeunes, tenant compte des actions et des dispositifs déjà mobilisés auprès de jeunes de cette tranche d'âge.

Le diagnostic a pour finalité de répondre à la question suivante : y a-t-il des jeunes de 11 13 ans qui relèveraient d'une intervention de Prévention Spécialisée dans les quartiers d'intervention du SAP de l'ACSEA ?

Les objectifs du diagnostic pour chaque territoire, sont :

- Repérer les problématiques spécifiques en lien avec la prévention spécialisée de ce public de 11 – 13 ans
- Identifier les actions existantes et dispositifs ressources (partenaires et SAP)
- Définir les besoins existants non couverts
- Comment la prévention spécialisée peut répondre ou pas à ces besoins ?

La méthode retenue pour chaque territoire, est la suivante :

- Analyser la population générale : données socio-démographiques INSEE (nombre de jeunes de 11 - 13 ans, sexe, niveau scolaire moyen...),
- Faire la liste des partenaires, par territoire, qui interviennent auprès du public 11-13 ans ; les rencontrer (questionnaire semi-directif => sur la thématique public relevant de la Prévention Spécialisée, actions existantes et besoins non couverts)
- Prendre en compte ce que peuvent en dire les familles (difficultés particulières, attentes, besoins...)?
- Croiser le regard des équipes et les observations sur les quartiers (travail de rue ciblé ?)
- Croiser besoins repérés et les dispositifs
- En fonction des besoins identifiés non couverts, réaliser des propositions d'action tenant compte du cadre d'intervention de la Prévention Spécialisée

La finalisation de la démarche doit intervenir en décembre 2018, en ayant permis la participation de tous les salariés du SAP.

D'autre part, l'année 2018 sera consacrée à une réflexion concernant les chantiers éducatifs.

Ceux-ci sont des outils actuellement pertinents et nécessaires. Les moyens et les modes d'organisation mis en place comportent toutefois plusieurs limites dont notamment :

- la difficulté d'inscrire certains jeunes dans la poursuite d'une trajectoire préprofessionnelle à l'issue d'un chantier qui a permis une remobilisation ;
- les contraintes de rendement parfois fortes qui ne donnent pas toujours la souplesse suffisante pour le travail éducatif ;
- la cadence de mise en œuvre des chantiers réduisant les temps de liaison et de bilan.

Ainsi, le service doit engager une meilleure structuration de la mise en œuvre de cet outil en :

- recentrant l'outil sur le domaine strictement éducatif. Il s'agit d'une part d'opérer une plus forte sélection des chantiers, mais également d'en rechercher d'autres offrant davantage de souplesse, ceci passant par une diversification des donneurs d'ordre. D'autre part, les modes d'organisation doivent garantir dans tous les cas des temps de travail suffisants en amont (transmission d'informations, préparation du chantier, présentation des jeunes) et en aval, au-delà de la remise du chantier (restitution auprès des équipes, bilans personnalisés, possibilités de suivi, etc.).
- en renforçant les possibilités d'accès vers les dispositifs d'insertion et de formation préprofessionnelle et professionnelle. Il importe pour le service de construire de manière plus forte des réseaux et des partenariats permettant de favoriser l'accès aux dispositifs existants, voire, si nécessaire de contribuer à l'élaboration de nouveaux outils dans ce domaine (chantiers préprofessionnels par exemple).

## AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Afin de garantir l'effectivité de la mise en œuvre de cette démarche, un Comité de Pilotage (COFIL) à l'échelle du Département Insertion Prévention est chargé de suivre conjointement les 4 composantes constitutives de la démarche, se rapportant aux Projets de Services, aux évaluations internes et externes ainsi qu'aux Plans d'Amélioration Continue de la Qualité annuels.

Le COFIL DACQ DIP est composé de 9 professionnels du Département Insertion Prévention :

- La Directrice,
- Un Chef de Service Socio-Éducatif du SAP et un Éducateur Spécialisé du SAP,
- La Chef de Service Socio-Éducatif du SAJD et un Éducateur Spécialisé du SAJD,
- Une Chef de Service Socio-Éducatif du Service Trait d'Union, un Éducateur Spécialisé et un Accueillant du Service Trait d'Union (un représentant par équipe),
- Une Secrétaire du service administratif,

et de la Chargée de Développement Qualité Evaluation de la Direction Générale.

Cette instance s'est réunie à 5 reprises en avril, juin, août, octobre et décembre 2017 afin de :

- Élaborer et suivre la mise en œuvre des Plans d'Amélioration Continue de la Qualité annuels pour chaque service et pour le DIP,
- Planifier la démarche d'évaluation interne pour chacun des 3 services,
- Suivre la mise en œuvre des orientations stratégiques des 2 Projets de Service.

La démarche associative a été présentée aux équipes lors d'une réunion de service SAP le 19 janvier 2018. Plusieurs actions d'amélioration ont été mises en œuvre pour le SAP :

- Action 1 « Développer des outils transversaux au sein du SAP facilitant la communication interne : outils de communication entre les équipes, échanges d'expériences, échanges autour des projets développés par chaque équipe, outils de mutualisation de moyens, projets partagés ». Cette action a été mise en œuvre par le biais de réunions transversales organisées au sein du service pour répondre à un besoin exprimé de temps d'échanges sur les actions réalisées dans les autres équipes. Les rencontres sont préparées par des éducateurs (premier thème sur le travail de rue). Concernant l'action 1 du PACQ, il n'y a pas de groupe mis en place, dans l'attente de la réunion d'information générale sur la DACQ à l'ensemble des salariés le 19 janvier 2018. Des pistes de travail ont toutefois été identifiées : lister les outils partageables entre équipes, les projets pouvant être transposables, les projets pouvant être travaillés de façon transversale, les projets abandonnés, les moyens financiers, la mutualisation du matériel, des locaux (salle de boxe, serre).

La question du matériel numérique (smartphone, tablette) est soulevée (et se pose pour les 3 services du DIP). Le budget pour équiper l'ensemble des professionnels est trop important (achat du matériel et abonnement). Une réflexion est à mener sur les besoins par service.

- Action 2 « Développer les conditions d'accueil des jeunes dans les locaux sur les territoires » : un questionnaire sur l'accueil des jeunes dans les locaux sur les différents territoires d'intervention du SAP a été réalisé et sera diffusé aux équipes en janvier 2018 (1 questionnaire renseigné par équipe). Le comité de pilotage a proposé de diffuser un questionnaire spécifique pour les jeunes en gardant les mêmes questions, pour recueillir directement leur parole et que cela soit représentatif.

# DÉPARTEMENT INSERTION PREVENTION

## SERVICE TRAIT D'UNION (STDU)



**Entrée du bâtiment :** Rue de la Charité - 14000 CAEN

**Adresse postale :** 31 rue des Compagnons - 14000 CAEN

**Tél.** 02 31 84 48 93

**Fax.** 02 31 34 49 18

**Directrice :** Fabienne FORVEILLE

**E-mail :** directrice.dip@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 1983252

**Année d'intégration à l'ACSEA :** 2010

### AUTORISATION / HABILITATION

- Convention avec le Conseil Général du Calvados en date du 29 avril 1997 pour l'accompagnement social de proximité.
- Arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2014, autorisant la création du Centre d'hébergement d'Urgence « la Charité » à compter du 1er janvier 2014.

### POPULATION

- Population majeure ou mineure, isolée ou en famille, en grande vulnérabilité et présente dans les espaces publics, pour l'équipe d'Intervention Sociale de Rue.
- Personnes majeures, hommes et femmes seuls, couples (voire familles dans le cadre du Plan Hiver) bénéficiant d'une mise à l'abri, pour l'équipe d'accueil du Centre d'Hébergement d'Urgence « La Charité ».

### FINANCEMENT

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
- Conseil Départemental du Calvados (Direction de l'Insertion et du logement).

### OBJECTIFS

Le Service Trait d'Union assume en les distinguant et en les reliant, les missions de rencontre, d'accueil, d'accompagnement des populations vulnérables à la rue. Il s'agit de procurer de manière adaptée un appui, une aide, répondant à la reconnaissance de la personne dans sa réalité, et de ses besoins à satisfaire sur le plan alimentaire, d'hygiène, de mise à l'abri, de lien social, de santé, d'accès aux droits,...sans se substituer aux services publics et privés couvrant ces champs et en collaboration avec eux.

Le Service Trait d'Union se caractérise par son haut seuil de tolérance et son bas seuil d'exigence.

L'accomplissement de sa mission fait appel aux valeurs et principes suivants :

- L'inconditionnalité de l'accueil, le non jugement et la non discrimination garantissent un engagement identique quel que soit le parcours de la personne accueillie.

- La patience, la persévérance, ainsi que le refus du fatalisme et du déterminisme portent à reconnaître les capacités des personnes à faire face aux difficultés rencontrées, leurs démarches d'insertion et leur évolution.
- La congruence, la sincérité, le respect du choix, du rythme et de la temporalité des personnes ainsi que la bienveillance et le droit à l'oubli participent à instaurer un rapport de confiance, indispensable à la compréhension de la situation de la personne et de la relation d'aide.
- La réactivité, la créativité et l'adaptabilité pour saisir les opportunités qui se présentent et en tirer parti pour et avec la personne, sont inhérentes à l'action des équipes du Service Trait d'Union.

## ACTIONS

Le Service Trait d'Union est organisé autour de deux équipes :

- Une action d'Intervention Sociale de Rue qui va vers les personnes, évalue leur situation, propose un hébergement et organise les liens avec les services pour rétablir du lien social et de l'accompagnement. L'équipe d'Intervention Sociale de Rue réalise des maraudes tous les jours de 17h à 23h et assure une astreinte 24h/24.
- Une action d'accueil incluant l'hébergement et des accompagnements vers les services sociaux ou de soin, pour garantir la continuité du suivi des personnes.

Le Service Trait d'Union fonctionne 365 jours par an et assure une présence 24h/24 et peut développer sa capacité d'accompagnement pendant la période hivernale.

## SECTEUR D'INTERVENTION

Département du Calvados

## ACTIVITE 2017

## L'INTERVENTION SOCIALE DE RUE

	2015	2016	2017	ECART 2016-2017
NOMBRE TOTAL DE RENCONTRES	24 299	30 536	31 072	+ 536

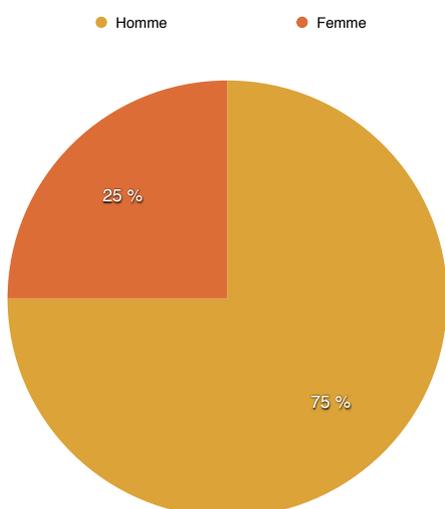
Après une année 2016 ayant connu une forte augmentation d'activité, l'année 2017 a vu une activité se stabiliser. Toutefois, le nombre de rencontres réalisées a augmenté de 1,75 % entre 2016 et 2017. En 2017, l'équipe d'Intervention Sociale de Rue a rencontré en moyenne 85 personnes chaque jour (84 en 2016 et 67 en 2015).

	2015	2016	2017	ECART 2016-2017
NOMBRE DE PERSONNES ISOLÉES	2 327	2 139	1 709	- 430
NOMBRE DE PERSONNES EN FAMILLE	353 (110 familles)	695 (182 familles)	611 (163 familles)	- 84 (- 19 familles)
NOMBRE DE MINEURS ISOLÉS	NR	79	87	+ 8
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES RENCONTRÉES	2 680	2913	2 407	- 506

Malgré un nombre de rencontres quasiment constant, le nombre de personnes différentes rencontrées a diminué de près de 17 %. Cette diminution concerne particulièrement les personnes isolées et les familles. Il est à noter que le nombre de mineurs non accompagnés est en augmentation en 2017.

Le tableau ci-dessus permet de quantifier précisément le nombre de personnes rencontrées car lors de ces moments, l'identité (nom et prénom) de chaque personne est enregistrée.

Une autre partie du travail de l'équipe d'Intervention Sociale de Rue n'est pas mesurable. En effet, durant cette année, les intervenants sociaux ont été à la rencontre de groupes (personnes vivant dans des squats). Le nombre de rencontres est, dans ce contexte particulier, impossible à quantifier et à qualifier.



## RÉPARTITION FÉMININ / MASCULIN

La répartition des personnes varie peu, les hommes représentant les ¾ du public rencontré sur l'espace public.

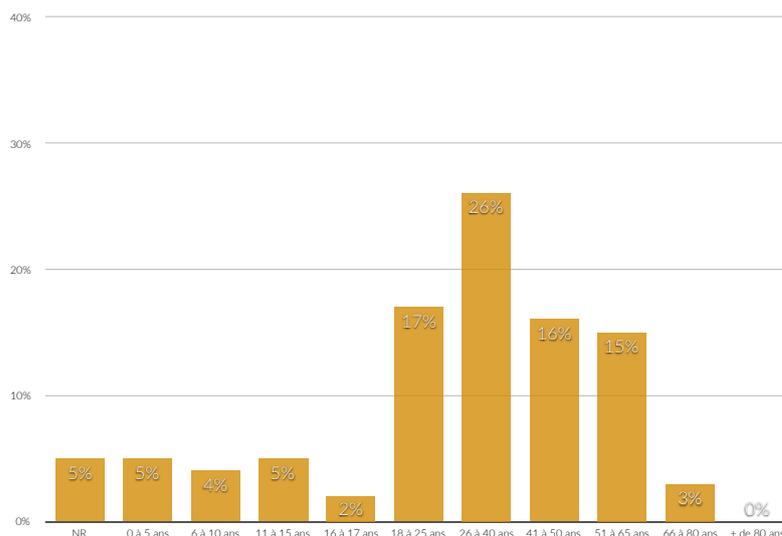
## RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

43 % des personnes déclarent être âgées de 18 à 40 ans (contre 61 % en 2016).

Les mineurs rencontrés dans la rue représentent 16 %, comme en 2016.

L'année 2017 a été marquée par un vieillissement des personnes rencontrées à la rue :

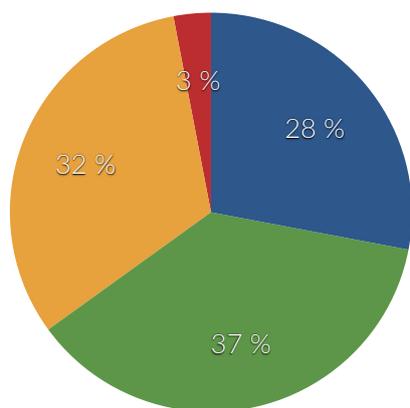
- 16 % des personnes ont entre 41 et 50 ans (8 % en 2016)
- 15 % des personnes ont entre 51 et 65 ans (6 % en 2016)



Le vieillissement des personnes rencontrées peut s'expliquer par :

- des allers/retours entre les dispositifs de droit commun ou spécialisés et la rue,
- des parcours émaillés de rupture, avec des séjours plus ou moins longs dans la rue.

● Française ● CEE ● Hors CEE ● NR



## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

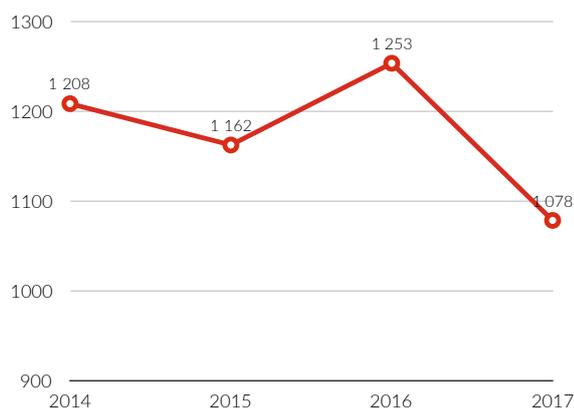
L'origine géographique des personnes rencontrées en 2017 est à 37 % de la CEE (2% en 2016, soit + 35%).

Inversement, le nombre de personnes rencontrées qui venaient de pays hors CEE était en 2016 de 76% contre 32% en 2017 (soit - 44%).

Le nombre de personnes d'origine française augmente de 9% (19% en 2016, 28% en 2017).

Cette modification substantielle concernant l'origine des personnes rencontrées dans la rue en 2017 s'explique par la représentation importante de la communauté albanaise, pays d'Europe, que ce soit au niveau des familles que des personnes isolées.

## LE CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE - CHU « LA CHARITÉ »



### NOMBRE DE PERSONNES HÉBERGÉES SUR 4 ANS

Le nombre de personnes différentes hébergées a diminué en 2017 (moins 175 personnes).

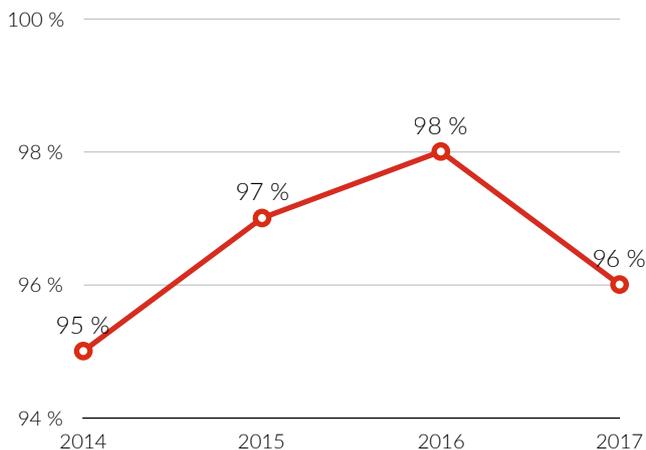
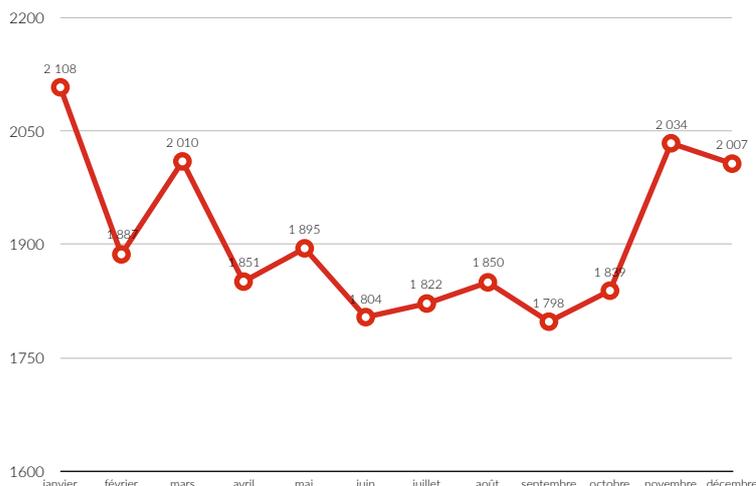
Les personnes peuvent être présentes plus longtemps ou plus souvent sur le CHU.

Le Centre d'Hébergement d'Urgence « La Charité » propose 70 places sur la période hivernale (5 mois dans l'année de novembre à mars inclus) et 64 places les 7 mois restants (avril à octobre).

## NOMBRE DE PERSONNES HÉBERGÉES EN 2017, PAR MOIS

Le 115 oriente 34 à 40 personnes, selon la période, sur la structure.

L'équipe d'Intervention Sociale de Rue, quant à elle, oriente ou accompagne 30 personnes.



## TAUX D'OCCUPATION SUR 4 ANS

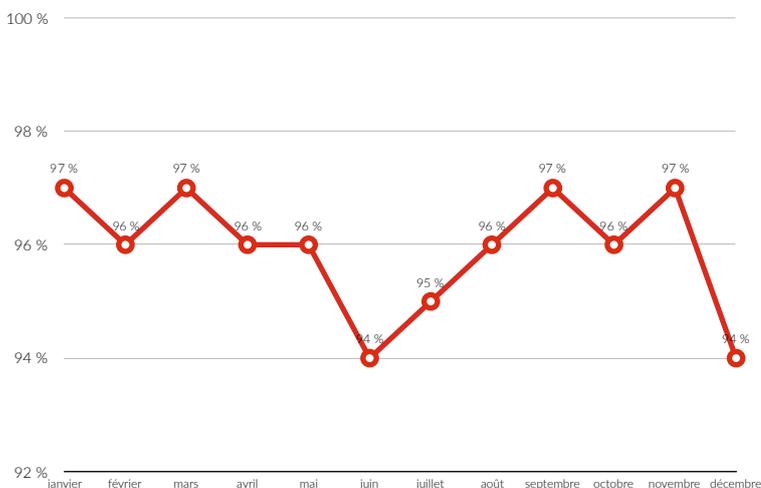
Le taux d'occupation de la structure a été impacté cette année, par la nécessité de réserver des places pour les personnes les plus vulnérables qui doivent être mises à l'abri la nuit (faisant suite à une sortie d'hospitalisation, à un temps « de dégrisement » à l'hôtel de police, personnes retrouvées dans un parking...). Ces places peuvent rester vacantes la nuit.

## TAUX D'OCCUPATION 2017

Nous pouvons observer une certaine saisonnalité dans l'hébergement d'urgence.

Comme en 2016, le mois de juin reste un mois assez creux.

A la date de manifestations ou fêtes particulières, moins de personnes sont hébergées (fête de la musique, fêtes de fin d'année).

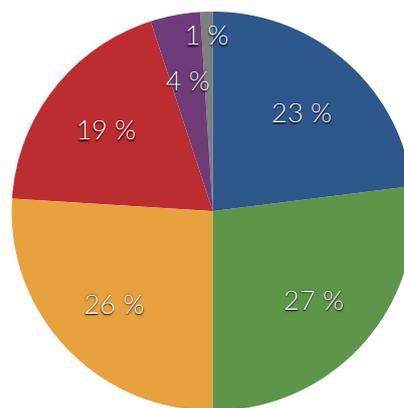


### DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR

En 2017, le nombre de personnes de passage, c'est-à-dire séjournant 1 nuit, a diminué (32 % en 2016 – 23 % en 2017).

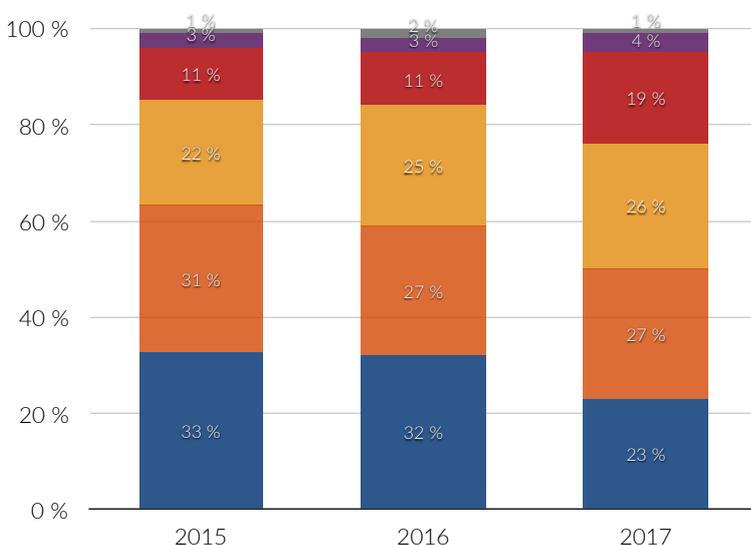
Il est observé un allongement de la durée des séjours : + 8 % pour les séjours de 1 à 3 mois.

Les personnes restent plus longtemps sur un hébergement d'urgence en attendant une solution d'hébergement ou de logement adapté.



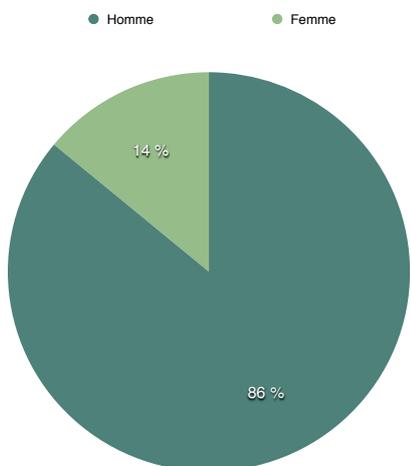
- 1 nuit
- 2 à 6 nuits (moins d'une semaine)
- 7 à 30 nuits (d'une semaine à un mois)
- 31 à 90 nuits (d'un à trois mois)
- 91 à 180 nuits (3 à 6 mois)
- < 181 nuits (+ de 6 mois)

### COMPARATIF DE LA DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR

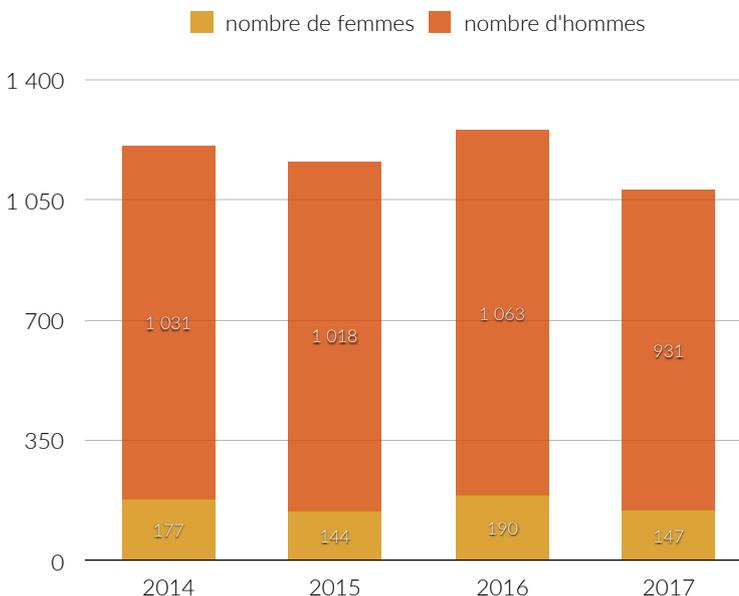


- < 181 nuits (+ de 6 mois)
- 91 à 180 nuits (3 à 6 mois)
- 31 à 90 nuits (d'un à trois mois)
- 7 à 30 nuits (d'une semaine à un mois)
- 2 à 6 nuits (moins d'une semaine)
- 1 nuit

### NOMBRE D'HOMMES ET DE FEMMES HEBERGÉS EN 2017



### RÉPARTITION HOMMES / FEMMES SUR LES 4 DERNIÈRES ANNÉES



En 2017, il y a peu de variation dans la répartition homme/femme des personnes hébergées.

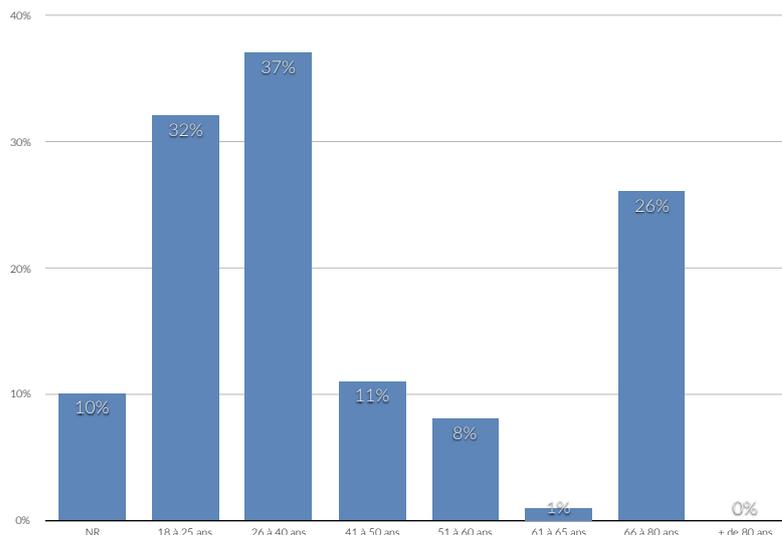
Les hommes représentant la part la plus importante des personnes hébergées sur le CHU la Charité.

### ÂGE DES PERSONNES HÉBERGÉES

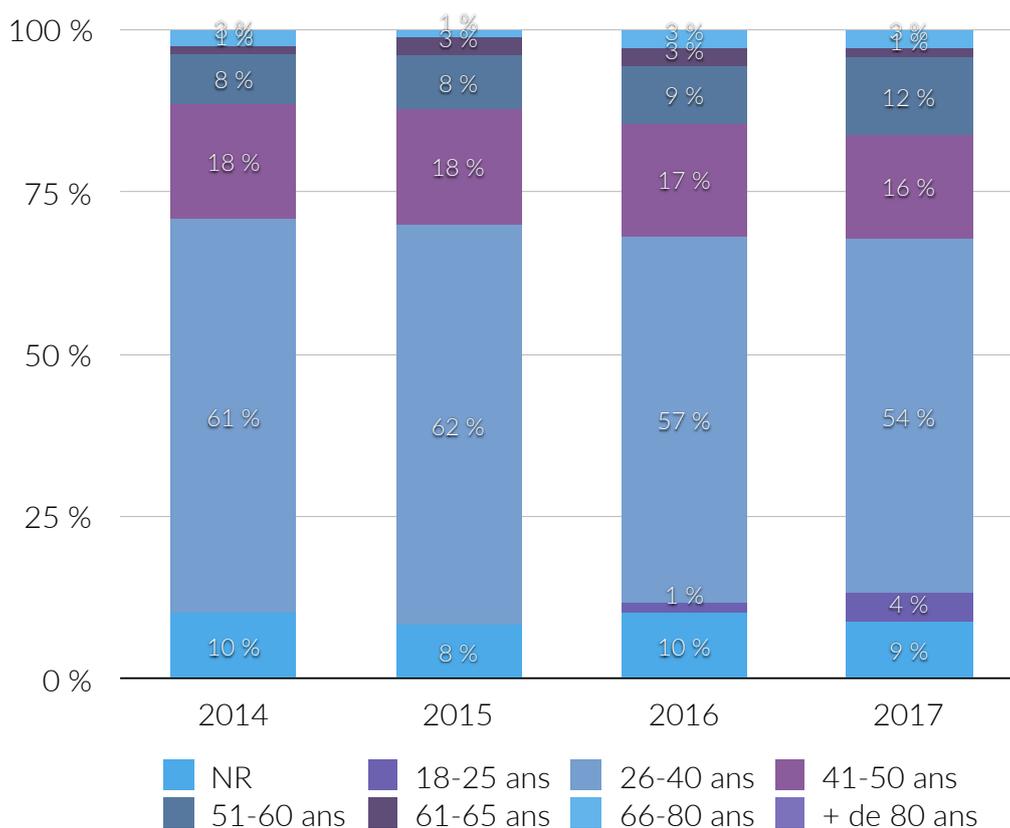
69% des personnes hébergées ont entre 18 et 40 ans (70,5% en 2016).

32 personnes sont âgées de plus de 60 ans (soit 3%).

Cette année encore, le Centre d'Hébergement d'Urgence a accueilli des publics rencontrant des difficultés multifactorielles (longue vie à la rue, âge avancé, perte d'autonomie,...). Les conditions d'accueil dans la structure généraliste restent peu ou pas adaptées à ces personnes à besoins spécifiques.



### RÉPARTITION SUR LES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES



## DES ACTIONS PARTICULIÈRES EN 2017 :

En direction des personnes rencontrées/accueillies/hébergées :

- Des sorties sur l'été 2017 afin de rompre l'isolement et partager un temps convivial : 9 sorties le dimanche sur le temps d'été (plage, restaurant, bord de rivière...) encadrées par un intervenant social de rue et 1 accueillant
- La participation à 3 Commissions d'Étude des Situations Préoccupantes à la demande de l'équipe d'ISR
- La « Soirée PILOU » le 27 décembre 2017 pour la 3ème année consécutive. Une quarantaine de participants ont été accompagnés par 2 Intervenants sociaux de rue et 2 accueillants à La fermeture Eclair pour un repas gastronomique, en musique offert par un groupe de restaurateurs caennais,
- L'organisation de 7 Concerts sur le Centre d'Hébergement d'Urgence La Charité avec la production gracieuse de groupes musicaux différents

En direction et/ou avec les salariés :

- La mise en place de 5 séances d'Analyse des Pratiques Professionnelles pour l'équipe d'ISR au moment où la tension dans la rue était très forte avec la rencontre massive des familles et les choix de mise à l'abri à opérer,
- La participation à une Soirée débat « Le sport est-il encore porteur de valeurs ? » Jean JAGUT / Avant Garde Caennaise le 30 mars 2017 avec la présence de 2 ISR, qui a permis de récolter 410 euros affectés aux projets de sortie d'été
- L'accueil de 4 stagiaires : 2 éducateurs spécialisés, 1 Assistante Sociale et 1 en BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social, (3 auprès de l'équipe ISR / 1 auprès de l'équipe d'hébergement)
- La formation maître de maison : 3 salariés ont commencé leur formation dans le 2ème trimestre de l'année 2017.

## LE DISPOSITIF « PLAN HIVER »

Au cours de l'année 2017, à la demande de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et sur décision du Préfet, le service « Trait d'Union » a augmenté sa capacité d'hébergement sur 2 autres lieux :

- Espace Lemière (collège désaffecté au centre de Caen – capacité d'accueil 60 places) : 4374 nuitées ont été réalisées sur 88 jours d'ouverture, entre janvier et mars 2017. Le nombre de familles orientées vers l'Espace Lemière a été diminué progressivement au cours du mois de mars
- Espace Vanier (centre du Trésor Public désaffecté bd Général Vanier – capacité d'accueil 80 places pouvant aller à 100) : 111 nuitées ont été réalisées sur 3 jours d'ouverture entre le 29 et le 31 décembre 2017.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	DÉCEMBRE	NOMBRE DE NUITÉES	NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE
ESPACE LEMIÈRE	1747 sur 31 jours	1647 sur 28 jours	980 sur 29 jours		4374	88
ESPACE VANIER				111 sur 3 jours	111	3
	<b>1747</b>	<b>1647</b>	<b>980</b>	<b>111</b>	<b>4485 NUITÉES</b>	<b>91 JOURS D'OUVERTURE</b>

Sur l'année 2017, 49 personnes en moyenne ont été hébergées tous les soirs durant le plan hiver.

## ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS EVOLUTIONS

Le public est composé de personnes qui se retrouvent ou vivent à la rue, en squat, dans des habitats précaires ou « de fortune » et qui se tiennent parfois à la marge, à l'écart des modes d'intégration sociale ou qui peuvent être sans droits, en situation de rupture, accidentelle ou « pérenne ». Les personnes sans domicile fixe vivent et subissent un processus de disqualification sociale.

Les raisons qui aboutissent à ce qu'une personne vive sur l'espace public ou dans des espaces de type squat sont différentes :

- des phénomènes structurels : chômage, tensions sur le marché du logement, progression de la précarité, etc.
- des causes plus individuelles : choc affectif, maladie, abus d'alcool, troubles mentaux, expulsion, problèmes financiers, rupture familiale, perte d'emploi, violences conjugales, etc.
- des déplacements de population fuyant la guerre, l'instabilité politique, les difficultés économiques...

Les difficultés rencontrées par les personnes concernent : la santé, l'hygiène, la nutrition, l'isolement, l'absence de perspective et de projet (« le vide »), l'absence de dispositif adapté ou leur saturation.

L'année 2016 avait vu une augmentation très importante du nombre de familles à la rue.

En 2017, l'équipe d'ISR a rencontré un nombre plus important de mineurs non accompagnés.

Ouistreham est un port qui attire de plus en plus les personnes souhaitant passer en Angleterre. Le phénomène était encore très marginal en 2016, il s'est largement intensifié en 2017. Les personnes ne souhaitent pas venir sur Caen pour y être hébergées.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISES EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

En juin 2017, suite au dialogue de gestion, la DDCS, qui poursuivait l'objectif de recentrer le CHU La Charité sur une mission « basique » d'hébergement d'extrême urgence, a demandé à ce que la structure n'accueille plus de personnes en journée.

Depuis plusieurs années, les personnes pouvaient être hébergées en continu sur la journée et la nuit. Cependant, en dehors de la période hivernale, seules 4 à 5 personnes restaient sur le Centre d'Hébergement durant la journée.

Il est à noter que même si le nombre de personnes accueillies sur la journée était faible, cela répondait à un besoin le plus souvent lié à la santé : besoin de se reposer après une longue période à la rue, sortie d'hospitalisation, stabilisation de l'état de santé avant une hospitalisation, mise à l'abri d'une jeune femme enceinte dans l'attente d'une orientation adaptée.... L'accueil en journée permettait également pour certaines personnes de limiter l'errance dans la rue avec des alcoolisations massives.

Un lien a été fait avec les référents sociaux des personnes concernées afin que des solutions de jour soient expérimentées. Malheureusement, pour quelques personnes, la fermeture du CHU la Charité en journée a induit un retour à la rue sans autre solution.

Ainsi, au 01 octobre 2017, le Centre d'Hébergement n'a plus accueilli de personnes sans domicile entre 12h et 17h. L'ensemble des plannings des professionnels a été réorganisé.

Au regard des difficultés de santé énoncées par les personnes ou repérées tant par l'équipe d'Intervention Sociale de Rue (ISR) que par l'équipe d'hébergement, un nombre important d'actions d'accompagnement a été mis en place.

	2015	2016	2017
Urgences CHU	376	400	290
Pass Miséricorde / Pass CHU	288	535	282
Médecins généralistes	40	31	62
Clinique miséricorde	32	77	37
Pharmacie	16	42	34
Etablissement Public de Santé Mentale - EPSM	17	15	19
Equipe Mobile Psychiatrie et Précarité - EMPP	17	17	19
Lits Halte Soins Santé	9	17	18
	<b>795</b>	<b>1134</b>	<b>761</b>

Au niveau individuel et en 2017, l'équipe des ISR a réalisé 761 accompagnements liés à la santé vers un large réseau de partenaires.

Au niveau collectif, plusieurs actions ont été proposées :

- La poursuite du partenariat avec l'Equipe Mobile Psychiatrie et Précarité qui a maintenu sa présence au sein du Centre d'Hébergement La Charité sous forme de permanences mensuelles en soirée. Douze permanences ont été ainsi assurées. Les infirmiers sont allés au devant des publics en situation de précarité et d'exclusion afin de faciliter la prévention, le repérage, l'expression/l'émergence des besoins, l'orientation lorsque cela est nécessaire.
- La mise en place d'une première journée Bilan Santé le 9 février 2017 en partenariat avec l'UC - IRSA et l'Assurance Maladie. Sept participants se sont vus proposer une prise de sang à jeun avec une infirmière, puis plusieurs entretiens individuels sur la journée avec un dentiste, un psychologue, avec une assistante de service social de la CARSAT, un médecin. Le petit déjeuner et le déjeuner ont été partagés.
- La mise en place d'un nouveau partenariat avec l'AMCE (Association Médicale Contre les Exclusions). Une expérimentation d'accompagnement sur des soirées avec l'équipe d'Intervention sociale de rue a été réalisée avec 10 bénévoles médecins. Une convention entre l'ACSEA et l'AMCE a été signée le 14 février 2017. Les expérimentateurs ont considéré que l'expérience était probante et que la présence d'un médecin lors des maraudes et sur le Centre d'Hébergement répondait aux besoins des personnes rencontrées et/ou hébergées. Depuis le 13 décembre 2017, un médecin bénévole intervient une fois par semaine.

Sur l'axe santé, il est à noter la concrétisation du partenariat entre l'ACSEA - Service Trait d'Union, l'UFR de Médecine, le Centre Hospitalier Universitaire de Caen et l'AMCE.

Sur proposition de Monsieur Xavier LE COUTOUR, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier - Chef de service, et avec la validation pédagogique de l'UFR de Médecine, il a été décidé de proposer aux étudiants en médecine de quatrième et cinquième années de vivre 15 jours à la découverte de la précarité. Les objectifs pédagogiques pour les étudiants sont les suivants :

- Découvrir la grande exclusion et les particularités du secteur social,
- Être capable d'identifier les freins à l'expression des besoins de santé et à l'usage des droits sociaux,
- Connaître les ressources et dispositifs facilitant l'accès aux soins des populations précarisées et marquées

par l'exclusion,

- Décloisonner les secteurs médical et social, permettant une approche plus complète des personnes et une meilleure harmonisation des liens entre les structures de soins et les « solutions » d'aval.

Pendant une semaine, l'externe en médecine est présent auprès de l'intervenant social de rue travaillant en journée. L'autre semaine, l'externe assiste aux consultations médicales de l'AMCE à La Boussole l'après-midi et est ensuite auprès des Intervenants en soirée.

Une convention officialisant cette action originale a été signée le 26 octobre 2017. Les deux premiers externes sont arrivés en stage le 4 novembre 2017.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

### 1/ REPRISE DU CHU LE CAP HORN

Au printemps 2017, l'ACSEA a été sollicitée par la DDCS afin de reprendre la gestion d'un second Centre d'Hébergement d'Urgence. En effet, la Communauté Urbaine Caen la Mer souhaitait se désengager de la gestion du CHU Le Cap Horn.

La décision de reprise de la gestion de cette nouvelle structure a été actée fin octobre 2017 pour être effective au 01 janvier 2018. La fin d'année 2017 a donc été très intense afin de préparer cette reprise dans les meilleures conditions. Il est à noter le soutien remarquable de la directrice et de la directrice adjointe de la Direction Habitat de la Communauté Urbaine Caen La Mer.

L'année 2018 verra donc l'arrivée d'une nouvelle structure d'hébergement d'urgence au sein du Service Trait d'Union. Ce CHU d'une capacité de 36 places pour des hommes verra son organisation progressivement modifiée afin d'accueillir le même public, rencontrant les mêmes difficultés que le public hébergé sur le CHU La Charité.

### 2/ CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT

Du fait de l'avis défavorable à la poursuite de l'activité émis par la Commission de Sécurité le 16 septembre 2013 concernant le CHU La Charité, il est envisagé la construction d'un nouveau bâtiment.

Ce nouveau bâtiment comportera un Centre d'Hébergement d'Urgence ainsi qu'une Pension de Famille/Maison Relais.

L'ACSEA souhaite construire ce bâtiment sur un terrain dont elle est propriétaire, situé 6 rue des Vaux de la Folie à Caen.

Un travail est en cours avec l'architecte EXO Architecte et les premiers plans ont pu être travaillés avec les équipes. Ce travail se poursuivra en 2018 avec pour objectif de présenter à la Commission Financière et Patrimoniaire de l'ACSEA le projet dans son ensemble, y compris la partie financière, en octobre 2018.

### 3/ RÉPONSE À APPEL À PROJET SUR L'AXE SANTÉ

Comme le montre le rapport d'activité 2017, il est constaté un vieillissement des personnes à la rue avec pour certaines une perte d'autonomie. Pour ces personnes ayant des besoins spécifiques, un accompagnement adapté doit pouvoir être proposé.

Ainsi, deux réponses à appel à projet vont être réalisées auprès de la Conférence des financeurs et auprès de la Mairie de Caen avec les objectifs suivants :

- proposer une aide dans les gestes de la vie quotidienne (lors des repas, de la toilette, de l'habillage) afin de procurer un état de bien-être à la personne dans l'objectif de l'aider à prendre soin d'elle-même,
- animer des activités collectives afin de maintenir les fonctions cognitives pour préserver l'autonomie des personnes, éviter l'errance avec le retour à la rue et les alcoolisations massives et lutter contre l'isolement.
- accompagner la personne vieillissante afin de préparer son entrée en EHPAD afin de favoriser un approvisionnement réciproque. Au-delà de la seule solution d'hébergement ou de logement, il convient d'accompagner la personne dans les nouvelles règles de vie, en EHPAD. A ce titre, le maillage de compétences et d'engagements est le garant de l'intégration de tous.

#### 4/ DES PERSPECTIVES DE TRANSFORMATION DU CHU LA CHARITÉ

Avec la reprise du CHU Le Cap Horn, un fléchage des publics sera envisagé tenant compte de la localisation des bâtiments, de la configuration des locaux et de leur niveau de confort.

Les personnes les plus vulnérables et les moins mobiles devraient être plutôt hébergées sur le CHU Le Cap Horn tandis que les personnes plutôt mobiles/autonomes seraient hébergées sur le CHU La Charité. Le CHU La Charité devrait à terme héberger plutôt des publics migrants.

En tout début d'année 2018, la DDCS a demandé la transformation de cette structure en Hébergement d'Urgence de Demandeurs d'Asile (HUDA) et possiblement pour des familles. Ce nouveau projet sera donc à étudier.

#### 5/ DES INQUIÉTUDES SUR LE FINANCEMENT DES STRUCTURES EN 2018

Le ministère de la Cohésion des Territoires a confirmé la mise en place d'un plan d'économie de 57 millions d'euros sur l'ensemble des structures d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des personnes en situation de grande exclusion, en quatre ans dont 20 millions dès 2018.

Quels seront les impacts pour le Service Trait d'Union et les personnes vulnérables à la rue ayant besoin d'être mises à l'abri ?

### AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

Afin de garantir l'effectivité de la mise en œuvre de cette démarche, un Comité de Pilotage (COFIL) à l'échelle du Département Insertion Prévention est chargé de suivre conjointement les 4 composantes constitutives de la démarche, se rapportant aux projets de services, aux évaluations internes et externes ainsi qu'aux plans d'amélioration Continue de la Qualité annuels.

Le COFIL DACQ DIP est composé de 9 professionnels du département insertion prévention :

- La Directrice,
- Un Chef de Service Socio-Éducatif du SAP et un Éducateur Spécialisé du SAP,
- La Chef de Service Socio-Éducatif du SAJD et un Éducateur Spécialisé du SAJD,
- Une Chef de Service Socio-Éducatif du Service Trait d'Union, un Éducateur Spécialisé et un Accueillant du Service Trait d'Union (un représentant par équipe),
- Une Secrétaire du service administratif,
- et de la Chargée de Développement Qualité Evaluation de la Direction Générale.

Cette instance s'est réunie à 5 reprises en avril, juin, août, octobre et décembre 2017 afin de :

- Élaborer et suivre la mise en œuvre des Plans d'Amélioration Continue de la Qualité annuels pour chaque service et pour le DIP,
- Planifier la démarche d'évaluation interne pour chacun des 3 services,
- Suivre la mise en œuvre des orientations stratégiques des 2 Projets de Service.

La démarche associative a été présentée aux équipes du Service Trait d'Union le 21 novembre 2017.

Plusieurs actions d'amélioration ont été mises en œuvre pour le Service Trait d'Union :

Action 1 « Développer les moyens d'alerte et les protocoles de sécurité (formations, procédures, exercices, signalétique, matériel, mises aux normes, etc.) » : un plan d'actions a été élaboré pour les locaux du CHU La Charité à la suite du diagnostic sécurité incendie et électricité réalisé par l'entreprise SOCOTEC en novembre 2017. Une réserve financière de 100 000 euros a été octroyée par l'association afin de mener les travaux indispensables à réaliser pour la sécurité des personnes hébergées et des salariés. A noter que des actions ont déjà été mises en place sur 2017 :

- contacts avec la Mairie de Caen pour mettre en place une signalétique à destination des pompiers afin que ceux-ci localisent le Centre d'Hébergement
- mise en demeure du propriétaire afin de faire ouvrir une entrée rue Henry Beaufils comme indiqué sur le bail et ainsi permettre l'accès du site aux pompiers (notamment un camion avec échelle),
- travaux de mise en sécurité avec l'installation de lumières dans les escaliers intérieurs,
- travaux de réparation de l'électricité,
- travaux de plomberie,
- installation d'un nouveau système de vidéosurveillance,
- réparation de la centrale incendie.

Des formations sont envisagées pour 2018 (comment donner l'alerte ?, etc.).

Action 2 « Rendre plus lisibles les missions de chacun et adapter l'organisation interne (définition d'une politique de recrutement, élaboration de fiches de poste, de fiches de tâches, adaptation des plannings, développement du travail inter-équipe, développement de la participation aux formations, etc.) » :

- De nouveaux plannings ont été définis et appliqués au 01 octobre 2017 en prenant en compte le nouveau fonctionnement du service (fermeture à 12h à la demande de la DDCS). Ces nouveaux plannings ont permis de dégager un temps de réunion supplémentaire pour l'équipe d'Intervention Sociale de Rue (ISR), ce qui est très positif du point de vue de l'équipe.
- Des temps de réunion mixant les deux équipes (Intervention Sociale de Rue et Hébergement) pour échanger sur les situations sont mis en place : les ISR venant à la réunion des accueillants et inversement. Cette organisation sera à modéliser avec la reprise du Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) Le Cap Horn.
- Les fiches de poste sont en voie de finalisation. Une première présentation en a été faite aux équipes, au CE et au CHSCT. Il est prévu de faire des entretiens individuels pour affiner les tâches spécifiques (fiche de tâches). Des lettres de mission ont été faites aux 2 chefs de service.
- La politique de recrutement a été travaillée et formalisée. Elle reste à être diffusée aux équipes.
- Il pourrait être important de faire un livret d'accueil nouveau salarié pour les professionnels CAP HORN et les remplaçants.

Le Service Trait d'Union est impacté par la reprise du CHU Le Cap Horn. De ce fait, la mise en œuvre de la DACQ va demander plus de temps que prévu. Le projet de service doit être revu (3 équipes avec 2 CHU + des places renouvelables). Le règlement intérieur du DIP doit également être réactualisé. Il sera en outre nécessaire d'expliquer la démarche associative aux 16 nouveaux salariés recrutés à l'occasion de la reprise de cette nouvelle structure.

Pour information, l'autorisation va être reconduite pour 15 ans à partir de janvier 2018 du fait de la reprise du Cap Horn. Cela a un impact sur le calendrier des évaluations interne et externe. Les travaux d'évaluation interne ont donc été suspendus et il conviendra de les reprogrammer en les lissant sur 5 ans (2018-2022).

# DÉPARTEMENT MAJEURS PROTÉGÉS

## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT TUTÉLAIRE CALVADOSIEN (SATC)



Chemin aux Bœufs  
14760 BRETTEVILLE SUR ODON  
**Tél.** 02 31 29 43 43  
**Fax.** 02 31 29 43 30

61 route de Port en Bessin  
14400 BAYEUX

**Tél.** 02 31 51 14 14  
**Fax.** 02 31 51 75 75

**Directrice :** Valérie PATRIX  
**E-mail :** directrice.atc@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 1982612

**Année de création :** ATB : 8 octobre 1976  
ATC : 13 décembre 1985  
SATC : 1er janvier 2010

### AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté préfectoral en date du 23 février 2011 autorisant le service à fonctionner pour 15 ans et à exercer des mesures de protection des majeurs.

Arrêté préfectoral en date du 15 juin 2011, portant autorisation de fonctionnement du service «mandataires judiciaires à la protection des majeurs» et extension de la capacité à 2670 mesures (soit 2550 mesures judiciaires et 120 mesures administratives).

Convention d'habilitation à l'aide sociale départementale des services d'accompagnement social personnalisé avec le Conseil Général du Calvados, en date du 2 novembre 2010 fixant la capacité maximum d'intervention à 120 mesures (MASP).

### POPULATION

- **Mesure judiciaire :** toute personne majeure dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté.
- **Mesure administrative :** toute personne majeure dont la santé et/ou la sécurité est compromise en raison d'une gestion inappropriée de ses prestations sociales.

### FINANCEMENT

Dotation globale de financement versée par l'Etat et les différentes caisses débitrices des prestations sur la base d'une activité prévisionnelle pour les mesures judiciaires. Rémunération à la mesure par le Conseil Départemental pour les mesures administratives.

## OBJECTIFS

Le service ATC a pour objectif d'exercer les différents mandats qui lui sont confiés par le Juge des tutelles ou le Conseil Départemental, dans le respect du cadre légal propre à chacun d'eux, avec déontologie, et en veillant à l'implication et au respect de la personne protégée.

## ACTIONS

- **Les Mesures Administratives par délégation du Conseil Départemental** : La Mesure d'Accompagnement Sociale Personnalisée (M.A.S.P.) est une mesure contractuelle d'accompagnement social personnalisé d'une durée de 6 mois à 2 ans renouvelable dans la limite de 4 ans. La M.A.S.P. a pour objectif d'aider les personnes dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve dans la gestion de ses prestations sociales.

Le Service ATC intervient par délégation du Conseil Départemental, lorsque le contrat prévoit une gestion directe des prestations.

- **Les Mesures Judiciaires décidées par le Juge des Tutelles**
  - Sauvegarde de justice : est une mesure temporaire, maximum un an renouvelable une fois, de protection juridique ou de représentation pour un acte déterminé. Elle est décidée par le juge des tutelles ou le procureur de la République. La personne conserve ses droits, mais les actes ou engagements qu'elle contracte peuvent être annulés.
  - Curatelle : est une mesure de protection et d'assistance pour les actes de la vie civile. La personne a besoin d'être conseillée, assistée et contrôlée; la mesure est prononcée par le juge des tutelles pour cinq ans maximum, renouvelable.
  - Curatelle simple : la personne est protégée pour les actes relatifs à son patrimoine, pour lesquels l'accord du curateur est nécessaire. Elle perçoit seule ses revenus.
  - Curatelle renforcée : Les ressources sont perçues par le curateur, qui assure le règlement des dépenses auprès des tiers.
  - Tutelle : est une mesure de protection, d'assistance et de représentation pour les actes de la vie civile ; la mesure est prononcée par le juge des tutelles pour cinq ans maximum, renouvelable. Les actes de gestion et d'administration sont accomplis par le tuteur, les actes de disposition doivent être autorisés par le juge.
  - Mesure d'Accompagnement Judiciaire : seul le Procureur peut saisir le Juge des tutelles aux fins de voir prononcer cette mesure judiciaire à caractère social après échec de la mesure administrative (MASP). Elle porte sur la gestion des prestations sociales, elle ne peut excéder deux ans renouvelables sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans.

## SOUTIEN INFO TUTELLES

Engagement à promouvoir l'aide et le soutien aux tuteurs familiaux sur l'ensemble du département du Calvados dans le cadre de permanences hebdomadaires selon une convention liant l'ACSEA, l'UDAF et l'ATMP.

## SECTEURS D'INTERVENTION

- Concernant les mesures judiciaires, le Service ATC est compétent sur l'ensemble du département du Calvados.
- Concernant les mandats administratifs, le Service ATC est compétent sur l'ouest du département : Bessin, Pays Virois, Côte de Nacre, Caen Nord et une partie d'Hérouville Saint Clair.

## ACTIVITE 2017

### ELÉMENTS MAJEURS DE L'ANNÉE

Après la finalisation en 2016 de la première évaluation interne du SATC, l'année 2017 a été marquée par la réalisation par le Cabinet MAZARS de l'évaluation externe. Cette évaluation externe s'est déroulée dans de très bonnes conditions d'organisation et de participation, tant des salariés que des partenaires mais surtout des majeurs protégés. Ses conclusions remises en 2018 sont globalement positives et encouragent à poursuivre la dynamique générale et plus particulièrement celle engagée à travers la démarche d'amélioration continue de la qualité.

En matière d'activité, il est à relever l'accroissement du nombre de mesures prononcées par le Tribunal d'Instance de Lisieux et confiées à notre service, ayant eu pour conséquence un réajustement des secteurs d'interventions des professionnels.

L'élément majeur de l'année 2017 est l'accélération de la révolution numérique et des technologies de l'information et de la communication. L'obligation, pour faire valoir les droits des majeurs protégés ou procéder à des démarches administratives, de créer des comptes personnels, nous a conduit à bousculer notre démarche de dématérialisation pour trouver des moyens et des ressources permettant la mise en place de boîte mail individuelle par majeur protégé. Le tout dans le respect des obligations de la CNIL et de la protection des données sensibles et dans un objectif de compatibilité avec nos projets de Gestion Electronique des Documents (MAGIS).

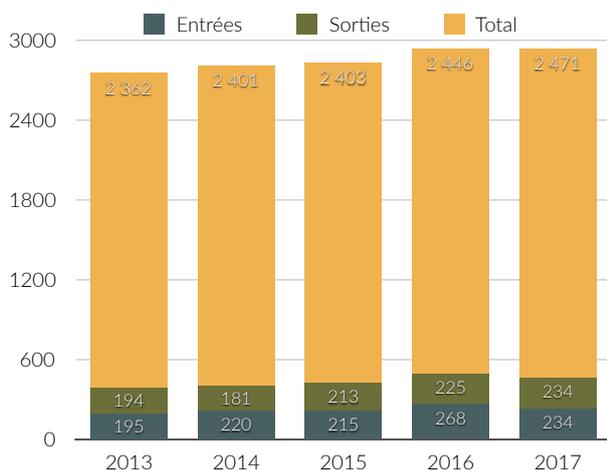
Les Assises Nationales de la protection des majeurs, qui se sont tenues à Paris en novembre 2017 sur le thème des 10 ans de la loi, ont entre autres mis l'accent sur la place des tuteurs familiaux et leurs difficultés dans l'exercice des mandats et donc de l'importance de leur accompagnement.

Dans ce contexte il est à souligner l'obtention par le service, dans le cadre d'une réponse à appel à projet, d'un budget pour notre action concernant l'Information et le Soutien aux Tuteurs Familiaux (SIT- Soutien Info Tutelle). Notre action est menée en partenariat avec l'UDAF et l'ATMP sur les territoires de Caen, Lisieux, Vire et Bayeux.

### L'ACTIVITÉ JUDICIAIRE

#### NOMBRE DE MESURES SUIVIES - SERVICE ATC

	1ER JANVIER	ENTRÉES	SORTIES	31-DÉC
2013	2361	195	194	2362
2014	2362	220	181	2401
2015	2401	215	213	2403
2016	2403	268	225	2446
2017	<b>2446</b>	<b>259</b>	<b>234</b>	<b>2471</b>



En 2017, le service ATC a continué à augmenter son activité en enregistrant, toutes mesures judiciaires confondues, plus 25 mesures au 31 décembre soit une activité totale de 2471 situations. La courbe d'activité marque toujours une progression notable, avec une moyenne de 21 nouveaux dossiers par mois confiés au SATC par les Juges des tutelles (22 en 2016 et 18 en 2015). Les mois de janvier et février sont ceux qui ont enregistré le plus important nombre de mesures, à savoir 28 et 27.

Alors que seulement 6 nouveaux dossiers avaient été enregistrés au mois d'août 2016, il est à noter aucun ralentissement durant l'été 2017 avec, en effet, 22 nouvelles mesures pour le mois d'août.

Au delà du solde des mesures au 31 décembre, il est toujours essentiel de relever l'important flux d'entrées et de sorties des mesures, générant une forte activité. En effet, ce flux était de 401 en 2014, de 428 en 2015 et de 493 en 2016 ainsi qu'en 2017.

#### NOMBRE DE SITUATIONS SORTIES EN 2017 PAR MOTIFS

DÉCÈS	161
MAINLEVÉE	14
DÉCHARGE	45
CADUCITÉ	14

Le nombre de situations sorties en 2017 est de 234.

Les différents motifs de sorties des mesures sont le décès, la mainlevée (le majeur a récupéré ses capacités ou la mesure est inopérante), la décharge (changement de mandataire) ou la caducité (la mesure est arrivée à son terme et n'a pas été renouvelée).

De manière constante, la répartition entre les différents motifs de sorties reste identique d'une année sur l'autre. Elle est marquée dans une forte proportion par les décès qui représentent 68% des motifs de fin de mesure en 2017 et 67% en 2016.

Le nombre de sorties pour mainlevée est stable (13 en 2016 pour 14 en 2017), et le nombre de sorties pour caducité en baisse avec un chiffre proche de celui de 2015 (2017 : 14, 2016 : 20, 2015 : 11).

En ce qui concerne les décharges, au nombre de 40 en 2016 et de 45 en 2017, elles sont le résultat d'un déménagement hors département (30), d'une demande de transmission vers un autre service suite à des difficultés relationnelles avec le protégé (4), à des demandes du majeur ou de sa famille pour que la mesure soit exercée dans le cadre familial (11) ou de la voir confiée à un mandataire privé (0).

Parallèlement, le service a été désigné suite à la décharge d'un autre service du département pour 8 mesures, à la décharge des familles pour 21 mesures, à la décharge de mandataire privé pour 19 (4 en 2016), pour des mesures hors département pour 10 et suite à l'échec des MASP pour 11 mesures (4 en 2016); soit un total de 69 dossiers.

Il est à relever le déséquilibre en notre faveur des transferts de mesures, des familles mais surtout les mandataires privés vers notre service.

#### DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

	2017
36 MOIS ET MOINS	3 %
60 MOIS	52 %
120 À 360 MOIS	36 %
420 À 540 MOIS	6 %
600 À 660 MOIS	2 %
700 MOIS ET PLUS	1 %

La répartition des mesures par durée moyenne de prise en charge est identique d'une année sur l'autre. Cette répartition en durée doit être croisée avec la nature de la mesure. En 2017, 52 % des mesures exercées par le service ont une durée de 60 mois et sont plutôt des mesures de curatelle, 36% ont une durée comprise entre 120 et 360 mois et sont plutôt des mesures de tutelle, seulement 3% ont une durée courte de moins de 36 mois et sont majoritairement des sauvegardes de justice dont la durée ne peut excéder un an renouvelable.

## ORIGINE DES DEMANDES DE MISE SOUS PROTECTION DES NOUVELLES MESURES DE 2017

MAJEUR	16 %
FAMILLE	25 %
SERVICE SOCIAL	21 %
ETAB. MEDICO-SOCIAL	9 %
ECHEC MASP	4 %
DECHARGE	22 %
AUTRE	3 %

Afin d'avoir une meilleure connaissance de l'origine et des problématiques qui conduisent au prononcé d'une mesure de protection, nous avons construit sur 2016 une fiche « Statistique ouverture », fiche anonyme permettant d'identifier l'origine de la mesure et la problématique sociale de la situation. Ce document, mis en place à compter de janvier 2017 et complété par les juristes et la déléguée sauvegarde de justice au moment de la consultation du dossier au tribunal, nous permet de fiabiliser nos analyses sur la problématique ou les problématiques initiales ayant conduit au prononcé de la mesure. Cet outil statistique nous permet également pour la première fois, en 2017, de recenser qui est à l'origine de la demande de protection.

On peut ainsi voir que le majeur lui-même et sa famille représentent 41 % des demandeurs et 30,6% pour les services sociaux et les établissements médico-sociaux.

## NOMBRE DE MESURES JUDICIAIRES PAR TRIBUNAUX

CAEN	1708
LISIEUX	515
VIRE	245
AUTRES DÉPTS	3
	2471

La répartition globale des mesures judiciaires par Tribunaux d'Instance reste stable d'un exercice à l'autre avec une forte proportion de mesures qui émanent du Tribunal de Caen (69%). Néanmoins, la tendance amorcée en 2016 d'un accroissement de notre mandatement par le Tribunal de Lisieux se confirme. En effet, sur les 259 nouvelles mesures de 2017, 45% ont été prononcées par le Tribunal de Lisieux, soit légèrement plus que le Tribunal de Caen (42%). Cette nouvelle orientation, et le renforcement de notre activité sur l'est du département, nous amènent à des réajustements permanents d'organisation.

## NOMBRE DE MESURES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

	2016	2017
BESSIN	569	566
CAEN	943	935
FALAISE	82	85
PAYS D'AUGE NORD	242	254
PAYS D'AUGE SUD	258	300
BOCAGE VIROIS	349	327
HORS DÉPART.	3	4

Depuis 2016, afin de mieux adapter notre organisation aux bassins de vie des majeurs accompagnés, il a été décidé pour la présentation de l'activité du SATC par secteur géographique, de calquer globalement notre découpage sur celui du Conseil Départemental avec pour repère les circonscriptions et les USDA.

En 2017, comme en 2016, l'implantation sur le territoire de Caen du nombre de majeurs protégés suivis par le SATC est importante puisqu'elle représente toujours près de 38 % des mesures exercées. Concernant l'est du département, composé de pays d'Auge Nord et Sud, une augmentation de 5% des publics accompagnés sur ces

territoires est à noter, en cohérence avec l'augmentation des mesures prononcées par le Tribunal d'Instance de Lisieux.

#### NOMBRE DE MESURES JUDICIAIRES PAR TRANCHES D'ÂGES ET PAR SEXE

	FEMMES	HOMMES		
- DE 20 ANS	7	5	- DE 20 ANS	16
20 - 30 ANS	53	92	21/40 ANS	38
30 - 40 ANS	77	129	41/60 ANS	52
40 - 50 ANS	145	244	61/80 ANS	73
50 - 60 ANS	192	362	81 ET PLUS	74
60 - 70 ANS	208	324		<b>253</b>
70 ANS ET PLUS	406	227		
	<b>1088</b>	<b>1383</b>		
	<b>44%</b>	<b>56%</b>		

Sur l'activité globale au 31 décembre 2017 : les tendances de répartition par sexe et âge du nombre de mesures restent identiques.

- La majorité des bénéficiaires sont des hommes pour 56%, et la tranche d'âge des hommes de 40-60 ans représente 44%.
- Concernant le public féminin, l'élément prégnant reste la proportion de femmes de plus de 70 ans qui reste, comme en 2016, à 37 %. Dans cette même tranche d'âge, les hommes sont passés en 2017 à 16% contre 13% en 2016.
- Les personnes de plus de 70 ans, bénéficiant d'une mesure de protection, représentent 26% du nombre total des personnes accompagnées.
- Nous relevons qu'en 2014, 11 personnes de plus de 95 ans étaient accompagnées par le service, elles étaient 18 en 2015 et 24 en 2016. En 2017, nous suivions 26 personnes de plus de 95 ans dont la plus âgée a 105 ans.
- En 2017, le nombre de jeunes majeurs de moins de 20 ans au jour du prononcé de la mesure, est en baisse puisque 12 personnes sont concernées, 21 en 2016.

Un focus sur la typologie des nouvelles mesures, rendu possible par la mise en place de l'outil statistique « Ouverture de mesure », permet d'apporter quelques nuances sur les constats de l'activité globale.

Sur les 259 mesures ouvertes en 2017, 54 % sont des femmes et près de 45% des personnes, tous sexes confondus, ont plus de 70 ans.

#### L'ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE - MASP

##### NOMBRE DE MESURES SUIVIES EN 2017 - SERVICE ATC - MASP

	1ER JANVIER	ENTRÉES	SORTIES	31 DÉCEMBRE
2014	108	34	51	91
2015	91	36	37	90
2016	90	43	42	91
2017	<b>91</b>	<b>31</b>	<b>41</b>	<b>81</b>

Les MASP sont des mesures contractuelles entre le Conseil Départemental et une personne titulaire de prestations sociales, pour laquelle le Conseil Départemental nous a délégué la gestion budgétaire.

C'est un dispositif d'accompagnement social et budgétaire, en faveur des personnes dont la santé et/ou la sécurité est menacée ou compromise du fait des difficultés qu'elles éprouvent à gérer leurs prestations sociales (innovation de la loi de 2007).

L'année 2017 s'achève avec une activité en MASP de 81 mesures, soit une baisse importante de 10 dossiers en moins par rapport à 2016.

La particularité de l'exercice est une activité réalisée de 89 ou 91 mesures sur certains mois.

Cette baisse est la traduction de la diminution des flux d'entrées, 43 nouvelles mesures signées en 2016 contre 31 en 2017 et d'un flux toujours important de sorties, à savoir 41.

Les principaux motifs de sorties de MASP sont :

- Arrivée à échéance et retour à l'autonomie : 46% en 2017 et 40% en 2016
- Absence de coopération : 14% en 2017 et 21% en 2016
- Déménagement hors territoire de compétence : 17% en 2017 et 10% en 2016
- Prononcé d'une mesure judiciaire : 19% en 2017
- Décès : une personne

Un élément prégnant de l'activité MASP avec des effets sur l'activité judiciaire, est le nombre de mesures orientées vers des mesures de curatelle ou MAJ, 21 % en 2016 et 19% en 2017

#### NOMBRE DE MASP PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR SEXE

	FEMMES	HOMMES
- DE 20 ANS	0	0
20 - 30 ANS	5	2
30 - 40 ANS	14	5
40 - 50 ANS	14	12
50 - 60 ANS	14	7
60 - 70 ANS	0	8
	<b>47</b>	<b>34</b>
	<b>58%</b>	<b>42%</b>

Les mesures d'accompagnement social personnalisé sont majoritairement exercées auprès de femmes (58%) en augmentation de 2% par rapport à 2016. La tranche d'âge la plus importante est les 40-50 ans (32%) pour les deux sexes comme l'année précédente.

La seule tranche où le nombre d'hommes accompagnés est supérieur à celui des femmes, est celle des 60/70 ans, 8 hommes mais aucune femme.

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

ISOLEMENT	14%
GRANDE PRÉCARITÉ	2%
INCURIE	3%
ADDICTION	8%
ACCIDENT DE LA VIE	8%
SITUATION DE DANGER	3%
DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	14%
HANDICAP PSYCHIQUE	14%
HANDICAP PHYSIQUE	5%
ALTÉRATION DUE À L'ÂGE	21%
ABUS DE FAIBLESSE	2%
CONFLIT FAMILIAL	5%
AUTRE	2%

L'outil statistique, mis en place début 2017, permet d'avoir une meilleure connaissance des problématiques des nouvelles mesures qui sont confiées au SATC.

L'analyse ne porte que sur les nouveaux dossiers et ne peut être faite que de manière brute puisque sans élément de comparaison. Les pourcentages présentés montrent qu'un même majeur peut cumuler plusieurs difficultés telles que l'altération due à l'âge et l'isolement (14%) auxquelles s'ajoutent parfois la grande précarité, la situation de danger ou le handicap.

L'altération due à l'âge représente la problématique la plus importante pour 2017 avec 21% des mesures nouvelles dont 12,7% de femmes. Les autres problématiques les plus rencontrées sont l'isolement, la déficience intellectuelle et le handicap psychique pour 14%.

Cet outil confirme la tendance identifiée depuis quelques années d'une augmentation des personnes protégées de plus de 70 ans

vivant à domicile : 45% des nouvelles mesures en 2017 dont 26% vivant à domicile.

Ces septuagénaires sont généralement isolés avec des problèmes de dépendance et souvent avec du patrimoine immobilier mais peu de ressources et donc dans des situations financières très difficiles. Ce profil de public a augmenté avec l'accroissement du mandatement du tribunal de Lisieux, on le retrouve entre autres sur « la côte fleurie », venant souvent de Paris. Dans ces situations, l'urgence est souvent requise pour étayer le maintien à domicile, organiser une entrée en EHPAD mais aussi engager une procédure ou vendre un bien.

Le service accompagne toujours 3 majeurs avec des handicaps psychiques ou physiques lourds accueillis dans des établissements spécialisés en Belgique, faute de place ou de structures adaptées en France. Cette gestion à distance n'est pas satisfaisante mais résulte ou d'un refus du magistrat de nous décharger de la mesure au profit d'une association limitrophe à la Belgique ou de l'attente d'un éventuel retour en France. Ces situations font généralement l'objet d'une étude par la commission des situations critiques de la MDPH.

Les difficultés, heureusement ponctuelles et non généralisées, rencontrées par les salariés du service, d'épisodes d'agressivité ou de violence de la part de certains usagers, restent d'actualité avec un fait marquant en 2017 d'un temps de séquestration d'un professionnel par un majeur protégé à son domicile, ayant conduit à un dépôt de plainte et à une mainlevée de la mesure.

Globalement, les « rapports d'incidents » révèlent que l'agressivité reçue est souvent téléphonique et se traduit par des insultes et menaces, notamment sur le site de Bretteville sur Odon qui est plus impacté. Comme en 2016, les actes d'agressivité n'émanent pas seulement des majeurs suivis par le service mais également de leur entourage proche.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

Au service ATC la qualité de l'accompagnement passe entre autres :

- Par des professionnels bien formés. En 2017 quatre mandataires sont partis en formation pour obtenir le Certificat de Compétence National MJPM, et des formations sur la gestion mobilière et financière ont été organisées pour une meilleure connaissance du droit bancaire et des placements, connaissance indispensable compte tenu de la masse financière gérée.

En 2017, 268 comptes courants ou de placement ont été ouverts (9466 en portefeuille) et 3 954 141,29 euros ont été placés (43 436 948, 40 euros en portefeuille).

- Par un accompagnement juridique interne. Cette compétence juridique est nécessaire pour valider les meilleurs choix patrimoniaux ou judiciaires dans l'intérêt des majeurs protégés, mais aussi leur apporter explications et conseils.

En 2017, les cadres juridiques sont intervenus dans 65 règlements de succession, ont signé 109 mandats de vente, 50 actes authentiques de vente immobilière et 1 d'achat.

- Par une réactivité dans l'ouverture des mesures. La mise en place en 2014 d'une déléguée en charge de l'ouverture des sauvegardes de justice a permis d'améliorer les conditions d'ouverture de ces mesures, qui sont prononcées dans l'attente du jugement définitif et ont un caractère d'urgence. Les procédures mises en place permettent d'effectuer la consultation du dossier au tribunal sous 8 jours maximum et une première visite au majeur dans le mois de notre nomination.

En 2017, nous constatons une baisse de nombre de sauvegardes avec 83 dossiers (102 en 2016) soit une moyenne de 7 nouveaux dossiers par mois. L'augmentation de notre nomination par le Tribunal d'Instance de Lisieux se fait là aussi ressentir avec 34 nouvelles mesures en 2017 contre 13 en 2016. Sur ces 83 dossiers, 28 jugements définitifs ont été prononcés dans un délai de 1 à 6 mois.

- Par une meilleure connaissance des problématiques de nos publics et la recherche de solutions dans le cadre des différents réseaux et partenariats.

Un travail de recensement a été mené pour identifier parmi les situations suivies, celles dont les conditions de vie et l'état du logement peuvent être assimilées à une problématique de type « Syndrome de Diogène ».

16 semblent relever du Syndrome de Diogène (Entassement et problème d'insalubrité)

38 semblent y être assimilés (Insalubrité, problème d'hygiène et d'animaux en grand nombre).

Sur 2018 un groupe de travail réfléchit sur l'élaboration de fiches techniques pour aider les professionnels à mieux aborder ce type de problématique et à mettre en œuvre les réponses existantes.

- Par des procédures instituant des regards croisés :

Dans le cadre de ses missions, le mandataire judiciaire doit donner son autorisation pour le mariage d'un majeur protégé (avec accord du juge en tutelle, seul en curatelle), dans le respect des droits et volontés du majeur, une vigilance toute particulière est donnée à ses demandes de mariage dans le cadre d'une procédure interne, afin de garantir le respect de la volonté du majeur mais aussi de le protéger d'abus ou de manipulation.

- Par des contrôles internes et externes. Utilisation de tableaux de bord de suivi des Inventaires, DIPM et Assurances. Ecritures de procédures bancaires. Respect de niveaux d'ordonnancement pour les paiements. Extension des missions de contrôle du Commissaire aux Comptes.

- Par une implication en qualité de représentant légal au sein des conseils de vie sociale des établissements médico-sociaux où sont accueillis les majeurs protégés : MAS ACSEA, FOA ACSEA, MAS Hôpital de Bayeux, ESAT Mac Dougall des Foyers de Cluny ; EHPAD d'Aunay sur Odon, EHPAD du centre hospitalier de Vire, MAS du Cottun à Vire

- Par une participation à des évaluations internes d'établissement.

- Par une prise en compte et un suivi des plaintes et remerciements des majeurs

En 2017, le suivi des plaintes et remerciements fait apparaître une baisse constante du nombre de courriers et mails reçus, soit 36 pour 2017, 40 en 2016 et 63 en 2015 mais avec la même proportion de plainte (75%) qui émanent principalement du majeur ou de la famille, directement ou via le Juge des tutelles. Le motif principal de ces plaintes reste des questionnements sur la gestion budgétaire.

## RÉFLEXIONS EN COURS - PERSPECTIVES 2018

Les perspectives 2018 s'articulent autour de la mise en place de la Gestion Electronique des Documents par le logiciel MAGIS, important projet devant être opérant en fin d'année.

Cette mise en place nécessite d'importants préalables, une bonne identification des circuits du courrier, une revisite de notre gestion des archives, une modification de l'organisation des tâches. Elle devrait permettre, un gain de temps, moins de manipulation papier, un dossier unique de l'utilisateur numérique, une gestion responsable des consommables et de l'affranchissement, un meilleur respect des droits des usagers par la restitution de leurs originaux et une meilleure gestion de l'archivage et de la conservation des données à caractère sensible.

Le projet Nomadisme différé, suite à la nécessité de créer, dès début 2018, des boîtes mails individuelles par majeur protégé, devrait démarrer son expérimentation courant du deuxième semestre 2018.

## AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Le SATC poursuit sa démarche d'amélioration continue de la qualité engagée en 2016, selon une organisation définie ainsi : un comité de pilotage qui agit au niveau technique et décisionnel et un niveau opérationnel réalisé par des groupes de travail.

Le comité de pilotage, composé d'un représentant de chaque corps de métier et en présence de la directrice, s'est ainsi réuni 3 fois en 2016 et 5 fois en 2017. Des groupes de travail ont été constitués, pilotés par des membres du COPIL, en faisant appel à chaque corps de métier, soit 6 groupes représentant 42 salariés qui ont fait 4 à 6 réunions par groupe durant l'année 2017. Il est important de noter, pour la première fois au SATC, deux réunions faites avec la participation d'un groupe de majeurs protégés.

Ces groupes de travail se sont réunis selon les thèmes émergeant des orientations stratégiques du projet de service et du plan d'amélioration de l'évaluation interne et ont œuvré pour :

- L'accueil : a été posé un diagnostic sur le circuit des appels entrants, une procédure est en cours pour une meilleure réponse aux appels. A été amélioré l'accueil physique par l'aménagement des salles d'attente, pose de tableaux (œuvres de majeurs) et installation d'une fontaine à eau, un travail est en cours concernant les permanences sur l'accueil physique.

- La participation des majeurs :

Action 1 : revisiter le DIPM (document individuel de protection des majeurs) et mettre en œuvre l'avenant. Création d'un DIPM plus adapté à chaque mesure et selon le lieu de vie, création d'un outil d'évaluation permettant la mise en place de l'avenant.

Action 2 : réunions avec un groupe de majeurs protégés, recueil de leurs attentes concernant la consultation de leur dossier. Ecriture d'une procédure.

Action 3 : enquête de satisfaction menée auprès de tous les majeurs (2553 questionnaires), mise en place de boîtes à idée dans les accueils

- La communication externe :

Action 1 : le réseau de la personne protégée, création d'un répertoire de professionnels et d'un outil support pour inventorier les intervenants à l'ouverture de la mesure

Action 2 : Faire connaître les droits des majeurs protégés et les missions tutélaires : réunions avec des partenaires, création d'un outil de communication commun mettant en avant les droits des majeurs protégés.

# DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

## ACSEA FORMATION



57 Bd Herbet Fournet - BP 72 060

14102 LISIEUX cedex

**Tél.** 02 31 62 62 00

**Fax.** 02 31 62 08 13

**Directeur :** Stéphane TYPHAIGNE

**E-mail :** directeur.defi@acsea.asso.fr

**Directrice Adjointe :** Dominique BORDET

**E-mail :** directrice-adjointe.defi@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 4544ID7

**Année de création :** 1982

### AUTORISATION / HABILITATION

Déclaration d'activité auprès de la Préfecture de Basse-Normandie, enregistrée sous le n° 251 400 27 514.

### POPULATION

- Les Demandeurs d'emploi Jeunes et Adultes / Les Salariés / Les Salariés en reconversion.
- Les Bénéficiaires de minima sociaux.

### FINANCEMENT

- Tarification et facturation à l'heure stagiaire ou forfait parcours.
- Subventions globales par action, en fonctionnement.

### OBJECTIFS / ORIENTATIONS

ACSEA FORMATION développe des parcours de formation ou des accompagnements dont les finalités sont d'amener les personnes à la qualification professionnelle ou l'emploi. Les personnes accueillies sont placées au centre de nos interventions. Nos principaux objectifs sont :

- Accompagner et/ou former les personnes au regard de leur projet professionnel.
- Inscrire nos actions de formation au sein d'un territoire et agir en interaction avec l'environnement local.
- Développer nos actions dans le cadre de l'intérêt général.
- Promouvoir la citoyenneté active de nos stagiaires et les sensibiliser à l'Eco citoyenneté.
- Accentuer l'individualisation et la personnalisation des formations par la mise en place de centres de ressources et des formations ouvertes et à distance.

## PARTENAIRES

La Région Normandie / Pôle Emploi / le Conseil Départemental du Calvados / LADOM / Mission Locale / Comités Locaux d'Insertion / PLIE MEFAC / FPSR (CAP Emploi) / Entreprises et Organisations professionnelles / Maison de l'Emploi.

## ACTIVITÉS

ACSEA Formation développe des formations dans différents secteurs.

L'organisme gère deux grands secteurs de formation : des formations qualifiantes et des actions associées au développement personnel et professionnel pour l'accompagnement des publics fragilisés.

Nous travaillons en collaboration avec des prescripteurs partenaires qui nous permettent d'affiner les études d'opportunités de nos projets (marchés publics) et qui contribuent à enrichir notre information sur les marchés locaux et régionaux, pour une meilleure réactivité de notre offre de formation publique et privée.

### Action d'orientation, d'insertion et d'accompagnement (amont de la qualification)

- REUSSIR
- Accompagnement Personnalisé à l'Emploi et remobilisation autour de l'accès à l'emploi et à la construction de projet professionnel.
- Maintien, renforcement et progression dans les compétences fondamentales individuelles.
- Compétences Clés.
- Français Langues Etrangères
- Diagnostic des compétences et des capacités d'apprentissage auprès de salariés.
- Programme de Formation de Base.

### Actions de pré qualification et de qualification professionnelle

- Bâtiment : Gros œuvre, Second Œuvre, Plaquiste, Menuisier, Maçon, Peintre, HOB0.
- Commerce et Distribution : Employé de Commerce, Vendeur Conseil en Magasin, Employé Commercial en Magasin.
- Hôtellerie/Restauration : Réceptionniste, Gouvernante, Assistant d'Exploitation, Services Hôteliers, Employés d'Etages, Cuisine, Service en salle, Anglais.
- HACCP, PRAP, Tuteur Ambassadeur, VAE, Sauveteur Secouriste du Travail.
- Tertiaire, Social, Métiers des services à la personne et aux entreprises, Assistante de vie et aux familles.

## SECTEURS D'INTERVENTION

- |  |   |
|--|---|
| • 4 Rue de la Résistance 14400 BAYEUX<br>02 31 22 29 29    | • 10 Place Fournet 14100 LISIEUX<br>02 31 31 14 16                            |
| • 10 Rue de la Cotonnière 14000 CAEN<br>02 31 83 23 44     | • 33 Rue Rose Harel 14100 LISIEUX<br>02 31 62 62 00                           |
| • 4 Rue Alexandre Dubourg 14600 HONFLEUR<br>02 31 88 85 90 | • 2 Rue Jean-François Millet Hauteville<br>14100 LISIEUX - 02 31 32 35 66     |
| • 57 Bd Herbet Fournet 14100 LISIEUX<br>02 31 62 62 00     | • Allée des Vikings Z.E. de Hennequeville<br>14350 TROUVILLE - 02 31 14 83 88 |

Et antennes à Cabourg, Pont-l'Évêque et Vire.

## ACTIVITÉ 2017

Au cours de l'année 2017, l'organisme a accueilli 2 844 personnes et réalisé 278 941 heures de formation.

## RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ

ACTIVITÉ	NB HEURES STAGIAIRES 2015	NB HEURES STAGIAIRES 2016	NB HEURES STAGIAIRES 2017	NB STAGIAIRES 2015	NB STAGIAIRES 2016	NB STAGIAIRES 2017
Hôtellerie Lisieux	46 235	59 605	49 424	326	322	267
Hôtellerie Trouville	27 475	32 489	26 345	174	167	120
Hôtellerie Caen	40 555	42 748	35 580	244	267	191
Vente Lisieux	19 129	17 872	17 789	76	94	93
Bâtiment Lisieux	17 341	24 170	25 156	81	98	102
AFB Lisieux, Honfleur, Trouville	36 571	45 554	40 751	230	221	188
Accompagnement Caen, Bayeux, Vire, Lisieux	56 249	8 136	7 450	1 095	764	773
Orientation/insertion Pays d'Auge, Caen, Bayeux	114 569	22 392	20 810	690	1 048	974
Sanitaire et social Pays d'Auge, Caen, Bayeux	30 391	40 614	30 480	94	201	136
<b>TOTAL</b>	<b>388 515</b>	<b>293 579</b>	<b>278 941</b>	<b>3 010</b>	<b>3 182</b>	<b>2 844</b>

## LA DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

L'approche mathématique nombre d'heures/nombre d'individus ne reflète pas la réalité des différentes actions.

Les actions de définition de projet, de bilan et d'accompagnement se situent dans une fourchette de 8 à 20 heures, celles de l'orientation et de l'insertion de 420 à 1260 heures, celles de l'apprentissage des savoirs de base de 200 à 800 heures et celles de la qualification peuvent aller à plus de 1000 heures.

Les personnes sont accueillies pour des actions de quelques semaines à deux ans nécessitant à chaque fois la rédaction d'un plan individuel de formation, d'un contrat de formation et d'évaluation.

## L'ORIGINE DES DEMANDES DES PRISES EN CHARGE

Les personnes accueillies sont orientées par les services de l'Emploi et de l'Orientation (Pôle Emploi – Mission Locale – Cap Emploi – LADOM), par les entreprises et ou par certaines personnes ayant exprimé en amont leur souhait d'intégrer une mesure de formation.

On constate l'importance de l'activité en lien avec le Conseil Régional et les Entreprises, via les OPCA.

## L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS

Sur les 2 844 personnes accueillies, 67 étaient hors Région, dont 43 personnes venant des DOM-TOM.

## LA RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE

La répartition hommes/femmes reste stable au fil des années, soit environ 60% de femmes accueillies et 40% d'hommes, sur l'ensemble des sites.

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

La principale demande des personnes accueillies est liée à leur projet de formation et/ou de qualification.

Suivant les situations personnelles et professionnelles des publics, cette demande sera plus ou moins importante, allant de l'aide à l'orientation, à la construction d'un projet, en passant par le (ré)apprentissage de connaissances fondamentales ou bien l'accès à la qualification et/ou l'obtention d'un diplôme.

Les situations des personnes formées sont extrêmement variées : âge, condition familiale et conjugale, expérience professionnelle, durée de chômage. Cependant, les personnes doivent répondre aux critères définis par le financeur de la formation qui définissent les publics ciblés. En illustration de cela, les personnes intégrant une formation financée par la Région Normandie doivent être âgées de 16 ans minimum, être sorties du système scolaire depuis au moins 9 mois et doivent être inscrites à Pôle Emploi. Chaque formation proposée définit les prérequis nécessaires pour entrer en formation.

Les formations auprès des demandeurs d'emploi nécessitent souvent un accompagnement individualisé qui prend en compte les problématiques personnelles et installe les relais nécessaires pour lever les freins éventuels à la formation. Logement, santé, mobilité, sont autant de situations qu'il convient d'appréhender avec empathie, en prenant en compte les parcours individuels à travers un partenariat constructif et en valorisant les expériences tant personnelles que professionnelles pour réactiver une confiance dans des compétences et connaissances réelles parfois oubliées.

L'augmentation des accès numériques aux services publics (Pôle Emploi, CAF, Sécurité Sociale, ...) nous amène à accompagner toutes les personnes en formation vers une compétence numérique socle, permettant à chaque bénéficiaire de formation de tendre vers ce que l'on pourrait qualifier « d'autonomie numérique ».

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISES EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS DES ACTIONS

### NOS ACTIONS DE FORMATION « ACCOMPAGNEMENT »

- **REUSSIR**

- Spécificité de l'action : La finalité du dispositif est l'accès à la qualification pour un emploi durable. REUSSIR s'adresse aux personnes non qualifiées rencontrant des difficultés d'apprentissage et d'insertion et souhaitant obtenir une qualification.
- Les trois étapes du dispositif :

**Information** (une demi-journée) - Vérification de la pertinence de la formation au regard du parcours du candidat et des objectifs visés,

**Diagnostic** (11 heures) - 4 rendez-vous individuels et 2 ateliers collectifs, pour identifier les problématiques nécessitant des relais hors formation ou un accompagnement individuel au cours de la formation. Au bout de cette phase, le candidat et son référent, décident d'une entrée ou non sur le parcours REUSSIR.

- Parcours REUSSIR de 6 mois renouvelable 2 fois - Formation avec alternance, possible à temps partiel le parcours de chaque candidat est co construit avec son référent pédagogique et a pour objectif l'entrée en formation qualifiante.
  - **Financement** : Conseil Régional Normandie.
  - **Sites** : Bayeux, Caen et le Pays d'Auge.
- **Français Langues Etrangères** : Nouvelle convention de la Région Normandie, cette action modulaire de 400 heures à raison de deux jours par semaine avec 70 heures en entreprise, doit permettre à des demandeurs d'emploi de langues étrangères d'améliorer leur autonomie vis à vis de la langue française au bénéfice d'une insertion professionnelle durable.
  - **Site** : Lisieux
  - **Financement** : Région Normandie
  - **Prescription** : Pôle Emploi, Mission Locale, CAP Emploi

- **Accompagnements**

- **Accompagnement des bénéficiaires du RSA**, financement département et Fonds Social Européen
- **Accompagnement Individualisé Vers l'Emploi** – Accompagnement de 4 mois pour la mise en place d'un projet de formation et/ou d'emploi. Cette prestation permet de travailler sur le volet social et le volet emploi du parcours du bénéficiaire. Site de Lisieux, Touques, Honfleur.
- **Accompagnement Social Individualisé** – Accompagnement de 6 mois, cette prestation permet de travailler sur le volet social uniquement. L'objectif est une mise en dynamique des personnes permettant de résoudre certains freins à l'insertion en recréant notamment du lien social. Site de Lisieux, Touques, Honfleur.
- **Action de Promotion Sociale** – Action collective permettant de mobiliser sur un projet créatif, un groupe de 10 personnes en difficulté d'insertion sociale et ce, sur une période de 12 mois. L'action mobilise un groupe de 10 personnes sur 3 ½ journées par semaine pendant 1 an. Les objectifs visés sont tout d'abord du domaine du développement personnel au service du lien et des capacités sociales retrouvées et nécessaires à toutes démarches d'insertion. Site de Lisieux.
- **Expression Théâtrale** : Outil d'insertion – Action du PLIE de Honfleur, Financement du Fond Social Européen. Cette action de 4 mois avec un groupe de 8 personnes qui travaillent avec une comédienne, metteuse en scène, sur la construction d'un spectacle qu'ils co écrivent. En lien avec l'équipe du PLIE de Honfleur, les ateliers théâtre hebdomadaires, permettent de reprendre confiance en soi et de réapprendre à communiquer avec l'autre. En parallèle avec un travail sur le projet d'insertion mené conjointement entre un CIP ACSEA Formation et un CIP PLIE, l'action vise à mettre en place une première étape au service du projet du bénéficiaire.

- **Programme de Formation de Base**

- **Spécificités des actions** : Le PFB (Programme de Formation de Base) poursuit son activité de lutte contre l'illettrisme et d'apprentissage ou de (ré) apprentissage des connaissances fondamentales et accentue cette prestation en s'appuyant sur un large partenariat en direction des salariés d'entreprise avec un double but de promotion des personnes et de prévention du risque d'exclusion.
- **Français Langues d'intégration** : Formation sur Lisieux – groupement départemental (EPE – Enefa).
- **FOAD** (formation ouverte et à distance)
- **Financements** : Conseil Régional de Normandie, Conseil Départemental et Entreprises.
- **Sites** : Lisieux et Honfleur.
- **Stagiaires accueillis** : 187 personnes. Parité homme et femme quasi équilibrée.
- **Partenariats** : Pôle Emploi et Missions Locales, Cap Emploi : prescription, toutes structures associatives ou institutionnelles : prescription et accompagnement individuel du bénéficiaire, organismes de formation.

## ACTIONS DE FORMATION QUALIFIANTES ET PRE-QUALIFIANTES

- **Bâtiment**

- **Spécificités des actions** : Actions préqualifiantes et qualifiantes Conventions triennales.  
Pour l'action qualifiante : 3 métiers préparés « Carreleur », « Peintre », « Plaquiste » et « Maçon ». « Action Bois » – Action pré-qualifiante.
- **Titres préparés** : Titre Professionnel « Plaquiste », Titre Professionnel « AEB ».
- **Financements** : Conseil Régional de Normandie, Entreprises.
- **Sites** : Lisieux.
- **Partenariat** : AFPA (recrutement, ingénierie pédagogique, évaluations, suites de parcours), Pôle Emploi et Missions Locales (prescription), Entreprises augeronnes.

- **Sanitaire et Social**

- **Spécificités des actions** : Assistante de vie aux familles, Préqualification « Métiers des services à la personne ».
- **Financements** : Conseil Régional de Normandie, formation de salariés OPCA.

- **Sites** : Lisieux, Trouville et Bayeux.
  - **Titres préparés** : Titre Professionnel « Assistante de vie aux familles »
  - **Site** : Trouville, Bayeux, Lisieux.
- **Commerce et Distribution**
    - **Spécificités de l'action** : Actions préqualifiantes et qualifiantes.
    - **Titres et diplômes préparés** : CAP Employé de Commerce Option A « Produits alimentaires », CAP Employé de Commerce Option B « Produits d'équipement », CAP « Employé Commercial en Magasin », Titre professionnel « Employé Commercial en Magasin », Titre professionnel « Vendeur Conseil en Magasin », Titre Professionnel « Manager d'Univers Marchand ».
    - **Financements** : Conseil Régional de Normandie, Fongécif, OPCA, Contrat de professionnalisation.
    - **Site** : Lisieux, Honfleur.
  - **Hôtellerie/Restauration**
    - **Spécificités des actions** : Actions qualifiantes et préqualifiantes sur les métiers Réceptionniste d'Hôtel, Gouvernante, Assistant d'Exploitation, Employé d'Etages, Agent de Propreté, Cuisinier, Serveur en salle, Café-Brasserie, HACCP, Anglais.
    - **Titres et diplômes préparés** : CQPIH Serveur en restauration, CQPIH Commis de cuisine, CAP Restaurant, CAP Cuisine, CQPIH Gouvernante, CQPIH Réceptionniste, CQPIH Assistant d'Exploitation, CQPIH Employé d'Etages, Titre Professionnel « Réceptionniste d'Hôtel ».
    - **Financements** : Conseil Régional de Basse-Normandie, Conseil Régional de Haute-Normandie, LADOM, Fongécif, OPCA, FAFIH, Employeurs, Pôle Emploi.
    - **Sites** : Lisieux, Caen et Trouville.

Nos actions s'appuient sur une stratégie pédagogique reposant sur plusieurs points :

- Faire vivre le principe de « la formation tout au long de la vie » suppose la prise en compte et la reconnaissance des compétences des personnes au-delà de leur formation initiale et de leur diplôme.
- Identifier et reconnaître ses savoir-faire, savoir-être et connaissances lors des phases de bilan, c'est construire avec les usagers une première phase d'orientation voire de formalisation dans le cadre de la VAE.

Dans un deuxième temps, le formateur accompagne la personne dans la définition d'un parcours réaliste de formation ou d'emploi direct à partir d'une connaissance partagée des filières et des possibilités repérées.

Le principe d'une mise en œuvre du projet individualisé dépasse donc, pour le formateur, le simple acte d'apprentissage au cours du face à face pédagogique. Il est acteur d'un dispositif plus en phase avec son environnement social et professionnel.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Depuis 2014, le Département Emploi Formation Insertion (DEFI) tire profit d'une synergie interne à ses quatre établissements, fortement impliqués dans des secteurs concurrentiels nécessitant réactivité et anticipation. Ce regroupement affirme également combien la formation et l'emploi sont des domaines extrêmement liés, et des complémentarités de réflexions et d'actions sont développées.

Un enjeu pour ACSEA Formation est de mieux faire savoir son savoir-faire. A cet effet, d'importants axes en matière de communication ont été mis en place : panneaux de signalisation, ouverture d'une page Facebook...

Alors que nous évoluons dans un environnement très contraint économiquement, nous devons poursuivre le travail d'analyse de nos ratios économiques et particulièrement ceux concernant la masse salariale. La pérennité de notre établissement passe à la fois par la qualité de ses intervenants compétents, mais il faut prendre garde à toute dérive qui mettrait en cause notre équilibre économique.

En 2017, ACSEA Formation a répondu à plusieurs appels publics à concurrence de la Région Normandie concernant d'une part, les actions de formation « socle de compétences » et d'autre part les actions de formation « qualifiantes et certifiantes ». Nous avons été retenus sur la majorité des lots et l'augmentation du prix de l'heure stagiaire que nous avions proposée a été acceptée.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Depuis le mois de Juin 2017, ACSEA Formation est répertorié sur le DATA DOCK et ainsi justifie des 6 critères qualité définis par les OPCA et est en conformité avec les exigences du Décret Qualité, mais également à la réglementation applicable aux organismes de formation professionnelle : programmes, procédures d'évaluation, contrôle de l'assiduité, tarifs/facturation, conditions générales de vente...

# DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

## ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL INTERMÉDIAIRE (ESAT)



« HORS LES MURS »

10 Rue de la Cotonnière  
14000 CAEN

**Tél.** 02 31 08 23 21  
**Fax.** 02 31 53 09 94

**Directeur :** Stéphane TYPHAIGNE  
**E-mail :** directeur.esat@acsea.asso.fr  
**Directrice adjointe :** Dominique BORDET  
**E-mail :** directrice-adjointe.defi@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 20865510

**Année de création :** 2008

### AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté préfectoral en date du 11 juin 2007, autorisant la création de l'ESAT pour la prise en charge et l'accompagnement de 24 travailleurs handicapés.
- Arrêté préfectoral en date du 31 octobre 2012, portant extension de la capacité de 14 places, soit 38 au total à compter du 1er décembre 2012.

### PUBLIC ACCOMPAGNÉ

« Les personnes accueillies au sein de l'ESAT sont des adultes en situation de handicap, orientées par la CDAPH ayant une capacité de travail inférieure à 1/3 d'une personne valide », tel que le prévoit l'article R.243-1 du CASF issu du décret n° 2006-703 du 16 juin 2006.

Selon l'article 2 de l'autorisation délivrée par l'ARS pour l'établissement, « les bénéficiaires sont des adultes déficients intellectuels moyens ou légers, en situation de handicap psychique ou de trouble comportemental ». Ils sont capables d'autonomie personnelle, dont l'évolution permet d'envisager non seulement un parcours de vie, mais aussi un parcours professionnel dans un environnement se rapprochant du milieu ordinaire.

### FINANCEMENT

Par les organismes de Sécurité Sociale sous forme de dotation globale pour le budget social par la facturation des prestations réalisées pour la partie commerciale.

### OBJECTIFS

Les objectifs visent à :

- Accompagner les parcours d'insertion des personnes handicapées ayant fait l'objet d'une orientation en E.S.A.T. vers le milieu ordinaire de travail, ou leur permettre de poursuivre leur parcours professionnel en ESAT, en favorisant le développement des capacités sociales et professionnelles.
- Offrir une palette de travail protégé directement en milieu ordinaire de travail, afin de préparer au mieux l'inclusion professionnelle.
- Permettre aux personnes de confirmer leur choix d'orientation professionnelle en maintenant les activités d'apprentissage.

Les orientations stratégiques du projet d'établissement 2018-2022 visent à :

- Placer le projet de vie du travailleur au centre de l'accompagnement.
- Créer les conditions d'une organisation apprenante.
- Sécuriser les parcours des travailleurs.
- Développer des outils d'évaluation au service des personnes en phase de construction de projet professionnel.

## ACTIONS

L'E.S.A.T. est structuré autour d'un pôle principal, administratif, au 10 rue de la Cotonnière - 14000 CAEN.

Ce pôle dispose de bureaux pour la Direction, l'Administration, le Chargé d'Insertion Professionnelle, l'Assistante de Service Social et d'une salle polyvalente permettant des réunions et des actions d'apprentissage et de formation.

## RÉSEAU D'ENTREPRISES PARTENAIRES

Pour les actions menées en direction des entreprises locales susceptibles de nouer un partenariat avec l'E.S.A.T., il a été privilégié la recherche d'activités diversifiées offrant ainsi un panel de supports d'apprentissages professionnels et de mises en situation de travail. Il s'agit également de rechercher des secteurs d'activités présentant de réels potentiels de développement dans le but de faciliter à terme une insertion définitive au sein même de ces entreprises de travailleurs de l'E.S.A.T.

Les secteurs d'activités retenus s'appuient sur quatre entreprises de l'agglomération caennaise, intervenant dans des domaines d'activités différents :

- **Entreprise U-LOG plateforme Logistique système U Nord-Ouest à Iffs** / Activité de logistique.  
Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 12 personnes.  
Métiers et compétences développés : Agent logistique/Préparateur de commandes/Réceptionnaire.
- **Entreprise Renault Trucks à Blainville sur Orne** / Activité de fabrication de poids lourds.  
Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 8 personnes.  
Métiers et compétences développés : Métallurgie, serrurerie, soudure Mag, petits travaux de maintenance.
- **Entreprise Legallais** / Activité de conditionnement et d'expédition de produits de quincaillerie industrielle.  
Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 8 personnes.  
Métiers et compétences développés : Conditionnement/Préparation de kits.
- **Entreprise Hamelin SAS** / Activité de conditionnement, transformation de produits de papeterie et préparation de commandes.  
Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 6 personnes.  
Métiers et compétences développés : Agent de logistique, Conditionnement, Préparateur de commandes, Cariste, Agent de Quai.
- **Autres Entreprises** / Personnes en détachement sous forme de stage d'évaluation et de mise en situation ou sous forme de contrat de mise à disposition individuelle en vue de préparer et favoriser l'accès à l'emploi en milieu ordinaire.  
Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 4 personnes.  
Postes de travail définis en fonction du projet individuel.

Les quatre entreprises sont engagées dans une démarche d'accueil des salariés en situation de handicap. Des conventions de prestations font état des dispositions mises en œuvre pour faciliter cet accueil.

Dans ces quatre ateliers, les usagers sont encadrés par un Responsable d'Unité de Production de l'E.S.A.T. qui, après analyse des besoins et des modes de fonctionnement de l'entreprise, les accompagne dans la réalisation des tâches liées à la prestation.

L'ensemble de ces quatre secteurs d'activité permet de développer des compétences transférables. Ainsi, d'autres entreprises sont sollicitées pour accueillir à terme ces personnes en situation de handicap au sein de leur organisation dans le but d'une intégration définitive dans leurs effectifs salariés.

## SECTEURS D'INTERVENTION

L'origine géographique des 38 travailleurs handicapés est exclusivement le département du Calvados.

## ACTIVITÉ 2017

NOMBRE DE SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP (EFFECTIFS AU 31/12/2017) : 35

## U LOGISTIQUE

USAGER E.S.A.T.	HOMMES	FEMMES
Effectifs au 01/01/2017	7	1
Entrées	3	1
Sorties	1	0
Effectifs au 31/12/2017	8	1
Nombre de stagiaires accueillis en 2017	9	2

## RENAULTS TRUCKS

USAGER E.S.A.T.	HOMMES	FEMMES
Effectifs au 01/01/2017	10	0
Entrées	2	0
Sorties	1	0
Effectifs au 31/12/2017	10	0
Nombre de stagiaires accueillis en 2017	7	0

## LEGALLAIS

USAGER E.S.A.T.	HOMMES	FEMMES
Effectifs au 01/01/2017	6	4
Entrées	1	0
Sorties	0	0
Changement de site	1	0
Effectifs au 31/12/2017	5	4
Nombre de stagiaires accueillis en 2017	7	2

## HAMELIN

USAGER E.S.A.T.	HOMMES	FEMMES
Effectifs au 01/01/2017	4	3
Entrées	1	0
Sorties	2	2
Changement de site	2	1
Effectifs au 31/12/2017	5	2
Nombre de stagiaires accueillis en 2017	10	2

## DÉTACHEMENT, CONTRAT DE MISE À DISPOSITION INDIVIDUELLE

USAGER E.S.A.T.	HOMMES	FEMMES
Effectifs au 01/01/2017	0	0
Entrées	0	0
Sorties	0	0
Effectifs au 31/12/2017	0	0
Nombre de stagiaires ESAT/ MOT réalisé en 2017	5	0
Nombre de stagiaires ESAT IHLM / ESAT réalisé en 2017	2	3

AGE	HOMME	FEMME
de 18 à 25 ans	17	5
de 26 à 30 ans	5	2
de 31 à 35 ans	2	0
+ de 35 ans	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>8</b>

## TYPES DE HANDICAPS DES SALARIÉS ESAT (EFFECTIFS AU 31/12/2017)

SEXE	DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	DÉFICIENCE MOTRICE	DÉFICIENCE PSYCHIQUE
HOMMES	18	7	3
FEMMES	4	2	1

### SUR LE PLAN DE L'ACTIVITÉ

Sur l'année 2017, après neuf ans d'exercice, nous avons accueilli quarante trois personnes en contrat de soutien et d'aide par le travail et nous avons accompagné la sortie de six usagers de l'ESAT I HLM.

Sur cette même année, nous avons concrétisé l'admission de huit nouveaux usagers après une période d'évaluation, quatre ont intégré l'atelier logistique U LOG, deux l'atelier maintenance de Renault Truck, deux l'atelier logistique de Hamelin SAS et un l'atelier Packaging de Legallais.

Un programme de soutien et de formation en direction des travailleurs a été poursuivi sur 2017 :

- Soutien par un atelier d'aides cognitives pour 14 personnes.
- Formation et présentation à l'examen pour la conduite de chariots autoportés pour 2 personnes qui ont obtenu leur licence cariste au sein de « Campus Formation » ; ainsi que le renouvellement d'une licence cariste catégorie 1 pour deux personnes.
- Evaluation dynamique des capacités d'apprentissage pour 9 personnes en phase d'admission, en vue d'un programme de soutien en aides cognitives sur le premier semestre 2018.

En 2017, vingt deux partenaires du champ médico-social ou d'organismes de droit commun nous ont sollicités pour la mise en place de période d'évaluation et de mise en situation professionnelle.

Nous avons accueilli, sur cette année, trente trois nouvelles personnes en stage de découverte et d'évaluation (pour rappel quarante en 2016), six sur le site Hamelin, neuf sur le site Legallais, sept sur le site Renault Trucks et onze sur le site U-LOG.

Nous continuons à être sollicités par les services de soin en santé mentale pour l'accueil et l'évaluation professionnelle d'un public adulte en situation de handicap psychique.

L'établissement est régulièrement sollicité sur cette dimension par nos différents partenaires, tant du champ médico social que du droit commun, au travers des MISPE mises en place courant 2017.

### LE SITE DU GROUPE HAMELIN

L'équipe est composée de six travailleurs en moyenne et d'un moniteur.

Au sein du site Hamelin SAS à Grentheville, l'atelier de sous-traitance de l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs » assure des missions de préparations de commandes, à hauteur de 40 %, ainsi que du reconditionnement de produits de papeterie à hauteur de 60% sur l'année, avec deux horaires de travail différents, selon l'activité principale menée.

Au travers des différentes activités de conditionnement réalisées en 2017, ce sont plus de 200 références qui ont été traitées pour un total de 206 000 produits reconditionnés. 14 000 cartons ont transité sur l'atelier pour un volume de 1 500 palettes.

L'atelier bénéficie désormais d'une zone dédiée fixe et délimitée au sein de l'entrepôt, avec des espaces de rangement, un bureau et un ordinateur dédié au moniteur, pour faciliter l'organisation de l'activité de conditionnement (stockage, transformation, expédition) et améliorer les conditions de vie et de travail de l'équipe.

L'activité de préparation de commande s'effectue de deux manières en période d'hiver, soit de la préparation de petites commandes en carton sur chaîne automatisée (PCBC), soit de la préparation avec un chariot en picking sur palettes au sol.

Notre structure est régulièrement sollicitée pour des missions de contrôle qualité ou conformité produits, lorsque l'activité le permet.

## LE SITE DE U LOG

L'équipe PLM de U-LOG se constitue d'une équipe maximum de 12 travailleurs en situation de handicap qui occupent des postes de préparateurs de commandes en produits frais, associés pour certains à une activité de réception.

Cette année, l'équipe était constituée en moyenne de 9 personnes, dont quatre nouveaux admis en cours d'année.

Nous avons accueilli également, en moyenne, 1 stagiaire par mois.

Le détachement au BCVTS, en test l'année dernière, a été validé cette année entre U-LOG et l'ESAT; désormais par roulement, 2 personnes y sont détachées toute la semaine sur le temps de l'après-midi et 3 le mardi pour y effectuer le même travail qu'au sein de la PLM sous le contrôle d'un moniteur, en lien avec l'équipe d'encadrement du BCVTS (préparation en éclatement).

La base logistique de U LOG a perdu sur le service Produits de La Mer, un point de vente et dans la même année, nous avons eu trois ouvertures de magasins dont un Super U et deux U Express.

Nous avons repris l'implantation du chantier initial, c'est-à-dire que toutes les palettes sont constituées dans la cellule PLM.

Un audit a été réalisé sur la zone PLM, les résultats sont en adéquation avec les attentes de U-LOG.

Nous avons baissé de 27% en terme de demande d'avoir sur la qualité de la préparation de commande, sur cette année (manquant, casse etc). La baisse du nombre de colis à traiter par l'équipe a eu un effet positif sur la qualité de préparation.

L'équipe sur cette année a traité 520 302 colis, soit une baisse de 122 853 colis par rapport à 2016, ce qui correspond à la perte des points de ventes désormais livrés par Nanteuil.

Cette baisse d'activité a été compensée par le fait d'intervenir régulièrement en renfort sur le service BCVTS.

Les usagers ont été capables de préparer 70,57% de l'activité traitée par le PLM, le reste a été effectué par les intérimaires U LOG venus renforcer l'équipe.

## LE SITE DE LEGALLAIS

L'atelier Packaging (atelier de conditionnement et de protection de produits de quincaillerie industriel) est implanté au sein de la plateforme logistique Legallais basée à Saint André sur Orne. Il est relié au service réception qui l'approvisionne au quotidien sur neuf univers de famille de produits différents (outillage, plomberie, électricité, EPI...).

L'équipe Packaging a été composée de 9 agents de conditionnement de l'ESAT et de 2 salariés de Legallais reclassés sur ce service, du fait de leur restriction médicale sur l'année 2017 et encadrée par un moniteur d'atelier de l'ESAT. Parmi les travailleurs ESAT de l'atelier, quatre possèdent le CACES 1 et participent au transport de la marchandise dans les services de l'entrepôt.

Certains travailleurs sont détachés ponctuellement sur d'autres services de l'entrepôt, sous la responsabilité du moniteur en lien avec le chef d'équipe du secteur concerné (ex : préparation des commandes au service Mezzanine, expédition de marchandise au service Crossdocking), afin d'enrichir leurs compétences et de vérifier leur adaptation à un contexte de travail plus proche du milieu ordinaire de travail, tout en étant sécurisé par un environnement connu.

Le planning d'intervention sur l'année a été légèrement modifié, puisque nous n'intervenons plus sur la semaine du 15 août où l'atelier packaging est fermé d'un commun accord, car l'activité de l'entrepôt est très restreinte sur cette période.

L'atelier a traité 752 811 conditionnements, sur l'année 2017, contre 762 213 pour 2016, ce qui dénote d'une certaine stabilité de la production.

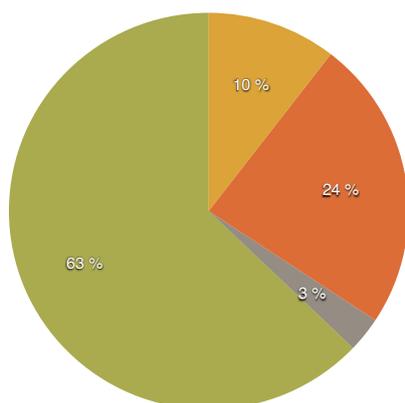
En moyenne, l'atelier Packaging transforme 20 à 25 palettes de produits par semaine, ce qui représente environ 50 à 60 000 produits chaque mois (conditionnement, reconditionnement, protection de produits).

L'atelier a été rééquipé par Legallais de deux nouvelles soudeuses automatiques, ce qui en fait trois désormais pour l'atelier ainsi que trois soudeuses manuelles pour faciliter la production.

## LE SITE DE RENAULT TRUCKS

Sur le site de Renault Trucks à Blainville sur Orne, l'atelier de métalliers-soudeurs de l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs » a, au travers des réfections, des créations ou des modifications de contenants, réalisé plus de 7 996 interventions. Cela représente 1 592 contenants réparés (20%), 863 conceptions et réalisations de structures d'après plans (11%), 286 modifications de contenants (3%), nettoyage (66%), car tous les contenants réparés quittent l'atelier fonctionnels et sont nettoyés.

● Conception ● Réparation ● Modification ● Manutention ● Nettoyage



Pour comparaison, 2 167 fiches de travail ont été effectuées en 2017, contre 1 672 en 2016.

L'équipe est en capacité de réaliser du travail à partir de plans, de réaliser des conceptions et créations de contenants, ce qui permet à l'usine Renault Trucks, une fois les prototypes validés en interne, de lancer la fabrication en séries avec des entreprises extérieures ou au sein de l'atelier de l'ESAT, en fonction du planning établi, des réparations qui restent prioritaires, ainsi nous travaillons toujours avec les services tels que l'UD ou l'UC (usine unique).

L'atelier ESAT « Hors les Murs » est de plus en plus sollicité par d'autres services, notamment afin de faire force de proposition, quant à la conception et la modification de contenants les rendant conformes aux services qualité et ergonomie.

Les usagers sont toujours responsabilisés sur des missions tournantes, à savoir : sécurité, organisation/gestion de l'atelier, gestion des sapins (stockage du métal), ménage et hygiène, gestion de la peinture, gestion des commandes. Nous avons remis en action la « chasse aux risques » (repérage des risques par les travailleurs liés à l'activité au quotidien découlant sur des mesures /règles de prévention).

La location d'un engin Type Fenwick 1,4 tonnes par Renault Trucks, permet aujourd'hui une plus grande efficacité, réactivité et autonomie au sein de l'atelier.

Le développement du marché de la nouvelle gamme de camions « Range » Renault Trucks permet à l'équipe de l'ESAT de travailler sur de nouveaux matériaux liés à de nouveaux contenants, ce qui permet de diversifier les compétences et la polyvalence de l'équipe.

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

### CONSTAT RELEVÉ DANS LE PROJET ÉTABLISSEMENT SUR LA PÉRIODE 2010/2016 :

Nous accueillons une population majoritairement masculine et âgée de moins de 26 ans. Deux hypothèses peuvent être avancées. Tout d'abord, l'origine du projet était l'admission de jeunes adultes de plus de 20 ans maintenus en établissement d'éducation spécialisée au titre de l'amendement Creton et en attente d'une place dans un établissement pour adultes. La seconde est en lien avec les activités proposées qui peuvent attirer davantage un public masculin.

Les jeunes en situation de handicap de 15 à 24 ans sont particulièrement touchés par le chômage : un tiers d'entre eux sont dans cette situation contre un quart de l'ensemble des jeunes du même âge.

L'origine des orientations vers l'ESAT Hors murs :

- 50% des personnes sont issues d'un parcours médico social avant l'admission,
- 26% des personnes ont été orientées par des services de milieu ouvert ou des établissements pour adultes,
- 24% des personnes ont été orientées par un organisme de formation.

L'ESAT intègre majoritairement des usagers venant d'établissements médico-sociaux. Parmi eux, 44% soit 27 personnes ont réalisé une scolarité en milieu ordinaire et/ou en classe adaptée. L'hypothèse qui peut être avancée est que ces personnes ont bénéficié des avancées de la loi 2005, ainsi elles ont pu expérimenter une inclusion scolaire en milieu ordinaire.

La scolarité mixte concerne 20 personnes. Leurs parcours commencent souvent en scolarité classique, puis en établissement spécialisé.

15 personnes ont seulement connu une scolarité en établissement spécialisé.

De par l'origine du projet de l'établissement, l'ESAT accueille une majorité de jeunes adultes ayant bénéficié d'une scolarité spécialisée en milieu ordinaire. Ces personnes aspirent davantage à évoluer dans un environnement de travail se rapprochant des conditions du milieu ordinaire, nécessitant toutefois des adaptations.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Nous avons renouvelé et mis en œuvre trente quatre projets personnalisés d'accompagnement au cours de l'année. Deux n'ont pu s'effectuer et ont dû être reportés sur 2018 du fait d'arrêts de travail de longue durée de ces personnes.

L'ensemble de ces projets personnalisés co-construits à partir d'une évaluation partagée, guide l'action de l'équipe en direction des usagers.

Comme chaque année, le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2017. Celui-ci a été sollicité pour avis dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement et a participé au dernier comité de pilotage élargi, présentant les axes stratégiques du projet qui s'est déroulé le 6 Juillet 2017, au sein de l'usine Renault-Trucks, en présence des partenaires (secteur médico-social et secteur économique).

Un des objectifs prioritaires de cette année était de favoriser de nouvelles admissions (8 sur l'année et 2 en prévision au 1er janvier 2018). Pour cela, nous avons continué à communiquer sur nos besoins auprès des services et établissements, organisé des informations collectives à leur demande, et rencontré de façon régulière la MDPH du département.

Nous avons formalisé également notre procédure d'accueil en stage, transmise ensuite aux différents établissements et services partenaires pour faciliter l'orientation vers l'ESAT I HLM, et mis en œuvre l'accueil de personnes possédant le statut de travailleur handicapé dans le cadre des MISPE, à compter de septembre 2017 .

### DU POINT DE VUE DE L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

L'accompagnement du chargé d'insertion professionnelle est un acteur important pour les usagers de l'ESAT. En effet, il permet de faire émerger et évoluer leur projet professionnel, en lien avec leurs aptitudes et compétences développées avant et pendant leurs parcours à L'ESAT Hors les Murs.

Dans le cadre des parcours professionnels des personnes, douze stages ont été mis en place et trois ont été annulés (un à la demande d'une entreprise et deux à notre demande, suite à une intégration en ESAT). Des périodes de stages ont permis la concrétisation de deux admissions en ESAT (ateliers de blanchisserie et espaces verts), au cours de cette année. Afin d'évaluer les capacités et permettre de se positionner sur une éventuelle demande d'admission de certains usagers, des périodes de stages dans différents ESAT du département ont été accompagnées. Ils ont découvert un environnement et des ateliers de conditionnement, de blanchisserie, de restauration collective et de fabrication de chocolats.

A cela se rajoutent, quatre stages en milieu ordinaire, dont trois au sein de l'usine Renault Trucks, partenaire de l'ESAT Hors les Murs, deux au service garnissage sur un poste d'opérateur chaîne et un sur un poste de soudeur à la chaîne. Enfin, un stage de découverte a été réalisé au sein d'Ikea sur un poste de préparateur de commandes, en relation avec la clientèle.

Nous nous appuyons également sur les ressources des quatre entreprises partenaires pour vérifier l'acquisition de compétences et d'autonomie au travers de périodes de stage en milieu connu, sous la bienveillance d'un moniteur d'atelier de l'ESAT et en lien avec un référent de stage (deux périodes sur l'année).

Sur cette année, nous avons organisé plusieurs visites des sites de production de l'ESAT Hors les Murs, dans le cadre de la période d'admission afin que chacun connaisse concrètement l'activité des entreprises partenaires et faciliter l'intégration et/ou la mobilité future.

Une convention d'appui à la sortie signée en 2015 a pris fin cette année.

Nous avons commencé à co-construire des livrets de compétences avec certains travailleurs, se projetant vers une sortie de l'ESAT I HLM pour le milieu ordinaire. Cela représente une étape préalable à l'engagement dans une démarche de reconnaissance des savoir-faire professionnels inscrits comme un axe du nouveau projet d'établissement.

Concernant le suivi des personnes ayant quitté l'ESAT depuis les cinq dernières années, dix-sept questionnaires de sortie ont été envoyés dont six envois à six mois, neuf envois à deux ans et deux envois à 5 ans. Nous constatons peu de retour de questionnaire à ce jour.

### DU POINT DE VUE DE L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL

L'accompagnement social s'inscrit dans le champ de la prévention et de la lutte contre les exclusions. Il vise à optimiser les capacités de la personne en situation de handicap, à développer ses potentiels et son autonomie.

L'objectif du service social est de favoriser l'émergence et la réussite du projet de la personne accueillie, au regard

d'une inclusion sociale et professionnelle dans la société.

L'assistant de service social a pour mission d'évaluer la situation sociale des travailleurs et de proposer un plan d'actions permettant de répondre aux besoins des personnes. Les attentes ou les problématiques abordées sont de différentes natures : logement, mobilité, autonomie, santé, loisirs, familial, administratif.

Le service social associe systématiquement la personne et lui propose un accompagnement physique lorsque cela est nécessaire.

Les projets individuels sont le principal outil de suivi de l'accompagnement médico-social.

### QUELQUES CHIFFRES :

- L'ensemble des usagers a sollicité le service au moins une fois pour rencontrer l'assistante de service social, durant l'année 2017.
- Sur une moyenne de 35 travailleurs handicapés, 31 vivent de manière autonome dont 2 se sont installés cette année.
- Afin de renouveler leurs notifications de droits auprès de la MDPH, 13 usagers ont eu besoin de l'aide de l'assistante de service social.
- 8 usagers bénéficient d'une mesure de SAVS ou de SAMSAH.
- 12 usagers ont une mesure de protection juridique, type curatelle simple ou renforcée, exercée par l'ATC, l'UDAF, l'ATMP ou un proche.
- 1 personne bénéficie d'une mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) exercée par le Conseil Départemental.
- 4 personnes rencontrent un psychologue libéral ou auprès d'un CMP de la Région Caennaise.
- 8 usagers sont titulaires du permis B, parmi eux 7 ont un véhicule personnel.
- 2 usagers se déplacent en voiturette.
- 3 usagers utilisent une mobylette ou un scooter.
- 10 sont inscrits dans une auto-école.

L'accompagnement social est un élément important pour la réussite du parcours. En effet, les échecs d'inclusion sociale et professionnelle tiennent autant aux raisons de difficultés sociales que de problèmes purement professionnels.

L'assistante de service social agit et participe avec les personnes en situation de handicap et les différents partenaires à une meilleure intégration sociale et professionnelle. Nous travaillons avec différents partenaires de droit commun, comme la Maison de l'Habitat, le CLLAJ, les foyers habitat jeunes, l'AISCAL, la CAF, la CPAM, les mandataires judiciaires, les CMP ; mais aussi avec des services spécifiques, notamment, ceux intervenant dans le champ du handicap, comme les SAVS, les SAMSAH et la MDPH.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Après validation par le Conseil d'Administration de l'ACSEA des orientations stratégiques du projet d'établissement 2018/2022 en Décembre 2016, nous avons mis en place un comité de pilotage, afin de réécrire collectivement le projet d'établissement.

L'équipe pluri professionnelle, les usagers, et les partenaires ont été mobilisés dans cette phase de réflexion et d'écriture sur le cours de l'année 2017.

La Directrice Générale de l'ACSEA a validé le contenu de ce nouveau projet d'établissement.

Quatre orientations stratégiques seront à décliner durant les cinq prochaines années.

Elles consistent à :

1. Placer le projet de vie du travailleur au centre de l'accompagnement.
2. Créer les conditions d'une organisation apprenante.
3. Sécuriser les parcours des travailleurs.
4. Développer des outils d'évaluation au service de personnes en phase de construction de projet professionnel.

Dans le cadre de la campagne 2017 de renseignement du Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social, nous avons participé aux renseignements des indicateurs ANAP qui deviendront obligatoires en 2018, pour les ESAT ainsi que pour l'entrée en CPOM.

En 2017, nous avons signé et mis en œuvre une convention de partenariat pour l'externalisation d'un atelier de pré formation professionnel avec l'Institut Camille Blaisot. Ceci permet à des jeunes du pôle grand de cet atelier de découvrir le milieu protégé en entreprise, par un accueil sur site de production en entreprise, accompagné d'un éducateur technique référent sur un emploi du temps et des tâches adaptées.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

L'ESAT Hors les Murs a prévu de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité à partir de 2018. Cette démarche doit permettre de :

- valoriser l'action conduite par les professionnels tout en faisant évoluer leurs pratiques et leurs compétences,
- anticiper les besoins sociaux, adapter l'organisation, promouvoir le dialogue entre les différents acteurs, permettant des conditions favorables à la conduite du changement.

Pour atteindre ces objectifs, la démarche, telle qu'elle est définie au sein de l'ACSEA, s'articule autour de la mise en œuvre et du suivi des 4 composantes suivantes :

1. le projet d'établissement (et plus particulièrement de ses orientations stratégiques),
2. l'évaluation interne,
3. l'évaluation externe,
4. le Plan d'Amélioration Continue de la Qualité.

Afin de garantir l'effectivité de la mise en œuvre de cette démarche, un comité de pilotage sera constitué, il devra se réunir au minimum deux fois par an.

Des groupes de travail seront mis en place en fonction des besoins et des axes définis par le comité de pilotage.

Les huit critères issus de l'évaluation interne réalisée en 2013 ont été pris en compte pour une amélioration du service.

Les actions réalisées depuis sont :

- Réécriture du projet d'établissement en intégrant l'ensemble des professionnels, usagers et partenaires de l'ESAT Hors les Murs.
- Mise en place de rencontre régulière avec la MDPH dans l'intérêt des usagers et du traitement de leur notification. Assurer une meilleure coordination du traitement des dossiers avant passage en CDAPH. Faire valoir auprès de la MDPH l'accord de l'ARS pour la prolongation du parcours à l'ESAT IHLM de cinq à sept ans.
- Création d'un tableau de bord de suivi des stages d'évaluation au préalable d'une admission.
- Recrutement d'un poste de Chef de Service et d'un poste d'Assistant de service social à plein temps.
- Création d'un plan de formation annuel en direction des usagers.
- Création et envoi d'un questionnaire de satisfaction soumis à deux ans de parcours au sein de l'ESAT soumis au CVS.
- Périodicité revue de l'envoi d'un questionnaire de sortie de l'établissement soumis au CVS ; à six mois, deux ans et cinq après la sortie.
- Amélioration des fiches d'évaluations des aptitudes et des fiches métiers liées à l'activité menée sur les sites de production.
- Création de tableaux de bords de suivi de l'activité par sites de production.
- Mise en place sur chaque site partenaire de réunions régulières de suivi de l'activité (3 à 4 par an) avec compte rendu diffusé.
- Création de tableaux de bord de suivi des actions en direction des usagers (soutien, formation, congés, PPA, stage...).
- Veille sur les évolutions de l'entreprise et de l'environnement (adhésion ARDICAT, GESAT, ANEHM, AFRESAT, collaboration avec l'IRTS, inscription colloques etc...).

# DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

## ENTREPRISE ADAPTÉE CONCHYLICOLE (EAC)



### « LA CALVADOSIENNE »

Chemin des Roquettes  
14960 ASNELLES-MEUVAINES

**Tél.** 02 31 21 33 52

**Fax.** 02 31 21 33 33

**Directeur :** Stéphane TYPHAIGNE

**E-mail :** directeur.eac@acsea.asso.fr

**Directrice Adjointe :** Dominique BORDET

**E-mail :** directrice-adjointe.defi@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 1503613

**Année de création :** 1991

#### AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté du Ministère du Travail et de l'Emploi en date du 27 décembre 1990, accordé à titre provisoire.
- Arrêté du Ministère du Travail et de l'Emploi en date du 10 octobre 1995, accordant un agrément pour une période indéterminée.
- L'E.A.C est agréé comme établissement conchylicole d'expédition de coquillages arrêté n° 96/004 en date du 22 mars 1996, n° sanitaire : F 14.022.110 CEE.
- L'E.A.C a déposé à l'I.N.P.I (Institut National de la Propriété Industrielle) sa marque «La Calvadosienne» enregistrée au bulletin officiel de la propriété industrielle n° 94/24 NL du 17 juin 1994.
- L'E.A.C a signé avec la DIRECCTE Basse Normandie un contrat d'objectifs triennal valant agrément pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

#### POPULATION

L'E.A.C. accueille des Travailleurs Handicapés reconnus par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Les travailleurs handicapés sont recrutés à partir de demandes émanant des services de Pôle Emploi, des Services Sociaux de la M.S.A., des services des établissements spécialisés, des Associations de gestion de tutelle aux majeurs protégés, de l'équipe technique de la MDPH.

#### FINANCEMENT

- Vente de produits de l'élevage ostréicole.
- Prestations de services en direction des professionnels.
- Subventions complémentaires du Ministère du Travail et de l'Emploi.

## OBJECTIFS ET MISSIONS

La mission principale d'une Entreprise Adaptée est l'insertion professionnelle des personnes handicapées ne pouvant trouver leur place dans le circuit économique ordinaire.

L'activité support de l'Entreprise Adaptée d'Asnelles-Meuvinnes s'est développée autour d'un élevage ostréicole.

Elle offre aux Travailleurs Handicapés les conditions particulières de travail nécessaires à l'exercice de la profession d'ostréiculteur. Elle met en place les modalités susceptibles de favoriser leur promotion professionnelle notamment leur accession à des emplois hors de l'Entreprise Adaptée.

Le projet initial de l'atelier s'inscrit dans la dynamique du développement de la base conchylicole d'Asnelles-Meuvinnes.

L'objectif est celui de toute entreprise de l'économie sociale qui accepte les règles minimales du système concurrentiel de manière à pérenniser l'activité faute de quoi la finalité sociale de l'Entreprise Adaptée ne pourrait s'exprimer en termes de création d'emplois.

La formation des hommes est l'autre finalité d'une Entreprise Adaptée.

Chaque année, l'Entreprise Adaptée réalise un programme de formation personnalisé. Celui-ci, associé à la pratique, permet l'acquisition des savoir-faire repérables par les professionnels, futurs employeurs et favorise donc l'emploi hors de l'Entreprise Adaptée.

## ACTIONS

- **Production** : la production brute de l'élevage est de l'ordre de 203 tonnes d'huîtres. La meilleure productivité du cycle d'élevage est obtenue grâce à la sélection rigoureuse de naissains.
- **Prestations de services** : réalisation de nombreuses tâches sur les parcs ou à l'atelier (tri, calibrage, déroquage), pour les ostréiculteurs de la zone.
- **Commercialisation** : la commercialisation se partage en 3 secteurs, par ordre d'importance en tonnage : Demi-gros, gros et détail.
- **Accueil** : l'équipe s'efforce de faire connaître par une communication permanente le défi que représente l'innovation de cette Entreprise Adaptée, à savoir la conduite d'un projet social tout en étant le principal acteur d'un projet de développement économique local.

À cet effet, elle utilise les ressources locales, notamment au travers des structures d'animation et d'accueil, telles que : les Centres d'Accueil de classes de mer « les Tamaris », « les Tourelles » et le Centre de loisirs de Char à Voile.

L'EAC, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'Inspection Académique, propose des visites dans le cadre :

- des Fermes découvertes pour enfants,
- des visites techniques du Jeudi (Période Estivales),
- des Fermes Pédagogiques.

L'établissement accueille environ 2 500 visiteurs par an dont 1 500 scolaires.

## ACTIVITE 2017

## LE PERSONNEL

Au 31 décembre 2017, l'effectif est de 21 travailleurs handicapés (pour 20 postes, deux mi-temps Travailleurs Handicapés), dont 3 personnes affectées sur la Cave à Huîtres à Caen.

## REPARTITION DU PERSONNEL EN POSTE AU 31 DÉCEMBRE 2017

Typologie de métiers dans l'entreprise (TV et TH)

TYPES DE POSTES	TYPOLOGIE DE MÉTIERS	EN POSTE EFFECTIF		
		H	F	
DIRECTION ET FONCTION COMMERCIALE	Directeur	1		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Comptable		1	
ENCADREMENT TECHNIQUE	Cadre de production	1		
	Adjoint ouvrier de production	1		
	Responsable Expédition		1	
	Agents d'expéditions (TH)	1	1	
	Responsable de site la cave	1		
PERSONNEL DE PRODUCTION	Ouvrier de production ostreicole (TH)	8		
	Magasin la cave a huitres (th)	1	2	
	Employés à l'expédition (TH)	7	2	
	Employé ventes marchés		1	
VENTE/ANIMATION	Vendeuse magasin Asnelles		1	
21 TH pour 20 postes / 8 TV /		21	9	30
				postes

Nombre de salariés handicapés (effectif réel et non en ETP) : 20 postes 21 TH

	HOMME	FEMME	TOTAL
TOTAL	16	5	21

## Répartition des travailleurs handicapés par tranches d'âges et par sexe

AGE	HOMME	FEMME	TOTAL
- de 30 ans	1	0	1
de 30 à 49 ans	11	4	15
de 50 à 55 ans	3	1	4
+ de 55 ans	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>21</b>

## Répartition des travailleurs handicapés par âges et par ancienneté

AGE	NBRE DE POSTE				TOTAL
	DE 0 À 3 ANS	DE 4 À 5 ANS	DE 6 À 10 ANS	+ 10 ANS	
- de 30 ans	1	0	0	0	1
de 30 à 49 ans	2	0	3	10	15
de 50 à 55 ans	2	0	0	2	4
+ de 55 ans	0	0	0	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>21</b>
DONT HOMMES	3	0	2	11	16
DONT FEMMES	2	0	1	2	5

**Origine :** Bessin (principalement)

**Types de handicaps :** Sensoriels / Mentaux légers / Mentaux moyens

\* : 5 TH bénéficient de l'aide d'une curatelle

L'agrément DRTEFP pour 2017 est de 20 postes de travailleurs handicapés, dont 3 postes pour le projet de la Cave à Huîtres.

## PRODUCTION/COMMERCIALISATION DE L'ÉLEVAGE ET PRESTATIONS DE SERVICES

- **Production :** Le phénomène de mortalité, évoqué lors des années précédentes, reste toujours présent avec un peu plus de 50% de perte du naissain. Notre production en 2017 est de 264 tonnes, les ventes sont en hausse, par rapport à 2016 avec 381 tonnes vendues.

Le chiffre d'affaires est en hausse par rapport à l'an passé. Il atteint cette année 2 015 k€.

Depuis le 15 Décembre 2012, la Calvadosienne a ouvert un restaurant « La Cave à Huitres », espace de vente et de dégustation d'huitres et de fruits de mer sur le port de Caen au 24 bis quai Vendeuvre.

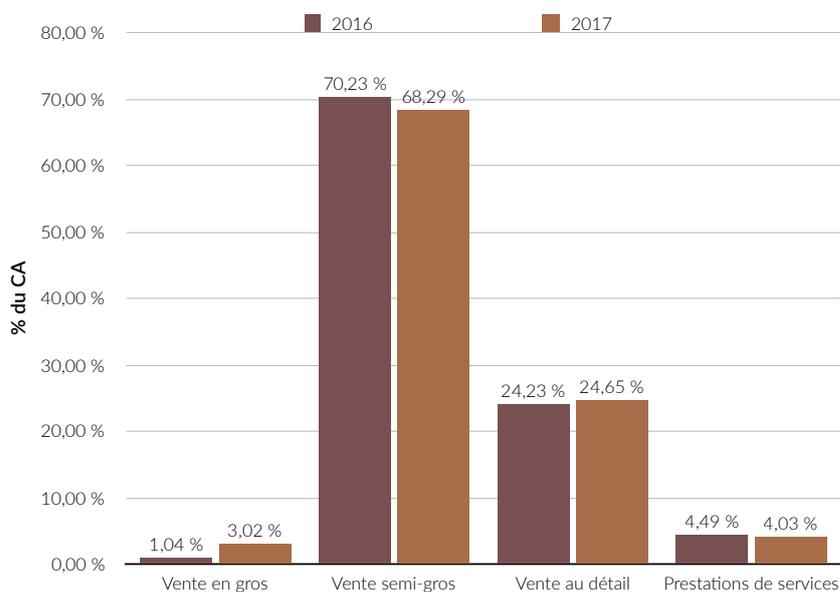
Ce projet de l'économie sociale et solidaire trouve ses bases sur les axes suivants :

- Développer une activité inscrite dans les circuits courts et la production locale.
- Développer l'emploi des personnes handicapées dans un secteur en pénurie de main d'œuvre.
- Renforcer l'insertion des personnes handicapées.

- o La commercialisation de « La Calvadosienne » se partage en 3 secteurs :
  - Gros : au total 29 tonnes, pour 61 k€
  - Demi-gros : au total 283 tonnes pour 1 376 k€
  - Détail : au total 69 tonnes pour 496 k€
  - 
  - Prestations de service : 81 220 €

#### REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRE 2017-2016

CHIFFRE D'AFFAIRES	2016				2017			
	VALEUR	%	TONNAGE	%	VALEUR	%	TONNAGE	%
Vente en gros	20 123,00 €	1,04%	9 010 T	2,57%	60 869,10 €	3,02%	28 838 T	7,58%
Vente Semi-Gros	1 360 969,77 €	70,23%	276 890 T	78,96%	1 375 989,40 €	68,29%	282 883 T	74,32%
Vente au détail	469 565,75 €	24,23%	64 757 T	18,47%	496 719,97 €	24,65%	68 932 T	18,11%
Prestations de services	87 097,58 €	4,49%	00 T		81 219,95 €	4,03%	00 T	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>1 937 756,10 €</b>	<b>100%</b>	<b>350 657 T</b>	<b>100%</b>	<b>2 014 798,42 €</b>	<b>100%</b>	<b>380 654 T</b>	<b>100%</b>



#### DÉVELOPPEMENTS ET ORIENTATIONS POUR 2018

Sur le plan de la production et le commercial, les objectifs sont ciblés sur l'amélioration de la productivité et une augmentation des marges commerciales tout en conservant nos très bonnes relations commerciales avec les GMS.

Sur le plan de la gestion du personnel, des formations sont prévues pour :

- 21 travailleurs handicapés : Bilan professionnel individualisé.
- 1 cadre : Formation des cadres intermédiaires.
- 2 encadrants : HACCP.

L'enjeu pour 2018 sera de maintenir l'activité commerciale sur un marché de plus en plus en tension. Les effets de mortalité ont un impact sur les coûts de production et il sera nécessaire de maîtriser les charges pour maintenir une activité pouvant dégager des marges commerciales.

Grace au FEAMP, le plan d'investissement ambitieux est prévu entre 2018 et 2020. Ce plan va permettre de recueillir les outils de production (calibreuse, cribleuse, peseuse...) par du matériel plus performant et adapté aux enjeux actuels.

Ces fonds européens vont permettre de développer un axe de commercialisation vers la vente directe en Drive. Cinq distributeurs seront installés sur le département du Calvados permettant une commercialisation 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

A l'heure actuelle, les implantations sont prévues à Lisieux, Caen, Trouville, Bayeux et Asnelles.

Sur les aspects RH, une aide de la DIRECCTE va permettre d'établir un diagnostic individuel des Travailleurs Handicapés sur leur projet professionnel et l'accompagnement vers le milieu non protégé.

# DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

## ENTREPRISE ADAPTÉE RESTAURATION (EAR)

### « L'ACCUEIL! »



Z.A. de Bellefontaine  
14400 BAYEUX  
Tél. : 02 31 22 10 00

**Directeur** : Stéphane TYPHAIGNE  
**E-mail** : directeur.defi@acsea.asso.fr  
**Directrice Adjointe** : Dominique BORDET  
**E-mail** : directrice-adjointe.defi@acsea.asso.fr

**N° CNIL** : 1503613

**Année de création** : 2015

#### AUTORISATION / HABILITATION

Contrat d'objectifs triennal avec la DIRECCTE valant agrément pour la période du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2020.

#### PUBLIC ACCOMPAGNÉ

L'E.A.R. « L'Accueil ! » salarie 16 personnes, dont 10 personnes en situation de handicap, reconnues par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

#### MISSION

L'Entreprise Adaptée Restauration :

- s'appuie naturellement sur la définition qui a été inscrite dans la circulaire DGEFP n°2006/08 du 7 mars 2006 relative aux Entreprises Adaptées et Centres de Distribution de Travail à Domicile et qui précise « qu'une Entreprise Adaptée est une entreprise à part entière, qui permet à des personnes reconnues travailleurs handicapés orientés « marché du travail » d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins. Sa vocation est de soutenir et d'accompagner l'émergence et la consolidation d'un projet professionnel du salarié handicapé à efficience réduite, en vue de sa valorisation, sa promotion et sa mobilité au sein de la structure elle même ou vers les autres entreprises ».
- est pensée conformément aux principes dégagés par l'économie sociale et solidaire :
  - D'une part, elle est avant tout au service d'un projet collectif en direction de l'Humain, qu'il s'agisse des salariés en situation de handicap concernés par le projet, des usagers qui vont profiter de repas, des entreprises, associations, coopératives partenaires tant dans le champ de l'insertion et de la formation professionnelle que dans celui de l'approvisionnement.
  - D'autre part, elle entend privilégier le service rendu plutôt que le profit dégagé. Par la création d'une cuisine centrale à même de servir des repas en liaison froide, aux personnes accueillies par des établissements médico-sociaux.

## ACTIONS PROPOSÉES

- **Activité Cuisine Centrale :** La cuisine centrale est prévue, dans un premier temps, pour servir les établissements de l'ACSEA :
  - l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique de Champ Goubert, sur Bayeux (projet dispositif ITEP) et sur Evrecy,
  - l'Institut Médico-Educatif l'Espoir sur Bayeux,
  - la Maison d'Accueil Spécialisée « La Vallière », sur Ellon,
  - le foyer de vie « Le Montmirel » ; sur Saint Loup Hors et pourrait être ouverte, dans l'avenir, à d'autres associations, établissements ou services. Après une première étude des besoins quantitatifs, le nombre total de repas s'élèverait à environ 80 000 par an.
  
- **Activité Restauration d'Entreprise :** le restaurant a une capacité de 90 places assises, et, dans un esprit de non concurrence, pour un service le midi uniquement, du lundi au vendredi sur 250 jours par an, soit environ 27 500 repas servis annuellement (sur une moyenne de 110 repas/jours). Le projet a pour ambition de proposer une restauration rapide et de qualité, aux salariés des entreprises implantées à proximité, à travers :
  - Des modes de distribution variés : sur place ou à emporter.
  - La promotion de produits locaux (bio, primeurs, poissons, viandes, charcuterie, etc.) issus de partenariat, avec les entreprises de proximité.
  
- **Activité portage de plateaux :** En parallèle, la livraison de plateaux-repas auprès des entreprises du secteur d'implantation sera développée, sur un nombre prévisionnel initial de 20 plateaux-repas livrés en moyenne par jour sur 220 jours, soit 4 400 plateaux repas annuellement.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Bessin et livraison de repas jusqu'à l'Agglomération Caennaise.

## ACTIVITÉ 2017

Suite à la première année d'exploitation, en 2017, l'organisation du travail a été retouchée afin de permettre aux salariés de « L'Accueil ! » d'exprimer au mieux leurs compétences et appétences professionnelles, tout en gagnant en qualité et en efficacité. Cette retouche a permis également aux salariés de monter en compétences et de gagner en polyvalence, ainsi que de découvrir de nouvelles facettes des métiers de la restauration.

L'EAR « L'Accueil ! », comme son nom le laisse supposer, est également un lieu d'accueil pour des stagiaires. La structure a accueilli plusieurs stagiaires durant l'année 2017, en partenariat avec des établissements internes et externes à l'association, et de différents champs d'action.

Cette année fut marquée par une augmentation significative de la fréquentation du restaurant (+ 35,7%). En effet, l'offre proposée a rencontré des avis positifs, ce qui a permis de fidéliser la clientèle.

Du côté de la cuisine centrale, l'axe de travail de l'année 2017 fut d'affiner l'offre de prestation en fonction des convives servis. Une collaboration étroite et nécessaire avec les différents établissements servis a été cultivée, notamment dans le cadre des commissions de menus, mais également avec des échanges de proximité.

Partenaire de différents acteurs économiques locaux aussi bien en tant que client ou fournisseur, l'E.A.R. « L'Accueil ! » est en 2017 un acteur implanté et reconnu dans le tissu économique local. Un développement important des partenariats avec des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire a également été réalisé en 2017.

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

La majorité des salariés étant en situation de handicap, cette année a enregistré un fort taux d'absentéisme pour raison de santé. En effet, les fragilités liées au handicap, conjuguées à d'éventuelles autres fragilités contextuelles peuvent rendre la personne plus vulnérable.

A noter également, une réelle difficulté de recrutement pour palier cet absentéisme. Malgré les partenariats avec les acteurs d'insertion, certains postes ont été difficilement pourvus, en l'absence de candidats éligibles à l'aide aux postes ayant un profil compatible au secteur d'activité.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

La structure et l'organisation sont mises en place en ayant notamment pour objectifs le renforcement des savoirs et compétences professionnels.

Dans le cadre du travail quotidien, les cuisiniers, ainsi que le responsable de site, individualisent l'accompagnement des salariés, en fonction de leurs compétences et de leurs capacités.

A noter également que lors des différents échanges en situation de travail, les encadrants et le responsable de site sont particulièrement attentifs aux éventuelles difficultés professionnelles des salariés, mais également personnelles afin d'éventuellement orienter les salariés auprès des services adaptés.

Une formation aux bonnes pratiques hygiéniques ainsi qu'à la méthode HACCP ont été dispensées durant cette année. Cette opération sera renouvelée en 2018.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

L'E.A.R. « L'accueil ! » étant un établissement créé récemment, les prochaines années permettront d'affiner l'organisation de l'établissement afin de l'emmener à maturité et ainsi assurer sa fonction première, à savoir l'accompagnement des salariés en situation de handicap.

Afin de pérenniser cet accompagnement, il est souhaitable de développer de nouveaux contrats de livraison de repas, ainsi que consolider et développer la fréquentation du restaurant et la livraison de prestations type « traiteur ». Pour ces objectifs, l'établissement peut s'appuyer sur la qualité de ses prestations, ainsi que sa proximité. Concernant les établissements actuellement servis par l'E.A.R. « L'Accueil ! », un travail commun de proximité sera favorisé, afin de rendre un service aux convives le plus adapté et apprécié possible.

Une orientation vers une démarche de développement durable est également envisagée.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

La satisfaction des convives, ainsi que la qualité du service rendu sur les établissements livrés par la cuisine centrale sont au centre des échanges lors des commissions de menus. L'objectif commun entre L'E.A.R. « L'Accueil ! » et les différents établissements étant la qualité d'accueil et de service rendu aux convives servis, les partenariats étroits engagés seront poursuivis.

En cas de difficultés, d'imprévus, des canaux de communication sont également établis avec les établissements afin de les résoudre efficacement.

L'équipe de l'E.A.R. « L'Accueil ! » est attentive tout au long de l'année aux retours et suggestions des clients du restaurant, afin d'améliorer la satisfaction de ces derniers.

Dans le cadre du plan de maîtrise sanitaire inhérent à l'agrément sanitaire, des audits périodiques concernant les bonnes pratiques hygiéniques et la bonne mise en œuvre de la méthode HACCP permettent d'affiner régulièrement les pratiques professionnelles et ainsi assurer la qualité sanitaire des repas proposés.



PÔLE SANTÉ

# DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

## CENTRE DE GUIDANCE



- Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)
- Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU)

CMPP / BAPU  
4 rue Jean de la Varende  
14000 CAEN

**Tél.** 02 31 86 49 38  
**Fax.** 02 31 86 94 19

**Directrice :** Véronique DESRAME  
**Médecin Directeur :** Fabrice ZANELLO  
**E-mail :** directrice.guidance@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 45511D20

**Année de création :** 1963

CMPP  
18 rue Emile Demagny  
14230 ISIGNY SUR MER

**Tél.** 02 31 21 51 36

### AUTORISATION / HABILITATION

Décision de l'ARS en date du 23 novembre 2016, portant renouvellement d'autorisation pour le CMPP et le BAPU à compter du 4 janvier 2017 pour l'accompagnement de garçons et filles âgés de 0 à 21 ans pour le CMPP et jusqu'à 28 ans dans le cadre du BAPU pour tout étudiant inscrit à l'université (capacité totale non fixée).

### POPULATION

Enfants, adolescents, jeunes adultes jusqu'à 21 ans dans le cadre du CMPP et adultes jusqu'à 28 ans dans le cadre du BAPU pour tout étudiant inscrit à l'Université.

### FINANCEMENT

Intégré dans le CPOMM ARS, le centre de Guidance reçoit une dotation globale de l'ARS.  
La prise en charge des séances de diagnostic et de dépistage ne nécessite pas d'entente préalable, celle des traitements est soumise à l'accord des caisses d'Assurance Maladie.  
La prise en charge se fait à 100 % sur prescription des médecins du Centre.

### OBJECTIFS

Au titre du CMPP, à Caen et à Isigny sur Mer, le Centre de Guidance accueille des enfants et des adolescents qui manifestent des troubles psychiques et/ou du comportement et des difficultés d'apprentissage et propose également un soutien à la parentalité.  
Au titre du BAPU, à Caen, il reçoit les étudiants en situation de vulnérabilité (mission de prévention en santé mentale) ou en raison des troubles psychiques qu'ils expriment.

## ACTIONS

Le Centre de Guidance propose et met en œuvre des consultations et des prises en charge dénommées traitements, avec accord des parents ou des jeunes adultes BAPU.

Les consultations sont assurées par des médecins pédopsychiatres et des psychologues. Elles sont complétées, si besoin, par des tests et bilans et peuvent conduire à des traitements après prescription médicale.

Les traitements sont d'ordre individuel, familial, ou groupal. Ils sont menés, en fonction de l'évaluation antérieurement pratiquée, par un ou plusieurs spécialistes : pédopsychiatres, psychologues, psychothérapeutes, orthophonistes et psychomotriciens.

Les assistantes de Service Social peuvent intervenir dès la demande d'inscription et être sollicitées au décours de l'accompagnement ou en vue d'une orientation adaptée aux besoins de l'enfant et des parents.

L'équipe pluridisciplinaire est une caractéristique du fonctionnement d'un CMPP et d'un BAPU, même si un patient peut avoir à faire à un seul des spécialistes précités.

Les praticiens travaillent en lien avec les professionnels extérieurs de l'environnement de l'enfant autant qu'il est souhaitable pour les intéressés et avec leur accord.

## FONCTIONNEMENT

Les demandes de rendez-vous sont à l'initiative des intéressés, parfois sur les conseils d'enseignants, de médecins, de spécialistes exerçant en ville, ou de services extérieurs au Centre.

Toute nouvelle demande est reçue et étudiée la semaine suivante lors d'une réunion d'étude.

L'information et l'accord des deux parents ou représentants légaux sont recherchés. Le délai d'attente est significatif.

Les premières consultations sont réalisées soit par un psychologue ou un pédopsychiatre pour le CMPP soit par un psychothérapeute ou un pédopsychiatre au pour le BAPU, lesquels décident avec les intéressés de la suite à donner. Si un traitement est proposé et accepté, le médecin du Centre en fera la demande auprès d'un médecin-conseil de la caisse concernée. L'accord est généralement donné pour une période fixe. Si nécessaire, son renouvellement devra être demandé par écrit par le médecin du Centre.

Les traitements proposés -dans les conditions arrêtées et acceptées par les intéressés- nécessitent généralement une régularité indispensable à la portée de la prise en charge.

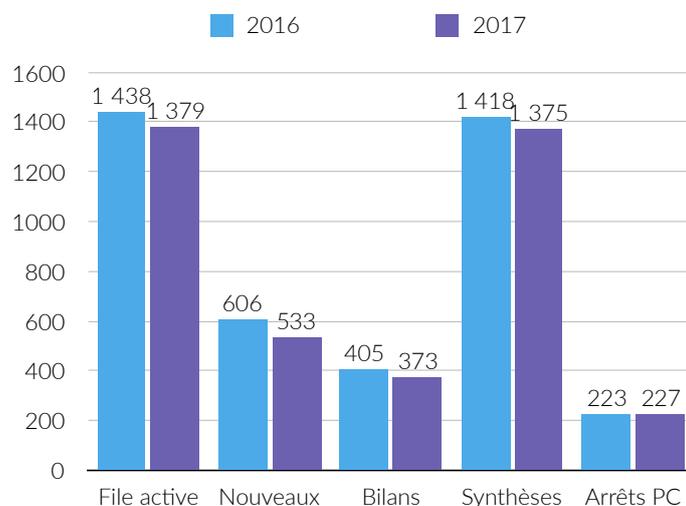
Les heures d'ouverture de l'accueil sont de 08h00 à 20 h du lundi au jeudi et le vendredi jusqu'à 17h00 au CMPP/ BAPU de Caen et de 08h45 à 16h30 du lundi au jeudi et le vendredi de 08h45 à 14h00 au CMPP d'Isigny.

## SECTEUR D'INTERVENTION

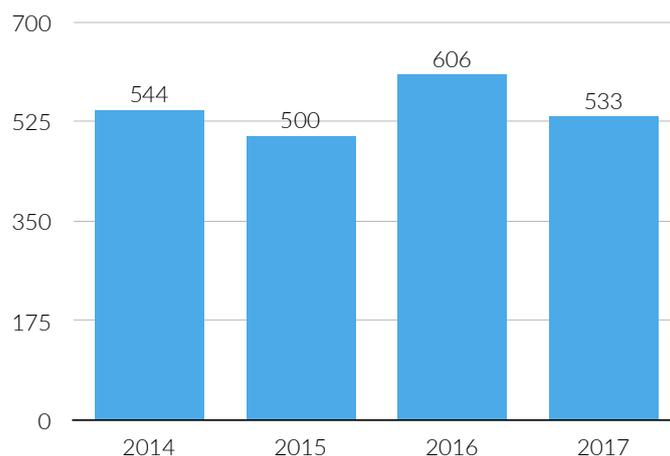
Département du Calvados

## ACTIVITÉ 2017

## ACTIVITE CMPP/BAPU



## NOUVEAUX ENTRANTS CMPP/BAPU



Nous observons une légère baisse de la file active depuis presque 5 ans qui correspond au travail engagé autour de l'étude des nouvelles demandes. Une réunion a été mise en place et des demandes paraissent inadéquates pour diverses raisons (éloignement géographique, demandes de prises en charge spécialisées type psychomotricité, connaissance du réseau et réorientation vers un partenaire...). Cette baisse de la file active vise à limiter les délais d'attente et les réorientations engagées à l'issue de la période des diagnostics.

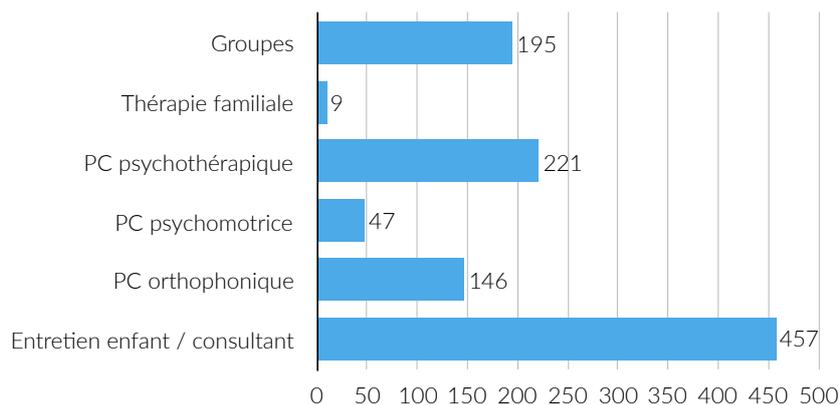
Le nombre d'arrêts de prises en charge se stabilise. Les années antérieures à 2016 n'étant pas significatives puisque elles correspondaient à des clôtures de dossiers non réalisées alors qu'aucun accompagnement n'était pas maintenu.

Les synthèses se situent à un niveau important et correspondent à la file active.

La baisse des bilans observée correspond également à un travail engagé avec l'équipe pluridisciplinaire et les premiers consultants afin de ne pas systématiser les demandes de bilans mais de les réaliser au décours de l'accompagnement en fonction des besoins de l'enfant. Par ailleurs, des demandes d'accompagnement nous sont sollicitées après réalisation de bilans par des professionnels libéraux (orthophonistes, psychomotriciens, psychologues...). La nouvelle procédure d'accueil permet de les prendre en compte avec l'accord des parents.

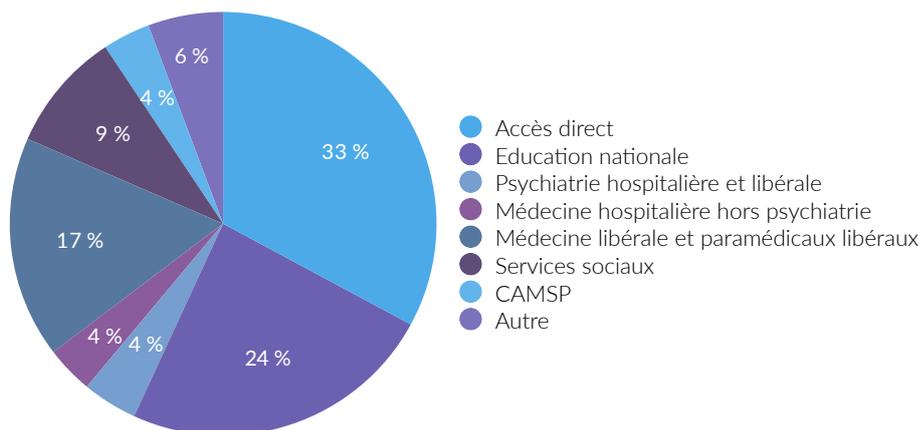
La baisse constatée des nouveaux entrants entre 2016 et 2017 corrobore cette analyse.

## TRAITEMENTS



L'analyse des traitements en cours n'est pas réalisée sur l'ensemble de la file active puisque est dénommé traitement, l'accompagnement proposé après la période diagnostic. Les entretiens avec le premier consultant reste à un niveau important. Nous observons une pluridisciplinarité et une augmentation conséquente des activités de groupe qui peuvent répondre à des besoins en psychomotricité, en orthophonie, en psychothérapie. L'activité de groupe permet également de répondre à la forte demande.

## ORIGINE DES DEMANDES



L'origine des demandes démontre non seulement la bonne connaissance du public de notre structure mais également des différents partenaires. Les demandes issues de l'éducation nationale sont à mettre en lien avec les tranches d'âge accueillies et les problématiques repérées. Nous observons des nouvelles indications issues de la médecine et psychiatrie hospitalières. Les demandes émanant de la médecine libérale sont portées par les médecins traitants de l'enfant.

## POPULATION ACCUEILLIE : ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Le Centre de Guidance reçoit les enfants dès le plus jeune âge, les adolescents et les jeunes adultes (avec une limite à 28 ans pour les étudiants) susceptibles de présenter des troubles psychoaffectifs ou de la personnalité, avec répercussions socio-scolaires et familiales.

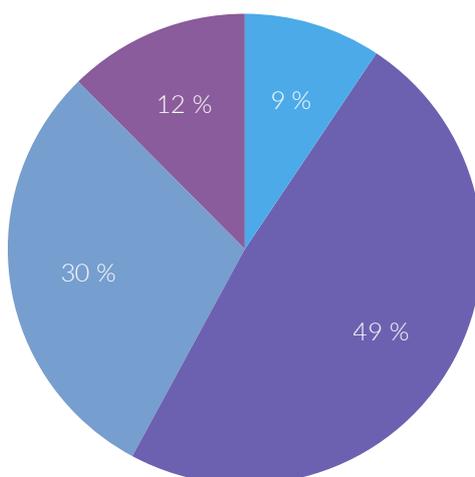
L'éventail des âges montre que le centre de Guidance reçoit essentiellement des jeunes enfants et des enfants scolarisés en primaire. La part des 11-18 ans démontre le travail engagé dans le cadre de la prévention de santé avec la Maison des Adolescents.

La proportion des sexes reste similaire.

Le territoire d'intervention du CMPP, qui comprend l'antenne d'Isigny, est vraiment celui du département. Cependant, le public est essentiellement caennais et est issu de la communauté urbaine Caen la Mer.

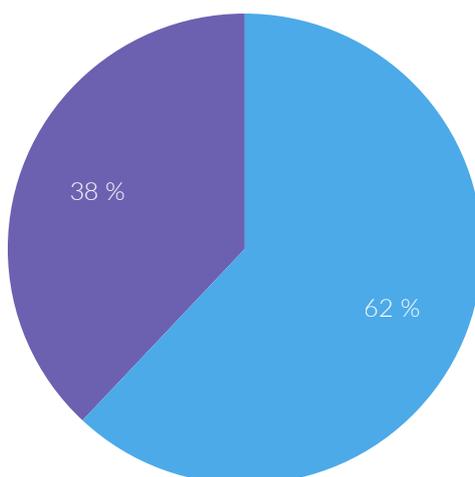
## EVENTAIL DES AGES CMPP-BAPU

● 0 à 5 ans ● 5 à 10 ans ● 11 à 18 ans ● 18 ans et +



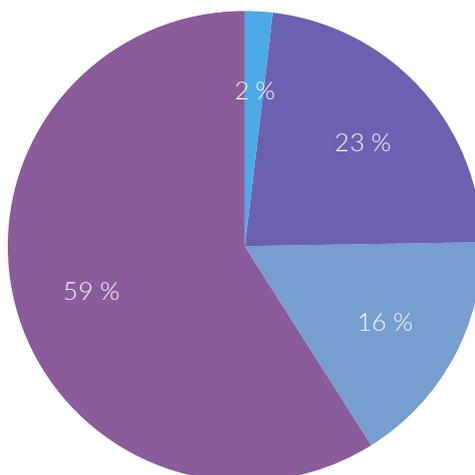
## REPARTITION FILLES/GARÇONS CMPP-BAPU

● Garçons ● Filles



## ORIGINE GEOGRAPHIQUE CMPP-BAPU

● Hors département  
● Caen  
● Communes limitrophes  
● Autres communes du Calvados



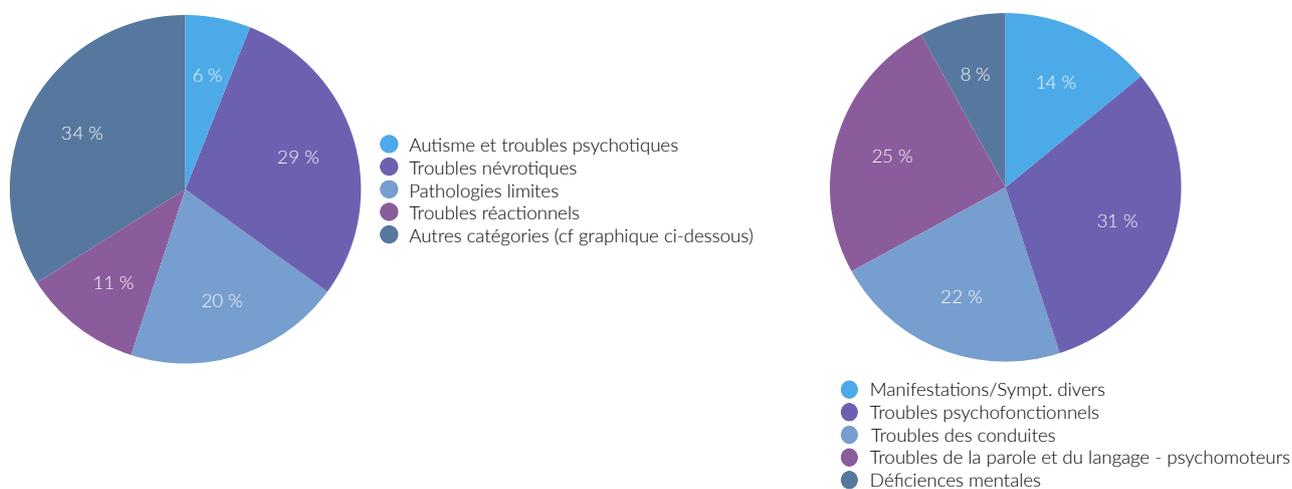
## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES

Nous présentons une série de tableaux indicatifs des motifs de consultation et des troubles répertoriés selon les grands axes diagnostics de la Classification Internationale des Maladies et de Classification Française des Troubles Mentaux de l'Enfant et de l'Adolescent.

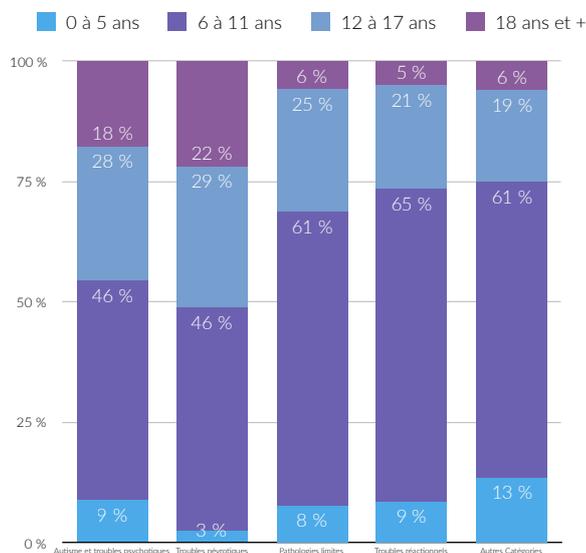
Ces « Troubles Mentaux » caractérisent notre public d'enfants, d'adolescents et d'étudiants. Selon une conception à la fois multidimensionnelle et plurifactorielle des troubles psychiques, dont résulte notre approche clinique pluridisciplinaire, leur diagnostic détermine les objectifs et les moyens thérapeutiques ou rééducatifs de notre accompagnement.

Sans rupture avec les années précédentes, les troubles du développement sont le plus largement représentés. Nous observons une augmentation des troubles de la cognition et des apprentissages qui correspond à notre choix de mieux faire apparaître leur fréquence dans les pathologies associées. Cet écart souligne le parti pris en faveur d'une objectivation des troubles en « dys », exceptionnellement isolés dans notre expérience, de même que des troubles des conduites et du comportement. Pris sous l'angle du diagnostic fonctionnel, le rôle de l'environnement de l'enfant n'en est que plus évident.

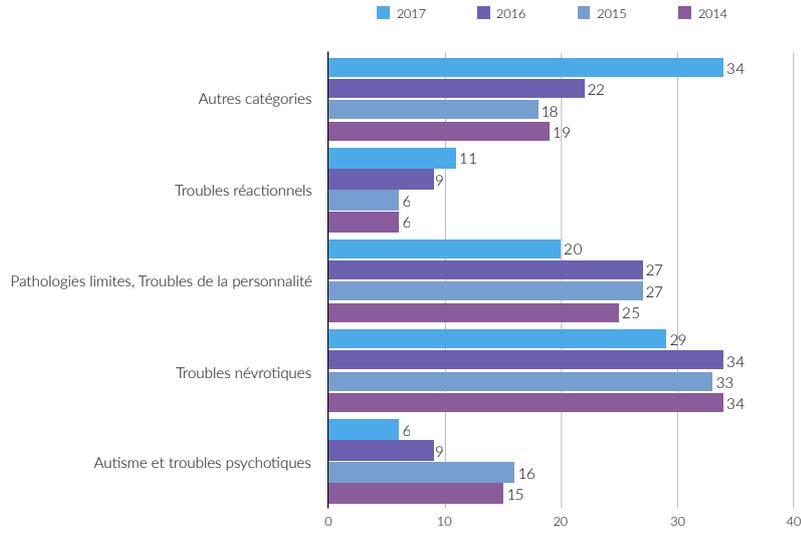
## AXES CMPP-BAPU



## AXES PAR AGE CMPP-BAPU

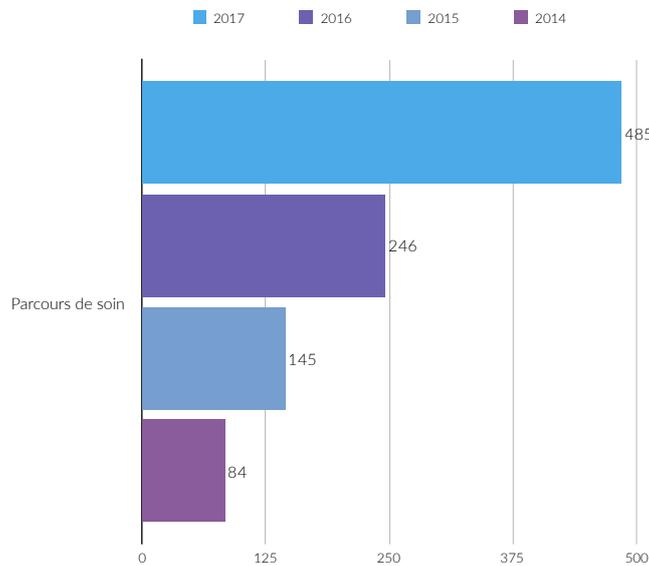


### AXES CMPP-BAPU 2014-2017

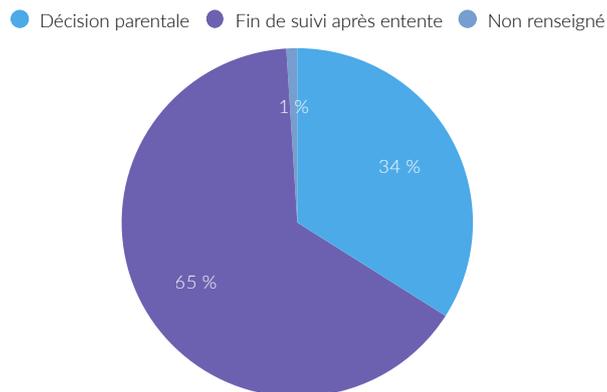


Nous proposons deux tableaux qui précisent l'évolution de la file active. Le premier tableau est indicatif de la durée du parcours de soin au Centre de Guidance à partir de la date d'entrée.

### PARCOURS DE SOIN CMPP-BAPU



### MOTIFS DE SORTIE PC CMPP-BAPU



Le centre de guidance travaille sur l'accompagnement proposé et la durée des prises en charge parfois longue. En effet, le 1er graphique montre 134 jeunes déjà suivis avant 2013. Cependant, parmi ceux-ci, un tiers était en cours de clôture et pour environ 50 % le suivi est essentiellement assuré par le médecin psychiatre ou un psychothérapeute, ceci peut s'expliquer soit par une absence de relais concernant la pédopsychiatrie ou des psychothérapies longues engagées avec des jeunes adultes.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISES EN CHARGE

Ainsi que nous le mentionnons plus haut, le développement d'une approche fonctionnelle appelle des points de vue multidimensionnels et en conséquence des évaluations pluridisciplinaires de plus en plus approfondies -bilan orthophonique (bilan de langage oral et écrit, raisonnement logico-mathématiques, prélogique), bilan psychologique (psychométrie et projectif, neuropsychologique), bilan de psychomotricité explorant la sensori-psychomotricité- donnant lieu si les moyens le permettent, à des prises en charge de plus en plus spécialisées avec une multiplication des intervenants, à l'interne comme à l'externe.

Dans les conditions d'une forte demande et d'un consumérisme parfois revendiqué, la nécessité d'un recentrage sur les missions du CMPP est devenue cruciale pour qu'il reste un lieu de prévention, de dépistage, d'orientation et d'accès à des soins non ou peu différés.

La réunion hebdomadaire d'études des demandes occupe désormais une place déterminante. Elle a la double fonction d'apporter une première réponse à toute demande et de veiller à ce que le CMPP, fortement sollicité de multiples côtés, soit garant du projet et du principe qui animent son action : un enfant envisagé dans son unité et dans la globalité de son environnement c'est à dire un enfant dans le lieu où il vit en prenant en compte ses compétences et ses potentialités.

La suractivité de l'antenne CMPP d'Isigny est également à relever dans le cadre d'une adaptation de l'organigramme du centre de Guidance : Caen et antenne d'Isigny.

## RÉFLEXIONS

Le moment est venu de réécrire notre projet d'établissement.

5 grands axes vont guider notre réflexion :

1. Réduire l'attente : passer d'un temps subi à un temps dynamique d'accueil spécialisé destiné à la prévention et à la détection de troubles ou de retard affectant le développement de l'enfant et/ou la relation parents-enfants.
2. Etre avec les parents et leur donner le temps de s'approprier la démarche de soins et Faire avec les compétences des parents et développer le soutien par des pairs.
3. Guider, orienter et si nécessaire réorienter vers les autres lieux de soin, et intervenir en partenariat.
4. Proposer des modalités d'accueil et d'accompagnement plus pertinents selon les âges, en différenciant les petits, les moyens et les grands.
5. Réserver les temps de bilans diagnostiques aux cas relevant d'une prise en charge transdisciplinaire, en regard de la faisabilité d'un tel accompagnement, autrement dit en respectant un nombre de places.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Poursuite des axes d'amélioration engagée en particulier :

- la systématisation des avenants DIPC et des projets de soin,
- l'information personnalisée au patient (entretien avec la secrétaire de direction)
- Amélioration de l'analyse de la spécificité de notre public liée à une exploitation de plus en plus complète des possibilités de notre logiciel
- l'affinement de la procédure d'accueil avec l'intervention en première ligne des assistantes de service social : recueil des données administratives et cliniques pour étude des demandes en réunion d'inscription avec les médecins pédo-psychiatres, possibilités de rendez-vous et accompagnement des parents et des étudiants

dès le premier contact.

- Adaptation de nos réponses aux besoins exprimés : possibilités de rendez-vous direct avec les psychothérapeutes pour les étudiants, groupes enfants-parents (groupe « mise en lien » pour les petits avec troubles des interactions) et groupe d'aide à la scolarité « l'as » sur l'Antenne d'Isigny concernant des enfants entre 5 et 6 ans.
- Un travail d'adaptation et de sonorisation des locaux.

# DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

## CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (CAMSP)



18 rue Emile Demagny  
14230 ISIGNY SUR MER

**Tél.** 02 31 21 01 23

**Directrice :** Véronique DESRAME  
**E-mail :** directrice.dps@acsea.asso.fr

**N° CNIL :**

**Année de création :** 2013

### AUTORISATION / HABILITATION

Création d'un CAMSP à Isigny par arrêté de l'ARS du 24 juin 2013, pour une durée de 15 ans, à compter du 1er janvier 2014, rattaché au centre de Guidance.

### POPULATION

Enfants à partir des premières semaines de la vie jusqu'à 6 ans

### FINANCEMENT

Intégré dans le CPOMM ARS, le CAMSP reçoit une dotation globale.  
Le financement est assuré par l'A.R.S. pour 80 % et par le Conseil départemental pour 20%.  
Aucune participation financière directe n'est demandée aux familles.

### OBJECTIFS

En tant que CAMSP, à Isigny, il développe des actions auprès des enfants de 0 à 6 ans, permettant le dépistage des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, et le repérage, le diagnostic et la prise en charge précoce des troubles de la relation et le soutien à la parentalité.

### ACTIONS

Le CAMSP propose des actions de prévention, d'observation, de soutien à la parentalité et met en œuvre des consultations et des prises en charge dénommées traitements, avec accord des parents.  
Elles sont complétées, si besoin, par des tests et bilans et peuvent conduire à des traitements après prescription médicale.

Les traitements sont d'ordre individuel, familial ou groupal. Ils sont menés, en fonction de l'évaluation antérieurement pratiquée, par un ou plusieurs spécialistes : pédopsychiatres, pédiatre, psychologues, orthophonistes en libéral par convention, psychomotricienne, éducatrice de jeunes enfants.

Le CAMSP assure une fonction de dépistage et d'aide aux parents à la compréhension des difficultés. Les professionnels sont en lien avec les différents acteurs de l'environnement de l'enfant afin de favoriser l'approfondissement du diagnostic, la mise en œuvre des soins complémentaires et la coordination nécessaire.

Dans sa fonction de soutien et d'accompagnement des familles, le CAMSP mobilise un éducateur jeune enfant permettant un soutien parental, un accompagnement physique dans les environnements usuels de l'enfant et un lien avec l'ensemble des acteurs de l'environnement de l'enfant.

Le CAMSP s'inscrit dans le réseau de santé du Bessin à travers le Groupement de Coopération Sanitaire et le Groupement Normand de Coopération pour l'Enfance à l'Adolescence. Il développe différentes actions et intègre le réseau du territoire avec l'ensemble des partenaires s'occupant de la périnatalité : la périnatalité, la PMI, l'AEMO...

## FONCTIONNEMENT

Les enfants sont inscrits par leurs parents ou leurs représentants légaux auprès du secrétariat. Le secrétariat accueille et enregistre les demandes en effectuant un premier recueil d'informations qui apporte des données cliniques (motif, contexte de l'urgence) et administratives.

Un temps d'accueil enfants - parents libre et sans inscription est proposé mensuellement.

Les médecins examinent toutes les nouvelles inscriptions et un premier rendez-vous est proposé dans le délai le plus adapté au regard des éléments recueillis.

Les premières consultations sont réalisées par un pédopsychiatre ou un pédiatre au CAMSP. Elles ont pour but de faire connaissance avec l'enfant et la famille, d'accueillir la demande et d'aider à formuler les préoccupations qui les amènent à consulter. Si une prise en charge est proposée et acceptée, le médecin du Centre en fera la demande auprès d'un médecin-conseil de la caisse concernée. L'accord est généralement donné pour une période fixe. Si nécessaire, son renouvellement devra être demandé par écrit par le médecin du Centre.

Les prises en charge proposées, dénommées traitements, -dans les conditions arrêtées et acceptées par les intéressés- nécessitent généralement une régularité indispensable à la portée de la prise en charge.

Les professionnels extérieurs, qui interviennent ou qui sont intervenus, pourront être sollicités avec l'accord des parents, dès que cela s'avère nécessaire, pour l'observation et/ou le projet de soins proposé.

Très vite, l'orientation, si cela s'avère nécessaire, est évoquée et travaillée avec la famille afin d'éviter toute rupture de parcours.

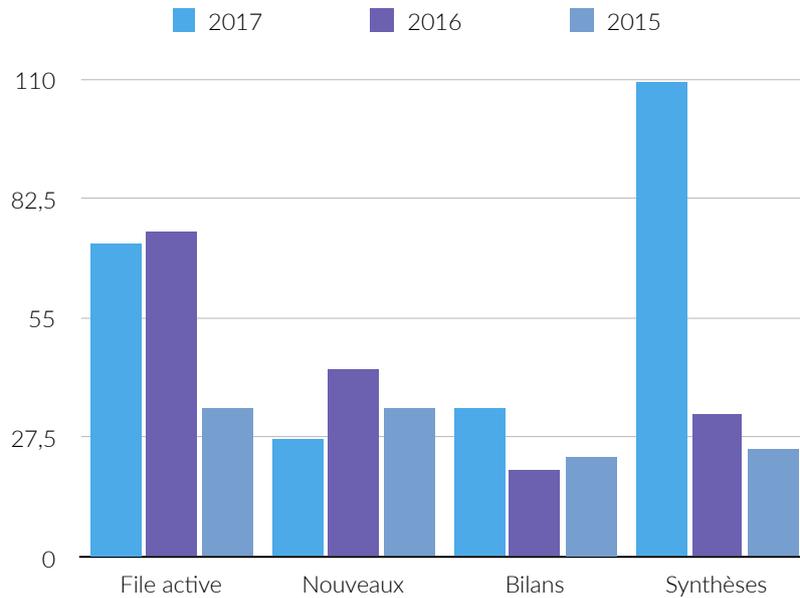
Les heures d'ouverture de l'accueil sont de 08h45 à 16h30 du lundi au jeudi et le vendredi de 08h45 à 14h00.

## SECTEUR D'INTERVENTION

Territoire du Bessin

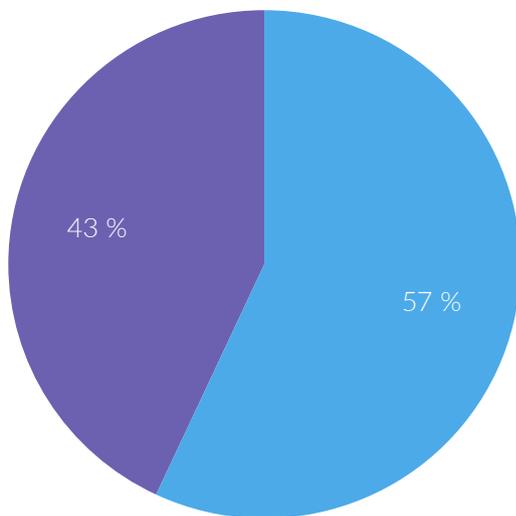
## ACTIVITÉ 2017

## ACTIVITE CAMSP



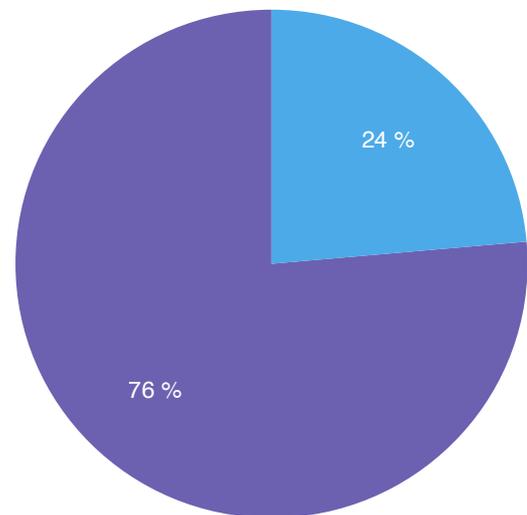
## POPULATION ACCUEILLIE

Répartition filles / garçons CAMSP



● Garçons ● Filles

Origine géographique CAMSP

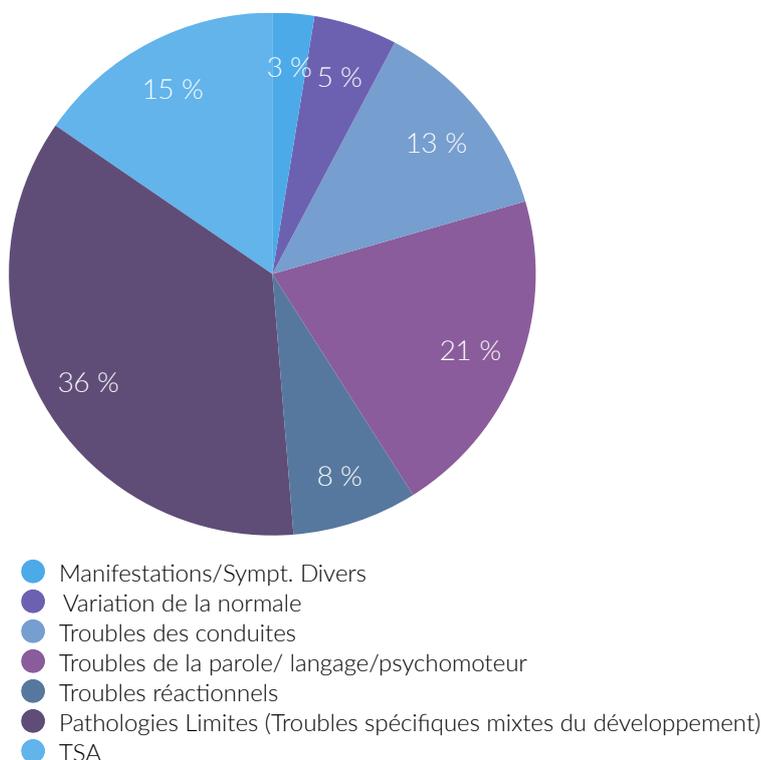


● Manche ● Autres communes du Calvados

Le CAMSP a la particularité de recevoir des enfants de la Manche, ce qui correspond au bassin de vie d'Isigny sur Mer.

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES

## AXES CAMSP



Le constat que nous faisons dans le dernier rapport d'activité peut être repris cette année encore dans les mêmes termes : les retards de développement sont prépondérants et résultent, dans leur majorité, des carences ou de l'insuffisance des interactions du bébé avec son environnement. La surreprésentation des troubles spécifiques des apprentissages et de l'échec scolaire chez les enfants que nous accueillons à l'antenne du CMPP, qui intervient en continuité du CAMSP du fait de la spécificité du projet, permet également de mieux comprendre ces données.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE

Le défaut de compréhension des besoins de l'enfant est ainsi mis en exergue, aussi bien que leur reconnaissance et la manière d'y répondre. Il ne s'agit donc pas d'un manque d'affection ou de préoccupation mais de panne de la transmission et de reproduction générationnelle dans des conditions environnementales dont l'analyse déborde largement la seule constellation familiale et toute explication univoque.

La prévention dans la région d'Isigny passe, pour notre domaine, par une information ciblée en direction de notre public et des professionnels, par l'accès au soin et par la mise en œuvre de pratiques cliniques qui fassent sens pour les parents à qui nous nous adressons, si nous voulons qu'ils s'en saisissent :

- avec les « Petits réveils », le CAMSP qui est un lieu de rencontre et d'échange des mères et de leur bébé avec les professionnels de l'équipe, dont un des principes est « faire avec et être avec ».
- avec les interventions de l'EJE et l'équipe :  
Accompagnements développés directement dans l'environnement de l'enfant et des parents, notamment vers des lieux usuels (bibliothèque, piscine, etc.).  
Développement d'actions préventives auprès des parents et de soutien à la parentalité : mise en place, par l'équipe, de projets de soins personnalisés incluant des séances individuelles ou collectives de sociabilisation, de lecture, des ateliers sensoriels (parents/enfants).

- par la complémentarité de nos interactions avec celles du secteur sanitaire (périnatalité) et des autres services du secteur médico-social (Plateforme Intervention Précoce Spécialisée), visant à la continuité du parcours de soin.

## RÉFLEXIONS

La précocité du dépistage, l'accès et la mise en œuvre non différée des soins sont les enjeux majeurs.

Nous sommes loin du décloisonnement souhaité. Les spécificités du territoire d'Isigny font qu'actuellement le CAMSP constitue l'unique offre de soin pédopsychiatrique de proximité et doit, non seulement y répondre, mais également promouvoir d'une part la continuité des soins vers les structures adaptées et d'autre part le décloisonnement. Le CAMSP répond à une demande qui correspond à un bassin de vie puisque presque un tiers des demandes est issu de la Manche.

En pratique, son opérativité se heurte à la stagnation des listes d'attente et par conséquent des parcours de soins. Le recours aux moyens internes reste souvent la seule possibilité.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

L'équipe du CAMSP a réalisé l'évaluation de la fiche action du CPOMM. La démarche d'amélioration de la qualité a également porté sur l'adaptation de l'offre et des locaux puisque le CAMSP partage les moyens immobiliers et certains moyens humains avec l'antenne du CMPP. Les besoins spécifiques des parents et enfants du CAMSP et ceux de l'antenne du CMPP ont été le support de cette démarche d'amélioration de cette qualité (par exemple le partage d'une salle d'attente génère des conditions d'accueil pas toujours adaptées à leurs besoins).

# DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

## DISPOSITIF MAISON DES ADOLESCENTS DU CALVADOS (ENTITÉ ACSEA)



9 place de la Mare  
14000 CAEN  
**Tél.** 02 31 15 25 38  
**Fax.** 02 31 15 25 39

**Hébergement Thérapeutique**  
10 Route de Creully  
14610 Cairon

**Directeur médical :** Dr Patrick GENVRESSE  
**Directrice administrative :** Véronique DESRAME  
**E-mail :** directrice.dps@acsea.asso.fr

**N° CNIL :** 1503607

**Année de création :** 2006

Le dispositif « Maison des Adolescents du Calvados » a été créé, en date du 14 septembre 2006, dans le cadre d'une convention d'associations entre le Centre Hospitalier Spécialisé «Le Bon Sauveteur» devenu Etablissement Public de Santé Mentale et l'ACSEA : «Association pour la Maison des Adolescents du Calvados» dite «Passado 14».

L'AAJB a rejoint l'association par convention signée le 1er avril 2007.

L'Inspection Académique est également engagée dans le dispositif en mettant un enseignant spécialisé à disposition de l'association.

### AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté de l'ARS en date du 10 mai 2012, portant renouvellement de l'autorisation de la Maison des Adolescents du Calvados, pour une durée de cinq ans, à titre expérimental pour l'enfance handicapée.  
Période transitoire du 11 mai 2017 au 10 mai 2018.  
La partie sanitaire du dispositif est autorisée dans le cadre des activités de l'EPSM.

### POPULATION

- o Les adolescents de 12 à 21 ans, les parents d'adolescents
- o Les professionnels (Education Nationale, animation, éducation spécialisée, soin, etc...)

### FINANCEMENT ACSEA

Fonctionnement : ARS, Conseil Départemental, Ville de Caen

## OBJECTIFS

### Sur le plan institutionnel

- Décloisonnement, complémentarité et mutualisation : Offrir une porte d'entrée unique et généraliste à même de recevoir les demandes des adolescents, des parents, des professionnels s'occupant d'adolescents, à même d'écouter, d'évaluer et de proposer une orientation la plus en adéquation avec la demande et prenant en compte l'ensemble des dispositifs existant dans le Département.
- Un réseau départemental de l'adolescence : La Maison des Adolescents du Calvados a l'ambition d'être au cœur de ce réseau qu'elle contribue, pour une part importante, à constituer, à faire vivre et à évaluer. Son coordinateur de réseau a pour mission :
  - l'information et la présentation auprès des intervenants de terrain du département,
  - la participation à la dynamisation de secteurs, à la création et l'animation de réseaux,
  - le recueil de besoins et la mise en place d'interventions en lien avec des partenaires.

**Sur le plan technique, éducatif :** L'équipe de la Maison des Adolescents du Calvados fonde son action sur un principe psychodynamique : l'adolescent a besoin d'un adulte pour se construire, se conforter. La fonction éducative et soignante revendiquée est d'assurer auprès de l'adolescent à la fois la confrontation et le soutien. Cette place « particulière » de l'adulte nous semble s'objectiver dans un contexte sociologique actuel qui tend à l'indifférenciation générationnelle et érige l'adolescent en « modèle universel » tout en le ressentant et en le présentant comme un sujet menaçant.

Si l'on considère l'adolescence comme une période d'épreuves et de confrontation au réel, la prise de risque et le conflit font partie intégrante de cet apprentissage. La mission de prévention et de prise en charge de la Maison des Adolescents n'est donc pas de supprimer le risque, son objectif est d'en limiter les éventuels effets destructurants ou de répétition aliénante.

## ACTIONS

- **L'Espace Accueil (sans rendez-vous) :** Sur le principe de "guichet unique" pour les adolescents, les familles et les professionnels, il s'agit donc de proposer des réponses (information, écoute, évaluation, orientation interne/externe) rapides, sans rendez-vous préalable. L'activité de l'Espace Accueil permet également de réguler la demande de consultations spécialisées.
- **L'Espace Consultation :** L'Espace Consultation déploie son offre de service sur rendez-vous du lundi au vendredi ; des consultations sont également assurées le samedi sur demande des jeunes ou des familles. Outre les consultations individuelles, il propose des groupes thérapeutiques pour les adolescents et les parents.
- **L'Espace de Soins et de Médiation socioéducative (ESM) :** L'ESM est une unité de prise en charge éducative et thérapeutique à temps partiel ou en temps de jour. Il est ouvert aux adolescents de 12 à 18 ans nécessitant une forme de prise en charge plus intensive. Les admissions sont sous responsabilité médicale, les jeunes étant orientés par leurs consultants ou par le secteur socio-éducatif. L'ESM dispose d'une capacité totale de 10 places.
- **L'Espace Réseau Ressource (ERR) :** Les activités du coordinateur de réseau et de la chargée de projet étant apparues, à l'expérience, fortement complémentaires, nous avons fait le choix, dès 2010, de rassembler dans une entité les activités Réseau et Ressource.

L'Espace Réseau-Ressource garantit la vocation départementale de la Maison des Adolescents du Calvados et promeut la santé et la prévention du mal-être des adolescents. Il s'adresse à tout professionnel, bénévole, collectivité ou service territorial concerné par les adolescents et leur entourage.

Cet Espace assure la promotion de l'activité de la Maison des Adolescents. Il réalise des diagnostics territoriaux, des évaluations et recense les besoins. Il anime et coordonne des réseaux de professionnels.

L'Espace Réseau-Ressource a aussi pour mission l'animation de groupes de réflexion sur des thématiques adolescentes, la conception et l'organisation de programmes d'actions collectives (formation, action de prévention et d'éducation pour la santé, conférence, soirée débat...). Il assure un rôle de conseil en méthodologie de projet. Il a également en charge la communication interne et externe et plus largement les relations avec le monde extérieur.

- **L'Hébergement thérapeutique :** Il est une structure d'accueil et d'encadrement de nuit. C'est un lieu ressource dans les indications de séparation transitoire d'un jeune et de son milieu usuel. Il se situe à la croisée du champ de la santé, du médico social et du social. Il est ouvert aux adolescents de 12 à 18 ans. Il dispose d'une capacité de 8 places et de 2 places d'accueil «rapide». Il est implanté à Cairon.

## SECTEUR D'INTERVENTION

Département du Calvados

La Maison des Adolescents du Calvados propose, sur le principe d'un guichet unique, l'Espace Accueil et Mobile. Les adolescents de 12 à 21 ans, les parents et les professionnels, peuvent y être reçus pour toute information et forme de demande ou parce qu'ils sont confrontés à quelque difficulté que ce soit. Des entretiens individualisés, sans rendez vous, donnent lieu à une évaluation, un soutien éducatif ponctuel et/ou une orientation, soit en externe, vers les partenaires les plus proches de leur domicile, soit, en interne. Une offre de soutien éducatif et soignant de groupe peut être également proposée.

Le dispositif « Maison des Adolescents du Calvados » propose par ailleurs des réponses éducatives et soignantes, de jour ou de nuit, en direction des adolescents, conçues en complémentarité du projet du jeune, des accompagnements ou des soins déjà engagés par des professionnels ou structures intervenant auprès de l'adolescent. Elles sont mises en œuvre à l'Espace Consultation, l'Espace de Soins et de Médiation et à l'Espace Hébergement Thérapeutique. Les parents et les différents acteurs de l'environnement du jeune sont de ce fait pris en compte dans les actions proposées.

Par ailleurs, la Maison des Adolescents du Calvados développe, sur les différents territoires du département, des actions collectives, d'information, de soutien à la parentalité, de prévention et de formation, pour les parents et l'ensemble des professionnels des différents secteurs d'intervention en lien avec l'adolescence. Certaines actions peuvent être bas normandes. Elle propose également des réseaux « Adolescents » territoriaux, et thématiques en lien avec l'ensemble des acteurs concernés.

En 2017, le dispositif Maison des Adolescents a proposé 329 jours d'ouverture au public.

Ce rapport rend compte uniquement de l'activité médico-sociale du dispositif « Maison des Adolescents du Calvados » qui fait l'objet d'une convention d'association avec l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen, l'Association des Amis de Jean Bosco et l'Association « Maison des Adolescents du Calvados- Passado14 ».

## COMPTE RENDU CHIFFRÉ DE L'ANNÉE ET ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES

**L'Espace Accueil et Mobile**, déploie son activité dans les différents bassins de population du département, à partir de sa permanence Place de la Mare à Caen :

Ainsi, 3 antennes d'accueil sans rendez-vous (Lisieux, Bayeux, Vire) sont proposées et une équipe mobile effectue, sur demande des partenaires locaux, des interventions d'évaluation et de soutien clinique sur l'ensemble du département.

Concernant la Permanence Place de la mare, 3207 entretiens d'évaluation ont été réalisés concernant 1256 situations dont 1157 nouvelles. Complémentairement, l'activité de soutien éducatif s'est déployée et ce, depuis fin 2015 : à ce titre, 154 entretiens de soutien éducatif concernant 50 situations et 18 séances de médiations de groupe ont été réalisés correspondant à 92 adolescents. Enfin, 24 entretiens juridiques ont été tenus lors des permanences mensuelles concernant 21 situations.

Au total, 1419 adolescents ont été reçus en 2017, représentant 3403 actes (entretiens individuels et temps de groupe).

En 2017, l'activité de la permanence d'accueil Place de la Mare reste importante en file active et en nombre d'entretiens. La baisse relative est liée à la distinction prévue dans le nouveau projet 2017-2022 concernant les équipes mobiles.

La constante augmentation observée Place de la Mare depuis l'ouverture et l'attente observée ont nécessité, avec l'ensemble de l'équipe, un travail d'analyse et d'adaptation du projet, permettant le respect strict de la règle des 3 entretiens maximum d'évaluation et amenant une réorganisation des plages d'ouverture sans rendez vous au bénéfice d'une offre de soutien éducatif individuelle ou groupale. Ainsi, on observe une légère diminution du taux de remplissage horaire de la file active ainsi que celui concernant les entretiens (2,46 entretiens/heure en 2017 contre 2,64 en 2016 et 0,96 situation/heure en 2017 contre 1,07 en 2016).

L'équipe d'accueil mobile a réalisé 776 actes pour une file active de 331 jeunes et 202 professionnels. Cette activité se décline de la façon suivante :

- 48 situations pour 118 entretiens à la permanence de Lisieux (3 heures hebdomadaires)
- 61 situations pour 168 entretiens à la permanence de Bayeux (3 heures hebdomadaires)
- 18 situations pour 46 entretiens à la permanence de Vire (2 heures hebdomadaires)
- et enfin, 204 situations pour 444 entretiens pour ce qui concerne l'équipe d'accueil mobile qui est en forte progression puisqu'elle a à nouveau doublé son activité en 2017.

L'affectation d'un professionnel référent, éducateur spécialisé, pour cette activité d'accueil externalisée, et d'un psychologue dans le cadre d'une subvention Fondation de France répond aux attentes des professionnels de proximité des territoires. Cette équipe travaille étroitement en lien avec le coordinateur de réseau dans le cadre des réseaux territoriaux.

Les démarches des jeunes vers l'Espace Accueil restent majoritairement initiées par leur environnement usuel : entourage proche (famille au sens large, amis,...) pour un quart, établissements scolaires pour 19,9% des situations. Notons que le nombre de jeunes ou de parents qui reviennent demeure significatif (15,8%) ; indicateur qui rend compte de l'adaptation de ce type d'offre d'accueil sans rendez-vous aux besoins des publics adolescents et parents.

L'investissement de cet espace par les 2 publics prioritaires, adolescents et parents, reste confirmé : les jeunes reçus avec leurs parents ou venant seuls sont toujours prédominants aux premiers entretiens : respectivement, 51,5% (en diminution cependant) et 23,4%.

Le rayonnement départemental est efficient : 42,2% des jeunes viennent du département hors agglomération caennaise ; baisse observée mais non relative du fait de la modification des contours de la nouvelle agglomération.

Concernant la ville de Caen, 30,2 % sont originaires des quartiers prioritaires. Les quartiers les plus représentés sont : le Chemin Vert, la grâce de Dieu et la Folie Cuvrechef qui représentent plus des 2 tiers des jeunes issus des quartiers. Le travail de réseau important engagé dans les différentes instances « politique de la ville » et auprès des différents partenaires, établissements scolaires, institutions, services de proximité accueillant un public préado et adolescent, permet de toucher dès cet espace un public pourtant reconnu moins mobile.

	SEXE		AGES					ORIENTATION		
	Masc	Fém	<12 ans	12-14 ans	15-18 ans	19-21 ans	>21 ans	Sans orientation	Interne	Externe
Accueil - 2017	508	649	84	447	561	51	14	21,2%	39,1%	39,7%
Accueil - 2016	664	762	126	541	662	82	15	22,4%	29,3%	36,7%
Accueil - 2015	722	716	107	554	676	81	20	27,8%	28,1%	44,1%
Accueil - 2014	736	607	107	556	601	64	14	30,30%	29%	40,70%
Accueil - 2013	596	701	97	498	603	81	18	36,8%	25,8%	37,3%
Accueil - 2012	588	734	74	496	579	90	81	19,66%	22,24%	29,30%

Après une année revenue à l'équilibre en 2015, la proportion des filles redevient majoritaire (53,4% contre 46,6%).

Cette année, la tranche d'âge 15-18 ans reste prépondérante, 48,5%, mais la part des 12-14 ans et des moins de 12 ans atteint cette année 45,9%. Intervenant dès les premières années du collège, l'Espace Accueil semble pouvoir intervenir précocement. Cela reflète également la précocité d'apparition et d'intensité de certains troubles ou difficultés des adolescents.

	ACTIVITÉ			QUI ADRESSE?			ORIGINE GÉOGRAPHIQUE			
	Nouvelles situations	Nbre d'entretiens	Nbre moyen entretiens	Lycée / Collège	Entourage	Déjà venus	Caen	Caen-la-Mer (hors Caen)	Reste du 14	Hors 14
Accueil - 2017	1157	3207	2,5	19,90%	24,00%	15,80%	287	357	488	25
Accueil - 2016	1426	3502	2,5	24,50%	19,40%	17,90%	315	325	734	6
Accueil - 2015	1438	3569	2,5	21,84%	21,84%	18,22%	325	370	663	10
Accueil - 2014	1342	3538	2,6	25,20%	24%	16,40%	311	248	726	18
Accueil - 2013	1297	3143	2,4	24,60%	26,00%	15,40%	271	353	623	29
Accueil - 2012	1322	3107	2,4	29%	23,90%	13,40%	302	342	641	37

Les 3 premières problématiques énoncées lors du 1er accueil restent : les difficultés au sein de l'établissement scolaire sont l'occurrence la plus exprimée par l'adolescent (dans plus d'1 cas sur 3), les troubles de la relation et de l'estime de soi (31,3%) et enfin les problèmes de relations intra familiales (16,7%).

Cependant, la problématique principale posée par l'accueillant en fin d'évaluation concerne majoritairement :

- les problèmes de relations intra-familiales pour 23%,
- les troubles relationnels et de l'estime de soi pour 21%,
- les difficultés au sein de l'établissement scolaire pour presque 8%.

Cette année, 26 tentatives de suicide antérieures ont été repérées par les accueillants alors que seulement 5 ont été énoncées spontanément par les jeunes (33 en 2016 pour 7 énoncées) et concernant les parents, 10 ont été repérées pour aucune évoquée spontanément. Viennent s'ajouter 31 jeunes évoquant des idées suicidaires, alors que les accueillants en repèrent 54 concernant les jeunes et 2 concernant les parents.

Cette détection est essentielle en tant qu'elle participe à la prévention du suicide et de la récursive.

Notons que les jeunes évoquant un suivi existant sont de moins en moins passant de 15,2%, soit 143 adolescents, dont un peu plus d'un tiers concerne un suivi dans le cadre du soin et dans presque les mêmes proportions, un suivi protection de l'enfance. Cette proportion confirme que l'Espace Accueil représente pour le grand public un recours de première intention à leurs demandes et besoins.

Dans 21,2% des situations évaluées, aucune orientation n'a été préconisée car l'adolescent ou la famille a pu trouver à l'Espace Accueil un apaisement ou une réponse adaptée à leur demande. Cette proportion reste dans les mêmes proportions que l'année précédente, certainement en lien avec l'offre de soutien éducative proposée en 2016. Cette proportion confirme l'adaptation de notre Espace Accueil à la demande du grand public.

Dans l'année, plus de 83,4% des nouvelles situations sont allées jusqu'au terme du processus d'évaluation avec une indication d'orientation, de mise à disposition et de non orientation. Concernant les orientations proposées, précisons que certaines situations nécessitent une double orientation pour l'adolescent. Cette année, les orientations proposées le sont presque dans les mêmes proportions en interne vers l'Espace Consultation dans 39,1% des situations évaluées et à l'externe dans 39,7%. L'augmentation du temps médical explique certainement l'augmentation des orientations en interne.

Concernant les parents, pour 78 d'entre eux, une orientation est également proposée par l'accueillant.

S'agissant des orientations à l'externe pour les adolescents, 60% concernent des professionnels du soin (CMP, CMPP, psychologues et psychiatres libéraux, médecins libéraux, maisons des addictions, services hospitaliers...). Précisons que 8 situations ont nécessité une orientation vers les urgences pédo-psychiatriques.

Même si la nécessité de proposer une orientation en proximité du lieu de vie de l'adolescent légitime en partie ces orientations, soulignons que pour certaines, il s'agit également d'une réorientation vers un suivi existant (15,8% pour les adolescents, 16,6% pour les parents).

L'Espace Accueil contribue ainsi à préserver les accompagnements ou prises en charge déjà initiés, mis à mal par la dynamique adolescente. Des liens avec les structures sont établis afin de prévenir un risque de rupture. Les orientations proposées peuvent également bénéficier, avec l'accord de l'adolescent et des parents, d'un échange téléphonique, d'une mise à disposition ou de la rédaction d'un courrier ou rapport.

Par ailleurs, 13 adolescents ont été vus, dès l'accueil, par l'enseignant spécialisé pour un bilan pédagogique dans le cadre de l'orientation. Des orientations en interne sont également proposées par les accueillants, vers l'équipe mobile ou vers la juriste-CIL : cela concerne 69 adolescents.

Concernant cette dernière, il s'agit d'une permanence mensuelle tenue à l'Espace Accueil par la conseillère juridique de l'ACSEA. Cette année, elle a été interpellée pour 21 situations, nécessitant chacune 1 à 2 entretiens. Les indications relevaient du droit de la famille ou du droit pénal et disciplinaire dont majoritairement liées à des problématiques d'abus sexuel.

L'Accueil Mobile a de son côté augmenté fortement son activité, répondant cette année à 204 situations (103 en 2016) et réalisé 444 entretiens d'évaluation.

Globalement, l'activité 2017 de l'Espace Accueil et Mobile montre qu'il remplit de façon efficiente ses missions d'accueil généraliste, en favorisant l'accès aux soins lorsque cela s'avère nécessaire, en orientant et accompagnant les situations qui le nécessitent, et en privilégiant le maintien et la cohérence des parcours d'accompagnement des adolescents développés par l'ensemble des champs professionnels.

Il permet également de réduire les demandes et orientations lorsqu'un apaisement peut être trouvé in situ et participe donc au désengorgement des différentes structures de soin ou éducatif du département.

Il favorise également l'orientation en respectant le cadre des 3 entretiens pour mener l'évaluation.

Il co-construit l'orientation des jeunes et de leurs parents en prenant en compte systématiquement leurs(s) demande(s), et celle(s) de leur(s) parent(s), et privilégie ainsi une orientation à laquelle ils adhèrent. La nouvelle offre permet de prendre en compte des besoins de soutien, éducatif et à la parentalité, évalués et restant sans réponse.

Le renforcement de l'espace Accueil, avec ses permanences territoriales et son équipe d'accueil mobile est opérant et le lien important avec l'Espace Consultation, renforcé dans le nouveau projet du dispositif 2017-2022, permet de fluidifier les parcours et d'éviter les ruptures.

**L'Espace de Soin et de Médiation** est une unité de prise en charge de jour, éducative, pédagogique et thérapeutique, à temps partiel pour des adolescents de 12 à 18 ans, présentant des troubles importants. La capacité d'accueil à la demi-journée varie de 8 à 10 jeunes, sur 9 demi-journées par semaine.

63 jeunes ont été accueillis pour une prise en charge éducative et de soin dont 2 uniquement au décours d'une hospitalisation à l'EPSM. L'ESM a également accueilli un jeune pris en charge par l'Hébergement Thérapeutique. 55 jeunes ont fait l'objet d'un accompagnement contractualisé dont 28 au titre du médico social.

Pour la première année, l'ESM n'a pas proposé de permanence pour les périodes creuses des vacances scolaires, diminuant de ce fait le nombre de journées d'ouverture mais optimisant l'offre aux besoins des adolescents. Au total l'ESM a proposé 212 journées d'ouverture.

Au total, 3248 demi-journées ont été réalisées dont 1621 au titre du médico social. A cela, s'ajoutent 23 temps d'accueil d'auto-prescription en direction des jeunes déjà sortis de l'ESM.

Par ailleurs, 29 accueils de nuit ont été réalisés dans le cadre de séjours thérapeutiques.

Cette activité correspond aux bornes hautes d'activité fixée dans le cadre du projet MDA14 2017-2022 : 3000 demi-journées.

La file active est supérieure à celle de l'an dernier (63 versus 57) et tend à nouveau vers la borne haute fixée en 2012. Le turn-over est plus important (25 admissions soit 39,7% et 24 sorties, soit 38,1%) soit un taux de renouvellement de 45%.

Ce dernier a un impact sur le taux d'occupation moyen qui cependant progresse, passant de 90,7% pour 88,8% en 2016.

Par ailleurs, le taux d'absentéisme est en baisse et se situe à hauteur de 15,2%. À noter que les absences constatées, ne sont pas liées uniquement aux problématiques des jeunes mais aussi du fait des contraintes liées au parcours scolaire ou aux accompagnements proposés par les partenaires demandeurs.

Soin et de médiation	File active	Dont file active ambulatoire	1/2 journées	PRISES EN CHARGE ASSOCIÉES INTERNES					PRISES EN CHARGE EXTERNES					
				Dont Médico social	Entrées	Sorties	Consultation	Dispositif Marche	EHT	Soin	MDPH	Socio éducatif DEF	Circonscriptions	PJJ
2017	63	57	3248	1621	25	24	32	4	6	12	8	29	6	2
2016	57	57	3141	1809	23	29	36	4	4	9	19	28	2	2
2015	59	50	3494	1791	14	16	40	3	3	4	16	18	4	2
2014	66	55	3418	-	25	19	42	1	4	12	12	16	3	2
2013	56	51	3455	-	21	20	38	1	5		12	18	3	1

Les demandes restent majoritairement issues des services de soin et celles en interne restent prépondérantes (52%).

55 demandes d'admission ont été enregistrées en 2017, dont 15 non traitées en 2016. Ce nombre important chaque année nécessite un travail conséquent d'étude car parmi elles, des demandes ne peuvent aboutir car l'indication est inadéquate, le demandeur ne donne pas suite ou le jeune refuse l'accompagnement proposé. 49 demandes ont pu être traitées et 22 n'ont pas abouti sur une admission.

Même si l'âge moyen à l'admission demeure similaire soit, 15,75 ans, nous observons un rajeunissement des adolescents reçus cette année à l'ESM, puisque les 15-17 ans, toujours majoritaires, représentent 75% des jeunes alors qu'ils étaient 86% en 2016.

Le sexe ratio reste à l'avantage des garçons (60/40).

L'origine géographique des jeunes est départementale, répartie de façon assez homogène.

La tendance amorcée depuis 2011 concernant l'augmentation des jeunes repérés en souffrance psychique et bénéficiant déjà de prises en charge psychiques antérieures est confirmée : 78% des jeunes reçus à l'ESM. De même, 21 d'entre eux bénéficient d'un traitement psychotrope sur plusieurs semaines. Cependant, nous observons

que le nombre d'adolescents ayant déjà été hospitalisés en (pédo)-psychiatrie fléchit un peu et que seulement 3 adolescents (12 en 2016) ont nécessité une hospitalisation pour des motifs psychiques.

Les jeunes bénéficiant d'un suivi socio éducatif antérieur représentent cette année 64% des situations. En effet, 49% relèvent de la Protection de l'Enfance (dont environ la moitié bénéficie mesure de placement en cours), 25% du champ du Handicap (3 jeunes sur 11 sont sur liste d'attente et seulement 5 sont accueillis à temps plein) et 4% de la PJJ. Précisons que 11 jeunes bénéficient de 2 prises en charge partagées (DEF et CDA), soit 25% des situations.

Concernant une prise en charge soignante complémentaire, nous observons une augmentation du nombre de jeunes en bénéficiant à l'extérieur, à savoir 22%, même si en interne, le nombre de jeunes suivis reste nombreux (37 jeunes soit 67%). En effet, les jeunes pris en charge ont, pour la majorité, la caractéristique de présenter des troubles importants, les 3 symptomatologies principales sont : les troubles de séparation dont le refus scolaire anxieux (36%), les symptômes psychotiques (22%), et les troubles du comportement et de l'adaptation (16%).

Nous constatons une progression dans le temps des jeunes présentant des difficultés majeures de séparation et des troubles psychotiques.

Les jeunes provenant de Caen et de l'Agglomération représentent 61 % des jeunes reçus en 2016 pour 44% en 2015. Cependant, la dimension départementale de cet espace demeure.

	SEXE		ÂGE			ORIGINE GÉOGRAPHIQUE				PRINCIPALES SYMPTOMATOLOGIES			
	Masc	Fém	12-14 ans	15-17 ans	18 ans et plus	Caen	Caen-la-Mer (hors Caen)	Reste du 14	Hors 14	Refus scolaire anxieux, difficulté de séparation	Troubles du comportement et de l'adaptation	Troubles de l'adaptation sans troubles du comportement	Symptômes psychotiques
Soin et de Médiation 2017	41	22	14	41	0	12	19	24	0	20	9	8	12
Soin et de Médiation 2016	38	19	7	49	1	18	17	21	1	14	11	14	14
Soin et de Médiation 2015	33	17	11	37	2	12	10	27	1	12	12	11	
Soin et de Médiation 2014	36	19	14	34	7	12	8	34	0	16	15	12	
Soin et de Médiation 2013	32	19	7	39	5	10	10	31	0	12	12	11	

Au décours de leur accompagnement, les jeunes scolarisés à temps plein sont en forte baisse (16 pour 22 en 2016) et ceux qui sont déscolarisés sont passés de 23 à 29 en 2017. Par ailleurs, 5 bénéficient d'une scolarité à temps partiel en raison de leurs troubles. Enfin, seulement 2 jeunes sont scolarisés dans le cadre d'un établissement médico social, pour 8 l'an dernier, ce qui correspond à la dynamique d'inclusion des structures.

Enfin, notons que la durée de prise en charge la plus longue est passée de 56 mois en 2016 à 43 mois en 2017.

**L'Hébergement Thérapeutique** est le dernier espace de la Maison des Adolescents du Calvados, proposant à l'interface du sanitaire, du social et du médico-social, une réponse éducative et soignante d'hébergement. Sa mission est de prendre en charge des adolescents en souffrance psychique pour lesquels une inscription dans le social est encore possible. S'il ne se substitue en rien à une unité d'hospitalisation et aux différentes structures sociales et médico sociales, il a pour objectif de proposer des temps de séparation, de soirée et de nuit, à des adolescents et leur environnement usuel, pour toute forme de problématique et, ce, à des fins éducatives et thérapeutiques.

La structure bénéficie de 8 places et 2 places d'accueil rapide. Les accueils sont contractualisés pour une durée de 3 mois, renouvelable.

Ouvert fin 2012, cet espace ne peut présenter des données que sur 3 années.

De plus, alors que le projet théorique ne proposait que des accueils de nuit et une fermeture en journée, nous

avons été amenés à diversifier les conditions d'accueil et le calendrier de fonctionnement. En effet, nous avons du prendre en compte les demandes des partenaires et des parents, les problématiques des adolescents ainsi que les différents statuts des professionnels de cet espace et le non remplacement des agents hospitaliers absents pour congés.

Nous avons privilégié les moments de forte activité, période scolaire, en tentant d'accueillir 10 jeunes durant la semaine et de proposer des séjours temps plein sur une partie des vacances.

L'activité théorique est de 2920 journées pour 8 places, sachant que la structure est autorisée pour 365 jours de fonctionnement.

	NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES				NOMBRE JOURS D'OUVERTURE	PRISES EN CHARGE ASSOCIÉES INTERNES			PRISES EN CHARGE EXTERNES				
	File active	Actes	Entrées	Sorties		Consultation	Dispositif Marche	ESM	Soin	MDPH	Socio éducatif DEF	Circonscriptions	PJJ
Hébergement Thérapeutique 2017	36	2775	26	24	294	22	2	3	28%	14%	25%	22,20%	2,80%
Hébergement Thérapeutique 2016	39	2401	24	26	300	59%	2,60%	10,25%	94,90%	25,60%	20,50%	28,20%	2,5%
Hébergement Thérapeutique 2015	58	2940	18	11	308	53,40%	3,40%	5,20%	36,20%	20,70%	41,40%	24,10%	3,40%
Hébergement Thérapeutique 2014	37	2909	25	19	317	32,40%	5,40%	10,80%	37,80%	16,20%	43,20%	24,30%	2,70%

36 jeunes ont été accueillis cette année pour une file active théorique fixée à 40.

24 jeunes ont été admis dans l'année alors que 26 sorties ont été travaillées.

L'activité totale est en progression et représente 2775 actes, se décomposant ainsi : 1949 nuitées (1800 en 2016) et 827 journées (réparties en 526 journées et 601 ½ journées). L'activité de jour développée répond essentiellement à la nécessité de compléter le temps de jour existant. Le taux d'occupation, en prenant en compte les accueils de jour, est de 95%.

La file active est en deçà de l'objectif de 40 jeunes/an du fait de difficultés à accompagner les relais à la sortie de l'accompagnement. La temporalité initiale des contrats de séjours de l'Hébergement Thérapeutique peut se heurter aux réalités des partenaires où bien à la temporalité administrative.

L'augmentation de la capacité d'accueil de l'HT sur des temps courts (passage de 10 à 11-12 accueils/soirs) constitue un levier pour réduire l'impact de l'attente d'une orientation mais va engager l'Hébergement Thérapeutique dans des temporalités d'accueil plus longues.

Précisons que 8 séjours thérapeutiques, centrés sur la dynamique du collectif, ont été organisés lors des périodes de vacances scolaires à partir de supports variés (expression, théâtre, marionnettes, découverte de l'animal, sport et plein air). Ils sont proposés à des jeunes usuellement accueillis et à d'autres jeunes provenant d'autres territoires du département. Ils consistent en un accueil à temps plein (de 3 à 11 jours suivant les séjours) à des fins d'observation, d'évaluation éducative et soignante et en vue d'une préparation à un accueil séquentiel de nuit.

L'Hébergement Thérapeutique a été ouvert 294 jours et 244 nuitées ont été réalisées.

L'organisation de l'espace demeure toujours impactée par la réalité du calendrier. L'absence de remplacement des agents EPSM sur les périodes de congés amène à la mise en œuvre d'un calendrier de fonctionnement et d'ouverture plus contraint.

Concernant la provenance des nouvelles situations, la répartition interne / externe se situe cette année à même

hauteur, alors que précédemment, les provenances externes étaient majoritaires. Cette répartition démontre l'importance des parcours internes pour des adolescents présentant des problématiques plus complexes.

L'origine des situations relève essentiellement du soin et comme l'an passé, la tendance amorcée d'augmentation des demandes émanant du soin se confirme avec, notamment, des accueils en relais ou en alternative d'hospitalisation.

Hébergement Thérapeutique	SEXE		ÂGE			ORIGINE GÉOGRAPHIQUE				PRINCIPALES SYMPTOMATOLOGIES				
	Masc	Fém	12-14 ans	15-17 ans	18 ans	Caen	Caen-la-Mer (hors Caen)	Reste du 14	Hors 14	Refus scolaire anxieux, difficulté de séparation	Troubles comportement et de l'adaptation	Troubles anxio- dépressifs	Troubles réactionnels	Symptômes psychotiques
2017	17	19	13	16	7	19,50%	33%	41,60%	5,50%	25%	44,40%	19,40%	8,30%	14,00%
2016	21	18	12	26	1	20,50%	30,80%	48,70%	38,50%	38,50%	35,90%	12,80%	0	
2015	26	32	17	41		34,50%	36,20%	27,60%	6,90%	6,90%	31%	15,50%	18,90%	
2014	20	17	11	25	1	32,40%	35,10%	32,40%	28%	28%	46%	24%	19%	

Un peu plus de la moitié des adolescents viennent de Caen et de son agglomération (52,5%), le nombre de jeunes originaires du reste du département ou hors département reste à un niveau significatif. Les filles sont cette année plus nombreuses et les adolescents entre 15 à 17 ans sont majoritaires, même si les jeunes âgés de 12 à 14 ans sont en progression, soit 36%.

Les 3 principales symptomatologies sont les troubles du comportement et de l'adaptation (44,4%, en progression), les refus scolaires anxieux/difficultés de séparation pour 25% et enfin les troubles anxio-dépressifs (19,4%). Notons que les jeunes présentant des symptômes psychotiques sont en forte progression, passant de 2% en 2016 à 14% en 2017. L'ensemble des adolescents bénéficie d'une prise en charge associée et dans 83,3% des situations (95% en 2015), elle relève du soin, sanitaire ou médico social de type CMPP. Un accompagnement socio éducatif est parallèlement existant pour 47,2% (48,7% en 2016) des jeunes et médico social dans 14% des situations avec notification CDA. Notons qu'un jeune relève d'un suivi PJJ.

Notons que 28 jeunes sont également suivis en interne de la Maison des Adolescents du Calvados, principalement à l'Espace Consultation mais aussi à l'Espace de Soins et de Médiation (3) et dans le cadre du dispositif Marche (2).

Alors que 39 d'entre eux ont une scolarité temps plein, 3 sont déscolarisés, 1 est inscrit au CNED, 3 sont accueillis en scolarité en interne à l'Espace de Soins et de Médiation et 2 au CLE dans le cadre du dispositif Marche.

L'Espace Hébergement Thérapeutique a un bon niveau d'activités d'accueil de nuit et de journées sur un calendrier d'ouverture cependant réduit. Nous l'avons vu, les réalités de terrain et de la demande effective contraignent à adapter le projet initial.

On le constate, au fil des années de fonctionnement, la file active des jeunes reçus à l'espace hébergement Thérapeutique tend à diminuer. Ceci est en lien avec l'accueil de jeunes dont la situation et la problématique amène à un accueil qui dépasse le temps prévu dans le projet initial et à la difficulté d'aménagement d'accueil en aval.

L'évolution des problématiques, notamment au regard des enjeux de séparation, amène l'Espace Hébergement Thérapeutique à devoir penser des actions qui s'inscrivent dans le milieu usuel du jeune en amont d'un accueil effectif de nuit. La spécificité de certaines situations nécessitant la mise en œuvre de relais vers le soin adulte ou les dispositifs de droit commun (Mission Locale...) devrait conduire à penser et étayer « l'après hébergement » dans une forme de travail de suite.

Globalement, le rapport d'activité 2017 de la Maison des Adolescents du Calvados confirme l'intense activité de nos espaces, son rayonnement départemental mais aussi sa forte inscription dans l'offre éducative et de soins départementale.

Les évaluations interne et externe ayant été menées en 2016, le nouveau projet « Maison des Adolescents du Calvados 2017-2022 » a été finalisé fin février 2017. Ces trois documents ont été adressés à l'ARS dans le cadre d'une demande de renouvellement d'autorisation à échéance de Mai 2017.

L'ARS a choisi de repousser cette nouvelle autorisation à titre expérimental d'une année, soit Mai 2018, afin que les fondateurs puissent s'accorder sur une formule juridique acceptable pour tous sans dénaturer le projet

MDA14. Le nouveau projet « Maison des Adolescents du Calvados 2017-2022 » a été décliné dans l'ensemble des espaces.

Afin de faciliter l'appropriation par les professionnels, l'ensemble de l'équipe a participé à la déclinaison de ce nouveau projet, et s'est retrouvé lors de journées institutionnelles les 22 et 23 juin 2017.

engagé depuis 2015 par le coordinateur de réseau. Les équipes mobiles (généraliste, prévention radicalisation et décrochage scolaire) ont été également développées sur l'année.

# GLOSSAIRE

AAH	Allocation Adulte Handicapé
AAJB	Association des Amis de Jean Bosco
ACSEA	Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
ADSEAM	Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche
ADSEO	Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adolescence de l'Orne
AED	Aide Éducative à Domicile
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AER	Action Educative Renforcée
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AG	Assemblée Générale
AIT	Atelier d'Insertion et de Transition
ALT	Allocation Logement Temporaire
ALTEA	Association pour le Logement Temporaire et l'Hébergement d'Alençon
AMP	Aide Médico-Sociale
ANAP	Agence Nationale d'Appui à la Performance
APAEI	Association des Parents et Amis d'Enfants Inadaptés
ARPE	Accueil Relais Parents Enfants
ARRFIS	Association Régionale de Recherche et Formation à l'Intervention Sociale
ARS	Agence Régionale de Santé
ATMP	Association Tutélaire des Majeurs Protégés
AUDA	Accueil d'Urgence des Demandeurs d'Asile
BAPU	Bureau d'Aide Psychologique Universitaire
CA	Conseil d'Administration
CAE	Conseil d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAFS	Centre d'Accueil Familial Spécialisé
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientation
CAPA-SH	Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides Spécialisées
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CASJMA	Contrat d'Accueil Social Jeune Majeur
CCE	Comité Central d'Entreprise
CCNT	Convention Collective Nationale du Travail
CD	Conseil de Direction
CDA	Commission des Droits et de l'Autonomie

CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDCPH	Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées
CDQE	Comité Démarche Qualité et Evaluation
CD14	Conseil Départemental du Calvados
CE	Comité d'Établissement
CEMEA	Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active
CEO	Comité Économique Opérationnel
CER	Centre Éducatif Renforcé
CERReV	Centre d'Études et de Recherches sur les Risques et la Vulnérabilité
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CFG	Certificat de Formation Générale
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CGT	Confédération Générale du Travail
CGPME	Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
CHSCT	Comité Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIFA	Compte Investissement Formation Adhérent
CIL	Correspondant Informatique et Libertés
CLBN	Centre de Loisirs Basse Normandie
CLIS	Classe d'Inclusion Scolaire
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CLPD	Comité Local Prévention de la Délinquance
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMPEA	Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents
CMPP	Centre Médico Psycho-Pédagogique
CMS	Centre Médico Social
CNAEMO	Carrefour National des AEMO
CNAPE	Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CNLAPS	Comité Nationale de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée
CNSA	Caisse Nationale Solidarité pour l'Autonomie
CoDACQ	Comité Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité
COMEX	Comité Exécutif (dans plusieurs organismes dont la MDPH)
COFIL	Comité de Pilotage
CORH	Comité Opérationnel Ressources Humaines
CP	Commission Permanente

CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOMM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens Mutualisés
CRA	Centre de Ressources Autisme
CRESS	Chambre Régionale de L'Économie Sociale et Solidaire
CRF	Croix Rouge Française
CROP	Centre de Ressources de l'Ouïe et de la Parole
CROSMS	Comité Régionale de l'Organisation Sociale et Médico Sociale
CROUS	Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
CRTLA	Centre de Référence des Troubles du Langage et de l'Apprentissage
CSAF	Chef de Service Administratif et Financier
CSE	Chef de Service Éducatif
CSSE	Chef de Service Socio-Éducatif
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CVS	Conseil de la Vie Sociale
DACQ	Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité
DAF	Directeur Administratif et Financier
DAIA	Dispositif Accueil Intégré et Accompagnement
DALA	Dispositif Alternatif à la Liste d'Attente
DATU	Département d'Accueil et Traitement des Urgences (CHU de Caen)
DDASS	Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DFE	Département Foyers Éducatifs
DG	Directeur Général
DG	Direction Générale
DGAS	Direction Générale de l'Action Sociale
DI	Déficient Intellectuel
DIF	Droit Individuel à la Formation
DIP	Département Insertion Prévention
DIPM	Document Individuel de Protection des Majeurs
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DMO	Département Milieu Ouvert
DP	Délégué du Personnel
DPC	Développement Professionnel Continu
DRD	Directeur Recherche et Développement
DRDP	Direction Recherche Développement Projets
DRJCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DRH	Directeur des Ressources Humaines
DS	Délégué Syndical

DSC	Délégués Syndicaux Centraux
DSS	Direction Services Solidarité (CG14)
DUD	Document Unique de Délégation
EAC	Entreprise Adaptée Conchylicole
EAR	Entreprise Adaptée de Restauration
EDAI	Equipe D'Accompagnement par l'Inclusion
EEN	Encadrant Éducatif de Nuit
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EIG	Prestataire Informatique
EMS	Etablissement Médico-Social
EPE	Ecole des Parents et Éducateurs
EPSM	Etablissement Public de Santé Mentale
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESM	Espace de Soins et de Médiation
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ESS	Equipe de Suivi de la Scolarisation
ESY	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ETP	Equivalent Temps Plein
ERR	Espace Réseau Ressource
FAS	Fédération des Acteurs de la Solidarité (ex. FNARS)
FAU	Foyer Accueil Urgence
FDV	Foyer De Vie
FE	Foyers Educatifs
FIMA	Fonds d'Investissements Mutualisés sur Amortissements
FJT	Foyers Jeunes Travailleurs
FNARS	Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
FTDA	France Terre D'Asile
GCS	Groupement de Coopération Sanitaire
GED	Gestion Electronique des Données
GEM	Groupe d'Entr'Aide Mutuelle
GRH	Gestion des Ressources Humaines
GPAF	Gestion Prévisionnelle des Actions de Formation
GPEMC	Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Métiers et des Compétences
HAD	Hospitalisation À Domicile
HEA	Handicap et Éducation Adaptée

HLM	Habitations à Loyers Modérés
ICB	Institut Camille Blaisot
IDE	Infirmier Diplômé d'Etat
IME	Institut Médico Educatif
IMPro	Institut Médico Professionnel
IRP	Instance Représentative du Personnel
ITEP	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
MAIF	Mutuelle Assurance des Instituteurs de France
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MDA	Maison Des Adolescents
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MEDEF	Mouvement des Entreprises de France
MSA	Mutualité Sociale Agricole
NAO	Négociation Annuelle Obligatoire
OETH	Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
ORS	Observatoire Régional de la Santé
PACQ	Plan d'Amélioration Continue de la Qualité
PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PEAD	Placement Educatif A Domicile
PEAF	Projet Educatif Accueil Familial
PEF	Protection Enfance Famille
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PPA	Projet Personnalisé d'Accompagnement
PPF	Plan Prévisionnel de Formation
PPI	Programme Pluriannuel d'Investissements
RGE	Réunion Générale de l'Encadrement
RGF	Règlement Général de Fonctionnement
RH	Ressources Humaines
RIA	Règlement Intérieur Associatif
RPS	Risques Psycho-Sociaux
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSVA	Réseau de Services pour une Vie Autonome
RSI	Responsable des Systèmes d'Informations

SAAS	Service d'Accueil et d'Accompagnement social
SAJD	Service d'Aide aux Jeunes en Difficultés
SAMO	Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert
SAP	Service d'Action Préventive
SATC	Service ATC (tutelle)
SBN	Sauvegarde Bas Normande
SDF	Sans Domicile Fixe
SEGPA	Section Enseignement Général & Professionnel Adapté
SEMO	Service Educatif en Milieu Ouvert
SERAS	Soutien Educatif en Réseau et accompagnement à l'Autonomie Sociale
SESSAD	Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
SESSD	Services d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile
SHEMA	Société Hérouvillaise d'Économie Mixte pour l'Aménagement
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SIEG	Service d'Intérêt Économique Général
SIMAP	Service d'Investigations, de Médiation et d'Activités Pénales
SIRH	Système Informations des Ressources Humaines
SIT	Soutien Info Tutelle
SITP-PRO	Semi Internat à Temps Partagé PROfessionnel
SPFS	Service de Placement Familial Spécialisé
SPMO	Service de Placement en Milieu Ouvert
SST	Sauveteur Secouriste du Travail
SUD	Solidaires, Unitaires & Démocratiques (Syndicat salarié)
SYNEAS	Syndicat des employeurs associatifs de l'action sociale et médico-sociale
TBD	Tableau De Bord
TCC	Troubles de la Conduite et du Comportement
TH	Travailleur Handicapé
TPE	Tribunal pour Enfants
UAT	Unité d'Accompagnement par le Travail
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UDES	Union des Employeurs de l'économie Sociale & solidaire
UE	Unité d'Enseignement
ULIS	Unité Localisée d'Inclusion Scolaire
UNIFAF	OPCA des entreprises de la branche professionnelle sanitaire, sociale et médico sociale
UNIFED	Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif
UNIOPSS	Union Nationale Interfédérale des oeuvres et Organismes Privés Sanitaire et Social
UPA	Union Professionnelle Artisanale

<b>UPI</b>	Unité Pédagogique d'Intégration
<b>URIOPSS</b>	Union Régionale Interfédérale des oeuvres et Organismes Privés Sanitaire et Social
<b>USI</b>	Unité de Soutien à l'Inclusion (scolaire)
<b>VAD</b>	Visite Au Domicile
<b>VAE</b>	Valorisation des Acquis de l'Expérience